This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

R454

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

REVUE

HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

TROISIÈME ANNÉE.

TOME SEPTIÈME

Mai-Août 1878.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1878

LIBRARY
LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY

130205

LA BATAILLE DE POITIERS

ET LES VRAIES CAUSES

DU RECUL DE L'INVASION ARABE.

En rencontrant dans les annales des peuples des faits d'une importance capitale pour la destinée d'une fraction de l'humanité, la pensée, bien souvent, s'arrête comme devant un problème et cherche à pénétrer les causes inconnues et les conditions réelles de l'événement dont nous ne voyons que les résultats. Le fait est là, incontestable, mais une clé manque pour en saisir l'explication. L'histoire, en effet, nous transmet *le récit* simple, souvent brutal, de ce qui s'est passé; puis ce récit passe de génération à génération, pour nous parvenir sous la forme que les contemporains et les intéressés lui ont donnée. Il reste alors à dégager les causes déterminantes ou accessoires du grand événement; à étudier l'état moral du moment dans lequel il s'est produit; à comparer les sources diverses d'information et à reconnaître enfin si la tradition nous le présente sous son vrai jour. L'école historique actuelle s'est adonnée spécialement à cet utile et intéressant labeur, et, si elle a droit d'être fière de la moisson de découvertes par elle faite dans ce champ, il faut reconnaître que ce travail de restitution n'est pas près d'être terminé.

Or, un des faits décisifs de notre histoire nationale, la bataille de Poitiers, qui a eu pour conséquence l'arrêt de l'invasion arabe, n'a encore été apprécié par nos historiens qu'au point de vue de ses effets immédiats; aucune enquête n'a été faite pour en pénétrer les causes. On s'est contenté de répéter que Karl Martel, par sa brillante victoire, « a sauvé la chrétienté ». N'est-on pas même allé jusqu'à dire que, sans ce succès, l'Europe serait peut-

être devenue musulmane? Telle est l'opinion courante sur la bataille de Poitiers.

Il est incontestable, en effet, qu'après ce désastre, les Musulmans, bien qu'ayant encore poussé des pointes hardies dans la vallée du Rhône, ont successivement abandonné leurs conquêtes de France, et, peu après, ont repassé pour toujours les Pyrénées. Mais comment n'a-t-on pas deviné qu'une autre cause, concomitante avec la victoire des Franks, était venue modifier les moyens d'action dont disposait l'invasion musulmane? Une victoire, quelque décisive qu'elle soit, est toujours impuissante à arrêter un grand mouvement de population, une immigration. Les défaites des barbares par les Romains ont-elles empêché l'envahissement de l'empire? La bataille de Poitiers n'aurait pas davantage arrêté les conquêtes des sectateurs du Koran, si les conditions de cette invasion n'avaient été, en même temps, profondément modifiées.

C'est ce que nous allons essayer de démontrer, et, pour cela, nous nous attacherons d'abord à bien préciser l'état particulier où se trouvait le théâtre de ce grand drame et la situation réciproque des deux adversaires.

I.

A la mort du second Peppin, survenue en 714, son vaste empire passa aux mains d'un enfant en bas âge, au détriment de son bâtard Karl, déshérité par son père, qui l'accusait d'être l'instigateur du meurtre de son autre fils Grimoald. Aussitôt, les populations hétérogènes qui composaient le royaume se lancèrent dans la révolte et le pays se trouva en proie à la plus grande anarchie : chaque province en profita pour ressaisir la liberté, c'est-à-dire le droit de tomber sur ses voisins plus faibles. Eude, duc d'Aquitaine, saisit cette occasion pour se proclamer roi de toute la contrée comprise entre la Loire, les Cévennes et les Pyrénées, riche et fertile pays, habité en grande partie par la population gallo-romaine, jouissant d'une civilisation très-supérieure à l'état demi-sauvage de ses voisins et futurs dominateurs les Franks, les rudes barbares du Nord.

Cependant, en 716, Karl s'étant échappé de la prison où il était détenu, réunit quelques anciens partisans de son père, et, par son courage indomptable et son habileté, sut rester maître

de la plus grande partie du royaume d'Austrasie. Après avoir réduit les Saxons à l'inaction, il se disposa à attaquer les Neustriens qui s'étaient aussi donné un roi. En présence du danger commun, Neustrie et Aquitaine conclurent un traité d'alliance. Eude, bien que fort menacé au midi par l'attaque imminente des Arabes, qui, dès 712, avaient commencé leurs courses au nord des Pyrénées et détenaient déjà une partie de la Septimanie, Eude, disons-nous, réunit tous ses guerriers, et, ayant rejoint les Franks de Neustrie près de la Seine, se porta avec eux au devant des Austrasiens. C'est sur l'Aisne, non loin de Soissons, qu'eut lieu la rencontre; elle se termina par la défaite des alliés. Eude, qui paraît s'être enfui avant le combat, s'empressa de se retirer avec ses bandes au-delà de la Loire et ne tarda pas à traiter avec le puissant roi d'Austrasie (719).

Dans cette même année 719, les Musulmans s'emparaient de Narbonne. Eude se convainquit bientôt qu'il ne lui restait plus qu'à réunir toutes ses forces pour les opposer aux envahisseurs du midi, et, en effet, en 721, Es-Sameh, ouali (gouverneur) d'Espagne, franchit les Pyrénées à la tête d'une armée considérable et vint mettre le siége devant Toulouse. Eude accourt avec toutes ses forces, et, à la suite d'une bataille mémorable dans laquelle le chef des assiégeants et ses principaux guerriers trouvent la mort pour la foi islamique, il peut dégager Toulouse et rejeter l'étranger sur Narbonne.

Ce brillant succès, si chèrement acheté, n'eut cependant aucune conséquence décisive. Les musulmans procédaient par expéditions, par pointes hardies : étaient-ils victorieux, ils s'établissaient comme ils l'avaient fait en Septimanie et reportaient ainsi leur première ligne en avant; de là, ils poussaient de nouvelles pointes et, s'ils étaient vaincus, leur ligne de retraite recueillait les débris de l'armée, puis on se reformait en arrière et, quand les forces étaient suffisantes, on repartait en avant. Cette tactique indique clairement qu'un courant devait alimenter par derrière l'invasion, car les Musulmans ne se ménageaient pas; la consommation d'hommes était effrayante et il fallait non-seulement fournir au personnel des expéditions, mais occuper le pays conquis. Ce fait n'a pas échappé à la sagacité d'un de nos historiens modernes, bien qu'il n'en ait tiré aucune déduction. « Ce qu'il y avait de plus terrible dans les Arabes, — dit M. Henri Martin, — ..... c'était leur opiniâtre constance : ils sem-

blaient se multiplier par leurs pertes mêmes, et raccouraient plus nombreux et plus acharnés, après la défaite comme après la victoire[1]. »

En 725, Anbaça, ouali d'Espagne, descend de nouveau des Pyrénées, suivi de bandes innombrables, puis, tournant vers l'est, il s'avance jusqu'à la vallée du Rhône en soumettant les cités terrifiées au paiement du kharadj ou impôt des infidèles tributaires. De là, les Arabes, remontant le cours du grand fleuve, vont porter le ravage dans les opulentes campagnes de la Burgondie; ils pénètrent même dans les Vosges et mettent au pillage le monastère de Luxeuil.

Pendant que le midi était le théâtre des exploits des Arabes, Karl combattait sans relâche Allemands, Saxons et Souabes. Il voulait, avant de reparaître en Neustrie et en Aquitaine, assurer la sécurité sur sa frontière du nord-est. La nouvelle de l'invasion de la vallée du Rhône par les Arabes lui parvint sur les bords du Danube; aussitôt il se disposa à revenir vers l'ouest et il n'en fallut pas davantage pour déterminer la retraite des Arabes : ils rentrèrent en Septimanie en passant par la Provence.

Cependant Eude, auquel Karl reprochait de n'avoir pas exécuté certaines conditions de leur traité, ne souhaitait nullement le retour du roi des Franks; on peut même dire qu'il redoutait plus celui-ci que les Musulmans. Il entra donc en relation avec le berbère Othmân, commandant des Pyrénées orientales, et contracta avec lui une alliance scellée par le don de sa fille en mariage. Il espérait probablement que l'influence de son gendre détournerait de lui l'attaque des Musulmans ou même lui obtiendrait leur appui; mais c'est en vain qu'il avait condescendu à cette humiliante union; l'Aquitaine prise entre deux terribles ennemis ne pouvait, réduite à ses propres forces, faire front à la fois au nord et au sud. La preuve ne s'en fit pas attendre.

En 731, Karl, après avoir guerroyé encore pendant deux ans contre les Bavarois et les Allemands et les avoir soumis au tribut et à l'obligation de lui fournir des contingents pour ses guerres, arriva en Neustrie, et, ayant franchi la Loire, ravagea le Berri. En même temps, Abd-er-Rahmân, ouali d'Espagne, attaquait au midi le gendre du roi d'Aquitaine, Othmân, le

1. *Histoire de France*. T. II, p. 196.

musulman traître à son prince et à sa religion, et envoyait en présent au khalife la tête et la femme du berbère. Attaqué de deux côtés à la fois, Eude n'avait pu secourir utilement ni le nord ni le sud de son royaume.

Voilà quelle était la situation au moment où le dernier acte du drame allait commencer. Les Musulmans devaient la trouver très-favorable pour eux et se flatter de rencontrer en France la désunion qui les avait si bien secondés en Espagne.

II.

Après avoir passé en revue l'état de la France d'après les documents européens, nous jetterons un coup d'œil en arrière sur les événements dont une partie du monde musulman était simultanément le théâtre, en nous fondant pour cela sur les données fournies par les historiens arabes.

Vers l'an 707, la conquête définitive du Maǵreb, ou Afrique septentrionale, par les Arabes, était achevée. Pendant plus de quarante ans, les généraux des khalifes avaient dû lutter pour obtenir ce résultat; car les Arabes avaient rencontré dans le pays, derrière les restes des colonies latines et grecques, une forte race autochthone, la race berbère, courageuse, méprisant la mort, et secondée par un pays difficile et hérissé de montagnes escarpées. Les premières soumissions, obtenues au prix de grands efforts, avaient été bien précaires : à peine le gros de l'armée conquérante s'était-il éloigné pour aller combattre sous d'autres cieux, la révolte éclatait sur les pas des vainqueurs et la Berbérie ressaisissait son indépendance et reniait le culte que l'étranger lui avait imposé. Nous avons retracé ailleurs[1] le récit de cette résistance qui n'a pas manqué d'héroïsme et qui n'a été vaincue que par les effets de la rivalité qui divisait les tribus berbères et paralysait leurs forces.

Établi à Kaïrouân, dans la Tunisie actuelle, le gouverneur arabe exerçait son action sur tout le Maǵreb. Entouré de quelques troupes arabes chargées spécialement de garantir sa sécurité et d'aider au recouvrement de l'impôt, il entretenait au milieu des Berbères, sur les points stratégiques, de petits postes

1. *Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale.* Ch. IV, 1re partie.

composés en majeure partie d'indigènes ralliés et de quelques Arabes qui avaient pour mission de répandre et d'enseigner l'islamisme, tout en assurant les communications. Telle était la situation en 707 ; elle venait d'être obtenue par l'habileté et les succès du gouverneur Mouça. Le peuple berbère était enfin en paix. Était-il dompté ? On peut dire non, à coup sûr, mais il se trouvait dans un moment de lassitude et de trève qui fut habilement saisi.

Vers 710, un Berbère converti, Tarek-ben-Ziad, qui se trouvait à Tanger avec quelques Arabes, comme représentant du gouverneur de Kaïrouân, entra en pourparlers avec le comte Julien et les héritiers du roi Wittiza dépossédés par Roderik. Ceux-ci l'engagèrent à passer en Espagne, lui promettant de lui faciliter la conquête du pays. Tarek, ayant obtenu de Mouça l'autorisation de tenter cette entreprise hasardée, réunit une armée de sept à huit mille Berbères convertis ayant à leur tête quelques centaines d'Arabes[1]. Tout le monde connaît la victoire surprenante remportée sur les bords du Guadalete, par les Musulmans, sur les Goths dix fois plus nombreux, la mort de Roderik et la chute de sa dynastie. L'Espagne était ouverte. Bientôt Mouça, qui semble avoir voulu laisser à Tarek la responsabilité de la première entreprise, accourut pour en recueillir les fruits. Il amenait une armée de vingt mille guerriers berbères et arabes, avec laquelle il s'avança en une seule campagne jusqu'aux Pyrénées. En un an l'Espagne était conquise, à l'exception des montagnes abruptes et reculées de la Cantabrie. Jamais conquête n'a été si rapide : là encore la discipline d'une poignée d'hommes triompha d'une nation avilie par le despotisme et divisée par l'anarchie.

Mais une des conséquences les plus remarquables du succès de Tarek, ce fut d'assurer la paix de la Berbérie en offrant un élément à l'activité du peuple indigène et à son goût pour la guerre et le pillage ; ayant toute son attention absorbée par la guerre d'Espagne, il ne pensa plus à la révolte, et, comme pour prendre part à la guerre sainte il fallait être musulman, ce fut à qui, chez les farouches montagnards du Maǵreb, se soumettrait

1. Voir En Nouéïri, p. 345 et suiv. (appendice au t. I d'Ibn Khaldoun, trad. de Slane), Ibn Khaldoun, t. I, p. 215 et passim, et *Histoire des Musulmans d'Espagne*, par Dozy, t. II, p. 31 et suiv.

à la nouvelle loi religieuse qui ne leur demandait d'autre initiation que de prononcer la formule consacrée : « Il n'y a de Dieu que Dieu ; Mohammed est le prophète de Dieu ! »

Cela fait, on dirigeait les néophytes sur les ports de l'ouest, où des bateaux les prenaient et les déposaient sur la terre d'Espagne, et aussitôt on les envoyait en avant, car, en arrière, toutes les places étaient prises et, pour avoir l'honneur du combat et le profit du pillage, il fallait être au premier rang. Voilà quelle était l'économie de l'invasion musulmane; voilà le courant qui l'alimentait et permettait aux Arabes, malgré leurs pertes, malgré les besoins de l'occupation, de se porter toujours en avant et de « raccourir plus nombreux et plus acharnés après la défaite comme après la victoire. »

De ce qui précède résulte la constatation d'un autre fait : c'est le rôle prépondérant joué par l'élément berbère dans cette invasion que nous avons appelée arabe. C'est lui en effet qui en formait le fond. Certes, il s'y trouvait des troupes d'Orient et la plupart des chefs étaient arabes; mais, nous le répétons, la masse était berbère; les Espagnols qui les ont vus de près ne s'y sont pas trompés et ne leur ont jamais donné que le nom de Maures[1]. Du reste, les troupes du khalifat étaient occupées ailleurs et il y avait très-peu d'Arabes en Afrique. La conquête du Maǵreb au VIIe siècle, que l'on appelle quelquefois chez nous première invasion arabe, ne fut pas une invasion : des armées arabes venaient opérer en Maǵreb, et, la soumission obtenue, repartaient pour l'Orient et allaient combattre dans l'Inde, en Perse ou en Arménie ; il n'en résultait aucune introduction de population arabe; une petite armée d'occupation stationnait dans cette colonie lointaine et précaire, mais il ne se produisait pas d'immigration coloniale. Le gouverneur arabe résidait à Kaïrouân et avait des représentants en Espagne et dans le Maǵreb resté purement berbère, bien que devenu musulman et soumis au khalifat.

La véritable invasion arabe en Afrique, celle qui a implanté cette race dans le pays, s'est produite plusieurs siècles plus tard (en 1049), et dans des conditions bien différentes : elle fut le

1. Pour s'en convaincre, consulter l'*Histoire des dynasties musulmanes d'Espagne*, de Makkari (Ahmed-ibn-Mohammed) et l'*Histoire des Musulmans d'Espagne*, de Dozy.

résultat de l'immigration des tribus de Hilal et de Soleïm, chassées de l'Arabie et venant, après une station en Égypte, s'abattre sur la Berbérie. Or ces faits sont encore peu connus chez nous et c'est pourquoi tout ce qui touche à l'histoire de l'Afrique septentrionale est si mal apprécié par nos écrivains. Cette base manque et il serait temps que l'on songeât à combler une telle lacune.

III.

Les développements dans lesquels nous sommes entré étaient nécessaires pour bien saisir l'explication qui va suivre. Reprenons maintenant le récit des faits.

Nous sommes en l'année 731. Abd-er-Rahmân prépare en Espagne une expédition formidable : des ports du Maǵreb lui arrivent des renforts qu'il organise pour l'invasion, et, en attendant, il va, comme nous l'avons vu, écraser son lieutenant révolté dans les Pyrénées et enlever la fille du roi d'Aquitaine.

En 732, Abd-er-Rahmân traverse les montagnes des Wascons (les Pyrénées) et inonde l'Aquitaine. Marchant droit devant lui, il arrive sous les murs de Bordeaux, où Eude l'attend avec toutes ses forces ; mais, cette fois, la fortune est infidèle au prince chrétien : son armée est écrasée et, s'il échappe au désastre, c'est pour voir, dans sa fuite, les flammes dévorant sa métropole. Après avoir saccagé l'Aquitaine, les Musulmans passent la Loire, se répandent dans les contrées voisines, enlèvent et pillent Poitiers et marchent sur Tours, où, leur a-t-on dit, se trouve la plus riche basilique des Franks.

Cependant, dans le nord-est, Karl n'est pas resté inactif; il a publié le ban de guerre et tout le monde a répondu à son appel. « Les plus impraticables marécages de la mer du Nord, les plus sauvages profondeurs de la Forêt-Noire vomirent des flots de combattants demi-nus qui se précipitèrent vers la Loire, à la suite des lourds escadrons austrasiens, tout chargés de fer[1]. » Eude s'est joint à Karl en lui faisant hommage de vassalité et lui a amené les débris de ses troupes.

Dans le mois d'octobre 732, les deux immenses armées se trou-

1. *Hist. de France*. Henri Martin, t. II, p. 202.

vèrent en présence en avant de Poitiers. On passa plusieurs jours à s'observer curieusement de part et d'autre, et, enfin, les Musulmans se développèrent dans la plaine et attaquèrent avec impétuosité les Franks aux cris mille fois répétés de *Dieu est grand!* Les guerriers austrasiens, tenus en haleine par vingt années de guerres incessantes, essuyèrent sans broncher cet assaut tumultueux, et, pendant toute la journée, restèrent inébranlables comme un roc sous la grêle de traits de leurs ennemis. Vers le soir Eude et ses Aquitains ayant attaqué de flanc le camp des Musulmans, ceux-ci se retournent pour voler à la défense de leur butin amoncelé dans les tentes; mais aussitôt les lourds escadrons austrasiens s'ébranlent et fondent comme la foudre sur les Arabes, qui, grâce à la nuit, peuvent gagner leur camp en laissant le terrain jonché de leurs guerriers, parmi lesquels leur chef Abd-er-Rahmân.

Telle fut la bataille de Poitiers; l'on sait que, le lendemain, l'armée franke se disposait à attaquer le camp ennemi, lorsqu'elle s'aperçut qu'il était vide : les Musulmans, profitant des ombres de la nuit, avaient fui en abandonnant l'immense butin qu'ils avaient fait dans leur campagne et qui passa aux mains des barbares du nord. L'armée chrétienne, occupée à s'approprier ces richesses, ne songea même pas à poursuivre les vaincus. Eude rentra en possession de son pays dévasté; quant à Karl, il profita de sa présence en Gaule pour soumettre la Burgondie; puis il regagna les contrées du nord pour mettre ses prises en lieu sûr et songer à d'autres conquêtes.

Le désastre de Poitiers eut un douloureux retentissement dans l'empire de l'islamisme ; mais de tels revers sont inséparables des guerres de conquête; bientôt on ne songea plus qu'à la vengeance; un nouvel ouali fut nommé en Espagne et le khalife lui intima l'ordre de faire oublier la défaite par de nouveaux exploits. Avant de tenter cette revanche, le gouverneur dut lutter contre des révoltes locales et Eude profita de ce répit pour organiser avantageusement ses moyens de résistance. Puis Eude étant mort (753), son fils voulut secouer le joug de Karl et les hostilités commencèrent entre eux.

Pendant ce temps, les Musulmans, attirés par Mauronte, comte de Provence, qui préférait se déshonorer en contractant alliance avec eux, que de subir la perspective d'une soumission inévitable à Karl, envahirent de nouveau la Provence et la

Viennoise; puis, remontant la vallée du Rhône, ils vinrent prendre et saccager la ville de Lyon. Cette pointe hardie fut leur dernière prouesse en France. Bientôt Karl et ses Franks parurent et aussitôt les Musulmans regagnèrent les régions du midi. Ils tentèrent une faible résistance à Avignon, mais ce fut derrière les remparts de Narbonne qu'ils concentrèrent toutes leurs forces. Karl essaya en vain d'enlever cette ville; il put seulement empêcher son ravitaillement en allant écraser, près de l'étang de Sigean, des renforts venus d'Afrique par mer.

Dans le cours des années 739 et 740, Karl revint en Provence, défit et tua le duc Mauronte et rejeta définitivement les Musulmans en Septimanie. Dès lors la situation des Arabes en France fut des plus précaires; bientôt, pourchassés par Peppin-le-Bref, ils ne conservèrent que Narbonne, qui tomba elle-même en 759, après un siége de sept années. Les dernières bandes musulmanes rejoignirent au-delà des Pyrénées leurs coreligionnaires déchirés par la guerre civile et déjà fortement entamés par Pélage qui avait enfin organisé une résistance nationale.

IV.

Voilà le récit succinct de l'invasion arabe en France tel que nous le donne notre histoire.

Loin de nous la pensée de diminuer en quoi que ce soit la gloire conquise par Karl Martel sur le champ de bataille de Poitiers; cette gloire lui est due et le prince frank eut ce bonheur de briser la confiance des Arabes, confiance justifiée par leurs prodigieux succès et qui, doublant leur audace, répandait la terreur comme une avant-garde dans le pays envahi. Mais ne ressort-il pas de la logique des faits que cette belle victoire eût été insuffisante si les conditions de l'invasion fussent restées les mêmes? Toutes les forces du Maghreb ne furent pas anéanties à Poitiers. Il est impossible d'évaluer le nombre de Musulmans qui restèrent sur le champ de bataille; mais il semble qu'un chiffre de quinze ou vingt mille tués est le maximum à admettre pour une époque où l'on ne disposait d'aucun des engins de destruction modernes. Quant à la retraite, cette conséquence terrible de toute défaite, elle put s'effectuer sans encombre puisque les vainqueurs ne poursuivirent pas. Il est donc permis de dire que ce ne fut pas là un désastre assez grand pour arrêter net une inva-

sion et la faire bientôt rétrograder, et, qu'en se fondant sur l'expérience du passé, les Musulmans devaient, après quelques années employées à se refaire, reparaître plus menaçants et plus terribles. N'est-ce pas ce qui avait eu lieu après leur désastre de Toulouse, peut-être plus meurtrier que celui de Poitiers? Ils possédaient une excellente base d'opérations en Septimanie et ils n'avaient qu'à partir de là pour porter plus en avant leur ligne comme ils avaient fait jusqu'alors. Enfin Karl n'était plus là pour les arrêter, et, du reste, nous les voyons peu de temps après la bataille de Poitiers envahir la vallée du Rhône et saccager Lyon.

La raison de leur impuissance c'est que la face des affaires avait changé en Berbérie. Voici ce qui s'y était passé.

Depuis un certain nombre d'années, les Berbères avaient accueilli avec faveur un schisme que les orthodoxes stigmatisaient du nom de kharedjisme (hérésie). Ce schisme avait pris naissance peu de temps après la mort de Mahomet, lors des luttes pour sa succession entre Ali, son gendre, et Moaouïa. Les kharedjites prétendaient que l'Imâm ou chef des fidèles pouvait être choisi parmi eux tous, tandis que les autres voulaient qu'il fût pris dans la descendance du prophète (par sa fille Fatima), ou dans la tribu de Koreïch. Telle fut l'origine de la scission. Écrasés à Nehrouân par Ali, ces sectaires cherchèrent un refuge au loin ; l'Afrique en recueillit beaucoup ; avec le temps les désaccords dogmatiques s'accentuèrent et les kharedjites devinrent les adversaires de la constitution même du khalifat, adversaires cachés, mais dont la haine n'attendait qu'un motif pour faire explosion et se traduire par des actes. Ce fut surtout dans le Maǵreb extrême (Maroc actuel) que le schisme recueillit le plus grand nombre d'adhérents formant une vaste société secrète[1]. Les Berbères en firent un moyen de résistance patriotique contre leurs dominateurs.

Déjà plusieurs gouverneurs étaient venus juger par eux-mêmes de la gravité de la situation et réprimer les séditions locales; ils avaient laissé dans l'ouest des hommes fermes et énergiques. Ces précautions devaient être vaines. En 740, les Berbères du Maǵreb extrême se soulèvent comme un seul homme à la voix de Méïcera l'un des leurs, et mettent à mort leurs

1. En Nouéïri, loc. cit. p. 359 et suiv.

oualis[1]. Le gouverneur de Kaïrouân fait marcher contre eux les troupes arabes dont il dispose, mais elles sont taillées en pièces et le feu de la révolte se propage à tout le nord de l'Afrique. Bloqué dans Kaïrouân, le gouverneur demande des secours en Orient. Le kalife Hecham tire douze mille cavaliers des colonies militaires de Syrie et les lance contre le Maǵreb. Ces troupes rencontrent les Berbères qui les attendent en bon ordre près du fleuve Sebou : attaquées par eux avec fureur, elles sont en un instant mises en déroute et coupées de leur base ; les débris des Syriens rejetés sur la côte, parce qu'ils ne peuvent opérer leur retraite au milieu d'un pays révolté, passent en Espagne où ils sont fort mal accueillis et doivent se conquérir une place à la pointe de leur épée. La Péninsule, n'ayant plus de communications avec l'Orient, est aussi en proie à la révolte, car les kharedjites y sont nombreux et l'arrivée des Syriens apporte un élément de plus à l'anarchie[2].

Mais nous ne prétendons pas retracer ici les révoltes des kharedjites; disons seulement qu'elles durèrent de longues années et qu'elles coûtèrent la vie à un nombre incalculable de Berbères. Plusieurs fois les rebelles se rendirent maîtres de Kaïrouân et expulsèrent ou tuèrent le gouverneur arabe. La chute de la dynastie oméiade, son remplacement par celle des Abbacides et les luttes qui en furent la conséquence favorisèrent le désordre général en créant de nouveaux partis politiques; les colonies demeurèrent sans chefs et celles qui étaient encore fidèles ne surent plus à qui elles devaient obéir. Dès que la nouvelle dynastie fut solidement installée, elle s'attacha à réduire la révolte kharedjite du Maǵreb; mais le khalifat s'épuisa dans cette lutte qui se termina cependant, après cinquante années de guerres sans merci, par l'écrasement des kharedjites. Dès lors l'autorité du gouvernement arabe fut sans force en Afrique : ne pouvant plus compter sur les indigènes ni les employer dans leurs armées, isolés et noyés au milieu d'ennemis, n'ayant pour se faire obéir que les milices d'Orient, les oualis de Kaïrouân furent soumis au bon plaisir de ces soldats et n'exercèrent bientôt plus aucune action sur l'ouest. Des dynasties indépen-

1. Ibn Khaldoun, t. I, p. 216 et suiv.

2. En Espagne, la dynastie oméiade; dans le Magreb, celles des Edricides, à Fès; des Midrarides, à Sidjilmassa (Tafilala); des Rostemides, à Tiharet, etc.

dantes se fondèrent en Espagne et dans le Maǵreb[1], et ces pays, dès lors séparés pour toujours de l'Orient, vécurent de leur vie propre en attendant que l'est, l'Ifrikïa (Tunisie et Tripolitaine), s'en détachât aussi.

Il est facile de saisir maintenant de quelle manière le courant qui entretenait l'invasion musulmane en Europe se trouva détourné : il ne passa plus personne en Espagne, parce que tout le monde était occupé en Afrique. Le torrent arrêté à Poitiers rentra dans son lit et ne déborda plus parce que l'avalanche qui l'avait gonflé s'était portée d'un autre côté. L'invasion était arrivée à son terme; comme une marée d'équinoxe qui a atteint son summum d'expansion, elle devait, de décroissement en décroissement, rentrer dans son lit.

Si donc Karl Martel n'avait pas été vainqueur à Poitiers, nous ne croyons pas que la chrétienté eût été perdue. Les Musulmans auraient, il est vrai, porté leurs ravages jusqu'à la Manche, peut-être jusqu'à la mer du Nord, en supposant que les fiers guerriers franks n'eussent pas réussi dans un second effort à les arrêter; ces nouveaux succès de l'islam eussent été déplorables, mais nous ne pensons pas que les Musulmans fussent jamais parvenus à établir dans ces contrées une domination sérieuse, parce que les faits dont le Maǵreb allait être le théâtre étaient inévitables : la révolte kharedjite était imminente et n'aurait pas été retardée d'une heure. La cause étant supprimée, l'effet cessa; l'invasion, n'étant plus alimentée, ne pouvait plus avancer et devait au contraire bientôt reculer, car dans de tels cas la réaction suit de près l'arrêt dans l'action. C'est ce qui eut lieu et voilà, en réalité, pourquoi l'Europe échappa au joug de l'islam.

Ernest MERCIER.

1. *Histoire des Musulmans d'Espagne* par Dozy, t. I, p. 255 et suiv.

LA PAIX DE BALE

ÉTUDE SUR LES NÉGOCIATIONS

QUI ONT PRÉCÉDÉ LE TRAITÉ DU 15 GERMINAL AN III (4 AVRIL 1795) ENTRE LA FRANCE ET LA PRUSSE.

(*Suite.*)

XII.

Suite des conférences de Bâle entre Barthélemy et Harnier. — Mission de lord Spencer à Berlin. — Instructions envoyées à Harnier (4-25 février 1795).

Le comte de Goltz fut enterré le 8 février. Pendant sa maladie Barthélemy avait eu de fréquents entretiens avec Harnier. Le 4 février[1], lorsque ce dernier était venu annoncer à l'ambassadeur français l'état grave de M. de Goltz, la conversation s'était naturellement portée sur les affaires, et Barthélemy avait cru pouvoir s'expliquer avec Harnier comme il l'aurait fait avec Goltz, bien que le secrétaire prussien ne fût en mesure que d'écouter. Harnier insista sur le désir de sa cour de commencer par conclure un armistice qui lui servirait de moyen pour disposer et amener les princes de l'Empire qui partageaient ses vues, à faire leur paix avec la France. Il ajouta que le refus de l'armistice mettrait la Prusse dans un très-grand embarras. — Nous ne l'apercevons point, cet embarras, répondit Barthélemy, il ne doit être rien d'ailleurs en comparaison de celui que causerait la continuation de la guerre. Nous ne pourrions admettre ni armistice, ni préliminaire quelconque; nous croyons qu'en nous occupant immédiatement des conditions de la paix, elle serait

1. Cette conversation d'après le rapport de Barthélemy du 17 pluviôse (5 fév. 1795).

tout aussitôt conclue qu'un armistice. Le roi de Prusse ayant fait la paix avec nous aurait par là bien plus de moyens que par l'armistice pour diriger les États de l'Empire. — Cet échange d'observations conduisit Barthélemy à insinuer à Harnier la proposition contenue dans la dépêche du Comité du 10 pluviôse, et qui consistait à discuter immédiatement les conditions de la paix, mais à ne la rendre publique qu'après un délai nécessaire pour faire auprès de la cour de Vienne les démarches relatives à l'évacuation de Mayence. Barthélemy présenta cet expédient comme le résultat de ses propres méditations et de celles de Bacher. Harnier écouta fort attentivement. « Mais, dit-il, si en conséquence de cet arrangement qui me paraît lumineux, et des démarches que le roi de Prusse fera à Vienne, l'empereur retire ses troupes de Mayence, que deviendra cette place? Sera-t-elle gardée par les troupes du cercle? — Elle pourrait l'être, répondit Barthélemy, jusqu'à la publication de la paix qui alors ne serait plus du tout éloignée. Observez que votre question prouve la juste prévoyance du Comité de salut public, et que vous vous ramenez vous-même par elle à la principale condition de la paix entre nos deux gouvernements : les bords du Rhin ! Rappelez-vous la note que vous avez rédigée vous-même à Paris. Eh bien, vous avez par cette note presque une copie de mes instructions; vous connaissez ainsi nos propositions de paix et par conséquent nos vues sur Mayence. — M. de Goltz, reprit Harnier, n'a pas encore reçu de Berlin une réponse à l'envoi de cette note. » Il ajouta que sa cour pourrait se faire quelque peine de renoncer à ce qu'elle possède sur la rive gauche du Rhin; mais il ne fit cette réflexion que légèrement et sans s'y arrêter. Barthélemy lui rappela qu'il avait entendu M. de Goltz lui déclarer positivement devant Bacher : « Vous aurez la rive gauche du Rhin. — Je l'ai dit souvent aussi, répondit Harnier sous forme de réflexion particulière, mais nous n'avons pas encore et nous attendons incessamment réponse à votre note. » Harnier avait paru très-frappé et très-satisfait de l'expédient proposé par Barthélemy; pour être sûr de bien traduire à Berlin la pensée du négociateur français, il pria Bacher de revoir avec lui le rapport qu'il allait écrire à ce sujet. Il parla ensuite « avec beaucoup de politesse et de mesure » des projets de médiation qu'avait conçus le roi. Puis, ajoute Barthélemy, « il m'a demandé avec beaucoup

d'excuses la permission de me faire quelques réflexions sur un autre point. Je l'ai encouragé à parler. Le roi de Prusse aurait vivement désiré, non par considérations politiques, mais par sentiment de famille, pouvoir nous inspirer quelque intérêt pour le stathouder et sa famille; mais Harnier sent bien que, dans l'état actuel des choses, toute sollicitation de ce genre serait superflue; il désire au moins qu'elle ne soit pas mal prise. Il a retourné ces réflexions de plusieurs manières avec beaucoup de sensibilité et de douceur. Je n'ai pu que lui témoigner beaucoup de froideur sur cet article, et me suis borné à lui dire que les persécutions de la princesse d'Orange et les rapines intolérables de l'Angleterre avaient justement soulevé toute la Hollande. » On vint à parler de l'armée. « A cette occasion, poursuit Barthélemy, Harnier nous a avoué qu'il régnait la plus grande mésintelligence entre les armées autrichienne et prussienne[1], et que toutes communications entre elles sont presque rompues, surtout pour la partie des subsistances. Vous croyez bien que nous n'avons pas laissé échapper cet aveu sans faire à Harnier toutes les réflexions sérieuses et sans lui présenter toute l'indignation auxquelles la conduite violente de l'Autriche doit porter la Prusse. »

Les nouvelles instructions que le cabinet prussien avait envoyées à Goltz le 28 janvier arrivèrent à Bâle le 5 février, c'est-à-dire le jour même de la mort de ce diplomate. Harnier prit connaissance des dépêches.

« Il a dit à Bacher, écrivait Barthélemy[2], que le ministère prussien s'était cabré au premier instant, qu'il nous trouvait exigeants et nos propositions trop fortes; qu'on s'était ensuite radouci en pensant que ces mêmes propositions annonçaient de notre part un désir franc d'avoir la paix avec la Prusse; qu'on allait délibérer sur nos ouvertures et que tout dans la lettre lui annonçait la volonté ferme de se rapprocher, volonté, a-t-il ajouté, qui a encore été augmentée par

1. Un député de Bâle ayant demandé le passage à travers l'armée prussienne pour des transports de grains, le maréchal Mœllendorf, « après lui avoir fait quelques belles phrases et beaucoup de compliments, lui avoua que les Autrichiens ne respecteraient pas les passe-ports prussiens. » — « Quand M. Formey, second secrétaire de la légation de M. de Goltz, a passé à Fribourg-en-Brisgau pour se rendre ici, la régence autrichienne l'y a arrêté pendant deux jours sous prétexte que ses passeports n'étaient pas en règle. Frédéric II n'aurait pas souffert de pareils outrages. » — Barthélemy au Comité, 15 pluviôse (3 février 1795).

2. 18 pluviôse (6 février 1795).

la nouvelle qu'on a reçue peu après à Berlin de l'échange qui s'était fait à Bâle des pleins pouvoirs. Harnier a répété à Bacher qu'il voyait manifestement que le système de finir la guerre devenait chaque jour plus fort et plus général à la cour de Berlin. »

Harnier revint sur ce sujet avec Barthélemy, le 9 février, et en termes plus explicites encore.

« Harnier sort de chez moi, écrivait l'ambassadeur de la République. Il s'attend aussi que les malveillants ne manqueront pas de chercher à tirer parti de cette fâcheuse circonstance (la mort de Goltz); mais il est convaincu qu'ils échoueront dans leurs tentatives. Il dit qu'il voit clairement dans les dernières lettres adressées à M. de Goltz qu'à Berlin il y a presque unanimité et ferme détermination de finir la guerre, et qu'il est persuadé que sa cour enverra promptement un successeur à M. de Goltz pour avancer et terminer la négociation. J'ai témoigné à Harnier mon désir que le choix portât sur lui. Il est assez vraisemblable que le roi de Prusse lui adressera des pleins pouvoirs, s'il en faut juger par tous les témoignages de satisfaction qu'il lui exprime dans la dernière dépêche sur la manière dont il s'est acquitté de sa mission délicate à Paris. Harnier a lu ce passage au citoyen Bacher.

« Harnier m'a dit qu'il devait m'avouer qu'au premier moment le ministère prussien avait été vivement affligé des conditions que nous mettons à notre rapprochement, que cependant il s'était beaucoup rassuré en jugeant à travers cette exigeance que le Comité de salut public était fortement décidé pour la paix et que d'ailleurs on se flattait à Berlin que la suite de la négociation amènerait des modifications à ce que ces conditions pouvaient avoir de rigoureux. Je lui ai répété qu'il les connaissait aussi bien que moi, que je ne pouvais que le renvoyer au rapport du représentant du peuple Boissy d'Anglas, et que sa cour devait y trouver bien plus de motifs de se rapprocher que de s'éloigner de nous. Harnier n'a rien exprimé qui puisse porter à penser qu'en définitive le système de la ligne du Rhin ne soit adopté par sa cour.

« L'objet principal de sa visite était de me parler de la situation de Wesel qui me parait inspirer quelques craintes. La garnison de cette place est très-faible; si nous paraissions vouloir l'inquiéter, les Autrichiens ne manqueraient pas de s'en autoriser pour demander à y mettre des troupes, demande qui embarrasserait beaucoup le roi de Prusse, parce qu'il en sait toutes les conséquences. Harnier désirait donc que nous prissions une sorte d'engagement de ne point alarmer la garnison de cette place afin que les Autrichiens n'eussent

aucun prétexte pour vouloir y entrer, et, en attendant, il assure que le général Mœllendorf a l'ordre formel de détacher quelques bataillons de devant Mayence pour la renforcer... Je lui ai répondu que je ne pouvais m'engager qu'à vous rendre compte du vœu de sa cour. Nous l'avons au reste assuré que, dans l'état où sont les choses entre nos deux gouvernements et dans leur désir réciproque de se rapprocher, il est très-naturel de supposer que vous aurez donné aux généraux français des instructions éventuelles analogues à l'état actuel de la négociation.

« Harnier attend incessamment des dépêches plus détaillées que la dernière qui lui est arrivée. Il m'a promis de s'en expliquer sans délai avec moi. »

Le langage que tenait Barthélemy était parfaitement conforme aux intentions du Comité de salut public. Les réflexions de l'anglais Vaugham n'avaient point surpris le Comité; il savait déjà que la coalition essayait de circonvenir le roi de Prusse. Il vit là un motif de persister dans ses idées sur l'armistice : plus on s'efforçait d'éloigner le roi de Prusse de la paix, ou au moins de ralentir les négociations, plus il convenait de faire sentir au cabinet de Berlin la nécessité de traiter et de traiter promptement. C'est en ce sens que le Comité écrivit à Barthélemy le 20 pluviôse (8 février 1795[1]).

« Plus tu réfléchiras sur nos motifs, plus tu te convaincras que nous n'avons dû considérer l'armistice que comme un moyen évasif qu'il fallait proscrire, attendu qu'il était moins propre à accélérer la conclusion de la paix qu'à la retarder. Il est possible que ce premier traité eût rendu le roi de Prusse moins vacillant, mais n'est-il pas vrai que les coalisés auraient changé leurs batteries et observé au cabinet prussien que le consentement donné par la France lui laissait le loisir de ne point conclure avec promptitude, afin de pouvoir examiner la marche des événements et agir en conséquence ?

« Quoi qu'il en soit de ces conjectures, comme les intentions du Comité ne sont pas équivoques, comme il veut sincèrement la paix, nous te recommandons de reprendre les négociations le plus tôt possible et de profiter de l'intervalle qui s'écoulera jusqu'au retour du courrier envoyé à Berlin et jusqu'au parfait rétablissement de M. de

1. Le Comité s'était renouvelé le 15 pluviôse. *Merlin de Douai*, Fourcroy et Lacombe y étaient entrés. Avec eux siégeaient : Carnot, Bréard, Cambacérès, Pelet de la Lozère, Boissy d'Anglas, Dubois Crancé, André Dumont, Marec et Chazal.

Goltz, pour te rapprocher de ce ministre et pour préparer d'avance dans des conversations amicales les moyens de résoudre les difficultés qui pourraient se présenter dans le cours des conférences. »

Apprenant que la maladie de Goltz se prolongeait, le Comité exprimait le 23 pluviôse (11 février 1795) le désir que la Prusse nommât un nouveau plénipotentiaire, et que son choix se portât sur Harnier. Il mandait le lendemain à Barthélemy de continuer les négociations avec ce secrétaire si M. de Goltz l'y autorisait. Puis, informé de la mort du plénipotentiaire prussien et des communications faites par Harnier, il invitait Barthélemy à attendre des instructions ultérieures pour répondre, et il ajoutait[1] :

« Quant à l'objet principal de la visite qui t'a été faite par M. Harnier, tu as bien préjugé que la résolution prise par le Comité sur la proposition d'une suspension d'armes, ne pouvait pas te permettre de stipuler qu'on n'entreprendrait rien contre Wesel. Une telle stipulation serait un armistice, et tu sais que nous n'en voulons pas pour le moment. »

Au moment où le Comité de salut public se prononçait si énergiquement contre l'armistice, le gouvernement prussien renonçait à le demander. Il n'avait présenté cette proposition, disait M. de Bernstorf, que pour accomplir ses promesses envers l'Allemagne[2]. Il jugea qu'il pourrait arriver au même but par d'autres moyens, et en présence du refus formel des négociateurs français il ne crut pas opportun d'insister. Si la paix se concluait, la question de l'armistice serait par cela même résolue; et la conquête de la Hollande par les Français obligeait le gouvernement prussien à résoudre promptement la question de la paix. Pour en hâter la solution aussi bien que pour être en mesure dans le cas où les exigences du gouvernement français ne permettraient pas de conclure, la Prusse modifia la disposition de son armée du Rhin.

Le Comité de la guerre, consulté par le roi, avait répondu qu'il convenait de laisser Mayence à la garde de l'Autriche et de couvrir les possessions prussiennes de la Westphalie et de l'Ost-Frise. L'armée devait se former sur une ligne dont le centre serait à Osnabrück, dont la gauche s'étendrait jusqu'aux envi-

1. Le Comité à Barthélemy, 24 pluviôse (12 février 1795).
2. Grouvelle au Comité, 24 ventôse (14 mars 1795).

rons de Giessen et d'Hanau, et la droite sur l'Ems jusqu'à Emden. La place de Wesel, au confluent de la Lippe et du Rhin, était particulièrement menacée par les Français : le roi donna l'ordre d'en renforcer la garnison et de prendre toutes les mesures nécessaires pour la protéger. Ces dispositions défensives avaient un double objet : elles devaient faciliter la conclusion de la paix en éloignant les troupes prussiennes des territoires occupés par les Français ; elles réservaient en même temps à la Prusse, si les négociations étaient rompues, le moyen de défendre l'Allemagne du Nord et de s'entendre pour une reprise des hostilités avec l'Autriche et l'Angleterre[1]. Elles pouvaient être présentées, suivant les circonstances, comme une menace pour la France si elle se montrait trop exigeante, et comme une concession si elle se montrait accommodante. C'est sous ce dernier aspect que les ministres prussiens chargèrent Harnier de les présenter à Barthélemy. Ils pensaient qu'en cédant sur la question de l'armistice, en se montrant désireux de conclure promptement la paix, mais en appuyant, dans le même temps, leurs observations par ces mesures militaires, la France se départirait de ses idées de conquêtes. Tel était le sens de la réponse qui fut adressée le 6 février aux premiers rapports de M. de Goltz[2] :

« Nous avons reçu le 2 du courant, par estaffette, votre dépêche du 26 et son apostille du 27. Nous nous étions flattés d'y trouver les premières ouvertures officielles des plénipotentiaires français sur les principaux articles de la paix à conclure avec la Prusse. Mais comme il n'y est encore question que d'explications préparatoires au sujet de l'armistice et de la médiation pour la paix avec l'Empire et d'une demande d'instructions adressée à ce sujet au Comité de salut public, nous devons compter de voir remplie cette attente à l'arrivée de celui que vous aurez, j'espère, été dans le cas de me dépêcher bientôt après avec les propositions du sieur Barthélemy sur le fond des grands objets qu'il s'agit de régler. Vous avez été déterminé par des motifs très-louables à insister sur la conclusion d'un armistice préalable à la pacification même, et nous ne saurions désapprouver votre conduite à cet égard ; mais il doit vous être facile de juger vous-même que la tournure des choses en Hollande, et par conséquent l'état de celles sur le bas Rhin, et le danger qui en résulte pour le nord de l'Allemagne

1. Ranke, I, 249.
2. L'extrait qui suit d'après le rapport de Barthélemy au Comité, 28 pluviôse an III.

ne peuvent qu'augmenter et fortifier notre désir que, d'accord avec celui que le Comité de salut public en a manifesté dans ses entretiens avec le sieur Harnier, nous allions droit au but d'une pacification particulière entre la Prusse et la France, sans perdre un temps précieux à négocier une suspension d'armes qui devient en effet superflue dès que nous parvenons à arranger la paix même.

« Il importe donc que vous dirigiez toute votre attention sur l'objet essentiel de votre mission et que nous apprenions bientôt par vous si et en combien le sieur Barthélemy aura tenu un langage différent de celui du Comité de salut public envers le sieur Harnier, sur les deux points principaux, celui de *l'extension des frontières de la France jusqu'au Rhin,* et celui de la *cession de nos États au-delà de ce fleuve*, qui n'est proprement qu'une conséquence du premier, dont à son tour l'arrangement dépend de la paix générale.

« Au reste comme pour obvier au danger imminent qui résulte de l'occupation de la Hollande par les troupes françaises pour tout le nord de l'Allemagne, nous nous voyons obligés d'aviser à une nouvelle position de notre armée, également propre à ce but qu'à portée de retirer ces troupes dans nos États, si la paix venait à se conclure, vous en préviendrez sans délai les plénipotentiaires français. »

Le cabinet prussien donnait pour motif à l'envoi des renforts à Wesel la crainte que les Autrichiens n'occupassent cette place. Il annonçait que le duc de Brunswick avait déjà réclamé les bons offices de la Prusse, et il exprimait le vœu que, la paix conclue, la France s'arrangeât avec ce prince. Il réitérait son vif désir de connaître les vues du Comité sur les conditions de la paix, et se montrait fort conciliant au sujet de la médiation.

« Quant à l'objet de la médiation en faveur des États de l'empire, si on y trouve une difficulté réelle en acceptant cependant nos bons offices pour nos co-États qui voudraient s'en prévaloir, celle-ci remplissant l'objet qu'on s'est proposé, suffit. Il est naturel aussi que ceux d'entre eux qui aimeront mieux négocier directement avec la France soient les maîtres de le faire, et nous ne pouvons ainsi qu'attendre les réclamations de ceux qui préféreront la voie de notre intervention. »

Ces instructions répondaient mieux aux intentions du ministère qu'aux désirs secrets du roi. Frédéric-Guillaume se laissait peu à peu entraîner à traiter, comme il s'était laissé conduire à entamer la négociation. Son cœur restait aux coalisés, et il con-

servait encore l'espoir d'une réconciliation avec ses alliés, soit pour traiter de la paix générale, soit pour continuer la guerre. Il y a lieu de croire qu'en ordonnant à Mœllendorf de se retirer sur la Westphalie il avait surtout en vue ce dernier dessein et que ce furent ces considérations qui le conduisirent à adopter les mesures que ses ministres lui proposaient. Il y vit un moyen soit d'engager les Français à abandonner leurs prétentions, soit de les y contraindre par la force. Il paraît s'être exprimé en ce sens, et c'est sous cet aspect que l'on présenta aux diplomates étrangers les nouvelles dispositions militaires. Malmesbury écrivait, de Hanovre, le 3 février :

« Plusieurs lettres privées que je reçois de Berlin rapportent que par suite de la négociation tentée par M. Harnier à Paris et des propositions singulières et inacceptables que Barthélemy a faites à Bâle au comte de Goltz, S. M. prussienne s'est décidée à reprendre sérieusement et vigoureusement la guerre; qu'en conséquence Mœllendorf a reçu l'ordre de marcher avec toute son armée sur la Westphalie et que de grands préparatifs sont faits pour la défense de ce pays et de l'Ost-Frise[1]. »

Revenant sur le même sujet dans une lettre postérieure de quelques semaines, Malmesbury ajoutait[2] :

« Pendant plusieurs jours on disait que S. M. prussienne paraissait résolue à ne pas se soumettre à une condition aussi honteuse que la cession de ses territoires de la rive gauche du Rhin; au même moment, le roi déclarait son intention de faire marcher l'armée de Mœllendorf pour la défense du bas Rhin et de se mettre en personne à la tête de cette armée. Mais ce n'était pas le dessein de ceux qui l'entourent et le conduisent, que la marche de Mœllendorf eût l'objet que lui attribuait le roi; et si ceux-là ne se sont point opposés à ce que les troupes abandonnassent le haut Rhin, c'est qu'il entrait dans leurs vues d'éloigner les troupes de ce pays et de les faire revenir dans leurs foyers par la Westphalie. »

Les Anglais et le parti de la coalition tâchaient de profiter des incertitudes du roi et du dissentiment secret qu'il y avait entre ses aspirations personnelles et les conseils que lui donnaient

1. Malmesbury, *Diaries*.
2. Malmesbury à lord Grenville, 26 février 1795, id.

ses ministres. « C'est une chose surprenante, dit M. Ranke[1], combien, au mois de février 1795, il fut question de renouer avec l'Angleterre. On pensait que le roi n'avait été amené à négocier avec la France que par la suspension des subsides. On concevait que l'État serait dans le plus grand péril si l'on ne parvenait ni à traiter avec la France ni à s'entendre avec l'Angleterre. On se préoccupait surtout de garantir le nord de l'Allemagne contre l'invasion des Français. ». Le cabinet britannique venait d'envoyer à Berlin lord Spencer, qui avait été chargé à l'automne d'une mission extraordinaire à Vienne. Il devait sonder les intentions du roi de Prusse et tâcher de balancer dans son esprit indécis l'influence des partisans de la paix. En même temps le duc de Brunswick, qui avait été invité par la Prusse à demander officiellement d'être compris dans le traité de paix[2], dépêchait au roi un de ses confidents, M. de Riedesel. Il devait lui représenter l'insuffisance des dispositions défensives qui venaient d'être prises sur la Lippe et sur l'Ems, et la nécessité de s'entendre avec les Autrichiens pour la défense du Rhin. Les deux négociateurs trouvèrent un argument puissant dans les mesures militaires que l'Angleterre venait de prendre et dans l'emprunt qu'elle venait de garantir à l'Autriche. Le discours tenu par Pitt à cette occasion (26 janvier 1795) ne pouvait manquer d'émouvoir le roi de Prusse. « C'est parce que la Prusse nous quitte, avait dit Pitt, qu'il faut rattacher l'Autriche encore plus fortement à notre cause. Si la Prusse nous manque de foi, devons-nous pour cela renoncer à faire des alliances? L'Autriche a une politique fixe, nul cabinet n'est plus aguerri aux défaites, et ne sait mieux se relever..... » Pitt laissait entrevoir l'espérance qu'en poursuivant la guerre, on ramènerait la France à la monarchie. Ces faits et ce langage troublaient le roi de Prusse dans sa conscience, réveillaient sa jalousie à l'égard de l'Autriche en même temps qu'ils flattaient ses secrètes aspirations. Massenbach, alors en mission militaire à Berlin, rapporte que le visage de Frédéric-Guillaume rayonnait au récit des brillants faits d'armes des cavaliers de Blücher dans les derniers combats[3]. Riedesel écrivait au duc de Brunswick que les préférences personnelles du roi étaient

1. I, 282.
2. Malmesbury au général Harcourt, 8 février 1795.
3. *Mémoires*, II, p. 98.

encore pour la coalition. Le roi ne lui dit pas un mot de la paix. Haugwitz se montra très-réservé; cependant il assura que si la paix était conclue, les États de l'empire devraient y trouver leur protection; et il affirma qu'on proposerait un plan de défense pour lequel on comptait sur l'aide et les subsides de l'Angleterre. Riedesel constatait l'impression produite sur l'esprit du roi par les nouvelles d'Angleterre[1]. Le négociateur anglais en avait acquis les preuves. Il écrivait à lord Grenville[2] :

« Bien que je n'aie aucune raison de croire que cette cour se soit moins profondément compromise avec la France que je ne l'indiquais dans mes deux dernières dépêches, le zèle de S. M. prussienne pour une nouvelle campagne est cependant tel que je tiens toujours pour possible d'atteindre ce résultat, malgré l'opposition du prince Henri et de tout le ministère, pourvu que je reçoive en temps utile les instructions nécessaires. Lorsque j'appris que le courrier Wiffen qui devait partir par le prochain paquebot, avait reçu l'ordre d'attendre le second, j'eus l'occasion de faire savoir au roi, par un canal privé[3], que ce courrier apporterait vraisemblablement des propositions relatives à une nouvelle entente en vue de la continuation de la guerre, et qu'il serait de la plus grande importance d'attendre son arrivée avant de faire à Bâle un pas entièrement décisif. La connaissance que l'on eut ici en même temps des efforts puissants et énergiques de notre gouvernement et en particulier du vote de crédits pour la levée de 150,000 marins, firent la plus grande impression aussi bien sur le public que sur le roi. Il témoigna dans ses conversations avec moi et avec beaucoup d'autres personnes, sa très-haute admiration pour notre attitude. Depuis ce moment S. M. m'a montré une bonne grâce inaccoutumée, et, dans ses cercles privés, elle se déclare décidée à attendre nos propositions aussi longtemps que possible, et, d'après la façon dont elle s'est exprimée, je suis persuadé qu'elle avait l'intention que ses paroles me fussent rapportées. »

1. Ranke, I, p. 282.

2. Lord Spencer à lord Grenville, 28 février 1795. Hermann, *Politische Correspondenzen*, p. 511.

3. D'après l'auteur des *Mémoires d'un homme d'Etat* (I, 568-8) cet intermédiaire aurait été la maîtresse du roi, Mme de Lichtenau. Lord Spencer lui offrit cent mille guinées pour détourner le roi de la paix avec la France et l'engager à accepter les millions de l'Angleterre. La favorite repoussa l'offre du présent, qui lui parut suspecte, mais elle obtint une audience secrète pour lord Spencer. Malmesbury, au mois de décembre, avait songé à se servir du même intermédiaire (*Diaries*, 16 décembre).

Ces dispositions, toutes personnelles, du roi, étaient vivement combattues dans son entourage même le plus intime. Bischoffswerder se montrait partisan de la paix à tout prix[1]. Quant au prince Henri, son zèle pour la paix était toujours le même. Il s'en expliqua très-nettement avec l'envoyé du duc de Brunswick, M. de Riedesel. « Le manque total d'argent, le mécontentement général de la nation et de l'armée contre cette guerre, écrivait Riedesel[2], les plans mal combinés du ministère britannique, ses connexions claires avec la cour de Vienne, dont on cachait soigneusement toutes les démarches; les arrangements alarmants de la cour de Vienne sur la frontière de Pologne et qui faisaient même craindre bientôt une offensive pour la Prusse, qui ne devait pas en être dupe, étaient autant de raisons pourquoi il avait cherché à traiter avec la Convention. La paix, poursuivit-il, ne sera pas honorable, mais elle est nécessaire. » Il la croyait certaine. « Je n'ai, disait-il, en vue que le bien de ma patrie, et je veux la sauver de la ruine où d'autres l'ont menée. » Il semblait, rapporte Riedesel, presque indifférent à la ruine du monde entier pourvu qu'il sauvât la Prusse. Le prince Henri s'exprima tout aussi ouvertement avec l'ambassadeur anglais. Il ne lui dissimula point sa mauvaise humeur contre l'armée et le gouvernement anglais. Il alla même jusqu'à lui dire que « l'Angleterre avait forcé la France à la guerre et que maintenant elle ne pourrait pas faire la paix, même si elle le désirait; mais les puissances continentales n'avaient aucun intérêt à continuer la guerre, et les subsides qu'on leur pourrait fournir ne combleraient pas les pertes qu'elles avaient subies[3]. »

Rien ne peint mieux les idées du prince Henri qu'un entretien qu'il eut alors avec Massenbach. Arrivé à Berlin avec des pensées toutes belliqueuses, Massenbach avait vu tous les ministres disposés à la paix, et, comme il ne comprenait point les demi-mesures, il avait immédiatement retourné ses batteries et conçu un système d'alliances qui aurait permis à la Prusse de concentrer toutes ses forces à l'est[4]. Il était rempli de cette idée lorsqu'il aborda le prince Henri qui

1. Massenbach. *Mémoires*, II, 82.
2. Au duc de Brunswick, 8 février 1795. Cité par M. Ranke, I, 283; en français.
3. Lord Spencer à lord Grenville, 28 février 1795.
4. *Mémoires*, II, 84.

[illegible] à son palais. Massenbach lui expose l'objet de son voyage à Berlin, qui était de connaître les mouvements de l'armée prussienne et Mainz sur le Rhin. « Les mouvements sont [illegible] de la France. L'armée est à peine [illegible] et [illegible] qu'une partie [illegible] dans le pays. La paix avec la France est certaine. Je suis l'ami [illegible] et je le poursuis [illegible] Cette guerre [illegible] à mes [illegible] [illegible]. Elle est contraire à l'intérêt de notre pays. Nous avons [illegible] et [illegible] que la France. — Votre Altesse Royale a [illegible] de [illegible] votre [illegible] pensée, répondit Massenbach : je crois qu'il [illegible] pas [illegible] à la paix. [illegible] pas de plus. La Prusse doit [illegible] à la France et [illegible] la politique [illegible] : la France, la Hollande, la Hesse, la Saxe, la Petite Germanie, la Prusse... » Le prince interrompit : « C'est trop [illegible] vous avez trop vu. On n'a pas le droit de parler pour le Comité : on est à mon service [illegible] : ce sont de mauvais gens : quelques-uns d'entre eux ont vu la mort de leur roi. — Que Votre Altesse Royale me pardonne si j'exprime une pensée peut-être trop hardie : je songe à Louis XIV, à Mazarin et à Cromwell. — Que voulez-vous dire? — Louis ne voulait pas donner à Cromwell le titre de frère..... « Nommez-le votre père, s'il le faut, et si vous obtenez par là ce que vous désirez, » répondit Mazarin. Les yeux du prince commencèrent alors à briller, rapporte Massenbach; il me poussa jusqu'au fond de l'embrasure de la fenêtre. — Vous êtes tout à fait dans mes principes, me dit-il. »

Cependant le bruit se répandait dans le monde politique de Berlin que la Prusse cédait sur tous les points. Malmesbury écrivait de Hanovre, le 25 février 1795, au général Walmoden[2] :

« Les nouvelles qui m'arrivent ce matin de Berlin sont de nature à confirmer toutes mes appréhensions sur le peu de confiance que l'on doit avoir dans la conduite de cette cour dans les affaires politiques comme dans les militaires. Le roi, qui agit sous l'influence du prince Henri, accède aux conditions extra-honteuses que la Convention a posées comme *ultimatum*. Le roi de Prusse abandonne aux Français toute la rive gauche du Rhin, y compris ses possessions dans le pays de Clèves. »

1. Id., 91-90.
2. Malmesbury, *Diaries*. Cf. lord Malmesbury à lord Grenville, 26 février, id., id.

Ces nouvelles étaient fort prématurées, et le roi de Prusse, loin de songer à céder *toute la rive gauche* du Rhin, ce qui n'était pas en son pouvoir, résistait plus que jamais à l'idée d'abandonner même éventuellement aux Français les territoires prussiens situés sur ce côté du fleuve. Soit que les démarches des Anglais eussent exercé une sérieuse influence sur son esprit et que, pouvant espérer de conclure aux conditions qui lui conviendraient un nouveau traité de subsides, il préférât la guerre à une paix qui lui répugnait, soit que le langage arrogant tenu par Boissy-d'Anglas dans son rapport du 30 janvier eût froissé sa dignité et augmenté sa répugnance pour un traité que l'on subordonnait ainsi publiquement à des conditions qu'il trouvait inacceptables[1], soit enfin que le bruit des prétendues concessions qu'il aurait faites à ces républicains qui prétendaient lui dicter la paix du haut de la tribune aux harangues, fût parvenu jusqu'à lui et lui eût fait craindre que ses négociateurs ne l'eussent compromis, il jugea nécessaire de leur déclarer son intention de ne consentir ni directement ni indirectement par le traité de paix à aucune cession de territoire. Dans sa pensée, cette déclaration ne devait modifier en rien l'état des négociations, car le roi n'avait jamais cherché dans le traité qu'un moyen d'augmenter le crédit de sa monarchie en donnant à l'Allemagne une paix qui garantirait l'intégrité territoriale de l'Empire. Mais on a vu que des nuances assez marquées séparaient la pensée du roi de l'interprétation qu'en donnaient ses ministres, et que ces nuances se prononçaient bien davantage lorsque les négociateurs de Bâle interprétaient à leur tour la pensée du roi et du cabinet. Le 28 janvier, les instructions adressées à M. de Goltz lui enjoignaient de repousser toute cession et d'ajourner la question à la paix générale; le cabinet prussien reconnaissait cependant qu'il serait opportun de prévoir le cas où la cession serait consentie lors de la paix générale, et de régler éventuelle-

1. Malmesbury écrivait à lord Spencer le 15 février : « Je ne laisse pas d'espérer, et je l'ai écrit à lord Grenville, que l'excessive arrogance de la Convention ne donne l'impulsion décisive, surtout depuis que j'ai reçu par estafette le *Moniteur* qui contient le rapport que Boissy d'Anglas a fait au nom du Comité de salut public... il s'exprime dans les termes les plus injurieux et blessants pour tous les rois, et assure à la France que le Comité ne traitera qu'à des conditions si extraordinaires que Goltz et Harnier seront forcés de les repousser comme inacceptables. »

ment les compensations de la Prusse. Les négociateurs prussiens de Bâle avaient pu conclure, tant de leurs instructions officielles que de leurs lettres privées, que la Prusse voulait tout faire pour éviter les cessions, mais que si elle ne le pouvait pas, elle ne romprait pas pour cela les négociations, qu'il s'agirait alors surtout de sauver la forme, et que si l'on trouvait le moyen de dégager la responsabilité du roi, de différer toute solution définitive, et de réserver pour la Prusse la certitude d'un dédommagement, on pouvait, au moins en principe et dans les conversations, céder aux exigences des Français[1]. Les dépêches du 6 février, tout en accentuant le désir que l'on avait à Berlin d'amener la France à renoncer à ses conquêtes, ne contenaient rien qui pût modifier l'impression des dépêches précédentes[2]. La diplomatie prussienne s'était ainsi écartée peu à peu de la direction que voulait lui imprimer le roi de Prusse. Il l'y ramena, et fit envoyer le 15 février à Harnier des instructions qui ne pouvaient laisser prise à aucune équivoque. Conformes, dans le fond et dans la lettre, aux idées du roi, ces instructions indiquaient dans la politique du cabinet un mouvement de recul assez prononcé. Non-seulement elles déclaraient que toute idée de cession de territoire devait être ajournée à la paix générale, mais elles ne parlaient point d'accommodements et de compensations éventuels et prescrivaient même de demander aux Français l'évacuation des territoires prussiens de la rive gauche qu'ils avaient conquis, qu'ils occupaient et qu'ils voulaient conserver. Le gouvernement prussien invitait Harnier à suivre les négociations pendant la maladie de M. de Goltz et en attendant qu'il fût nommé un second plénipotentiaire; Harnier devait demander à Barthélemy de présenter un projet de traité auquel la Prusse répondrait sans délai par un contre-projet si elle ne le trouvait pas acceptable[3]. La dépêche continuait ainsi[4] :

« Nous avons lieu de supposer que comme il ne s'agit actuellement que de la paix particulière à conclure entre la Prusse et la

1. Voir ci-dessus p. 17 la conversation de Barthélemy et de Harnier le 9 février.

2. Voir ci-après la conversation de Barthélemy et de Harnier le 17 février, p. 32.

3. Ranke, I, 279.

4. Ce texte d'après l'extrait communiqué par Harnier à Barthélemy (Rapport du 5 ventôse).

France, la plupart des articles qui devront composer ce traité ne seront pas sujets à grande difficulté. Il ne resterait en effet comme véritable objet de contestation que le point sans doute essentiel des limites futures de la France et de la possession demandée des États du roi sur la rive gauche du Rhin. Nous désirons vivement que M. Barthélemy se soit déjà désisté de cette dernière proposition; mais dans le cas contraire vous lui exprimerez itérativement, comme nous l'avons enjoint au comte de Goltz, la surprise et la peine extrême qu'avait naturellement dû causer une demande qu'il nous était impossible de concilier avec les assurances et les protestations pacifiques du gouvernement français. Vous lui représenterez que si le désir de la France est sérieux de se faire, avec le temps, de la Prusse un ami utile, son intérêt le plus évident exige de ne pas déprimer sa considération politique et lui faire perdre de son crédit et de la confiance qu'elle peut d'ailleurs inspirer soit dans l'Europe en général, soit en particulier en Allemagne; que tel serait cependant l'effet naturel, immanquable qui en résulterait si la Prusse était la première à donner l'exemple d'un démembrement du territoire de l'empire par l'abandon d'une partie de ses provinces qui y sont comprises, et que si même il était possible de dédommager S. M. aux dépens de ses co-États, outre qu'un pareil moyen répugnerait à ses sentiments et à sa loyauté, ce serait porter le coup mortel à la constitution germanique et au système que l'on prétendait former pour la suite sur l'attachement des États de l'Empire pour la Prusse, lequel, dès lors, serait détruit à jamais. Vous soutiendrez surtout le principe en effet incontestable que cet objet est indissolublement lié à la question générale des limites futures de la France vis-à-vis de l'Allemagne, attendu que la possession des pays dont il s'agit ne pourrait avoir quelque intérêt pour le gouvernement français qu'en tant que celui-ci obtiendrait toute la rive gauche du Rhin. » Cette question ne pourrait être résolue qu'à la paix générale; il y aurait donc lieu jusque là de différer toute décision sur les provinces prussiennes. « Nous nous attendons à ce qu'on ne trouvera pas de difficultés pour que l'arrangement en question soit renvoyé verbalement jusqu'à la paix générale, qu'il n'en soit fait nulle mention, et qu'en attendant les troupes françaises évacuent les susdites provinces prussiennes[1]. » Cette solution serait la meilleure; mais si on ne peut l'obtenir, il faudrait au moins, par une clause spéciale, « réserver jusqu'à la pacification générale la question des limites futures de la France vis-à-vis de la Prusse. »

1. Fin de l'extrait. Ce qui suit d'après Ranke, I, 280.

Lorsque le cabinet prussien avait envoyé à Harnier les instructions du 15 février, on ignorait encore à Berlin la mort de Goltz; mais comme on y était instruit du danger dont il était menacé, on jugea nécessaire de désigner quelqu'un pour le seconder dans sa mission et pour le remplacer s'il venait à mourir[1]. On fit choix de M. de Hardenberg. Il avait demandé de se rendre à Berlin pour y entretenir le gouvernement des affaires financières dont il était chargé; un rescrit du 6 février l'y avait autorisé; en lui annonçant qu'il serait appelé à suppléer M. de Goltz, les ministres prussiens l'invitèrent à se hâter; mais sous prétexte que les affaires d'Ansbach et de Bayreuth le retenaient, il ne se mit en route pour Berlin que dans les derniers jours de février[2].

XIII.

Suite des conférences entre Barthélemy et Harnier. — Première esquisse du traité (11-25 *février* 1795).

L'armée prussienne se préparait à se retirer sur la Westphalie et à prendre les positions défensives qui avaient été fixées à Berlin. La dépêche du 6 février devait en instruire M. de Goltz. Barthélemy écrivait le 23 pluviôse (11 février) :

« La Prusse désirerait que nous lui fournissions un prétexte honorable pour que ses troupes s'éloignent de Mayence. Nos conquêtes le lui fournissent réellement, et elle paraît en avoir trouvé un dans sa vive inquiétude pour la Westphalie et Wesel. Les lettres de Francfort annoncent que le maréchal Mœllendorf fait des dispositions qui annoncent qu'une partie considérable de son armée va marcher vers la Westphalie. La frayeur est grande à Francfort; alors notre position deviendra belle pour agir vigoureusement contre Mayence. »

Dès que Mœllendorf eut reçu des instructions précises, il les transmit au major Meyerinck, qui, d'accord avec Harnier, en donna, le 16 février, connaissance aux diplomates français. Meyerinck assura que la mort de M. de Goltz n'altérerait en

1. Barthélemy au Comité, 5 ventôse (23 février 1795).
2. Ranke, I, 289.

rien les résolutions pacifiques du roi de Prusse et qu'on nommerait incessamment un nouveau plénipotentiaire. L'occupation de la Hollande ne devait pas être non plus un obstacle à la paix, Frédéric-Guillaume étant décidé à ne plus soutenir les intérêts politiques du stathouder. L'armée prussienne se préparait à quitter le Rhin pour couvrir Wesel, la Westphalie et le pays de Hesse; Mœllendorf avait transporté son quartier général à deux lieues de Francfort, il avait envoyé deux régiments à Wesel et un peu plus de la moitié de son armée allait se rendre en Westphalie[1]. — Dans ces conditions il lui importait beaucoup de connaître les intentions des Français sur Wesel et la Westphalie.

« Il s'engage, écrivait Barthélemy[2], à s'y tenir entièrement isolé des armées des alliés et sans rapport avec elles, si de notre côté nous voulons nous engager à ne pas inquiéter Wesel. Il promet aussi, si nous passons le Rhin au-dessus ou au-dessous des États prussiens, de se tenir toujours à une certaine distance de nous, afin d'éviter que le contact ne fasse naître des difficultés[3]. Une réponse satisfaisante de notre part sur cet état de choses procurerait un grand soulagement et une grande tranquillité au roi de Prusse. Elle préviendrait toute probabilité de rupture des négociations, elle lui donnerait les moyens de se débarrasser des Autrichiens qui insistent pour faire entrer quelques-unes de leurs troupes dans Wesel. »

Barthélemy répondit qu'il n'avait pas d'instructions à ce sujet et qu'il en référerait au Comité de salut public. Puis, l'entretien terminé avec Meyerinck, il prit Harnier à part et lui dit combien le Comité désirait qu'il fût chargé de continuer la négociation. Harnier s'en montra « infiniment touché », mais il ne croyait pas que ce fût l'intention de sa cour, il pensait d'ailleurs que la nécessité de nommer un nouveau plénipotentiaire aurait un avantage : il serait impossible que le successeur de M. de Goltz n'arrivât pas « muni de toutes les instructions, de tous les

1. Bacher au Comité, 28 pluviôse (16 février 1795).
2. Au Comité, 28 pluviôse.
3. Ces dispositions permettaient aux troupes françaises de s'étendre, *au-dessus* des lignes prussiennes, vers Emden, et, *au-dessous*, jusqu'à l'Elbe : elles coupaient aux Autrichiens toute communication avec les pays de Munster, Osnabrück et la Basse-Allemagne (Bacher au Comité, 28 et 29 pluviôse (16-17 février 1795).

pouvoirs nécessaires pour terminer, puisqu'on aurait eu le temps à Berlin de tout examiner, de tout discuter. »

« Harnier dit, poursuivait Barthélemy, qu'il faudra bien aussi quelque temps pour régler et déterminer le dédommagement que le roi de Prusse aurait à recevoir sur la rive droite du Rhin, mais que ce point ne pourrait cependant pas arrêter l'arrangement final entre nos deux gouvernements. Bacher et moi nous répétons souvent à MM. Harnier et Meyerinck que si la cour de Berlin est aussi sincère que le gouvernement français dans le désir d'en venir à une conclusion nous pensons qu'il doit lui convenir autant qu'à nous de l'accélérer et de la terminer promptement[1]. »

Pendant le cours de cette conférence, le courrier qui était porteur de la dépêche du 6 février était arrivé à Bâle. Harnier s'empressa de communiquer à Barthélemy un extrait de cette dépêche qui parut « fort décisive » au négociateur français[2]. Elle fut l'objet d'une importante conférence qui eut lieu, le lendemain 17 février, entre Barthélemy et le chargé d'affaires prussien. Barthélemy en rendit compte en ces termes au Comité[3] :

« M. Harnier est venu me voir aujourd'hui pour s'entretenir avec moi sur le contenu de la lettre du ministère prussien dont je vous ai envoyé hier l'extrait, et dont je l'ai beaucoup remercié de m'avoir donné communication. Cette lettre est très-remarquable en ce que, sous bien des rapports, elle a beaucoup d'analogie avec les vôtres, en ce qu'elle simplifie beaucoup l'état de la question entre nos deux gouvernements et en ce qu'elle manifeste un désir sincère de la Prusse de faire la paix et de la faire bientôt.

« Vous croyez bien que j'ai été étonné de l'espèce de reproche que le roi de Prusse fait à feu M. de Goltz d'avoir tant insisté sur une suspension d'armes, parce qu'en effet ce plénipotentiaire y avait tellement insisté que je devais croire, comme il me l'avait dit, que ses instructions lui en faisaient une nécessité.

« Sans l'heureux événement de la Hollande, Mayence eût continué de faire un point de difficulté entre nous et la Prusse. Elle est levée actuellement cette difficulté, par la nécessité où le maréchal Mœllendorf se trouve d'aller couvrir la Westphalie. M. Harnier m'a dit qu'il

1. Barthélemy au Comité, 28 pluviôse (16 février 1795).
2. Id., id., voir cet extrait ci-dessus, p. 20.
3. Rapport du 29 pluviôse (17 février 1795).

faisait ses dispositions pour y faire marcher toute son armée, moins 5 à 6,000 hommes qui resteraient avec les contingents jusqu'à la conclusion de la paix. Car il est bien entendu que le roi de Prusse, au moment de cette conclusion, retirera toutes ses troupes dans ses États. M. Harnier m'a répété son vœu que vous veuilliez bien, citoyens représentants, prendre en considération la difficulté de la situation du roi de Prusse en Westphalie, placé entre la crainte que nous n'attaquions ses États et la nécessité où il se trouverait alors malgré lui de combiner ses arrangements et sa défense avec les alliés, tandis que si nous ne voulons pas inquiéter son pays, il promet de cesser tout concert avec eux et de prendre dans son intérieur des positions qui ne pourraient nous inspirer aucun soupçon, tandis que d'un autre côté il serait procédé avec rapidité à la conclusion de la paix. J'ai répété à M. Harnier mes réponses précédentes fondées sur l'assurance que vous ne tarderez pas à envoyer en Hollande et ici des instructions propres à concilier tous les intérêts.

« A présent, m'a dit Harnier, que vous voyez si manifestement le désir de ma cour de se rapprocher et de faire la paix avec la République, permettez-moi de vous demander, pour que je les lui transmette, quelles sont les conditions que votre gouvernement établit pour base de la négociation.

« Je lui ai répondu que, depuis qu'il n'y avait plus de difficultés au sujet de Mayence, l'unique point sur lequel nous insistons est la ligne du Rhin. M. Harnier ne pense pas que cet objet sera difficile à arranger quant aux possessions prussiennes situées sur la rive gauche. Il fait une observation qui parait fort juste et que je n'ai pas rejetée. « Le roi de Prusse, dit-il, ne s'opposera pas à ce que vous ayez la rive gauche du Rhin, mais il ne dépend pas de lui de vous la donner, c'est à l'empire à en faire la cession; si elle vous est accordée par la pacification générale, le pays de Clèves suivra tout naturellement, mais s'il arrivait par hasard que vous ne gardassiez pas la ligne du Rhin, j'imagine que le pays de Clèves ne vous serait bon à rien et que vous ne vous feriez pas de peine de le restituer.

« Quant au dédommagement de la Prusse et des princes séculiers qui feraient des sacrifices sur la rive gauche, M. Harnier pense qu'il pourrait être difficile de les déterminer et de s'entendre à cet égard. « Ce qui nous rassurera, a-t-il dit, c'est que nous pensons que la France ne voudra jamais avoir concouru à l'affaiblissement de la Prusse. » Je lui ai fortement assuré que, loin de vouloir travailler à la diminution de la puissance prussienne, la République travaillera à étendre son influence et sa force et à lui faire jouer en Allemagne un rôle d'autant plus brillant qu'il devra être fondé sur l'abaissement réel de

l'ambitieuse maison d'Autriche. M. Harnier m'a paru flatté de tout ce que je lui ai dit à ce sujet. Il n'admet pas la possibilité qu'elle [l'Autriche] puisse jamais parvenir à effectuer son projet favori de l'échange de la Bavière. Il sent fort bien qu'il devient nécessaire de faire un nouveau traité de Westphalie, de refondre tout l'ancien système germanique et de séculariser plus d'un État ecclésiastique. Il est persuadé que presque tous les États protestants se réuniront promptement au sentiment du roi de Prusse à cet égard, comme aussi que du moment que la pacification particulière de ce prince sera connue, un grand nombre de ces co-États marchera sur ses traces et que, dès cet instant, l'armée d'Empire sera dissoute. »

Au cours de l'entretien, Barthélemy appela l'attention de Harnier sur les avantages qu'il y aurait pour les deux pays à ce que la Prusse ouvrît au commerce français Wesel, la Westphalie et par suite tout le nord de l'Allemagne. Harnier répondit que cet objet avait frappé l'attention de M. de Goltz et qu'il était convaincu que la cour de Berlin enverrait à Bâle un négociateur en état de traiter la question. Il fut incidemment question de la Pologne.

« Bacher et moi, écrit Barthélemy[1], nous n'avons pas laissé tomber le mot *Pologne;* nous avons fait à Harnier les fortes réflexions que doivent présenter au cabinet prussien l'anéantissement de ce trop malheureux pays, les progrès effrayants de l'ambition et l'accroissement de la domination des deux cours impériales. Au fond il paraît que M. Harnier pense comme nous, mais ou il ignore les desseins de la Prusse, ou bien il ne se permettrait pas de s'entretenir avec nous de cet objet et d'en faire mention dans ses rapports.

« Enfin j'ai parlé des émigrés. Il dit qu'il n'y en a presque pas dans les États du roi de Prusse et que ceux qui y sont ne manqueront pas de s'en éloigner aussitôt qu'ils apprendront qu'il aura fait la paix avec la République française. »

En réalité, ce que proposait le gouvernement prussien, c'était un armistice déguisé et une sorte de paix anticipée pour les possessions prussiennes de la rive droite du Rhin et les pays que la Prusse prendrait sous sa protection. « Ce n'est plus le cas, écrivait Mœllendorf[2], de nourrir des soupçons et encore moins

1. Rapport du 30 pluviôse, 18 février 1795, complétant celui de la veille.

2. A Meyerinck, 13 février 1795, extrait communiqué à Bacher. Rapport du 1er ventôse.

de donner de la jalousie. Il nous faut une paix; mais cette paix ne doit pas être momentanée. Le gouvernement prussien la demande pour l'éternité..... Or ne vaut-il pas mieux convenir d'avance à l'amiable d'une ligne de neutralité, au lieu de nous exposer à nous battre au moment où tout annonce des intentions favorables pour la paix? » Le Comité de salut public ne voulait point entendre parler d'armistice; mais en même temps que la proposition de Mœllendorf, il reçut un extrait de la dépêche du cabinet prussien à Harnier du 6 février, et les rapports de Barthélemy sur les conférences dans lesquelles l'agent prussien ne semblait pas mettre en doute la cession des territoires prussiens de la rive gauche du Rhin. Le Comité crut la paix assurée; il ne fit pas de difficulté d'accéder au plan de Mœllendorf et même d'en faciliter l'exécution par une fausse attaque sur la Westphalie. Il se réserva, toutefois, la faculté de transformer au besoin cette fausse attaque en une attaque réelle. Il prenait, on le voit, les mêmes précautions que le gouvernement prussien. Il écrivit le 4 ventôse (22 février 1795) à Barthélemy :

« La dépêche que le roi de Prusse vient d'adresser à M. de Goltz annonce que le cabinet de Berlin est décidé à se rapprocher de la République par une paix particulière et indépendante de tous les événements.

« Ce vœu est si conforme à nos intentions que nous serons toujours disposés à adopter les mesures qui peuvent en assurer et en presser l'accomplissement. Ainsi en persistant dans le parti pris relativement à la proposition d'armistice, le Comité ne se refusera pas à des mesures qui peuvent avoir le double avantage de prévenir toute possibilité de rupture et de concilier les intérêts réels des deux gouvernements. C'est sous ce point de vue que nous avons considéré la demande qui t'a été faite relativement à Wesel par Meyerinck et par Harnier.

« La position que le maréchal Mœllendorf se propose de prendre accélérera sans doute la conclusion de la paix par l'effet qu'elle peut produire. Qu'il conserve cette position, qu'il demeure spectateur tranquille du progrès de l'armée française et qu'il n'ait aucune inquiétude. Mais il ne suffit pas de consulter la loyauté, il faut encore consulter la sagesse : elle nous prescrit de prendre des précautions contre tous les événements et contre l'esprit d'incertitude qui les crée.

« Nous sommes en conséquence décidés à faire marcher nos têtes de colonnes du côté de la Westphalie en donnant au général l'ordre

de se conduire suivant la conduite que tiendra l'armée prussienne. Par cette disposition nous fournissons au maréchal Mœllendorf un prétexte simple et plausible de retirer ses troupes des environs de Mayence, attendu qu'il sera censé en avoir besoin pour secourir son propre pays. S'il ne le faisait pas nous devrions en conclure qu'il ne veut pas que nous prenions Mayence, et il nous obligerait par là à convertir notre marche en une attaque réelle de Wesel. Sans doute que ces précautions seront inutiles. La moralité connue de Mœllendorf nous inspire la plus haute confiance et nous garantit qu'il tiendra ses engagements. »

Harnier attendait avec impatience cette réponse du Comité; mais avant qu'elle ne fût parvenue à Bâle, la dépêche prussienne du 15 février y arriva. Harnier dut en conclure qu'il avait singulièrement dépassé les intentions de son gouvernement en se montrant aussi accommodant qu'il l'avait été au sujet de la rive gauche du Rhin. Il n'hésita pas cependant à donner à Barthélemy connaissance de ses nouvelles instructions. Barthélemy écrivait au Comité le 5 ventôse (23 février) :

« Harnier a reçu ce matin un courrier de Berlin. Il m'a lu une grande partie de la dépêche que le roi de Prusse lui a écrite... Il s'est établi entre nous et le secrétaire de légation de la cour de Berlin une manière franche et droite de nous communiquer, de sorte qu'après avoir entendu le contenu de cette dépêche nous lui avons témoigné que son contenu est si intéressant que ce serait nous mettre en état de bien mieux vous présenter les idées qu'elle renferme, s'il voulait bien m'en délivrer un extrait. Il y a consenti. J'en joins ici la copie[1]. »

Le jour même, les deux négociateurs eurent une longue conférence sur les propositions que le roi de Prusse chargeait Harnier de présenter au gouvernement français. Si Barthélemy s'en était tenu à la lettre de ses instructions, il aurait dû rompre la conférence, puisque la Prusse refusait de céder immédiatement ses possessions sur la rive gauche et prétendait ajourner la question des frontières à la paix générale. Mais Barthélemy avait une trop grande expérience des négociations et un sentiment trop élevé de ses devoirs pour se renfermer dans le rôle d'un simple trucheman du Comité de salut public. Il pensait avec raison que négocier c'est transiger, et il jugeait que tout en

1. Voir cet extrait ci-dessus, p. 28.

cherchant à faire prévaloir auprès de la Prusse les vues de son gouvernement, il ne devait pas négliger d'éclairer le Comité sur la nécessité de les modifier en certains points. Barthélemy était d'ailleurs fort éloigné de partager les idées de la plupart des conventionnels sur la conquête. Il ne pensait pas que la grandeur et la sécurité de la France fussent attachées à la possession de la rive gauche du Rhin; il connaissait les dangers de cette politique, et tout en poursuivant le même objet que le Comité, c'est-à-dire une paix sûre et glorieuse qui rendît à la France le grand état de puissance où elle avait été sous Louis XIV, son expérience des affaires européennes lui conseillait de poursuivre cet objet par d'autres moyens. Il crut donc opportun d'entrer, dans une certaine mesure, dans les idées du gouvernement prussien, et, selon la juste remarque de M. Ranke, il prit une position intermédiaire entre la Prusse et le Comité[1]. Tandis que Harnier se montrait plus conciliant que le cabinet prussien, Barthélemy se montrait moins exigeant que le gouvernement français. C'est ainsi que grâce au zèle éclairé des deux négociateurs pour l'intérêt supérieur de leurs pays respectifs, qui était la paix, la négociation fut menée à bonne fin malgré les difficultés qui faillirent à plusieurs reprises en amener la rupture. La pensée de Barthélemy se découvre parfaitement sous la forme réservée du rapport qu'il adressa au Comité sur cette conférence du 23 février[2] :

« M. Harnier m'a demandé si vous ne m'auriez pas autorisé à lui remettre un projet de traité auquel sa cour serait très-empressée de répondre par un contre-projet. Indépendamment des nouvelles formes à employer dans la rédaction, il a dit qu'il croyait que nous ne serions pas étonnés que la Prusse attende nos propositions. Je lui ai répondu que quoique je connaisse très-bien vos intentions sur les articles de la paix, il me paraît que je ne puis qu'attendre de vos lumières et de vos réflexions le projet de traité qui doit les spécifier. M. Harnier m'a donc invité à vous en écrire sans délai. Il compte les moments où votre réponse pourrait arriver. Je vois constamment par ses discours comme par la teneur des lettres qu'il reçoit, que sa cour pense que puisqu'il faut en finir, on ne saurait finir trop tôt. Il est dit dans la lettre que M. Harnier a reçue aujourd'hui que le roi

1. *Hardenberg*, I, 280.
2. Barthélemy au Comité, 5 ventôse (23 février 1795).

de Prusse a appris avec sensibilité l'expédient que j'avais proposé comme de moi-même en conséquence de votre lettre du 10 pluviôse, mais qu'il ne désire rien de plus que pouvoir conclure la paix au plus tôt pour la proclamer aussitôt, loin de vouloir en tenir la conclusion cachée un seul instant.

« Nous avons raisonné, M. Harnier et moi, sur le nombre ainsi que sur la teneur des articles. Ils nous paraissent devoir être en très-petit nombre :

« 1° Vous voyez dans la lettre du roi de Prusse ce qu'il dit sur la ligne du Rhin, ainsi que sur la cession du pays de Clèves. M. Harnier est fâché d'y voir que sa cour désire que nos troupes évacuent cette partie des possessions prussiennes, mais il pense bien que cette phrase n'est regardée à Berlin même que comme une inutilité.

« Elle désire aussi qu'il ne soit point parlé dans le traité de paix de ces deux points et qu'il n'en soit traité que verbalement jusqu'à la pacification générale de l'Empire. J'ai témoigné à M. Harnier que c'était beaucoup trop demander et que je ne voyais pas comment il serait possible de faire la paix sans prononcer sur le sort de quelques possessions prussiennes qui sont déjà occupées par nos troupes.

« M. Harnier dit : « Apparemment vous ne voulez pas déshonorer le roi de Prusse, et au contraire si votre système est bien de vous rapprocher de lui et de contracter avec lui des liens qui tournent à l'utilité des deux nations, vous devez chercher à l'entourer de l'opinion et de la considération publiques. Or comment pourrez-vous proposer au roi de Prusse et comment pourrait-il sans honte, préjugeant la question de la pacification générale, prononcer le premier un aussi grand démembrement de l'empire germanique et le dépouillement d'un grand nombre de ses co-États? la France pourrait-elle bien demander à une puissance avec laquelle elle veut reprendre ses précédents rapports, qu'elle se charge d'un rôle aussi odieux?

« La stipulation dans le traité des possessions prussiennes placées sur la rive gauche du Rhin fait suite à ce raisonnement, continue M. Harnier. Il préjuge également la question et place le roi de Prusse dans un même cercle de honte. Il ne peut articuler cette cession sans articuler implicitement celle des autres pays de l'empire bordés par la rive gauche du Rhin. Que le Comité de salut public veuille donc bien considérer un point qui intéresse aussi essentiellement la dignité et la réputation de la Prusse, et voir dans sa sagesse s'il ne serait pas possible de les ménager dans le traité, autant sans doute qu'il est dans ses désirs, sans nuire aux intérêts de la République française. La rive gauche du Rhin avec le pays de Clèves ne peut vous manquer, et même le roi de Prusse, après avoir fait

la paix sur le pied des ménagements qu'il vous demande, sera plus en mesure de contribuer à vous les assurer par son influence et ses insinuations auprès des divers princes de l'empire. »

« Ces considérations, citoyens représentants, nous ont d'autant plus frappés qu'en y réfléchissant attentivement elles n'attaquent nullement nos intérêts. Il paraît que si nous avons pour le roi de Prusse les égards qu'il sollicite, la paix particulière sera faite à l'instant avec lui. A l'instant la chaîne de la coalition est rompue, et l'acquisition de la rive gauche du Rhin ne peut être mise en doute. Il nous a semblé, ainsi qu'à M. Harnier, que cet article de la paix pourrait énoncer simplement que les pays de Clèves et de Meurs suivraient à la pacification générale de l'Allemagne le sort de toute la rive gauche du Rhin[1]. »

La République avait traité le 9 février avec le grand-duc de Toscane. L'article 1er de ce traité portait : « Le grand-duc de Toscane révoque tout acte d'adhésion, consentement ou accession à la coalition armée contre la République française. » Les instructions de Barthélemy lui prescrivaient de demander à la Prusse une stipulation du même genre. Il la demanda. Harnier blâmait la guerre de 1792 et n'avait jamais dissimulé son sentiment sur le tort que s'était fait la Prusse en accédant à la coalition, mais il déclina « avec vivacité » cette proposition. « Il ne pouvait s'empêcher, dit-il, d'espérer que la France mettrait de la grandeur et de la magnanimité à ne pas rappeler d'une manière aussi éclatante..... les erreurs de la cour de Berlin, erreurs que la conclusion de la paix et le rétablissement des anciens rapports entre les deux nations étaient destinés à couvrir et à effacer. » Barthélemy terminait ainsi son rapport :

« M. Harnier pense que les bons offices de l'intervention du roi de Prusse pour la pacification successive de l'Empire de la manière que vous l'avez exprimé dans les instructions que vous m'avez données pourraient faire un article de la paix, lequel serait également honorable pour la République française, le roi de Prusse et les États

1. Voici comment Harnier, dans son rapport au roi de Prusse (25 février 1795), résume ce point de la discussion : « Les plénipotentiaires français n'ont, en dernière analyse, cru reconnaître la jonction délicate des considérations réciproques que précisément dans l'idée énoncée à la fin des très-gracieux ordres de V. M. du 15, savoir qu'un article conçu dans les termes les plus généraux renvoie à l'issue de la pacification générale la détermination des limites futures de la Prusse et de la France. » Ranke, I, 280 (en français).

germaniques. — L'échange des prisonniers en masse sans aucune réclamation pécuniaire, qui est déjà autant que convenu, formerait un autre article. — Le rétablissement des communications de commerce pourrait aussi former un article dans le traité de paix. »

XIV.

Le Comité de salut public. — Crise de la Convention. — Suite des négociations de Bâle. — Discussion sur les pouvoirs du Comité. — Les limites naturelles. — Ultimatum du Comité (2 *février*-22 *mars* 1795).

Le roi Frédéric-Guillaume, pour ménager sa réputation en Allemagne et y préparer l'hégémonie de la Prusse, jugeait nécessaire d'éluder la question des cessions de territoire; le Comité de salut public, pour ménager sa réputation en France et y fonder la République, jugeait nécessaire de stipuler la cession de la rive gauche du Rhin. Sa position, à l'intérieur, était alors des plus critiques. Il se débattait entre les Jacobins qu'il voulait anéantir et la réaction qu'il redoutait déjà. Après l'avoir déchaînée, il s'en effrayait. Les séances tumultueuses se succédaient à la Convention; l'assemblée achevait de s'user dans les scandales. Les Montagnards opposaient une résistance désespérée aux efforts du Comité pour détruire le système révolutionnaire. Ils cherchaient à soulever le peuple et ne trouvaient que trop de prétextes dans l'extrême misère qui sévissait dans Paris. Merlin de Douai écrivait à Merlin de Thionville, le 14 pluviôse (2 février 1795) :

« Nous nous ennuyons beaucoup, mon bon ami, de ne pas te voir arriver. Ta présence ici est plus nécessaire que jamais. Les coquins se remuent et on assure qu'ils préparent un mouvement. Viens, accours, vole, ne perds pas une minute[1]. »

Tout annonçait une lutte décisive. Le procès de Carrier, la mise en accusation de Collot d'Herbois, Barrère, Billaud-Varennes et Vadier, la fermeture du club des Jacobins, l'abolition du maximum, la révocation des décrets d'expulsion contre les nobles et les prêtres avaient exaspéré les Montagnards. Ils accu-

1. Reynaud, t. II, p. 161.

saient le Comité de complaisance pour les royalistes et même de complicité avec la réaction. Le Comité, qui avait demandé et obtenu le rappel des soixante-seize représentants détenus, se préparait, sous la pression de l'opinion publique, à demander le rappel des vingt-et-un représentants proscrits. Il ne s'était pas résigné sans hésitation à cette mesure de réparation et de justice; mais il lui fallait à tout prix des alliés. Il n'ignorait pas que ces alliés deviendraient promptement des adversaires, et tout en se préparant à vaincre les Jacobins, il songeait déjà qu'il aurait un jour besoin du parti de la révolution pour combattre les réactionnaires. Impuissant dans la Convention, le Comité cherchait à détourner vers la gloire extérieure les passions anarchiques qu'il ne voulait pas satisfaire et qu'il ne pouvait pas dominer. Il demandait à la conquête le prestige qui lui était nécessaire pour asseoir son autorité au milieu des factions, conserver le pouvoir et fonder le gouvernement républicain. Les Jacobins, qui prétendaient avoir sauvé la France par la terreur, accusaient le Comité de faiblesse dans la guerre et de mollesse dans la diplomatie. Le Comité était tenu de montrer d'autant plus d'énergie dans sa politique extérieure qu'il voulait plus énergiquement combattre les terroristes dans la Convention. Il fallait leur enlever aux yeux de la nation, qu'ils avaient longtemps abusée par leurs sophismes, le seul argument par lequel ils pouvaient tenter de justifier leur tyrannie et d'excuser leurs crimes. Le système révolutionnaire était devenu odieux à l'intérieur; l'arrogance implacable des Jacobins répondait encore aux passions populaires quand il s'agissait des affaires extérieures. L'accueil que la Convention avait fait le 10 et le 13 février au traité avec la Toscane en avait fourni les preuves. Le Comité d'ailleurs partageait ces passions, et les Thermidoriens rivalisaient sur ce point avec leurs adversaires. « Ce ne sont pas les tyrans qui nous accorderont la paix, s'écriait Tallien le 7 février, aux applaudissements de l'assemblée; ce sera nous qui leur imposerons les conditions auxquelles nous consentirons à ne plus combattre. » Ces ardents démocrates briguaient au profit de la révolution le pouvoir absolu; les abstractions dont se nourrissait leur pensée contribuaient encore à exalter leur immense orgueil, et les entraînait à reprendre, en les exagérant, les traditions diplomatiques de l'ancien régime. « Ce mot, la souveraineté du

peuple, a dit Sieyès[1], ne s'est présenté si colossal devant l'imagination que parce que l'esprit français, plein encore des superstitions royales, s'est fait un devoir de le doter de tout l'héritage de pompeux attributs et de pouvoirs absolus qui ont fait briller les souverainetés usurpées. On s'irritait de ne pouvoir lui donner encore davantage. On semblait se dire avec une fierté patriotique : si la souveraineté des grands rois est si puissante et si terrible, la souveraineté d'un grand peuple doit être bien autre chose encore. » Ces plébéiens autoritaires, forcés de disputer pied à pied contre la Convention le pouvoir qu'ils étaient parvenus à conquérir à coups de révolutions, épris de la force, condamnés à la faiblesse, réduits à dissiper leur temps et leurs talents dans des intrigues médiocres et des débats trop souvent avilissants, obligés de compter avec tout et avec tous, attaqués par les journaux, hués parfois par les tribunes, soupçonnés, accusés, injuriés par leurs collègues, se relevaient devant eux-mêmes lorsque, dans le secret de leurs délibérations de comité, ils réglaient les mouvements des armées victorieuses et commandaient à leurs négociateurs de dicter la paix aux rois. C'était pour leur orgueil la revanche des humiliations dont les abreuvaient Paris et la Convention, c'était aussi la revanche de leur patriotisme et de leur dignité. Grâce aux victoires des armées françaises, ils se sentaient maîtres d'accomplir en Europe les grandes choses qu'ils étaient incapables d'accomplir en France. C'était une conséquence de leur caractère et des circonstances dans lesquelles ils se trouvaient, que leurs exigences envers l'Europe s'élevassent à mesure que la France se montrait plus rebelle à leur domination. Un critique pénétrant des partis à cette époque a dessiné, d'un trait mordant, les dernières luttes intestines de la Convention et le combat acharné que soutenait contre l'opinion publique en France l'*aristocratie régicide*. « Étrange et piteux spectacle, dit-il, que celui de cette assemblée qu'on se plaît souvent à entourer d'un prestige de grandeur terrible ! Après avoir été contrainte par la peur à se désunir, la voici réduite à se renier elle-même[2]. » Spectacle plus étrange encore, mais réellement grand et terrible cette fois, d'une assem-

1. Discours du 2 thermidor an III.
2. Thureau-Dangin, *Royalistes et républicains*, p. 26.

blée impuissante à gouverner la France et à se gouverner elle-même, et qui cependant tient l'Europe en échec et porte ce gouvernement contesté et méprisé à un degré de puissance extérieure que la vieille monarchie, en ses jours de plus grand éclat, n'avait pas dépassé. Il faut considérer toutes ces choses et les considérer sous tous leurs aspects, lorsque l'on veut comprendre la conduite du Comité de salut public dans les affaires extérieures; les passions les plus nobles, les préoccupations les plus subalternes de ces hommes se rencontraient ici et inspiraient à la fois leur diplomatie. Comme ils étaient naturellement emportés, que l'exagération de la pensée et l'exagération du langage étaient devenues pour eux une habitude, qu'ils vivaient dans la lutte et que la lutte devenait chaque jour plus irritante, leurs délibérations en ressentaient le contre-coup : de là de brusques revirements, des excès de parole, et comme des intermittences de fièvre révolutionnaire qui suspendaient par moments, même au dehors, l'action de leur gouvernement et en paralysaient la vigueur.

Le Comité traversait une de ces crises lorsqu'il prit connaissance de la dépêche prussienne du 15 février et du rapport de Barthélemy sur sa conférence du 23 avec Harnier. L'idée que le roi de Prusse cherchait à jouer la République et, tout en négociant avec elle, préparait sous main une nouvelle campagne avec les coalisés, avait bien des fois préoccupé les membres du Comité. La méfiance avait été longtemps à l'ordre du jour dans le parti républicain; beaucoup d'esprits étaient obsédés d'une véritable monomanie soupçonneuse; il suffisait du moindre signe, de la plus légère apparence pour réveiller des inquiétudes mal endormies. Il n'avait pas fallu moins que les termes très-nets de la dépêche prussienne du 6 février et les déclarations catégoriques de Harnier pour inspirer confiance au Comité. Lorsqu'il comprit que Harnier s'était trop avancé, que son gouvernement ne le suivait pas, que c'était de son propre chef qu'il avait annoncé la cession de la rive gauche du Rhin, mais que le cabinet de Berlin voulait ajourner cette cession à la paix générale, tous les doutes sur la sincérité de la Prusse, sur les irrésolutions de Frédéric-Guillaume, sur l'inconsistance de son ministère, assiégèrent de nouveau la pensée des membres du Comité. Ces doutes, la correspondance de Grouvelle les entretenait, celle de

Barthélemy, après les avoir suscités, ne les avait que très-incomplètement effacés. Le Comité se rappela les efforts que Pitt faisait à Berlin, les intrigues qui s'y croisaient, l'insistance avec laquelle l'Anglais Vaugham conseillait tout récemment encore à Barthélemy de se méfier de la Prusse[1]. Il n'était que trop aisé d'établir un rapport entre les efforts que l'Angleterre faisait à Berlin pour empêcher la paix et les troubles qui menaçaient dans Paris d'ébranler le gouvernement nouveau. On se dit que l'or de Pitt paralysait la Prusse et excitait les Jacobins. La crainte d'un complot ténébreux tramé contre la République par les Anglais, les Autrichiens et les émigrés, et dont le réseau s'étendait des clubs de Paris aux salons de Berlin, hantait perpétuellement les imaginations[2]. Tout contribuait à irriter les esprits, à les jeter hors de la mesure et à leur enlever le calme et la fermeté nécessaires aux opérations diplomatiques.

Le Comité reçut le rapport de Barthélemy le 1er mars, le jour même où les sections demandaient le rappel des députés proscrits; Merlin de Douai, qui devait quelques jours plus tard décider le vote de la Convention en faveur du rappel de ses collègues, rédigea la réponse du Comité. Cette dépêche remettait tout en question; elle pouvait entraver l'œuvre de la paix et entraîner, au lieu de la neutralité proposée par Mœllendorf, une reprise des hostilités du côté de la Westphalie. Le Comité ne prit pas le temps de considérer que la neutralité de l'armée prussienne était encore plus nécessaire à la France qu'à la Prusse; que Mœllendorf disposait de près de 80,000 hommes de troupes solides, que les Hanovriens pouvaient l'appuyer, que si ces forces se rabattaient sur la Hollande et le Bas-Rhin, « il ne faudrait rien moins que les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse pour les contenir; que l'armée du Rhin, perdant l'appui des deux autres, resterait seule en présence des armées de l'Autriche et de l'Empire », et que, dans ces conditions, le succès du siége

1. Barthélemy au Comité, 28 pluviôse (16 février 1795) et 10 ventôse (28 février).

2. Les dépêches du Comité des 2-13 germinal et 11 prairial, que l'on trouvera plus loin, montrent à quel point ces soupçons avaient pris corps et l'on a vu que Goltz lui-même croyait à l'existence d'un « comité autrichien. »

de Mayence deviendrait très-douteux[1]. Cédant à un mouvement de passion, le Comité écrivit à Barthélemy[2] :

« Ta lettre du 5 de ce mois, citoyen, et celle du roi de Prusse du 15 février 1795 (vieux style) qui est jointe en copie, ne nous offrent pas des raisons bien plausibles de croire à la sincérité des dispositions du gouvernement prussien à la paix.

« Jusqu'à présent les différentes communications qui t'avaient été faites par M. Harnier nous avaient paru présenter d'une manière très-loyale et très-franche le cabinet de Berlin comme décidé à abandonner dès ce moment à la République les possessions qu'elle a conquises sur lui en deçà du Rhin. Il hésite aujourd'hui sur cet article essentiel, et ce qui n'est pas moins remarquable, il démontre sa répugnance à se détacher de la coalition par la difficulté même qu'il fait de le déclarer. Un changement aussi peu attendu a de quoi nous surprendre; en le combinant avec les longueurs qu'éprouve une négociation qui d'abord paraissait si simple et si facile, nous avons bien de la peine à repousser l'idée qu'on cherche à nous endormir; autant nous aimons à répéter que nous voulons franchement la paix avec le roi de Prusse, autant nous sommes disposés à prendre des précautions pour ne pas perdre ultérieurement en pourparlers inutiles un temps précieux sous tous les rapports.

« Nous persistons donc dans les instructions que nous t'avons adressées, et nous te chargeons de le déclarer au successeur de M. de Goltz, s'il est arrivé lorsque tu recevras cette lettre, sinon à M. Harnier.

« Tu ajouteras que la dépêche du roi de Prusse du 15 février 1795 (vieux style) nous oblige de regarder comme non avenu ce que le ton positif de celle du 6 nous avait déterminés à t'écrire relativement à Wesel, et que nous revenons en conséquence purement et simplement à notre résolution précédente de continuer les opérations militaires nonobstant les négociations pour la paix. »

Au moment où le Comité expédiait cette dépêche, ses appréhensions pour une reprise des hostilités n'avaient plus de raison d'être, et Barthélemy en acquérait la certitude. Le 2 mars il était informé officiellement par Meyerinck, qui revenait du quartier général de Mœllendorf, que le feld-maréchal se mettrait le 8 en route pour la Westphalie où il prendrait les positions

1. Fain, p. 121.
2. Dépêche du 11 ventôse (1er mars 1795).

qu'il avait indiquées. A la première occasion favorable, le corps de Hohenlohe descendrait le Rhin. Il n'y aurait plus de rapports entre les Prussiens et les Impériaux. Les Français pourraient s'étendre entre l'Yssel, l'Ems et la Lippe; les négociants français pourraient communiquer avec le Nord. Mœllendorf proposait d'établir une ligne de démarcation entre les deux armées et de convenir d'observer de part et d'autre une attitude absolument défensive. Il s'y engageait sur l'honneur[1]. Le 4 mars, Harnier fit à Barthélemy une communication plus décisive encore. Il avait reçu de nouvelles dépêches de Berlin, datées des 20 et 21 février. Le gouvernement prussien s'y montrait disposé à consentir en principe la cession de territoire, mais il demandait qu'on ménageât ses intérêts et sa réputation en Allemagne; il annonçait que la Hesse et le Brunswick avaient sollicité les bons offices du roi de Prusse pour traiter de leur paix particulière; enfin il offrait d'ouvrir au commerce français les communications avec l'Allemagne par Wesel, insistant seulement pour que les Français ménageassent les territoires prussiens qu'ils seraient amenés à traverser et ne les traitassent pas en ennemis. Cette dernière proposition était aux yeux de Barthélemy une grande preuve de sincérité et un immense service rendu à la République[2]. Il était sous l'impression de ces nouvelles favorables lorsqu'il reçut, le 6 mars, la dépêche du Comité datée du 1er. Il en fut naturellement fort ému; s'il l'avait prise à la lettre, il n'aurait pas manqué d'éveiller dans l'esprit des ministres prussiens des craintes sur les dispositions pacifiques du gouvernement français, et il leur serait devenu très-difficile de combattre auprès du roi l'influence de l'Angleterre. La négociation aurait pu être sinon rompue, au moins très-retardée. Barthélemy mesura toutes les conséquences d'une imprudence aussi manifeste. Il sut prendre une décision et se rendit compte qu'il devait interpréter les ordres du Comité d'après les circonstances au milieu desquelles il se trouvait au moment où il les recevait, et non d'après les circonstances sous l'empire desquelles le Comité les lui avait adressés. Il écrivit ce jour même au Comité[3] :

1. Barthélemy au Comité, 12 et 13 ventôse (2 et 3 mars 1795).
2. Barthélemy au Comité, 14 et 19 ventôse (4 et 9 mars 1795).
3. Barthélemy au Comité, 16 ventôse (6 mars 1795).

« J'ai reçu votre lettre du 11. L'extrême importance dont me paraît être la disposition que le gouvernement prussien annonce de faire rétablir sans délai les communications par Wesel et les conséquences que j'ai dû en tirer en faveur de ses intentions pacifiques, m'ont fait hésiter un moment, je vous l'avoue, sur le parti que je devais prendre à la réception de votre dépêche. Mais je n'ai plus hésité en réfléchissant que vous avez nécessairement adressé des ordres à l'armée du Nord en même temps que vous m'en avez fait passer qui s'y rapportent. Il devenait nécessaire de s'expliquer avec M. Harnier. »

Il lui dépêcha d'abord Bacher. Celui-ci, au dire de Harnier, était en proie à la plus grande agitation[1]. Il l'informa des dernières instructions du Comité. Peu de temps après Barthélemy en conféra avec l'agent prussien. Il s'efforça d'abord d'en atténuer l'effet et la portée. « Barthélemy me dit, rapporte Harnier, que je connaissais trop bien l'exaltation que la Révolution avait laissé subsister encore en touchant à son terme dans la plupart des têtes, pour pouvoir être étonné d'en trouver aujourd'hui même dans une lettre du Comité[2]. » Cette précaution prise, Barthélemy lui donna lecture de la plus grande partie de la dépêche. « Sa surprise et sa douleur ont été extrêmes, écrivait Barthélemy[3], il m'a parlé avec une profonde sensibilité des soupçons que nous concevons contre les intentions de sa cour, tandis qu'il croit qu'elle a procédé avec une franchise peu commune. Il en donne pour preuve l'offre prompte d'ouvrir à l'instant les communications dans un point essentiel où peut-être nous avons déjà rétabli la guerre. » Il protesta contre le reproche fait à la Prusse de vouloir traîner les choses en longueur; les retards ne tenaient qu'à un événement imprévu : la mort de M. de Goltz. Mais c'est sur la question des cessions que le débat fut le plus vif : il y avait là évidemment un malentendu, et Harnier tenait d'autant plus à cœur de le dissiper qu'il avait plus contribué par son langage à le faire naître. Il rappela que, jusqu'à la dépêche du 15 février, aucune des pièces officielles communiquées par lui n'avait fait mention de la cession de la rive gauche du Rhin. « Il sait très-bien, écrivait Barthélemy, que cette

1. Ranke, I, 283.
2. Harnier au roi, 6 mars 1795. Ranke, 284 (en français).
3. Au Comité, 6 mars 1795.

cession fait un article de la note qu'il a dressée sous vos yeux à Paris; mais il observe que cette note n'est qu'une pièce particulière qui n'avait rien d'officiel et sur laquelle sa cour ne s'est pas expliquée; que la proposition de la cession n'est devenue officielle que par la connaissance que je lui en ai donnée; que sa cour a fait sans délai une première réponse par sa lettre du 15 février; que par cette réponse elle témoigne que la demande que nous lui faisons d'une partie de ses États lui est sensible, mais que cependant elle ne l'a pas rejetée; qu'il y aurait une exigence bien pénible à ne pas lui permettre à la première explication l'expression d'un regret sur ce sacrifice. » Il insista sur le désir témoigné par la France d'augmenter la puissance et la considération de la Prusse. La proposition de cession immédiate était à ses yeux « un anéantissement de la Prusse. — On oublie à Paris, dit-il, que l'on traite ici avec une puissance européenne[1]. » C'est sur ce fondement qu'il s'appuyait pour demander que le traité ne mentionnât pas la cession, qui, préjugeant la question de la paix générale, « présenterait nécessairement le roi de Prusse comme embouchant le premier la trompette du démembrement de l'Empire germanique. — Il est, ajoutait-il, des moyens moins éclatants de vous en assurer la possession avec non moins de solidité. » La Prusse désirait, en conséquence, que le traité portât que les États prussiens de la rive gauche du Rhin suivraient le sort des autres États placés sur la même ligne; le désir ne préjugeait rien contre les intérêts de la France. « D'ailleurs, poursuivait Harnier, la constitution germanique ne permet pas à tel ou tel État allemand de céder le Rhin à la France; il faut pour cela une résolution de la Diète. L'Autriche a encore à sa disposition beaucoup de moyens pour retarder une résolution de ce genre. Les princes allemands qui invoquent la médiation de la Prusse feront la même réponse. Forcer la Prusse à céder dès maintenant le pays de Clèves, c'est l'affaiblir et la déshonorer inutilement. La Prusse ne répugne point à se détacher de la coalition, mais à quoi bon l'obliger à le déclarer dans un acte public? C'est bien s'en détacher que de vouloir faire la paix, se séparer de tous ses alliés et devenir l'objet de leur haine et de leur ressentiment. »

1. Ranke, I, 285. Ce qui précède et ce qui suit d'après le rapport de Barthélemy du 6 mars.

D'après le rapport de Harnier, du 6 mars, Barthélemy et Bacher n'auraient point dissimulé à l'agent prussien qu'ils partageaient en partie son opinion. A leurs yeux, les ordres du Comité n'émanaient que d'une majorité; la minorité dissidente comptait beaucoup d'adhérents dans la Convention, et l'opinion publique semblait disposée à s'y rallier. Les deux plénipotentiaires français tinrent des propos qui, au sentiment de Harnier, auraient pu les conduire sous le couteau de la guillotine. Enfin, pour provoquer une nouvelle délibération dans le sein du Comité, Barthélemy prit sur lui de rédiger un projet de traité dans lequel il s'efforça de concilier les idées opposées de la France et de la Prusse[1]. Dans son rapport au Comité, Barthélemy s'exprima avec plus de mesure; mais s'il ne dit rien qui fût de nature à le mener à la guillotine, il n'exposa pas moins avec beaucoup de fermeté son opinion. Ses représentations, pour être respectueuses et prudentes dans la forme, n'en étaient ni moins nettes ni moins hardies dans le fond.

« Jusqu'à ce que la suite de nos conquêtes ou la lassitude de la guerre aient amené la Diète de l'Empire à nous céder solennellement la rive gauche du Rhin, la question continuera d'être indécise; jusque là, jamais nous n'obtiendrons du roi de Prusse qu'il prenne sur lui de la résoudre pour ce qui le concerne. Mais aussi, en attendant, si nous faisons la paix avec lui, il n'entreprendra point de troubler notre possession de la rive gauche du Rhin...

« Je n'ai point hésité à vous soumettre les diverses vues de ménagement que le gouvernement de Berlin sollicite de nous; parce que des ménagements qui nous conduisent également à nos fins peuvent nous être utiles à l'avenir et nous concilier dès ce moment son affection et sa reconnaissance en paraissant être aussi conformes à nos intérêts qu'aux instructions que vous m'avez données; parce que je ne crois pas que nous veuillions mettre dans les formes aucune différence entre lui et la maison d'Autriche par exemple ou l'Angleterre; parce que sans des nuances dans les formes, sans des ménagements calculés et guidés par les intérêts, on ne se fait point d'amis, et si nous ne nous attachons pas la Prusse, quelle marche, quel système suivrons-nous en Allemagne?

« Je ne suis pas ennemi de la défiance, surtout envers la Prusse telle qu'elle est aujourd'hui; mais il y a quelquefois de l'inconvénient et du danger à montrer de la défiance trop tôt et avant que les

1. Ranke, I, 285.

preuves n'en soient manifestes. Alors on gâte ses affaires bien plus qu'on ne les avance, et peut-être que le plus grand embarras de celle dont il s'agit aujourd'hui provient de la difficulté de la question qui a pour objet la possession de la rive gauche du Rhin. Nous pouvions sans la résoudre avec le roi de Prusse, faire avec lui une paix solide et rompre la coalition des rois. Quoiqu'elle fasse eau de toute part, la reprise des hostilités avec la Prusse peut avoir des suites fâcheuses. Je joins ici une note que le citoyen Bacher vient de rédiger[1]. J'ai aussi pris sur moi de dresser et de vous soumettre un projet de traité. Si vous m'en aviez envoyé un par votre courrier extraordinaire, quelque sévère qu'il eût été, il aurait produit un effet beaucoup moins fâcheux que celui qu'il est à craindre que les instructions que vous venez de m'adresser ne produisent. MM. Harnier et Meyerinck ont beau les retourner et chercher les moyens de diminuer la sensation douloureuse qu'elles doivent produire à Berlin et auprès du maréchal Mœllendorf, ils craignent que la confiance une fois altérée d'une manière aussi sensible n'en éprouve une forte secousse, et ils assurent bien qu'au premier coup de canon tiré la continuation de la guerre deviendra d'autant plus inévitable que le maréchal a beaucoup pris sur lui pour la faire cesser. M. Harnier dit que nous n'ignorons pas que son armée, forte de 60,000 hommes, est fraîche et très-bien conservée pour avoir été ménagée pendant longtemps afin de faciliter par son inaction le rapprochement; qu'elle marcherait avec autant de joie contre la Bohême que de douleur contre les Français, qu'elle ne peut pas s'accoutumer à regarder comme les ennemis de la Prusse, mais qu'enfin elle fera son devoir lorsqu'elle saura que nous accusons le gouvernement prussien de fausseté et que nous allons brusquement recommencer les hostilités contre lui.

« Dans cette situation des choses, notre attitude vis-à-vis de M. de Hardenberg qui va arriver sera très-fâcheuse. Nous aurons peu de choses agréables à nous dire, peu d'explications satisfaisantes à avoir, on remarquera bientôt dans le public cette gêne, et c'est pour tâcher

1. *Réflexions sur l'état actuel de la négociation*, par Bacher : — Le roi de Prusse offre en attendant la paix de rester sur la défensive avec les Hessois, Saxons, Hanovriens, de faire embarquer les Anglais; en tout 100,000 hommes neutralisés; le nord de l'Allemagne sera ouvert au commerce; l'exemple de la Prusse entraînera les États allemands; la coalition se dissoudra; les Autrichiens resteront seuls; l'armée de Sambre-et-Meuse pourra rejoindre l'armée du Rhin et marcher en Allemagne contre l'Autriche. — Si on refuse : la guerre continuera avec la Prusse, les 100,000 hommes dont elle dispose tâcheront d'entrer en Hollande; les Autrichiens tenteront de passer le Rhin et menaceront l'Alsace; il faudra renoncer à pousser le siége de Mayence.

d'en sortir le plus tôt possible que je crois qu'il serait essentiel d'avoir un projet de traité à lui proposer incessamment de votre part[1]. »

Le projet de traité contenait, après un préambule qui est devenu celui du traité définitif[2], les dispositions suivantes :

« Art. 1er. — Le roi de Prusse révoque tous actes d'adhésion, consentement ou accession à la coalition armée contre la République.

« Art. 2. — En conséquence il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la République française et le roi de Prusse.

« Art. 3. — La République française restera en possession tranquille des États prussiens situés sur la rive gauche du Rhin, en attendant que le mode de cession soit définitivement réglé par la pacification générale.

« Art. 4. — La République française accueillera les bons offices du roi de Prusse en faveur des princes et États de l'Empire qui désireront entrer en négociation directement ou par son entremise.

« Art. 5. — On stipulera dans une convention séparée les arrangements mercantiles qui pourront favoriser le commerce respectif. »

Le maréchal Mœllendorf, qui s'était tant avancé pour amener la paix, semblait préférer la continuation de la guerre à un traité qu'il ne jugerait point honorable. Il désirait avant tout la paix, mais, écrivait-il le 4 mars à Meyerinck, « une paix sans affaiblissement quelconque ou bien sans équivalent aux dépens d'autrui : cela nuirait à la qualité d'ami ou d'allié à venir ». Barthélemy ne se montrait pas fort ému de ces déclarations. « Il n'est pas ordinaire, écrivait-il, que les États fassent des cessions de territoire du premier jet, pour ainsi dire. — Si on en demande dans le projet de traité, ajoutait-il, la Prusse les combattra dans un contre-projet, on insistera dans la réplique et alors la Prusse pliera ou n'insistera que sur des ménagements de forme. Ces pourparlers ne dureront pas longtemps et, en attendant la conclusion, on aura l'avantage de rétablir les communications commerciales par Wesel[3]. »

Les réflexions de Barthélemy étaient trop justes pour ne pas frapper l'esprit des membres du Comité de salut public. Le danger d'une reprise des hostilités avec la Prusse les émut, et,

1. Barthélemy au Comité, 16 ventôse (6 mars 1795).
2. Voir de Clercq, *Traités de la France*, I, p. 232.
3. Barthélemy au Comité, 20 ventôse (10 mars 1795).

dit Fain[1], les plus intraitables se résignèrent à attendre le dénouement de la négociation de Bâle qui ne pouvait être éloigné. La dépêche suivante fut adressée à Barthélemy le 21 ventôse (11 mars 1795)[2] :

« Nous avons reçu tes lettres du 14 et du 16 de ce mois. Les offres faites par le roi de Prusse dans sa dépêche du 20 février 1795 (vieux style) de commencer par ouvrir nos relations commerciales par Wesel et Doesbourg, isolées de toutes autres conditions, pourraient paraître un armistice déguisé qui ne peut convenir à la République française. Mais la meilleure manière de prouver que l'on veut traiter franchement, c'est de terminer sans délai d'après des bases qui ne peuvent souffrir aucune difficulté, puisqu'on a été sincère, comme nous aimons toujours à le croire. Le roi de Prusse verra par notre facilité à entrer dans ses vues que nous sommes loin de vouloir diminuer sa considération et son influence en Allemagne. Nous faisons au contraire tout ce qui dépend de nous pour l'augmenter, afin de resserrer entre la France et la Prusse ces liens d'amitié qui pour leurs véritables intérêts politiques n'auraient jamais dû être rompus.

« Voici donc en dernière analyse ce qui peut être proposé et accepté :

« 1° Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la République française et le roi de Prusse, tant considéré comme tel qu'en sa qualité d'électeur de Brandebourg et de co-État de l'empire germanique.

« 2° En conséquence toutes hostilités cesseront à compter de la ratification du présent traité entre la République française et le roi de Prusse tant considéré comme tel qu'en sa qualité d'électeur de Brandebourg et de co-État de l'empire germanique, et aucune des deux puissances contractantes ne pourra, à compter de la même époque, fournir en quelque qualité et à quelque titre que ce soit, aucun secours ni contingent soit en hommes, en chevaux, vivres, argent, munitions de guerre ou autrement.

« 3° L'une des puissances contractantes ne pourra accorder passage sur son territoire à des troupes ennemies de l'autre.

« 4° Le roi de Prusse retirera de ses États situés sur la rive droite du Rhin la portion de forces excédant celle qu'il y tenait avant la guerre actuelle.

1. *Manuscrit de l'an III*, p. 121.

2. Minute de Fourcroy. — Le Comité s'était renouvelé par tiers le 15 ventôse (5 mars). Il était ainsi composé : Merlin de Douai, Bréard, Fourcroy, Boissy d'Anglas, Dubois, Dumont, Marec, Chazal, Lacombe, Laporte, Sieyès et Rewbell ; ces trois derniers remplaçaient Cambacérès, Carnot et Pelet, membres sortants.

« 5° Les troupes de la République française évacueront, dans les quinze jours qui suivront la ratification du présent traité, les parties des États prussiens qu'elles pourraient occuper sur la rive droite du Rhin.

« 6° La République française continuera d'occuper les pays de Meurs, Clèves, Gueldres, situés sur la rive gauche du Rhin, et ces pays suivront définitivement, à la pacification générale entre la République française et le reste de l'Allemagne, le sort des autres États de l'Empire situés sur la même rive.

« 7° En attendant qu'il ait été fait un traité de commerce entre les deux puissances, toutes les communications et relations sont rétablies entre la France et les États prussiens sur le pied où elles étaient avant la guerre actuelle.

« 8° Tous les prisonniers faits respectivement depuis le commencement de la guerre seront remis de part et d'autre sans répétition quelconque.

« 9° La République française accueillera les bons offices du roi de Prusse en faveur des princes et États de l'Empire qui désireraient entrer directement en négociation avec elle.

« Nous t'invitons, citoyen, à ne pas perdre de temps pour communiquer ce projet, et à presser une détermination définitive, car il importe que nous sachions décidément à quoi nous en tenir.

« Nous envoyons aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse l'ordre formel de se remettre relativement à Wesel et à l'armée prussienne (qui en sera prévenue par un parlementaire) dans l'état où les avait placées l'espèce d'arrangement révoqué par notre lettre du 11[1].

« Cette révocation au surplus n'a été notifiée aux deux armées que par une dépêche de la nuit du 14 au 15 de ce mois. Ce retard a été motivé d'un côté par l'espérance que d'un jour à l'autre il nous arriverait de ta part quelques renseignements propres à nous rassurer sur les intentions de la Prusse, de l'autre par la loi que nous impo-

1. *Le Comité de salut public aux représentants du peuple près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse :*

« Nous nous empressons, chers collègues, de vous annoncer que les nuages qui étaient survenus dans les négociations entre la République et le roi de Prusse paraissent dissipés et qu'en conséquence nous venons de donner parole de remettre les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, relativement à Wesel et à l'armée prussienne, dans l'état où les avait placées l'espèce d'arrangement dont nous vous avions annoncé la révocation le 14 de ce mois. Vous voudrez bien faire connaître cette résolution au feld-maréchal Mœllendorf par la voie d'un parlementaire, 21 ventôse » (11 mars 1795).

saient la bonne foi et la loyauté françaises, de ne pas prévenir nos généraux du changement opéré dans nos résolutions, avant que le feld-maréchal Mœllendorf n'en eût pu recevoir la nouvelle par M. Harnier.

« Nous n'avons pas besoin d'observer que cet état de choses ne peut pas durer longtemps. On nous reprocherait justement l'inaction des troupes de la République, s'il n'en résultait pas très-incessamment une conclusion définitive.

« Afin de rallier nos relations franco-prussiennes avec notre système général de diplomatie, nous désirons sceller dans un article secret une forte invitation, ou mieux une sorte d'engagement de la part de la Prusse, à se prêter au plan soit de neutralité armée, soit plutôt de coalition offensive et défensive entre la Suède, le Danemarck et peut-être la Hollande. Nous ne doutons point que ce ne soit la véritable intention comme l'intérêt réel et pressant de la Prusse. »

Le Comité n'entendait point renoncer à la rive gauche du Rhin, mais il sentait la nécessité, pour obtenir la cession éventuelle des territoires prussiens qui y étaient situés, de ménager la dignité du roi de Prusse. La seule manière d'y réussir, c'était de joindre au traité patent des articles secrets; la vieille diplomatie avait depuis longtemps trouvé ce moyen très-simple de ménager à la fois le présent et l'avenir; bon gré mal gré et après avoir si souvent et si violemment opposé la franchise républicaine à la perfidie des cours, il fallait bien en revenir à ces artifices de l'ancien régime. Puisqu'on avait renoncé à bouleverser l'Europe, il était nécessaire, si l'on voulait rentrer dans l'ordre européen, d'adopter les formes et les usages des gouvernements européens. Il était impossible non seulement de discuter publiquement la diplomatie, mais encore d'éviter les transactions et les engagements secrets. Le Comité de salut public avait hésité jusque là à demander à la Convention de déterminer ses pouvoirs plus nettement que ne l'avait fait le décret du 7 fructidor an II. Il n'était pas permis de différer plus longtemps. Cambacérès qui avait le premier insisté pour que la question fût portée à la tribune, fut chargé de présenter à la Convention un projet de décret. Il le déposa le 13 ventôse (3 mars). Ce projet conférait en réalité au Comité l'exercice du pouvoir souverain en matière diplomatique. Il vint en discussion le 22 ventôse (12 mars 1795). Cambacérès, bien qu'il ne fût plus membre du Comité depuis le 5 mars, avait fait le rapport. Il commença par des déclarations de principes.

« La paix est le but de la guerre. C'est l'ambition qui arme les rois, c'est la justice qui arme les peuples. La diplomatie d'une république n'est point embarrassée comme celle des cours; elle ne connait de droits que ceux des nations. Le genre humain est une famille et elle ne s'allie qu'à l'intérêt des peuples. La République triomphante veut la paix; elle la voudrait universelle, telle qu'elle pût assurer pour jamais le repos et le bonheur du monde. S'il existait un droit des nations, reconnu et pratiqué par tous les États, ce droit dicterait la paix et il n'y aurait point de guerres; mais ce droit n'est point établi; il faut assurer par des traités le repos de l'Europe, préserver la France de guerres nouvelles, et l'on ne peut y arriver que par des traités séparés. »

Quant à l'esprit dans lequel ces traités devaient être conçus et à l'objet que le Comité avait en vue en les négociant, le rapport de Cambacérès l'indiquait en termes très-précis. Il est nécessaire de rappeler ici ces passages du rapport, car ils résument les arguments qui avaient décidé la majorité du Comité à faire de la conquête de la rive gauche du Rhin la condition *sine qua non* de la paix. Ces arguments, qui ont été ceux de tous les conquérants, empruntent à la philosophie naturaliste et humanitaire de l'époque une couleur particulière qui ne doit point nous abuser sur leur valeur et leur portée réelles.

« Rassurons l'Europe après l'avoir étonnée; enlevons tout prétexte de nous calomnier en nous montrant comme des conquérants inexorables et non comme des libérateurs; mais en écoutant la voix de la justice, n'oublions pas ce que nous devons à la prospérité de la patrie, à l'affermissement de la justice.

« La paix doit détruire le germe des guerres futures, fixer et assurer les droits des nations. C'est dans la nature de la guerre que nous venons de soutenir, c'est dans l'expérience des siècles passés et dans la prévoyance de l'avenir qu'il faut puiser les conditions de nos traités. La génération actuelle n'a point subi tant d'épreuves, et fait tant de sacrifices sans la certitude d'en faire recueillir le fruit à la postérité.

« La République a des limites naturelles dans les Alpes et les Pyrénées, dans les deux mers et dans un pays libre, notre allié depuis plusieurs siècles; elle se trouve contiguë vers le nord à des possessions étrangères dont la démarcation et des gouvernements jaloux ont causé des siècles de guerre. C'est de ce côté que l'Autriche a prétendu s'emparer de la ci-devant Lorraine, que l'Angleterre a convoité le port de Dunkerque, et que la navigation de l'Escaut a servi de

prétexte à des explosions hostiles. C'est dans ce pays, aujourd'hui soumis à nos armes, qu'un grand nombre de fleuves, après avoir arrosé nos départements, prennent leur cours vers la mer et nous invitent à leur confier les productions de notre sol et de notre industrie : vous examinerez si les conseils de la nature et l'expérience des siècles ne demandent point que vous traciez d'une main sûre les limites de la République française..... Quoi qu'il en soit, il faut que l'Europe sache que vous n'êtes point dirigés par des vues d'agrandissement, mais par le sentiment de votre repos; ..... que 25 millions d'hommes, associés pour la liberté et le bonheur, n'ambitionnent pas quelques centaines de lieues carrées par cet instinct de conquête qui peut guider un despote ou une aristocratie concentrée dans un sénat, et qu'ayant pris les armes pour leur indépendance, ils ne doivent les quitter qu'après en avoir assuré la durée par tous les moyens que la nature leur offre et qui peuvent prévenir le retour de la guerre en ménageant l'intérêt bien entendu des autres nations. »

Après avoir entendu cet exposé de principes qui ne pouvait laisser à l'Europe aucun doute sur les projets du Comité de salut public, la Convention aborda la discussion des articles du décret. Elle décida que le Comité négocierait au nom de la République les traités de trève, de paix, d'alliance et de commerce; ces traités ne seraient valables qu'après avoir été examinés, ratifiés et confirmés par la Convention. En comprenant les trèves parmi les traités que le Comité ne pourrait conclure que sous la réserve des ratifications de l'Assemblée, la Convention avait voulu interdire au Comité la faculté de conclure sous le nom de trève une paix déguisée. Les Montagnards voulaient qu'il en fût de même des armistices, entendant par ce mot les suspensions d'armes conclues pour un temps toujours limité. C'était, dans la pratique, rendre les armistices, sinon tout à fait impossibles, au moins très-souvent inutiles, et interdire au Comité un des moyens les plus efficaces d'engager des négociations de paix qui, aussi longtemps qu'elles n'ont pas abouti, ne sauraient être soumises à un débat public. Cambacérès défendit avec énergie le projet du Comité. « Voulez-vous, s'écria-t-il, être perpétuellement en guerre avec l'Europe? Eh bien, il faut dire au peuple qu'on le fera périr par l'excès de la démagogie, si l'on n'y prend garde. » Ces paroles furent vivement applaudies; Cambacérès n'eut pas de peine à établir la nécessité du droit que réclamait le Comité : « J'ai reconnu, dit-il, pendant les quatre mois que je suis resté au

Comité, qu'il était entièrement paralysé, qu'il n'avait aucun moyen de traiter avec les puissances étrangères. » Merlin de Thionville, qui voulait, comme on le sait, pousser la guerre à outrance, ne laisser aucun repos à l'ennemi et dicter la paix sous le feu du canon, s'était prononcé pour que le Comité ne pût conclure directement des trèves; mais il insista pour que les armistices ne fussent pas soumis à la discussion, et il obtint gain de cause. Il insista plus vivement encore pour que le Comité pût conclure des conventions secrètes et ajouter des articles secrets aux traités patents. Il comprenait fort bien que pour atteindre son but, qui était de diviser la coalition, et pour appliquer sa maxime favorite « que les loups se dévorent entre eux », il était nécessaire que le Gouvernement pût contracter des engagements de cette sorte. Le projet de Cambacérès proposait de les soumettre à une commission spéciale. Merlin de Thionville demanda la question préalable sur ce point et démontra aisément ce qu'il y avait d'inutile et de dangereux dans cette mesure. Les Montagnards résistaient. Tous ceux qui dans la Convention prétendaient maintenir le régime populaire, ne pouvaient voir sans crainte et sans colère le Comité s'efforcer de revenir par des chemins détournés aux pratiques nécessaires des gouvernements organisés. Vainement Cambacérès avait-il, dans son rapport du 13 ventôse, tâché de voiler sous des euphémismes révolutionnaires le véritable caractère de la proposition et de flatter l'insatiable vanité des Jacobins pour gagner leurs suffrages. Il les invitait à considérer la timidité des gouvernements et à se montrer indulgents pour la diplomatie de l'Europe habituée « au faux jour des cabinets ». Ces précautions, disait-il, peuvent vous sembler inutiles, « à vous qui, au sentiment de votre grandeur et de votre puissance, joignez ce caractère de franchise qui aime à prendre l'univers à témoin de vos actions et de vos desseins »... Mais, ajoutait-il, c'est méconnaître les destinées de la France que de vouloir l'isoler de la politique de l'Europe qu'elle est appelée à diriger et à réformer. Thibaudeau posa la question plus nettement et dans ses véritables termes :

« Il s'agit dans ce moment de savoir si vous aurez un gouvernement ou si vous n'en aurez pas... Il faut revenir aux principes, sans quoi vous ne ferez que changer d'anarchie. Si vous n'investissez pas le Comité de salut public d'une grande confiance, vous ne lui donnerez pas celle des gouvernements étrangers; ils verront bien que

la Convention fait des lois, mais ils ne verront pas de gouvernement.

Gaston parla dans le même sens :

« Jamais vous ne ferez croire aux puissances que leur secret sera gardé lorsqu'elles traiteront avec un grand nombre de personnes... En nommant une commission... vous entraverez les opérations du Comité, vous lui ferez perdre la confiance des puissances de l'Europe. Je pense, moi, que vous ne pouvez pas l'investir d'une trop grande confiance. Collègues du Comité de salut public, vous allez, je le désire, donner la paix au peuple français : remplissez cette mission importante et douce, et ne craignez pas qu'on vous chicane sur cette responsabilité. »

Ces paroles furent vivement applaudies. Néanmoins la discussion reprit le lendemain 23 ventôse (12 mars 95) avec une grande vivacité. Dans cette séance la Convention manifesta son approbation pour le système des paix partielles, qui était celui du Comité. On admit même la possibilité d'un accord avec l'Autriche et Boursault s'en fit un argument. « Je suppose, dit-il, que l'Autriche veuille traiter avec la République, mais à condition que le traité demeure secret pendant deux ou trois mois, parce qu'elle a elle-même à traiter avec une autre puissance. Si vous trouvez ce traité utile, irez-vous divulguer ce secret, ou refuserez-vous de traiter avec elle à cette condition? Je ne le crois pas. » La majorité applaudit. Merlin de Thionville fit intervenir assez habilement la politique intérieure dans le débat. — La paix, dit-il, rendra la prospérité à la République et permettra d'écraser les scélérats et la tyrannie. « Il n'y a que les ennemis de la paix qui ne veulent pas qu'il y ait des articles secrets dans les traités, et je crois l'avoir démontré en prouvant qu'il était impossible de rompre la coalition sans faire des pactes secrets avec quelques-uns d'entre eux. » Cambacérès renchérit sur ces arguments. La Convention devait distinguer le gouvernement du Comité qui doit agir beaucoup et vite, du gouvernement constitutionnel qui régira la République lors de la paix générale. « *Peut-être alors,* dit-il, *n'aurons-nous d'autre diplomatie que celle de Popilius,* et c'est là la diplomatie que je crois digne d'un peuple libre ; mais nous n'en sommes pas encore à ce temps. La République naissante est entourée d'ennemis qu'elle a forcés à l'admirer ou à lui demander la paix. » Malgré tous ces efforts de rhétorique, l'ac-

cord ne put se faire sur un texte, et la discussion, ajournée de nouveau, recommença le 26 ventôse (16 mars). « Si on veut fonder la République, dit La Reveillère Lepeaux, il faut réparer les finances, organiser un gouvernement définitif et donner la paix à l'Europe. » La Convention décida enfin qu'il pourrait être fait des articles secrets pourvu qu'ils n'atténuassent pas les articles patents. Il ne restait plus qu'à rédiger le décret; Cambacérès s'en chargea et le texte présenté par lui fut adopté le 27 ventôse (17 mars)[1].

C'était un succès pour le Comité. Mais en même temps qu'il se sentait plus sûr de son pouvoir, il sentait la nécessité d'en user avec plus d'énergie. Deux des membres qui y étaient entrés par le renouvellement du 15 ventôse (5 mars), Rewbell et Sieyès, et qui s'occupaient l'un et l'autre des relations extérieures, exerçaient en ce sens une influence incontestable sur leurs collègues. Rewbell avait été adjoint à Merlin de Douai pour suivre la correspondance de Prusse; esprit entier, cassant, caractère brusque et dominateur, plébéien rude, ami des pouvoirs forts, il était de ceux qui, comme Cambacérès et plus sérieusement que lui peut-être, voyaient dans le fameux *cercle de Popilius* non un simple jeu de rhétorique, mais l'emblème expressif de la diplomatie républicaine. Sieyès apportait, avec des formes plus académiques, un sentiment moins énergique des réalités et plus de goût pour les spéculations politiques, le même esprit dans les négociations. Merlin de Douai, beaucoup plus instruit, beaucoup plus circonspect et plus habile, plus homme d'état en un mot, paraît avoir, dans cette période des délibérations du Comité, exercé une influence modératrice sur ses collègues. Le 26 ventôse (16 mars), c'est-à-dire le jour même où la Convention assurait les pouvoirs diplomatiques du Comité, Rewbell prépara la minute d'une dépêche à Barthélemy; cette minute, chargée de changements et de corrections de la main de Merlin de Douai,

1. Voici les dispositions du décret relatives au sujet de cette étude :

« Art. 3. — Il est autorisé (le Comité) à faire des stipulations préliminaires et particulières, telles que des armistices, des neutralisations y relatives pendant le temps de la négociation, et des conventions secrètes.

« Art. 4. — Les engagements secrets... ne peuvent avoir pour objet que d'assurer la défense de la République ou d'accroître ses moyens de prospérité.

« Art 5. — Les dispositions de ces articles [les articles secrets] ne peuvent ni être contraires aux articles patents ni les atténuer. »

2. Le Comité à Barthélemy, 26 ventôse (16 mars 1795).

fut présentée au Comité qui en ordonna l'expédition. La dépêche était ainsi conçue :

« Nous avons reçu, citoyen, ta lette du 20 ventôse. Comme nous nous sommes expliqués par notre lettre du 21 d'une manière qui ne doit laisser aucun doute sur nos intentions et qui par sa précision et sa clarté doit être considérée de notre part comme un *ultimatum*, nous verrions avec d'autant plus de peine s'élever la moindre difficulté sur nos propositions, que le plus léger retard nous cause le plus grand préjudice et entrave toutes nos opérations militaires.

« Il semble qu'on ne devrait pas tant nous faire ressouvenir de tous les torts que nous a causés une agression injuste.

« Sans doute nous devons accorder quelque chose aux vœux de l'humanité pour la paix, mais (nous en appelons sur ce point à la logique et à la justice du maréchal Mœllendorf lui-même) on ne doit pas compter de notre part sur des conditions qui compromettraient la dignité de la République. *Eviter tout ce qui pourrait viser à un affaiblissement quelconque* de la Prusse est une proposition assez étrange, surtout quand on réfléchit à l'agrandissement que la Prusse elle-même s'est procuré ailleurs[1].

« Nous aimons à le répéter; nous pensons que le roi de Prusse veut, de bonne foi, en finir; mais c'est un motif de plus pour désirer qu'on en finisse en effet, et sans tergiverser, et sans consumer le temps en tracasseries diplomatiques, qui ne peuvent convenir à un gouvernement républicain. Nous espérons une réponse positive par le premier courrier. Car, encore une fois, il faut finir. Il est impossible que nous soyons paralysés plus longtemps.

« *P.-S.* — Nous n'avons pas cru devoir expliquer dans notre lettre du 21 que le roi de Prusse renoncerait à toute entreprise hostile sur les provinces unies et sur tous autres pays occupés par les troupes de la République. C'est une conséquence nécessaire de nos propositions, et sous ce rapport il pourrait paraître inutile d'en parler.

« Cependant il est plus sage d'en faire mention expresse. »

Le Comité était résolu à vivement presser les négociateurs

1. La minute de Rewbell contenait ici le passage suivant qui a été biffé :

« Une proposition plus étrange encore est celle qui tend à écarter tout *équivalent aux dépens d'autrui*. C'est bien là l'antipode de ce que nous avons, dès le principe de la négociation, chargé Bacher de dire au major Meyerinck. Nous avons dès lors énoncé que nous voulions non-seulement affermir mais encore agrandir et consolider l'existence de la Prusse; et il résultait assez clairement de là que la République se concerterait volontiers avec le cabinet de Berlin pour établir, au-delà du Rhin, un système tel que la Prusse pût opposer une digue solide à l'ambition dévorante de ses ennemis naturels. »

prussiens. Il ne put donc apprendre sans impatience, par un rapport de Barthélemy du 22 ventôse (12 mars 95), que Harnier avait reçu une dépêche du ministère prussien datée du 28 février, que cette dépêche ne répondait nullement aux questions posées par Barthélemy, qu'elle se bornait à dire que M. de Hardenberg apporterait la réponse et qu'il se mettrait en route dans deux jours. Au reçu de cette dépêche, le 29 ventôse (12 mars), le Comité écrivait à Barthélemy[1] :

« Nous ne pouvons que le répéter, il faut que la négociation avec la Prusse se termine promptement. Nos dernières [instructions] doivent servir d'*ultimatum*. On nous a déjà écrit que sans les préliminaires nous aurions pris Wesel. Et nos troupes auraient pu pénétrer dans les pays où il y a encore des ressources. Tu peux voir combien le moindre délai pourrait nous attirer de reproches. Il nous faut un *oui* ou un *non* positif pour que nous puissions aller en avant. »

Cependant le 15 mars Barthélemy avait reçu la dépêche du Comité du 10 (20 ventôse) contenant le projet de traité tel que le Comité entendait l'arrêter. Barthélemy et Harnier en furent très-satisfaits :

« Le courrier extraordinaire porteur de votre dépêche du 20 de ce mois est arrivé ici hier, écrivait Barthélemy le 22 ventôse (16 mars). Rien n'est plus juste que votre observation que la proposition prussienne d'ouvrir les relations commerciales par Wesel, isolée de toute autre condition, ne présente guère plus que l'idée d'un armistice déguisé, et sous ce point de vue elle ne pouvait pas suffire à la République française. Ce premier rapport me semblait être un lien puissant et propre à en prouver d'autres promptement. Mais il ne doit pas pouvoir suspendre la marche rapide qu'il nous convient respectivement de donner à la négociation. Les termes auxquels vous venez de la réduire sont simples, clairs, tels qu'on peut les attendre de la générosité, de la justice et de la sage et prévoyante politique d'un grand peuple.

« M. Harnier a passé des jours bien malheureux depuis notre dernière conversation. » Il redoutait l'intrigue de nos ennemis à Berlin ; il craignait que les progrès de nos armées dans le nord de l'Allemagne n'amenassent des froissements nuisibles à la paix. « Mais les explications que vous venez de m'autoriser à avoir avec lui ont dis-

1. Minute de Rewbell.

dissipé toutes les alarmes et y ont fait succéder la plus juste confiance qu'enfin la paix va être signée sans aucun délai ultérieur. Le projet de traité que je lui ai remis tel que vous me l'avez adressé l'a comblé de joie ainsi que le major de Meyerinck. Je lui ai vivement représenté tout ce que vous avez apporté de délicatesse dans la rédaction de cet instrument, afin que le gouvernement prussien fût bien en état d'apprécier la ferme volonté de la nation française de faire avec lui une paix solide et honorable et de faire succéder au ressentiment du passé la juste confiance qui doit toujours subsister entre les deux états, présider à leurs intérêts réciproques et diriger pour l'avenir les mesures et les rapports par lesquels la situation actuelle de l'Europe leur fait un devoir impérieux de s'unir et de se fortifier. Je lui ai dit qu'après un pareil procédé de notre part, la signature de la paix ne pouvait éprouver d'autre retard que celui du temps que prendrait la course du courrier qu'il enverrait à Berlin. »

Hardenberg avait annoncé son arrivée pour le lendemain ; mais il écrivit que le mauvais état des chemins le retardait. Harnier, tout en pensant que les résolutions du Comité seraient bien accueillies par le ministère prussien, et tout en jugeant le projet de traité conforme à ses propres instructions, ne pensait pas cependant que Hardenberg pût le signer sans en référer à son gouvernement. Il l'envoya donc à Berlin le 15 mars au soir par un courrier extraordinaire. Barthélemy ne prévoyait de difficultés que sur l'article VI, mais elles ne lui paraissaient pas graves.

Peut-être, écrivait-il [1], « le ministère prussien objectera-t-il qu'en vertu de cet article vous ne devez occuper que provisoirement et militairement le pays de Clèves ; par conséquent il serait juste que, quoique occupé par les troupes françaises, l'administration prussienne y fût conservée provisoirement et les deniers publics mis en réserve jusqu'à ce que la pacification générale avec l'Allemagne ait prononcé sur le sort de la ligne du Rhin. Si la cour de Berlin pouvait s'arrêter à cette pensée, sans doute, elle s'empressera d'éviter les longueurs qu'une pareille discussion peut faire naître. »

Barthélemy pensait que la paix avec la Prusse produirait un immense effet en Allemagne ; mais il engageait indirectement le Comité à ne point confondre la négociation de la paix avec la négociation d'une alliance.

1. Au Comité, 26 ventôse an III (16 mars 1795).

« Je me suis entretenu avec M. Harnier du dernier article de votre lettre, disait-il, savoir un projet d'union entre nous et la Prusse, la Suède, le Danemark et la Hollande. Je lui ai exprimé combien il serait à désirer que le plan de cet utile système fût un article secret du prochain traité de paix. M. Harnier est persuadé que ce projet ne pourra que convenir à sa cour, qu'elle en sentira la nécessité, mais que cependant, comme il exigera indispensablement des explications préliminaires, il pourrait en résulter quelques retards pour le traité même si les deux choses devaient marcher de front. Il semble qu'il serait préférable de conclure tout de suite la pacification et que la négociation de la ligue deviendra un second acte public. Il m'a promis d'instruire tout de suite sa cour de nos vues[1]. »

Cette dépêche ne pouvait que satisfaire le Comité ; il insista cependant et avec une énergie nouvelle. C'est qu'il entendait l'émeute gronder dans Paris ; il redoutait l'influence qu'une *journée* pourrait avoir sur la négociation, il espérait au contraire que la nouvelle de la paix permettrait de prévenir l'explosion ou de la dominer, il voyait enfin la main de Pitt et les effets de l'or anglais dans l'influence secrète qui semblait à la fois fomenter les troubles à Paris et retarder la paix à Berlin. Il écrivit le 2 germinal (22 mars 95) à Barthélemy [2] pour répondre à ses observations sur le projet de traité et le presser de conclure en faisant à la Prusse la part aussi belle que possible :

« L'article VI ... ne pourrait exciter de difficultés qu'autant que l'on ne voulût pas traiter loyalement et sans détour. Quel est notre but en proposant par cet article de subordonner aux conditions de la pacification générale avec les puissances possessionnées le long du Rhin, le sort des pays de Clèves, de Juliers et de la Gueldre prussienne ? C'est évidemment d'assimiler ces pays aux autres qui sont également occupés par les troupes de la République. Or ces pays sont provisoirement gouvernés par la République, et c'est à la République qu'ils paient leurs contributions ; il n'y aurait donc aucune raison qui pût justifier la demande que pourrait faire le cabinet de Berlin de rester jusqu'à la pacification générale en possession civile des provinces dont il s'agit, et toute insistance à cet égard serait d'autant plus inutile que, d'après la connaissance que nous avons des intentions de la Convention nationale, nous pouvons assurer qu'elle ne

1. Barthélemy au Comité, 26 ventôse an III.
2. Minute de Merlin de Douai.

ratifierait pas un traité dans lequel il se trouverait une pareille stipulation. Ton observation, au reste, sur l'article en question, prouve la nécessité de le rendre plus clair; en conséquence, au lieu de : *Les troupes de la République continueront d'occuper*, il faut dire : *La République française continuera d'occuper*[1].

« Nous pensons bien, comme M. Harnier, que l'idée d'un traité d'alliance entre la République française, la Prusse, etc., etc., doit être renvoyée après le traité de paix, et nous le demanderions nous-mêmes si l'on proposait de lier ces deux objets, parce qu'encore une fois, nous voulons savoir dans le plus court délai si nous devons vivre en paix ou continuer la guerre avec la Prusse, et par conséquent éviter tout prétexte ou cause de retard.

« Nous devons te dire toute notre pensée. Déjà notre sentiment sur les indemnités que le roi de Prusse voudrait se procurer au-delà du Rhin a été communiqué à M. Harnier. Tu le connais également, et nous y acquiesçons volontiers. De plus nous pensons que s'il était possible de lui faire accepter notre garantie pour n'importe quelle partie du territoire à lui céder, quelqu'évêché par exemple, et de faire d'une semblable clause un article secret, nous en serions fort aises par deux raisons : la 1re, cet article nous prouverait la véritable bonne foi du gouvernement prussien dans la négociation actuelle et son intention de ne pas rompre le traité à la première occasion; — la 2e, le gouvernement prussien se lierait par là à notre cause contre la coalition. Nous croyons que cette clause pourrait être acceptée sans retard, puisqu'elle est toute pour le roi de Prusse[2]. Mais si elle devait ralentir les négociations, nous y renoncerions : il nous faut au plus tôt une décision définitive...

« Nous nous apercevons bien à Paris que ces négociations déplaisent

1. Cette correction était inutile. Le texte envoyé par le Comité le 21 ventôse (cf. p. 53) portait déjà : *La République française continuera d'occuper*.

2. La première version de ce passage était beaucoup plus caractéristique. Merlin a eu raison de l'effacer et d'en atténuer la pensée en la reproduisant; mais il est intéressant de la connaître, elle montre à quelles concessions le Comité était résolu pour avoir l'alliance de la Prusse et jusqu'à quel point il s'était déjà engagé dans la voie des remaniements de territoire :

« Ces indemnités, c'est à lui à les choisir au-delà du Rhin; qu'il les prenne dans les États ecclésiastiques ou dans l'Hanovre, qu'il s'arrange même si cela lui convient avec le duc de Brunswick en sorte que celui-ci lui donne son duché et prenne en échange l'électorat d'Hanovre, en un mot qu'il détermine, comme il lui plaira, son dédommagement pourvu que ce soit aux dépens de nos ennemis et que la Hollande n'y contribue pour rien, nous souscrirons à tout, nous lui garantissons tout, et nous ne poserons les armes que quand il sera paisible possesseur. Pour cela il faut un article secret... »

à l'Angleterre; l'intrigue du cabinet de Londres et la scélératesse des hommes de sang qu'elle a vomis dans notre Révolution jouent ici de leur reste; mais l'attitude fière et majestueuse de la Convention nationale, la vigilance et la fermeté de cette immensité de républicains ardents et purs que renferment Paris et la France, le concours même de citoyens qui, d'abord amis froids ou peut-être ennemis de la République, sentent aujourd'hui profondément que leur intérêt le plus pressant et le plus impérieux est de la conduire au port, tout contribue, tout réussit à déjouer les complots. Tu trouveras ci-joint un décret rendu hier à l'occasion de ces manœuvres[1]. S'il n'était pas nécessaire pour assurer l'existence de la Convention nationale menacée par les émissaires de Londres unis aux terroristes, au moins il pourrait être utile pour prouver aux puissances étrangères que la stabilité du gouvernement républicain n'est pas équivoque, qu'elle est garantie par des mesures certaines et qu'en traitant avec la République française on peut être certain de ne pas traiter en vain.

« Nous t'adressons également la loi qui vient d'être rendue sur la manière de négocier avec les gouvernements étrangers et nous y joignons le rapport qui l'a précédée. Il ne sera pas inutile que tu communiques ces pièces au ministre prussien. »

Lorsque cette dépêche parvint à Bâle, M. de Hardenberg y était arrivé depuis huit jours et de graves incidents s'y étaient produits. Pour les comprendre, il est nécessaire de connaître les dispositions qu'apportait le nouveau négociateur prussien et les conditions dans lesquelles il abordait la négociation.

Albert SOREL.

(*Sera continué.*)

1. « Loi de grande police pour assurer la garantie de la sûreté publique du gouvernement républicain et de la représentation nationale. » 1er germinal an III.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE SIÉGE DE ROUEN PAR HENRI IV

D'APRÈS DES DOCUMENTS TCHÈQUES.

Des documents publiés en langue tchèque peuvent être considérés comme à peu près inédits. J'ai trouvé ceux que j'offre aux lecteurs de la *Revue historique* (voy. *Rev. hist.*, VI, 442) dans un ouvrage récemment publié à Brno (Brünn), sous ce titre : *Spisy Karla Starsiho z Zerotina, Listove Psani jazykem ceskym vydal v. Brandl*[1]. Ecrits de Charles (aîné) de Zerotin (prononcez Jérotin), lettres en langues tchèques publiées par J. Brandl, Brünn, 1870-71-72, 3 volumes in-8°, aux frais de la Société littéraire (Matice) de Moravie. M. Brandl, archiviste du landgraviat de Moravie, a publié en langue tchèque nombre de travaux estimés sur l'histoire de son pays natal. Son dernier ouvrage, *Glossarium illustrans bohemicae-moravicae historiae fontes* (Brünn, 1876), est fort précieux à consulter pour tous ceux qui étudient les annales latines des pays slavo-germaniques.

Quant à Charles de Zerotin, c'est un des plus illustres personnages de l'histoire de la Moravie. Né vers 1564, il appartenait à la secte des frères bohêmes ou moraves qui alliait les doctrines de la réforme aux austères traditions du hussitisme. Il reçut une éducation fort sérieuse qu'il compléta par de solides études à Strasbourg, à Bâle : il visita l'Allemagne, l'Angleterre, la France, la Hollande et l'Italie. Dans un de ses voyages en France il se lia avec Henri IV auquel il eut même l'occasion de faire un prêt de quarante mille thalers. Après la mort de sa première femme (21 juin 1591) il se rendit auprès de ce souverain pour étudier l'art militaire. Après s'être abouché avec le sieur Ancel, agent du roi de France près la cour impériale de Prague, Charles de Zerotin gagna Staden et Dieppe où il arriva au mois de décembre suivant. Il resta au service de Henri IV jusqu'à l'époque où le siége de Rouen fut levé (avril 1592). Ses lettres datées du quartier royal reproduisent fidèlement les péripéties de ce siége mémorable : nous en avons extrait tout ce qui est relatif à cet épisode; nous nous sommes efforcés de reproduire la franchise, parfois

1. M. Goll les a signalés dans son Bulletin historique (*Rev. hist.*, VI, 442).

même la brutalité du style. Zerotin, bien que dévoué à Henri IV, ne se fait point d'illusions sur son caractère; il le juge avec une juste sévérité. Sa correspondance apporte, croyons-nous, d'intéressants témoignages aux futurs historiens du Béarnais; nous la reproduisons sans commentaires, nous contentant de garantir la fidélité absolue de la traduction.

La première lettre où Charles de Zerotin annonce l'intention de se rendre en France est datée de Brandys le 1er octobre 1591 : « Demain, écrit-il, je compte me rendre à Prague et de là à Hambourg, où un vaisseau m'attend pour gagner la France. Combien de temps y resterai-je : je ne sais : *viae nostrae in manibus domini; ipse faciet*, tout dépendra de la façon dont je m'y trouverai... Si vous avez quelque chose à m'adresser envoyez-le à Namest, ou à M. Ancel, à Prague. » Ancel était l'agent du roi de France près la cour impériale, qui résidait alors dans la capitale de la Bohême. Charles de Zerotin loge chez lui durant son séjour dans cette ville (lettre 3) ; les lettres remises pour lui à Ancel lui arriveront, soit par l'intermédiaire de l'ambassadeur français en Suisse, soit par la voie de Hambourg. Il annonce en même temps quelques nouvelles politiques. Les affaires de Henri IV vont bien ; il a déjà reçu les troupes allemandes qu'il attendait; l'électeur de Saxe (Christian) est mort la semaine dernière; M. de la Noue a été tué devant une petite ville de Normandie; le prince de Guise s'est sauvé de sa prison...

De Prague, Charles de Zerotin s'achemine par l'Elbe vers Litomerice (Leitmeritz) où il s'arrête : de Leitmeritz il gagne Meissen d'où il donne quelques détails sur la mort de l'électeur de Saxe :

« Le temps montrera ce que notre roi de France a perdu à cette mort : beaucoup, je le crains. Ce sera pour lui une triste nouvelle. *Mà pazienza.* Dieu n'est pas encore mort et nous devons espérer en lui, même quand il nous éprouve... Une lettre de Heidelberg m'apprend que les Allemands se sont déjà réunis au roi. Son intention est, dit-on, de marcher sur la ville de Reims où les rois de France se font couronner; s'il s'en empare, ce ne sera pas un mince succès. »

Arrivé le 24 octobre à Staden, Zerotin est retenu dans cette ville par diverses circonstances :

« J'aurais pu, dit-il, avoir un bâtiment; mais le patron m'a demandé sept cent cinquante thalers et cette somme m'a paru exagérée; j'aurais cependant fini par m'y résigner : mais le vent étant contraire, mes amis m'ont persuadé d'attendre la flotte anglaise qui doit arriver ici chaque jour. Mais cette flotte elle-même a été retenue par le vent... J'ai fini par fréter un vaisseau au prix de six cents thalers. La ville vers laquelle je me dirige s'appelle *Diepe* (sic) d'où il n'y a qu'une journée de marche

jusqu'à la ville de *Roan* (Rouen) que le roi assiége maintenant avec de grandes forces. Je n'aurais donc pas à le chercher bien loin, l'ayant pour ainsi dire sous la main... Je ne sais ce qu'on dit de mon départ, mais je ne m'en inquiète guère étant si près de la France; je sais qu'on portera sur mon compte divers jugements, mais je me console par deux raisons : la première est que je ne les entends point, la seconde est qu'à force de parler, on finira par se taire... Nous n'avons ici d'autres nouvelles que celles du siége de Rouen; vous savez sans doute que monsieur des Disguieres (sic) l'un des capitaines du roi de France a vaincu sept mille Espagnols et Italiens, dont deux mille cinq cents sont restés sur le terrain et deux mille se sont rendus à discrétion; mais dans la fureur de la lutte on en a tué huit cents; les autres se sont enfuis; ainsi grâce à Dieu les affaires du roi vont bien de tous côtés; dans le Langedok (sic) le maréchal Momoransky (de Montmorency) a défait un grand nombre de ses ennemis. »

Le 28 novembre, Zerotin est encore à Staden; il embarque ses chevaux et ses provisions de voyage :

« Ce soir ou demain, écrit-il, je m'embarquerai sur mon château de bois où j'aurai juste l'espace et le bien-être que désire celui qui est prêt à affronter toutes les fatigues et tous les tourments *virtutis gratia*. Croyez-moi, je n'envie pas celui qui est assis chez lui près du poële, qui mange des pommes cuites et boit de la bière chaude avec du beurre, celui dont la pensée ne va pas plus loin qu'à demain; je ne regrette pas, pouvant mener une vie agréable, d'avoir volontairement choisi une vie pénible. L'existence ne nous a point été donnée pour le plaisir, mais pour le travail; n'eussé-je qu'à rouler le rocher de Sisyphe je n'hésiterais pas un instant à accepter cette tâche. »

On reconnaît à ces accents vigoureux l'adepte des mâles doctrines des frères bohêmes.

« On affirme, ajoute Zerotin dans la même lettre, que M. de Chastillon, fils de feu M. l'amiral, est mort de la rougeole en Languedoc; c'est un grand malheur; c'était un vrai héros et un excellent serviteur du roi. On dit aussi, mais la chose n'est pas sûre, qu'une bataille a dû se livrer en Lorraine entre l'armée du roi et l'armée papiste, bataille où seraient restés le duc de Maine et le margrave de Pont-à-Mousson, fils aîné du duc de Lorraine; mais j'ai peine à croire cette nouvelle. Le prince de Parme, à ce qu'on écrit d'Anvers, marche à grands pas sur la France pour délivrer Rouen, mais il ne peut échapper aux injures et aux accusations : on le traite d'hérétique, de traître, d'ennemi de l'Église romaine et du roi d'Espagne; les Jésuites et les moines lui décernent publiquement ces titres dans leurs sermons; ils vont si loin que les jours derniers on a trouvé dans un lieu public un tableau représentant Judas avec un sac et pour inscription : *Parma*. Tout cela parce que les papistes trouvent qu'il tarde trop à entrer en France et parce qu'il n'a

pas voulu permettre que ceux des nôtres (les protestants) qui avaient embrassé le papisme fussent chassés d'Anvers comme les prêtres l'exigeaient. Les Suisses ont envoyé au roi deux mille hommes; le maréchal de Retz lui fournit à ses frais huit cents cavaliers et six cents arquebusiers. Les affaires du duc de Savoie vont mal en Provence comme vous le savez sans doute d'ailleurs. Grâce à Dieu les affaires du roi vont bien partout... »

Le 30 novembre, Zerotin prit la mer et arriva à Dieppe au bout de cinq ou six jours :

« Je suis resté ici toute une semaine, écrit-il (lettre 16), pour me procurer certaines choses et pour attendre qu'on m'ait procuré un logement (lozument) au camp. J'ai déjà trouvé une foule de bons amis qui me font mille civilités et me sont très-reconnaissants de ma venue. Le roi, dès qu'il a appris mon arrivée par le lieutenant d'ici, en a parlé avec beaucoup de joie et m'a annoncé avec beaucoup d'éloges et de bonne grâce. Ce détail m'a été appris par nombre de personnes. Je remercie donc le Seigneur qui a incliné vers moi le cœur de ce monarque. Demain 15 décembre (1591), je me rendrai au camp près du roi avec le comte de Saint-Paul : c'est le frère du prince de Longueville; ils sont de race royale, mais du côté gauche. J'espère que je serai bien accueilli, étant déjà de loin si bien traité...

« Le roi est devant Rouen et il a bonne espérance de s'en emparer. Le prince de Parme marche sur ce pays pour sauver Rouen comme il a sauvé Paris l'année dernière; mais il n'y réussira pas : le roi a tant de troupes qu'elles lui suffiront à garder la ville et à battre les ennemis. Les Allemands ont pris il y a deux jours la ville de Saint-Vacre(?) en Picardie, ce succès est d'une grande importance. Cette ville étant au pouvoir du roi, Amiens et Abbeville ne pourront être ravitaillés par mer et par terre, toutes les communications sont coupées. Le prince d'Anhalt, le chef des Allemands, a été blessé au pied; mais il sera bientôt guéri. Nous attendons chaque jour deux mille Anglais commandés par le comte d'Essex. »

La lettre 18, datée de Dieppe 11 janvier 1592, est particulièrement intéressante :

« Je voulais partir pour le camp dès mon arrivée, écrit Zerotin, mais ne voulant pas renoncer à la société du comte de Saint-Paul, j'ai retardé mon départ jusqu'au 16 décembre. Je suis alors parti avec ce gentilhomme et le lendemain je suis arrivé au camp en bonne santé. Le roi m'a fait donner un logement assez convenable dans la localité qu'il occupe avec sa cour et ses fourriers ont reçu l'ordre de me loger désormais au quartier royal.

« Le 17 décembre, j'ai présenté mes hommages au roi qui a daigné me recevoir fort gracieusement; il m'a demandé comment et combien de temps je m'étais trouvé en voyage; il m'a montré par mille paroles

aimables et bienveillantes combien il m'était reconnaissant d'être venu; il m'a fait maintes caresses et m'a embrassé. En présence de Sa Majesté et d'autres seigneurs de distinction j'ai salué le cardinal de Bourbon, le maréchal de Biron, le grand chancelier et tous les gentilshommes présents qui m'ont montré les plus grands égards. Je ne puis assez exprimer la bienveillance du roi et les amitiés que me font tous les autres personnages; si cette faveur dure, je n'aurai point à regretter d'être venu ici.

« Je m'exerce constamment aux choses militaires. Presque tous les jours je vais avec le roi à la tranchée, aux batteries ou dans quelque lieu où je puis apprendre et observer quelque chose, et cela non-seulement de jour, mais de nuit : le roi me mène aux avant-postes où les balles sifflent aux oreilles, à vous faire voir trente-six chandelles (*az se mezi ocima sviti*, dit le texte), car ce seigneur ne reste jamais en place, surveille tout par lui-même, va partout, veut tout savoir, s'expose à tous les dangers : on ne saurait assez admirer cette activité : aussi ceux qui veulent obtenir ses bonnes grâces doivent ne pas s'épargner et faire comme lui.

« Jusqu'ici Dieu a bien voulu me préserver du danger; mais l'un des miens a déjà été tué.....

« Nous sommes en ce moment campés devant Rouen : mais nous n'avons pas encore fait grand chose. Le roi n'avait pas les ressources suffisantes. Aujourd'hui il a reçu assez d'hommes et de munitions; j'espère donc que nous obtiendrons plus de succès. Il y a dans la ville environ deux mille fantassins étrangers et deux cents chevaux; nous avons devant elle plus de dix mille hommes. Jusqu'ici nous n'avons point abordé la ville; nous avons poussé nos tranchées jusqu'au château; nos avant-postes sont établis dans ses fossés; nous pourrions, je crois, miner prochainement le rempart; si cette entreprise réussit, nous nous emparerons facilement du château et par suite de la ville. A ce qu'on me dit, le roi espère la prendre dans six semaines si le prince de Parme ne l'en empêche pas; il s'apprête à marcher sur nous; il a, en comptant les troupes papistes et celles du prince de Mène (Maine, Mayenne), environ vingt mille soldats, dont quatre mille cavaliers. Le roi l'attend avec joie et nous, nous lui donnerons du fil à retordre; car nous aurons quatre mille cinq cents cavaliers français, autant d'Allemands et vingt mille fantassins, sans compter ceux qu'on laissera autour de Rouen. Le roi ne veut pas lever le siége et si le duc de Parme veut sauver la ville il lui faudra livrer bataille : s'il prend cette résolution il aura certainement lieu de s'en repentir. Quelques-uns pensent qu'il veut assiéger une autre ville pour attirer le roi vers lui; cette feinte ne lui réussira pas; le roi a déjà déjoué ses artifices devant Paris et ne lâchera pas le certain pour l'incertain. »

La lettre 19, datée du même jour (11 janvier 1592), complète et contredit dans une certaine mesure les renseignements de la précédente :

« ... Nous sommes au camp devant Rouen : nous ne l'avons pas encore pris et, à mon opinion, nous ne le prendrons pas de sitôt; le château et la ville sont très-forts et ils ne manquent pas de défenseurs; cependant, Dieu aidant, nous pouvons nous en emparer dans huit jours, s'il ne surgit aucun empêchement. Le prince de Parme marche contre nous; mais nous sommes de taille à lui résister. Nous menons dans ce camp une vie assez agréable; nous avons à boire et à manger en quantité; mais les logements sont mauvais et, sauf moi qui ai un lit, tout le monde couche sur la paille : les vivres sont abondants et à un prix raisonnable; il est étonnant que tant d'hommes n'aient pas depuis longtemps épuisé le pays; mais il semble que plus on consomme, plus il produit; on nous apporte des denrées de tous les côtés.

« Jusqu'ici nous n'avons pas eu froid; hier le froid a commencé et il est tombé un peu de neige; tout le monde dit que depuis trente ans on n'a pas vu d'hiver aussi doux; le mois dernier nous avons eu une température de printemps... »

La lettre 22 est datée de Dernetal (Darnetal), 19 mars 1592 :

« ... Je ne voudrais pas, écrit Zerotin, pour des affaires de famille, quitter mes occupations militaires tant qu'il y a quelque chose à voir et à apprendre. Les affaires d'ici ne paraissent pas devoir prendre un dénouement pacifique, bien que les deux partis soient las et épuisés par les combats : la misère seule pourra leur faire déposer les armes. Elle est grande partout; chaque parti espère la victoire et a de grandes prétentions.

« Le roi, ainsi que je l'écrivais dernièrement, ne s'attaque point à la ville. Il a pris des mesures, assez insuffisantes d'ailleurs, pour qu'elle ne puisse recevoir aucun secours en hommes ou en vivres : il se borne à assiéger le château qui la domine; il a abandonné ce qu'il pouvait prendre sans difficultés, pour ce qu'il ne peut aborder à cause du peu de forces dont il dispose et de la solidité de la position. De là viennent tous les malheurs qui nous ont accablés pendant le siége. Si l'on avait attaqué vivement dès le début la ville mal fortifiée, pleine de bourgeois, épouvantée de l'arrivée du roi, elle n'aurait pu résister à un assaut. Mais le château, qui n'est abordable que d'un seul côté, est bien approvisionné; il ne peut être emporté que par de grandes forces et un effort héroïque, ou bien un temps fort long et une patience soutenue. On a renoncé à l'un et à l'autre moyen; non-seulement nous n'avons pas pris le château, mais nous avons perdu ce que nous avions gagné et après quatre mois inutilement employés, nous avons dû renoncer à notre entreprise. Le duc de Parme a contribué à nous réduire à cette extrémité, moins par force ou par ruse que par suite de notre impatience : nous n'avons pas voulu l'attendre ici; nous sommes allés au-devant de lui : divisant notre armée nous l'avons affaiblie. Nous n'avons pas laissé assez de troupes pour prendre le château, nous n'avons pas eu assez de monde pour être en état d'imposer à l'ennemi la bataille à

laquelle nous voulions le forcer. Le roi en partant d'ici s'imaginait que le duc de Parme marcherait plus vite qu'il n'a fait : il a laissé ici toute son infanterie, soit environ dix mille hommes; il a pris avec lui toute sa cavalerie française et allemande dans l'espoir d'attirer près d'ici son adversaire et de lui imposer cette bataille, objet de tous ses vœux. Cette bataille lui a échappé; il n'a abouti qu'à s'exposer lui et ses hommes aux plus grands dangers : ainsi, le 5 février il a été blessé aux reins et n'a été sauvé de la mort que par la protection divine; cette blessure est d'ailleurs depuis longtemps guérie. D'autre part, les assiégés ont réussi à se délivrer eux-mêmes. Le 26 février ils ont fait tout à coup une sortie, ont tué une bonne partie des nôtres, ont mis les autres en fuite; ont comblé les tranchées et enlevé cinq pièces de canon; le maréchal de Biron, qui venait à notre secours, a été blessé aux pieds et tous nos efforts de quatre mois ont été perdus en deux heures. Pendant ce temps là le duc de Parme a enlevé au roi la ville de Neufchâtel, place d'ailleurs petite et peu fortifiée; puis il s'est retiré avec toutes ses troupes derrière la Somme, sur laquelle est située la ville de Saint-Quentin : tandis que nous le poursuivions il a détaché au secours de Rouen cinq cents archers qui, par notre négligence et à notre honte, y sont tous entrés et ont renforcé l'ennemi affaibli par un long siége. Maintenant le prince est en Picardie avec ses troupes; messieurs les Français veulent me faire accroire qu'il est retourné dans les Pays-Bas; mais je ne puis imaginer qu'il s'en retourne ainsi sans avoir rien fait; j'estime qu'il veut faire reposer ses troupes et qu'il attend pour observer ce que le roi va faire devant Rouen : ce prince est revenu ici décidé à abandonner le château et à concentrer toutes ses forces contre la ville. Si ce projet se réalise, nous aurons certainement bientôt le duc sur le dos : en ce cas j'ai plus de confiance dans le résultat de la bataille; la cavalerie royale diminue tous les jours et diminuera encore; il n'en aura donc point de peur comme il a fait jusqu'à présent et sera plus brave et plus hardi qu'auparavant. Je ne m'étonne pas que le duc jusqu'ici n'ait pas osé nous prendre corps à corps; il aurait eu une mauvaise affaire et ne serait pas retourné tout entier dans les Pays-Bas à moins d'avoir pris la fuite; je n'ai jamais vu meilleures troupes que celles que le roi avait ces derniers temps : environ sept mille cavaliers excellents, presque tous grands seigneurs ou chevaliers et plus de quatre mille reitres allemands bien armés et très-braves : le duc de Parme n'avait que quatre mille cavaliers très-mauvais. Toutes les fois que nous avons annoncé l'intention de leur tenir tête ils n'ont pas osé se montrer.

Que deviendra le siége de la ville? le temps seul nous l'apprendra : je ne vois pas encore qu'on puisse espérer de bons résultats; le roi n'a pas encore pu réunir dix mille fantassins, bien qu'il attende très-prochainement deux mille Anglais. Mais qu'est-ce que cela contre une ville comme Rouen qui a plus de deux mille cinq cents soldats étrangers et plus de trois mille Français, tous excellents soldats? Si le roi avait

environ vingt mille hommes, j'aurais plus de confiance : dans l'état actuel des choses je ne vois pas ce que nous pouvons faire à moins que le Seigneur n'ôte aux ennemis le cœur de se défendre, ou que la famine ne les réduise à se rendre; cette conclusion me paraît probable : car ils ne peuvent recevoir de vivres ni par terre, ni par mer. D'un côté de la rivière, là où est le plus grave danger, nous avons vingt-et-un bâtiments; de l'autre, en amont, nous en avons trois grands et quatre petits : tous sont bien garnis d'hommes et d'artillerie; nous avons en outre sur chaque rive deux fortins et dans chacun d'eux cent cinquante archers; l'armée royale est campée tout à l'entour de la ville; il est donc impossible que des vivres entrent dans la ville. »

La lettre 23, datée du 21 mars, fournit encore de nombreux détails sur le siége de Rouen :

« Nous ne vivons plus aussi à l'aise qu'auparavant. Les Français ont tout dévoré; il ne reste que peu de chose et ce peu est d'une cherté inouie : un mouton coûte quatre couronnes, un veau cinq, une poule deux francs; une douzaine de petits pains vingt-cinq stüber; toutes les autres choses à proportion; vous jugez qu'il faut serrer la courroie, si l'on veut durer longtemps. La misère est grande partout : le roi entretient à grand peine sa table; les autres qui sont entretenues à ses frais sont vides, les soldats meurent de faim, les gentilshommes qui ont dépensé tout leur argent sont partis, ceux qui en ont encore festinent quand même, comme en temps de paix. *Et hæc de civili statu.*

« En ce qui concerne la guerre nous sommes toujours devant ce bienheureux Rouen sans faire un pas. Nous avions commencé par investir le château; mais nous avons si bien gaspillé notre temps et notre travail que le jeu a dû cesser; messieurs les assiégés sont tombés sur nous, ont détruit nos tranchées, tué nos hommes, enlevé nos canons et nous ont laissés *con tanto di naso.* Hélas! tout ce qui reluit n'est pas or : nous ne sommes pas des soldats tels qu'on s'imagine; nous avons non sans raison beaucoup de confiance dans nos forces et notre courage, mais nous avons peu ou point de courage car nous faisons *quod nos it perditum.* Aussi je ne compte guère que nous puissions prendre cette ville à moins que le Seigneur la mette dans nos mains *miraculose.* Nous agissons pourtant comme si nous voulions atteindre quelque résultat, mais tous nos efforts sont peu de chose. Ce que nous avons fait de mieux c'est d'intercepter la rivière et de couper les routes, de sorte que la ville ne peut être ravitaillée. On me dit que la famine sévit particulièrement sur les indigents, on en fait sortir un grand nombre chaque nuit et nous ne pouvons empêcher cela, à moins de vouloir la mort de ces pauvres gens. Nous avons autour de la ville environ douze mille fantassins de toutes nations : à les bien compter, je crois qu'on en trouverait tout au plus dix mille; mais le roi veut qu'il y en ait douze mille. Jusqu'ici nous n'avons pas creusé de tranchées, mais nous avons établi des batteries. On dit qu'après les fêtes de Pâques nous tenterons quelque

effort si le duc de Parme ne nous en empêche; jusqu'ici il n'a rien fait, non plus que nous, sauf que, grâce à notre négligence, il a fait entrer dans la ville cinq cents archers. Il est arrivé en France à la fin de l'année dernière, il est resté sur la frontière quelques semaines pour réunir toute son armée : combinée avec celle du duc de Mene (Mayenne) et des papistes, elle n'a jamais dépassé quinze mille fantassins et quatre mille cavaliers; vous jugez par là ce qu'il y a de vrai dans les discours de ceux qui lui prêtent des armées de soixante-dix ou quatre-vingt mille hommes. Cependant la peau du roi le démangeait (*sic*) de telle sorte qu'il n'a pu attendre sa venue : il a marché à sa rencontre alors qu'il était encore à environ vingt milles allemands de notre camp ce qui a produit un double mal. D'abord par une suite de marches et de contre-marches (nous avons erré deux mois comme des Tsiganes) il a tellement fatigué sa cavalerie qu'aujourd'hui au lieu de l'avoir sous la main et toute fraîche il n'en a plus du tout : tout est dispersé; l'un a perdu son cheval, l'autre son argent, un troisième est malade; tout va à la débandade. D'autre part, en l'absence du roi, les fantassins n'étant point soldés se sont répandus dans les villages et ont abandonné leurs postes et tous leurs devoirs : cela a rendu les sorties faciles aux assiégés et nous a valu l'affront dont j'ai parlé plus haut. Le seul résultat obtenu c'est que nous avons absolument épuisé le pays; il n'y a plus aujourd'hui un grain de blé sauf dans les villes et de l'autre côté de la rivière. Le prince de Parme, bien que nous ayons tourné autour de lui comme le diable autour d'une âme pécheresse, s'est bien gardé et n'a point bougé avant l'heure propice; puis à son moment il s'est mis en marche avec toutes ses forces de sorte que nous avons dû nous retirer sur Rouen, le laissant camper le lendemain sur le terrain que nous occupions la veille. Le roi se proposait un double but : d'abord il voulait retenir son adversaire jusqu'à ce que nous eussions réuni toutes nos forces, car il attendait encore beaucoup de seigneurs qui amenaient de nombreuses troupes. Ensuite il voulait l'attirer assez près de Rouen pour qu'il ne pût refuser bataille. Mais les choses ne se sont pas passées ainsi. Le roi a été blessé dans une escarmouche; le prince de Parme a profité de cette occasion pour assiéger la ville de Neufchâtel qui s'est rendue *per deditionem* n'étant pas fortifiée sérieusement. Il n'a plus voulu quitter cette place pour ne pas se laisser entraîner à livrer bataille : il doutait fort du succès, car il avait déjà perdu le tiers de ses soldats : et le roi avait en tout sept mille chevaux français, quatre mille allemands et quatorze mille fantassins. Nous sommes ainsi restés pendant deux semaines, nous, tentant chaque jour quelque chose, lui rien : pendant ce temps-là s'est produite la sortie des Rouennais; le duc de Parme jugeant non sans raison que la ville n'avait plus besoin d'un secours immédiat, s'est retiré derrière la Somme pour rafraichir ses troupes; nous l'avons poursuivi avec trois mille cavaliers. Si nous avions été habiles nous aurions pu en un jour détruire la moitié de ses soldats aussi facilement qu'on avale un verre de vin; mais Dieu nous a refusé

ce bonheur, et l'ennemi s'est retiré sans dommages. Le bruit court maintenant qu'il va revenir, mais cela n'est pas certain; en tout cas le roi rappelle ses gens de tous les côtés et invite à revenir ceux qui l'avaient quitté; il espère avoir dans quelques jours trois mille cavaliers, outre ses reitres qui dépassent quatre mille cinq cents. En joignant à cette cavalerie les fantassins dont j'ai parlé, on pourra se mesurer sans trop de risques avec le duc de Parme. Voilà l'exact récit de tout ce qui s'est passé jusqu'ici.

« J'ai peu d'espoir de voir la paix se conclure : je redoute même de plus grands désordres, à moins que le roi ne remporte des avantages particuliers, soit par la prise de cette place, soit par le gain d'une bataille. »

La lettre 25, datée du 19 mars (nous suivons l'ordre de l'éditeur), contient le passage suivant qui trahit un profond découragement :

« Nous prenons souvent les armes et nous courons à droite et à gauche sans beaucoup d'agrément; mais nous avons jusqu'ici fait peu de choses héroïques; si nous n'en faisons pas plus désormais nous souillerons peu nos armures... Beaucoup de mes gens sont malades, dit la lettre 26, quelques-uns tiennent bon mais ils ne désirent rien tant que de retourner chez eux. La France ne leur plait guère et ils aimeraient mieux dormir sur les matelas de Moravie que sur la paille d'ici. Pour moi, à dire vrai, n'était la curiosité de faire et de voir quelque chose, je ne tiendrais guère à la France. J'en suis rassasié et si Dieu m'accorde d'en sortir je n'y remettrai certainement pas les pieds. Le roi est pour moi un seigneur très-affable et très-bienveillant : beaucoup de grands et de princes sont mes amis; cependant les manières de certains gentilhommes ne me plaisent guère et il n'est pas à craindre que je prenne en dégoût la Bohême ou la Moravie. Dieu sait quand la guerre actuelle finira : il y a jusqu'ici peu de chances de voir la paix se conclure; nous sommes encore devant Rouen et n'avons guère l'espoir de nous en emparer. Nous avons couru après le duc de Parme pendant environ huit semaines, parfois même pendant la nuit; au commencement il m'était très-pénible de chevaucher avec mon armure; mais je m'y suis tellement accoutumé que j'y fais aussi peu attention qu'à un manteau. »

La lettre 27 est datée du 12 avril :

« Jusqu'ici, il n'y a rien de nouveau, sauf l'arrivée des deux mille Anglais qu'on attendait. Il y a lieu de croire que le roi ayant réuni tout son monde entreprendra quelque chose de sérieux contre Rouen, si toutefois la paix n'est pas conclue : on en parle beaucoup; mais je n'y compte guère pour beaucoup de raisons et je ne vois pas sur quoi on peut se fonder pour l'espérer.

« Le bruit avait couru ces jours-ci que le prince de Parme allait revenir : mais il n'en est plus question. Je ne crois pas qu'il doive venir nous rendre visite avant la fin de ce mois ou le commencement du pro-

chain, lorsqu'il aura reçu les renforts que doit lui amener le prince de Mansfeld. On dit que maintenant il n'a guère plus de sept à huit mille hommes : les reitres, les Suisses et le prince de Monte-Marciano avec ses gens et un grand nombre de Français l'ont quitté. Il est maintenant en Picardie, aux environs de la ville de Nus : il voulait d'abord l'assiéger; mais voyant qu'il ne réussirait pas, il a renoncé à ce dessein. Je crois qu'en ce qui le concerne il aimerait mieux être dans les Pays-Bas : ici ses affaires ne vont pas trop bien.

« Le comte Maurice de Nassau a échoué devant Mastricht parce que les échelles qu'on lui avait fournies pour une surprise de nuit se sont trouvées trop courtes; maintenant il se prépare avec de grandes forces pour une campagne d'été : le roi d'Espagne en voulant conquérir le bien d'autrui pourrait bien perdre le sien propre. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il a proposé aux ligueurs, par l'intermédiaire du duc de Parme, de prendre sa fille ainée pour reine et de lui jurer fidélité s'ils désirent obtenir de l'Espagne un concours plus sérieux : beaucoup d'entre eux ont été tellement blessés de cette proposition qu'ils se sont retirés de la Ligue avec leurs partisans : notre roi se fonde sur ce fait pour espérer une paix prochaine.

« A Rouen les vivres sont devenus fort rares; les assiégés ne reçoivent plus rien ni par terre ni par eau : on estime que s'ils ne sont pas secourus ils ne pourront pas tenir au-delà du huit du mois prochain. Il y a aujourd'hui huit jours ils ont fait une sortie contre le corps hollandais; mais ils ont été bien reçus : cent vingt d'entre eux sont restés sur le champ de bataille; nous n'avons perdu que sept ou huit des nôtres. »

La dernière lettre relative aux affaires de France (n° 31) est datée du camp devant Rouen, 13 avril. Charles de Zerotin invite l'un des frères bohêmes, Zacharias Solin, à prier pour lui :

« Car, dit-il, nous courons souvent de grands dangers : tantôt campés devant la ville, tantôt poursuivant les ennemis. Jusqu'ici nous avons encore fait peu de chose, soit pour prendre la ville soit pour repousser l'ennemi : nous n'avons réussi ni dans l'une, ni dans l'autre de ces entreprises : nous avons maintenant plus à combattre encore qu'auparavant, et peu ou point d'espoir de paix : la ville veut résister au roi quand même. Nous aurons bientôt l'ennemi sur le dos d'un autre côté; comment le recevrons-nous? Dieu le sait ; à parler humainement nous sommes plus fort que lui et nous n'avons rien à redouter; mais nous n'espérons ni dans le nombre ni dans la force, mais dans le seul secours du Seigneur : il est le Dieu des dieux et le Dieu des armées.

« En ce qui concerne les églises d'ici, je dois vous annoncer que nos coréligionnaires sont durement opprimés par les papistes. Le roi n'y peut pas grand chose : il pourrait sans doute plus s'il le voulait, mais il s'occupe peu de la religion et de la liberté de la parole divine : c'est pour cette raison, à mon avis, que Dieu ne le bénit point. Beaucoup de

gens pieux le blâment fort sévèrement de n'avoir pas encore convoqué une assemblée publique des réformés. En ce qui me concerne, je lui souhaiterais plus de sérieux dans l'esprit : Dieu veuille tourner tout pour le mieux et ne pas abandonner ses serviteurs. »

C'est sur ces paroles de découragement que se termine la partie française de la correspondance de Charles de Zerotin : la dernière lettre écrite de France porte la date du 13 avril 1592 : le 20 avril suivant Henri IV était obligé de lever le siége de Rouen : on ne sait ni comment Charles de Zerotin se sépara de lui ni par quels chemins il regagna son pays. Du 13 avril 1592 au 20 janvier 1596 il y a dans sa correspondance une lacune que toutes les recherches de l'éditeur n'ont pas réussi à combler jusqu'ici. Après avoir étudié l'art militaire dans l'armée de Henri IV, il prit du service dans celle de l'archiduc Mathias et se distingua au siége de Gran (Ostrihom). Il fit ensuite partie du tribunal suprême de la Moravie ; ses écrits en langue tchèque sont considérés comme l'une des sources les plus importantes pour l'histoire du droit public de cette province : son style est un modèle de pureté classique et sa correspondance jette un jour intéressant sur mille détails des mœurs et des événements de son temps. En 1608 il fut nommé capitaine (hejtman-zemsky, Landshauptmann) de la Moravie : lors des conflits de l'empereur Rodolphe et de l'archiduc Mathias, il se prononça énergiquement pour l'archiduc. Il resta fidèle à Ferdinand II pendant les troubles de Bohême et fut même envoyé à Prague pour négocier avec les États du royaume. Pendant sa royauté éphémère, Frédéric le Palatin vint en Moravie et tenta vainement de se concilier Zerotin. Après la soumission de la Bohême, Charles de Zerotin intervint à plusieurs reprises pour assurer à ses compatriotes révoltés la clémence impériale. Il fut mal récompensé de sa fidélité. En 1627 les frères bohêmes furent invités sous peine de bannissement à revenir à l'Église romaine. Zerotin se retira à Breslau en Silésie : il mourut en 1636. Le chevalier Pierre de Chlumecky a publié à Brünn en 1862 un ouvrage étendu, *Carl von Zerotin und seine Zeit :* nous ne l'avons pas sous les yeux. Mais il est évident que la publication de la correspondance originale de Zerotin permettra d'ajouter de nombreux et intéressants détails à la monographie de M. Chlumecky. Les lettres dont nous avons donné la traduction en témoignent suffisamment.

L. Leger.

DOCUMENTS SUR LES DÉPORTATIONS DU CONSULAT.

En deux circonstances principales, le gouvernement consulaire prononça contre des membres du parti républicain la peine de la déportation : la première circonstance fut le 18 brumaire même, dont le consulat est issu. Un assez grand nombre d'arrestations furent opérées dans les jours qui suivirent le coup d'Etat, particulièrement sur la personne des soixante députés exclus de la représentation nationale par la mesure connue dans l'histoire sous le nom d' « acte du 19 brumaire ». Je ne veux pas insister ici sur ces arrestations qui ont été racontées tout au long par le *Moniteur* et les autres journaux du temps; il me sera permis pourtant de citer à cette occasion une pièce assez curieuse, qui indique que, dès le lendemain du coup d'Etat, des ordres avaient été donnés pour l'arrestation des représentants exclus.

Voici le texte de cette pièce :

L'an huit de la République française, une et indivisible, le vingt-et-un brumaire, deux heures 10 minutes décimales (cinq heures du matin).

Nous, Louis-Auguste Lafitte, commissaire de police de la division des Invalides, dixième arrondissement de Paris.

En vertu de sept mandats d'amener décernés par le bureau central, le jour d'hier, dûment signés Dubos, Piis et Dubois, administrateurs, contre les dénommés ci-après, tous ex-représentants du peuple.

Destrem, rue de Bourgogne, n° 1465; Boulay-Paty, rue de Bellechasse, n° 216; Daubermenil, rue de Lille, maison de Salm; Dessaix, rue du Bac, n° 554; Duplantier, rue Dominique, n° 947; Talot, rue de Grenelle, n° 111; et Frizon, rue de l'Université, n° 920.

Sommes transporté aux domiciles ci-dessus désignés, accompagné de la force armée commandée par le citoyen Maugé, caporal de garde au poste du chef-lieu de notre division, et avons procédé à la dite opération *de la manière ainsi qu'il suit* (*sic*).

Rue de Bourgogne, n° 1465, parlant au portier de la maison, lui avons demandé à voir le citoyen Destrem, il nous a répondu que depuis dix jours, le citoyen Destrem ne demeurait plus en cette maison, et qu'il ne connaissait pas son domicile actuel.

Rue de Bellechasse, n° 216, au domicile du citoyen Boulay-Paty, sommes monté au second étage, avons frappé à une porte qui nous fut ouverte par une citoyenne, qui nous a déclaré se nommer Rose Algand, femme Boulay-Paty. Lui ayant demandé à parler au citoyen Boulay-Paty, elle nous a répondu qu'il n'était pas chez lui, et était absent depuis hier. Ayant fait exacte perquisition dans les appartements, nous ne l'avons point trouvé.

Rue de Lille, maison de Salm, sommes monté au premier étage, et entré dans un appartement, où nous avons trouvé une citoyenne qui nous a déclaré se nommer Thérèse Vaquer, femme Daubermenil, lui avons demandé à parler au citoyen Daubermenil; elle nous a répondu qu'il était absent depuis hier soir. Ayant fait perquisition dans les appartements n'avons point trouvé la personne du dit Daubermenil.

Rue de Grenelle, n° 111, au domicile du citoyen Talot, sommes monté au 1er étage, et entré dans un appartement, où nous avons trouvé un citoyen, qui a dit se nommer Charles-François Voillot, homme de confiance du citoyen Talot. Ayant demandé à lui parler, il nous a répondu que le citoyen Talot était absent de son domicile depuis avant-hier. Ayant fait perquisition dans les appartements, n'avons point trouvé la personne du citoyen Talot.

Rue du Bac, n° 554, au domicile du citoyen Dessaix, sommes monté au 1er étage, avons frappé à une porte qui nous fut ouverte par une citoyenne à qui nous demandâmes à parler au citoyen Dessaix. Elle nous répondit, qu'elle ne connaissait pas le citoyen Dessaix, mais bien le citoyen Dezay, et attendu que le mandat ne portait pas ce nom, nous sommes retiré.

Rue Dominique, n° 947, au domicile du citoyen Duplantier, nous demandâmes à la portière à parler au citoyen Duplantier; elle nous répondit qu'il ne demeurait plus en cette maison depuis longtemps, mais bien au ci-devant couvent de Bellechasse, où nous nous sommes rendu, et dans le fond de la cour avons entré dans une salle, où nous avons trouvé une citoyenne qui nous a déclaré se nommer Marie-Jeanne Nary, femme Duplantier, elle nous a répondu qu'il était absent depuis deux jours. Perquisition faite dans tous les locaux, n'avons point trouvé le dit citoyen Duplantier.

Rue de l'Université, n° 920, au domicile du citoyen Frizon, sommes monté au premier étage et entré dans un appartement, avons trouvé une citoyenne, qui nous a dit se nommer Anne-Marie Chapel, femme Frizon; elle nous répondit qu'il était absent depuis hier. Ayant fait perquisition dans les appartements, nous ne l'avons pas trouvé.

Donc de tout ce que dessus, avons rédigé le présent, et après lecture, vérité ayant été reconnue, le citoyen Maugé a signé avec nous.

Signé MAUGÉ. LAFITTE.

Sur quoi, nous commissaire susdit soussigné avons dit et ordonné que les sept susdits mandats seraient envoyés au bureau central, ensemble copie du présent pour par les citoyens administrateurs, statuer ce que de droit et avons signé.

(Archives de la préfecture de police.)

Je crois être en droit d'induire du document que l'on vient de lire que des ordres d'arrestation avaient été lancés, au lendemain du 19 brumaire, non pas seulement (comme on pouvait le croire jusqu'à présent, d'après les journaux de l'époque) contre quelques-uns des soixante représentants exclus, mais bien contre tous les députés

dénommés dans l'acte d'exclusion. On remarquera, en effet, que le commissaire Lafitte est chargé d'opérer l'arrestation de représentants exclus demeurant tous dans les limites de son arrondissement; on est tout naturellement amené à conclure, par voie de conséquence, que dans chacun des arrondissements de Paris, les commissaires de police ont dû recevoir des ordres semblables visant les députés domiciliés dans les environs de leurs divisions respectives : malheureusement, les archives de la préfecture de police ont été en grande partie détruites par l'incendie en 1871, et il est fort possible que les procès-verbaux des collègues du commissaire Lafitte n'existent plus actuellement.

Les arrestations continuèrent dans Paris pendant quelques jours; enfin, le 26 brumaire, les consuls, invoquant l'article 3 de l'acte du 19 brumaire qui les chargeait « de rétablir la tranquillité publique », arrêtèrent la déportation à la Guyane de 37 personnes, parmi lesquelles les députés : Destrem, Arena, Marquezy et Truc; ainsi que l'internement dans le département de la Charente-Inférieure de vingt-deux autres républicains, parmi lesquels on remarque plusieurs représentants, Jourdan entre autres (le futur maréchal).

Cet arrêté ne fut pas exécuté, et la peine portée contre les personnes qu'il visait fut commuée en une mise sous la surveillance de la police. On pense que cette atténuation de peine fut due à la présence de Jourdan sur la liste de proscription; le gouvernement consulaire ne voulut pas, aux premiers jours de son existence, heurter de front l'opinion publique, qui avait accueilli avec une hostilité marquée la nouvelle de la mise en internement du vainqueur de Fleurus. Mais l'année suivante, de nouvelles proscriptions eurent lieu, et, cette fois, on alla jusqu'au bout dans l'exécution des mesures décrétées contre le parti républicain.

Le 3 nivôse an IX, au moment où le premier consul, se rendant à l'Opéra, traversait la rue Saint-Nicaise, une explosion retentit. Une sorte de barrique remplie de poudre et de projectiles, placée sur une charrette, venait d'éclater. C'étaient les royalistes qui tentaient de se débarrasser du premier consul en le faisant sauter.

Le coup manqua. Mais le gouvernement d'alors profita de l'émoi causé par l'événement pour mettre en cause le parti républicain dans une affaire à laquelle il est constant qu'il n'avait pris aucune part, et le 14 nivôse, un senatus-consulte ordonna, par mesure de sûreté générale, la déportation de 130 patriotes.

Que devinrent les républicains, on ne saurait dire condamnés, puisqu'il n'y eut pas jugement, mais voués à la déportation par l'acte du 14 nivôse? On sait bien que quelques-uns de ces proscrits (ils étaient soixante-dix) furent immédiatement envoyés aux îles Seychelles,

où ils devaient presque tous périr misérablement; mais que fit-on des autres? Jusqu'à présent, aucun document public sur le 3 nivôse n'avait permis de répondre à cette question.

Les pièces qui vont suivre sont destinées à combler en partie cette lacune historique : elles disent que les républicains proscrits à l'occasion du 3 nivôse furent divisés en plusieurs catégories; que ceux qui ne furent pas jetés aux îles Seychelles en l'an IX n'en furent pas moins destinés à la déportation, qu'après avoir langui plusieurs années aux îles de Rhé et d'Oléron, ils furent pour la plupart envoyés à Cayenne en l'an XII; elles font connaître en outre le sort définitif de quatre personnages, condamnés à la déportation, le 7 prairial an V, par la haute-cour de Vendôme, pour participation à la conjuration des Egaux (procès Babeuf), et dont, à partir de cette époque, la trace se perdait. On verra, en effet, que ces quatre condamnés ne furent embarqués et déportés à Cayenne qu'en l'an XII.

Ces pièces servent encore à confirmer un fait déjà en partie connu, à savoir, qu'en l'an IX, dix-neuf patriotes de la Guadeloupe, embarqués et envoyés en France par les autorités de cette colonie pour leur hostilité au gouvernement issu du 19 brumaire, furent par l'ordre direct du premier consul Bonaparte expédiés à Cayenne.

Elles dénoncent enfin un acte qui, je le crois, est resté ignoré jusqu'ici : peu de mois avant le sacre, des généraux, des officiers, des fonctionnaires, des citoyens, non compris dans la proscription du 3 nivôse, sans jugement, sans qu'ils eussent été l'objet d'un sénatus-consulte ou d'un arrêté gouvernemental quelconque, furent transportés à Cayenne purement et simplement en vertu d'une lettre signée : BONAPARTE.

L'histoire de l'opposition sous le consulat et l'empire serait un livre singulièrement intéressant; mais ces simples notes ne sauraient avoir une portée aussi haute; je n'ai d'autre but que d'encadrer dans un historique sommaire quelques pièces inédites concernant la déportation, sous le consulat, d'un groupe de républicains; il est bien entendu que je n'écris ici qu'un chapitre détaché de l'histoire générale des proscriptions ordonnées contre les partis hostiles au gouvernement consulaire. On ne s'étonnera donc pas s'il n'est question dans ce travail que d'un nombre relativement restreint de personnes.

I.

La tentative faite le 3 nivôse, contre la vie du premier consul, fut l'acte de royalistes que, du reste, on ne manqua pas, pour ce fait, d'arrêter et de condamner. Jamais, à aucun moment, soit avant, soit après l'arrestation de Saint-Régent et Carbon, les membres du gou-

vernement consulaire ne crurent sérieusement que la main du parti républicain fût dans cette affaire. Seul, Bonaparte le crut un instant, ou fit semblant de le croire, mais ses conseillers ne furent aucunement dupes de l'erreur dans laquelle il s'entêtait. Il y eut là un prétexte, qui fut saisi pour supprimer sans trop faire crier le public, des hommes dont on redoutait l'énergie. Thibaudeau, alors conseiller d'Etat, par conséquent bien placé pour tout voir, a, dans ses mémoires sur le consulat, raconté la série de discussions secrètes qui aboutit à la déportation de 130 victimes. Fouché, qui n'avait jamais eu l'ombre d'un doute sur les véritables auteurs de la machine infernale, n'en avait pas moins dressé la liste de proscrits que le premier consul lui avait demandée; aussi Thibaudeau lui reproche-t-il d'avoir eu « la *faiblesse* dans son rapport de transiger avec l'irritation du premier consul contre les terroristes. »

Voici le texte de la mesure décrétée :

Extrait des registres des délibérations des consuls de la République.

Paris, le 14 nivôse l'an IX de la République une et indivisible.

Les consuls de la République, sur le rapport du ministre de la police, le conseil d'État entendu, arrêtent ce qui suit :

Art. 1er. — Seront mis en surveillance spéciale, hors du territoire européen de la République, les citoyens dont les noms suivent :

André (Louis). — Bailly (André-Antoine-Côme). — Barbier (Jean-François). — Baudray, rue de Marivaux. — Bescher, rue de la Pépinière. — Bois-Jolly, dit Chrétien. — Boniface (Antoine). — Bormans (Adrien-Antoine). — Bouïn (Mathurin), de la division des marchés. — Bréban (Jacques). — Brisevin (Jean-Michel). — Brochet, rue du Vieux-Colombier. — Barlois (Laurent). — Cardinaux (Pierre-Maurice). — Carretté (Pierre). — Ceyrat, président aux massacres de septembre. — Château (Joseph). — Châteauneuf, père (Joseph-Hugot). — Châteauneuf, fils (Philippe-Valery-Hugot). — Chalandon (Claude). — Cheval (Charles-Auguste). — Chevalier (Claude-Louis). — Choudieu. — Chrétien (Pierre-Nicolas). — Colette (Claude), faubourg Antoine. — Coquerelle, rue du Crucifix. — Cordas (Jacques). — † Corchant (André)[1]. — Cozzette (Pierre). — Crépin (Jacques). — Crosnier, rue des Postes. — † Vilain-Daubigny. — David, md de vin, rue du Théâtre-Français. — Delabarre (Robert-Guillaume-Antoine). — Delrue (Jean-Baptiste-Édouard-Joseph). — Derval (Nicolas-Joseph). — † Destrem (Hugues). — Derville (Georges-Laurent). — Ducatel (Pierre). — Dufour (François). — Dupont (Guillaume-Jean). — Dusoussy (Joseph). — Eon (Paul-Marie-Dominique-Bonaventure). — † Fiquet (Claude-Antoine). — Flamant (Claude). — Fontaine, quai Pelletier. — Fourgeon (François). — † Four-

1. Les croix dont j'ai cru devoir faire précéder un certain nombre des noms portés sur cette liste, désignent les personnes qui avaient déjà été une première fois, après le 18 brumaire, l'objet d'arrestations ou de poursuites.

nier, l'Américain (Charles). — Frenière (Barthélemy). — Fyon (Jean-Joseph). — † Gabriel, ouvrier septembriseur. — Gaspard (Gilles), septembriseur. — Georget (Jean-Baptiste). — Gerbaux (Jean-Louis). — Giraud, rue du Vertbois. — Gosset (Jean). — Gosset (Louis). — Goulard (Jean-Baptiste). — Guillemot (Bertrand)[1]. — † Hesse (Charles). — Humblet, rue Daval. — Jacquot-Villeneuve (Jacques-Chrysostôme). — Jallabert (Étienne). — Jolly (René), septembriseur. — † Jourdeuil (Didier). — Lagéraldy (Jean-Pierre). — † Lamberthé (Théodore). — Laporte (Antoine-Jean-Baptiste). — Lacombe (Bertrand). — Lefebvre, colonel de gendarmerie. — Lefebvre (Pierre). — Lefranc (Jean-Baptiste-Antoine).— Legros, ainé, septembriseur. — † Lemmery (Louis-Julien)[2]. † Lepelletier (Félix). — Lépine (Louis-Marie-Daniel-François-Victor). — Leroy (Julien), dit Eglator. — Lesueur (Jean-Nicolas). — † Lebois (René-François). — Linage (Jean-Pierre). — Linage (Christophe). — Louis, dit Brutus. — † Mamin (Jean-Gratien-Alexandre Petit). — Marlet (Michel), septembriseur. — † Maignan (Joseph). — Marconnet (Ambroise). — Marseau (René-François). — † Marquesi[3], de Toulon. — Marcelin (Jean-François-Julien). — † Marchand, orateur du Manége. — † Massard (Guillaume-Gilles-Aimé). — Menessier (Claude). — Métivier (Pierre). — † Michel (Étienne), du 6e arrondissement. — Michel (Sulpice). — Millières (François). — Moneuse, md de vin. — Moreau (Louis). — Mulot, faubourg S.-Martin. — † Niquille (Jean). — Pachon (Charles). — Paris (Nicolas). — Perrault (François). — Pepin-Desgrouettes (Pierre-Athanase). — Pradel (Jean-Baptiste). — Prevost (Gabriel-Antoine), septembriseur. — Quinon (Joseph), septembriseur. — Richardet (Claude-Marie). — Richon (Pierre). — Rivière, rue des Prêtres-S.-Paul. — Rossignol, général de l'armée révolutionnaire. — Rousselle (Robert). — Saint-Amand (Jacques-Gallebois), septembriseur. — Saulnier (Jean). — Saulnois (Charles). — Serpollet, dit Lionnais (Nicolas-François). — Simon (Jacques-Marie). — Soullier (Nicolas). — † Talot (Michel-Louis). — Taillefer (Jacques). — Thiébault (Sébastien-Hubert). — Thirion, faubourg Antoine. — Tirot (Claude). — Toulotte, de S.-Omer. — Tréhant (Jean-Nicolas-Paul). — Vacray (Jean-Martin). — † Vanneck (Jean-Baptiste). — † Vatar (René). — Vauversin (Pierre). — Vitra (Agricole-Louis).

Art. 2. — Les ministres de la marine et de la police générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Le premier consul.
Signé BONAPARTE.

Par le premier consul
Le secrétaire d'État.
Signé H.-B. MARET.

1. Ce nom est ainsi écrit dans le texte, mais c'est Guilhémat qu'il faut lire. Ce personnage était imprimeur et, comme Momoro, il signait : *imprimeur de la liberté*.

2. C'est *Leymerie* qu'il faut lire.

3. Le véritable nom est *Marquezy*.

Parmi les hommes que le sénatus-consulte frappe de déportation, il en est peu dont la mémoire ait survécu jusqu'ici. Ce sont pour la plupart d'obscurs soldats de la révolution. Ce sont les hommes du 31 mai 1793 et du procès Babeuf. Ce sont les hommes qui ont tenté d'organiser la résistance contre le coup d'Etat de brumaire.

On voit sur cette liste des membres de la représentation nationale : à l'époque du 18 brumaire, Talot, Marquezy, Destrem, faisaient partie du Conseil des Cinq-Cents. Destrem, négociant très-riche, avait été en outre député à l'Assemblée législative (1791-1792); plus tard, en qualité de commissaire du Directoire près l'administration municipale de Toulouse, il avait contribué à préserver cette grande commune des atteintes de la réaction thermidorienne. Grâce à lui, et à la municipalité patriote de l'an IV, Toulouse avait été le boulevard de la Révolution dans le Midi. Les nouveaux gouvernants reprochaient surtout à Destrem d'avoir fait adopter, en l'an VII, son projet d'emprunt forcé progressif sur les riches.

Le membre des Cinq-Cents Talot avait fait partie de la Convention nationale. Choudieu était également un ancien conventionnel. Il avait été, au début de la révolution, accusateur public près le tribunal criminel de Maine-et-Loire et député à la Législative. Le 18 brumaire l'avait trouvé chef de division dans un ministère. Je ne parlerai pas du général Rossignol, qui est suffisamment connu.

Félix Lepelletier, qui appartenait à une vieille famille parlementaire, était le frère du conventionnel Lepelletier Saint-Fargeau, assassiné par le garde du corps Paris ; c'était un des plus riches propriétaires fonciers de France.

Le citoyen Charles Hesse n'était autre que le prince de Hesse-Rheinfeld ; son origine ne l'avait pas empêché de se jeter avec une ferveur singulière dans le parti révolutionnaire. En 1792, il était général commandant la 10e division militaire, à Perpignan. Exclu de l'armée comme noble, il avait demandé à être maintenu sur la liste des Jacobins. En l'an VII il était l'un des patriotes les plus assidus au club du Manége, dont Destrem et Drouet avaient été les premiers *régulateurs*. Fournier l'Américain est bien connu comme ayant été l'un des hommes d'action les plus résolus de la période révolutionnaire. Il avait été à la prise de la Bastille, aux journées des 5 et 6 octobre, au Champ-de-Mars, au 10 août. On peut en dire autant de Vilain-d'Aubigny, homme de loi, juge au tribunal du 10 août, officier municipal de Paris, adjoint au ministre de la guerre, orateur du Manége ; de Corchand, président de la commission militaire de Lyon après la prise de cette ville par l'armée de la Convention, et dont on retrouve le nom en l'an VII, parmi les adhérents au culte des théophilanthropes ; de Chrétien, membre des Jacobins, ancien juré

au tribunal révolutionnaire, orateur du Manége, qui tenait un café fréquenté par les patriotes; de Vaneck, propriétaire de plus de 20,000 livres de rente, homme extrêmement populaire et influent, commandant en 1793 du bataillon de la Cité, qui au 31 mai avait signé, comme président provisoire, l'acte insurrectionnel, qui avait participé ensuite à l'insurrection de germinal an III, et qui était un des généraux désignés de la conjuration babouviste.

L'imprimeur Vatar était propriétaire du *Journal des hommes libres;* au début de la révolution il avait sacrifié son patrimoine pour faire de la propagande en Bretagne; il avait exercé une grande influence sur les élections faites par les départements bretons. Il avait été accusé dans l'affaire de Babeuf. Eon, breton comme lui, était son collaborateur au *Journal des hommes libres* et son parent.

Lebois, autre journaliste, avait été arrêté, relâché, accusé, bien des fois, pour ses publications. L'adjudant-général Massard avait été Jacobin; il était désigné dans la conspiration Babeuf comme étant l'un de ceux qui devaient se mettre à la tête du peuple. Acquitté sur ce fait, il avait été chargé par le ministère de la police d'une mission en Vendée. Le patriote Cardinaux était locataire de l'ancien couvent des Génovéfains, dont il avait mis gratuitement une salle à la disposition de la *Société du Panthéon.* C'est de cette société que naquit le complot Babeuf. Cardinaux figura au nombre des accusés babouvistes. En l'an VII, il signa une pétition contre l'élection de Siéyès au Directoire. Millières, cultivateur, avait fait partie au 10 août de la Commune de Paris. Après le 31 mai, il avait été envoyé en Normandie avec le titre de commissaire du pouvoir exécutif, et s'y était conduit de façon à mériter les éloges des généraux de la Convention; depuis il avait été employé à la poudrerie de Grenelle. Le tailleur Bertrand Lacombe, révolutionnaire ardent, avait fait partie des Jacobins et du Manége; membre du Comité révolutionnaire de la section des Tuileries, il avait été compromis lors de l'insurrection de germinal. Pépin-Desgrouhettes avait débuté, en 1790, par un mémoire en faveur des forts de la halle; il était devenu membre du tribunal du 17 août 1792. On trouve la signature de Brochet[1], membre des Cordeliers, près de celles de Danton, de Momoro et de Brune (le futur maréchal) au bas d'une délibération de la section du Théâtre français, demandant l'impression des œuvres de Marat aux frais de la nation. Brochet était juré au tribunal révolutionnaire. L'adjudant-général Colette avait été envoyé en Vendée, par l'adjoint au ministre de la guerre Ronsin, « pour y être employé depuis les Sables jusqu'à Niort,

1. V. Catalogue de la Collection Fillon.

partout où les représentants le croiraient utile. » Le membre des Cordeliers Marchand, employé au ministère de la guerre, était, au 18 brumaire, l'un des orateurs les plus influents de la Société du Manége. Louis dit *Brutus*, secrétaire de Barras, était l'un des premiers fondateurs du Club du Panthéon.

Didier Jourdeuil avait été administrateur du comité de Salut public du département de Paris à l'époque du 10 août, puis juré au tribunal révolutionnaire, puis adjoint au ministre de la guerre Bouchotte. Lefranc, architecte et dessinateur d'une certaine valeur, était un ami de Rossignol, qu'il avait connu au début de la révolution. On le retrouve impliqué dans l'affaire Babeuf. Bouin, juge de paix de la section de la Halle aux Blés, avait servi de médiateur entre les Jacobins et les Cordeliers ; condamné à la déportation dans l'affaire Babeuf, il était parvenu à se soustraire aux recherches. Mennessier avait été chargé par la Commune de Paris de prendre des renseignements sur Hébert, Michel et Marino, arrêtés par la commission des Douze. Il avait été chargé, encore par la Commune de Paris, d'une mission dans l'Eure, et avait été nommé administrateur de police. Accusé contumax dans l'affaire Babeuf, il avait été condamné à la déportation. Mamin, membre des Cordeliers, avait dû se cacher après la mort des hébertistes. Des biographes qui l'ont connu disent qu'il avait une instruction assez développée. Il passait pour avoir participé au meurtre de la princesse de Lamballe, il obtint pourtant un jugement qui le déchargeait de l'accusation d'avoir participé aux massacres. Enfin les déportés dont les noms suivent, sont connus, soit comme membres des différentes sociétés populaires, soit comme accusés dans la conjuration des babouvistes, soit comme ayant activement participé aux principales journées de la révolution : le général Fyon, patriote liégeois, l'un des généraux désignés de l'armée insurrectionnelle de Babeuf; le cordonnier Chalandon, ex-membre du comité révolutionnaire de la section de l'Homme armé; Vacray; le colonel Lefebvre; Leymerie, médecin du Val-de-Grâce; Dufour; Paris; Cordas; Toulotte, médecin de l'hôpital du Gros-Caillou, impliqué dans l'affaire Metge et Chevalier; Lamberthé; Crépin; Moneuse, marchand de vin, officier municipal de Paris; Vitra; Claude Fiquet, administrateur en 1793-94 du département de police; Marconnet; Marcelin; Niquille, ancien agent de la Commune de Paris, inspecteur général de police (dès l'année 1792, bien avant le 10 août, ce personnage avait fait de la police pour le compte du parti patriote); Giraud, rédacteur du *Journal des hommes libres*. Julien Leroy, dont on trouve le nom dans les papiers de Robespierre (1re *liste de patriotes ayant des talens plus ou moins*).

Un dernier mot : le patriote Joly (René), dont le sénatus-consulte fait suivre le nom de l'épithète de « septembriseur », était en réalité lieutenant à la 32e demi-brigade de ligne.

Des 130 républicains dont on vient de lire la liste, 70 furent déportés à Mahé, petite île faisant partie de l'archipel des Seychelles.

Je passerai rapidement sur l'histoire de ce premier groupe de déportés, les péripéties, bien extraordinaires d'ailleurs, de leur lente agonie ayant été déjà racontées. Il est vrai que ce récit ne se trouve consigné que dans deux ouvrages devenus rares. Le premier a pour titre : *Les infortunes de plusieurs victimes de la tyrannie de Napoléon Buonaparte, ou tableau des malheurs de soixante-onze français déportés sans jugement aux îles Séchelles, à l'occasion de l'affaire de la machine infernale du 3 nivôse an IX* (24 *décembre* 1800) *; par l'une des deux seules victimes qui aient survécu à la déportation.* Ce volume a été fait par un compilateur, sur les indications de Lefranc, l'un des déportés. Le second est : l'*Histoire de la double conspiration de* 1800 *contre le gouvernement consulaire et de la déportation qui eut lieu dans la deuxième année du Consulat...*, par M. Fescourt. Paris, 1819.

De retour en France, Lefranc avait confié à Fescourt les notes qu'il avait prises très-complètes sur sa déportation et celle de ses compagnons. Ce sont ces notes qui ont servi à Fescourt; le journal de navigation des capitaines Bonamy et Guieysse, commandants de la *Flèche* et de la *Chiffonne*, lui a en outre été communiqué. Plus tard, Lefranc prit le parti d'écrire, ou plutôt de dicter l'histoire des événements auxquels il avait été mêlé; mais n'ayant plus ses notes entre les mains, il fit un livre beaucoup moins précis et moins intéressant que celui dont il avait fourni les éléments à Fescourt.

Les 70 déportés de Mahé ont, pour la plupart, traversé de si étranges événements que, sous la Restauration, lors de l'apparition des livres de Lefranc et de Fescourt, l'imagination des romanciers s'empara de leur histoire. Je signalerai particulièrement comme ayant été inspiré par l'odyssée de ces malheureux, un ouvrage intitulé : *Le Robinson du faubourg Saint-Antoine*, 4 volumes, dans lesquels on nous représente le général Rossignol, déporté en Afrique, s'y faisant un royaume et y devenant le chef d'un peuple sauvage.

Il existe, aux archives du ministère de la marine, une pièce qui donne un état précis et officiel de la déportation aux îles Seychelles. Cet état s'arrête au mois de janvier 1807. Le voici :

Colonies. — Iles Seychelles. Janvier 1807.

État des soixante-dix personnes, envoyées, par ordre du gouvernement, en surveillance spéciale, hors du territoire européen, à Mahé, la principale des îles Seychelles, embarquées sur la frégate la *Chiffonne* et

la corvette la *Flèche*, arrivés (*sic*) le 25 messidor an 9 et le 17 fructidor an 9.

Noms et prénoms de ceux existans a Mahé.	Ages, états, métiers.
Barbier (Jean-François),	63 ans, — commis.
Niquille (Jean),	63 ans, — inspecteur de police.
Eon (Paul-Marie-Bre-Dominique),	45 ans, — avocat.
Chevalier (Claude-Louis),	39 ans, — teinturier.
Delabarre (René-Ge-Antoine),	61 ans, — marchand ferrailleur.
Pradel (Jean-Baptiste),	50 ans, — marchand épicier.
Vacret (Jean-Martin),	41 ans, — bonnetier.
Gaspard (Gilles),	56 ans, — maçon.
Quinon (Joseph),	49 ans, — ouvrier sur port.
Cheval (Charles-Auguste),	56 ans, — marchand bonnetier.
Bormans (Adrien-Antoine),	65 ans, — marchand bottier.
Cardinaux (Pierre-Maurice),	49 ans, — cuisinier.
Du Soussy (Joseph),	40 ans, — gantier.
Marlet (Michel),	55 ans, — cordonnier.
Villeneuve (Jacquot de),	58 ans, — orfèvre.
Métivier (Pierre),	56 ans, — marchand gazier.
Jalabert (Étienne),	46 ans, — perruquier.
Guillemat (Bertrand),	41 ans, — imprimeur.
Flamand (Claude),	43 ans, — charron.
Massard (Ge-Gilles-Anne),	53 ans, — marin.
Vitra (Agricole-Louis),	41 ans, — cordonnier.
Monneuse (Louis),	61 ans, — cordonnier.
Vallery (Philippe-Hugot), Châteauneuf.	39 ans, — aveugle (*sic*).

23 existans au total à Mahé. Décembre 1806.

Morts ou désertés à Mahé.

Morts :

Richon (Pierre). — Dufour (François). — Fourgeon (François). — Boniface (Antoine). — Pépin-Desgrouhettes. — Derville (Georges-Laurent). — Prévost (Gabriel-Antoine).

Désertés :

Linage, ainé (Christophe). — Linage, cadet (Jean-Pierre). — Tréhan (Jean-Nicolas). — Lesueur (Jean-Paul). — Richardet (Claude). — Châteauneuf, père[1].

1. (Note du gouverneur des Seychelles.) — Les Linage frères, ainsi que Trehan et Lesueur, ont déserté pour Mozambique, suivant procès-verbal adressé au gouvernement général de l'Ile-de-France, le 28 frimaire an XI.

Richardet, Claude, idem, suivant procès-verbal du 11 prairial an XI, passé dans l'Inde.

Hugot Chateauneuf, Joseph, père, à bord d'un vaisseau portugais, suivant procès-verbal du 28 vendémiaire an XIV.

Delrue (Jean-Baptiste-Édouard-Joseph), mort à bord de la *Flèche*, dans la traversée.

Noms et prénoms de ceux transférés par ordre à l'île d'Anjouan.

Morts à Anjouan.

Lacombe (Bertrand). — Magnien (Joseph, *c'est-à-dire Maignan*). — Vaneck (Jean-Baptiste). — Corchant (André). — Paris (Nicolas). — Georget (Jean-Baptiste). — La Géraldy (Jean-Pierre). — Pachon (Charles). — Rossignol, général révolutionnaire. — Millières (François). — Thirot (Claude). — Taillefer (Jacques). — Saint-Amand (Joseph). — Soulier (Nicolas). — Serpolet (Nicolas-François). — Fresnières (Barthélemy). — Gosset, aîné (Louis). — Bouïn (Mathurin). — Bréban (Jacques). — Joly (Antoine-Jean-Baptiste). — Laporte (Antoine-Jean-Baptiste). — Moreau (Louis). — Thirion (Fr.-J.-Antoine). — Lefebvre, colonel de gendarmerie. — Marconnet (Ambroise). — Chrétien (Pierre-Nicolas). — Dupont (Guillaume-Jean). — Gerbeau (Jean-Louis). — Mamin (Jean-G.-A.-Petit).

Total : 29 morts à l'île d'Anjouan.

Désertés d'Anjouan :

Lefranc (Jean-B.-Antoine). — Saulnois (Charles). — Vauversin (Pierre). — Gosset, cadet (Jean).

Total : 4 désertés de l'île d'Anjouan.

Récapitulation :

23 personnes existantes.
7 morts à Mahé.
1 mort sur la *Flèche*.
29 morts à Anjouan.
6 désertés de Mahé.
4 désertés d'Anjouan.

Total : 70 personnes.

Arrêté par nous, commandant-administrateur général et civil aux îles Seychelles, le présent état exact et véritable, le 1er janvier 1807.

(Suit une signature illisible qui est celle du gouverneur Quéau de Quinssy[1].)

La pièce que l'on vient de lire confirme absolument et dans toutes ses parties l'ouvrage de Fescourt. On pouvait croire que ce livre,

1. Voici quelques renseignements qui n'ont pas encore été donnés au cours de cette étude et que l'on peut ajouter à ceux que fournit l'état du gouverneur des Seychelles : Barbier était comptable, vérificateur des hôpitaux militaires. Massard, indiqué comme *marin*, était en réalité adjudant-général. Derville était lieutenant de cavalerie. Delrue, imprimeur. Maignan, négociant. Dupont, propriétaire. Thirot, rentier. Saunois, commis. Richon, fabricant de soieries. Richardet et Thirion, limonadiers. Taillefer, marchand de vin. Pachon, fripier. Moreau, ébéniste (ce déporté fit aux Seychelles plusieurs meubles avec un bois particulier au pays, le tatamara).

écrit sur les notes du déporté Lefranc, ne méritait qu'une médiocre confiance, et ne devait être consulté qu'avec réserve. Mais il est facile de s'assurer, par une comparaison attentive du livre et de l'état du gouverneur des Seychelles, que les deux pièces sont entièrement d'accord, en ce qui concerne le sort de chacun des proscrits. En sorte que l'ouvrage de Fescourt acquiert, par la divulgation de l'état de Quéau de Quinssy, une importance que l'on n'eût pas songé à lui donner auparavant. Ce n'est pas, comme on était en droit de le penser, un roman historique, c'est un document qui complète dans le détail l'état officiel.

On peut donc constituer l'historique de la déportation des Seychelles, en rassemblant : 1° quelques lettres de Bonaparte que l'on trouvera à leur date (ans IX-XII) dans la *Correspondance de Napoléon Ier*; 2° l'état du gouverneur; 3° le livre de Fescourt[1].

Il sera bon en outre de retenir les détails suivants :

1° L'état du gouverneur fait une confusion, en ce qui concerne le sort des deux frères Gosset : c'est Gosset (Jean) qui est mort à Anjouan, et c'est Gosset (Louis) qui a pu s'en évader.

2° En 1817, les îles de France, de Bourbon et des Seychelles possédaient encore une douzaine environ des déportés de l'an IX. A cette époque, ils furent autorisés à rentrer en France. Fescourt pense que c'est grâce à cette circonstance que Richardet et Tréhan, qui avaient « déserté de Mahé », Niquille, Chateauneuf fils et Barbier purent revoir le sol de la patrie. Cet auteur, d'ordinaire informé d'une façon si précise sur le sort des déportés de l'an IX, fait ici une erreur. Dans quelles conditions ces cinq infortunés revirent la France? On va le savoir par l'extrait suivant que je copie dans l'ouvrage d'Eve Demaillot : *Tableau des prisonniers d'Etat sous le règne de Bonaparte :*

Dans le courant de janvier dernier (1814), trois cents prisonniers d'État détenus à Pierre-Châtel, furent embarqués dans des bateaux à l'approche des Autrichiens, par les ordres de la haute police. Conduits à Lyon, au refus que l'on fit de les recevoir, ils passèrent la nuit dans ces sentines, ayant de l'eau jusqu'à mi-jambes, sans aucune nourriture, et par le froid le plus excessif. Le lendemain, on les conduisit à Valence, où ils éprouvèrent le même refus qu'à Lyon, et arrivèrent enfin au Pont-S.-Esprit, où on les débarqua dans un état affreux. Aussitôt, on les fait partir pour Nîmes, où ils ne furent pas encore reçus; alors, on

1. Il faut consulter aussi l' « étude sur l'affaire de la machine infernale du 3 nivôse an IX, par M. A. de M* (le comte de Martel). » Lachaud, 1870. — Travail d'autant plus important que l'auteur a eu à sa disposition, avant l'incendie de 1871, le dossier du 3 nivôse aux archives de la Préfecture de police (particulièrement neuf cartons relatifs à la machine infernale placés parmi les dossiers des émigrés).

les contraignit de marcher, sans les moindres secours, à travers les montagnes des Cévennes, qu'ils traversèrent, ayant de la neige jusqu'à la ceinture. Ils étaient quelquefois trois jours sans pouvoir se procurer un morceau de pain. Dix-huit d'entre eux ne purent supporter les rigueurs du froid, de la fatigue et de la faim, et moururent en route. Ceux qui purent y résister, parvinrent enfin jusqu'à Riom en Auvergne, où ils furent parfaitement reçus par le concierge de la prison, homme aussi humain que compatissant.

Mais, ce que l'on aura peine à croire, c'est que dans le nombre de ces infortunés qui se sont sauvés, se trouvait le nommé Valeri Hugot, aveugle depuis quatorze ans, ayant perdu la vue aux îles Seychelles où il avait été déporté par suite du fameux 3 nivôse an 9. Il n'était revenu en Europe, qu'après la prise de l'Ile-de-France par les Anglais, auxquels il avait refusé, ainsi que quatre de ses compagnons, de prêter le serment de fidélité. Ces derniers étant revenus dans leur patrie, conduisaient alternativement ce bon aveugle par la main. Un d'eux, nommé Barbier, ne pouvant plus résister à la fatigue, expira dans les Cévennes.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ce même aveugle, Valeri Hugot, à son retour en France, fut exilé chez sa mère, propriétaire à Arles, en Provence; mais il fut encore arrêté par ordre de Démaret, comme un homme dangereux, et conduit à Pierre-Châtel.

II.

On est en mesure de connaître par ce qui précède le sort de 70 déportés de nivôse, voyons maintenant s'il nous sera possible de savoir ce qui advint des 60 autres.

La préfecture de police possédait autrefois dans ses archives les registres des prisons de la Seine. L'incendie de 1871, en détruisant la plus grande partie de ces matériaux historiques, m'a privé des moyens de savoir entre quelles maisons d'arrêt avaient été distribuées les victimes du sénatus-consulte de nivôse, avant leur départ pour le lieu de leur exil. Les registres de la prison du Temple ont, du moins, échappé, et les deux pièces suivantes montrent que quelques proscrits de nivôse ont été provisoirement déposés dans cette maison d'arrêt[1].

Du 14 nivôse. Écrou du nommé Destrem.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Paris, le 14 nivôse an 9 de la République française une et indivisible.

Le concierge de la maison d'arrêt du Temple recevra du citoyen

1. D'autres furent enfermés à Sainte-Pélagie. Ange Pitou raconte dans ses Mémoires qu'il se rencontra en l'an X dans cette prison avec Lebois, Vatar, Toulotte, Leymerie, Brochet, Louis dit *Brutus* et quelques autres condamnés de nivôse. D'après lui, ces proscrits restèrent à Sainte-Pélagie jusqu'au 8 thermidor an X au soir, puis furent transportés au dépôt d'Oléron, et de là, comme on le verra plus loin, à Cayenne.

Boachon, officier de paix, Hugues Destrem, venant du dépôt établi près la préfecture de police.

Le préfet de police.

Pour copie conforme à l'original. Signé : Dubois.

Signé : Marais.

Signalement :

Destrem (Hugues), âgé de 47 ans, natif de Fangeaux, département de l'Aude, propriétaire, domicilié à Toulouse, département de la Haute-Garonne, logé à Paris, rue S.-Denis, n° 55.

Taille de 1 mètre 78 centimètres, cheveux gris blancs, sourcils châtains, front moyen, yeux gris, bouche moyenne, menton rond, visage ovale et plein.

Le nommé ci-contre a été extrait de cette maison, le 23 nivôse an 9, par la gendarmerie.

Préfecture de Police.

Paris, le 22 nivôse an 9 de la République française une et indivisible.

Du 23 *nivôse an* 9. *Extraction par la gendarmerie des nommés* Talot, Le Pelletier, Hesse, Destrem.

Conformément aux ordres du ministre de la police générale, le concierge de la maison d'arrêt du Temple, remettra au chef de la 1re de gendarmerie nationale, ou aux gendarmes porteurs de son ordre, les nommés Michel-Louis Talot, Félix Lepelletier, Charles Hesse et Hugues Destrem, pour être conduits devant le préfet de la Charente-Inférieure à Saintes.

Le préfet de police.

Signé : Dubois.

Je soussigné, lieutenant de la gendarmerie nationale de Paris, caserné au ci-devant palais du Temple, reconnais avoir reçu du citoyen Fauconnier, concierge de la maison d'arrêt du Temple, les nommés Talot, Lepelletier, Hesse et Destrem, pour les conduire à leur destination, comme dit est en l'ordre ci-dessus. Fait au greffe du Temple, le vingt-trois nivôse an neuf de la République française une et indivisible.

Signé : Gaudriot.

Destrem, Talot, Charles de Hesse et Félix Lepelletier, conduits à Saintes et à la Rochelle, furent dirigés sur la citadelle de Saint-Martin de Ré, où plusieurs de leurs compagnons d'infortune ne tardèrent pas à les rejoindre.

J'ai, entre les mains, une partie de la correspondance échangée entre le sous-préfet de la Rochelle et diverses autorités de Saint-Martin (île de Ré) au sujet de l'arrivée de ces proscrits. Voici cette correspondance :

Au maire de Saint-Martin (Ile de Ré).

11 pluviôse an 9.

Citoyen, le commandant du stationnaire de la Rochelle, qui vous

remettra cette lettre, a à son bord les quatre déportés : Destrem, Talot, Charles Dehesse et Félix Lepelletier, vous voudrez bien les faire recevoir à la citadelle et recommander qu'ils soient surveillés avec soin.

Au même.

12 pluviôse an 9.

Citoyen, le commandant du stationnaire de cette ville, qui vous remettra cette lettre, a été chargé de conduire à la citadelle de l'île de Ré les citoyens Hugues Destrem, Michel-Louis Talot, Félix Lepelletier et Charles Hesse, ils seront particulièrement sous la surveillance du commandant d'armes, qui est invité par le préfet à les laisser jouir de la faculté de se promener dans la ville de S.-Martin, et de communiquer avec les habitants, pendant le jour. L'intention du gouvernement paraît être que l'on n'ajoute à la peine qu'ils éprouvent, par aucune autre mesure de rigueur; vous êtes par conséquent autorisé, et je vous invite même, à leur être autant utile que vous le pourrez.

Au même.

21 pluviôse an 9.

« Citoyen, le préfet, par sa lettre du 19 de ce mois, m'autorise à accorder aux citoyens Félix Lepelletier, Charles Dehesse, Hugues Destrem et Louis Talot, la faculté de demeurer dans la ville de S.-Martin, où ils resteront sous votre surveillance spéciale, et sous celle du commandant d'armes; vous voudrez donc bien, en conséquence, vous concerter avec le citoyen Dubreton, chef de brigade, pour l'exécution de cette mesure, et je vous prie de m'accuser la réception de la présente. »

4 germinal an 9.

« Citoyen préfet, par votre lettre du 2 de ce mois, vous m'annoncez l'arrivée du citoyen Fournier d'Ajaccio, pour être enfermé à la citadelle, île de Ré, vous me prescrivez de veiller à ce qu'il soit traité de la même manière que le sont les autres détenus. Je dois vous demander si vous voulez qu'il jouisse de la liberté provisoire que vous avez accordée aux citoyens Hesse, Félix Lepelletier, Talot et Destrem; jusqu'à ce que j'aie reçu votre réponse, il ne lui sera pas permis de sortir de la citadelle. »

Comme on le voit, un dépôt de prisonniers politiques avait été installé à Saint-Martin de Ré; les proscrits paraissent avoir été divisés en plusieurs catégories, les uns étant gardés à la citadelle en état de détention; les autres, jouissant d'une liberté relative, soumis seulement à une résidence obligée dans la ville de Saint-Martin.

Pendant sa mise en surveillance à Saint-Martin de Ré, Destrem habitait dans cette ville la maison portant actuellement le n° 3 de la rue des Gouverneurs, à côté de l'ancien hôtel des gouverneurs de l'île (aujourd'hui encore, les habitants du pays appellent cet hôtel : le *gouvernement*) ; Félix Lepelletier habitait au n° 8 (actuel) de la place Louis XV; enfin, on peut voir encore, au n° 17 de la rue de la

porte de la Couarde, la maison habitée alors par Charles de Hesse.

Plusieurs proscrits, et Destrem en particulier, prenaient leurs repas à l'hôtel tenu alors par M. Genest sur la place Louis XV.

Je tiens d'un vieillard, l'estimable M. Genest, qui, pendant sa jeunesse, habitait Saint-Martin de Ré, et qui y avait connu les condamnés, une anecdote bien curieuse.

« J'avais alors, me dit-il, une quinzaine d'années; un jour que je me promenais dans le jardin de la maison de mon père, je m'arrêtai devant une vieille cage à oiseaux, qui depuis longtemps pourrissait abandonnée au milieu d'une plate-bande; une souris, poursuivie par le chat de la maison, ne sachant plus où donner de la tête, s'était jetée dans cette cage et s'y tenait blottie. Le chat, la patte levée, les griffes prêtes, bloquait le dernier refuge de la malheureuse bête. Comme je regardais cela, je me sentis toucher l'épaule. Je me retournai, un homme était derrière moi, que je connaissais bien, un homme très-grand, très-gros, ayant de fortes épaules, la figure pleine, le teint animé, la tête poudrée. C'était Hugues Destrem, il me dit, me montrant la souris : « elle est comme moi, » et me montrant le chat : « elle a son Corse! »

Il y avait aussi, à la même époque, un dépôt de proscrits du 3 nivôse à l'île d'Oléron. Je n'ai pu jusqu'à présent me procurer de documents particuliers sur les condamnés qui y furent confinés.

Les proscrits mis en surveillance à Saint-Martin de Ré passèrent environ trois années dans cette île, assez peu tracassés par les autorités du pays, et entretenant avec les habitants d'excellents rapports.

Le colonel commandant la garnison de Saint-Martin de Ré était cet héroïque colonel Oudet, sur lequel Charles Nodier a publié un intéressant volume. Nodier raconte que le colonel Oudet était, dans l'armée, à la tête d'une association secrète d'officiers et de soldats, les philadelphes, et qu'il s'était mis en rapport avec plusieurs des patriotes mis en surveillance à Saint-Martin de Ré.

Le gouvernement en fut-il prévenu, et faut-il attribuer le nouvel exil des républicains de l'île de Ré à l'inquiétude qu'il en ressentit? Je serais tenté de le penser : mais ceci n'est qu'une induction que je tire du récit de Nodier, lequel est bien suspect, comme autorité historique[1]; toujours est-il que les proscrits de Saint-Martin de Ré se croyaient oubliés par le gouvernement consulaire, lorsqu'en 1803 ils apprirent, à leurs dépens, combien la tranquillité relative dont ils jouissaient était précaire.

1. Un détail qui me porterait à persister dans l'opinion que je hasarde est celui-ci : L'hôtel de M. Genest servait à la fois de pension aux proscrits et aux officiers de la garnison. Militaires et déportés mangeaient à la même table. Je tiens ce fait de M. Genest, fils de l'hôtelier.

On peut lire dans la *Correspondance de Napoléon Ier* la lettre suivante :

Au citoyen Régnier, grand-juge, ministre de la justice.

St.-Cloud, 24 vendémiaire an XI (16 octobre 1802).

Je vous prie, citoyen-ministre, de faire embarquer et partir, pour joindre leurs camarades, tous les individus qui sont aux îles de Ré et d'Oléron, détenus en vertu du sénatus-consulte de l'an VIII (*sic*). *Vous y ferez joindre les généraux Argout, Simon et Bertrand,* je désire que ces individus, qui seront à peu près trente, partent le plus tôt possible, et soient embarqués très-secrètement, en tenant le lieu de leur destination très-ignoré[1].

BONAPARTE.

Un mot d'explication sur cette lettre : on remarquera que le premier consul prescrit ici l'embarquement, non-seulement de personnes désignées par le sénatus-consulte du 14 nivôse, mais encore de trois généraux. On va voir, par la suite, que Bonaparte ne s'en tint pas là, et que plusieurs autres personnes furent désignées sans jugement pour la déportation.

Ces victimes ayant été embarquées sur la frégate même qui transportait à Cayenne un certain nombre de patriotes inscrits sur l'acte du 14 nivôse, je me trouverai amené tout naturellement à en dire quelques mots.

La lettre de Bonaparte que l'on vient de lire n'eut pas un effet immédiat. Plus d'une année s'écoulera encore avant l'embarquement définitif des proscrits; c'est que la mer, sillonnée en tous sens par les croisières anglaises, n'est pas sûre[2].

Après le premier consul, c'est le ministre de la justice qui presse la marine d'agir :

Le grand-juge au ministre de la marine.

26 germinal an XI.

Le préfet de la Charente-Inférieure me mande, à l'occasion de l'arrivée dans l'île de Ré, de neuf individus condamnés à la déportation par

1. Ce système de ne pas divulguer au public les lieux choisis pour les déportations fut constamment pratiqué sous le Consulat (V. *Fescourt*, pour la déportation des Seychelles); le secret d'ailleurs était bien gardé : en messidor an XII, le fils de Destrem, demandant à l'empereur la grâce de son père, disait que celui-ci était « déporté aux îles d'Afrique » alors qu'en réalité ce condamné était à Cayenne, et, la grâce obtenue, le ministre de la police écrivait au jeune pétitionnaire : « Je vais faire rechercher en quel endroit se trouve actuellement M. votre père..... »

2. La déportation aux Seychelles avait coûté deux navires de guerre, la *Chiffonne* et la *Flèche*, pris par l'ennemi, à Mahé même, au moment où ils venaient d'y débarquer les déportés.

le tribunal spécial de la Mayenne, que le nombre des individus sujets à cette peine augmente tellement, qu'il est nécessaire qu'il soit pris des mesures pour les éloigner de cette île, où leur séjour devient difficile, attendu le peu de sûreté des prisons.

(Archives de la marine.)

Il fallait en présence des ordres réitérés du gouvernement prendre un parti définitif.

Les archives de la marine possèdent la minute autographe d'un rapport du ministre de la marine Decrès, relatif à la déportation des prisonniers de l'île de Ré. Ce rapport n'est pas daté, mais ses termes semblent lui assigner pour date la fin de frimaire an XII. Il est ainsi conçu :

Citoyen consul,

Vous avez ordonné le transport à Cayenne des hommes détenus à l'île de Ré, et vous m'avez prescrit de m'entendre avec le grand-juge, pour qu'il y adjoignît tel nombre d'individus de la même espèce qui serait convenable.

C'est le 9 frimaire que j'ai reçu ces ordres, et le 10, j'ai écrit au grand-juge pour leur exécution. Le 19, il m'a envoyé la note de 44 individus à faire embarquer, dont cinq sont à extraire du château du Joux; je ne sais s'ils sont rendus à Rochefort.

Quoi qu'il en soit, la frégate la *Cybèle* est le bâtiment propre à cette mission, cette frégate vient d'être radoubée à neuf, et est en partance à l'île d'Aix.

Elle portera les hommes dont il s'agit, si le premier consul consent qu'elle ait cette destination. .....Je proposerais d'y embarquer encore 50,000 fr. en argent, car des traites ne sont pas de l'argent comptant, et les hommes que j'envoie en feront dépenser au moment même de leur arrivée.

Mais ces hommes sont pour moi de quelque embarras pour la traversée, ils appartiennent à diverses classes de la société, et, par conséquent, ils sont susceptibles de nuances dans leur traitement.

J'aurais pu les déterminer, si le grand-juge m'eût donné à cet égard des renseignements; mais les états qu'il m'a remis ne m'ont donné que des indications trop incertaines, et j'ai l'honneur de demander au premier consul ses ordres à ce sujet.

Tous seront-ils traités comme soldats passagers pendant la traversée?

Quelle est la nuance d'égards qu'on peut avoir pour chacun d'eux? et quels sont ceux à qui on accordera ces égards?

Quel traitement leur sera fait en arrivant à Cayenne?

Quels approvisionnements et fournitures leur seront délivrés avant de partir?

Ce sont là des questions que je suis confus de faire au chef du gouvernement, mais, connaissant son éloignement pour l'aspérité des

mesures à prendre, je craindrais de tomber dans l'inconvénient du nivellement, ou dans celui de l'excès d'égards pour des individus que je ne connais pas, si je donnais des ordres sans avoir pris les siens.

Le voyage de Cayenne peut être considéré pour ces gens-là, sous deux points de vue :

Exil et déportation.

L'exil demande naturellement des égards, et dans la traversée, et pendant le séjour à Cayenne. Il demande, par conséquent, des nuances dans la nature des ordres que je donnerai.

La déportation comporte des mesures purement coërcitives.

Si tous les individus portés sur l'état, doivent être traités de même, j'ordonnerai que tous mangent à la gamelle du matelot; je leur ferai completter à chacun un sac de deux chemises bleues, six mouchoirs, un bonnet, trois paires de souliers, habit, veste et culotte de drap, un chapeau, un sarrot, et une culotte de toile. Six paires de bas de fil, trois paires de souliers (*sic, bien qu'en double*), un hamac et une couverture.

J'ordonnerai qu'on embarque pour chacun d'eux, les outils nécessaires à leur profession, et je prescrirai au commissaire Hugues, de les livrer à leur industrie en arrivant dans la colonie, et de leur faire fournir la paye et la ration du soldat, jusqu'à ce qu'ils aient pourvu par eux-mêmes aux moyens de leur subsistance.

S'il en est qui doivent être soumis à un régime différent, je prie le premier consul de me donner ses ordres.

. . . . . .

Salut et respect.

Signé : DECRÈS.

La lettre suivante, insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*, est indiquée comme portant la date du 11 frimaire an XII. N'est-ce pas une erreur d'impression ? Elle semble répondre au rapport de Decrès, lequel, on l'a vu, vise un envoi du grand-juge en date du 19 frimaire. J'incline à penser que le rapport de Decrès est du 20 frimaire, et la lettre que voici du 21 du même mois.

Au contre-amiral Decrès.

Paris, 11 frimaire an XII.

Les individus, citoyen ministre, atteints par le sénatus-consulte, seront traités comme déportés, les autres, comme exilés. En général, faites-les bien traiter, pourvu qu'on soit sûr qu'ils ne s'échappent pas. J'approuve que vous fassiez partir la frégate la *Cybèle* et la frégate la *Gloire*, avec les déportés.....

BONAPARTE.

Je n'ai retrouvé aux archives de la marine que deux des trois états de condamnés indiqués par le rapport de l'amiral Decrès. Ce sont les états nos 2 et 3. Voici de quelle façon ils sont rédigés :

N° 2. ÉTAT des individus dont le premier consul a ordonné la déportation par sa lettre du 17 frimaire an XI, et leur embarquement sur la frégate qui était à Rochefort, par sa décision du 16 brumaire an XII.

Noms et prénoms.	Signalements.	Profession avant leur arrestation.	Renseignements sur leur conduite		Observations.
			Avant leur arrestation.	Depuis leur arrestation.	
ARGOUT (Pierre).	Né à Saint-Florentin (Yonne)[1]. (*Pas d'âge ni de signalement.*)	Ex-général, depuis il tenait un cabaret à Saint-Florentin.	Son exagération, sa haine contre le gouvernement, ont motivé son arrestation.	. . . . . Bavard, dangereux.	. . . . . Son éducation très-négligée le rend peu propre à être employé. Sa conduite avant son arrestation parait exiger qu'il soit surveillé.
BERTRAND (Nicolas-François).	40 ans. Né à Metz (Moselle).	Ex-officier de la 82e demi-brigade.	Auteur d'écrits séditieux dont le but était d'insurger l'armée et de provoquer l'assassinat du premier consul.	»	Instruit et intelligent, pourrait être employé militairement.
CANTEGRIS, dit MAGNOT.	»	»	Mauvais sujet, tapageur, arrêté plusieurs fois pour avoir troublé la tranquillité publique.	Tapageur.	»
DESFORGES (Thomas-Avisse).	53 ans, né à Versailles.	Ex-employé.	Son exagération, sa haine prononcée contre le gouvernement, ses liaisons avec Metge et Chevalier, condamnés à mort pour conspiration contre le 1er consul, ont motivé son arrestation.	Tranquille.	Instruit, mais intrigant; il peut être employé dans les administrations civiles, en le faisant surveiller.
Pierre FOURNIER	34 ans, né à Nîmes.	Officier réformé.	Idem.	Tapageur.	»
GOMBAUT-LA-CHAISE (Jean-	63 ans, né à Bordeaux.	Ex-employé au bureau de la guerre.	Son exagération et ses liaisons avec Metge et Che-	Tranquille et	Intelligent et instruit. On était satisfait de son tra-

GAY.	»	»	Mauvais sujet, tapageur, arrêté plusieurs fois pour avoir troublé la tranquillité publique.	Tapageur.	»
JUMILLARD (Jean-Baptiste-Louis).	53 ans. Paris.	Marbreur de papiers.	Exagéré et impliqué dans l'affaire Metge et Chevalier.	Très-tranquille.	»
Joseph MARTIN.	41 ans. Montlyon (Hautes-Alpes).	Ouvrier chapelier.	Idem.	Tranquille.	»
SABATHIER.	»	Ex-général.	Son exagération, sa haine contre le gouvernement, et ses déclamations, ont motivé son arrestation.	Grand parleur dangereux.	Immoral, sans instruction.
SIMON (Édouard-François).	34 ans, né à Troyes (Aube).	Ex-général de brigade.	Auteur d'écrits séditieux pour insurger l'armée et provoquer à l'assassinat du 1er consul.	»	Ses services lui ont procuré son avancement; il était chef de l'état-major de l'armée des côtes de l'Ouest, commandée par le général Bernadotte. Des moyens, mais remuant.
VINTERGNIER (Jean-Baptiste).	42 ans. Reims.	Adjudant-général réformé.	Son exagération et ses déclamations contre le gouvernement ont motivé son arrestation.	. . . . . Bavard.	Immoral, sans instruction.

Certifié le présent état, contenant les noms de 13 individus compris dans la lettre du premier consul, du 17 frimaire an XI, et sa décision du 16 brumaire an XII.

Paris, 1 nivose an XII. *Le grand-juge :* RÉGNIER.

1. Cette seconde colonne contient souvent dans le texte original le signalement complet des personnes comprises dans les états. J'ai cru pouvoir me borner à n'emprunter au document que l'âge et le lieu de naissance. Les autres colonnes sont intégralement reproduites.

Quant aux outrages grossiers dont ces pièces couvrent parfois des citoyens, des officiers, coupables seulement d'avoir résisté aux vues ambitieuses de Bonaparte, ai-je besoin de rappeler que l'insulte gratuite lancée par un gouvernement à des prisonniers hors d'état de se défendre, ne saurait entacher l'honneur des victimes ainsi injuriées? J'ai pourtant cru devoir supprimer quelques qualifications particulièrement odieuses dont la publication eût pu froisser la juste susceptibilité des familles. Les mots supprimés sont remplacés par des points.

N° 3. ÉTAT des individus compris dans le sénatus-consulte du 15 nivôse an IX, qui ordonne leur mise en surveillance spéciale hors du territoire européen de la République, et dont l'embarquement a été ordonné par la lettre du premier consul du 17 primaire an XI et sa décision du 16 brumaire an XII.

Noms et prénoms.	Signalements.	Profession avant leur arrestation.	Décisions sur leur compte.	Renseignements sur leur conduite.		Observations.
				Avant leur arrestation.	Depuis leur arrestation.	
BAILLY (André-Antoine-Côme).	33 ans. Château (Eure-et-Loir).	Ex-employé.	Compris au sénatus-consulte du 15 nivôse an IX.	Opinions exagérées, manœuvres séditieuses.	Intrigant.	Instruit, il pourrait être employé utilement en le faisant surveiller.
BRISSEVIN (Jean-Michel).	49 ans. Château-thierry (Aisne).	Tourneur en bois.	Id.	Id.	»	»
BROCHET (Jean-Étienne).	51 ans. Nogent-sur-Seine (Aube).	Marchand épicier.	Id.	Id.	Tranquille.	»
CARETTÉ (Pierre).	56 ans. Paris.	Perruquier.	Id.	Id.	Assez tranquille.	»
CHATEAU (Joseph)	56 ans. Paris.	Marchand oiseleur.	Id.	Id.	»	»
COLETTE (Nicolas).	42 ans. Meudon (Seine-et-Oise).	Ex-adjudant général.	Id.	Id.	Tranquille.	Malgré la différence de prénoms, le gouvernement a jugé qu'il y avait identité.
CORDAS, dit BOURGOIS (Jacques).	55 ans. Saint-Lô (Manche).	Brodeur.	Id.	Opinions et manœuvres séditieuses.	Assez tranquille.	»

[illegible]	[illegible] (Seine-et-Oise)				et dangereux.	le 27 floréal an XII.
DESTREM (Hugues).	50 ans. Fangeaux (Haute-Garonne) (*sic*).	Négociant et ex-conventionnel (*sic*).	Id.	Id.	Très-bonne conduite sous tous les rapports.	Le commerce qu'il faisait et la place qu'il a occupée, donnent lieu de croire qu'il pourra être employé utilement. S. M. l'empereur a permis son retour en France; voir la lettre du ministre de la police génerale du 30 messidor an XII; le 26 thermidor le ministre de la marine a, en conséquence, écrit au commissaire du gouvernement à Cayenne.
DUVAL (Nicolas-Joseph).	48 ans. La Capelle (Aisne).	Cordonnier.	Id.	Id.	Tranquille.	Le sénatus-consulte porte *Derval*. Cependant le gouvernement a jugé qu'il y avait identité.
FONTAINE (Pierre).	52 ans. Gurgy-le-Château (Aube).	Orfèvre.	Id.	»	»	»
FOURNIER dit l'AMÉRICAIN (Claude).	60 ans. Auzon (Auvergne).	»	Id.	Id.	»	Signalé sous les rapports les plus défavorables; on l'accuse d'avoir eu une grande part à l'assassinat des prisonniers d'Orléans à Versailles. Il est très-délié et très-intrigant. Il doit être l'objet d'une surveillance particulière.

Noms et prénoms.	Signalements.	Profession avant leur arrestation.	Décisions sur leur compte.	Renseignements sur leur conduite.		Observations.
				Avant leur arrestation.	Depuis leur arrestation.	
GEORGET (Martin).	26 ans. Paris.	Peintre en bâtiments.	Id.	Id.	Tranquille.	Quoique le prénom soit différent, le gouvernement a jugé qu'il y avait identité.
GOULARD (Jean-Baptiste).	50 ans. Paris.	Imprimeur.	Id.	Id.	Id.	»
LAMBERTÉ (Théodore).	48 ans. Paris.	Id.	Id.	Id.	S'est évadé d'Oléron. Arrêté de nouveau.	»
LE BOIS (René-François).	33 ans. Paris.	Id.	Id.	Id.	Tranquille.	»
LEYMERY (Louis-Julien). Lors de son départ il a déclaré se nommer Jean.	44 ans. Clermont (Puy-de-Dôme).	Médecin.	Id.	Id.	Très-tranquille.	L'esprit remuant : il a la réputation d'être bon médecin. Il pourra être utile dans les colonies.
LOUIS, dit BRUTUS (Pierre-Jacques).	26 ans. Paris.	Ex-garde magasin des hôpitaux militres	Id.	Id.	Tranquille.	»
MICHEL (Étienne).	29 ans. Macon (Haute-Saône) (*sic*).	Fabricant de rouge végétal.	Id.	Id.	»	Son commerce, avant son arrestation, lui donnait les moyens d'élever sa famille dans l'aisance; il a sollicité la permission

PERRAULT (François).	41 ans. St-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne).	Maçon.	Id.	Id.	Tranquille	»
SAULNIER (Jean).	56 ans. Fontaine (Côte-d'Or).	Instituteur.	Id.	Id.	Tranquille et très-soumis.	»
THIBAULT (René-Louis).	46 ans. Saint-Symphorien (Sarthe).	Coiffeur de femmes.	Id.	Id.	Très-tranquille.	Quoique le sénatus-consulte porte Thiébaut (Sébastien-Hubert), le gouvernement a jugé qu'il y avait identité.
TOULOTTE (Eustache-Louis-Joseph).	29 ans. Saint-Omer (Pas-de-Calais).	Officier de santé.	Id.	Id.	Id.	D'un caractère tranquille, instruit et aimant l'étude, il pourra être utile dans les colonies.
VATARD (René). Lors de son départ il a dit se nommer René-François-Charles.	41 ans. Rennes (Ille-et-Vilaine).	Imprimeur.	Id.	Id.	Très-tranquille.	Ancien propriétaire du *Journal des hommes libres*. Écrit souvent avec plus d'esprit que de sagesse.
VILAIN-D'AUBIGNY (Jean-Louis-Marie).	51 ans. Nesles (Somme).	Homme de loi, ex-adjoint au ministre de la guerre.	Id.	Id.	Id.	La place qu'il a occupée et le genre d'affaires qu'il suivait précédemment et depuis, doivent le rendre propre à être employé utilement.

Certifié le présent état, contenant les noms de 26 individus compris au sénatus-consulte du 15 nivôse an IX, et dans la lettre et décision du premier consul des 17 frimaire an XI et 16 brumaire an XII.

Paris, 1 nivôse an XII. *Le grand-juge et ministre de la justice :* RÉGNIER.

Disons en passant, au sujet de cet état n° 2 dont on vient de lire le texte, que ce fait d'une déportation accomplie sous le consulat, sur l'ordre direct du premier consul, n'est pas isolé. Voici deux lettres extraites de la correspondance de Napoléon Ier, et qui édifieront suffisamment le lecteur :

Au citoyen Forfait, ministre de la marine et des colonies.

Paris, 3 fructidor an IX.

Je reçois, citoyen ministre, vos dépêches sur la Guadeloupe. Donnez les ordres pour que tous les individus qui ont été renvoyés par le contre-amiral Lacrosse, et qui sont à Lorient, soient mis en arrestation jusqu'à ce que le gouvernement ait statué sur leur sort.

BONAPARTE.

Dès le lendemain le gouvernement avait statué comme suit :

Au citoyen Forfait.

Paris, 4 fructidor an IX.

Vous ferez embarquer, citoyen ministre, les *déportés* de la Guadeloupe, sur un bâtiment, et vous les ferez conduire à Cayenne, avec l'ordre de les mettre en surveillance dans les communes que désignera l'agent de la République. Ils ne pourront, sous quelque prétexte que ce soit, sortir de la colonie.....

BONAPARTE.

Un arrêté consulaire fut pris en ce sens le jour même et reçut pleine exécution. Plus tard, en l'an XIII, une querelle ayant éclaté entre le gouverneur de la Guyane, Victor Hugues, et le colonel Leclerc, le ministre de la marine écrivit à Victor Hugues et lui expliqua ainsi les griefs du colonel Leclerc.

« S'il fallait admettre ce qu'allègue à cet égard le colonel Leclerc, il en résulterait :

1° Que vous ne choisiriez votre entourage immédiat, que parmi les partisans incorrigibles de l'anarchie, tel que le sieur Baudrais[1], déporté de la Guadeloupe en l'an 9, dont vous me parliez dans votre dépêche du 10 brumaire an XI, comme d'un homme dévoué de cœur au gouvernement, et qui, nommé sur votre proposition, greffier du tribunal de première instance à Cayenne, aurait donné sa démission, la veille du 18 brumaire de l'an 13, pour s'affranchir de la prestation du serment de fidélité à l'empereur. Le sr Guillermin, autre déporté de la Guadeloupe, pourvu de la curatelle des biens vacants, etc. »

(Archives de la marine.)

1. Baudrais dont il est parlé ici est un personnage assez connu de la révolution. Commissaire du district des Filles-Saint-Thomas, contrôleur général des assignats, électeur, membre du conseil général de la commune de Paris, c'est

Revenons maintenant aux états dressés pour l'embarquement des proscrits de la *Cybèle*.

L'état n° 1, sur lequel je n'ai pu jeter les yeux, contenait cinq noms : Blondeau (Louis-Jacques) ; Cazin (Jean-Baptiste) ; Germain (Charles-Antoine-Guillaume), officier de hussards; Juste Moroy, et Bouvery dit Fleury (Benoist).

Si j'en crois la pièce existant au ministère de la marine, l'un de ces cinq hommes, Bouvery dit Fleury, aurait été condamné à la déportation par le tribunal criminel de l'Ain. On lira plus loin une lettre du gouverneur de Cayenne, déclarant qu'il a conservé Bouvery dit Fleury en état de détention, parce que la nature de sa condamnation par un tribunal criminel, pour crime de faux, paraissait indiquer cette mesure. Un crime de faux puni de la déportation par un tribunal ? Cela me paraît singulier. Mais je n'insiste pas, n'ayant pas eu, je le répète, sous les yeux, l'état n° 1 dont le texte ferait sans doute la lumière sur ce point.

Les quatre autres condamnés de l'état n° 1 sont des citoyens proscrits au début du Directoire, pour avoir participé à la conspiration de Gracchus Babeuf. Leur condamnation remonte au 7 prairial an V ; comme on le voit, on l'exécute en l'an XII ! Cette particularité est restée, je crois, ignorée jusqu'à nos jours [1].

Bandrais qui fut appelé à recevoir et à contresigner le testament olographe de Louis XVI. Il était à la Guadeloupe juge au tribunal, lorsqu'il fut proscrit et jeté à Cayenne. Après son refus dans cette colonie de reconnaître l'empire, il s'échappa, passa aux Etats-Unis, et sous la restauration vécut ses dernières années à Bicêtre, quartier des bons pauvres. On l'a, disent les biographes de la Restauration, confondu à tort avec le limonadier *Baudray*, déporté du 14 nivôse an 9. Il me semble au contraire que ce sont les biographes qui font une confusion ; l'arrêté de nivôse porte : *Baudray, rue de Marivaux*, sans autre indication. Or le *Baudrais* de la Guadeloupe demeurait avant son départ pour les colonies à Paris, *rue de Marivaux* (v. les almanachs nationaux) ; c'est donc lui probablement que Fouché aura eu en vue en rédigeant sa liste de déportation. D'ailleurs je ne trouve nulle part trace de l'arrestation du limonadier *Baudray* auquel les biographies font allusion.

1. Il y eut, au sens propre du mot, conspiration de la part de Babeuf et de ses compagnons, mais le jury de la haute cour les acquitta tous sur ce chef, ne jugeant pas que la preuve du fait eût été complétement administrée. Le seul délit que le jury ait déclaré constant est celui de provocation au rétablissement de la constitution de 1793. De ce chef, furent condamnés à mort : Babeuf et Darthe ; à la déportation : Buonarotti, Germain, Cazin, Moroy, Blondeau, Menessier et Bouin. (Ces deux derniers par contumace ; on a pu voir que Bouin et Menessier ont été depuis inscrits sur la liste des déportés de nivôse an IX.)

Les 56 autres accusés furent acquittés.

Les cinq déportés présents furent enfermés d'abord dans le fort construit sur l'île Pelée, à l'entrée de la rade de Cherbourg ; ils furent ensuite envoyés à Oléron

Voici quelques renseignements sur les quatre compagnons de Babeuf dont les noms sont portés sur l'état n° 1 :

Blondeau, qui n'avait pas été arrêté au début de l'affaire, tenta de faire évader Babeuf. C'est surtout à cause de cette tentative qu'il fut condamné. Cazin et Moroy occupaient dans la conjuration les postes d'agents du Directoire secret dans les VIIIe et XIIe arrondissements de Paris. Germain, officier instruit et brave, qui avait très-énergiquement participé à la conspiration, se révéla pendant les débats comme un orateur singulièrement puissant. Sous la Convention, Germain avait, sous les ordres de Ricord, conventionnel en mission, rendu de grands services. Il avait été arrêté après thermidor et c'est dans les prisons qu'il s'était lié avec les futurs membres de la conjuration.

Ainsi constituée par les 5 condamnés de l'état n° 1, les 13 condamnés de l'état n° 2 et les 26 condamnés de l'état n° 3, la déportation de la *Cybèle* eût dû se composer de 44 personnes ; en réalité, 40 seulement furent embarquées.

Quatre de ces proscrits ne furent pas embarqués, ou furent ramenés à terre après embarquement; ce sont : Georget, Perrault, Toulotte (état n° 3) et Simon (état n° 2).

Quelle fut la cause précise de ces exceptions ? Pour Georget, il est probable qu'il finit par établir, aux yeux du gouvernement, l'erreur évidente dont sa personne était l'objet : en effet, l'acte du 14 nivôse condamne à la déportation Georget (Jean-Baptiste), qui avait été transporté à Mahé, sur la frégate la *Chiffonne*, et qui était mort à l'île d'Anjouan [1] !

et dans d'autres prisons, jusqu'au moment où Bonaparte les fit déporter définitivement, sauf Buonarotti, qui avait obtenu de voir sa peine commuée en une surveillance.

1. Cette erreur d'identité n'est probablement pas la seule qui ait signalé la déportation du consulat : on a pu remarquer que la liste du 14 nivôse an IX portait au nombre des victimes Pierre Métivier ; Métivier fut en effet embarqué, en 1807 il était encore à Mahé. Or, en 1803, pendant que depuis plusieurs années Métivier subissait sa déportation, on continuait à le rechercher à Paris, c'est du moins ce qui semble résulter de l'anecdote suivante que je trouve dans le livre de Charles Nodier : *Les prisons de Paris sous le consulat.*

« J'ai vu, dit Nodier (au Temple en 1803), un papetier, nommé Métivier, qui ne fut interrogé qu'au bout de huit mois. Ce jour-là, on s'aperçut qu'il y avait erreur sur la personne. Il fut mis en liberté. Quand il arriva chez lui, sa marchandise était séquestrée, et sa mère était morte. »

Le sénatus-consulte du 14 nivôse avait proscrit : *Colette* (*Claude*); *Derval*; *Thiébaut* (*Sébastien-Hubert*); et c'est *Colette* (*Nicolas*); *Duval*; *Thibault* (*René-Louis*) que l'on expédie à Cayenne; et comme ils protestent, le gouvernement juge « qu'il y a identité. » Ce détail pourra sembler quelque peu inquiétant, en présence des incidents Georget et Métivier.

Le général Simon rentra, je crois, en grâce auprès du gouvernement de Bonaparte.

Enfin, un vieillard, que j'ai connu à Saint-Martin de Ré, et qui, dans sa jeunesse, avait vu le départ des proscrits de la *Cybèle*, m'a conté l'anecdote que voici :

— « J'étais là, me dit-il, au moment de l'embarquement des déportés; il y en avait un qui était d'une taille si extraordinaire que les médecins de la marine reconnurent l'impossibilité matérielle de son départ; ce malheureux n'aurait pu se tenir autrement que courbé dans les cages de l'entrepont. On le débarqua. Plus tard il fut gracié. C'était un ancien militaire. Quelques années après, je le rencontrai, il était devenu capitaine. »

Auquel des débarqués s'applique l'anecdote? Je ne sais, mais les souvenirs du vieillard étaient parfaitement précis, et je n'ai aucun doute sur leur véracité.

Du reste, dans toute cette affaire règne un singulier désordre administratif : lorsque les proscrits arrivèrent à Cayenne, le gouverneur avait reçu l'avis officiel qu'on lui en envoyait 43. Il écrivit (voir plus loin) qu'il n'en avait trouvé que 40 sur la *Cybèle*, et que le capitaine Senez lui avait affirmé n'en avoir reçu que ce nombre, ce qui était vrai, d'ailleurs.

III.

La *Cybèle*[1], désignée pour recevoir les déportés, fut placée sous le commandement du capitaine Senez, récemment promu (vendémiaire an XII) au grade de capitaine de vaisseau; il était, si je ne me trompe, ou est devenu dans la suite le gendre du gouverneur de Cayenne, Victor Hugues. La frégate la *Didon* eut pour mission de convoyer la *Cybèle*, et son commandant Brouard fut investi du commandement supérieur des deux navires.

Pendant que s'effectuaient les préparatifs du départ, le ministre de la marine adressait à Victor Hugues, gouverneur de Cayenne, deux lettres, dont voici les principaux passages :

Le Ministre au Commissaire du Gouvernement à la Guyane française.

11 pluviôse an XII.

. . . . . .

L'une des deux frégates que je vous annonce aura à son bord 44 hommes portés aux trois états qui m'ont été remis par le grand Juge,

1. La *Cybèle*, frégate construite en 1789, portait 26 canons de 18 et 14 canons de 8.

ministre, conformément aux ordres du premier consul, états dont je vous envoie ci-joint copies collationnées; les individus portés sur ces trois états se distinguent en trois classes : dans l'état 1 et celui 3, sont tous individus condamnés à la déportation, soit par le sénatus-consulte du 15 nivôse an IX (voyez le n° 3), soit par la Haute Cour séant à Vendôme, ou le tribunal criminel du département de l'Ain (voyez le n° 1).

Dans l'état n° 2 sont des hommes que la clémence du gouvernement a bien voulu préserver d'un jugement criminel et qu'il a seulement jugé devoir exiler du territoire européen de la République.

Les 3 états dont il s'agit sont apostillés de notes qui serviront à former votre opinion sur la nuance de traitement dont chaque déporté peut être susceptible, et l'examen attentif de leur conduite, l'habitude que vous avez d'observer les hommes, achèveront de fixer votre opinion à cet égard. Vous aurez, pour règle générale de conduite, ce principe du gouvernement, qui a pour but d'empêcher les hommes de nuire, mais de n'exercer de rigueurs que celles qui sont reconnues indispensables. Ainsi les individus portés aux 3 états ci-joints doivent être surveillés, détenus même au besoin, de manière à les mettre dans l'absolue impuissance de s'évader, mais ils ne doivent pas moins éprouver tous les bons traitemens que comporte leur situation, et la surveillance active que je viens d'indiquer par ordre exprès du premier consul.

Vous aurez soin de distinguer d'une manière spéciale l'ex-général Simon, homme remuant, qui a commis le crime avoué par lui-même de vouloir insurger l'armée et provoquer l'assassinat du premier consul, mais qui peut être susceptible de repentir.

Les déportés dont il s'agit, qui n'ont pas de moyens personnels d'existence, reçoivent à Rochefort 3 fr. par jour. Vous règlerez, comme vous le trouverez juste, et avec une sage économie, la manière dont il pourra être pourvu à la nourriture et à l'entretien de ces individus, et vous me rendrez compte de vos premières dispositions à cet égard. Vous aurez soin d'utiliser tous ceux qui peuvent exercer quelque talent ou industrie, de manière à soulager le trésor public, en partie, et, successivement, en totalité, des dépenses nécessaires à leur subsistance et entretien.

. . . . . .

(Archives de la marine.)

Idem à idem.

27 pluviôse an XII.

. . . . . .

Je suis informé que l'ex-général Simon a obtenu sa liberté de la clémence du premier consul; ainsi le nombre des déportés qui seront débarqués à Cayenne se réduit à 43. . . . . .

. . . . . .

(Archives de la marine.)

De son côté, le vice-amiral Martin donnait ses instructions au capitaine Brouard :

Le vice-amiral des armées navales de la République, préfet du 5e arrondissement maritime,

Ordonne au capitaine de vaisseau Brouard, commandant la division des frégates la *Didon* et la *Cybèle*, de se tenir prêt. . . . . .

Je ne donne aucun ordre au capitaine Brouard sur la conduite à tenir envers les déportés. Je présume que le ministre y aura pourvu par ses instructions; dans le cas où cette présomption serait sans fondement, il les traitera de la manière prescrite par l'instruction remise au capitaine Senez, lors de leur embarquement. . . . . .

Rochefort, 5 ventôse an XII.

Signé : MARTIN.
(Archives de la marine.)

Je n'ai pu me procurer les instructions données au capitaine Senez, auxquelles il est fait allusion dans la lettre du vice-amiral Martin.

Le 7 ventôse, le même préfet maritime adressa à son ministre une lettre qui contient ce passage :

Rochefort, 7 ventôse an XII.

Le vice-amiral préfet maritime du 5e arrondissement, au ministre de la marine et des colonies à Paris.

Citoyen ministre.

La *Didon* et la *Cybèle* sont entièrement disposées; aujourd'hui les passagers embarquent, et demain la communication avec la terre est deffendue. Ces frégates partiront au premier souffle de vent favorable.

. . . . . .

Vous trouverez ci-joint copie des instructions particulières que j'ai données au capitaine Brouard. J'ai cru inutile d'entrer dans de plus grands détails.....

Salut et respect, MARTIN.
(Archives de la marine.)

Et enfin, le 11 ventôse, le préfet maritime annonça le départ des frégates :

Rochefort, 11 ventôse an XII.

Le préfet maritime au ministre de la marine.

J'ai l'honneur de vous prévenir du départ de l'isle d'Aix des frégates la *Cybèle* et la *Didon*. Ces bâtimens ont appareillé hier soir à 8 heures, avec un joli frais de vent de S.-E. J'estime que ces frégates auront passé, car la neige qui tombait lors de leur départ, et le temps étant très-noir, les aura favorisées et sans doute soustraites à la vue de l'ennemy. Ce qui me le prouve est une frégate anglaise qui a été très-longtemps ce matin à louvoyer dans le pertuis d'Antioche, et qui ne

paraissait pas, par sa manœuvre, s'être aperçue du départ de ces bâtimens. Salut et respect.

MARTIN.

(Archives de la marine.)

Voici maintenant, dans les rapports dressés par les capitaines Brouard et Senez, les passages relatifs à la traversée et au débarquement des déportés :

Rapport d'une mission à Cayenne, à la Guadeloupe, et aux États-Unis de l'Amérique, fait à S. E. le ministre de la marine et des colonies par Brouard, capitaine de vaisseau, commandant les frégates la *Didon* et la *Cybèle*.

Monseigneur,

Conformément à votre dépêche du 28 pluviôse an XII, les individus condamnés à la déportation à Cayenne et les 400 hommes du 93e régiment destinés pour la Martinique, ayant été embarqués sur les deux frégates, j'ordonnai toutes les dispositions nécessaires, pour appareiller au premier instant favorable.

Départ de l'isle d'Aix le 10 ventôse an XII. — Le 10 ventôse, n'ayant eu connaissance que d'une seule frégate ennemie dans la rade des Basques, je me décidai à faire les préparatifs de départ ; à 8 heures du soir, le vent était au sud et le temps très-obscur, je fis le signal à la *Cybèle* de mettre sous voiles. A onze heures le phare de Chassiron restait au S. S.-Est, à la distance de quatre lieues; les deux frégates naviguaient de conserve, gouvernant à O. 1/4 N.-O., lorsqu'un vent violent du Sud, un temps extrêmement pluvieux et une mer fort grosse, causèrent leur séparation. Nous ne nous ralliâmes que le lendemain, 9 heures et demie du matin, en vue d'un bâtiment de guerre ennemi qui nous a observé pendant deux jours à une grande distance.

Arrivée à Cayenne le 20 germinal. — Les vents nous ont tellement contrariés dans le golfe de Gascogne, que les frégates n'ont mouillé à Cayenne que le quarantième jour de leur départ de l'isle d'Aix. Les déportés et les effets destinés pour cette colonie furent débarqués le plus promptement possible, et je mis à la voile aussitôt la réception des dépêches.

Départ de Cayenne le 27 germinal. — Le 27 germinal, à 7 heures du soir, j'appareillai de la rade des Iles du Salut, dirigeant ma route d'après mes instructions pour la Martinique. . . . . .

(Archives de la marine.)

Le rapport continue en racontant l'arrivée à la Guadeloupe de la *Didon* et de la *Cybèle*, le départ de la Basse-terre, l'arrivée à New-York (le but du voyage dans cette ville était de ramener en France Jérôme Bonaparte et sa femme. Ceux-ci du reste ne partirent pas).

Enfin les frégates revinrent en France sans encombre, par l'Irlande, l'Angleterre et la Manche.

Extrait du journal de la frégate la *Didon*, commandée par le capitaine de vaisseau Brouard, à son arrivée à Cayenne.

. . . . . .

Du 22 au 23 germinal.

A midi, les frégates ont mouillé près des embarcations venues de Cayenne. L'officier de la *Didon* était porteur d'une lettre du commissaire du Gouvernement. Quoique la grosseur de la mer ne permit point aux bateaux d'acoster les frégates, les déportés ont été embarqués par un canot de la *Cybèle* et expédiés dans la nuit, avec une garde. . . .

(Archives de la marine.)

Extrait du journal du capitaine de vaisseau Senez, commandant la frégate la *Cybèle*.

Du 20 au 21 germinal an XIII (sic).

A 7 heures du matin, nous avons mouillé en rade de Cayenne. . . .

Du 21 au 22 germinal.

..... A midi, nous avons mouillé près de trois petites goëlettes sorties de Cayenne ce matin.....

Du 22 au 23 germinal.

Dans l'après-midi, tous les déportés, au nombre de 40, que j'avais à bord, ont été mis sur une de ces goëlettes. La mer était fort grosse, et c'est avec beaucoup de peine et de travail que nous sommes parvenu à les embarquer. Mes canots ont été abîmés. Je les ai fait accompagné (sic) d'un detachement de mon bord avec un officier.

J'ai vu avec satisfaction que tous les déportés sont venu (sic) me remercier de (sic) bon (sic) traitemens qu'ils avaient eu à bord : quelques-uns avaient les larmes aux yeux en quittant la frégate. Le contentement de ces malheureux m'a d'autant plus satisfait que je crois avoir, en même temps, rempli les intentions du ministre de la marine. *Agir d'une manière contraire* (disaient mes instructions), *ce ne serait pas remplir les intentions du premier consul qui en serait très-mécontent*[1].

(Archives de la marine.)

1. Le lecteur fera, de lui-même, les réserves qui conviennent. Aucune pièce émanant des déportés de l'an XII ne permet de faire le contrôle sur le genre de traitements qu'ils eurent à supporter. Les déportés des Seychelles, eux, ont laissé des notes, et il est malheureusement prouvé que la déportation des Seychelles fut pour ceux qui la subirent un intolérable et mortel supplice. Les deux déportations ayant été organisées par le même gouvernement, et contre des condamnés de catégorie identique, il est permis de se demander si les souffrances des déportés de l'an IX et celles des déportés de l'an XII ont sensiblement différé.

Après le débarquement des déportés, le gouverneur de Cayenne adressa au ministre de la marine la lettre suivante :

Cayenne, le 25 germinal an 12 de la République française une et indivisible.

Victor Hugues, commissaire du gouvernement, commandant en chef à Cayenne et Guiane française.

Au ministre de la marine et des colonies.

Citoyen ministre,

Les frégates la *Didon* et la *Cybèle* ont paru devant la rade de Cayenne le 20 de ce mois. L'époque de cette arrivée, qui s'est trouvée être celle d'une des plus fortes marées de l'année, la violence des courants et le mauvais temps, nous ont empêché de communiquer pendant deux jours.

Nous avons pu débarquer hier, sur des bâtimens légers, les personnes et les effets destinés à la colonie : cette opération a été faite sans aucun des accidents que la mauvaise mer donnait lieu à redouter.

. . . . . .

Vous trouverez ci-jointe la liste nominative de quarante déportés qui m'ont été remis par le capitaine Senez, au lieu de 43 que m'annonce votre dépêche. Ce capitaine m'a dit ne pas en avoir reçu d'autres, et je lui en ai donné un reçu. Il n'en est mort aucun dans le cours de la traversée. Tous se félicitent des bons traitemens que le capitaine Senez leur a faits, et celui-ci m'a rendu le témoignage le plus satisfaisant de leur tranquillité et de leur discrétion. Ce témoignage m'a déterminé (après leur avoir fait connaître mes intentions sur la manière avec laquelle je désire qu'ils se conduisent, pour leur propre intérêt et pour leur bonheur) à les laisser en liberté, à l'exception du nommé Fleury, condamné par un tribunal criminel pour cause de faux. J'ose espérer qu'ils se montreront dignes de ce premier acte de bienveillance, et qu'ils ne mériteront aucun reproche; mais je leur ai déclaré en même temps, que s'ils troublaient l'ordre d'une manière quelconque, s'ils allaient dans les cabarets ou autres lieux de rassemblement, s'ils tenaient des propos indiscrets ou déplacés, les coupables seraient envoyés à Sinnamary pour y être détenus et nourris à la ration.

Plusieurs sont déjà logés chez des particuliers de la ville, avec lesquels ils ont pris des arrangemens; conformément à vos ordres, je leur ai accordé un secours de 4 fr. 10 c. tournois par jour, pour leur tenir lieu de logement, nourriture et entretien : cette somme est peut-être insuffisante dans un pays et dans des circonstances où tout est fort cher; mais j'ai cru devoir ne leur donner que le strict nécessaire; ils désirent, et je joins ma demande à la leur, que vous leur accordiez quelque chose de plus.

Veuillez assurer le premier consul, citoyen ministre, que l'ordre est établi dans cette colonie sur des bases tellement solides, que je

regarde comme impossible qu'il soit troublé, que quelque dangereux que pourraient être ces hommes, ils ne peuvent exercer aucune influence, ni former aucune entreprise contraire aux intentions du gouvernement. Cette opinion qui est la mienne n'est peut-être pas celle de plusieurs habitans, qui craignant le retour des noirs au désordre, sous le prétexte spécieux de philantropie et de liberté, ne voient qu'avec peine des hommes détenus pour des opinions exagérées. Cependant ils se rassurent lorsqu'ils se rappellent que les déportés qui se sont le mieux comporté dans cette colonie, qui se sont le plus isolé, qui ont mis le plus de circonspection dans leur conduite et dans leurs discours, sont ceux-là mêmes qui se rapprochaient par leurs opinions des derniers arrivés, soit qu'ils sentissent plus vivement la leçon du malheur, soit qu'ils aient voulu se montrer reconnaissants de l'attention que le gouvernement a toujours eue d'adoucir leurs peines, de leur accorder quelques légères faveurs, d'utiliser ceux qui étaient susceptibles de l'être, et surtout d'empêcher qu'ils ne fussent en butte aux outrages d'une classe d'hommes qui existe partout, et qui trouve des jouissances à insulter au malheur.

Ma conduite à l'égard des hommes que le gouvernement vient d'envoyer à Cayenne, sera dirigée d'après les mêmes principes qui m'ont guidé pour tous ceux que j'ai trouvés ici, lorsque le gouvernement m'a chargé de l'administration de cette colonie. Comme chef, j'ai protégé les bons et j'ai surveillé ceux dont la conduite pouvait, à cette époque, me donner quelques inquiétudes; comme particulier, je les ai aidés de mes moyens particuliers, quelles que fussent leurs opinions; il n'entre pas dans ma manière de voir d'aggraver les maux des infortunés, tout acte de sévérité qui n'est pas indispensablement nécessaire est un crime en politique comme en morale, et en me recommandant, citoyen ministre, de traiter avec égard ceux de ces déportés dont la conduite sera sans reproche à la Guiane, vous avez répondu d'avance à une prière que je me fusse empressé de vous transmettre.

Je vous répète en finissant que tous ceux qui se montreront dignes de la bienveillance du gouvernement, trouveront en moi protection et appui, et que je rendrai impuissants les efforts de ceux qui pourraient tenter de troubler la tranquillité publique.

Je vous salue avec respect,

Victor Hugues.
(Archives de la marine.)

Un mois à peine s'était écoulé depuis l'arrivée des déportés, que déjà l'un d'eux mourait :

Victor Hugues au ministre de la marine et des colonies.

Cayenne, le 2 prairial an 12.

Citoyen ministre,

..... Rien de nouveau depuis le départ des frégates la *Didon* et la *Cybèle*, qui s'est effectué le 26 germinal.....

Le nommé Crosnier, l'un des déportés compris dans le sénatus-consulte du 15 nivôse an 9, est décédé à l'hospice, le 27 du mois dernier.

. . . . . .

(Archives de la marine.)

Je trouve encore une lettre de V. Hugues relative à un déporté. J'y lis ceci :

4 nivôse an XIII.

..... 1909 fr. 8 cent. ont été payés au général de brigade Argoust. Cet officier déporté sur la *Cybèle* a justifié par des décisions de S. Exc. le ministre de la guerre, dont il était porteur, par son livret, et par des certificats de cessation de paiement, qu'il jouissait, pendant sa détention à l'île d'Oléron, de son traitement de réforme. J'ai cru ne pas devoir le priver de la jouissance de cette retraite, d'autant plus qu'elle surpassait, de très-peu de chose, l'indemnité accordée aux déportés envoyés dans la colonie à la même époque que lui. Au surplus, cette dépense n'a plus lieu, M. d'Argoust étant mort au commencement de ce mois.

(Archives de la marine.)

Une dernière fois, le 20 brumaire an XIV (novembre 1805), Victor Hugues donne quelques nouvelles sur la déportation. A cette date, sur les quarante proscrits de la *Cybèle*, douze sont morts, voici leurs noms : Vilain-Daubigny; Louis dit Brutus; Argout; Thomas-Avise Deforges; Pierre Fournier; J.-B. Jumilliard; J.-B. Gueyraud; Nicolas Colette; Jacques Crépin; J.-L. Cronier; Goulard; et Jean Saunier. La date exacte de ces décès n'est pas indiquée.

Cinq sont parvenus à s'évader : Hugues Destrem (an XII); Lamberthé (an XII); Michel (an XII); Leymerie (20 brumaire an XIV) et Brochet (20 brumaire an XIV). L'évasion de Brochet se termina heureusement, car en 1815 on revit ce patriote à Paris, où sa présence étonna bien des gens qui depuis longtemps le croyaient mort.

Vingt-trois déportés sont encore à Cayenne.

Ainsi en une année, en défalquant les 5 évasions, qui réduisent la proscription à 35 personnes, le tiers des proscrits a succombé.

Quant aux 23 survivants que sont-ils devenus depuis? Je l'ignore. Il est certain pourtant que l'un d'eux, Germain, trouva moyen de rentrer en France, probablement à l'époque de la chute de Bonaparte. Sous la Restauration, en effet, on le retrouve à Paris; devenu très-riche par suite d'un mariage, il était resté révolutionnaire convaincu. A plusieurs reprises il offrit un asile à son ancien compagnon de proscription Buonarotti. Il est mort du choléra à Paris en 1831.

Le déporté Hugues Destrem, dont je viens de noter l'évasion, avait laissé en France douze enfants; l'un des plus jeunes, Antoine Destrem, était alors élève de l'école polytechnique. Ce jeune homme,

depuis la condamnation de son père, n'avait cessé de poursuivre de ses réclamations les ministres, les administrations, les bureaux; Berlier, conseiller d'Etat, avait fait, sur sa demande, auprès du premier consul, une démarche restée infructueuse; Monge (un ancien ami de Hugues Destrem) n'avait pas été plus heureux.

Antoine Destrem ne se rebuta pas; au mois de messidor an XII, pendant la cérémonie du 14 juillet, ce jeune homme profita de ce que l'Ecole polytechnique était invitée en corps à cette solennité, s'approcha de l'empereur, et, directement, lui renouvela sa demande en grâce. Bonaparte consentit, et le ministre de la marine ayant reçu des instructions pour le rapatriement de Hugues Destrem, écrivit les deux lettres suivantes :

Le ministre de la marine au sénateur, ministre de la police générale.

Le 2 thermidor an XII.

Je viens, monsieur, de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 messidor dernier, par laquelle vous me prévenez que S. M. l'empereur a bien voulu autoriser le retour en France du sr Hugues Destrem, l'un des individus envoyés en surveillance hors du territoire européen, et embarqués sur la frégate la *Cybèle*, au mois de pluviôse dernier. Je donne les ordres nécessaires pour que le sr Destrem puisse profiter le plus tôt possible de cette faveur.

Je prie votre excellence de recevoir l'assurance de ma haute considération.

(Archives de la marine.)

Le ministre de la marine au commissaire du gouvernement dans la Guyane française, à Cayenne.

Ostende, le 26 thermidor an XII.

Je vous préviens, Monsieur, que S. M. l'empereur a bien voulu autoriser la mise en liberté, et le retour en France du sr Hugues Destrem, l'un des déportés partis de l'isle d'Aix au mois de ventôse dernier sur la frégate la *Cybèle*, et que le commandant de cette frégate a dû mettre à votre disposition. Vous voudrez bien, en conséquence, donner les ordres nécessaires pour que le sr Destrem puisse profiter de la faveur que Sa Majesté vient de lui accorder, et m'annoncer la réception de cette lettre.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

(Archives de la marine.)

Mais, pendant que ces incidents se déroulaient en France, à Cayenne, Hugues Destrem, ignorant les démarches de son fils, songeait à échapper enfin, par sa propre initiative, aux effets de la proscription qui, depuis le 18 brumaire an VIII, n'avait cessé de s'appesantir sur lui. Après trois mois de séjour à Cayenne, il s'éva-

[illegible] Hugues, qui est relative à cet événe-

[illegible] Décadi an 12 *de la République française une et indivisible.*

[illegible] du gouvernement, commandant en chef

[illegible] ministre de la marine et des colonies.

[illegible] informer de l'évasion de trois déportés : [illegible]; les deux premiers, sur un américain, [illegible] facilité leur évasion pour de l'argent; le [illegible] avec un mauvais sujet venu de Marseille, [illegible] ont fait route pour Surinam. On pense qu'ils [illegible] que j'ai qu'ils n'y sont point arrivés, me le

[illegible] officier réformé, Crosnier, dégraisseur, et [illegible] homme de loi, sont décédés. Je vous envoie leurs

[illegible] assez bien; peu s'occupent, et ils vivent [illegible] cesser leur déportation.

[illegible] votre excellence.

Victor Hugues.

(Archives de la marine.)

[illegible] de la marine répondit à Victor Hugues :

22 frimaire an XIII.

[illegible] a appris avec déplaisir l'évasion que vous m'avez [illegible] des déportés que le capitaine Senez a mis dans le [illegible] disposition. Au surplus, je vous ai déjà mandé que l'un [illegible] nommé Destrem, avait obtenu le terme de son exil de [illegible] de S. M. Mais la facilité qu'ont eu les trois individus dont [illegible] de se soustraire à la surveillance que vous avez dû ordonner, [illegible] moins un relâchement, dont je ne puis trop vous recom- [illegible] prévenir les suites. Je compte fermement sur les mesures [illegible] que vous aurez prises à cet égard.....

(Archives de la marine.)

Hugues Destrem parvint à gagner Gustavia (île Saint-Barthélemy), [illegible] Antille appartenant alors à la Suède, et qu'un récent traité [illegible] vient de céder à la France. Destrem était donc en sûreté. Malheureusement, à peine était-il débarqué, qu'il tombait malade de la fièvre jaune et qu'il mourait. J'ignore si Michel, son compagnon d'évasion, fut plus heureux.

IV.

Récapitulons ce qui a été dit jusqu'ici sur les proscrits de nivôse. Leur nombre, on s'en souvient, est de 130 : 70 embarqués sur la *Chiffonne* et sur la *Flèche* ont été envoyés aux îles Seychelles; 23 autres ont été embarqués sur la *Cybèle* et jetés à Cayenne. Ajoutons à ces derniers Baudrais, l'un des 19 déportés de la Guadeloupe, que je considère comme étant le *Baudray* désigné par le sénatus-consulte de nivôse. Le sort de 94 proscrits est donc ainsi déterminé et connu.

J'ai dit en outre que 2 autres proscrits du même sénatus-consulte, Perrault et Toulotte, embarqués d'abord sur la *Cybèle*, avaient été remis à terre avant le départ de la frégate. Je n'ai pu savoir ce que la police impériale a fait, dans la suite, de ces deux personnages. Je suis dans la même incertitude en ce qui concerne Rousselle, qui devait faire partie du convoi destiné aux îles Seychelles, et dont un ordre supérieur ordonna l'internement à la prison de Bicêtre. Un autre proscrit, Leroy dit *Églator*, compris d'abord au nombre de ceux qui devaient être déportés aux Seychelles, traîné avec ses compagnons de Sainte-Pélagie à Bicêtre, de Bicêtre à Nantes, et de Nantes à Paimbœuf, fut, dans cette dernière ville, débarqué du ponton où il était confiné, sur un ordre supérieur apporté par un courrier. Que fit-on de Leroy? Je l'ignore. Félix Lepelletier, mis en surveillance d'abord à Saint-Martin de Ré, parvint, en 1803, à s'évader. Repris à Paris il fut arrêté et envoyé en surveillance à Genève (alors préfecture française), il passa quelques années dans cette ville. Pendant les Cent-Jours, la ville de Dieppe choisit Félix Lepelletier pour son représentant. L'ordonnance de 1816 l'exila de nouveau, il se réfugia à Bruxelles. Il est mort à Paris en 1837.

Charles Hesse, après quelques années passées en surveillance à Saint-Martin de Ré, parvint à se faire oublier. Il est mort pauvre, à Francfort, le 19 mars 1821, âgé de 70 ans.

L'ex-conventionnel Talot, qui était également à l'île de Ré, se souvint un jour (il y avait alors 14 mois qu'il vivait confiné dans l'île) qu'il avait dans l'armée le grade d'adjudant-général; ce fut le jour où il apprit que les Anglais étaient en vue de l'île de Ré, et qu'ils s'apprêtaient à l'attaquer. Il demanda la faveur de se joindre aux troupes pour repousser l'ennemi. On lui rendit en effet ses épaulettes; envoyé successivement à l'armée de Saint-Domingue, à l'armée de Flandre, Talot ne cessa d'être en butte aux méfiances du

gouvernement impérial. Sous la Restauration il vécut dans la retraite; il est mort à Angers, le 12 juin 1828. Marquezy échappa par la fuite aux poursuites de la police; depuis il vécut fort retiré, et mourut en avril 1836, à Toulon, dans cette ville dont il avait été le député au conseil des Cinq-Cents. L'ex-conventionnel Choudieu réussit également à se soustraire à la déportation. Il se réfugia en Hollande où il se fit libraire. Il venait, quelques années plus tard, de rentrer en France lorsque l'ordonnance de 1816 contre les régicides l'en fit de nouveau sortir. Après 1830, Choudieu revit le sol de la patrie, et put y mourir en 1840. Jourdeuil est mort ignoré dans les premières années du siècle; avait-il pu échapper? est-il mort en prison? Je ne sais.

David (Pierre-Laurent); Ducatel (Pierre); Lefebvre (Pierre); Lepine (Louis-Marie-Daniel-François-Victor); Legros aîné; Marseau (Réné-François) et Simon (Jacques-Marie dit Lenoir) figurent au *Moniteur* parmi ceux qui dès le 20 nivôse an IX ont été mis en état d'arrestation; mais, à partir de ce moment, je perds leur trace.

Ceyrat fut également arrêté en nivôse. Je ne sais ce qu'il devint ensuite[1].

Choudieu et Marquezy ne furent pas les seuls proscrits qui surent se mettre à l'abri des poursuites; la police n'avait pu en l'an IX mettre la main sur toutes les personnes visées par le sénatus-consulte; Charles Nodier donne quelques renseignements sur Chalandon et sur d'autres proscrits de nivôse, dont le gouvernement n'avait pu s'emparer qu'en 1803, et avec lesquels, dit-il, il se trouve à la prison de Sainte-Pélagie. Il ne m'a pas été possible, jusqu'à présent, de découvrir quel fut le sort de ces derniers. Je ne crois pas qu'ils aient été transportés, du moins n'ai-je rien trouvé qui laissât soupçonner une déportation postérieure à celle de l'an XII (la *Cybèle*); il est probable que l'on renonça à cette mesure en raison du peu de sûreté des mers,

1. M. de Martel, qui, avant 1871, fut à même de consulter aux archives de la Préfecture de police les cartons de l'affaire de nivôse, a l'obligeance de me communiquer le renseignement que voici : Le dossier contenait une pétition de la femme de Ceyrat, laquelle protestait contre la qualification de « président aux massacres de septembre » donnée à son mari par le sénatus-consulte du 14 nivôse. Joachim Ceyrat, avocat, professeur de physique et de mathématiques, électeur de 1791, juge de paix en 1793, habitait rue Féron, dans la section du Luxembourg (v. les *almanachs nationaux*); la pétition de la citoyenne Ceyrat tendait à établir, paraît-il, que son mari avait fait des efforts pour arrêter les massacres, et qu'il avait fait prendre par la section du Luxembourg un arrêté, requérant un chef de bataillon de rassembler la garde nationale contre les tueurs, et mettant à la disposition de cet officier les canons de la section. Cet arrêté d'ailleurs ne reçut pas d'exécution.

et que de 1804 à 1815, les derniers proscrits de nivôse furent purement et simplement retenus en prison.

Je me contente donc de rappeler ici les noms de ceux sur lesquels il n'existe, à ma connaissance, aucun renseignement, soit qu'ils aient pu fuir la proscription, soit qu'ils aient traîné leurs jours dans des cachots inconnus, pendant cette période. Ce sont (outre Chalandon dont il vient d'être parlé) : André (Louis); Bescher; Boisjolly dit Chrétien; Barlois (Laurent); Coquerelle; Cozzette (Pierre); Claude Fiquet; Fyon; Gabriel; Giraud; Humblet; Jourdeuil (Didier); Marcelin (Jean-François); Marchand; Menessier (Claude) déjà condamné par contumace à la déportation dans le procès Babeuf; Michel (Sulpice); Mulot; et Rivière. Au total : dix-huit.

Un mot sur Gabriel : on vient de lire son nom parmi les dix-huit proscrits dont je ne trouve aucune trace après nivôse. Gabriel, que le sénatus-consulte de déportation traite d' « ouvrier septembriseur » (je ne m'attarde pas à discuter le plus ou moins de réalité de cette allégation), Gabriel, dis-je, avait déjà été l'objet de poursuites après le coup d'État de brumaire. L'arrêté des consuls du 26 brumaire an VIII condamna une première fois ce personnage à la déportation dans la Guyane, avec Arena, Destrem, Truc, Marquezy, etc.

Or, voici ce que le 2 frimaire an VIII disait de lui le *Moniteur :*

« On dit..... que Gabriel était (*à l'époque du* 18 *brumaire*) avec Victor Hugues à Rochefort, prêt à s'embarquer comme agent civil pour Cayenne..... »

Eh bien, l'arrêté de déportation du 26 brumaire an VIII n'ayant pas été exécuté, il serait curieux de savoir si Gabriel, une fois relâché, n'a pas tranquillement repris sa route et sa fonction, et si les condamnés de nivôse, déportés sur la *Cybèle*, n'ont pas été reçus à Cayenne par l'*agent civil* Gabriel, déporté de nivôse.

Pour bizarre qu'elle puisse sembler, cette supposition n'a rien d'excessif : Fouché, pressé en nivôse de livrer la liste que lui demandait Bonaparte, y avait mis un peu au hasard les noms que lui fournissait sa mémoire de terroriste, sans trop se préoccuper de savoir ce qu'étaient devenus ceux qu'il signalait; Gabriel, au moment où on le proscrivait pour la machine infernale de la rue Nicaise, était-il fonctionnaire à Cayenne? son cas ne serait pas plus singulier que celui de Baudrais, lequel, à la même époque, était juge à la Guadeloupe.

Jean DESTREM.

1. Qu'il me soit permis d'adresser ici mes remerciements à MM. les archivistes du ministère de la marine, de la préfecture de police et de la préfecture de la

P.-S. — Depuis que cet article est mis en pages, de nouvelles pièces appartenant au dépôt de la marine m'ont passé sous les yeux. Elles fixent les quatre points suivants :

1° — Au moment de l'embarquement en l'an XII, voici quels sont les lieux de détention des déportés de la *Cybèle :*

Au fort de Joux. — Brissevin ; Chateau ; Michel (Etienne).

A l'île de Rhé : Destrem ; Vintergnier ; Bouvery ; Lepeletier (non embarqué) ; Hesse (id.) ; — à Rhé aussi, Marseau (Réné-François), non embarqué, dont (v. plus haut) je perdais la trace à partir de son arrestation en l'an IX.

A l'île d'Oléron : Bailly ; Brochet ; Blondeau ; Caretté ; Colette ; Cordas ; Crépin ; Crosnier ; Cazin ; Cantegris ; Duval ; Desforges ; Jumillard ; Germain ; Gueyraud ; Gombaut-Lachaize ; Gay ; Goulard ; Leymerie ; Lebois ; Louis dit *Brutus ;* Moroy ; Martin ; Saulnier ; Thibault ; Vatar ; Villain-Daubigny ; Argoust ; Bertrand ; Sabathier ; Pierre Fournier (amené du fort de Joux) ; Lamberté (amené de Paris) ; Georget (non embarqué) ; Perrault (id.) ; Toulotte (id.) ; général Simon (id.).

A Oléron aussi : David, dont (v. plus haut) je perdais la trace à partir de son arrestation en l'an IX, et Bousquet, personnage désigné pour la déportation à raison de sa liaison avec Metge, Chevalier, etc., et non embarqué.

2° — Des 19 déportés de la Guadeloupe, 14 sont encore détenus à Lorient le 13 frimaire an X. A cette époque on prépare dans cette ville le brick *l'Impatient*, pour les transporter à Cayenne. Deux : Aubrée et Mégis, ont obtenu « main-levée de leurs personnes. »

3° — Une pièce établit, sans contestation possible, que Beaudrais, déporté de la Guadeloupe, et Baudray, désigné par le sénatus-consulte du 14 nivôse an IX, sont un seul et même condamné.

4° — Le 15 juin 1807, ordre est donné au sous-préfet de Paimbœuf d'arrêter Fournier l'Américain, Sabathier, Moroy, Chateau, Brissevin, Caretté et Bailly qui, amenés par un parlementaire brésilien, viennent le 11 juin de débarquer en France.

Notons enfin que l'important ouvrage de M. Charles Vatel : *Charlotte de Corday et les Girondins*, contient une biographie très-complète du déporté Vatar, lequel s'établit négociant à Cayenne, et mourut, le 24 juin 1837, juge au tribunal de première instance de cette ville.

Charente-Inférieure, dont l'obligeance m'a permis de rassembler les documents qui font l'objet de ce travail. J'ajoute que je recevrais avec reconnaissance tout renseignement qui me permettrait de compléter mes recherches sur les événements et les hommes dont il a été parlé au cours de la présente étude.

TEXTE DE LA BULLE D'EXCOMMUNICATION

LANCÉE PAR LE PAPE PAUL IV CARAFFA CONTRE LA FAMILLE COLONNA.

—

CONFISCATION DE SES BIENS HÉRÉDITAIRES.

Le document qu'on va lire ne peut pas être considéré comme tout à fait inédit. Il fut publié au XVIe siècle. Cependant, dès les premières années du XVIIe siècle, il passait pour introuvable. Le père théatin Antonio Caracciolo, qui écrivait en 1609 sa vie de Paul IV encore inédite aujourd'hui, le déclare expressément au chapitre II du livre IV de son ouvrage[1]. Depuis cette époque, la bulle de Paul IV contre les Colonna, dont les historiens italiens tels que Pietro Nores, Pallavicino, Bromato, parlent fréquemment sans en connaître le texte, ne semble avoir trouvé place dans aucun bullaire particulier ou général. Le plus récent et le plus complet de ces recueils, publié à Turin sous les auspices de Pie IX, n'en fait aucune mention[2]. Il ne paraît donc pas sans utilité de publier aujourd'hui une pièce dont on ne trouve plus trace que dans les manuscrits de Caracciolo. Son importance est manifeste, puisqu'elle nous donne le résumé des griefs du Saint-Siége contre la vieille race gibeline des Colonna, depuis les temps lointains de Boniface VIII, jusqu'à la seconde moitié du XVIe siècle. On remarquera en particulier avec quelle amertume Paul IV parle du sac de Rome par les bandes de Bourbon en 1527 et du rôle joué par le cardinal Pompeo Colonna à cette époque. Enfin, au point de vue de l'histoire particulière de ce pontife, ce même document présente un grand intérêt. La confiscation des biens des Colonna, donnés peu de temps après par Paul IV à l'aîné de ses neveux Giovanni, comte de Montorio, fut une des causes de la rupture entre le Saint-Siége

1. Voici le passage même de Caracciolo tiré du ms. auquel on a emprunté le texte de la bulle : « Crebbe l'ira del Papa che fattone far processo et escommunicato Marc'Antº et Ascanio Colonna... lo privò in publico di tutte le dignità e stati che nel territorio di Santa-Chiesa possedevano, esprimendo le cause della privatione, le quali, accioche siano note distintamente al lettore di quest'opra, porremo qui il tenore della Bolla Pontificia *tanto più che hoggi la detta Bolla, ancorche fusse stata stampata, non si trova nel Bollario, ne facilmente altrove.* » (Cf. ib. IV. Cap. 2.)

2. Bullarium diplomatum et privilegiorum sanctorum Romanorum Pontificum, Taurinensis editio, locupletior... Augustae Taurinorum Seb. Franco et Henrico editoribus. 1857.

et l'Espagne, et de la guerre qui suivit (1556-1557). On a établi le texte qui suit par la collation de deux manuscrits contenant la Vie de Paul IV d'Antonio Caracciolo. Ces deux manuscrits se trouvent à Rome. L'un (XX. VI. 56) est à la Bibliothèque Casanatense; l'autre (LIV, 48) à la Bibliothèque particulière des princes Barberini. Il n'y a entre les deux leçons que quelques variantes insignifiantes. Cependant l'écriture très-nette du ms. de la Barberiniana permet de restituer un certain nombre de mots illisibles dans celui de la Casanatense. Tous deux semblent appartenir aux premières années du XVIIe siècle. Le ms. LIV. 48 est en deux volumes. On trouve le texte de la Bulle, reproduit par Carraciolo, de la page 64 à la page 91 du tome second. Le ms. XX. VI. 56 est en un seul volume. La pagination n'est pas indiquée. On y peut lire le même texte au chapitre II du livre IV.

George Duruy.

Paulus Episcopus servus servorum Dei. Ad perpetuam rei memoriam.

Postea quam divina Providentia ad Summi Apostolatûs apicem erecti sumus, nihil magis cordi fuit quam ut Divinae Majestatis cultum atque hujus sacrosanctae Sedis dignitatem tueremur atque augeremus, ac de quiete et salute Populi nobis crediti cogitaremus, hujus praesertim almae Urbis quam Deus ipse totius orbis Christiani caput esse voluit, et in ea sedem vicarii sui in terris collocavit atque aliis omnibus praeesse statuit. Ac propterea bonos et fideles praesertim dilectos filios Cives Romanos paterna charitate complecti nunquam destitimus, et quantum in nobis fuit, eos novis semper beneficiis et favoribus afficere conati sumus. Verum dum Urbem totamque Ecclesiasticam ditionem omnibus seditionum motibus vacuam tranquillamque praestare cogitabamus, coacti sumus Apostolicae Auctoritatis contemptoribus resistere, et eos qui vel imperium nostrum abjuraverant, vel ab ipsa Ecclesia nobisque defecerant, subditos praesertim S. R. E. quos patientia et humanitate non fleximus, potestatis atque justitiae severitate compescere, ne de eorum improbis factis, inobedientia, nefandaque defectione ullo unquam tempore gloriari possent, eorumdemque improbitas ac temeritas coeteris subditis eadem audendi praeberet exemplum. Animo itaque revolventes omni fere tempore ex Columnensium familia extitisse aliquos qui perpetuo quodam domesticoque odio Majestatem Pontificiam prosequuti fuerint[1], quam sane quasi ficum fatuam infructuosos, pestiferos, ac nocivos producentem palmites, felicis recordationis Bonifacius VIII praedecessor noster appellavit in constitutione in Corpore

1. Le premier des membres de cette famille qui encourut les censures ecclésiastiques fut Oddone Colonna, excommunié en 1167 par Alexandre III comme partisan de l'empereur Frédéric I Barberousse et des anti-papes Victor IV, Pascal III, Calixte III et Innocent III.

juris clausa, quod ipsum et Joannis et Jacobi cardinalium schisma qui illi constitutioni causam dederunt[1], testificari facile potest (*sic*). Quorum exemplum qui sequerentur singulis fere aetatibus non defuerunt, quemadmodum annales populi Romani et frequentes aliquorum privationes a plerisque Romanis Pontificibus Praedecessoribus nostris planum facere possunt; sed illis omnibus multo pejores et detestabiliores temporibus nostris quondam Pompeius tituli Sancti Laurentii in Damaso, presbyter cardinalis, et iniquitatis filius Ascanius, ambo de eadem familia, fuerunt. Nam Pompeius cardinalis, tunc[2] in minoribus constitutus, piae memoriae Julio Papa 2° etiam praedecessore nostro graviter aegrotante, Romanos cives primum in Capitolium ad seditionem defectionemque vocavit et ad occupandam Sancti Angeli arcem inflammavit; deinde illo mortuo advocatis in Tusculanum militibus, coactis etiam tormentis bellicis in Urbem irrumpere cogitavit, idque facere non erubuisset nisi cardinalium collegium per bonae memoriae Andream tituli S. Priscae presbyterum cardinalem de Valle nuncupatum, tunc in minoribus constitutum, compositis discordiis aditum sibi ad Romani Pontificis electionem tutò quietèque peragendam aperuisset. Nemo autem nostrùm non vidit cum idem Pompeius cardinalis, adjuvante et favente Ascanio, felicis memoriae Clementem Papam VII, similiter praedecessorem nostrum, repente agressus ut illum captum abduceret, in arcem Sancti Angeli confugere coegit, Vaticanum, suburbiumque diripuit, templum divi Petri omnibus ornamentorum insignibus refertum spoliavit; paulò vero postidem Pompeius cardinalis, eodem Ascanio[3] adjutore et comite, conjunctis copiis cum hostibus Ecclesiae, Barbarorum exercitum, in quo magna erat Lutheranorum, Judaeorum aliorumque infidelium multitudo, homo Romanus ad patriam diripiendam, cardinalis ad Pontificem capiendum adduxit. Quo quidem die nullum acerbiorem huic Urbi, nullum populo Romano funestiorem illuxisse meminisse possumus, cum ad Urbem omnium antiquissimam et pulcherrimam, quam Deus domicilium christianae religionis esse voluit, tot sanctorum reliquiis, tot martyrum monumentis ornavit, quam principum Apostolorum sedem, Ecclesiae caput, exterarum nationum portum et perfugium statuit, excidendam et plane extinguendam teterrimos religionis hostes adduxit atque effudit. Neque vero tantorum scelerum impunitas condonata Ascanium a vetere partium studio deflectere potuit. Similis (*sic*) siquidem memoriae Paulo Papa 3° praedecessore [*nostro*]

1. Le texte de la bulle d'excommunication lancée par Boniface VIII contre ces deux cardinaux se trouve au VI° livre des Décrétales. Cette bulle prononçait la confiscation de leurs biens et les déclarait schismatiques.

2. Le fait dont il est ici question eut lieu le 17 août 1512. Pompeo Colonna, alors simple abbé, souleva le peuple de Rome, sur le bruit qui avait couru de la mort de Jules II. Mais le pape se rétablit, comprima la sédition et chassa Pompeo. — Pompeo Colonna ne fut pas moins créé cardinal par Léon X en 1517, et comblé de faveurs.

3. Ascanio Colonna prit part, ainsi que le cardinal Pompeo, au siége et à la prise de Rome (6 mai 1527) par l'armée du connétable de Bourbon.

sedente, illius nefaria seditio exorta est, quem providus ille princeps, statim collecto exercitu paterno ex imperio quod Pontificum liberalitate acceperat, exturbavit atque ejecit, antea tamen hostem declaratum, et bonis ejus omnibus fisco applicatis[1]. Eodem deinde Paulo praedecessore mortuo, cum de eligendo novo Pontifice ageretur, despecto cardinalium ordine, in eam possessionem per vim ingressus est, in eaque, conniventia seu tolerantia similis memoriae Julii Papae 3ii similiter praedecessoris nostri se confovit ex qua jure ejectus fuerat, donec perditionis alumnus Marcus Antonius, qui unus reliquus erat Ascanio filius, a patre deficiens, iisdem adjutoribus quorum opera ditionem illam Ascanius occupaverat, Patrem hostibus proditum ex imperio expulit; quod factum dictus Julius 3s praedecessor [*noster*] cum vitam ac mores et ipsius Ascanii rebelliones suo tempore commissas, captis et in carcerem conjectis ejusdem intimis familiaribus, didicisset, deque his omnibus plenissime informatus fuisset, quemadmodum ex commissionibus et processu illarum vigore desuper facto, (*sic*) sibi et non alteri publicando, totamque illam ejectionem ex causis, ut ipse aiebat, sibi notis, conniventibus oculis toleravit, et ad regimen illius ditionis Marcum Antonium admisit, ac si pater vita functus esset. Qui quidem Marcus Antonius post obitum Julii nostri praedecessoris et jam similis memoriae Marcelli Papae 2di praedecessoris[2] nostri; quum electionem nostram ad Summum Apostolatum aegre ferret, jam inde ab initio nostri Pontificatûs non destitit quam plurima adversus nos, sedemque Apostolicam et alios nobis carimos moliri : cumque discedendi facultatem, data nobis revertendi fide, impetravisset, non modo non rediit, sed contra ea quae illi presenti praeceperamus, castella munire, milites adversus nos cogere cum coepisset, coegit nos delecto exercitu illius ditiones in potestatem nostram redigere, ne forte incauti ipsius Clementis praedecessoris exemplo opprimeremur. Cum interim idem Marcus Antonius Principes ad nobis bellum inferendum concitare, Principum ministros illorumque exercitus in nos compellere non desisteret, quemadmodum ex ipsius manu scriptis subscriptisque literis cognovimus; cum vero eodem fere tempore civitas haec nostra magna rei frumentariae inopia praemeretur (*sic*) idque non a nobis solum, sed a ceteris etiam Pontificibus praedecessoribus decreto cautum esset ne quis subditorum nostrorum annonam ad Urbem deferentes prohibere ullo pacto aut impedire sub rebellionis omniumque feudorum privationis poena posset, Marcus Antonius inventus est qui usque adeo Apostolicam hanc sedem contempserit, ut

1. C'est par Luigi Farnese, fils de Paul III, qui se chargea d'exécuter les sentences portées par son père contre Ascanio Colonna. Il envahit ses États à la tête d'une armée de 10,000 hommes et rasa la forteresse de Paliano. Mais à la mort de Paul III (1549) Ascanio reconquit tous ses biens par la force des armes, et la faiblesse de Jules III lui permit de les conserver, jusqu'au jour où il en fut dépouillé par son propre fils Marc Antonio.

2. Il ne fit que passer sur le trône pontifical, après la mort de Jules III, du 9 au 31 avril 1555. Il eut pour successeur Paul IV Caraffa, le 23 mai de la même année.

propositis palam, recitatisque etiam per praecones edictis, id ipsum fieri prohibuerit mandando ne educeretur (*sic*), et quod multo pessimum fuit, venientes ad Urbem cum annona spoliaverit, in carcerem conjici jusserit, poenis affecerit. Quibus coacti sumus, porrectis priùs per dilectum filium Alexandrum Pallanterum[1] Fisci nostri Procuratorem, Almae Urbis Gub^rnm indiciis, curare ut moneretur ad se defendendum a praedictis et aliis in dicto monitorio contentis : quod cum facere neglexisset, servatis de jure servandis, in poenas monitoriis (*sic*) condemnatus fuit, rebellionis scilicet et lesae majestatis cum publicatione omnium ejus bonorum, etiam feudalium; Ascanius vero ipsius Marci Antonii pater cum a dicto Julio 3°, praedecessore liberalissime sui Pontificatus initio habitus receptusque fuisset, non erubuit homo ingratus et impius, divinaeque majestatis contemptor, cum pro dibito (*sic*) civili a tunc Curiae Causarum Camerae Apostolicae generali Auditore per cursorem moneretur, erectis contra Ecclesiam cornibus, statim ministris et officialibus suis mandare ut domus quorumdam Civium Romanorum creditorum ad quorum instantiam monebatur Neptuni[2] existentes solo aequarentur, ipsi per sicarios, pollicito etiam per ipsius ministros pretio, Romae interficerentur, quibus et aliis multis per eumdem Julium 3^m^ praedecessorem sceleribus cognitis, satis illi fuit quemadmodum fecit, illum imperio privare. Nos vero eidem Gubernatori mandavimus ut, receptis ab eodem Procuratore fiscali super hoc probationibus et indiciis, in forma juxta stylum sive morem Curiae moneretur; qui quoniam nec paruit, nec defensorem aut excusatorem misit, merito per eumdem condemnatus et declaratus rebellis est, bonaque ipsius omnia etiam feudalia publicata fisco nostro fuerunt; et quia nos de praefatis omnibus dictorum Ascanii et Marci Antonii criminibus et excessibus, plenam certam et indubitatam notitiam et de majoribus etiam habuimus et habemus et illa adeo indubitata notoria et nullo modo excusabilia esse scimus, ut nulla prorsus possint tergiversatione coelari (*sic*) aut excusatione vel allegatione defendi, volentes ex debito nostri Pastoralis officii providere, temerariorumque ausus reprimere, plectique ea poena, quae aliis sit exemplo, cùm ita etiam contra eos insurgere conscientia compellamur, praedictorum nostrorum [praedecessorum] vestigiis inhaerendo, cum Jesu Christi vices, quamvis immerito, geramus in terris, qui nobis in persona B. Petri tribuit ut

1. C'est ce même Alessandro Pallanteri, procureur fiscal, qui le 27 juillet 1556 présenta au pape Paul IV sa fameuse protestation contre l'empereur Charles-Quint et le roi d'Espagne son fils. (Cf. Archivio storico Italiano, t. XII, p. 110. — Guerra degli Spagnuoli contro papa Paolo IV. — Pietro Nores.) En 1560-1561 il dirigea le procès intenté au cardinal Carlo Carafa et à son frère Giovanni, duc de Paliano, sous le pontificat de Pie IV. Enfin, sous Pie V, lors de la révision du jugement qui avait frappé les deux frères, il paya de sa tête l'acharnement qu'il avait déployé contre les Caraffa dans tout le cours du procès.

2. Nettuno, sur les ruines de l'ancienne ville d'Antium, à 40 kilom. au S. de l'embouchure du Tibre. Cette petite ville, jadis fief des Colonna, tirait son nom d'un vieux temple de Neptune qui s'élevait au bord de la mer, et dont les débris sont aujourd'hui recouverts par les eaux.

quodcumque ligaverimus super terram sit etiam ligatum in coelis, et per divinum Psalmistam dictum sit : « Super aspidem et basiliscum ambulabis et conculcabis leonem et draconem » ; praedictos Marcum Antonium et Ascanium majoris excommunicationis et anathematis sententiam, perjurii, rebellionis et laesae majestatis crimina damnabiliter incurrisse decernimus et declaramus, omnibusque et singulis gratiis privilegiis et libertatibus, immunitatibus, feudis, bonis, dominiis, possessionibus, honoribus, officiis, terris, castris, oppidis, locis, juribus, jurisdictionibus quibuscumque, quae quovismodo, sub quocumque dignitatis titulo aut eorum quaelibet obtinebat, ac in quibus et ad quae jus eis quomodolibet competebat, seu competere poterat, privatos esse, ac propter tot et tantas per eos eorumque progenitores et majores perpetratas iniquitates, illos et eorum posteros etiam successores in perpetuum omnino privamus et inhabiles, ac indignos ad illa, atque ad alia similia vel dissimilia in posterum obtinenda existere, ac castra, oppida, terras et locos, domos, possessiones et bona omnia praefata confiscata fuisse, et esse ipso facto, eosque a praefatae confiscationis et inhabilitatis poenis, etiam praetextu minoris aetatis aut sexus excusari seu tueri se non posse, quominus propter tot excessus ab eis et a progenitoribus suis perpetratos, legitime eisdem poenis irretiti et innodati censeantur, de Apostolicae potestatis plenitudine ex certa nostra scientia, auctoritate praefata, tenore praesentium declaramus et nihilominus sententiando privamus et inhabilitamus et quatenus opus sit potiori pro cauthelâ (*sic*) confiscamus, sententiasque per dictum Gubernatorem latas confirmamus et approbamus, omnesque tam juris quam facti defectus si qui forte intervenerint in eisdem de eadem plenitudine potestatis supplemus, intendentes de terris, oppidis, locis, juribus, jurisdictionibus, domibus et possessionibus et bonis omnibus dictorum Ascanii et Marci Antonii, quorum possessionem ad indubitatam notarietatem, et nullo modo, nulla excusatione allegabilem accepimus et retinemus ad nostri status securitatem et tranquillitatem, sicut nobis videbitur expedire pro bono et felici eorum regimine, et vassallorum et subditorum quiete salubriter disponere, et omnes et quoscumque terrarum, castrorum, oppidorum et locorum praefatorum incolas et habitatores, cujuscumque status, dignitatis, gradus, ordinis et conditionis existant, qui eis juramento fidelitatis obstricti tenebantur, a juramento hujus modi absolvimus et liberamus, supplentes similibus auctoritate et scientia omnes tam juris quam facti defectus, et quarumcumque aliarum solemnitatum, etiam substantialium, citationum et processuum cum praemissa omnia, vel eorum saltem aliqua, quo ad declarationem, privationem, et inhabilitatem praefatam sufficiant, et sunt, ut praefertur, notaria, nullo modo nullaque excusatione excusabilia aut defensibilia, decernentes litteras ad plenissime probandum crimina, excessus et delicta praefata, certamque nostram ac dicti Gubernatoris et indubitatam scientiam et notorietatem, nulla allegatione aut excusatione excusabilem sufficere; nec ad id alterius probationis adminiculum ullo unquam tempore requiri, sicque per quoscumque judices, etiam ejusdem Romanae Eccle-

siae cardinales, et Causarum Palatii Apostolici Auditores in quacumque instantia judicari, ac sententialiter definiri, sublata eis, vel cuilibet eorum, quavis alia interpretandi aut judicandi facultate, irritum quoque et inane, si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari; et insuper dilectis filiis Principibus, cujusque, etiam supremae dignitatis, etiam regiae, Communitatibus, Universitatibus, et privatis personis nobis et eidem Romanae Ecclesiae mediatè vel immediatè subjectis, feudatariis, et personis ecclesiasticis, Praelatis, etiam cardinalibus et aliis quibusvis, sub Anathematis et criminis laese Majestatis, etiam in primo capite, et privationis quorumcumque feudorum, et privilegiorum, et gratiarum, et privationum dignitatum Ecclesiasticorum etiam maximarum, poenis, quas eo ipso, si contrafecerint, incurrant absque alia declaratione. A quibus quidem censuris et poenis non nisi a nobis et successoribus nostris, praeterquam in mortis articulo, et debita satisfactione praemissa absolvi, et interdicti hujus relaxationem obtinere possint, praecipimus atque mandamus, ne praefatis Ascanio et Marco Antonio aliquo modo directè vel indirectè auxilium, consilium aut opem vel subsidium aliquod praestare praesumant publicè vel occultè, aut cum ipsis commercium aliquod etiam per interpositas personas, etiam per litteras ex quacumque causa habere aut retinere et omnia castra, oppida, civitates, et loca in quibus dictos Ascanium et Marcum Antonium morari, aut ad quae eos declinare contigerit, ecclesiastico supponimus interdicto inibi quamdiù in dictis Castris, Oppidis, Civitatibus et locis stare permissi fuerint, et per triduum post eorum inde recessum, vel si scienter in contemptum clavium, aut Nostram, aut sedis Apostolicae injuriam, vel illis quomodolibet faciendo, excommunicatione et interdicto praedictis non attentis inibi recepti aut admissi fuerint, donec ipsi recipientes aut admittentes contrito corde hujus interdicti relaxationem meruerint obtinere, firmiter et inviolabiliter observando, non obstantibus constitutionibus et ordinationibus Apostolicis, coeterisque contrariis quibuscumque. Aut si dictis Ascanio et Marco Antonio Principibus etiam Regibus, Universitatibus, cardinalibus et aliis supradictis communiter vel divisim ab eadem sit sede indultum, quod interdici, suspendi, vel excommunicari aut propterea privari et inhabiles reddi non possint per litteras Apos^cas non facientes plenam, expressam, ac de verbo ad verbum de Indulto hujusmodi mentionem, et quibusvis aliis privilegiis et indultis et litteris Ap^cis generalibus vel specialibus cujuscumque tenoris existant, per quae praesentibus non expressa vel totaliter non incerta effectus earum impediri valeat quomodolibet, vel differri, et de quibus, quorumque totis tenoribus de verbo ad verbum sit de nostris litteris mentio specialis habenda quae quoad hoc cuipiam nolumus ulterius suffragari. Ut autem praesentes litterae ad omnium notitiam deducantur, volumus, et mandamus illas in valvis Basilicarum Principis Apostolorum et S. Joannis Lateranensis ac Ecclesiae SS. Apostolorum, ac in acie campiflorae[1] affigi, ut ii quos praesentes litterae concer-

1. Aujourd'hui Campo dei Fiori. Giordano Bruno y fut brûlé au xve siècle.

nunt, quod ad illos non pervenerint, aut illas ignoraverint, nullam possint excusationem praetendere, vel ignorantiam allegare, cùm non sit verissimile quod ipsis incognitum sit, quod tam patenter fuerit publicatum; et quia difficile foret praesentes litteras ad singula quaeque loca in quibus expediens fuerit deferre, volumus et d^a^ auctoritate decernimus quod illarum transcripto cum publici notarii inde rogati subscriptione, et sigillo alicujus Praelati, seu alicujus personae in dignitate ecclesiastica constitutae fides indubita in judicio, et extra, et alias ubilibet adhibeatur non aliter ac si praesentes exhibitae essent et ostensae. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostrae declarationis, privationis, confiscationis, absolutionis, relaxationis, decreti, voluntatis et mandati infringere vel ei ausu temerario contrà ire. Si quis autem hoc attentare praesumpserit, indignationem omnipotentis Dei et BB. Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Romae apud Sanctum Petrum, Anno Incarnationis Dominicae Millesimo quingentesimo quinquagesimo sexto, quarto nonas Maii. Pontificatus nostri Anno primo. — Barengus.

Page 122.

Ligne 34 : *animo itaque revolventes*..... La phrase se termine sans donner un sens complet, dans les deux mss.

Page 123.

Ligne 20 : *similiter*..... Se trouve dans les deux leçons.

Ligne 37 : *similis*..... Même observation.

Page 124.

Ligne 16 : *illarum vigore desuper facto, sibi et non alteri publicando,* me semble extrêmement obscur pour ne pas dire inintelligible, mais le texte est formel.

Page 125.

Ligne 2 : *mandando ne educeretur*... Je ne comprends pas bien cette expression. Faut-il lire : *ne adduceretur* [*annona*]?

Ligne 8 : ..... *servatis de jure servandis in paenas monitoriis.* La phrase est obscure et embarrassée; je l'explique : en observant, comme il convient de les observer, les monitoires relatifs aux peines.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — Nous avons eu la douleur de perdre, il y a deux mois, un de nos collaborateurs qui était en même temps un de nos amis les plus chers. M. Camille de la Berge est mort le 13 mars dernier. La timidité que lui inspiraient sa modestie personnelle et une conscience scientifique presque excessive l'a rendu avare des travaux qu'on était en droit d'attendre d'une érudition aussi solide, aussi originale et aussi variée que la sienne. Son mémoire sur la flotte romaine, couronné par l'Institut, n'a pas été imprimé, et le public lettré n'aurait pu mesurer sa valeur qu'aux rares mais excellents articles qu'il donnait à la *Revue critique*, s'il ne s'était décidé, au moment même où il était frappé de la maladie qui l'a enlevé, à publier l'*Essai sur le Règne de Trajan* que nous avons apprécié, ici même, au mois de mars dernier. Ce travail, fruit de longues années de recherches, permet de juger l'étendue de ses connaissances et aussi la justesse de son sens critique, la largeur de ses vues d'ensemble, la fermeté de son talent d'écrivain. En lui rendant un dernier hommage, le conservateur du Cabinet des médailles, M. Chabouillet, a dit, en termes élevés et émus, quels services C. de la Berge a rendus dans ce dépôt auquel il était attaché depuis plus de dix ans. Nous perdons en lui un collaborateur de qui nous attendions beaucoup, un conseiller compétent et judicieux sur les choses de l'antiquité, un ami qui a encouragé les débuts de notre Revue, qui en a suivi les progrès avec la plus vive sympathie, et dont nous recherchions l'approbation comme la plus enviable des récompenses. G. M.

La mort de M. Louis de la Saussaye, membre de l'Institut, ancien recteur de l'Académie de Lyon, est une perte sensible pour l'archéologie et la numismatique. Né à Blois en 1801, il a publié sur l'histoire de sa province des ouvrages remarquables et qui ont eu de nombreuses éditions[1]. Il s'est occupé aussi de numismatique gauloise et de numis-

1. *Histoire du château de Chambord* (1837); *Histoire du château de Blois*

matique gallo-romaine. Les numismates estiment surtout ses travaux sur *Les Monnaies relatives au druide Abaris*, sur les *Monnaies de Tasget, chef des Carnutes*, sur la *Numismatique des Eduens*. Quant à sa *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, première partie d'un ouvrage qui n'a pas été continué, elle n'est plus, depuis assez longtemps déjà, au courant de la science. Mais, ce qui surtout assure à M. de la Saussaye la reconnaissance des savants, c'est la création de la *Revue de numismatique* qu'il fonda en 1836, avec M. Et. Cartier, et qu'il dirigea jusqu'en 1848, époque à laquelle elle passa dans les mains de MM. de Witte et de Longpérier. Ce recueil, le meilleur qui existe dans son genre, a donné à la numismatique une impulsion dont le mérite revient en grande partie à celui qui l'a fondé et dirigé pendant douze ans avec une incontestable autorité.

Publications nouvelles. Documents. — M. Lecoy de la Marche a montré le premier dans son livre sur la *Chaire française au moyen âge* l'intérêt historique des recueils d'anecdotes et d'apologues formés par les prédicateurs du moyen âge, pour l'amusement et l'édification de leurs auditeurs. Il lui appartenait donc plus qu'à tout autre de publier, comme il vient de le faire pour la Société de l'histoire de France, des extraits du plus important de ces recueils[1], et de doter ainsi la science d'une source de renseignements aussi précieuse pour l'histoire des mœurs que pour l'histoire littéraire. Parmi ces anecdotes, il en est d'historiques, comme celles qui se rapportent à saint Louis, à Abélard, à Gilbert de la Porrée, aux hérétiques du XIIIe siècle, etc.; il y en a d'autres qui sont le produit de l'imagination populaire et qui, propres au moyen âge ou communes à différentes époques et à différents pays, tantôt nous font pénétrer dans la vie intime du XIIIe siècle, tantôt nous offrent des versions nouvelles d'histoires bien connues. L'éditeur a habilement constitué la biographie d'Étienne de Bourbon, à l'aide des données fournies par l'ouvrage, et ses notes répondent généralement aux questions soulevées par le texte. — En même temps que le recueil d'Ét. de Bourbon, la Société de l'histoire de France a fait paraître deux documents d'une grande importance pour l'histoire du XVIe siècle. Les *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret*, publiées par le marquis de Rochambeau (1538-

(1840, 7e éd. en 1875); *Histoire de la ville de Blois* (1846); *Guide historique du voyageur à Blois; Antiquités de la Sologne blaisoise* (1848). Sur les services rendus par M. de la Saussaye à la numismatique et sur ses travaux en général, voy. la notice nécrologique insérée par M. An. de Barthélemy dans le *Polybiblion*.

1. *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du Recueil inédit d'Étienne de Bourbon.*

1572), contiennent des détails intéressants sur la carrière politique et militaire d'Antoine de Bourbon, sur ses rapports avec sa femme; elles contribueront à éclairer davantage la physionomie énergique et virile de la reine de Navarre, dont les lettres, nul ne s'en étonnera, présentent plus d'intérêt que celles de son mari[1]. Cette publication ne rendra cependant pas autant de services aux historiens que celle des *Mémoires de la Huguerye* dont M. de Ruble vient de nous donner le premier volume[2]. Attaché au service de Ludovic de Nassau, chargé de négociations importantes par le prince de Condé, La Huguerye a été bien placé pour recueillir et pour nous transmettre une foule de renseignements sur les guerres de religion. Les notes de l'éditeur, si versé dans l'histoire du XVIe siècle, sont très-nombreuses, parfois même surabondantes, souvent puisées à des sources inédites.

La Société de l'Orient latin, dont la fondation et le succès sont principalement dus, nul ne l'ignore, à l'initiative et à l'activité du comte Riant, vient de distribuer à ses souscripteurs deux nouveaux volumes[3]. Sous le titre d'*Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, M. Riant a réuni des documents relatifs à la translation des reliques de Constantinople en Occident. En entreprenant le recueil dont il nous donne aujourd'hui la première série, l'auteur a voulu montrer la méthode à suivre pour recueillir et classer les matériaux de l'histoire des croisades et particulièrement de la quatrième. Assurément, les documents publiés par M. Riant sont loin de tenir le premier rang parmi les sources historiques de la quatrième croisade, et le pillage des églises de Constantinople, la dispersion de leurs richesses en Occident sont des épisodes qui intéressent plutôt l'archéologie et l'hagiographie que l'histoire. On verra cependant par ce volume quel parti celle-ci peut en tirer. La savante préface de l'éditeur offre d'ailleurs un intérêt plus étendu que ses documents. Il nous y apprend incidemment bien des choses sur la quatrième croisade; ses connaissances approfondies sur le sujet débordent, pour ainsi dire, le cadre étroit où il a voulu se renfermer. Enfin, il ne faut pas l'oublier, le point qu'il a traité se rattache à la question, si importante, de savoir quelles pertes infligèrent à la civilisation des actes de vandalisme qui ne ménagèrent pas plus les œuvres d'art et les monuments littéraires de la Grèce antique que les reliquaires byzantins. — Les membres

1. Voy. notamment celle du 21 janvier 1572 au prince de Navarre, celle du 11 mars de la même année à M. de Beauvoir.

2. Ce volume va de la paix de Saint-Germain (1570) à la paix de Bergerac (1577).

3. On peut encore faire honneur à cette Société du patronage qu'elle a accordé à l'ouvrage de M. Schlumberger : *La Numismatique de l'Orient latin* (Leroux).

de la Société de l'Orient latin ont reçu, en même temps que la publication de M. Riant, le premier volume des *Itinera et descriptiones Terræ sanctæ* édité par M. Titus Tobler. Le premier des documents contenus dans ce volume appartient à l'an 333, le dernier est la description des lieux saints écrite vers 720 par Bède le Vénérable.

Antiquité. — Le principal défaut de l'ouvrage de M. l'abbé Bargès (*Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes établies sur le littoral de la Celtoligurie.* Leroux) est de ne tenir aucun compte des progrès de la science depuis quarante ans. On y cherche vainement les noms des savants qui font autorité dans les études phéniciennes, de Movers, de Lévy (de Breslau), de Renan. Étranger au mouvement scientifique, diffus dans la forme, ce livre a cependant un mérite : il suggère des idées et groupe des faits intéressants.

L'idée qui a donné naissance au livre de M. Gustave Boissière[1], c'est que le spectacle de l'Afrique contemporaine est de nature à faire comprendre bien des traits de l'histoire de la conquête et de la colonisation romaines; c'est, d'autre part, que la politique de Rome dans ses rapports avec les populations africaines peut servir d'exemple à la France. Jusqu'à quel point le mahométisme a-t-il altéré le caractère des races berbère, lybique et phénicienne que Rome rencontra sur le sol africain? C'est ce que nous ne saurions dire, et ce que M. Boissière ne dit pas assez. Mais, quelle qu'ait pu être l'influence de la conquête et de la religion arabes, il est certain que les races primitives ont dû conserver plus d'un trait de caractère qui permet, dans une certaine mesure, de retrouver dans les Kabiles de nos jours les sujets de Massinissa, et il est encore plus certain que la vue des lieux et des monuments est presque indispensable à l'intelligence des événements. L'idée de M. Boissière, moins nouvelle qu'il ne paraît le croire, aurait pu être féconde si elle avait été appliquée avec plus de méthode, sur un plan plus scientifique. Malheureusement M. Boissière, qui semblait préparé à cette tâche par ses travaux antérieurs, s'est borné à nous donner un aperçu historique du pays, de la conquête et de l'administration romaines, aperçu rédigé sous la forme d'une causerie assez attrayante, quoique diffuse et recherchée. Le troisième livre (*Comment Rome a administré ses provinces africaines*) est le plus intéressant en même temps que celui qui se rapproche le plus d'une exposition historique.

Malgré son titre, l'ouvrage de M. Aubé sur les persécutions de

1. *Esquisse d'une histoire de la conquête et de l'administration romaines dans le nord de l'Afrique et particulièrement dans la province de Constantine* (Hachette).

l'Église se compose d'études détachées et ne constitue pas une histoire suivie. Après avoir, il y a deux ans, exposé les rigueurs des empereurs contre le christianisme, l'auteur étudie aujourd'hui comment le paganisme combattit la religion nouvelle par la discussion[1]. Malheureusement, les œuvres de polémique écrites par les défenseurs du paganisme ont été peu respectées par le temps et par leurs adversaires triomphants. Si l'analogie que M. Aubé a cherché à établir entre l'argumentation du discours de Cecilius dans l'*Octavius* de Minucius Felix et celle du discours perdu de Fronton est tout-à-fait conjecturale, il a pu restituer d'une façon très-plausible le plan, les divisions, l'enchaînement de l'œuvre de Celse, grâce aux nombreuses citations insérées par Origène dans sa réfutation. C'est là la partie la plus neuve, la plus intéressante du livre de M. Aubé; on ne trouve pas le même mérite d'originalité dans les chapitres, d'ailleurs fort judicieux, sur Lucien et Philostrate. M. Aubé reconnaît que le *Peregrinus* de Lucien n'est pas une satire dirigée contre tel ou tel personnage éminent de la foi nouvelle, et qu'il n'a pas pour point de mire le christianisme seulement, mais toutes les religions; et il voit après Christian Baur, dans la vie d'Apollonius de Tyane, non un pamphlet contre la religion de Jésus, mais au contraire une imitation de la légende évangélique.

Moyen age. — Bien que le livre de M. Paparrigopoulo[2] embrasse l'antiquité et les temps modernes aussi bien que le moyen âge, nous en parlons ici parce que la partie la plus importante, la plus neuve et en même temps la plus contestable de l'ouvrage, est celle qui se rapporte à la période byzantine. Le tableau de la civilisation hellénique, que nous offre l'auteur, n'est pas moins solide que brillant, parce que c'est une connaissance approfondie de l'histoire et de la littérature de sa race qui lui en a fourni les traits. Les faits sont bien groupés, bien compris et amènent à cette conclusion que, si la race hellénique n'a pas réussi à fonder une nationalité compacte et résistante, cela tient précisément aux émigrations qui, étendant son influence dans le bassin de la Méditerranée, lui donnèrent le premier rôle dans l'histoire de la civilisation. Nous ne pouvons que souscrire aux vues de M. Paparrigopoulo sur la Grèce homérique, sur la stérilité de la race dorienne proprement dite, sur la part d'Athènes dans la civilisation hellénique, sur le développement de la constitution athénienne, sur la culture grecque à l'époque des Ptolémées et des

1. *Histoire des persécutions de l'Église. La polémique païenne à la fin du IIe siècle : Fronton, Lucien, Celse, Philostrate* (Didier).
2. *Histoire de la civilisation hellénique* (Hachette).

Séleucides, sur la force de propagande que les Grecs apportèrent au christianisme; mais, aveuglé par le patriotisme, l'auteur n'a pas assez reconnu combien le génie grec fut, pendant la période byzantine, inférieur à lui-même. Le signe le plus visible de cette décadence, c'est l'importance prépondérante de la théologie dans la vie intellectuelle des Grecs de Byzance, leur stérilité dans les branches élevées de l'activité humaine, la science, l'art, la littérature, la politique. Le plus grand service que l'empire byzantin ait rendu à l'humanité, fut de conserver le dépôt de la civilisation antique et de contenir les barbares slaves et musulmans jusqu'au jour où les croisés vinrent dilapider ce dépôt et, en démembrant l'empire, donner le champ libre aux Osmanlis.

On peut juger de la pauvreté intellectuelle du monde byzantin quand on lit l'ouvrage d'Amédée Thierry sur *Nestorius et Eutychès* (Didier). On y retrouve cette habile mise en œuvre qui a fait le succès des *Récits de l'histoire romaine au* v*e siècle* et qui excelle à tirer des textes tout ce qui peut donner à la narration du mouvement et de la vie. Ce genre de mérite n'était pas rendu facile par un sujet qui exige l'exposition des doctrines théologiques les plus subtiles et les plus ardues. Il s'agit ici, en effet, des hérésies condamnées par les conciles d'Ephèse et de Chalcédoine, mais l'intérêt du livre est moins dans ces questions que dans les passions et dans les luttes qu'elles soulèvent. Des discussions sur le vrai caractère de l'Incarnation, sur le rapport des deux natures dans Jésus-Christ, nous lasseraient bien vite, si elles ne mettaient aux prises des Églises qui différaient complètement d'idées et de mœurs. C'est ce côté dramatique, c'est le tableau de ces conciles tumultueux, arbitrairement composés et qui définissaient cependant les dogmes les plus mystérieux, qui rend l'œuvre posthume d'Am. Thierry si intéressante et si instructive. Elle donnera, notamment, une idée très-nette des rapports des évêques de Rome avec les églises d'Orient.

Le livre de M. Aug. Longnon (*Géographie de la Gaule au* vi*e siècle,* avec atlas. Hachette), est profondément original et personnel, et, en présentant avec plus de rigueur et de sûreté qu'aucun autre l'application d'une méthode nouvelle, il est appelé à servir de modèle à tous ceux qui font de la géographie historique leur étude habituelle ou passagère. Cette méthode, qui consiste à tenir compte de la phonétique dans l'identification des noms de lieux, l'auteur ne pouvait l'appliquer qu'à la période de formation spontanée et populaire de la langue géographique. Ce n'est pas la seule raison qui désignait le vi*e* siècle au choix de M. Longnon; le répertoire abondant qu'offrent les écrits de Grégoire de Tours a con-

tribué aussi à fixer sa préférence. Aussi est-ce le dépouillement complet des œuvres de l'évêque de Tours qui a fourni la plupart des matériaux du livre. Dans la première partie, l'auteur définit le sens des termes géographiques dont se sert l'historien des Francs; la seconde est consacrée à la géographie politique de la Gaule depuis l'établissement des barbares, jusqu'à la réunion des monarchies franques, par Clotaire II, en 613, c'est-à-dire pendant une période qui commence avant Grégoire de Tours et qui finit après lui. Cette seconde partie a une aridité inévitable; quoi de plus sec que l'histoire mérovingienne, lorsqu'on la réduit à l'exposé des guerres et des partages qui réglèrent la distribution des provinces de la Gaule entre les fils de Clovis et de Clotaire? Mais tous les historiens sentiront le prix de ces recherches qui viennent éclairer l'histoire politique, fixent la puissance relative des rois mérovingiens, mettent en lumière les considérations qui présidaient aux partages. Non moins utile et beaucoup plus attachante est la troisième partie, qui appartient au domaine de l'ethnographie et de la topographie. L'étude des petits groupes ethniques qui conservaient leur individualité au sein de la population romano-germanique paraît si intéressante, qu'on regrette que l'auteur n'ait pas étudié aussi les races qui formaient le fond de la population, qu'il n'ait pas recherché dans quelles régions dominaient l'élément gallo-romain et l'élément germanique, montré quelles lumières les noms de lieux peuvent nous fournir à cet égard, tracé, en un mot, les grandes lignes d'une ethnographie de la Gaule mérovingienne. La place qu'occupe ici l'ethnographie paraît bien insignifiante à côté de celle qui est faite à la topographie. Celle-ci est aussi complète que possible, car elle embrasse jusqu'aux établissements religieux renfermés dans l'intérieur des villes. Adoptant pour cadre la *Notitia civitatum* remaniée suivant les modifications subies par les divisions diocésaines au VIe siècle, l'auteur passe en revue tous les noms de lieux dont Grégoire fait mention, ceux même dont il trouve la trace dans d'autres documents contemporains; il détermine leur emplacement à l'aide de la philologie, de la nature du terrain, des traditions locales, de la persistance des vocables ecclésiastiques. L'usage qu'il fait de ces divers moyens de recherche est presque toujours heureux, presque toujours la discussion de ces petits problèmes laisse le lecteur convaincu, en même temps qu'il est séduit par la sagacité et le coup d'œil avec lesquels ils sont résolus. M. Longnon a commencé l'étude topographique de chaque *civitas* par un résumé de ses vicissitudes politiques, ce qui l'a conduit à répéter ce qu'il avait dit, plus à propos, au sujet de la composition des royaumes francs; mais, en somme, ce défaut de méthode ne nuit

pas à la clarté et n'affaiblit nullement l'excellente impression que l'on garde de ce livre original et destiné à être fécond.

Assurément il y a loin, à tous égards, du livre de M. Longnon au livre de M. Vidal (*La chapelle Saint-Julien-des-Ménestriers et les Ménestrels à Paris*), mais c'est peut-être au point de vue du mérite qu'ils diffèrent le plus. Quand on connaît l'excellent travail de M. Bernhard sur la corporation des ménétriers parisiens inséré dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, on ne peut se faire aucune illusion sur l'utilité du livre de M. Vidal. M. Vidal doit à son devancier tout ce qu'il y a d'intéressant dans son ouvrage. Ce qu'il n'a malheureusement pas emprunté à M. Bernhard, c'est la méthode, le sens critique, les qualités de mise en œuvre qui font valoir les recherches originales du premier.

Le livre de M. Canet (*Les Éléments de l'ancienne constitution française*, Thorin) ne mérite pas qu'on s'y arrête. La critique d'un mauvais livre n'est utile que lorsque ce livre peut faire illusion au lecteur par certaines qualités et faire passer des idées fausses à la faveur du talent; mais ici il n'y a pas lieu de craindre que le public soit séduit et égaré, et les défauts de l'ouvrage de M. Canet sont tellement frappants qu'ils le rendent tout-à-fait inoffensif.

On pourrait en dire autant des *Recherches historiques sur la Brie*, par M. de Silvestre. L'auteur passe à côté des difficultés de son sujet, il mêle des considérations générales à de menus détails d'histoire locale, il fait suivre des recherches sur Villegagnon d'une biographie du commandeur de Villegagnon qui est en disproportion avec ces recherches et qui ne présente rien de nouveau, il néglige les ressources que lui offraient les archives centrales et locales, il reproduit des documents imprimés et les documents inédits qu'il cite n'appartiennent qu'à une date récente. — L'histoire provinciale est plus honorablement représentée par le livre de M. Durieux (*Récit du siége et de la prise de Cambrai par Louis XIV*, Cambrai), qui a été composé à l'aide des Archives municipales; par le *Cartulaire de l'abbaye du Paraclet* publié par M. l'abbé Lalore (Thorin)[1]; surtout par l'étude de M. A. Janvier sur la commune de Boves (*Boves et ses seigneurs*, Amiens), où l'on reconnaît un homme qui sait travailler. Signalons aussi le dernier recueil d'articles de M. Ernest Renan (*Mélanges d'histoire et de voyages*, Calmann-Lévy). Sans égaler les admirables morceaux qui composent les *Études d'histoire religieuse*

1. La plus ancienne charte est de 1131, la plus récente de 1396. On regrette que l'éditeur ait renoncé à étudier la fondation et l'organisation de l'abbaye par Abélard.

et les *Essais de morale et de critique*, ces articles offrent, comme leurs aînés, un excellent modèle à la critique historique par la sympathie universelle qui les inspire, par le sentiment vif et fin avec lequel l'auteur parle des époques et des civilisations les plus diverses. La préface contient, en même temps qu'une adhésion résignée aux faits accomplis dans l'ordre politique, de sages conseils à l'adresse de la jeune école historique. — Bien que l'édition du *Style du Parlement* de Guillaume du Breuil, publiée par M. H. Lot, ne soit que la reproduction d'un ms. qui n'est pas le meilleur, on ne peut en méconnaître l'utilité, car elle répand, un peu parcimonieusement, il est vrai, la connaissance d'un document d'une importance unique pour l'histoire de la procédure, document qu'on ne trouvait jusqu'ici, et sous une forme très-incorrecte, que dans les œuvres de Dumoulin. Nous nous plaisons surtout à y voir une pierre d'attente de l'édition critique annoncée par l'éditeur, édition qui sera accompagnée d'une traduction et des arrêts visés par du Breuil et à laquelle M. Lot est mieux préparé que personne par ses travaux antérieurs, par son esprit juridique, par sa connaissance approfondie des archives du Parlement.

Temps modernes. — Nous nous contenterons d'annoncer le VIIIe volume de l'*Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin* par Merle d'Aubigné (Calmann-Lévy). Ce dernier volume ne modifie pas l'opinion qu'on doit se faire de ce vaste ouvrage qui, empreint d'un esprit religieux prononcé, ne brillant ni par la pénétration ni par le style, a surtout le mérite d'offrir un cadre à des recherches plus approfondies. Le tome VIII comprend l'histoire de la Réformation en Espagne, en Angleterre et en Allemagne de 1520 à 1547 environ, ainsi qu'un index alphabétique des huit volumes.

En abordant l'étude de la Révolution (*Les Origines de la France contemporaine. La Révolution*, tome I, Hachette), M. Taine entrait au cœur même de son sujet. En effet, c'est du creuset révolutionnaire qu'est sortie la France contemporaine, et la fonte a rendu presque méconnaissables les vieux matériaux fournis par l'ancien régime. Le caractère d'une société se révélant à la fois par ses institutions et par ses mœurs, M. Taine avait à étudier l'influence de la Révolution sur l'organisation sociale et sur la vie privée. On devait s'attendre à trouver dans son livre ce que notre organisation politique, judiciaire, administrative, financière doit à l'Assemblée constituante et en même temps les modifications que ses réformes ont apportées dans les rapports sociaux, dans la vie de famille, par exemple. Comment comprendre autrement la tâche que M. Taine s'est donnée en recherchant les « origines de la France contemporaine » ? Eh bien ! chose étrange,

ce n'est pas ainsi qu'il l'a comprise, et c'est en vain qu'on chercherait dans son livre ce que notre temps a recueilli de l'héritage révolutionnaire. Ce livre ne se compose que d'un exposé des désordres produits par la chute de l'ancien régime et par l'application de la constitution de 1791 et d'une critique des vices de cette constitution. Puisque l'ouvrage ne nous donne pas ce qu'il nous promet, contentons-nous de ce qu'il nous donne et voyons les pièces et les arguments nouveaux qu'il apporte au procès toujours pendant et plus que jamais débattu entre l'ancien régime et la Révolution. Considéré comme une enquête sur la licence effrénée qui signala les débuts de la Révolution, le livre de M. Taine est neuf et instructif. On n'avait pas encore réuni autant d'exemples de l'anarchie produite par la chute de l'ancien régime et l'établissement du nouveau, on n'avait pas encore aussi bien mis en évidence l'inexpérience de l'Assemblée constituante, sa conception purement abstraite de la société, ses erreurs politiques, la désorganisation qui en résulta. Les historiens de la Révolution française ont trop oublié le trouble profond qui marqua la brusque transformation de la société française, et M. Taine a bien fait d'en accumuler sous nos yeux les preuves indiscutables. Mais d'abord le silence de l'auteur sur presque toutes les réformes introduites par la Révolution dans l'ordre civil tendrait à faire croire qu'elle ne consista que dans une succession d'attentats contre les personnes et les propriétés, qu'elle ne fut que le déchaînement des passions cupides et basses de l'humanité. Et puis, si, fermant les yeux sur les résultats durables, encore subsistants de la Révolution, M. Taine ne voulait voir que les excès dont elle fut l'occasion, il fallait, du moins, pour être équitable, ne pas nous représenter les réformes comme acceptées par la cour et par les privilégiés, il fallait nous montrer comment les méfiances de l'Assemblée et du pays s'expliquaient par la chute des ministres réformateurs, par la perpétuité des abus, par la répugnance de la cour à convoquer les États généraux. M. Taine oublie l'impuissance de la royauté, pendant les quinze premières années du règne de Louis XVI, à réformer elle-même les abus, à créer un système sérieux de garanties et de contrôle; il croit possible une transaction amiable entre des priviléges séculaires et des droits qui n'avaient pour eux que la raison, il ne se rend pas compte qu'entre eux la force seule pouvait décider et que, la force étant dans les mains des privilégiés, les alarmes des partisans de la Révolution étaient justifiées, que ces alarmes devaient les porter à des actes de violence, qu'ils ne pouvaient imposer des concessions à la cour qu'en déchaînant des forces irrégulières, aveugles, brutales, détestables. L'oubli de ces circonstances ôte toute excuse à des excès qui deviennent dès

lors de simples actes de brigandage. En résumé, nous reprochons à l'auteur, d'abord de n'avoir pas montré en quoi notre société est fille de la Révolution, tant par son organisation civile que par ses mœurs; en second lieu, d'avoir, en étudiant les excès des classes affranchies par la Révolution, oublié la lutte ardente qui les provoqua, l'enthousiasme sincère et généreux qui s'y mêla. Mais, si l'enquête minutieuse entreprise par M. Taine ne rentre à aucun titre dans le plan général de l'ouvrage, si elle ne porte que sur la crise inséparable de toute rénovation sociale, au lieu de porter sur cette rénovation sociale elle-même, si, ce point de vue admis, elle ne relève que les faits à la charge du Tiers-État, elle n'ajoute pas moins un chapitre inédit très-curieux à l'histoire de la Révolution. Dire qu'à cette enquête si patiemment dirigée, M. Taine a joint une critique très-juste de l'œuvre politique de la Constituante, c'est dire qu'il a fait un ouvrage très-utile, très-original, très-propre à amener une révision des idées dominantes sur ce sujet. Ajoutons que la forme systématique et toute en relief du livre contribuera et a contribué déjà, au moins autant que la nouveauté des découvertes, à son éclatant succès.

Dans son *Histoire de la monarchie de Juillet* (Dentu), M. Victor Du Bled n'a pas eu la prétention d'être original, et on ne peut, dès lors, lui reprocher de s'être servi surtout d'ouvrages de seconde main. C'est donc comme un résumé historique qu'il faut juger son livre. A ce point de vue, on peut reprocher à l'auteur de manquer de mesure, de sérénité dans ses jugements, de gravité dans son style. En d'autres termes, l'histoire de Louis-Philippe ramène trop sa pensée aux événements contemporains et son style rappelle trop la polémique de la presse quotidienne. Cela n'ôte rien — au contraire — à la chaleur, à la vivacité de son récit, qui se lit avec intérêt et dont les appréciations ne s'éloignent pas beaucoup de la vérité.

En publiant ses souvenirs personnels, ainsi que les témoignages recueillis au lendemain des événements[1], M. Victor Hugo a réuni des éléments précieux pour une histoire du coup d'état bien plutôt qu'il n'a écrit cette histoire. Ce volume est aussi instructif que le premier. Si le chiffre des victimes fusillées de sang-froid après la lutte (jusqu'au 13 décembre, dit Victor Hugo) reste mystérieux, on ne peut plus guère avoir de doute ni sur la préméditation du massacre — car un massacre de trois heures ne peut s'expliquer par un accès de fureur

1. *Histoire d'un crime : déposition d'un témoin. Troisième journée : le Massacre. — Quatrième journée : la Victoire. — Conclusion : la Chute* (Calmann-Lévy).

spontané de la troupe — ni sur son effet moral. Les efforts du comité de la gauche pour organiser une résistance sont exposés avec une autorité incontestable. L'attitude de la population est bien rendue. Enfin — est-il besoin de le dire? — les détails pittoresques, les éclairs d'éloquence, les traits hardis et heureux, les récits rapides, dramatiques, vivants[1] donnent à ce livre une valeur littéraire encore supérieure à son utilité historique.

Dans son livre sur les *Prisons pendant la Commune*[2], M. Max. Du Camp abordait un épisode de notre histoire contemporaine encore plus rapproché de nous et s'exposait au reproche de vouloir servir certaines passions politiques, de faire une œuvre de circonstance. Il y a complétement échappé, selon nous, en se bornant presque exclusivement à exposer les faits et en ne mêlant à sa narration que des réflexions laconiques si inévitables qu'elles se présentent sur les lèvres du lecteur en même temps que sous la plume de l'écrivain. Ici la recherche de la vérité se présentait dans des conditions particulières. Il s'agit de faits qui n'ont pas encore été soumis à la critique historique, car les publications relatives à la Commune sont trop peu nombreuses et souvent trop passionnées pour servir de base à l'historien. C'était donc à une enquête qu'il fallait se livrer pour établir les faits dans leur enchaînement et avec leur couleur, enquête où l'on devait se heurter, non pas seulement, comme dans les enquêtes judiciaires, à la défaillance et aux illusions de la mémoire des témoins, au désir de grandir leur rôle, mais à la difficulté de les retrouver, de les faire parler. Ces difficultés, M. Maxime Du Camp les a surmontées. Son récit est tellement précis, tellement minutieux qu'on le croirait écrit, immédiatement après les événements, par un témoin attentif et intelligent. Le plus souvent, ce récit laisse deviner les personnes auxquelles M. Du Camp doit ses informations; quelquefois l'origine de ces informations se dérobe au lecteur, dont la confiance n'est cependant point ébranlée, tant les circonstances sont vraisemblables, tant se manifeste à chaque ligne le goût, la passion de l'exactitude! Nous n'avons pas besoin de faire ressortir le service considérable que M. Max. du Camp a rendu à l'histoire en fixant, en coordonnant des souvenirs prêts à s'effacer.

G. Fagniez.

1. Voyez notamment le chapitre intitulé : *Les faits de la nuit ; quartier des halles.*

2. *Les Convulsions de Paris. Tome premier : Les prisons pendant la Commune* (Hachette).

POLOGNE.

Les études historiques, négligées pendant un certain temps en Pologne, ont enfin repris un nouvel élan. Des historiens célèbres, tels que Charles Szaynocha et Joachim Lelewel, qui a laissé un souvenir honorable dans la littérature française, ont su se faire une juste réputation; mais le rare talent de ces deux érudits de premier ordre n'a pu donner ce qui manquait en général à la littérature historique en Pologne, c'est-à-dire la méthode systématique et précise des recherches. Depuis quelque temps nous apercevons dans cette voie d'heureux changements qui prédisent d'abondantes moissons pour l'avenir. Tous les ans nous voyons s'augmenter le nombre des publications de textes inédits, et pareillement celui des jeunes gens qui se livrent consciencieusement et non en dilettantes aux recherches historiques. Nous pouvons le dire hardiment, nous n'avions pas encore vu tant de forces réunies en même temps dans le domaine de l'histoire de Pologne. A Cracovie, l'Académie des sciences montre une grande activité; à Léopol l'Université témoigne la même ardeur; à Posen, le mouvement historique prend plus d'extension, et à Varsovie les travaux historiques ne cessent pas. Le progrès se manifeste également dans la méthode; on commence à comprendre la nécessité de mettre au jour le plus grand nombre de matériaux possible, de fouiller dans les archives, dans les collections privées pour élargir la base, assez étroite jusqu'ici, des généralisations historiques, et cette idée a si bien pénétré dans le domaine de l'érudition, que les publications de textes absorbent presque toutes les forces dont elle dispose, et que peu de gens s'appliquent à les mettre en œuvre.

Sans doute, il se manifeste encore une certaine inexpérience : en matière de publication de textes, comme en tout, la pratique joue un grand rôle; mais cependant de sérieux progrès ont été accomplis pendant ces dernières années. Il ne faut pas oublier qu'il n'existe que deux endroits où se fassent des cours d'histoire de Pologne et où la jeunesse puisse se former à la profession d'historien : Cracovie et Léopol. Il n'y a pas encore longtemps, — peut-être une dizaine d'années, — ces chaires étaient occupées par des Allemands ou par des Polonais qui faisaient le cours en allemand, et qui ne se donnaient pas la peine d'attirer la curiosité des étudiants sur l'étude de l'histoire polonaise.

Quand la langue polonaise fut rétablie dans l'enseignement et que

les premiers soins furent donnés pour relever l'historiographie, il a fallu recommencer *ab ovo*, et l'on manquait de travailleurs. Cependant, il s'est trouvé des savants qui ont fait tout ce qu'ils ont pu sans guide, sans modèle pour faciliter un travail aussi pénible. Bientôt les études paléographiques se développèrent; on forma de jeunes et intelligents copistes. La science de la diplomatique latine, de la chronologie et même de la langue latine du moyen-âge se répandit partout. L'appréciation des documents au point de vue de leur authenticité fit, en peu de temps aussi, beaucoup de progrès. Malgré ces difficiles débuts, malgré les conditions défavorables où se trouvent réduites les sociétés savantes qui n'ont pas les fonds nécessaires ou les particuliers dont les travaux ne peuvent être un objet de spéculation commerciale, l'activité scientifique est réelle et féconde. C'est sans contredit à Cracovie qu'elle est la plus grande. Grâce à beaucoup de circonstances favorables, les études historiques s'y développent de jour en jour sous l'impulsion vigoureuse de l'Académie des sciences, fondée en 1872 par l'empereur d'Autriche. L'Université, qui a donné ses chaires aux hommes les plus capables du pays, fournit chaque année à l'érudition un certain nombre de jeunes gens bien préparés à cultiver les sciences historiques. Une belle bibliothèque et des archives publiques et privées, riches en manuscrits fort précieux, fournissent des matériaux inépuisables aux investigateurs.

Parlons tout d'abord de l'Académie de Cracovie. A vrai dire, le mouvement scientifique ne s'y est manifesté que depuis trois ou quatre ans, et cependant, dans ce court intervalle, a paru un nombre considérable de publications importantes et dont nous donnerons ici un résumé succinct en insistant de préférence sur les plus récentes.

Les travaux historiques sont dirigés par une section spéciale, à la tête de laquelle se trouve le professeur Joseph Szuyski, secrétaire général de l'Académie, travailleur infatigable, historien distingué; ils se composent des catégories suivantes : 1° *Monumenta medii aevi historica res gestas Poloniae illustrantia;* 2° *Scriptores rerum polonicarum;* 3° *Monumenta Poloniae historica;* 4° *Analecta;* 5° *Acta publica ab anno* 1507 *ad* 1795; 6° *Mémoires de la section philologique et historique;* 7° *Dissertations et procès-verbaux des séances de la section historique.* Nous allons passer en revue les publications qui entrent dans chacune de ces catégories :

I. Comme le titre l'indique, les *Monumenta medii aevi* contiennent les actes qui servent à élucider l'histoire de Pologne au moyen âge. Jusqu'à présent trois gros volumes ont paru, qui four-

nissent une grande quantité de matériaux importants. Le premier a pour titre : *Cathedralis ad S. Winceslaum ecclesiae Cracoviensis diplomatici codicis pars prima* (1166-1366), publié par Fr. Piekosinski, 1875; le deuxième, publié par le même savant : *Codex diplomaticus Poloniae Minoris* (1178-1386), 1876. Le premier contient principalement des chartes, des priviléges accordés à la cathédrale de Cracovie par les ducs et les rois de Pologne; le second renferme des diplômes accordés également à différentes villes et personnes de la Petite Pologne, dont la capitale était Cracovie. Bien qu'une bonne partie des documents publiés dans ces volumes ait été déjà livrée à la publicité, l'ensemble pourtant peut être considéré comme chose entièrement nouvelle. Le *Codex diplomaticus* de la Petite Pologne surtout contient un grand nombre de documents publiés pour la première fois. On sait quelle est l'importance de ces documents, priviléges, chartes, etc., qui émanaient de la chancellerie royale. Ceux dont nous parlons, rédigés naturellement en latin, ont beaucoup contribué à faire connaître l'état social et politique de la Pologne sous le régime de Piastes, c'est-à-dire à la première époque du moyen âge en Pologne. Le savant éditeur de ces deux recueils, Fr. Piekosinski, a rempli sa tâche d'une manière tout-à-fait satisfaisante. Les textes sont reproduits avec une grande exactitude. Au-dessous de chaque charte il y a des notes géographiques, les dates sont vérifiées et ramenées au système moderne de comput; l'authenticité en est discutée, et s'il y a des doutes, l'éditeur donne ses raisons. On trouve enfin des notes sur des sceaux attachés aux chartes, et ces notes sont d'autant plus remarquables que le savant éditeur F. Piekosinski est un profond connaisseur en fait de sphragistique polonaise. A la fin du volume se trouvent des index très-détaillés des noms de personnes et de lieux, des dignitaires laïques et ecclésiastiques, ainsi qu'un index des choses les plus remarquables. Ainsi publiées, les chartes facilitent aux historiens les recherches et leur fournissent de solides matériaux. On pourrait cependant faire quelques objections sur la méthode suivie par l'auteur. Dans le premier volume, par exemple, M. F. Piekosinski pousse le scrupule de l'exactitude au point qu'il ne corrige pas la ponctuation ni ne remplace les majuscules des noms communs par des minuscules. La fausse ponctuation, qui se rencontre partout dans les chartes du moyen âge, est souvent un obstacle à bien saisir le sens du texte. Les majuscules, employées indifféremment par les scribes ou par les notaires, ne font que bigarrer l'écriture. Il n'y a donc pas de raison suffisante pour répéter les fautes de ponctuation, d'autant plus qu'un changement de ce genre ne change en rien les

caractères d'après lesquels on juge de l'authenticité d'une charte. Dans le second volume nous apercevons chez l'éditeur certaines concessions dans le sens des changements dont nous venons de parler.

La plus récente publication des *Monumenta* a dernièrement paru sous le titre : *Codex epistolaris saeculi decimi quinti*, etc., collectus opera Aug. Sokolowski et Josephi Szuyski (1384-1492). Cette collection renferme des lettres, des documents qui se rapportent à l'époque glorieuse où la Pologne, après s'être unie à la Lithuanie, écrasa à la bataille de Grunwald, en 1410, l'Ordre Teutonique, étendit ses frontières jusqu'à la mer Baltique et presque jusqu'à la mer Noire. Des membres de la dynastie des Jagellons qui régnaient en Pologne occupèrent les trônes de Bohême et de Hongrie. La Pologne, qui jouait à cette époque un rôle important en Europe, s'occupait vivement des grandes questions religieuses et politiques qui agitaient au XVe siècle l'Europe entière : la réforme de l'Église, les expéditions contre les Turcs, etc. La même époque a aussi une haute importance pour l'histoire de la liberté politique et de la noblesse : c'est l'époque où se développe rapidement le système parlementaire; où, dans toutes les sphères de la vie sociale et politique, se manifeste un élan extrêmement puissant. Tout commence à fleurir : les villes s'enrichissent, les manufactures prennent naissance, le commerce s'accroît, et bientôt l'aurore de la renaissance commence à poindre; en un mot toute la vie sociale est en plein épanouissement. La Pologne, tenant le premier rang parmi les puissances de l'Orient, présente dans l'histoire de cette époque des côtés qui peuvent intéresser non-seulement des historiens nationaux, mais aussi des historiens étrangers. Comme le *Codex epistolaris* fournit sur cette époque beaucoup de documents nouveaux, il le faut saluer comme une publication venue très à propos et très-importante. Le XVe siècle avait eu son historien en la personne de Jean Dlugossius (Dlugosz); mais le célèbre érudit polonais est loin d'avoir épuisé toutes les parties de son sujet. Du reste, l'histoire politique ne peut jamais remplir seule le tableau, qui devient plus expressif, plus varié, plus coloré par les détails de la vie publique et privée. Ces matériaux, qui manquaient jusqu'ici à l'histoire de Pologne, le *Codex epistolaris* en donne un grand nombre. Il renferme plus de quatre cents lettres et documents publics. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à prendre connaissance de cette importante publication. On y a mis pour la première fois en lumière une sorte de textes qui a déjà fourni de précieux matériaux pour l'histoire des autres pays, c'est-à-dire les *Libri formularum*, *dictaminum*, etc., dans le genre des

formules de Marculfe. Mais entre ces formulaires, il y a une grande différence : en Occident, ils remontent à une époque très-reculée, tandis qu'en Pologne ils ne commencent à paraître que vers la fin du XIVe siècle. Des recueils de formules en usage dans la chancellerie royale du XVe siècle ont déjà été publiés par le prof. Caro. Le *Codex epistolaris* de l'Académie puise les textes qu'elle publie dans des recueils composés, rédigés et copiés par des ecclésiastiques et des professeurs d'Université. Dans ces recueils, qui renferment aussi des matériaux d'importance secondaire, on a pris ceux qui ont le plus de valeur pour l'histoire du XVe siècle. Ainsi nous appellerons l'attention des savants sur les très-curieux documents qui concernent les relations entre la Pologne, la Bohême, la Hongrie, et la conduite de la Pologne dans les conciles de Bâle et de Trente. Plusieurs lettres d'Enéas Silvius Piccolomini y sont publiées pour la première fois. Nous trouvons également une assez grande quantité de lettres inconnues du célèbre historien polonais Jean Dlugosz. Bref, le *Codex epistolaris* du XVe siècle nous présente une si vaste et si riche mine que si des historiens voulaient l'exploiter, ils pourraient y employer plusieurs années. Il faut enfin remarquer qu'il est publié avec beaucoup de soin, et selon les règles de la méthode scientifique; cependant on pourrait trouver à redire sur l'uniformité d'orthographe qu'on a voulu introduire partout sans tenir compte de la variété des sources où l'on a puisé les matériaux Qu'il nous soit permis de citer encore une particularité des publications de l'Académie de Cracovie, qui ne peut être indifférente aux savants étrangers : outre les lettres et les chartes, qui sont naturellement écrites en latin, le titre, la préface et les renseignements les plus importants y sont aussi rédigés en latin. C'est, d'après nous, un usage très-louable et qui devrait se généraliser. Deux nouveaux recueils d'actes vont paraître bientôt; nous les examinerons dans notre prochain bulletin.

II. *Scriptores rerum polonicarum*. Cette série de publications renfermera, d'après le système approuvé par l'Académie, des historiens, des chroniqueurs depuis le XVIe siècle, des comptes-rendus de la diète, des mémoires, etc. Le premier tome, édité par J. Szujski, contient : *Diaria comitiorum regni Poloniae annorum* 1548, 1553-1570, publiés pour la première fois; le second, du même éditeur : *Chronicorum Bernardi Vapovii, pars posterior,* 1480-1535. La première partie de cette chronique était déjà connue par une traduction polonaise; elle se rapporte à une époque sur laquelle l'œuvre de Dlugosz donne des renseignements parfaits; aussi n'a-t-on publié (en latin) que la dernière partie. La fin du XVe s. et le com-

mencement du XVIe étant peu connus, faute de documents, la présente chronique est donc une source très-importante; elle nous fait connaître les rapports de la Pologne avec les Tatares, les Valaques et les Turcs. Le texte de la chronique est précédé d'une préface et de notes précieuses sur la vie et les œuvres du chroniqueur. — Le troisième tome a paru sous ce titre : *Stephani Francisci Medeksza commentarium rerum ab an.* 1654 *ad an.* 1668 *in Lithuania gestarum*, ed. studio Vlad. Seredynski. Ce volume n'est pas, à notre avis, aussi important pour l'histoire que les précédents. L'auteur, un gentilhomme polonais de Lithuanie, protégé de l'hetman Gosiewski et du chancelier Pac (Pats), fut plusieurs fois envoyé à Moscou comme courrier, et bien qu'il n'ait pas été employé à des missions très-sérieuses, il a recueilli de bons renseignements qui servent à faire mieux connaître les relations mutuelles de deux pays voisins, de la Lithuanie et de la Moscovie, et surtout l'état social de cette dernière. Les mémoires ne nous présentent pas un tableau exact des événements qui y sont racontés, parce que l'horizon de l'auteur était assez restreint et sa position sociale peu élevée. Malgré ces réserves, ces mémoires ne sont pas inutiles. La partie la plus intéressante se trouve à la fin du livre : c'est un journal très-concis de la diète de 1668. Les mémoires ne se distinguent point par la forme, le style et le talent du récit, qui est au contraire assez lourd, sec et peu animé. Ils ne peuvent soutenir aucune comparaison avec ceux de son contemporain le célèbre Jean Chrysostome Pasek.

III. Les *Monumenta Poloniae historica*, dont les deux premiers volumes ont été publiés à Léopol par feu Auguste Bielowski, sont passés maintenant sous la direction de l'Académie de Cracovie. Ces deux volumes contiennent les anciens chroniqueurs de Pologne. Cette édition est bien connue en Allemagne; elle se distingue par la grande exactitude et la précision du texte, l'éditeur s'étant servi des meilleurs et des plus anciens manuscrits. Le troisième volume, qui est déjà sous presse, contiendra des chroniqueurs et annalistes du XIVe siècle : nous ne manquerons pas d'en parler.

IV. Pour inaugurer la catégorie des *Acta publica ab an.* 1507 *ad an.* 1794, on prépare une grande collection de lettres du célèbre cardinal Stanislas Hosius, qui, comme on le sait, tient le premier rang, non-seulement parmi les princes de l'Église polonaise, mais même dans l'Église universelle. Le nombre des lettres déjà rassemblées est considérable; il s'augmentera encore. L'Académie a confié la direction de cette publication à M. V. Zakrzewski, prof. à l'Université de Cracovie; son érudition et son amour de l'exactitude sont des garanties sérieuses pour la bonne exécution de ce travail important. Les

Acta publica renferment aussi une très-grande collection d'actes, de lettres, de correspondances diplomatiques pour servir à l'histoire du célèbre roi Jean Sobieski. L'infatigable M. Kluczycki, bibliothécaire, est chargé de compléter et de mener à bonne fin l'œuvre entreprise par l'Académie.

V. Enfin il faut encore mentionner qu'on prépare aussi un volume d'*Analecta*, où seront rassemblés des documents, des pièces de toutes sortes qui n'appartiennent proprement à aucune des classes citées ci-dessus.

Il nous reste à mentionner plusieurs publications relatives à l'histoire de l'ancien droit polonais. Jusqu'ici le droit et l'histoire étaient représentés à l'Académie de Cracovie dans une seule et même section; la section judiciaire de l'Académie de Cracovie était unie à la section historique. Mais, vu le nombre croissant des juristes, l'Académie a résolu de créer une section juridique distincte de la section historique. Elle a témoigné par là de l'ardeur avec laquelle on se livre chez nous à l'étude historique du droit. Dans ce domaine s'est distingué un jeune savant, M. Bobrzynski, professeur d'histoire du droit polonais à l'Université de Cracovie. Plusieurs de ses travaux montrent qu'il est bien préparé à cultiver le champ auquel travaillait avec tant de succès feu Sigismond Helcel. La section judiciaire a déjà publié deux grands volumes intitulés : 1° *Correctura statutorum et consuetudinum regni Poloniae anno* 1532, *decreto publico per Nicolaum Taszycki, etc., confecta* ed. cura M. Bobrzynski; 2° *Statuta synodalia episcoporum Cracoviensium* XIV *et* XV *saeculi*, ed prof. Udalricus Heyzmann. La *Correctura statutorum* n'est qu'une réimpression d'un monument juridique du XVIe siècle. Par ordre de la diète polonaise plusieurs juristes polonais avaient été chargés de réformer le droit contemporain, et quoique les modifications proposées n'aient jamais obtenu la sanction du pouvoir législatif, ce travail, au point de vue de la science, ne laisse pas d'être une source pleine de renseignements très-précieux. Les *Statuta synodalia* fournissent beaucoup de matériaux nouveaux à l'histoire de la législation ecclésiastique en Pologne, surtout pour le XVe siècle.

VI et VII. Cette série comprend les *Mémoires* et les *Dissertations;* celles-ci paraissent deux fois et ceux-là une fois par an. Ces deux publications renferment un grand nombre de travaux ou de recherches historiques, de monographies où se révèlent très-rarement, nous l'avouerons, de vrais talents historiques. Cela ne nous étonne point. Dans les sociétés peu opulentes, peu de personnes peuvent se consacrer aux études scientifiques, et, dans ce cas, il arrive, comme toujours, que les mêmes personnes sont tout à la fois

architectes et maçons, amassant les matériaux et élevant des édifices. Il faut cependant signaler ici deux travaux, imprimés dans les *Mémoires*, et qui sont dignes d'être remarqués. D'abord celui de M. Kentrzynski, intitulé : *De la nationalité polonaise dans la Prusse occidentale* (West Preussen) *sous la domination des chevaliers teutoniques*. C'est une étude historique et ethnographique d'une haute valeur. L'auteur a fouillé les archives, surtout celles de la province et de quelques familles distinguées, et il a prouvé sans réplique aux Allemands que depuis les temps les plus reculés la province appelée aujourd'hui Prusse occidentale (West-Preussen, avec les villes Thorn et Danzig) a été polonaise, que cette nationalité s'est conservée pendant l'immigration allemande des XIIIe et XIVe siècles, non-seulement comme population rurale, mais aussi dans les rangs de la noblesse et de la bourgeoisie. Si les *Mémoires* contenaient plus souvent des travaux semblables, on n'aurait qu'à féliciter l'Académie. L'autre étude sous le titre : *Essai d'histoire de l'Église catholique en Suède*, est l'œuvre du comte M. Dzieduszycki. Pour un historien polonais, ce travail, qui jette une vive lumière sur les relations de la Suède et de la Pologne surtout pendant le règne de Sigismond III, roi de la famille des Waza (*Mém.*, II, ch. VI, 1875), présente beaucoup d'intérêt. Mais, malheureusement, l'auteur ne possède pas les qualités indispensables à un écrivain qui traite un sujet d'histoire religieuse; le calme surtout lui manque; il se laisse quelquefois emporter par ses sentiments religieux. Dans la série des *Dissertations*, il faut signaler l'étude de M. Prochaska : *La Pologne et la Bohême* à l'époque de Jean Huss; la première partie seule a paru.

L'Académie de Cracovie absorbe presque toute l'activité scientifique de cette ville, de sorte qu'en dehors d'elle on remarque peu de mouvement dans le domaine des études historiques. Signalons cependant une grande publication qui va être bientôt achevée et qui a été commencée avant la fondation de l'Académie, celle des œuvres de Jean Dlugosz, le célèbre historien polonais du XVe siècle, entreprise aux frais du comte A. Przezdziecki, dont la mort est à jamais regrettable pour la science. Trois volumes des *Libri beneficiorum* et quatre de l'*Historia Poloniae* ont déjà paru. Le dernier volume de l'histoire est sous presse. Bientôt aussi paraîtra, aux frais du même personnage, le cinquième volume d'un ouvrage intitulé : *Les Jagellons* (Jagielonki) *en Pologne*.

Après Cracovie, Léopol, la seconde capitale de la Galicie autrichienne, est le centre le plus important des travaux historiques. Léopol possède une Université et un Institut scientifique, fondé par la famille Ossolinski. Cet établissement, soutenu par des fonds de

différentes sortes, est ouvert au public, de même que sa bibliothèque et ses collections, qui sont très-riches et très-considérables. Il abonde surtout en manuscrits précieux. A Léopol, comme à Cracovie, la vie a jailli tout d'un jet, comme l'eau de la source, sous le coup d'une baguette magique. Le mouvement scientifique représenté jadis par deux historiens fort distingués, Charles Szajnocha (Chaïnoha) et Auguste Bielowski, morts aujourd'hui, a repris un nouvel élan et gagne chaque jour du terrain. Il n'y a pas longtemps, l'Université n'avait pas de chaire d'histoire de Pologne et le cours d'histoire universelle se faisait en allemand : dès à présent on voit déjà un nombre assez considérable de jeunes gens qui, préparés à l'Université sous la direction du professeur d'histoire de Pologne, Xavier Liské, ont commencé à cultiver avec ardeur et, ajoutons-le tout de suite, avec succès, le champ négligé. A Léopol, comme à Cracovie, on s'occupe principalement de publier des textes historiques, de les mettre à jour d'après les exigences de la vraie méthode critique à laquelle M. Xavier Liské s'efforce d'initier ses jeunes auditeurs.

Passons rapidement en revue les principales publications historiques qui ont paru à Léopol pendant le courant des deux années dernières.

Nous citerons en premier lieu une œuvre entreprise à l'aide des fonds légués par le feu comte Stadnicki, sous le titre : *Acta castrensia et terrestria* (Akta grodzkie i ziemskie). Ce recueil contient une série importante de chartes, de diplômes, etc., pour servir à l'histoire de l'ancienne province polonaise connue sous le nom de Russie Rouge (Rus Czerwona, Russia rubra). Le dernier volume paru (c'est-à-dire le VIe) est de 1876. Il renferme des chartes, de 1386 à 1496, très-utiles pour l'histoire des villes les plus importantes du pays. On y trouve aussi des renseignements très-curieux, relatifs à l'histoire des familles distinguées, comme celle de Melsztynski. La plupart des documents sont imprimés d'après les originaux ; le reste provient de copies des registres judiciaires qui s'appelaient en Pologne : *Libri terrestres et castrenses*. Ils sont publiés par M. Liské avec un soin très-méritoire. Mais, moins méticuleux que les éditeurs de Cracovie, le professeur de Léopol n'ajoute aux documents que des notes sphragistiques sans les compléter de notes historiques ou géographiques. Mentionnons encore une publication du même professeur sous le titre : *Les étrangers en Pologne* (1876) ; c'est une traduction en polonais des récits faits par les étrangers qui à différentes époques ont visité et décrit le pays et ont donné des aperçus sur l'état politique, social et moral de la population. Le premier volume est consacré aux récits des Allemands : Naker, Werdum, Bernouilli,

Riester, Kausch, dont les mémoires se rapportent aux XVe, XVIIe et XVIIIe siècles. Les volumes suivants contiendront les récits des voyageurs français, italiens, etc. Comme tous ces matériaux, qui paraissent à présent en polonais, ne sont pas inconnus aux savants, bien que les éditions originaires de ces auteurs étrangers soient assez rares, nous nous bornons ici à citer seulement cette publication et nous passerons aux publications d'une importance plus grande.

Aux frais de l'Institut scientifique d'Ossolinski a paru un très-volumineux recueil d'actes sous le titre : *Codex diplomaticus Tinecensis* (an. 1875), qui se compose de 299 chartes et bulles concédées à différentes époques, depuis 1135 jusqu'à 1506, par les ducs et rois de Pologne, par des évêques et des papes, au couvent bénédictin de Tyniec (Tinietz), près de Cracovie. Cet établissement, le plus ancien de Pologne, a été fondé à la fin du Xe siècle. On a publié, il y a quelques années, une collection de chartes du même couvent, mais comme le dit très à propos Horace : *habent sua fata libelli;* cette publication a dû être supprimée à cause de la négligence impardonnable des éditeurs, qui ont tout fait pour annuler et anéantir leur travail. Deux savants se sont chargés de la reprendre : M. Kentrzynski, l'auteur d'une étude sur la Prusse Occidentale, actuellement directeur de l'Institut d'Ossolinski, et M. Stanislas Smolka, professeur à l'Université de Cracovie. Le premier a préparé et expliqué les documents les plus anciens jusqu'à la fin du XIVe siècle, le second les chartes du XVe. Cette publication se distingue par le soin tout particulier avec lequel elle est exécutée. Les éditeurs n'ont pas épargné les notes de tout genre. Il y aurait cependant une remarque à faire. M. Kentrzynski pousse trop loin ses soupçons relatifs à l'authenticité de plusieurs chartes. C'est un vrai dénicheur de saints. Une critique circonspecte et défiante est toujours une bonne chose, mais quand le scepticisme est poussé trop loin, la critique cesse d'être juste. Souvent on peut faire des objections contre telle ou telle charte, mais avant de lui refuser l'hospitalité, il faut prouver irréfutablement qu'elle est fausse. Cette observation faite, nous devons avouer que les publications de Léopol ont des qualités qui les mettent de pair avec les meilleures éditions françaises et allemandes. A Léopol on prépare aussi, sous la direction de M. Kentrzynski, le IIIe tome des *Monumenta Poloniae historica*, qui paraîtra aux frais de l'Académie de Cracovie; cette publication avait été commencée avec beaucoup de science par feu Auguste Bielowski.

Parmi les périodiques qui paraissent à Léopol et qui ont un mérite littéraire, citons le Guide scientifique et littéraire (*Przewodnik naukowy i literacki*), consacré particulièrement aux études historiques.

Il ne renferme pas de matériaux, mais des dissertations, des monographies. La rédaction de ce journal mensuel fait tout son possible pour lui donner la plus grande publicité. On y rencontre des articles des prof. Liské, Malecki, Smolka, Kubala, H. Schmitt, Kentrzynski, Hirschberg, etc. L'année dernière a paru dans ce journal un travail remarquable de M. Smolka, intitulé : *La Pologne et l'Autriche en* 1526-27. Au prochain bulletin nous aurons l'occasion de faire connaitre à nos lecteurs quelques-uns des écrivains les plus remarquables que nous venons de nommer. En prenant congé de Léopol, nous ajouterons encore un mot : si l'activité qu'on y déploie n'est pas encore très-grande, *epure si muove*.

A. Pawinski.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Les Églises du Monde romain, notamment celles des Gaules, pendant les trois premiers siècles, par le R. P. François Chamard, bénédictin de l'abbaye de Ligugé, de la congrégation de France. 1 vol. in-8°, IV-439 p. Paris, 1877, chez Victor Palmé.

Le livre du R. P. Chamard est un livre de polémique où, malgré le désir de l'auteur et ses efforts sincères sans doute pour demeurer dans la sphère sereine de la science pure, on peut noter trop souvent non-seulement un visible dédain pour la témérité de ceux dont il combat et prétend réfuter les opinions, mais encore un ton d'autorité parfois choquant, une façon de discuter qui rappelle la manière des avocats remplaçant les arguments topiques par des personnalités. Le docte Tillemont avait une autre méthode et un autre esprit, un dogmatisme moins âpre et moins intolérant et un peu plus d'humilité. Il laissait à la force des raisons, c'est-à-dire des textes, le soin de parler haut, de trancher pour lui les difficultés ou de les éclaircir. Ajoutons que sa critique était plus serrée, moins aventureuse, ses démonstrations plus solides ou ses *approximations* plus vraisemblables, qu'il savait se résoudre à ignorer et ne se défendait pas de douter quelquefois.

Nous n'avons pu nous empêcher, après une lecture attentive du livre du R. P. Chamard, de consigner ici l'impression générale qu'il a laissée dans notre esprit. Assurément le R. P. Chamard sait beaucoup de choses, mais comme les plus savants, et dans le cercle même de ses travaux particuliers, il en ignore aussi quelques-unes.

C'est une opinion courante et comme un axiome historique que la foi chrétienne ne fit pas explosion dans toutes les parties du monde romain en même temps et ne les illumina pas soudainement à la façon d'un éclair, mais s'y propagea peu à peu, graduellement, d'abord à Jérusalem, puis, après la lapidation d'Étienne et la dispersion des disciples, en Samarie, en Syrie, en Asie-Mineure, en Égypte, en Grèce, en Italie, en Gaule, en Espagne et en Afrique. Les idées vont vite, il est vrai, mais elles ne voyagent qu'avec ceux qui les portent et les répandent, elles suivent les voies de communication communes au commerce et aux relations de la vie sociale. Et quand il ne s'agit pas seulement de ces idées vagues et flottantes comme des rumeurs de guerre ou des nouvelles politiques qui se propagent et s'éteignent si vite et ne font qu'effleurer les oreilles, mais de croyances qui changent de fond en comble le cœur et les habitudes de la vie, la marche en est

plus lente encore. Et si l'on veut parler non plus de la diffusion d'une croyance, où chacun tout d'abord met quelque chose de soi, et qui consiste moins, au commencement, en une doctrine métaphysique qu'en une espérance et en un idéal à peine défini, mais de l'établissement d'une société se séparant en quelque sorte de la cité et de l'État; si l'on veut parler de la formation de communautés fondées sur la double base de l'unité des croyances et de l'organisation hiérarchique des chefs qui y président et les gouvernent, il faut plus de temps encore pour qu'elles se constituent, surtout dans un État fortement centralisé, en face des défiances naturelles et de la résistance active des pouvoirs publics, de l'opposition des institutions, des lois, des mœurs, des habitudes, des préjugés et de toutes les pratiques qui font corps avec une civilisation vivante.

Donc, si l'on consent à se passer du miracle, c'est-à-dire de l'intervention particulière de la Providence modifiant dans un cas spécial et pour une cause déterminée les conditions et les lois générales de l'éclosion, de la croissance et du progrès des choses humaines, on peut poser *a priori* que la propagation des idées chrétiennes dans le monde, leur élaboration et leur constitution en symbole de foi défini et arrêté, l'établissement des Églises et leur organisation hiérarchique, la centralisation des diverses communautés en une seule Église avec un seul chef suprême et des pontifes subordonnés, s'étageant et s'échelonnant sous la forme d'une vaste monarchie, on peut, disons-nous, poser *a priori* que tout cela fut le produit du temps et n'apparut pas soudain et d'une façon en quelque sorte instantanée. L'histoire, selon l'école critique, c'est-à-dire l'étude impartiale des faits, démontre que ce fut ainsi que les choses se passèrent en effet.

Tel n'est pas l'avis de l'école ultramontaine en général et du R. P. Chamard en particulier. Il a écrit un volume de 430 pages pour établir les thèses suivantes :

1° La prédication de l'Évangile pendant la période apostolique non-seulement a compris le monde romain tout entier, mais encore s'est étendue dans tous les sens fort au-delà de ses limites.

2° Les premiers Apôtres n'ont point évangélisé le monde en courant, d'une manière rapide et nomade, en laissant tomber çà et là des semences que l'avenir devait faire germer, mais *en fondant des Églises hiérarchiquement constituées*.

3° Subsidiairement, la diffusion du christianisme et l'organisation des Églises dans les Gaules remontent aux temps apostoliques.

La dernière de ces thèses n'est qu'un cas particulier et comme un corollaire des principes posés précédemment et que le R. P. Ch. prétend avoir établis. On peut croire que c'est par une sorte de point d'honneur patriotique qu'il s'y est particulièrement arrêté.

Quels sont les arguments nouveaux sur lesquels ces trois thèses, qui ne sont pas absolument nouvelles, sont appuyées?

Le R. P. Ch. explique d'abord ce qu'il entend par période apostolique :

« Trois phases distinctes, dit-il, doivent être soigneusement distinguées dans la prédication et la propagation de l'Évangile : celle des Apôtres dans la Judée avant leur dispersion; celle des Apôtres et de leurs disciples immédiats dans le monde entier; celle enfin des hommes que l'antiquité appelait *Apostoliques* (viri Apostolici) parce qu'ils avaient vécu du temps des Apôtres sans avoir été leurs coopérateurs et leurs compagnons d'armes (*commilitones*), selon l'expression de saint Paul. Ces trois phases des temps primitifs forment dans leur ensemble ce que nous appelons la période apostolique. » P. 20.

Les définitions de mots sont arbitraires, comme on dit dans l'école, et par conséquent on n'en saurait disputer; cependant il nous sera permis de faire remarquer que les trois « phases » du R. P. Chamard comprennent distinctement trois générations, à savoir les Apôtres, leurs disciples et les disciples de leurs disciples, et que faire durer les temps apostoliques deux générations après les Apôtres c'est les étendre immodérément et donner à l'expression « âge apostolique » un sens nouveau et inusité. En effet, on entend communément par âge ou temps apostolique cette période de l'histoire de l'Église chrétienne qui fut remplie par l'activité des Apôtres. Elle se ferme avec la mort de saint Jean dont la date certaine n'est pas précisément connue, mais que la tradition place à la fin du premier siècle. Le R. P. Chamard prolonge les temps apostoliques jusqu'au milieu du second siècle. Avec ses « trois phases » et le secours de la tradition il pourrait encore dépasser cette limite d'une cinquantaine d'années. On dit en effet que Polycarpe, mort en 155 martyr à Smyrne, Titus Statius Quadratus étant proconsul, fut disciple de saint Jean. Or, Irénée, évêque de Lyon jusqu'à la fin du second siècle, fut disciple de saint Polycarpe : Irénée appartiendrait donc à la troisième phase et selon la théorie du R. P. Chamard à l'âge apostolique! Notre auteur se donne de la marge en définissant de la sorte les temps apostoliques. Mais, pour lui emprunter un mot dont il se sert volontiers, n'y a-t-il point là quelque peu de fantaisie?

On en pourrait trouver aussi dans la distinction que sous le couvert de M. de Champagny, l'auteur éloquent des *Césars,* on fait un peu plus loin entre l'empire romain et le monde romain : l'empire romain représentant l'ensemble des pays annexés où l'autorité politique de Rome s'étendait, et le monde romain comprenant en plus au-delà des frontières une zone vague et indéterminée où l'influence romaine avait pénétré. Le R. P. Chamard nous avertit d'avoir cette distinction présente à l'esprit toutes les fois que nous trouverons dans les Pères de l'Église « des expressions analogues à celles-ci : *le monde entier*, *toutes les nations de la terre,* » et il ajoute :

« Écrivant sous l'influence des idées romaines, les auteurs ecclésias-

tiques considéraient l'empire romain comme la partie substantielle du monde connu, et les nations barbares placées en dehors de ses lois comme la partie accessoire de cet immense colosse. » P. 33.

Mais laissons les questions de mots.

A l'appui de sa première thèse, le R. P. Chamard apporte des textes, trois ou quatre, d'Eusèbe. Les voici :

1° « La vertu céleste aidant, la parole du Dieu Sauveur illumina avec la rapidité d'un rayon de soleil l'univers entier, et, selon qu'il avait été prédit par les Saintes-Écritures, dans toute la terre retentit la voix des Évangélistes et des Apôtres, et jusqu'aux extrémités du monde se firent entendre leurs paroles. Ainsi donc, dans toutes les cités et jusque dans les *vici* furent rapidement et solidement constituées des Églises composées d'une multitude infinie de fidèles, semblables à des aires remplies de froment. » P. 21.

Et si l'on objecte que pour la fondation de tant d'Églises il fallait une nuée de prédicateurs, un second texte d'Eusèbe, selon le R. P. Ch., semble avoir été écrit pour répondre à cette difficulté :

2° « Combien de vrais imitateurs de ces Apôtres (Pierre et Paul) et quels hommes furent jugés dignes par ceux-ci d'être revêtus de la dignité pastorale et de gouverner les Églises fondées par eux! Il est presque impossible de le dire si l'on excepte ceux qui sont mentionnés par l'Apôtre lui-même. En effet, les auxiliaires de ce dernier, ou, comme il les appelle, ses compagnons d'armes, furent en quelque sorte innombrables. » P. 23.

Et dans le même troisième livre, quelques chapitres plus loin, Eusèbe ajoute :

3° « En ce même temps, un grand nombre d'autres personnages se rendirent illustres et méritèrent par leur zèle le premier rang parmi les successeurs des Apôtres : disciples vraiment admirables de ces grands hommes, ils ajoutèrent de nouveaux édifices aux fondements d'Églises déjà posés par les Apôtres en différentes contrées, propageant de plus en plus la prédication de l'Évangile et répandant dans tout l'univers la salutaire semence du royaume céleste. » P. 25.

De même encore, Eusèbe, parlant de la situation de l'Église sous l'empereur Hadrien, 117-138, écrit :

4° « Les Églises brillaient alors dans tout l'univers comme des astres resplendissants et par toutes les nations était florissante la foi de N.-S. J.-C. » P. 30.

Est-il nécessaire de discuter ces textes? Nul critique d'abord n'admettra aisément ce que le R. P. Ch. pose comme une vérité évidente, à savoir l'irrécusable exactitude d'Eusèbe. On sait ce que le complaisant Baronius en pensait. Les erreurs et les inexactitudes abondent dans l'*Histoire ecclésiastique* et dans la *Vie de Constantin*. Le premier texte d'Eusèbe, allégué par le R. P. Chamard, suit immédiatement l'histoire du procès-verbal de la Passion et des Miracles de Jésus envoyé par Pilate à Tibère et l'histoire de Tibère proposant au Sénat l'admis-

sion de Jésus au nombre des dieux, etc. Apparemment le R. P. Chamard ne considère pas ce témoignage, encore qu'emprunté par Eusèbe à Tertullien, comme authentique et digne de foi. On en pourrait citer bien d'autres qui n'ont pas plus de valeur.

Mais quoique la question soit ici capitale, laissons-la de côté et admettons la véracité d'Eusèbe.

Si le R. P. Chamard prend les quatre textes cités dans un sens strict et littéral, il n'a pas besoin, semble-t-il, d'étendre aussi loin qu'il le fait les temps apostoliques. En effet, le texte n° 1 se rapporte aux dernières années de Tibère, c'est-à-dire avant le premier voyage apostolique de saint Paul. Or, le R. P. Chamard veut-il soutenir qu'avant l'année 37 le monde entier fût déjà évangélisé, des Églises fondées dans toutes les parties de l'Empire et au-delà, la hiérarchie ecclésiastique constituée? Sans doute il n'entend pas les choses ainsi puisqu'il demande pour cette œuvre compliquée un peu plus d'un siècle encore.

On remarquera de plus que le texte n° 3 contredit le premier, puisqu'il y est question du travail des hommes apostoliques complétant celui des Apôtres et « *ajoutant de nouveaux édifices aux fondements d'Églises posés par les Apôtres dans certaines contrées* », expressions qui veulent dire que dans plusieurs pays les Apôtres avaient jeté les premières semences du christianisme, que d'autres, après eux, marchant sur leurs traces, firent fructifier.

Il tombe sous le sens que les mots « dans tout l'univers, parmi toutes les nations », doivent être pris dans ces quatre textes *lato sensu* et non *stricto sensu*, sinon le travail postérieur fut inutile et la Providence — qui n'est pas matière d'histoire — fit tout par elle-même, sans les efforts successifs et prolongés du zèle des Apôtres et de leurs successeurs qui, avec ou sans mandat, s'appliquèrent à répandre la foi nouvelle.

Les autres textes, empruntés par le R. P. Chamard à Clément Romain, à l'auteur inconnu de l'*Épître à Diognète*, à saint Justin, Irénée, Tertullien, Lactance, saint Hilaire de Poitiers, saint Augustin, saint Jérôme, n'ont pas plus de valeur précise et de vertu probante. Plusieurs de ces écrivains sont des orateurs ou des polémistes, très-éloignés de l'âge apostolique, vivant en Orient et fort étrangers à l'Occident ou l'inverse. Plusieurs ont écrit après le triomphe de l'Église et ne se piquent guère sans doute d'exactitude historique et moins encore de critique.

Il serait téméraire, ce nous semble, de prendre des pressentiments ou des cris de victoire pour des traits historiques. Rien en général n'est plus sujet à caution que les évaluations des chefs de parti quand elles portent sur leurs propres forces ou sur celles de leurs adversaires. Mille causes ici, à part l'esprit de secte, troublent la vue. On ne voit que ce qu'on a autour de soi, dans le rayon de son activité, et on le grossit. Le reste échappe. On est enclin à des assimilations ou à des généralisations trop promptes. Dans l'exaltation du triomphe, on oublie ce qu'il a coûté de temps, de peine et d'efforts accumulés, on fait abs-

traction des humbles commencements, des lenteurs et des épreuves d'une conquête à laquelle trois siècles ont à peine suffi. L'Empire romain ne s'est pas fondé en un jour. Pour la chrétienté, au temps de Constantin on pouvait répéter aussi le *tantæ molis erat* du poète.

Lors donc que saint Justin écrit vers le milieu du second siècle qu' « il n'est pas une seule race, soit parmi les Grecs, soit parmi les barbares, de quelque nom qu'on les nomme, au sein de laquelle, au nom de Jésus crucifié, des prières et des actions de grâces ne s'élèvent vers le père et le créateur de toutes choses » ;

Quand saint Irénée, à la fin du second siècle, citant le symbole des Apôtres, déclare que « c'est la foi qu'a reçue des Apôtres et de leurs disciples l'Église disséminée par tout le globe terrestre et jusqu'aux extrémités de la terre » ;

Quand Tertullien, à peu près à la même époque, écrit dans un passage célèbre que les chrétiens remplissent tout le monde romain et même le Sénat, et qu'ils feraient de l'Empire un désert en se retirant;

Quand saint Cyprien, au milieu du IIIe siècle, écrit que « l'Église du Seigneur verse ses rayons sur tout l'univers... que, pleine d'une sève abondante, elle étend ses rameaux sur toute la terre » ;

Quand saint Hilaire de Poitiers, vers le milieu du IVe siècle, écrit : « Les Apôtres ont établi une multitude de tabernacles et ils ont préparé à Dieu un nombre immense d'habitations dans toutes les parties de l'univers où l'on pourrait aborder, que dis-je ? jusque dans les îles de l'Océan » ;

On ne peut raisonnablement voir dans ces divers passages et autres semblables que des formes oratoires, des à peu près de rhétorique exclamative et emphatique, non des documents proprement historiques, des témoignages qu'on puisse prendre à la lettre. Il est plus que douteux qu'il y eût un seul chrétien au Sénat quand Tertullien écrivait que les chrétiens remplissaient le Sénat. Il n'est pas sûr qu'ils y fussent en majorité quand plus d'un siècle et demi plus tard Symmaque demandait à visage découvert la restitution de l'autel de la Victoire dans la curie de Rome.

Aux exagérations des docteurs de l'Église militante on pourrait opposer des exagérations inverses des polémistes païens. N'est-ce pas Celse qui écrit entre 176 et 180 que les chrétiens ne sont plus que deux ou trois, fuyants, errants, cachés? On pourrait encore opposer, à meilleur titre, le silence presque absolu des auteurs profanes pendant les trois premiers siècles sur le christianisme et les chrétiens, ou le dédain sommaire avec lequel les conservateurs du temps en ont parlé. Mais dans les questions religieuses, surtout quand la politique s'y mêle, comme dans l'espèce, les apologistes et les détracteurs sont en général également immodérés.

C'est pour cette raison que dans la question qui nous occupe les textes ecclésiastiques qui ont un sens limitatif doivent être pris en grande considération, et aussi parce qu'ils expriment des faits précis

et déterminés et non pas seulement des affirmations vagues et insaisissables. Aussi les textes d'Origène et de saint Augustin que le R. P. Chamard essaie de récuser ou de torturer pour les faire rentrer dans sa thèse qu'ils contredisent absolument (p. 37 et suiv., 53 et suiv.), sont d'une très-haute portée, et le texte où Sulpice-Sévère déclare que « la Gaule reçut la foi chrétienne plus tard et ne connut pas de martyrs avant le règne de Marc-Aurèle » est, à notre avis, absolument péremptoire.

Nous venons ici immédiatement à la troisième thèse du R. P. Chamard, à savoir que la fondation et l'organisation des Églises dans les Gaules remonte à l'âge apostolique.

A la rigueur, si la première thèse du R. P. Chamard était démontrée, celle-ci suivrait immédiatement. Cependant on n'a pas voulu laisser cette question découler seulement des prémisses établies. On lui a fait l'honneur d'une démonstration spéciale. Il s'agit de savoir ce qu'elle vaut précisément. Voici en quoi elle consiste :

1° Au concile de Rimini, qui comptait *six cents évêques,* les évêques Illyriens, Bretons et Africains *durent* être peu nombreux. La majorité *dut* être fournie par l'Espagne, l'Italie et la Gaule. Or, « si l'on consulte l'histoire de ces temps orageux, dit le R. P. Ch., elle nous apprend que l'épiscopat gaulois joua le principal rôle dans l'essai de réunion et de conciliation tenté entre les Orientaux et les Occidentaux dont les conciles de Rimini et de Séleucie furent les instruments malheureux ». Donc, en 359, dans une réunion de 600 évêques, l'épiscopat gaulois formait la majorité relative.

2° Au concile de Sardique, tenu en 343, siégeaient 344 évêques. Dans la liste incomplète qu'en a laissée Athanase figurent 38 évêques africains et 34 évêques gaulois. Or, à cette époque l'Afrique comptait plus de 600 évêques. Le nombre des évêques de Gaule *devait* être à peu près le même.

3° Le concile d'Arles, tenu en 314, comptait *six cents évêques,* et les évêques gaulois en formaient la majorité.

Or, si en 359 et en 314, dans deux conciles de 600 membres chacun, les évêques gaulois formaient la majorité, c'est donc que l'épiscopat en Gaule datait, non de quelques années, mais de quelques siècles.

Si ces courtes notions sur les conciles de Rimini, de Sardique et d'Arles sont historiques, il faut admettre que les abondants détails que nous donne Mgr Hefele sur ces trois assemblées sont de pure fantaisie. Pour le concile de Rimini il ne mentionne que « plus de 400 évêques » et non 600. Il ne marque ni ne laisse entrevoir nulle part ni que les évêques gaulois y furent en majorité ni qu'ils y exercèrent une influence quelconque. Pour le concile de Sardique, Mgr Hefele écrit : « En adoptant les données de saint Athanase, qui méritent le plus de créance, nous compterons cent soixante-dix évêques orientaux ou occidentaux et, en retranchant de ce nombre les 76 Eusébiens, il reste quatre-vingt-quatorze membres pour le parti orthodoxe. « La Gaule, ajoute le savant

et consciencieux auteur de l'*Histoire des Conciles,* était représentée à Sardique par Verissimus de Lyon et Maxime de Trèves. »

Pour ce qui est du concile d'Arles, Mgr Hefele connaît sans doute les collecteurs de basse époque dont le R. P. Ch. invoque l'autorité pour élever le nombre des membres présents au concile à 600, mais il mentionne à peine ces « certaines traditions », et s'appuyant uniquement sur le titre de la lettre synodale adressée au pape Silvestre, ne compte que trente-trois évêques présents au concile; cinq ou six sont nommés parmi les évêques gaulois. Ni à Arles, ni à Sardique, ni à Rimini on ne voit l'épiscopat gaulois exercer la moindre suprématie.

Les prémisses du raisonnement du R. P. Ch., en ce qui touche le IVe siècle, sont donc plus que fragiles.

Mais encore qu'il y eût de nombreux évêques en Gaule vers le milieu et même au commencement du IVe siècle, qu'est-ce que cela prouverait pour l'âge apostolique? Est-ce qu'on en pourrait conclure en vérité que c'est saint Pierre ou un de ses disciples qui a évangélisé la Gaule? Nous comprenons mal la force de cet argument descendant qui s'appuie sur un état de choses douteux à une époque pour en inférer l'analogue deux ou trois siècles auparavant.

Le R. P. Chamard prenant pour démontrée la surabondance des sièges épiscopaux en Gaule au commencement du IVe siècle prétend démontrer qu'ils n'ont pu y être établis de 250 à 300, c'est-à-dire pendant la seconde moitié du IIIe siècle. Cette démonstration repose sur ce fait que pendant cette période la Gaule fut déchirée par des guerres, des invasions et des calamités de toute espèce, incompatibles avec le progrès et la fondation des Églises, argument indirect et peu topique, on l'avouera, mais dont le P. Chamard conclut imperturbablement que les sièges épiscopaux dont le concile d'Arles atteste le grand nombre remontaient à une époque antérieure à l'an 250.

Des textes précis vaudraient mieux. On dit qu'Eusèbe et Lactance représentent alors la Gaule couverte de temples chrétiens. Au ch. 15 du traité attribué à Lactance, *De Mortibus persecutorum,* auquel on renvoie, il n'y a pas un mot de cela, non plus qu'aux ch. 13, 16 et 17 du premier livre de la *Vie de Constantin*, d'Eusèbe, auquel on se réfère aussi. Mais saint Cyprien, dit-on, vers le milieu du IIIe siècle, affirmait que pas une cité n'était dépourvue d'évêques dans les Gaules (p. 239). Le passage de saint Cyprien, cité à la page 239, est absolument insignifiant. Ni dans ce passage, ni dans la longue lettre d'où il est extrait, le nom de la Gaule ou des Gaules n'est prononcé une seule fois : « l'Église de Jésus-Christ est une, dit Cyprien, quoique divisée en plusieurs membres par toute la terre; de même l'épiscopat est un, quoique divisé par l'harmonieuse multiplicité d'un très-grand nombre. Or lui (Novat ou Novatien) violant cette tradition divine, essayait de faire une Église et d'envoyer dans beaucoup de cités ses nouveaux Apôtres, pour y établir les fondements de sa secte. Et quand depuis longtemps, dans toutes les provinces et dans toutes les villes, des évêques ont été

ordonnés, il oserait leur substituer ses faux prophètes ! » Voilà le passage. Le R. P. Chamard, prenant dans un sens étroit et littéral les mots *dans toutes les provinces et dans toutes les villes*, en tire que dans chacune des cités de la Gaule « tout au moins » des évêques étaient établis. On jugera s'il n'y a pas quelque chose d'outré dans ce raisonnement. D'un autre texte de saint Cyprien (1re Lettre à Étienne, évêque de Rome), il résulte uniquement qu'il y avait alors des évêques dans les Gaules, ce que nul ne peut nier et ne nie. Les textes allégués de Tertullien (p. 242) et de saint Irénée sont tout aussi insignifiants et tout aussi peu explicites. Irénée dit qu'il y avait des Eglises chez les Celtes. Par les Celtes il est clair qu'il faut entendre les populations qui vivaient entre le Rhin et les Pyrénées. Mais où, dans quelles villes, en quel nombre, depuis quand ? Irénée n'en dit rien. Comment tirer de là que les Églises des Gaules remontent à l'âge apostolique ? De même que peut-on inférer des démêlés et conférences auxquels Irénée se mêla à la fin du second siècle au sujet de la question de la célébration de la Pâque, et de ce que dit Eusèbe, qu'il y eut à ce sujet plusieurs assemblées d'évêques en plusieurs pays et entre autres dans la Gaule ? Le R. P. Chamard tire de ce texte que saint Irénée réunit un véritable concile des Gaules auquel il présida. Le mot concile est bien gros. Mais savons-nous ceux qui y prirent part, d'où ils étaient et en quel nombre ? Savons-nous quelle était leur qualité ? Étaient-ils tous évêques ? On sait qu'à Arles, en 314, il y avait quantité de prêtres et de diacres. A plus forte raison cent dix ou cent quinze ans auparavant. Le *Synodicum*, ouvrage anonyme du IXe siècle, marque que les deux synodes réunis à cette occasion sous Irénée comptaient treize évêques. Le nombre paraît trop restreint au P. Chamard. Il nous paraîtrait à nous trop considérable. La pièce, d'ailleurs, est sans aucune autorité, mais d'ordinaire ces documents pèchent plutôt par l'exagération. Après ces discussions préliminaires un peu vaines, et selon nous absolument vides de faits positifs, le P. Chamard arrive enfin à la question : à quelle époque définitivement faut-il faire remonter la propagation de la foi et la fondation des Églises constituées dans les Gaules ?

Il répond : « les Apôtres eux-mêmes ou leurs disciples immédiats fondèrent nos premières Églises mères depuis la Méditerranée jusqu'à l'Océan ; puis à la fin du premier ou au début du second siècle une phalange de nouveaux apôtres perfectionnèrent l'œuvre des disciples immédiats de Jésus-Christ. » P. 256.

Sur quoi maintenant s'appuie cette affirmation très-nette et très-précise ?

1° Sur une lettre de sept évêques écrite vers le milieu du VIe siècle à sainte Radegonde, dans laquelle on rapporte à saint Martin de Tours le bienfait de la diffusion du christianisme dans les Gaules. Le passage de cette lettre, cité par le P. Ch., paraît pouvoir être invoqué contre la thèse qu'il soutient. En effet, quoiqu'on y note qu'au début même de la religion catholique (in ipso catholicæ religionis exortu) quelques

semences de la foi nouvelle eussent été apportées dans les Gaules, on y marque que la Gaule ne fut pas au commencement dans les mêmes conditions que les autres provinces de l'Empire, ni si bien partagée puisqu'on écrit : « Afin donc que notre Gaule n'eût rien à envier à ce que le reste du monde avait acquis par la prédication des Apôtres, Dieu daigna diriger vers notre patrie, pour l'illuminer, le bienheureux Martin, d'une race étrangère. » P. 257.

La première partie de ce passage, si on ne la sépare pas de la seconde, indique d'une manière indéterminée l'époque qui a précédé la prédication de saint Martin, laquelle est de la fin du IVe siècle. Le texte entier ne veut rien dire si ce n'est qu'avant cette prédication la foi chrétienne était peu répandue et à peine ébauchée dans la Gaule. Sur l'évangélisation à l'âge proprement apostolique, on n'en peut rien conclure. Nous accorderons volontiers que pour grossir le rôle de saint Martin et ajouter à son honneur les auteurs de la lettre aient quelque peu effacé l'œuvre de ceux qui l'avaient précédé, mais nous croyons que dans ce texte le mot « apôtres » doit être pris dans un sens large comme synonyme de missionnaires et de prédicateurs évangéliques.

2° Le second document allégué est une supplique adressée en 450 au pape saint Léon par dix-neuf évêques suffragants de la métropole d'Arles.

A ce propos et dans une parenthèse ou digression trop longue quoique trop peu démonstrative, le R. P. Chamard affirme que le principe de droit de métropole est une institution qui remonte à saint Pierre, « lequel donna aux trois siéges de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche une part suréminente de sa puissance suprême ». Nous ne discuterons pas cette affirmation qui nous paraît absolument gratuite. La hiérarchie ecclésiastique est pour nous une œuvre du temps. Au premier siècle elle est dans l'œuf; son éclosion est du second siècle. C'est une pure hypothèse sans nul appui que de prétendre que saint Pierre l'a instituée *ex cathedra*. Les circonscriptions ecclésiastiques se moulèrent sur les divisions politiques et religieuses de l'Empire.

Dans le document en question dix-neuf évêques écrivent entre autres choses à saint Léon : « Toutes les provinces de la Gaule savent et la très-sainte Église romaine n'ignore pas que la première des Gaules la cité d'Arles a mérité de recevoir pour grand pontife saint Trophime envoyé par le très-saint Apôtre Pierre, et que de là le bienfait de la foi et de la religion a pénétré peu à peu dans les autres parties de la Gaule, » etc. P. 278.

Ce témoignage, tiré d'une lettre écrite au milieu du Ve siècle, peut-il être pris à la lettre? Nous ne le pensons pas. D'abord, les auteurs de la lettre en question ont un intérêt évident à relever la dignité du siége d'Arles, alors déchu d'un rang dont ils sollicitent la restauration. En second lieu, le Trophime de l'âge apostolique ne peut être que celui dont il est question chap. 20 et 21 du livre des *Actes des Apôtres* et à la fin de la seconde lettre de saint Paul à Timothée : or c'est un asiatique,

disciple et compagnon de saint Paul et non de saint Pierre et duquel saint Paul nous dit (en quittant sans doute Césarée pour Rome, vers 62) qu'il l'a laissé malade à Milet. Il n'avait donc pas quitté l'Asie quand saint Paul était captif à Rome. En troisième lieu, si l'on en croit le très-précis témoignage de Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, I, 28), un Trophime aurait été le premier évêque d'Arles, au milieu du IIIe siècle, et la lettre des sept évêques à sainte Radegonde atteste qu'avant saint Martin la prédication de l'Évangile était à peine ébauchée dans les Gaules. Quatrièmement, il est question, dans les lettres de saint Cyprien, d'un Trophime qui donna un instant dans l'exagération Novatienne. On ne sait s'il vint jamais en Gaule; mais il y a plus de raison de douter que l'ami de saint Paul ait jamais vu l'Occident.

Cinquièmement, si l'on en croit Eusèbe (*Hist. eccl.*, III, IV), c'est non pas Trophime, mais Crescent qui aurait été envoyé dans les Gaules. Eusèbe cite un texte de saint Paul (2 Timoth., IV, 9), où l'apôtre, parlant de son délaissement, écrit que Crescent est allé en Galatie. Mais plusieurs textes donnent ἐπὶ τὰς Γαλλίας, et les écrivains ecclésiastiques, Epiphane, saint Jérôme et Théodoret entendent que Crescent fut envoyé en Gaule.

Il est possible que les auteurs de la lettre à saint Léon, pour grandir leur cause, aient reporté à l'âge apostolique et à une délégation de saint Pierre — on sait comme on les a multipliées à plaisir — l'origine de leur Église, en se fondant sur une tradition qui caressait leur orgueil municipal. Quand on fut loin des origines, dans nombre de villes, la légende créa aux Églises une généalogie de fantaisie en les faisant remonter jusqu'aux Apôtres.

Donc, les deux pièces attestées par le R. P. Chamard, loin de prouver l'origine apostolique des Églises de la Gaule, peuvent être alléguées pour ruiner cette thèse, puisque l'une et l'autre témoignent de la tardive et lente diffusion de l'Évangile dans ce pays. Et, comme nous l'avons montré, les inductions que le R. P. Chamard a tirées précédemment des conciles de Rimini, de Sardique et d'Arles sont dénuées de toute valeur historique. Au contraire les « autorités prétendues historiques alléguées par l'école Grégorienne », comme dit le P. Chamard, même après sa prétendue réfutation, nous paraissent garder toute leur force probante.

Il ne semble pas très-utile maintenant de discuter en détail la seconde thèse générale du R. P. Chamard, à savoir que les Apôtres ont partout fondé dans le monde des Églises hiérarchiquement constituées.

Le P. Chamard nous montre les Apôtres organisant partout l'administration sacerdotale, organisant la hiérarchie ecclésiastique dans toutes les villes grandes ou petites. « L'histoire nous apprend, dit-il, que l'Église d'Éphèse fut confiée par saint Paul aux soins de Timothée, celle d'Athènes à Denys l'Aréopagite, celle de Thessalonique à Gaius, celle de Smyrne à Polycarpe. » P. 73. Il n'est question de rien de

semblable dans la littérature apostolique proprement dite. On peut se demander même comment saint Paul, très-vraisemblablement mort en 64, et selon la tradition en 66, aurait pu élever à l'épiscopat de Smyrne Polycarpe, mort en 155, et selon la tradition en 166. Nous soumettons cette seule difficulté au R. P. Chamard. Notre auteur cependant invoque l'autorité de saint Paul. En Crète, laissant à Tite son disciple le soin de constituer l'Église, il lui écrivit : « Je t'ai laissé en Crète pour que tu achèves de corriger les imperfections que j'y ai laissées et notamment que tu établisses selon ma recommandation dans les cités de l'île une administration sacerdotale composée d'un évêque, de prêtres et de diacres. » C'est ainsi, ajoute le R. P., que la tradition chrétienne interprète l'expression *presbyteros* dont se sert ici l'apôtre. P. 74.

Ce texte serait topique, par malheur saint Paul ne dit pas tout à fait ce qu'on lui fait dire ici dans une traduction trop complaisamment libre. Voici la traduction littérale de ce passage : « C'est pour cela que je t'ai laissé en Crète afin que tu arrangeasses ce qui restait à faire et que tu établisses dans [chaque] ville des anciens comme je te l'avais recommandé. τούτου χάριν ἀπέλιπόν σε ἐν Κρήτῃ ἵνα τὰ λείποντα ἐπιδιορθώσῃς καὶ καταστήσῃς κατὰ πόλιν πρεσβυτέρους, ὡς ἐγώ σοι διεταξάμην. Tit. I, 5. Où le P. Ch. a-t-il pris l'administration sacerdotale et quel droit a-t-il de traduire *presbyteros* par « un évêque, des prêtres et des diacres » ? Quelle est cette méthode d'introduire dans les textes ce qu'on y veut trouver?

Et un peu plus loin le P. Chamard écrit : « Qui ne se souvient des touchants adieux de saint Paul aux évêques et aux prêtres de l'Asie proconsulaire au moment où il allait quitter pour toujours cette terre si longtemps témoin de ses travaux? » P. 77.

Or le passage des *Actes des Apôtres* auquel il est fait ici allusion et où le P. Chamard renvoie en note est justement un de ceux que l'on peut citer pour démontrer qu'au temps des Apôtres il n'y a nulle distinction entre le prêtre et l'évêque et que ces deux mots, l'un emprunté à la langue et aux usages des Juifs, l'autre à la langue grecque, sont alors précisément synonymes. Voici le passage : « De Milet il envoya à Éphèse pour faire venir auprès de lui les *anciens* (presbyterous) de l'Église, et, lorsqu'ils furent arrivés auprès de lui, il leur dit : « Vous « savez comment dès le premier jour où je suis arrivé en Asie je me « suis comporté avec vous..... Veillez sur vous-même et sur tout le « troupeau au milieu duquel l'Esprit-Saint vous a établi comme sur- « veillants (episcopous) *Act. Apost.*, XX, 17-31. » Il est certes loisible de traduire les mots *presbyterous* et *episcopous* par prêtres et évêques, mais il n'est pas contestable que ce sont les mêmes personnes que l'apôtre appelle de ces deux noms. Dans le premier verset de l'*Épît. aux Philip.*, il est question des évêques et des diacres qui sont à Philippes. Il y avait donc plusieurs évêques à Philippes. Ce fait prouve encore clairement qu'au temps de saint Paul et sous sa plume le mot *évêque* n'a pas le sens qu'il eut plus tard.

L'épître de Clément de Rome *aux Corinthiens* n'est pas plus favo-

rable à la thèse du R. P. Chamard. Il faut accorder que cette lettre respire l'esprit d'ordre et de subordination, mais il n'y est question pour ce qui regarde la hiérarchie ecclésiastique que de deux fonctions, les *anciens* ou *évêques* et les *diacres* (ch. 42).

Il est vrai que dans l'épître d'Ignace d'Antioche *aux Tralliens* la distinction des trois ordres de la hiérarchie sacrée est manifeste. Mais quoiqu'il soit certain qu'Ignace ait écrit des épîtres, il est fort douteux que celles que nous avons sous son nom soient authentiques. On ne peut guère défendre que certains traits de sa lettre *aux Romains*. Une thèse qui n'aurait donc, comme celle du P. Chamard, que ces lettres pour base unique serait fort hasardée. Rien donc n'est moins démontré que ce que le P. Ch. déclare indiscutable, à savoir « que l'institution des évêques placés à la tête d'Églises particulières et même des trois ordres de la hiérarchie dans chaque Église remonte au berceau même du christianisme ». P. 87-88. Il importe peu après cela d'attester la fin du second siècle et la multiplicité surabondante des évêques du IIIe et du IVe siècle. De nouvelles institutions sont nées alors qui président à de nouveaux besoins; la société des âmes de l'âge apostolique prend une forme de société terrestre. On s'accommode pour vivre et pour durer. Les magistratures inconnues ou indéterminées dans leurs fonctions s'arrêtent et se règlent. La nécessité de l'ordre hiérarchique se fait jour, et en même temps les ambitions et les rivalités. On est sorti de l'âge héroïque. Or il n'est pas sage de juger d'un temps par un autre.

Le R. P. Chamard connaît bien cette règle de critique : « Le principal défaut contre lequel nous devons tous nous mettre en garde dans l'étude de l'histoire, écrit-il, est certainement celui de juger les institutions du passé d'après les idées et les usages de notre temps. » P. 67. On ne peut mieux dire. Mais c'est peu de savoir les principes et les règles si on manque à les appliquer.

B. Aubé.

Beitraege zur Kritik älterer holsteinischer Geschichtsquellen. Von C. Schirren. Leipzig. Verlag von Duncker u. Humblot. 1876. VIII-270 pages.

M. Schirren nous a donné dans cet ouvrage (auquel se joignent quelques suppléments publiés dans la *Zeitschrift der Gesellschaft für Schlesvig-Holst.-Lauenb. Geschichte* VII. 281, et dans les *Forschungen zur Deutschen Geschichte,* XVII, fasc. 2), un recueil d'essais critiques concernant les sources historiques du duché de Holstein au XIIme siècle. La première de ces recherches a pour but d'examiner si les deux sources que nous possédons sur la vie de saint Vicelin, l'apôtre des Wagriens, savoir : les *versus de vita S. Vicelini* et l'*Epistola Sidonis,* dérivent du même auteur, le prévôt Sido, comme l'avait soutenu M. v. Bippen à cause d'une

certaine analogie dans le contenu et dans la disposition des deux textes. M. Schirren cherche à prouver que ces documents sont dus à deux auteurs différents ; il s'appuie surtout sur ce que l'*Epistola* mentionne Brême partout où les *versus* citent Hambourg, et que l'*Epistola*, dans quelques passages intercalés, parle de Lübeck là où les *versus* parlent de Hambourg ; de plus, l'idée politique et religieuse des auteurs n'est pas la même : celui des *versus* est du parti de l'empereur et de l'archevêque Hartwich ; celui de l'*Epistola* est partisan de Henri le Lion ; les *versus* soutiennent plus strictement que l'*Epistola* les règles et le point de vue d'Augustin. On ne saurait contester l'importance des comparaisons et des différences établies par M. S., et il faut avouer qu'il a réussi à donner à sa thèse la vraisemblance historique.

Les recherches qui suivent (numéros II-VI) concernent directement ou indirectement Helmold, l'auteur du *Chronica Slavorum*, et M. Schirren cherche à nous montrer cet historien sous un nouveau point de vue. Dans le premier de ces essais, il s'occupe de ce qu'il appelle « la légende de Vicelin. » Il ne veut pas donner un autre nom au récit de Helmold sur ce saint, et il relève certains passages qui indiquent que nous nous trouvons en face de la légende et non de l'histoire. Ainsi dans Helmold, quelques renseignements chronologiques contradictoires entre eux deviennent compréhensibles si on admet que les nombres y sont indiqués d'une manière vague comme dans la légende ; il est par exemple propre à ce genre de sources de se servir souvent de périodes de 3 ans ou de 30 ans. La légende invoque, comme Helmold, des témoins « qui vivent encore » ; elle fait ressortir comme en passant, mais avec d'autant plus de force, la haute parenté du saint qu'il veut exalter. Puis M. S. relève une telle suite de ressemblances entre la vie de l'évêque Norbert et celle de Vicelin, qu'il faut en conclure, suivant lui, que le récit de Helmold a été fait avec la biographie de Norbert comme modèle.

Le troisième essai traite des anciens évêques d'Aldenburg. Helmold parle beaucoup de cet évêché dont sa cure faisait partie ; malheureusement il n'a que peu de sources pour appuyer son récit, qui se trouve d'ailleurs contredit par les autres documents. Ainsi Adam de Brême ne connait pas son premier évêque d'Aldenburg, Marco, et M. S. soutient que Helmold l'a créé lui-même avec le *Merka* qu'on trouve chez Adam comme évêque danois sacré par Adeldag. Il fait observer les contradictions qui se trouvent dans le texte de Helmold quant aux rentes et aux revenus du vieil évêché, et il nous montre comment Helmold tâche de modifier son texte conformément à quelques documents très-douteux ou tout à fait faux.

M. Schirren est encore plus radical dans ce qu'il dit sur le « *Slavenheinrich* ». Il veut démontrer que ce personnage est dû essentiellement à la fantaisie de Helmold, qui travaille toujours pour la gloire de son pays, la Wagrie, pour son évêché d'Aldenburg, et pour la ville de Lübeck. Helmold commence déjà à altérer l'histoire de Gotschalk,

père de Henri, afin de donner au fils une belle origine. Suivant Helmold le prince slave Gotschalk a été envoyé à l'école de Lüneburg. En apprenant que son père a été tué par un Saxon, il s'enfuit de l'école, il arrive chez les Wénèdes et se livre avec eux au pillage des Saxons. Plus tard on finit par s'emparer de lui, mais il s'enfuit auprès de Kanut, roi d'Angleterre. Il épouse la fille du roi Sven et reparaît comme roi wende. Il se distingue par un si grand zèle pour le christianisme que presque tous les Slaves, jusqu'à la rive du Peene, se font baptiser. — Examinons quelle est l'erreur de Helmold. Il commence par appeler Gotschalk *princeps Slavorum* (Adam a ici : Winitorum), mais après sa fuite de Lüneburg il dit : *pervenit ad gentem Winitorum*, au lieu de dire comme Adam : *inimicis dei se conjunxit Winidis*. Le lecteur suppose donc que Helmold parle de deux peuples au lieu d'un seul. Le but est de montrer Gotschalk, le père de Henri, le prince des Slaves, comme lié, malgré lui, à des hommes d'origine inconnue qui attaquent comme des étrangers les chrétiens voisins, et qui bientôt sont pris en horreur par leur chef même (p. 119). Voilà, il faut l'avouer une critique bien subtile. — Helmold dit encore que sous Gotschalk le christianisme fut adopté dans tous les pays slaves et nous ne pouvons pas admettre qu'il diffère en cela d'Adam (II, 75; III, 18) qui nous le montre convertissant tous les peuples slaves et qui dit que tous les Slaves qui appartiennent maintenant à l'évêché d'Hambourg, commençaient à confesser la foi chrétienne. Il faut encore permettre au Wagrien Helmold de nommer ses compatriotes les premiers, et on peut lui pardonner de citer comme villes qui obtiennent des couvents, Lübeck, Aldenburg, etc., quand Adam dit Leubice, Aldinburg, etc., puisqu'il peut s'appuyer sur plusieurs manuscrits d'Adam, et puisque *Leubice* est nommé à côté d'Aldenburg; du reste il n'est pas encore prouvé que la mention de *Lübeck* soit une erreur. — De même M. S. critique le récit d'Helmold sur Henri, le fils de Gotschalk. Ce prince retourne de son exil en Danemark et attaque « *Aldenburg et omnem maritimam Slavorum provinciam.* » Aldenburg se présente ainsi de nouveau au premier rang, bien qu'il soit placé à l'extrémité du grand monde slave. De l'autre côté, Helmold amoindrit considérablement les exploits des princes Obotrites et leurs mérites en ce qui concerne le développement du christianisme. — Parmi les princes qui font résistance à Henri, se trouve Cruto, qui pourtant se voit forcé de lui céder quelques contrées; plus tard sa femme Slavina s'éprend d'Henri, Cruto est tué et Henri épouse Slavina. Selon M. S., ce récit a toutes les apparences d'une fable et d'ailleurs nous nous trouvons à présent sur le terrain périlleux des trois Henri. La Wagrie ne possède pas seule un Henri; le Brandebourg, le Mecklembourg ont le leur et ces princes ressemblent les uns aux autres à plusieurs égards. Le père de Heinrich Burwin, gendre de Henri le Lion, s'appelait Pribislav; le Henri des Slaves avait un cousin Pribislav, et le Henri de Brandebourg s'appelait Pribislav avant son baptême. Tous les trois ont des femmes remarquables; tous les trois abjurent le paganisme

ou n'y retombent pas; tous les trois ouvrent une ère nouvelle. Et, de même que Petruscha, après la mort de son mari, donne son trône à Albert l'Ours, conformément au traité de succession, de même Slavina fait tuer son mari et épouse le Henri des Slaves!

Ces recherches, continuées dans les essais V et VI sur les priviléges les plus anciens de Neumünster et de Segebert, nous donnent donc comme résultat une idée toute nouvelle de Helmold comme auteur et historien. Vœlkel et Hirsekorn dans leurs ouvrages sur Helmold avaient admis que Helmold, en général assez digne de foi, pouvait commettre des erreurs, et Hirsekorn avait montré la manière tant soit peu légère avec laquelle il puisait quelquefois dans Adam. Dehio (*Geschichte des Erzbisthums Hamburg-Bremen,* 1877), tout en critiquant quelques-unes des données de Helmold, le croit cependant de bonne foi. Selon M. S., il n'est pas seulement inexact et crédule, mais trompeur et faussaire. — Nous avouons que la critique de M. Schirren ne nous a pas du tout convaincus. Il a prouvé plus clairement qu'on ne l'avait fait que Helmold brûle du désir de louer et même d'exagérer l'influence de son pays et de son évêché, mais cette ambition est commune à beaucoup d'auteurs, et il la partage avec tous les contemporains, auxquels il empruntait ses récits. Par exemple pour l'évêque Marco, il semble assez probable qu'il ait été formé avec le Merka d'Adam, mais M. Schirren n'a pas prouvé que Helmold l'ait inventé lui-même. M. S. trouve partout des intentions d'altérer les faits, lorsque Helmold n'a fait que modifier d'une manière très-innocente les récits de son prédécesseur. De même ses efforts pour faire mettre en suspicion le texte de Helmold par des rapprochements, ne nous paraissent pas heureux; les ressemblances n'existent pas sur les points principaux. Il serait par exemple très-facile de trouver à l'aide de faits historiques, prouvés jusqu'à l'evidence, des similitudes beaucoup plus frappantes que celles qu'il nous donne entre les trois Henri et qu'il va chercher si loin. M. S. nous fait remarquer dans son appendice VIII une certaine ressemblance entre les récits des guerres de Henri IV avec les Saxons et ceux des guerres de Henri le Slave avec les païens de Rügen, mais il faut remarquer qu'il est bien possible que le récit d'une bataille ait prêté plusieurs détails au récit d'une autre, sans pour cela qu'il s'en suive que la bataille n'a pas eu lieu et que les autres détails ne sont vrais; tel est le cas du récit de Snorre sur la bataille de Stanfordbridge, où il semble avoir emprunté plusieurs traits à la bataille de Hastings. Enfin il nous paraît singulier que M. S. n'examine pas Helmold à l'aide d'autres sources, puisqu'on en possède. Ainsi on trouve des renseignements concernant Gotschalk et Henri dans Saxo le grammairien, qui de même que Helmold considère Henri comme celui qui pille les frontières de Slesvig et qui réside à Lütjeburg. M. S. rejette ces récits, faisant remarquer (p. 115) qu'ils sont puisés dans Adam à l'exception de ce que Saxo a inventé lui-même. Il dit aussi (p. 136) que les récits de Saxo restent sans valeur jusqu'à ce qu'il soit prouvé que Saxo n'a pas

tout pris à Helmold. « L'essai de sauver Helmold par Saxo ne peut avoir d'autre résultat que de faire subir à Helmold le sort qui, tôt ou tard, atteindra Saxo. » Cependant la vérité est que Saxo raconte sur Gotschalk et sur Henri beaucoup de faits qui ne se trouvent ni dans Adam ni dans Helmold et qu'il diffère avec eux en plusieurs points. Aussi jusqu'ici la critique a-t-elle regardé Saxo comme source indépendante (voir Müller, *Notae in Saxonem*). M. S., au lieu d'examiner avec soin ces différents récits, se contente de lancer ces menaces contre Saxo.

Nous ne croyons donc pas que la critique de Helmold ait été convaincante, mais nous admettons volontiers que la perspicacité bien connue de l'auteur a réussi à faire ressortir plusieurs particularités dans le style et dans la composition de Helmold; il a posé beaucoup de questions qui méritent un scrupuleux examen. De même ses remarques sur beaucoup d'anciens priviléges et chartes du Holstein sont d'une grande valeur et éveillent des doutes très-graves sur l'authenticité de ces documents. D'ailleurs l'auteur dit lui-même dans la préface « qu'on n'arrivera pas à une conclusion méthodique pour plusieurs des questions proposées avant que la chronique entière de Helmold et tout le trésor de diplômes nordalbingiens du XIIe siècle aient été examinés de la même manière. » Ajoutons que selon nous, il sera nécessaire d'apporter quelques modifications dans la manière de procéder.

Johannes STEENSTRUP.

Pierre-le-Vénérable, ou la vie et l'influence monastiques au douzième siècle, par M. l'abbé DEMIMUID, docteur ès-lettres, professeur à l'Université catholique de Paris. Paris, Victor Palmé, 1 vol. in-8° de IX-286 pages.

M. de Rémusat l'a constaté avec raison en tête de son beau livre sur S. Anselme : c'est à l'Eglise qu'il faut demander l'esprit du XIIe siècle; c'est dans cette vaste hiérarchie d'intelligences que se sont principalement rencontrées celles qui ont manifesté ou dirigé la pensée générale de leur temps. Plus qu'à aucune autre époque de notre histoire, la société spirituelle, la puissance spirituelle, l'Eglise, a joué alors un rôle capital et exercé sur la société civile une influence souveraine. Quatre grandes figures monastiques dominent ce siècle de prépondérance religieuse, et sous les traits de saint Bernard, de Pierre-le-Vénérable, de Suger, d'Abélard, personnifient l'Eglise, la politique, la religion, la science. « L'abbé de Clairvaux, dit M. de Rémusat, représente éminemment la domination morale de l'Eglise; il la montre intervenant presque en maîtresse dans les principales affaires de la société, dans les principaux événements de son histoire... Suger, abbé de Saint-Denis, est un ambassadeur, un ministre, un régent; c'est l'homme d'Église devenu homme d'Etat; c'est le prêtre tout politique. Abélard, abbé de Saint-

Gildas, c'est la science. L'abbé de Cluny, Pierre-le-Vénérable, semble personnifier, sous une forme auguste, la vie religieuse : il est l'idéal du moine... » M. de Rémusat a tracé de main de maître le portrait d'Abélard, M. de Carné celui de Suger. La mort est malheureusement venue interrompre le monument que l'éloquent apologiste des *Moines d'Occident* se proposait d'élever à la gloire de saint Bernard. Après plusieurs écrivains, un nouvel auteur vient de consacrer à son tour une importante étude à Pierre-le-Vénérable. Un sujet aussi large, aussi complexe, nécessite une érudition, une connaissance de toute une époque, un talent d'exposition, une distinction de forme, que l'on ne rencontre pas toujours chez les devanciers de M. l'abbé D. Celui-ci a été plus heureux, à certains égards ; mais a-t-il épuisé la matière et fermé la lice? Le lecteur va en juger.

L'illustre abbé de Cluny, Pierre de Montboissier, qui, dès son vivant, mérita d'être nommé *le Vénérable,* « pour sa connaissance éminente des sciences divines et humaines, jointe à l'insigne intégrité de sa vie[1], » n'est pas seulement « l'idéal du moine » et le modèle des vertus chrétiennes. Comme écrivain, ses amis le comparaient à Platon, à Aristote, à Cicéron, à saint Jérôme, à saint Ambroise, à saint Grégoire, etc. Sans partager absolument cette admiration enthousiaste, il est juste de reconnaître qu'il occupe le premier rang parmi les littérateurs et les théologiens du XIIe siècle; ses œuvres, ses lettres surtout sont, au seul point de vue littéraire, une mine des plus riches à exploiter. Mêlé, en même temps, aux principaux événements politiques et religieux contemporains, consulté et pris pour arbitre par les papes et les rois, en relation avec tous les personnages marquants de l'époque, il tient une place considérable dans l'histoire de son siècle. Sa voix suffit pour faire triompher la vérité au milieu d'un schisme qui menaçait de troubler longtemps la tranquillité de l'Eglise. « Les rois de Sicile — écrivait peu de temps après sa mort un de ses panégyristes, — sont-ils en discorde avec les souverains pontifes, soit dans les temps de schisme, soit par esprit de rivalité et d'indépendance territoriale, c'est Pierre qui écrit aux rois comme aux papes pour ménager une transaction. Les rois de France et d'Espagne ont-ils voulu disposer des élections épiscopales et excité ainsi les foudres et les colères ecclésiastiques, c'est encore Pierre qui s'entremet pour la pacification. Quelquefois il vient, contre le pape lui-même, au secours des diocèses qui ont de justes motifs de refuser leurs évêques, et prend le parti des monastères contre l'épiscopat. Tous les papes contemporains lui écrivent, et l'on ne sait s'ils ne mettent pas dans leurs lettres plus de respect encore qu'il n'en met dans ses réponses. Il veut bien envoyer à Rome douze moines de Cluny que Célestin II et Lucius II lui demandent; mais il exige qu'on ne les sépare pas. Une autre fois il recommande au pape le fils du duc de Bourgogne; il se laisse prier par Innocent II de réformer le monastère de Luxeuil. On le

1. *Gallia Christiana,* t. IV, col. 1137.

voit écrire à Louis le Jeune au sujet de la croisade et recommander à l'empereur de Constantinople un monastère latin. Il s'inquiète auprès du roi de Jérusalem du sort de ses moines et les recommande vivement au patriarche Gérard, religieux de Cluny. Son disciple le grand-maître des Templiers est au nombre de ses correspondants..... Qu'ajouterai-je? à Lyon, à Tours, à Paris, à Narbonne, à Bordeaux, à Troyes, partout, il y a des évêques qui réclament ses conseils, sa protection ou son amitié. Il s'adresse jusqu'à l'évêque de Bethléem et au roi de Norwège Sigurd.....[1] ».

Cette immense notoriété, cette activité incessante, cette grande et légitime influence, M. l'abbé D. ne me paraît point les avoir suffisamment fait ressortir. Il a trop isolé le moine de l'homme politique, de l'écrivain, du généreux caractère et du noble cœur qui s'incarnaient dans Pierre-le-Vénérable. En se bornant au rôle strict de biographe religieux, en négligeant tout le côté humain de son héros, il en rapetisse l'imposante figure. Il l'eût mise à la fois plus en lumière, plus en relief et plus à sa place, s'il l'avait largement envisagée sous ses faces multiples, si caractéristiques. L'auteur n'a pas seulement étriqué son sujet; il ne l'a pas suffisamment creusé. Une étude plus approfondie des ouvrages imprimés et inédits du célèbre abbé, et, en particulier, de sa correspondance, lui auraient permis de combler plus d'une lacune, plus d'une omission regrettable. A défaut de cette étude de première main, les travaux de ses devanciers — Duparay, Wilkens, Pignot, dom Clément[2], etc. — auraient pu lui fournir nombre de renseignements utiles, de citations intéressantes et de détails curieux. Il me serait facile de relever encore quelques parties trop légèrement traitées, plusieurs inexactitudes[3], etc. Mais je passerais encore condamnation sur tout cela, si l'ouvrage, justifiant à peine la première partie de son titre, répondait mieux à l'idée que le sous-titre éveille dans l'esprit du lecteur. Or, je cherche vainement, dans tout le volume, les développements annoncés sur « la vie et l'influence monastiques au XIIe siècle. » Malgré les promesses d'un titre trompeur, cette partie, si féconde en vastes aperçus, et j'ajouterai, si éminemment religieuse, a été passée sous silence. Après avoir lu et relu le livre de M. l'abbé D., on en est à ignorer ce qu'était à Cluny la vie monastique; on se de-

1. M. l'abbé D. ne cite pas cette intéressante page; je l'emprunte à un substantiel article de M. Ed. de Barthélemy sur « l'abbaye de Cluny. »

2. M. l'abbé D. ne paraît pas avoir connu ou du moins ne cite pas la consciencieuse étude sur Pierre-le-Vénérable, publiée par dom Clément, à la suite de l'*Histoire littéraire de saint Bernard* (Paris, 1773, in-4°).

3. En voici une entre autres. L'auteur qualifie d'abbé de *la Balme* le personnage qui figure dans la légende relative à la construction de la basilique de Cluny. Il n'a jamais existé de monastère bénédictin du nom de « la Balme ». Le personnage en question est un abbé de *Baume-les-Moines*. Voir l'*Essai historique sur les origines de Baume-les-Moines*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, années 1871-1872, p. 85 et suiv.

mande quelle influence religieuse, politique, littéraire, artistique, etc., a exercée ce célèbre monastère, qui comptait, sous Pierre-le-Vénérable, cinq cents moines, deux mille abbayes ou prieurés relevant directement de la maison-mère et trois cent quatorze abbayes, chapitres ou églises affiliés seulement ; on se demande si Cluny a mérité ce magnifique éloge que lui décernait un pape : « La congrégation de Cluny, comblée plus que toutes les autres des faveurs divines, brille sur la terre comme un autre soleil. Aujourd'hui c'est à elle qu'on doit appliquer ces paroles du Christ : Vous êtes la lumière du monde[1]. » Heureusement que les ouvrages de MM. Pignot, Lorrain et Cucherat — pour ne citer que ceux-là — se chargent de fournir une réponse à ces questions.

Je me permets d'exprimer ces critiques, en toute sincérité et toute liberté, dans la ferme assurance que le volume publié aujourd'hui par M. l'abbé D. n'est qu'une simple ébauche. A travers les nombreux desiderata que j'ai impitoyablement signalés, on pressent dans cette ébauche une connaissance du sujet, une érudition de bon aloi, une ardente admiration pour une grande figure et une grande époque, une élégance de forme, une habileté de mise en œuvre, qui nous font espérer, pour un avenir prochain, une véritable « *Histoire de Pierre-le-Vénérable,* » et une belle étude sur « *la vie et l'influence monastiques au douzième siècle.* »

B. P.

Cartulaire de l'abbaye de Chambon, par Hugues Imbert. Niort, 1876. In-8°. Extr. des Mém. de la Soc. de Statistique du départ. des Deux-Sèvres.

Chambon est un petit village qui compte à peine aujourd'hui une trentaine d'habitants. Il est situé sur les confins du Poitou et de l'Anjou, à 7 kilomètres de Thouars, sur les bords de l'Argenton. Aimeri VII, vicomte de Thouars, y fonda au commencement du XIIIe siècle, sous le vocable de Notre-Dame, une abbaye de bénédictins qui subsista jusqu'à la Révolution. Instituée à une époque où l'influence de l'ordre de St-Benoit était déjà en décadence, l'abbaye de Chambon ne prit pas le développement qu'espérait sans doute son puissant fondateur. Pauvre, mal administrée, troublée par des procès perpétuels, elle joua un rôle si effacé dans l'histoire ecclésiastique de la province, que les noms mêmes de la plupart de ses abbés ont échappé aux auteurs de la *Gallia Christiana.* Ceux-ci n'en ont connu que sept, les documents publiés par M. Imbert portent ce nombre à trente, mais il reste encore à combler une longue lacune de 1227 à 1365.

Le titre de cartulaire de Chambon, que M. Imbert donne à sa publication, n'indique pas d'une façon bien rigoureuse la nature et le contenu du volume. Il ne s'agit pas en effet d'un véritable cartulaire,

1. Bulle du pape Urbain II, dans la *Bibliotheca Cluniacensis*, fol. 520.

mais d'un simple recueil de copies et d'extraits de chartes exécuté au XVIIe siècle pour le compte de Gaignières, et que M. Imbert a publié tel quel en ayant soin seulement de ranger chaque document dans l'ordre chronologique. Le manuscrit de Gaignières est conservé à la Bibliothèque nationale (fonds latin 17149). Il contient, outre les pièces relatives à Chambon, un certain nombre d'actes relatifs à d'autres monastères et des notes concernant divers personnages, principalement les vicomtes de Thouars ; M. Imbert a cru devoir conserver dans sa publication tous ces documents qui ne répondent aucunement au titre du livre. Il a réuni ainsi 117 pièces dont 66 seulement sont des chartes de Chambon, et malheureusement sur ce nombre 17 seulement sont publiées in-extenso. Toutes les autres sont réduites à des extraits comme on en trouve tant dans les notes de Gaignières, c'est-à-dire à de simples mentions de dates et de noms propres. On voit combien nous sommes loin d'un véritable cartulaire. Le livre de M. Imbert n'est pas inutile, puisqu'il complète un chapitre de la *Gallia Christiana;* mais il eût gagné en valeur et en intérêt, si l'auteur eût cherché dans les dépôts d'archives de la province, et dans les nombreuses copies de chartes de la Bibliothèque nationale, le texte intégral des pièces que Gaignières s'est contenté de mentionner dans des notes presque informes.

R. L.

Kulturhistorische Bilder aus der alten Mark Brandenburg, von Oscar Schwebel. Berlin, 1877.

M. Schwebel a voulu « faire un collier d'honneur à la Marche de Brandebourg avec l'or de la fidélité qui a régné de tous temps en ce pays, et les pierres précieuses de la crainte de Dieu qui se sont toujours trouvées dans son terrain sablonneux. » Voilà pourquoi il a écrit ses *Tableaux de l'histoire de la civilisation dans la Marche de Brandebourg.*

Le premier tableau de la galerie représente l'Allemand, conquérant de la rive droite de l'Elbe ; ses exploits sont racontés dans un chapitre intitulé : « les Wendes et la lutte des peuples entre l'Elbe et l'Oder. »

Ce chapitre est une histoire résumée, peu claire, des relations des Allemands avec les Slaves de l'Elbe jusqu'à la prise de possession définitive d'un territoire transalbin par Albert l'Ours. Il y faut signaler la visible intention d'être juste envers les vaincus, et de représenter fidèlement les traits des vainqueurs, qui, en hommes de leur temps, ont employé la ruse, la violence et la cruauté au triomphe de la civilisation chrétienne. Albert l'Ours est quelque peu flatté; mais puisque M. S. écrit son livre avec la volonté de rencontrer des héros, on ne peut exiger de lui qu'il ne regarde point Albert l'Ours comme un héros qui s'est donné, après réflexion, une mission allemande en pays slave.

Le second chapitre nous transporte : « *à la cour des Ballenstedt.* »

« C'était au printemps de 1295. Le soleil du printemps se balançait

gaiement sur les têtes des hauts sapins du bois de Werbellin... Au-dessus des lacs bleus de la forêt se trainaient de petits nuages blancs... Qu'il est délicieux de demeurer au bois, quand la nature attend le fleurissant mois de mai! Le cœur nous entraîne dehors dans l'air stimulant et doux du printemps. Et ce qui emplit le cœur de l'homme est éternel et immuable... C'est pour cela que nous rencontrons les princes de ce temps toujours en mouvement, par les champs et par les bois...» Vient ensuite la description de la maison de chasse de Werbellin, et celle du cortége margravial, revenant de la chasse. « Comme il chevauche lentement... nous avons le temps de le considérer. » — Rien n'échappe au narrateur qui a remarqué parmi le gibier un chat sauvage. M. S. nous montre successivement un dîner de chasse; une partie d'échecs du margrave et de la margrave; l'apposition du sceau sur une charte où est écrite une donation en faveur de l'église de Liebenwalde, dont le curé est venu dîner sans cérémonie au château; des visites, — les noms des visiteurs sont donnés; — un concert où chante, en s'accompagnant de la harpe, le vieux margrave, le regard tourné vers son épouse bien aimée; les pages versant à boire, jusqu'à ce que le chapelain dise qu'il est temps de faire la prière. Après quoi chacun s'en va chez soi. Voilà pour la première journée. — Le lendemain les margraves vont tenir leur cour de justice à Liebenwalde; bien entendu, cela finit par un duel judiciaire. Après quoi, l'on va coucher à Botzow, et ainsi de suite.

Cela suffit pour faire connaître le procédé de M. S., employé avant lui par nombre d'écrivains médiocres, allemands et français, qui se sont donné pour tâche de composer avec quelques traits exacts les tableaux historiques les plus faux qu'on puisse imaginer. M. S. copie exactement une charte; il reproduit le cérémonial d'une cour de justice : c'est évidemment ce qu'il appelle « travailler strictement d'après les sources. » Mais il fait mouvoir devant le lecteur des personnages de carton, des margraves de société.

Ce n'est pas qu'il faille proscrire complétement le genre auquel appartient la composition de M. Schwebel. Freytag a montré en Allemagne qu'une imagination de romancier, guidée par le sens historique, peut offrir au grand public de vrais tableaux de la vie d'autrefois. Mais M. S. n'a point l'imagination d'un romancier : on le voit à l'extrême naïveté de sa manière. Il n'a pas le sens historique : car, s'il l'avait, il ne croirait pas représenter par la description d'une cour la vie singulièrement active, énergique et vaillante qu'on menait dans la Marche, au temps où moines, soldats, colons, prêchaient, combattaient, défrichaient sous le commandement des Ballenstedt.

La liste des chapitres montrerait que M. S. n'a su choisir dans l'histoire de la Marche ni les moments ni les personnages essentiels. La critique à laquelle il demande seulement de « reconnaître son ardent amour pour la chère patrie brandebourgeoise » ne lui marchandera pas cette satisfaction. Il faut un ardent amour à M. S. pour lui faire voir

la Marche comme il la voit : vraiment, il y a mis trop de printemps, trop de soleil, trop de bois charmants. Il pleut bien de temps en temps en Brandebourg, et on y trouve aussi quelques coins où l'on perdrait son temps à chercher du pittoresque. « Qu'il est bon, s'écrie une fois M. S., de chevaucher par les bois de la Marche quand le rouge soleil du soir caresse les hautes branches des pins! » Mais cela est bon dans tous les bois du monde; il ne faut pas tout vouloir pour soi.

Au reste l'auteur a raison de vouloir éveiller dans le cœur de la jeunesse le culte de « la patrie étroite, » qui est une des conditions de l'amour solide de la grande patrie, et c'est pourquoi, pour ne point finir par une dureté, nous rappellerons un joli mot qui traduit bien le sentiment où le livre de M. S. laisse son lecteur. Après avoir lu le *Numa Pompilius* de Florian, Mlle de Staal-Delaunay écrivait : « J'ai lu le *Numa Pompilius* de M. de Florian; il n'y a pas de mal à avoir fait cela. »

E. Lavisse.

Ottokar Lorenz. **Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter,** seit der Mitte des dreizehnten Jahrhunderts. Zweite, umgearbeitete Auflage. 2 Bd. x-921 u. viii-359 S. Berlin, W. Hertz, 1876, 1877.

Cette seconde édition des sources de l'histoire d'Allemagne au moyen âge diffère notablement de la première pour la forme et pour le fond. Sous sa première forme, le livre de M. O. Lorenz ne dépassait pas le xive siècle; les sources du xve siècle devaient être étudiées dans un autre volume. Ce dernier n'a pas été publié, mais, à la place, l'auteur nous a donné cette nouvelle édition où il a admis les sources du xve siècle qui sont en relation étroite avec celles du siècle précédent, et qu'on ne pourrait séparer de ces dernières sans faire violence à l'histoire; aussi de nombreux paragraphes nouveaux sont-ils venus s'introduire au milieu des anciens qui, de leur côté, ont été étendus et remaniés. Le plan général de l'ouvrage a aussi éprouvé des modifications. Il est maintenant divisé en trois parties. Des deux sections principales tracées suivant les territoires : Allemagne du Sud et Allemagne du Nord (l'Allemagne du Sud forme encore la première section), il s'en est détaché une troisième consacrée à l'histoire de l'empire et des empereurs; cette innovation est heureuse : elle permet de donner une place aux textes qui échappent au groupement par territoires.

Je demande la permission de jeter un coup d'œil rapide sur ces additions et ces remaniements en insistant d'ailleurs plutôt sur les additions.

Le chap. Ier n'a pas subi de changements, et le deuxième n'en a subi que de peu importants[1]; mais le troisième nous fait connaitre le

1. Voy. cependant p. 22, 35, et surtout 34, où sont résumés les résultats des

chroniqueur strasbourgeois du xve s., Jacob de Kœnigshofen, et dit quelques mots sur la chronique wissembourgeoise du médecin Eikhart. L'auteur a peu modifié les chap. 4 et 5, consacrés à l'historiographie des cloîtres souabes, surtout au xive s., et aux origines de l'historiographie suisse. Les auteurs les plus importants de ce groupe sont Jean le franciscain de Winterthur, qui écrivit à Lindau, et Henri de Diessenhofen, qui rédigea ses notes annalistiques, était doyen du chapitre de Constance. Nous trouvons de petites additions aux pages 50 (sources wurtembergeoises du xve s.), 57, note 1, sur Martinus Minorita[1], et 71 sur le continuateur de l'annaliste de Saint-Gall, Kuchemeister. Par contre, l'article sur Jean de Winterthur ne doit que de légères retouches à l'étude de Meyer von Knonau (voy. p. 58, n. 1), et le chapitre sur Henri de Klingenberg a été confirmé par le travail de Rieger (p. 64).

Avec les deux chap. suivants (8 et 9), nous entrons dans le xve s. Pour les chroniques des villes souabes (chap. 8 : Constance, Augsbourg, Ulm), les travaux de Hegel, Kern, Frensdorff, fournissaient les renseignements nécessaires; pour les chroniques suisses, les recherches des érudits suisses (Wyss, Studer, Bernouilli, etc.) étaient un fondement non moins sûr. Le parag. 10 a été augmenté, remanié, refait presque entièrement; il traite des chroniques relatives aux villes du Rhin moyen : Worms, Spire, Mayence, Francfort. Parmi les travaux récents dont l'influence s'est fait sentir ici, se trouve en première ligne l'excellente dissertation de A. Wyss sur la Chronique de Limbourg-sur-Lahn (Marbourg, 1875).

Le chapitre sur l'historiographie des évêchés franconiens de l'Ouest (11), des monastères et évêchés bavarois (13, 14), et sur l'histoire provinciale de la Bavière (15) ont subi de très-légers changements pour les xiiie et xive siècles, et reçu de faibles additions pour le xve. Les indications données sur les annalistes de Passau ont été modifiées par le mémoire de Schirrmacher sur Albert de Possemünster (1871). Les remarques sur le *Chronicon de ducibus Bavarie* (p. 153), le *Monachus Fürstenfeldensis* (p. 148) et la *Vita Ludovici* (p. 167) ont éprouvé de petites modifications, dues aux travaux de Wichert, dans les additions et rectifications du second volume (p. 337). La chronique rimée de l'abbé Hermann de Kastel (1323-56) demandait aussi un léger supplément d'informations. Les chroniqueurs de ces mêmes pays au xve s., André de Michelberg, Louis de Eyb et le livre du margrave Achille, André de Ratisbonne, Schreitwein de Passau et les chroniqueurs plus récents des provinces bavaroises, les continuateurs d'André de Ratisbonne sont étudiés p. 124, 132 et suiv., 157, 161, 169. Entre ces chap., s'en est

recherches de Rieger sur les sources de Matthias de Neubourg dans son travail sur Henri de Klingenberg et l'histoire de la maison de Habsbourg.

1. Cf. Lütolf dans les *Forschungen zur d. Geschichte*, XV, 575.

introduit un nouveau (12) qui traite de l'historiographie à Nuremberg au xve s., d'après les travaux de Hegel et de Kern.

Avec les autres chapitres du premier volume, nous arrivons sur le domaine propre de l'auteur, les pays allemands de l'Autriche actuelle. Le chapitre sur l'époque des Hussites et l'histoire hussite (24) est entièrement neuf. Le 21e : la Bohême à la fin de la dynastie de Przmyslides, a seul été reproduit sans modifications; on trouve aussi des changements peu importants encore aux chap. 18 et 22 qui traitent de la chronique rimée d'Ottocar de Styrie et de Pierre de Zittau (voy. seulement p. 200, n. 1, 202, n. 2, 244, n. 1, 245, 246). Dans les autres chapitres, on ne trouve en fait d'additions importantes que ce qui concerne les sources du xve s. Une des parties le plus fortement remaniées du livre est le chap. 19, sur Jean de Viktring, refait d'après les études remarquables de Fournier sur la vie et les œuvres de cet important chroniqueur[1]. Le chapitre sur Charles IV et son entourage littéraire (24) a aussi, grâce aux travaux de Loserth, éprouvé des remaniements considérables.

Nous arrivons au 2e vol. et à la 2e grande division de l'ouvrage : l'Allemagne du Nord. Le chap. 1 : l'archevêché de Trèves, est resté tel quel. De grandes modifications ont été faites au chap. 5, qui traite des sources des Pays-Bas jusqu'au *Chronicon magnum belgicum;* mais elles ont fort peu atteint le chap. 2 consacré aux chroniques rimées des Pays-Bas, surtout aux xiiie et xive siècles (voy. p. 10 et suiv.). Les 3 suivants au contraire sont des parties presque entièrement neuves. Au chap. 6 : l'archevêché et la ville de Cologne, l'édition des sources de l'histoire de Cologne par H. Cardauns a rendu plusieurs changements nécessaires pour l'époque ancienne et facilité la redaction pour ce qui regarde le xve siècle. Le chap. suivant sur Levold de Northof, historiographe du comte de la Mark au xive s., correspond au chap. 12 de la première édition. Il nous conduit en Westphalie dont les sources historiques sont encore étudiées dans les deux chapitres suivants. Au chap. 8, les additions ne s'adressent qu'au xve siècle (p. 67 à 76); le ch. 9 est réservé aux deux historiens westphaliens du schisme : Dietrich de Niem et Gobelinus Persona, et au compilateur d'une histoire universelle, célèbre à la fin de cette époque, Rolevinck; ils y sont étudiés avec un soin particulier, comme le premier surtout le mérite. De là, nous arrivons au centre de l'Allemagne, aux territoires de la Hesse thuringienne et de la Saxe-Meissen (chap. 12-13). Au chap. 10, les travaux de Posse sur les sources historiques de Reinhardsbrunn (1872) et de Stübel sur celles d'Erfurt ont nécessité certains changements (p. 98, 100 et suiv.) qui s'appliquent à l'historiographie de la Hesse et surtout de la Thuringe au xive s. Le chap. suivant, qui est nouveau, traite des chroniqueurs thuringiens du xve s., dont les repré-

1. *Abt Johann von Victring und sein Liber certarum historiarum* (jusqu'en 1343), Berlin, 1875, in-8°.

sentants les plus distingués sont Rothe et Nicolas de Siegen; de même au chap. 12 (Saxe et Meissen), il n'y a de plus que la portion relative aux sources du xve siècle, chroniqueurs des villes ou rédacteurs de Mémoires, continuateurs de Jean de Guben à Gœrlitz, Henri de Lammespringe et Wusterwitz à Magdebourg, Spickendorf à Halle (p. 120-127), tandis que le suivant, consacré aux œuvres poétiques de la Thuringe et de la Saxe, à part de légères corrections ou additions (p. 129, 131 et suiv.), est resté intact.

Pour le Brandebourg et la Basse-Saxe (ch. 14), les additions sont nombreuses, mais toutes portent seulement sur le xve s. Au contraire, l'auteur a fortement remanié et augmenté les parties relatives à l'historiographie dans les villes et territoires voisins de la mer du Nord et de la Baltique, de Brême jusqu'à Dantzig. Dans la première édition, ce sujet avait été traité en un seul chapitre (le 20e : *Nordsee u. Ostsee*); aujourd'hui il en occupe trois : dans le 15e : les villes de la Hanse, l'auteur étudie l'historiographie de Brême, de Hambourg et de Lubeck, en s'appuyant surtout sur le travail de Koppmann (*Uebersicht der Hansischen Geschichtsschreibung*, dans les *Hans. Geschichtsblætter*, t. I); à ce sujet se rattachent, au chap. 16, un résumé sur l'état actuel des connaissances en ce qui concerne Hermann Korner, et au 17e : Pays et villes situés sur la Baltique, un exposé des travaux historiques sur le Mecklembourg et la Poméranie, relatifs, soit aux princes, soit aux villes jusqu'à Dantzig, parties que l'auteur, dans sa première édition, avait traitées en peu de mots ou tout à fait omises.

Pour ce qui concerne la Prusse, il reste sur la voie que lui avaient tracée les éditeurs des *Scriptores rerum prussicarum*; à propos de la chronique d'Oliva seulement, les travaux de Perlbach et la découverte faite par Zeissberg du ms. qui sert de base à cette chronique ont nécessité quelques changements (p. 200). Le ch. 19 : les chroniques des grands-maitres au xve s., est nouveau. Dans le suivant : de quelques sources livoniennes, la question de savoir quel est l'auteur de la chronique rimée de Livonie a été résolue dans le sens de son plus récent éditeur, Leo Meyer, qui proscrit le nom d'Alnpeke, et les résultats des recherches instituées par Hœhlbaum sur les sources de la Livonie ancienne ont été enregistrés aux pages 214-218. Aux chap. 21 : la Silésie et la Pologne, l'auteur parle seulement de quelques chroniqueurs silésiens du xve siècle, Martin de Bolkenhain, Rossitz et Eschenloer.

Vient enfin la 3e partie sous le titre : Histoire de l'empire et des empereurs. Les principales matières s'en retrouvent dans la première édition. A l'histoire de Rodolphe, nous voyons une petite addition, p. 243. Cependant, sous le règne de ce prince, le frère Salimbene de Parme cessa d'écrire sa brillante chronique. L'étude fondamentale de Dove sur cet historien devait obliger de remanier tout ce qui avait été dit sur ce sujet dans la première édition; mais elle n'a pas réussi à modifier grandement les conclusions négatives auxquelles était arrivé

M. Lorenz (p. 246 et suiv.). Les remarques qui suivent sur les abrégés de Bernard Gui et sur Barthélemy de Lucques ont été ajoutées d'après Lindner et Kœnig (p. 248, 249). Les travaux récents sur les sources de l'expédition de Henri VII contre les Romains (Mahrenholz, Ilgen, voy. p. 251, n. 1) n'étaient pas de nature à faire modifier la rédaction première, puisque ces travaux, et surtout ceux d'Ilgen, confirment dans les parties essentielles les idées de M. Lorenz. Il n'y a là qu'une petite addition à remarquer sur Giovanni de Lelmo et Guillaume Ventura, d'après la dissertation de Dietrich Kœnig (p. 255 et suiv.). Du reste, ce chapitre (2) a été plutôt abrégé qu'augmenté, grâce aux recherches capitales de Scheffer-Boichorst dans ses *Florentiner Studien,* qui ont tué l'autorité de Malespini et celle de Dino Compagni, l'Hérodote italien. Les poésies politiques de cette époque sont étudiées en appendice.

Le chapitre sur la dynastie des Luxembourg, c'est-à-dire sur Charles IV, Wenceslas et Sigismond, a été remanié, et à cause de la place qu'elle occupe dans le xve s., fort augmenté. Aux indications sur le nouveau fondateur de la dynastie, qui ont été amplifiées surtout d'après l'excellent ouvrage de Friedjung, s'ajoute une notice sur l'importante collection des Actes de la diète impériale; puis vient une étude tout à fait estimable sur Eberhart Windeck, le biographe, si souvent exalté, de l'empereur Sigismond; c'est là peut-être une des meilleures parties du livre. Naturellement, ce qui, au chap. 4 : le dernier couronnement impérial à Rome, est relatif à l'histoire de Frédéric III, est nouveau.

Nous voici arrivés aux deux derniers chapitres (5 et 6); l'auteur y traite des œuvres de polémique suscitées par les luttes entre l'Église et l'État dans la première moitié du xive s., et par les conciles qui se succédèrent depuis la fin du schisme jusqu'au concile de Bâle. Depuis la première édition, est paru le livre remarquable de Riezler sur les adversaires littéraires des papes au temps de Louis de Bavière; mais il n'a laissé de traces de son influence que dans un petit nombre de passages (p. 293, 294, 298, 301). L'opinion de Riezler sur l'année où mourut Occam (p. 303) et sur l'unité du *Defensor pacis* (p. 301, n. 2) n'a pas été admise par M. Lorenz. Si nous ajoutons qu'il adopte aujourd'hui l'opinion de Witte quant à l'époque où fut composé le *De Monarchia* de Dante (avant Pâques 1300), nous aurons épuisé la liste des modifications au chap. 5. Le 6e et dernier est presque entièrement nouveau; il s'occupe des œuvres relatives aux conciles pour lesquelles il faut avant tout se référer aux travaux préparatoires de Schwab et de Birk.

Toutes ces additions et rectifications montrent avec quel soin infatigable les érudits travaillent ce champ si longtemps négligé, et combien il est à désirer de voir tenir constamment cet ouvrage au courant.

Il y aurait de la présomption à vouloir entreprendre une critique minutieuse et complète de ces deux volumes, ce serait refaire le travail

si méritoire de l'auteur; mais il n'est pas difficile à qui s'est occupé d'un point de cette histoire des sources de signaler çà et là des erreurs et de présenter des opinions peut-être mieux fondées.

Nos objections reposent en grande partie sur un travail de nous que l'auteur n'a pas connu; il est intitulé : Trois traités de la série des écrits publiés à propos du concile de Constance (1876); ils concernent spécialement Dietrich de Niem à qui M. Lorenz a consacré une notice approfondie, mais non toujours exacte. Les rapports de Dietrich avec les papes de Rome sont tracés avec plus de précision que les sources ne le permettent (79). Son *Nemus unionis*, il ne l'a pas envoyé à l'archevêque de Cologne (II, 83), mais il l'a très-probablement porté lui-même, puisque nous constatons sa présence auprès de ce prélat dans l'automne de l'année 1408. Les sources ne constatent pas que Dietrich ait mené une vie errante pendant ses dernières années. L'hypothèse de l'auteur sur « Errorius » (84, n. 1) n'est pas acceptable : *Errorius* était le sobriquet officiel de Grégoire XII à Pise, comme *Benefictus* celui de son adversaire. Parmi les ouvrages de Niem, les *Privilegia aut Jura imperii* ont été omis (cf. Sauerland, p. 78)[1]. Le rôle de Niem au concile de Constance dans les grandes questions de réforme est mal présenté. L'auteur constate entre Niem et son compatriote Gobelinus Persona un antagonisme que nous n'avons pu découvrir nulle part dans leurs ouvrages historiques, c'est-à-dire l'éternelle opposition entre les partisans de la curie romaine et les représentants de l'autorité conciliaire, qui divisa le concile de Constance en deux camps. Pourquoi Dietrich ne nous a-t-il pas renseignés sur la lutte pour la priorité? Tout simplement parce qu'il avait déjà fini de rédiger ses notes depuis un an. De même l'opposition entre les cardinaux et les nations n'était pas encore, au temps où il écrivait, arrivée à l'état aigu. Il ne songeait pas à faire une histoire du concile de Constance quand il résolut d'ajouter à son histoire des papes schismatiques un 4e livre sur Jean XXIII. Le combat pour la supériorité, la question d'union, était au début l'intérêt dominant à Constance; mais ces tendances ne sont pas les seules qui se fassent jour dans l'important journal qui est uni à la *Vita Johannis XXIII*. Cette opinion, qui ne s'appuie sur rien, doit être entièrement abandonnée si l'auteur admet les résultats de notre travail, à savoir que personne autre que Dietrich de Niem n'est l'auteur et le réviseur des traités si longtemps discutés, et qui ont été attribués aux deux plus grands noms de l'époque, Jean Gerson et Pierre d'Ailly : le *De modis uniendi ac reformandi ecclesiam*, le *De difficultate reformationis* et le *De necessitate reformationis*. Jusqu'ici, M. Lorenz suit les données de Schwab, qui refuse de reconnaître Gerson ou P. d'Ailly pour auteur de ces écrits, et restitue à leur véritable auteur les écrits attribués à Gerson, mais qui revendique le premier des trois traités pour un ami

1. D'autre part, M. Lorenz attribue avec raison à Niem l'*Invectiva in papam Johannem*.

de Niem, André de Randuf (p. 319 et suiv.). Ici M. Lorenz aurait dû citer l'article d'Hartwig qui paraissait confirmer les découvertes de Schwab (*Zeitsch. f. Hist. Theol.*, 1861, p. 308 et suiv.).

A l'occasion du concile de Bâle, il serait difficile qu'on oubliât le traité d'André de Randuf découvert par Hartwig, le *Gubernaculum conciliorum*, qui est peut-être le résumé le plus précis des idées émises par les réformateurs du xve s. sur les droits du concile (cf. *Drei Traktate,* p. 47, n. 1). L'auteur a raison de faire ressortir la haute signification du traité de Zarabella *De schismate,* bien qu'il accentue trop fortement les tendances impériales de Zarabella et son opposition contre les Français partisans de la Réforme; nous n'approuvons pas non plus le parallèle entre Zarabella et Niem (318 et suiv.). Nous avons le premier prétendu que Pierre d'Ailly et non Zarabella est l'auteur du pamphlet le plus remarquable de l'époque au point de vue pratique, les *Capita agendorum,* opinion confirmée et appuyée de nombreuses raisons par Tschackert. Gerson est peint en traits caractéristiques, mais qui ne concordent pas toujours avec les détails fournis par son biographe, Schwab. Ce que dit M. L. sur l'esprit doctrinaire de Gerson, nous ne saurions l'appliquer dans toute sa rigueur à un homme qui se mêlait si peu aux agitations des partis; de même, dans la discussion au sujet des passages de Jean Petit, nous ne saurions, malgré leur forme abstraite et scolastique, y voir une pure controverse d'école, une simple querelle littéraire. Peut-on dire qu'il se faisait une trop faible idée de l'état, l'homme qui put prononcer devant son souverain les discours « pour réformation de royaume, » qui, même dans l'exil, ne cessa de prier et de faire des sacrifices pour l'honneur et la gloire de sa patrie opprimée et déchirée? (Voy. Lorenz, 314 et suiv.)

Le rôle de Henri de Rebdorf dans la lutte entre Louis de Bavière et les papes d'Avignon est mal représenté (I, 122); cette faute était déjà dans la 1re édition. Ce moine n'était nullement l'ami de l'empereur schismatique ou de sa créature, l'antipape Nicolas; d'ailleurs son horizon ne s'étendait pas beaucoup au-delà des limites de son cloître et de son diocèse. Nous ne saurions approuver que l'auteur persiste, malgré Dove (II, 246 et suiv.), dans l'opinion que des notes prises au jour le jour aient fourni les éléments de la chronique de Salimbene. Pour reconnaître que cet aimable franciscain n'a en réalité puisé que dans l'inépuisable trésor de sa mémoire, il n'est pas besoin d'étudier longtemps ses historiettes monastiques si riches de faits et de descriptions. Ailleurs, si M. Lorenz cite le recueil d'actes de Nicolas le Minorite (II, 300), il n'aurait pas dû négliger celui de Jean, son frère en saint François, qui précisément représente le point de vue le plus strict de l'ordre (dans Baluze, *Miscellanea,* II, 206 et suiv.)[1]. Il serait désirable d'entre-

1. C'est Riezler qui a tout d'abord appelé sur ce point notre attention. Voyez

prendre l'étude parallèle de ces deux recueils. Nous remarquons que la belle parole qui se trouve dans la préface de Nicolas : « l'ignorance est la mère de toutes les erreurs » (cf. Bœhmer, *Fontes*, IV, l. XIV), se trouve aussi en tête de Jean.

C'est avec plaisir que nous essayerions d'aborder des points plus importants et en particulier d'insister sur le plan de l'ouvrage et sur certaines questions d'un intérêt général que l'auteur sait toujours soulever avec esprit et avec originalité; mais nous avons peut-être usurpé déjà trop de place. Nous nous contenterons de demander comment l'auteur pourrait justifier le titre qu'il a donné à la 3e partie de son livre : « l'Empire et les Empereurs. » Il n'est pas douteux qu'une division de ce genre fût nécessaire; mais pour tout ce qu'elle contient, le titre est trop étroit. L'auteur aurait certainement pu sans dommage retrancher quelque chose : il ne rentre pas essentiellement dans le cadre d'un ouvrage consacré à l'historiographie, de parler des recueils d'actes. On ne regretterait pas non plus, sauf en ce qui concerne les biographies de Henri VII et de Louis de Bavière, qu'il ne fût pas question des historiens italiens. Les écrits de Pierre d'Ailly, de Gerson, de Zarabella, appartiennent-ils aux sources de l'histoire allemande? Même après ces retranchements, le titre ne répondrait pas au contenu : il faudrait lui donner une portée plus large, comme celui-ci par exemple : l'Empire et l'Église.

Pour finir, relevons quelques fautes d'impression dont l'auteur pourra faire son profit dans sa prochaine édition : II, 95, n. 5, l. 1, « ich » est tombé, et l. 10, au lieu de « des Gotha », lisez « Erfurter Kreises ». — P. 101, « Mencken » deux fois, au lieu de « Mencke ». — P. 132, n. 1; le renvoi concorde seulement avec la 1re édition. — P. 248, l. 12, lisez « ersteren » au lieu de « letzteren ».

Espérons que la prochaine édition attestera, aussi bien que la présente, et le zèle avec lequel l'érudition s'applique à ces études longtemps négligées, où chaque coup donné est une trouvaille, et le succès avec lequel M. Lorenz aura su tirer parti des progrès accomplis par la science.

Max. Lenz.

Papst Julius II und die Gründung des Kirchenstaates, von Moritz Brosch. Gotha, Perthes, 1878. Un vol. in-8 de VIII et 364 pages.

Ce livre, dont les matériaux ont été tirés des archives de Venise, est en un sens fort intéressant, et mériterait de notre part une étude plus détaillée, si l'auteur ne l'avait gâté par l'affectation singulière avec laquelle il s'applique à rapetisser la figure et l'œuvre de Jules II. Qu'il

Die literarischen Widersacher der Pæpste zur Zeit Ludwig des Baiers. Leips. 1874.

y ait plus ou moins à rabattre de l'éloge qu'on a fait du « Pontife terrible »; qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, quoique avec plus de mesure, il ait cédé parfois au désir d'établir sa famille, que ses guerres continuelles s'accordent assez mal avec son mandat apostolique; que sa conduite à l'égard de Venise, comme envers ses propres voisins, ait trop souvent manqué de franchise et d'honnêteté; qu'il n'ait fourni aux États dont il fut tour à tour l'allié qu'un appui incertain et toujours précaire: tout ceci peut être rigoureusement exact, sans qu'il soit nécessaire de voir en lui l'une des incarnations du paganisme de la Renaissance, *eine vœllig heidnische Erscheinung auf dem pæpstlichen Stuhle*[1]. Il y a dans la vie de Jules II mainte circonstance de nature à troubler la conscience d'un catholique ou à défrayer la polémique protestante; mais l'histoire, qui n'a, Dieu merci, rien à démêler avec les controverses religieuses, n'en continuera pas moins de le ranger parmi les grands caractères du XVIe siècle, et les deux ou trois accès de népotisme qui choquent si fort M. B. ne nous feront pas oublier qu'il a été le véritable fondateur du pouvoir temporel. M. B. a lui-même très-bien résumé à la fin de son travail (p. 274) les résultats généraux du règne de Jules II. Pourquoi donc se reprend-il aussitôt (p. 275 sq.), comme s'il craignait d'en avoir trop dit?

V.

Le Mariage de Jeanne d'Albret, par le baron Alphonse DE RUBLE. 1 vol. in-8°, 324 p. Paris, Adolphe Labitte, 1877.

Ce volume est le premier d'une suite d'études destinées à faire connaître, dans les diverses phases de sa vie, celle qui fut l'héroïne du protestantisme français et la mère d'Henri IV. Consacré à un sujet restreint en apparence, il rectifie ou met en lumière, à l'aide de documents nouveaux, des faits intéressants et dignes de l'histoire. On pourrait presque l'intituler, comme certain ouvrage de Guizot, *Un projet de mariage royal.*

Ce n'est pas seulement en effet la vie de l'héritière de la Navarre qui est exposée ici, c'est l'histoire des alliances qui furent prévues, souhaitées ou conclues pour elle; c'est un épisode, jusqu'ici peu connu, de la longue lutte entre François Ier et Charles-Quint, lutte dont la Navarre était un des principaux enjeux. Élevée à la cour de France, à la fois otage et instrument involontaire de la politique française, Jeanne d'Albret dut épouser, à l'âge de treize ans, malgré elle et malgré ses parents, un client du roi très-chrétien dans l'Empire, le duc de Clèves. Ce mariage, qui fut dissous avant d'être consommé, avait donné lieu à

1. P. 231. M. B. semble, du reste, avoir le goût des épithètes, puisqu'il appelle ailleurs (p. 261) la famille des Médicis « une race de vipère », *ein echtes Natterngeschlecht!*

une série de négociations domestiques et diplomatiques dont l'ensemble nous apparaît ici, reconstitué d'après de nombreuses pièces inédites, les unes venant de Pau, les autres de Bruxelles et de Dusseldorf. Parmi ces dernières, je remarque dix-neuf lettres de Marguerite d'Angoulême, qui ajouteront un nouveau complément au double recueil de M. Génin.

Quant aux cinq chapitres qui forment le corps de l'ouvrage, ils offrent une série de tableaux variés, où défilent les principaux personnages de la première moitié du XVIe siècle. Il y a des discussions minutieuses, comme celle sur la date du premier mariage de Jeanne, qu'il faut décidément transférer du 15 juillet 1540 au 14 juin 1541; il y a aussi de curieuses peintures de mœurs qui mettent en relief le caractère résolu et la précoce fermeté de la jeune princesse. Tel est le récit de la résistance opposée par elle à l'union avec le duc de Clèves, résistance qui se traduisit par des protestations solennelles et officielles et par les violences qu'elle affronta jusqu'au pied de l'autel (p. 96-118). A chaque page les révélations des manuscrits corroborent les indications patiemment recueillies dans les ouvrages imprimés; nous retrouvons ici le savant éditeur de Monluc, et les délicatesses de sa conscience d'historien.

Il serait difficile de relever quelque détail qui n'apporte pas avec lui sa justification. L'impression elle-même est très-soignée; à peine a-t-on à signaler d'insignifiantes incorrections pour les noms propres, *Vauviliers* pour *Vauvilliers* (p. 6), *Carlois* pour *Carloix* (p. 133), *Gelricæ* pour *Geldricæ* (p. 188). En outre, par quelle inadvertance M. de Ruble fait-il naître Nicolas Perrenot de Granvelle en Bourgogne, et en 1489 (p. 33, note 4)? Ce personnage, dont le mérite dépasse le renom, appartenait à un pays et à une race qui fournirent à Charles-Quint ses plus habiles diplomates, témoin Jean Lallemand et François Bonvalot, dont il est question un peu plus loin. C'était au moins un Bourguignon de Franche-Comté, qui n'appartenait à aucun titre à la Bourgogne proprement dite, c'est-à-dire au duché. Il naquit dans la petite ville d'Ornans en 1486, et non en 1489, car l'inscription de sa tombe (violée pendant la Révolution et aujourd'hui au Musée de Besançon) le fait mourir en 1550, à soixante-quatre ans.

Les dernières pages de ce volume concernent le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon. Par une heureuse coïncidence, leurs lettres à tous deux paraissaient presque en même temps, par les soins de la Société de l'Histoire de France. Sans examiner ici si ce recueil est bien complet (pour mon compte j'y ai inutilement cherché cinq lettres du roi de Navarre que j'avais eu occasion de transcrire à la Bibliothèque nationale), je me borne à constater qu'il a pour préface naturelle, et même pour commentaire autorisé dans certaines parties, le livre aussi attrayant que solide consacré par M. de Ruble à la jeunesse de Jeanne d'Albret.

L. PINGAUD.

Dr. Ludwig Mueller. Die Reichstadt Nœrdlingen im smalkaldischen Kriege. Nœrdlingen, Beck, 1877.

Les succès de Charles-Quint dans sa lutte contre Clèves avaient éveillé en lui l'espoir de pouvoir réaliser enfin l'ardent désir de sa politique et déraciner l'hérésie. Pendant plus de vingt ans, il avait dû réprimer ce désir, souvent le dissimuler tout à fait : il n'en était que plus violent. C'est pour cela que l'empereur traita en 1544 avec la France à Crespy et conclut en 1545 avec les Turcs une trève de dix-huit mois, en s'engageant même à leur payer un tribut.

Ces projets n'étaient pas inconnus des pays protestants. Balthasar de Gültlingen en parlait en termes énergiques dans un discours adressé aux « pieux guerriers » campés devant Günzbourg et publié par M. Müller (p. 167) d'après les archives de Strasbourg. « L'ennemi héréditaire, le démon maudit, de concert avec le pape son lieutenant, l'a choisi (Charles-Quint), pour anéantir le saint Évangile et la parole de Dieu dans le monde entier, et nous courber, nous autres Allemands, sous le joug de la servitude. Cependant les protestants faisaient la guerre comme si tout cela n'était que bagatelle : chaque prince, chaque ville, regardait ses intérêts particuliers comme de beaucoup les plus importants, les villes surtout. Des plus importantes on disait :

Witz habuit Nürnberg, achslatragavit utraque.

« Nüremberg a de l'esprit, elle sait nager entre deux eaux. » Elles ont pourtant bien souffert; mais qui en aurait compassion ? N'est-on pas tenté d'ajouter la raillerie au malheur ? » Le livre de M. Müller nous apprend à être moins sévère. Ce n'est pas qu'il cherche à pallier les torts ou à justifier la conduite des villes, mais il nous apprend, par l'exemple de Nœrdlingen, — exemple caractéristique, puisque dans la première partie de la guerre Nœrdlingen forma le centre du tableau, — à reconnaître les causes diverses de cette conduite. Les craintes des villes en face des princes, l'antique respect pour le nom impérial, la politique double de l'empereur, enfin les sentiments favorables que nourrissaient pour lui les princes protestants les plus en vue, tout cela faisait contrepoids à leurs inquiétudes pour la foi et la liberté; tout cela explique qu'elles aient été si fluctuantes et qu'elles n'aient rien fait qu'à moitié.

Le livre de M. Müller a été écrit avec une prédilection visible pour l'antique ville impériale, mais *sine ira et studio;* il est riche en détails nouveaux sur l'histoire de l'époque. Signalons en particulier les notes pour la statistique du protestantisme, vers l'année 1546, réunies dans le 6e appendice, p. 162 et suivantes.

G. Kaufmann.

Giacinto Gigli ed i suoi diarii del secolo XVII, per Alessandro Ademollo. Firenze, 1877. In-8° de 152 p.

Sous ce titre, M. A. Ademollo, de Florence, a publié une étude très-

soignée sur certains documents inédits relatifs à l'histoire de Rome aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il passe en revue avec beaucoup d'érudition les documents déjà publiés ou inédits de cette époque, et en particulier les mémoires laissés par des Romains ou par des fonctionnaires domiciliés à Rome, sur les événements dont cette ville fut le théâtre. Puis il examine l'un après l'autre les mémoires (diarii) presque oubliés de Gigli, et qui portent, l'un sur les faits de sa vie privée, l'autre sur les événements publics, tous deux pleins d'ailleurs, à un point de vue différent, de détails curieux et importants.

Gigli était un enfant naturel. Il naquit en 1594 à Rome, où il mourut en 1671; le bruit public lui donnait pour père un antiquaire érudit et distingué, qui connaissait bien les monuments de l'ancienne Rome, et qui était fort au courant de l'histoire de son temps, ayant été de 1631 à 1645 six fois *caporione* et trois fois prieur de la ville. Il laissa beaucoup d'œuvres inédites, dont la plupart existent encore dans les bibliothèques publiques ou particulières. La plus importante est le *Diario delle cose di Roma*, qui va de 1608 à 1657, mais qui n'offre d'intérêt qu'à partir de 1619. A ce journal se rattachent, en le continuant jusqu'en 1670, quelques cahiers isolés qui, après diverses aventures, entrèrent en 1875 à la bibliothèque Victor-Emmanuel. Le manuscrit lui-même qui contient le journal s'égara on ne sait comment, et jusqu'au milieu du XVIIIe siècle on n'en entendit plus parler. En 1802, un érudit romain, Francesco Cancellieri, le cite dans sa *Storia dei solenni possessi de' sommi pontefici* (Rome 1802), et il dit l'avoir trouvé dans la bibliothèque du cardinal Stefano Borgia. Aujourd'hui, il appartient au comte Al. Moroni, et c'est chez lui que M. Ademollo a pu l'étudier.

Avec les cahiers mentionnés plus haut, ce ms. embrasse les souvenirs de six pontificats, et plus particulièrement ceux de Grégoire IX, Urbain VIII et Innocent X, si pleins de péripéties et d'étranges particularités; l'auteur enregistre avec soin les événements publics et secrets de la cour et de la ville qu'il ne se fait pas faute de juger avec beaucoup d'indépendance, et cela surprend chez un écrivain de cette époque, qui fait profession publique et sincère de catholicisme. Mais l'orthodoxie de Gigli le porte naturellement à attribuer les calamités de son temps, non aux funestes volontés des papes, et moins encore aux vices de leur administration temporelle, mais aux fatales interventions de leurs parents dans le gouvernement des affaires publiques. C'est pourquoi il loue le pape Paul V d'avoir su gouverner par lui-même, et plus tard il blâme les Ludovisi et les Barberini pour les actes peu louables de Grégoire XV et d'Urbain VIII; mais sous le pontificat d'Innocent X, la situation s'aggrave à tel point que dona Olimpia, la nièce du pape, ne suffit plus pour porter tout le mal sur ses épaules : le pape aussi en prend sa bonne part.

La brièveté de ce compte-rendu ne me permet pas de suivre M. Ademollo dans le détail de l'analyse à laquelle il soumet le journal de Gigli, ni d'en citer des extraits; nous dirons seulement qu'il est de grande

importance, non pas tant par le piquant et par la multiplicité des faits qu'il raconte, que par la peinture véridique qu'il fait, presque sans le vouloir, de l'époque, des gens, des mœurs au milieu desquels a vécu l'auteur. Il serait très-important pour l'histoire de Rome au XVIIe siècle de publier ce document, et nous engageons le propriétaire du manuscrit et celui qui l'a si bien mis en lumière à entreprendre ce travail. Nous voudrions aussi que M. Ademollo tint la promesse qu'il fait en commençant, d'étudier les autres mémoires et auteurs de mémoires écrivant à Rome aux XVIIe et XVIIIe siècles, en y comprenant les *Avvisi di Roma*, ou gazettes du temps, si méprisées par les contemporains et encore aujourd'hui moins considérées qu'elles le méritent.

G.-E. SALTINI.

Il patriziato milanese, secondo nuovi documenti depositi negli archivi pubblici e privati, di Felice CALVI. Milan, 2e édition. 1875. 1 vol. in-4° de 588 p.

On remarque dans cet écrit assez de qualités pour regretter sincèrement celles dont il manque. M. Calvi sait beaucoup, mais il manque de méthode : dans cette seconde édition, *complète et revue*, il resterait beaucoup à revoir, et l'on y constate d'incompréhensibles lacunes. Comment ne s'est-il pas trouvé, au sein de cette école érudite qui est aujourd'hui l'honneur de l'Italie, un ami de l'auteur pour lui dire que s'il a travaillé, comme son titre le porte, sur les documents inédits des archives publiques et privées, il devait en donner de plus nombreux passages, ou indiquer les sources d'une manière plus fréquemment précise, afin qu'on y pût toujours recourir? Il est bien vrai qu'après 334 pages de texte on en trouve 254 de documents et d'appendices; mais les listes de noms y tiennent trop de place, et les preuves des assertions trop peu. Je préférerais, s'il faut l'avouer, la moindre ligne historique d'un vieux parchemin à la liste des propriétaires de loges au théâtre royal et ducal en 1747 (p. 273). J'aurais voulu un *discursus* sur ces vieux manuscrits qui ont peu de chances d'être jamais imprimés. Si M. Calvi eût fait ce travail, nous n'aurions sans doute pas à lui reprocher, quand il cite Vico ou Muratori, par exemple, de mettre négligemment en note ces mots peu propres à faciliter les recherches : *Scienza nuova*, ou *Antiquitates medii aevi*. Tout se tient, en effet, dans l'érudition comme ailleurs, et une bonne habitude prise ne se perd pas; mais s'il était désirable d'en voir la trace quelque part, c'était assurément dans un ouvrage d'un genre et sur un sujet si peu rebattu.

Si l'auteur avait su du moins grouper habilement ses matières! Mais non : il adopte l'ordre le plus fatigant pour les lecteurs, et il ne sait pas même s'y tenir. Il prend les divers points de la question séparément, et il les épuise en remontant dans chaque chapitre aux temps

les plus anciens, pour descendre jusqu'aux plus modernes, imposant ainsi à autrui, après se l'être imposée à lui-même, l'ingrate besogne de Sisyphe. Aucun lien, par conséquent, entre ces divers chapitres, et dans chacun d'eux un pêle-mêle inextricable d'observations générales et de faits particuliers. Au 6e chapitre, nous en sommes à la guerre aristocratique du XVIIIe siècle, tandis qu'au 9e nous revenons d'abord aux maîtres de danse du XVIe, puis, toujours en remontant le cours des âges, à Giovanni Galeazzo Visconti. Ailleurs (p. 275) nous passons de l'an 1747 à l'an 1395, comme si l'ordre chronologique n'était pas le plus sûr des guides, en vertu du proverbe indien : Aujourd'hui est fils d'hier. S'être donné un mal infini pour faire un livre qui ne peut être ni lu avec plaisir ni facilement consulté, c'est vraiment jouer de malheur.

La critique ne manque pas à M. Calvi au même degré que la méthode; mais ici encore que d'objections! Pourquoi faire à certaines doctrines l'honneur d'une mention? Pourquoi parler de ces « savants » qui voient dans les Turcs les « descendants de Caïn, » ou qui montrent dans la Révolution de 1789 « la vengeance des anciens habitants conquis contre les vainqueurs de race germanique représentés par la noblesse et par son roi de droit divin? » M. Calvi n'adhère pas à ces fantaisies, d'accord; mais c'est pour son compte qu'il écrit « qu'un homme puissant, qu'une puissante oligarchie font seuls les grandes époques (p. 326), » et qu'Athènes et Florence, qui s'inscrivent en faux contre cette assertion, « sont deux faits trop extraordinaires pour rien prouver (p. 327). » C'est son opinion qu'il énonce quand il dit que « la société du XIXe s., non soutenue par l'autorité compacte et modératrice des ordres privilégiés, ébranlée par les sophistes modernes qui voudraient détrôner Platon et saint Augustin pour mettre en leur place Holbach, Comte, Vogt, Moleschott, Buchner, invoque un César-Auguste qui affranchisse de leurs appréhensions les hommes de sens persuadés qu'un pays est d'autant plus près de la décadence qu'il a moins de religion (p. 333, 334). » Telle est la conclusion de ce volume, comme si le césarisme n'était pas la plus abjecte forme de gouvernement, celle même des irrémissibles décadences; comme si la démocratie vers laquelle marchent si visiblement, à l'heure présente, toutes les nations, même les plus rétives, ne pouvait avoir son heure dans les sociétés modernes, ainsi qu'elle l'a eue dans les sociétés anciennes, et donner satisfaction aux besoins religieux de l'humanité, tout en refrénant l'ambition sacerdotale qui les exploite sous prétexte de les défendre!

Sur le fond même du sujet, M. Calvi voit juste ordinairement. C'est avec raison qu'il signale le fondement de la noblesse dans ce droit de conquête que « l'omnipotence pontificale a si vite transformé en droit divin, » de manière à rendre les conquérants et leurs créatures en quelque sorte supérieurs à la loi humaine. C'est avec logique qu'il proclame en conséquence l'impossibilité de toute noblesse aujourd'hui, au moins dans le sens primitif du mot, puisque les nations modernes (en théorie du moins, bien entendu) désavouent l'idée de conquête. Il est vrai que

cette branche ayant cassé, on a tenté de s'accrocher à une autre, par cet instinctif besoin de distinctions commun à tous les hommes; mais la noblesse qu'on a formée comme à plaisir n'a de la véritable que les apparences. Passons sur celle qui vient du talent de l'artiste, de l'écrivain, de l'industriel, — variétés auxquelles M. Calvi aurait bien dû ajouter, toute question de talent à part, le propriétaire : — la plume, le pinceau, l'outil ne paraissent susceptibles de noblesse qu'aux yeux des générations modernes, pour lesquelles la noblesse n'est qu'une épave inanimée du grand naufrage du passé : or croire à la noblesse est apparemment la première condition pour qu'il y en ait une. Mais la noblesse d'épée elle-même, dont M. Calvi proclame la supériorité et qu'il retrouve, en dehors de la conquête, dans l'institution de la chevalerie, est-ce qu'elle a par hasard quelque unité? Non; il y a chevaliers et chevaliers. Pour qu'un chevalier puisse passer pour noble, il faut qu'il soit né et qu'il vive au pied d'un trône. Quand un prince de la maison d'Anjou ceint, en passant, le ceinturon d'argent à tel ou tel riche marchand de Florence; quand les Florentins, à son exemple, mais sans droit, font aussi des chevaliers, est-ce qu'ils ont fait des nobles? Loin de là : ce titre de *messire,* qu'on donne aux chevaliers, leur est commun avec les hommes de loi, dont personne ne conteste la roture. Et la preuve que l'institution royale elle-même ne suffit pas, c'est que si saint Louis, ses prédécesseurs et successeurs immédiats ont pu conférer une noblesse qui a pu paraitre réelle, les tentatives modernes à faire de même ont échoué. Napoléon, en créant des barons et des comtes, a pu donner des distinctions plus ou moins méritées, les déclarer même héréditaires; il n'a pu faire un noble de Fouché en le créant duc d'Otrante, non plus que d'autres moins indignes d'estime. On a fait du maréchal Pélissier un duc de Malakoff et du général Cialdini un duc de Gaëte; mais qui ne voit que c'est sous leur nom roturier qu'ils vivront dans l'histoire? Au contraire, le vénérable titre de baron de Montmorency a fait oublier le nom de Bouchard. De même, quand les grands-ducs de Toscane ont infligé aux Ricasoli, aux Ridolfi, aux Corsini, etc., des titres nobiliaires, ils n'ont fait que les amoindrir; leur noblesse n'est pas dans leur couronne héraldique; elle est dans les souvenirs d'origine diverse qui s'attachent à leurs familles, dans les livres de *Ricordi* qui en ont consacré la généalogie et les actions.

C'est ainsi qu'il ne reste en Italie qu'une noblesse factice, provenant du népotisme à Rome, du trafic à Venise et à Florence, de la féodalité à Turin, de la propriété territoriale à Naples, du titre de citoyen à Pérouse, de toutes ces choses un peu à Milan, champ éternellement ouvert aux invasions et aux idées, ville où Honoré de Balzac s'étonnait de voir sur des enseignes de boutiques les noms des amphitryons titrés qui l'avaient somptueusement reçu.

Concluons avec M. Calvi qu'une telle noblesse n'a rien de féodal; mais n'allons pas jusqu'à penser avec lui qu'elle est de race latine, car

le mélange des races est bien plus profond qu'il ne paraît le croire. Comment peut-il affirmer qu'en 1282 il y avait, à Florence, environ 150 familles de riches marchands d'origine étrusque? Pour lui l'étrusque et le guelfe c'est tout un; mais quoi! les guelfes ne sont-ils donc pas dans le principe les petites gens qui s'appuient au pape et qui l'appuient? Or c'est surtout parmi les petites gens que le sang barbare s'est mêlé au sang étrusque ou italien. Laissons par conséquent tout espoir de reconstituer une noblesse toscane sur la base de l'antiquité d'origine. Recherchons les hobereaux que Florence a forcés l'un après l'autre d'abandonner les campagnes et de passer sous les fourches caudines de ses portes, pour les humilier au rang de citoyens, à la bonne heure, voilà la vraie voie; mais le malheur est que cette recherche conduit à reconnaître à quel point presque toutes ces familles se sont éteintes soit d'épuisement, soit sous la persécution, en sorte qu'on se trouve en face de roturiers dont on ne fera pas des nobles, quand même ils en revêtiraient tous les oripeaux.

Le fait dominant c'est que les castes qui ne veulent pas s'ouvrir disparaissent, et que celles qui s'ouvrent s'encanaillent. Qu'est-ce que la *motta* milanaise? Un troisième degré de noblesse, après les capitaines et les vavasseurs, mais d'une noblesse moins soucieuse d'avoir des fiefs que de s'enrichir par la marchandise, et qui, mêlée à la classe populaire, ne s'en distingue plus que par une imperceptible ligne de démarcation, l'orgueil des origines et des souvenirs. Le mal, si c'en est un, date de loin : il faut voir la surprise d'Otton de Freising, oncle de Frédéric Barberousse, quand il voit conférer le ceinturon de chevalerie à des jeunes gens *inferioris conditionis, etiam mechanicarum artium opifices*. Ainsi, dès le XIIe siècle, la péninsule italique n'a ni le génie, ni le préjugé aristocratique. La langue italienne n'a pas, elle n'a jamais eu l'équivalent du mot dédaigneux de roture. M. Calvi est peut-être bien absolu quand il écrit que tous, à Milan, devenaient *ottimati* quand ils faisaient quelque chose de bon, de beau, d'utile, et qu'ils acquéraient des titres féodaux quand ils avaient assez épargné pour acheter une propriété foncière (p. 307); mais s'il faut admettre des exceptions, c'est à coup sûr ici le cas de dire qu'elles confirment la règle.

La noblesse bourgeoise des Milanais a pourtant retrouvé plus tard un regain ou un semblant de vie; elle l'a dû à la domination espagnole, qui essayait d'y introduire l'élément chevaleresque, constitutif de la noblesse des hidalgos. Mais que peut-on contre les mœurs? Elles prennent si bien le dessus, qu'il faut bientôt supprimer le blason, admettre la bourgeoisie à certaines fonctions jusqu'alors réservées aux nobles. Ceux-ci achèvent de se perdre à force de platitude. Quand Joseph II, de passage à Milan, y veut faire sa proie d'un merveilleux Raphaël, ses « sujets et vassaux » s'empressent de le lui offrir et de se confondre en remerciements parce qu'il l'a payée de six chandeliers et d'une croix en argent. Bonaparte n'a qu'un mot à dire, les « hordes françaises (p. 30) » n'ont qu'un pas à faire pour que l'égalité civile règne au pays

lombard. Les prétentions survivent seules : on connaît le mot de cette dame au confessionnal : — Mon père, je suis un ver de terre, mais un ver Trivulzio. — Pour rendre un peu de vie à cette caste condamnée il faut la domination autrichienne qui irrite les courages, qui pousse aux barricades de 1848 tout ce qui porte à Milan un nom honoré. Le patriciat milanais peut être vaincu dans sa lutte de cinq jours, mais il reste debout, il entretient jusqu'en 1859 cette opposition agitée qui, faisant de l'Italie comme un danger européen, appelait les « hordes françaises » (je répète le mot de M. Calvi pour lui être agréable) aux champs de Magenta et de Solferino.

C'est ce patriotisme persistant qui a permis à la noblesse italienne de se survivre en quelque sorte à elle-même ou de jeter, en périssant, cette dernière lueur de la lampe expirante, car il impliquait une solidarité réelle avec les autres classes sociales, en dépit d'une morgue dont on peut bien laisser aux vaincus des siècles la maigre consolation. Cette morgue, après tout, n'est guère qu'une apparence. Dante disait bien que la confusion des personnes a été le principe du mal dans la cité, mais il se faisait inscrire au registre matricule des apothicaires; Giusti donne son approbation à ces paroles, mais il n'en poursuit pas moins la noblesse de son ironie acérée; Gioberti dit que quiconque dédaigne la noblesse ressemble au renard devant les raisins trop verts; il préfère l'aristocratie du sang à l'aristocratie d'argent dans les républiques comme dans les monarchies; mais il n'en est pas moins l'éloquent apôtre des principes démocratiques; enfin, M. Calvi lui-même, malgré cette phrase que nous avons citée et qui indique de fâcheuses tendances, tient la ruine de la noblesse pour irrévocable, et paraît sans illusions, sinon sans regrets.

The personal government of Charles I (1628-1637), by Samuel-Rawson Gardiner. London, Longmans, 1877, 2 vol. in-8.

M. Samuel-Rawson Gardiner poursuit activement la tâche qu'il s'est tracée et dont le terme nous est inconnu, car l'auteur n'a pas dit s'il doit s'arrêter à la restauration des Stuarts ou aller jusqu'à l'époque où commence le récit de Macaulay. Les deux volumes précédents[1] nous ont fait assister aux débuts du règne de Charles Ier, et nous ont montré ce prince livré à l'influence d'un favori dont l'ascendant s'explique surtout par l'empire qu'un esprit résolu prend toujours sur un caractère indécis. Buckingham mort, Charles Ier suit une politique personnelle et devient devant l'histoire seul responsable de ses actes. C'est spontanément qu'il entreprend de fonder un gouvernement personnel, étranger à cette préoccupation des intérêts et des sentiments publics qui avait

1. *England under the duke of Buckingham and Charles I.* Voy. *Rev. hist.*, I, 626.

rendu populaire le despotisme des Tudors. Il n'impose pas le sien de haute lutte, il lui cherche des titres dans le passé, il invoque en sa faveur des précédents ; à défaut de la force militaire qui lui manque, il a recours à la justice pour établir ses innovations, et il entre en campagne contre les traditions nationales, non pour faire triompher une grande politique ou une grande réforme, mais par point d'honneur et pour établir un gouvernement arbitraire sans vues et sans initiative féconde. Le pays, attaché à sa tranquillité, subit en murmurant la dissolution du parlement et les taxes illégales, mais ne s'agite pas et ne fait pas même entendre de protestation générale. Tel est le spectacle que nous offrent les deux nouveaux volumes de M. G. L'époque qu'ils embrassent est une époque de transition qui ne peut exciter un intérêt aussi dramatique que la guerre civile, mais où l'on peut étudier la fermentation d'où celle-ci est sortie.

Nous n'étonnerons pas ceux qui connaissent les autres ouvrages de M. G. en disant qu'il a traité son sujet avec une grande originalité et une grande indépendance d'esprit. S'il s'abstient de citer ses prédécesseurs, tels que Guizot et Hallam, c'est qu'il ne leur doit rien, c'est qu'il puise ses informations aux sources originales. Parmi ces sources, les correspondances diplomatiques tiennent le premier rang, mais les renseignements que M. G. y cherche, portent beaucoup moins sur la situation intérieure de l'Angleterre que sur sa politique étrangère, car l'auteur ne partage pas l'erreur des historiens qui ont cru trouver dans les relations des ambassadeurs les témoignages les plus autorisés sur les institutions et les sentiments d'un peuple. Nous n'énumérerons pas toutes les correspondances diplomatiques à l'aide desquelles M. G. a exposé les rapports de Charles Ier avec l'Espagne, la France, l'Empire, les Provinces-Unies, et fait connaître une politique également dépourvue d'intelligence, de netteté et de franchise. Nous signalerons cependant aux lecteurs français les dépêches de l'ambassadeur anglais, Isaac Wake, lequel avait accompagné Louis XIII dans sa campagne de Lorraine en 1631. C'est sur ces dépêches que M. G. s'appuie pour affirmer que Richelieu était conduit en Lorraine, non-seulement par la nécessité de déjouer les préparatifs hostiles de Charles IV, mais aussi par l'espoir que les villes et les électeurs de la rive gauche du Rhin, menacés par la marche victorieuse de Gustave-Adolphe, viendraient se mettre sous la protection de la France et livreraient ainsi les bords du Rhin à l'influence française. On savait déjà — et M. G. aurait pu le rappeler — que les électeurs catholiques avaient envoyé leurs ambassadeurs à Château-Thierry pour solliciter la protection du roi[1]. M. Avenel avait publié (VIII, 79-80) les instructions du comte de Bruslon chargé d'obtenir de l'électeur de Trêves l'entrée des troupes françaises dans l'électorat ; mais ces faits n'indiquaient pas chez Richelieu des visées

1. *Mém. de Richelieu*, éd. Petitot, VI, 565.

aussi précises et aussi vastes que celles que les lettres de Wake autorisent à lui attribuer désormais.

L'esprit dans lequel M. G. a mis en œuvre ses nombreux matériaux est aussi éloigné que possible des passions contraires que la révolution de 1649 a longtemps excitées chez ses compatriotes. Si ces passions sont éteintes aujourd'hui en Angleterre, elles peuvent toujours se réveiller facilement chez l'historien qui a vécu longtemps avec les hommes de la Révolution. M. G. a si bien senti le danger de céder aux préventions que le gouvernement de Charles Ier lui inspire, ainsi qu'à tous les partisans du régime parlementaire, qu'il a fait un effort visible pour être impartial et que la crainte d'être trop sévère l'a fait tomber parfois dans une indulgence excessive. Cette indulgence se manifeste souvent par la réserve qu'il garde sur l'illégalité des actes de la couronne. Voici, par exemple, un fait que M. G. n'a pas jugé assez sévèrement. Des puritains avaient fondé une caisse de secours pour les ecclésiastiques pourvus de bénéfices insuffisants. Les fidéi-commissaires employaient naturellement les revenus de ce capital conformément aux intentions des donateurs et au profit des ecclésiastiques fidèles aux doctrines calvinistes. La chambre de l'Échiquier révoqua le fidéi-commis et attribua au roi le fonds de secours. Si l'on veut caractériser cette mesure, le premier mot qui se présente, c'est celui de spoliation, et il n'est pas téméraire de penser qu'il s'est offert tout d'abord à l'esprit de M. G.; mais des scrupules d'impartialité l'ont arrêté au bout de sa plume, et, après avoir essayé de trouver des circonstances atténuantes pour cette confiscation, il a fini par la condamner, non comme une iniquité, mais comme une maladresse (I, 306-308). Ce n'est pas le seul cas où M. G. se soit trop défié de ses sentiments naturels, de son premier mouvement. Ainsi il ne se prononce pas nettement sur l'illégalité du *tonnage* et du *poundage*. Et cependant Charles Ier reconnaissait lui-même en 1629 que ces taxes ne pouvaient être levées qu'en vertu d'un vote des Communes, et qu'en les percevant il n'avait entendu que devancer ce vote qu'il se croyait sûr d'obtenir[1].

La question qui s'agitait entre le roi et les Communes ne saurait être envisagée exclusivement au point de vue de la légalité. En faisant valoir des précédents, en s'appuyant sur les traditions, chacun des deux adversaires tendait en réalité à d'importantes innovations, le roi cherchant à s'affranchir du contrôle parlementaire, les Communes s'efforçant d'attirer à elles la souveraineté qui, malgré le silence des textes et la contradiction des faits, semblait jusqu'ici appartenir au roi. En présence d'un conflit où il ne s'agissait de rien moins que de la conservation des droits acquis, il faut donc se poser deux questions : les intérêts du pays étaient-ils mieux compris, mieux représentés dans le présent par le roi ou par les Communes, et, dans l'avenir, l'Angleterre

1. *Buckingham and Charles I*, II, 308.

devait-elle tirer plus de profit de l'extension ou de la limitation de la prérogative royale? L'opinion de M. G. sur ces deux points n'est pas douteuse; d'une part il répète que Charles Ier ne tenait aucun compte des sentiments et des intérêts de son peuple; de l'autre, il laisse entendre, sans le dire d'une façon expresse, que le développement des attributions du Parlement devait avoir la plus heureuse influence sur la prospérité de l'Angleterre. On s'étonne donc que la cause parlementaire ne lui ait pas inspiré une sympathie plus chaleureuse, et que, tout en comprenant parfaitement les intérêts élevés engagés dans le conflit, il en ait quelquefois apprécié les incidents avec le formalisme d'un légiste du Banc du roi.

Il y a surtout un personnage qui a profité de l'impartialité sereine dont s'est piqué M. G. : c'est Wentworth. L'auteur a reconnu, il est vrai, le côté chimérique des plans de Strafford; son incapacité à manier les hommes : graves défauts qui mettent le lord-lieutenant d'Irlande au dessous des véritables hommes d'État, c'est-à-dire de ceux qui connaissent la puissance des forces morales et savent la faire servir à leurs desseins. Mais, si M. G. n'a point exagéré les talents de Wentworth, il a fait complètement abstraction des mobiles intéressés et inférieurs de sa conduite. Déjà, dans ses deux volumes précédents, il avait essayé d'établir qu'en se ralliant à la Couronne, Strafford n'avait obéi à aucun calcul ni démenti aucune de ses idées. Il nous le présente encore aujourd'hui comme exclusivement animé par la passion du bien public. Certains faits révèlent cependant chez le ministre de Charles Ier des mobiles moins purs. Son acharnement contre David Foulis s'explique bien plus par le désir de la vengeance que par l'intérêt de l'État, car les propos de Foulis, blessants pour le représentant du roi, n'allaient pas cependant jusqu'à compromettre l'autorité de la couronne. Il est impossible de n'être pas révolté de la sévérité d'une condamnation prononcée sous la pression de Wentworth et infligeant à son adversaire, sans parler d'une révocation et d'une amende de 500 liv., un emprisonnement qui se prolongea pendant sept ans et que Strafford ne songea pas à abréger. Dans ses poursuites contre Mountnorris, Strafford obéissait aussi bien plus à des rancunes personnelles, qu'à la nécessité de sauvegarder en sa personne l'autorité royale. Loin de nous la pensée de méconnaître le désintéressement pécuniaire de Wentworth, mais il paraît avoir pensé que la vénalité ne déshonorait que celui qui recevait, car il conseille à Adam Loftus de distribuer 6000 liv. entre les conseillers du roi pour se faire nommer vice-trésorier d'Irlande.

En résumé, l'auteur a été séduit par l'activité, l'énergie, l'intelligence, le sentiment du bien public, qui distinguent le grand ministre. Les dons remarquables de cette nature si bien trempée n'ont pas dissimulé à l'historien ce qu'il y avait de chimérique dans le but de Wentworth, de peu efficace et de peu scrupuleux dans ses moyens; mais, si M. G. reconnaît chez son favori des entraînements, des illusions, il ne fait pas assez la part de ses calculs. Pour l'auteur, Strafford est le

champion désintéressé d'une politique mauvaise, ses intentions sont droites, l'intérêt public mal compris est son unique préoccupation. Il est de l'école de Richelieu, mais il est supérieur à Richelieu en ce qu'il subordonne la grandeur extérieure de l'État au bonheur des sujets. Nous avons peut-être mal cherché, mais nous n'avons pas découvert dans la correspondance du ministre anglais les traces de ce souci de la félicité publique. D'un autre côté, les efforts de Richelieu pour rendre la France puissante au dehors ne lui ont pas complètement fait perdre de vue la sécurité, la prospérité, le bonheur des particuliers. Enfin, comment apprécier équitablement le rôle de l'un et de l'autre, sans tenir compte des circonstances très-différentes au milieu desquelles ils se trouvaient? L'idéal de Richelieu, en fait de gouvernement, était le même que celui de Strafford : le gouvernement paternel, l'omnipotence de l'État. Mais dans un pays privé, comme la France, de traditions libérales, où aucun contrôle politique n'était sérieusement organisé, comment un grand ministre aurait-il pu, si par impossible il l'avait voulu, associer la nation à son œuvre de réorganisation? On n'a donc pas le droit de reprocher à Richelieu d'avoir gouverné d'une façon autoritaire et d'avoir employé le despotisme pour fonder l'ordre et l'unité nationale. C'était, au contraire, une entreprise insensée et criminelle de vouloir introduire le gouvernement de droit divin en Angleterre, dans un pays qui connaissait le prix du gouvernement représentatif, qui y était attaché par habitude et par raison, qui avait fait respecter ses volontés par ses plus grands souverains. Au reste, M. G. a compris que l'histoire de France absout le gouvernement de Richelieu, comme l'histoire d'Angleterre condamne celui de Strafford, et il serait peu équitable de serrer de trop près un parallèle que l'auteur n'a fait qu'indiquer, et qui n'exprime probablement pas sa pensée tout entière.

G. F.

Histoire de la Trinidad sous le gouvernement espagnol, par Pierre Borde. 1re partie (1498-1797). 1 vol. in-8°. Paris, Maisonneuve, 1876.

M. Borde vient de publier le premier volume d'une *Histoire de l'île de la Trinidad sous le gouvernement espagnol*. Nous regrettons qu'il n'ait pas attendu que l'ouvrage fût achevé pour le faire paraître. Je n'ignore pas que beaucoup d'érudits n'agissent pas autrement, et même qu'on a vu parfois commencer la publication d'un ouvrage en plusieurs volumes non par le premier, mais par le second ou même par le dernier, mais ces procédés de composition nous ont toujours paru d'un goût douteux, surtout quand il s'agit d'un sujet aussi restreint que l'histoire d'une des Antilles. Ne vaudrait-il pas mieux que l'auteur attendît, pour imprimer son travail, qu'il l'eût terminé? Cette publication hâtive présente en effet bien des inconvénients.

Ainsi M. B. consacre tout son premier chapitre à la géographie physique de la Trinidad, mais il est impossible de le suivre dans sa description, car la carte, que d'ailleurs il annonce, n'a pas encore paru. Plus loin (p. VII), il annonce que l'intérêt principal de son livre sera de mettre en lumière le grand fait, unique dans l'histoire, de la colonisation d'une île espagnole avec une population française; il réussit ainsi à piquer notre curiosité, mais, après avoir lu avec le plus grand soin les quatorze chapitres de son livre, nous ne trouvons rien qui nous explique pourquoi la langue populaire, les mœurs et les coutumes sont à la Trinidad plutôt françaises qu'espagnoles. Ces défauts de composition disparaîtront sans doute quand nous aurons la suite du livre, mais pour le moment, nous ne pouvons que regretter cette absence de méthode.

M. B. étudie l'histoire de la Trinidad depuis sa découverte par Colomb en 1498 jusqu'à la mort de Fernando de Berrio en 1622, mais il ne reste pas toujours dans son sujet. Sous prétexte que la plupart des aventuriers qui s'égarèrent à la poursuite de l'Eldorado relâchèrent à la Trinidad, il s'est cru obligé de raconter tout au long leurs entreprises sur le continent. On pouvait de la sorte rattacher toute l'histoire universelle à l'histoire particulière de la Trinidad.

Les deux chapitres les plus intéressants du livre, ceux qui nous ont semblé présenter les résultats les plus nouveaux, sont consacrés le premier à la description des mœurs et des lois des indigènes avant l'arrivée des Européens (p. 37-59), le second à la situation politique et morale de l'île en 1622 (p. 213-241). M. B. s'est heureusement servi pour la rédaction de ces deux chapitres, non-seulement des traditions locales, mais aussi des naïfs récits et des précieuses indications des premiers chroniqueurs. Seulement pourquoi affecte-t-il à leur égard un dédain si complet? « Au lieu de nous abandonner à l'étude des vieilles chroniques des Pedro Martyr, des Herrera, des Gomara, écrit-il (p. XX), nous avons pensé qu'il était plus profitable, de même que plus en rapport avec nos forces, de tirer parti des recherches des Humboldt, des Llorente, des Washington Irving. » Mais où donc ces historiens modernes, que M. B. cite avec tant de complaisance, et dont nous sommes loin d'ailleurs de nier le mérite, avaient-ils puisé leur science, sinon dans les écrits des Herrera et des Gomara?

Aussi bien les connaissances bibliographiques de M. B. nous semblent ou peu étendues ou sans précision. Quel est ce *John Esqueneling* qui aurait composé *Boucaniers of America?* Ne faudrait-il pas lire plutôt : *A.-O. Exquemelin : The history of the Bucaniers of America?* L'ouvrage du Père *Joseph Gumilla (El Orinoco ilustrado)* est-il tellement rare que M. B. soit obligé de témoigner une reconnaissance toute spéciale à celui de ses amis qui lui en procura un exemplaire? Enfin pense-t-il que la compilation déclamatoire de *Raynal* fasse encore autorité dans la science?

[illegible] à M. B. qu'une seule critique. Il n'est pas [illegible] des travaux de MM. de Humboldt, d'Avezac [illegible] déchargé la mémoire d'Américc Vespuce [illegible] répétée d'avoir usurpé la gloire de Colomb [illegible] au nouveau continent. « Il se mit à dresser des [illegible] 55), où il se permit de désigner le continent [illegible] par Christophe Colomb sous le nom de « tierra [illegible] des relations de son voyage de société, dans [illegible] les dates et en omettant le nom de ses associés, [illegible] de la découverte. Tel est l'ignoble procédé par [illegible]-Monde obtint son nom d'Amérique. » Qu'il nous [illegible] que jamais Vespuce ne s'attribua l'honneur de la [illegible]-Monde, qu'il n'est pour rien dans cette déno- [illegible] de lui, et que c'est un libraire d'une petite ville lor- [illegible] de Saint-Dié, qui proposa le premier ce nom [illegible] n'avait à sa disposition que la relation de Ves- [illegible] en latin en 1505 et en allemand en 1506, il dénomma [illegible] le seul nom des navigateurs qui fût venu jus- [illegible] s'y prit-il avec assez de maladresse en donnant au [illegible] la forme *Americus*, qui n'a jamais été employée [illegible] lui-même. Les accusations de plagiat lancées contre [illegible] Ricentin tombent donc d'elles-mêmes. Le seul cou- [illegible] Hylacomylus, ou plutôt personne ne serait coupable, si [illegible] très-ingénieuse explication récemment proposée par [illegible] (Bulletin de la Société de géographie de Paris, juin [illegible] Amérique serait américain, et désignerait une chaîne [illegible] du Nicaragua. On l'employa et on l'accepta tout d'abord [illegible] au pilote Americ Vespuce, et ce n'est que longtemps après [illegible] erreur d'Hylacomylus s'imposa comme une vérité. Nous [illegible] cette explication qu'en faisant toutes nos réserves; mais [illegible] que M. B. se décide à ne plus accabler de sa colère un infor- [illegible], qui ne s'imaginait certes pas de son vivant qu'il sou- [illegible] de si ardentes polémiques et tant de haines rétrospectives.

M. B. nous promet une suite à son histoire de la Trinidad. Nous [illegible] avec impatience, persuadés à l'avance que nous retrouve- [illegible] dans ce nouvel ouvrage les qualités que nous avons déjà remar- [illegible] dans le présent volume : recherches curieuses, exposition [illegible], style imagé bien que parfois un peu emphatique, et sérieux [illegible] pour arriver à une histoire définitive de son pays natal.

Paul Gaffarel.

Recueil de Poëmes historiques en grec vulgaire, relatifs à la Turquie et aux principautés danubiennes, publiés, traduits et annotés par Émile Legrand, suppléant à l'École nationale des

langues vivantes. Paris, Ernest Leroux, éditeur, rue Bonaparte, 28. 1877. 1 vol. in-8°.

Le cinquième volume des publications de l'École des langues orientales vivantes est de la main de M. Émile Legrand, suppléant à cette école. C'est un recueil de poëmes historiques en grec vulgaire relatifs à la Turquie et aux principautés danubiennes. Ces poëmes ne sont pas tous inédits, mais l'auteur qui les publie de nouveau, qui les traduit et les annote, n'en a pas moins droit à la reconnaissance du public. Il a raison de dire : « La façon dont ont été édités les livres en grec vulgaire, publiés à Venise depuis trois siècles et demi, est si déplorable, qu'elle en rend la lecture presque impossible à quiconque n'est pas très-familiarisé avec l'idiome populaire. J'ai la ferme conviction qu'aucun de ceux qui ont travaillé sur ces livres ne me contredira. Je dois encore ajouter que, parmi ces poëmes, il en est certains qui sont aujourd'hui d'une excessive rareté, et dont les exemplaires sont moins communs que bien des textes manuscrits. Ainsi pour ne citer qu'un exemple, je cherche depuis plusieurs années, dans les principales bibliothèques de l'Europe, et sans parvenir à la trouver, l'édition de la belle tragédie crétoise de Georges Chortatzis *Érophile*, donnée en 1676, à Venise, par Ambroise Gradenigo, bibliothécaire de Saint-Marc. Il en est de même d'une foule d'autres livres. » Donner une édition nouvelle de ces poëmes est donc aussi digne d'éloges que de publier des manuscrits encore inédits.

Depuis dix ans, à peu près, M. Émile Legrand n'a cessé de consacrer ses efforts à la composition d'une bibliothèque néo-hellénique. Il prépare ainsi l'histoire de la langue et de la littérature grecques vulgaires depuis la prise de Constantinople jusqu'aux premières années de l'indépendance hellénique. Autrefois on laissait dans l'oubli cette triste période de la vie des Grecs. On ne daignait pas jeter un regard sur cette barbarie moitié grecque et moitié ottomane. On ne peut pas dire qu'il y eût dans ce mépris dommage pour les Occidentaux ou injustice pour les Hellènes. Leur esprit ne produisait rien qui fût digne d'arrêter les regards des savants. On aimait mieux suivre les progrès de leur littérature classique dans nos écoles de l'Europe. On n'avait pas assez d'admiration et de reconnaissance pour les exilés qui avaient apporté en Italie, en France, en Allemagne, la clef de leur idiome et des beaux livres qu'il a produits. Les philosophes, les poëtes de l'antiquité rendus à nos bibliothèques, c'étaient là de vrais trésors. On s'en est enrichi, fortifié et nourri. Aujourd'hui que ces écrits remis à peu près tous en bons textes, commentés, déchiffrés, cent fois annotés, n'offrent plus que de rares découvertes à faire, que des variantes à relever, on a commencé à suivre de plus près et les évolutions, et les écrits de la langue vulgaire depuis le grand renversement de l'empire de Byzance, jusqu'aux années de la restauration de la nation grecque. C'est une nouvelle carrière ouverte à la curiosité de l'érudition. La littérature

proprement dite, celle qui n'enregistre que de belles conceptions exprimées en un langage noble et pur, n'a rien à voir dans ces études. Quiconque y voudra chercher les plaisirs élégants que donnent les langues classiques, doit s'abstenir d'y toucher. Si les écrits ne valent que par la justesse des proportions, l'harmonie et la pureté du style, enfin par les combinaisons de l'art, ces poëmes en grec vulgaire ne méritent pas les recherches qu'on y consacre et le temps qu'on y emploie. Si, au contraire, on pense qu'il n'est pas sans intérêt pour l'histoire d'un peuple asservi par la plus ignorante et la plus cruelle des nations, de suivre, dans des chants populaires, le mouvement des esprits et les vicissitudes de la langue des vaincus; si l'on retrouve dans une poésie grossière, qui en mérite à peine le nom, l'image et le souvenir des passions qui ont animé les cœurs, le maintien des doctrines et des traditions qui ont perpétué l'espérance, et préparé la restauration des Hellènes, n'est-il pas surprenant qu'on ait longtemps négligé ces études? N'y aurait-il pas de la frivolité à les mépriser?

Déjà dans mon travail (1864) sur *les Imitations de nos Romans de chevalerie en Grèce,* j'ai montré comment la littérature grecque vulgaire explique les rapports de l'Occident avec la Grèce à la suite des croisades et surtout de la quatrième, en 1204. On a vu par les imitations de nos poëmes chevaleresques traduits en grec à quel point les deux civilisations s'étaient mêlées et confondues. J'ai indiqué, dans mon étude sur *le Poëme de Ptocholéon*, comment il nous est venu de la Grèce des traditions et des contes que nos poëtes ont mis à profit; ces études, commençant au XIIe siècle, n'ont pas dépassé le XIVe. Il restait à pousser plus avant dans cette carrière. M. É. Legrand s'y est mis avec un grand courage, une persévérance digne de tous les éloges, et une ardeur qui l'a bientôt porté fort loin dans son entreprise. Sa collection néo-hellénique, ses publications de chansons diverses, sa collaboration à l'édition du poëme d'Akritas, une mission en Grèce qui lui a été donnée par le gouvernement, ses relations avec tous les savants de la Grèce, lui ont mis entre les mains de très-riches matériaux. Ceux qu'il a publiés en 1877, et qui font l'objet de cette étude, se rattachent plus particulièrement à l'histoire. Dans d'autres compositions on suivait le mouvement des esprits et des mœurs, dans ces pièces nouvelles le lecteur prendra connaissance de la triste situation des Hellènes sous le joug des Turcs. Sans doute on ne nous a rien laissé ignorer là-dessus. La poésie, l'éloquence, la diplomatie, les journaux, qui font l'histoire au jour le jour, nous ont abondamment renseignés sur cette tyrannie odieuse; mais les événements qui s'accomplissent aujourd'hui dans les mêmes contrées donnent un nouvel et plus vif intérêt à la publication de M. Legrand. Elle ne pouvait pas venir plus à propos. Les turcophiles n'auraient garde d'y chercher des témoignages en leur faveur; les partisans de la Russie, ceux qui voient dans son expédition un dernier effort de l'Europe contre la barbarie, pourraient alléguer ces pauvres poëmes, pour s'autoriser à dire qu'à nulle époque la Turquie

n'a compris la civilisation européenne et qu'elle n'a pas perdu, même de nos jours, sa rudesse originelle.

Ses plus ordinaires moyens de gouvernement ont toujours été le pillage, les exactions et la violence. Une nuée d'agents rapaces, d'une insatiable cupidité, n'ont jamais cessé d'opprimer les peuples. Ce n'est pas que les sultans fussent des monstres; il s'en est trouvé parmi eux d'humeur douce et d'esprit ouvert; mais les subalternes qu'ils chargeaient d'administrer leurs provinces ou de rendre la justice en leur nom, mettaient à les tromper une industrie vraiment satanique, soutenue par la brutalité la plus révoltante d'un pouvoir sans contrôle et sans limites. On les voyait se gorger de sang et remplir leurs coffres d'or. Nulle province n'était à l'abri de leur atteinte. Les biens, l'argent, les meubles, les femmes, les enfants, tout leur était bon, et rien ne pouvait les assouvir. Ils grandissaient pendant quelque temps en pouvoir, en richesses; ils disposaient en maîtres des emplois les plus hauts et des dignités les plus révérées; tout à coup le sultan ouvrait les yeux, il entrait dans une terrible colère, et la punition ne se faisait pas attendre. Un capidgi-bachi allait chez le puissant seigneur; parfois ce n'était qu'une déposition du coupable; il rentrait en un clin d'œil au rang des hommes privés, ses biens lui étaient enlevés, « sa maison de Constantinople fermée, et les araignées tissaient bientôt leurs toiles devant la porte, là où les Turcs passaient autrefois à cheval pour aller chez lui. » Le plus souvent c'était la mort qu'apportait l'envoyé du sultan. Un cordon jeté au cou du misérable et justice était faite. L'heure du châtiment était venue, triste réparation donnée aux malheureux : mais l'exemple était de petite durée, et la mort du ravisseur n'effrayait guère les brigands en place tout prêts à recommencer à l'heure même.

A la honte de l'humanité ce n'étaient pas toujours des Turcs qui exerçaient sur les Grecs leur épouvantable cruauté; des Grecs eux-mêmes, parvenus à posséder les bonnes grâces et la confiance du sultan, en abusaient pour se déshonorer par leurs turpitudes. Tel fut un Michel Cantacuzène. On voudrait pouvoir accepter les doutes qui, de son vivant même, s'élevaient, suivant Gerlach, sur la légitimité de son origine. On aimerait à croire que, loin d'être un grec et d'être issu de la race impériale, il devait le jour à des parents anglais émigrés en Turquie. Il est assez probable cependant qu'il sortait de l'illustre famille des Cantacuzènes échappée à la ruine de l'empire byzantin et à la prise de Constantinople par Mahomet II. Né à peu près vers l'an 1525, il fut mis à mort au mois de mars 1578. Tous les historiens s'accordent à dire « qu'il s'était rendu odieux à tout le monde par son ambition demesurée, son orgueil insupportable et sa vénalité sordide. Les Turcs lui avaient donné le surnom de *fils du Diable*. « Grâce à l'amitié du grand vizir, Sokolly, avec qui il partageait le fruit de ses exactions, il avait pu successivement créer et révoquer des patriarches, protéger ou persécuter les Grecs, suivant son bon plaisir. »

Il finit d'une mort bien prompte et vraiment à la turque. M. Legrand a recueilli les témoignages de l'histoire pour illustrer la pièce de vers qu'il cite au début de son livre. Quand on a lu Gerlach, par exemple, il y a plaisir à voir de quelle façon une complainte populaire rappelle cet événement. Il y a dans ce récit une prestesse d'exécution qui répond bien à la promptitude de la vengeance et du châtiment.

On vient de lire au Divan une lettre qui accuse Cantacuzène d'avoir ruiné le peuple et fomenté la guerre. Le sultan irrité mande le capidgi-bachi et lui dit : « Hâte-toi d'aller à Achélo, chez le seigneur Michel; là, avise à le pendre devant sa porte et à t'emparer de son jeune fils. Quant à ce qu'il possède, garde-toi d'en perdre ne fût-ce qu'une aiguille. »

« A minuit le capidgi-bachi sort de la ville et part pour Achélo. Il vole comme un oiseau, il va comme une flèche. Quand le seigneur Michel l'aperçut, il se leva et lui dit : « Soyez le bienvenu, Effendi, asseyez-vous pour dîner. »

— « Je ne suis venu ni pour manger ni pour boire, mais pour exécuter l'ordre et la volonté du sultan. » Et il lance son cordon au cou de Michel, puis il l'empoigne et le pend devant sa porte. Il aperçoit aussi son jeune fils; il le saisit, et le met dans la galère avec tous les trésors. »

Nous sommes habitués dès l'enfance à trembler au récit de la disgrâce de Fouquet. Ce mémorable exemple de la colère d'un roi occupe nos imaginations :

> Dans le palais des rois cette plainte est commune,
> On n'y connaît que trop les jeux de la fortune.

Le procès de Fouquet, la prison de Pignerol ont leur éclat tragique, mais c'est à la française. La façon turque est plus saisissante dans sa simplicité. La tradition n'en est pas perdue sur les rives du Bosphore.

Écrasées d'impôts, excédées par les avanies de toutes sortes, réduites à la misère, exposées à toutes les hontes, les populations n'avaient que la ressource de l'émigration ou de la révolte. Quand il se rencontrait quelque homme de courage, capable d'affronter la mort ou les chances des batailles, il trouvait des bras prêts à se lever avec le sien et à frapper l'ennemi. C'étaient alors des tentatives héroïques d'indépendance, de nombreuses représailles, des vengeances abominables. Malgré sa puissance, la Turquie ne pouvait pas du jour au lendemain étouffer toutes les révoltes. Elle perdait beaucoup d'hommes dans les embuscades, dans les surprises et dans les batailles rangées; puis, si la force des armes la trahissait, elle avait recours à la ruse pour se défaire de l'ennemi qui la harcelait. La corruption et l'assassinat venaient à son aide. Le chef une fois mort, les peuples rentraient dans le devoir en frémissant, et ils attendaient que de nouvelles injures leur fissent perdre patience pour recommencer de nouveaux efforts. C'est ce que

nous voyons dans une narration en vers des exploits de Michel le Brave, voïvode de Valachie, faite par Stavrinos, vestiar, ou grand trésorier de ce prince.

On peut prendre une idée de ce qu'était le sort des provinces soumises à la Turquie dans ce passage : « Le prince Michel gouvernait d'abord la Valachie et payait un lourd tribut au gouvernement turc; ce pauvre pays était criblé de dettes et n'avait aucun espoir de se délivrer d'un tel asservissement. Des Turcs nombreux, spahis et janissaires, avaient envahi la principauté, ils opprimaient les pauvres et les dépouillaient; ils prenaient leurs femmes et leurs enfants. Riches et pauvres étaient dans la détresse. Les Turcs méprisaient Michel et l'insultaient souvent jusque dans son palais, ils faisaient endurer au pays mille autres maux. Les habitants traînaient une vie misérable. »

Chaque révolte, dans cette situation, ne pouvait être qu'une immense effusion de sang, une série de crimes et de cruautés. Voici un échantillon de ces hostilités : « Ils (les Valaques) ravagèrent Roustchouk et le mirent sens dessus dessous. Ils s'emparent des trésors, ils enlèvent les femmes turques; les mères pleurent leurs enfants, et les enfants poussent des cris. D'autres femmes sont prises par les Hongrois, d'autres par les Catans, d'autres par les Valaques, d'autres par les Trabans. Il y eut en ce jour-là bien des lamentations et les clameurs montèrent jusqu'au ciel. Ils prirent un riche butin, tout le monde en était chargé; ils firent de nombreux prisonniers des deux sexes, ils ne laissèrent rien. Les belles Turques, ces femmes délicates et choyées, qui ne sortaient jamais, mais qui restaient enfermées, il fallait voir alors comme elles étaient faites, toutes nues, déchaussées, vautrées dans la neige. Ils entraînaient les unes par les cheveux, les autres par la main; il était impossible de voir quelqu'un qui n'emmenât point une Turque.

Θρῆνος πολὺς ἐγίνηκεν ἐκείνην τὴν ἡμέρα,
Καὶ αἱ φωναῖς ἀνέβαιναν ἀπάνω'ς τὸν ἀέρα.
Βίον ἐπῆραν περισσόν · ὅλοι ἐφορτωθῆκαν,
σκλάβους καὶ σκλάβαις περισσᾶις τίποτες δὲν ἀφῆκαν ·
Ταῖς Τούρκισσαις ταῖς εὔμορφαις ὁποῦσαν χαϊδεμμέναις
ἔξω ποτὲ δὲν ἔβγαιναν, μὰ κάθουνταν κλεισμέναις,
ἐτότες νὰ ταῖς ἔβλεπες πῶς ἦσαν καμωμέναις,
ὁλόγυμναις, ξυπόλυταις, 'ς τὰ χιόνια κυλισμέναις ·
ἄλλαις παίρνουν ἐκ τὰ μαλλιὰ, ἄλλαις ἀπὸ τὸ χέρι,
τινὰν ἐκεῖ δὲν ἔβλεπες Τούρκισσα νὰ μὴν σέρνῃ (p. 36).

Je ne raconterai pas la suite de ces longs combats, il faut les lire dans la publication de M. Legrand. A côté d'erreurs, d'inexactitudes et de vues incomplètes, l'histoire y peut trouver bien des faits intéressants. Il n'est pas sans valeur pour l'histoire générale, ce mauvais poëme. On y voit ce qu'était au début du XVIIe siècle tout ce monde à demi barbare, Hongrois, Moldaves, Valaques, Tartares, que l'Europe d'alors regardait avec effroi et qu'elle distinguait mal les uns des autres. Elle était loin d'avoir pour ces nations l'intérêt qu'elle a plus

Il finit d'[illegible] au point de vue moral, a recueilli [illegible] marcher vers le progrès, si qu'il cite [illegible] jours dans les mêmes con- il y a plai[illegible] villes en effet de Roustchouk, cet événe[illegible] de Nicopolis, de Braïla, de Vid- répond [illegible] ment en ce moment l'objet de

On vi[illegible] théâtre des exploits de Michel le ruiné le [illegible] entrer dans la mêlée, comme alliés bachi [illegible] ent leurs plus acharnés adversaires! là, avi[illegible] seront les dernières que ces pays Quant [illegible] paix et à une indépendance hon- aiguil[illegible] souhaiter, sans l'espérer beaucoup. Et « [illegible] que la succession des jours amène avec volo[illegible] relief et de la vie à des œuvres qui n'ont Mi[illegible] caractère immortel du génie, mais qui ont a[illegible] valeur que l'histoire imprime aux choses.

[illegible] Stavrakoglou offre avec plus de développe- [illegible] à celle de Michel Cantacuzène. C'est le [illegible] Fanariote, un scélérat barbare et féroce qui [illegible] crimes et d'audace. Le 12 août 1765 il fut [illegible] sultan, en expiation de son avarice et de ses [illegible] d'entreprendre l'énumération de ses scélérat- [illegible] sans peine ce que peut inspirer la cupidité. Il est [illegible] de demander à la complainte populaire une idée du luxe [illegible] dépeint vivait un de ces oiseaux de proie. « Il avait deux [illegible] dont l'arrangement était parfait, l'une était à Balata, l'autre à Phéri. Il ne s'en contenta pas, mais il voulut en élever une troisième au Grand-Courant. Pendant huit années les maçons ne cessèrent d'édi- fier, de bâtir, et de restaurer kiosques et bains. Si l'on entrait dans cette maison, on s'arrêtait interdit, et l'on était tenté de se prosterner devant les peintures et les ornements qui l'embellissaient. Dans la chambre du spathar, on avait peint la Valachie et la Moldavie, tout au détail. Dans la chambre de la spatharesse, on avait peint Constan- tinople et la Russie, ces empires redoutés. A droite, on avait repré- senté des rosiers et des œillets chargés de fleurs; à gauche on avait peint des tulipes et des violettes, et tout ce qui pousse dans les jardins. Dans cette chambre, et continuellement à la portée de ses regards, la spatharesse avait des perroquets et des canaris. Ces oiseaux n'étaient pas peints, mais on les voyait en cage. L'un poussait un cri, l'autre gazouillait. Lorsqu'on entrait là-dedans, on se trouvait tout interdit. Mais pourquoi m'attarder maintenant dans mon récit? Pour dire tout ce que j'ai vu dans cette maison, il faudrait me le rappeler. Il y avait des glaces enrichies d'argent, d'autres de nacre, et toutes fabriquées à Venise. De très-belles glaces entourées de cadres couverts de dessins et d'ornements. Elle en avait fait placer une en face d'elle pour se donner la satisfaction d'y admirer sa beauté. Il y avait encore des

ouks admirables, dont le bout était d'ambre et le fourneau tout uré de perles. Toutes les cafetières étaient en argent, et toutes les sses à café en porcelaine; il y avait un service de soucoupes dont acune était surmontée d'une pierre fine de la valeur de douze bourses. L'ustensile à servir le glyco était orné de pierreries valant, j'ose le dire, dix bourses et plus. Le plateau sur lequel il mangeait était en or, et le support sur lequel on plaçait ce plateau était en argent. Housses, couvertures et oreillers étaient brodés d'or et de perles. »

Cette naïve peinture du luxe oriental qui n'est point ici déplacée et nous donne un aperçu des richesses de Stavrakoglou, n'est rien auprès de cet autre détail. Le sultan irrité envoya quatorze mahonnes pour enlever et transporter les malles et les coffres. ... « ici un tas de sequins, là un autre de grouches (piastres), puis un autre tas de roups et un autre de karagrouches. » On oublie ces détails eux-mêmes devant l'exécution implacable et brutale des ordres du sultan. « A la vue de tout cela la spatharesse fut épouvantée, elle ordonna à son esclave de fermer la porte. Mais le bostandji-bachi entra incontinent dans sa chambre, il allongea le bras et lui détacha ses pendants d'oreilles. Elle comprit ce qui se passait et se dit intérieurement : « Ils ont tué mon mari! » Et elle se mit à pleurer.

C'est toujours le même jeu. Des officiers avides grugent le peuple, s'engraissent de sa substance, jusqu'au jour où le sultan irrité presse l'éponge gonflée du sang des misérables, et pour toute satisfaction offre aux victimes le spectacle d'un Stavrakoglou pendu à la porte de sa maison, avec un papier collé sur la poitrine où sont écrits tous ses méfaits. Témoin de ces catastrophes tragiques, le poëte populaire en recueille le souvenir souvent avec joie, souvent aussi avec un sentiment de pitié pour le coupable. Peut-être ne l'a-t-il connu que par les bienfaits, comme le poëte de Stavrakoglou, et la reconnaissance prenant la place des autres sentiments, ses regrets pourraient en imposer à l'histoire, s'il ne demeurait quelque monument plus fidèle de la vérité, comme celui que M. Athanase Comnène Hypsilantis a publié sur Stavrakoglou en 1870.

Les chants consacrés au récit des efforts faits par les Grecs pour conquérir leur indépendance ont un caractère touchant de force et de vivacité. Ceux qui, dans le volume de M. Legrand, ont trait à la révolte des Sfakiotes (Crète) en 1770, se recommandent au lecteur par une expression générale singulièrement éloquente. Les habitants de Sfakia, sous la conduite de l'un d'entre eux, maître Jean, se laissèrent facilement entrainer dans l'expédition que l'impératrice Catherine avait si pompeusement annoncée à l'Occident. Il ne tint pas à eux que la Crète ne recouvrât alors sa liberté. Mais abandonnés par Orloff, ils payèrent de leur sang cette téméraire insurrection. Maître Jean, victime d'une ruse criminelle, se livra aux Turcs, il fut pendu à Candie,

comme brigand, et l'île entière retomba sous un joug plus dur qu'auparavant.

La seconde chanson donnée par M. Legrand a une belle originalité d'allure. J'en citerai le début pour les lecteurs qui n'ont pas l'habitude de lire ces sortes de poëmes. « Que celui qui a de l'esprit, de la réflexion et de l'intelligence dans la tête s'assoie et médite l'histoire de Maître Jean, qui, le premier de Sfakia, et chef de maison, fit un appel pour reconstituer la nationalité hellénique. A chaque Pâques, à chaque Noël, il mettait son chapeau et disait au protopapas : « J'amènerai les Russes. » — « Maître Jean de Sfakia, descends pour lire le firman du sultan et donner une réponse. » — Tais-toi donc, protopapas ; je n'ai point encore tout dit : « Je veux prendre la croix et aller la planter sur la porte de la Canée; je veux, à coups de fusil, chasser les Turcs dehors. » — « Silence, maître Jean, il ne nous convient pas de parler ainsi. Si le sultan entendait cela, il nous enverrait les Turcs. » — « Qu'il envoie son armée et tous ses étendards, Sfakia renferme des hommes de cœur aussi nombreux que ses ramiers. » — « Maître Jean, Maître Jean, fais tout ton possible pour que le pacha ne t'entende pas, car il nous enverrait les Turcs. »

C'est également à la révolte des Sfakiotes en 1770 que se rapporte la complainte d'Alidakis. Il s'agit d'une vengeance des insulaires contre le représentant de l'autorité musulmane. Un tiers des Sfakiotes à peine avait échappé à la guerre, et voici que de nouveau ils se lèvent contre les Turcs, et cherchent à se débarrasser d'Alidakis qui était, sans contredit, le plus puissant et le plus riche des feudataires ottomans. Domicilié à Prosnéro, il traitait en esclaves les habitants des villages soumis à son autorité. « A partir de 1770, il se montra plus violent et plus cruel que jamais. Il n'usa plus d'aucun ménagement vis-à-vis des Sfakiotes, qu'il croyait incapables de lui résister... » Cette reprise d'hostilités eut pour cause les razzias opérées sur les troupeaux d'Alidakis par les Sfakiotes, et sur ceux de ces derniers par les gens d'Alidakis. Résolu à ne point supporter un pareil état de choses, Alidakis prépara une expédition contre les Sfakiotes. Mais ceux-ci, informés à temps du péril qui les menaçait, se rendirent nuitamment à Prosnéro, assiégèrent Alidakis dans son *Pyrgos* et le tuèrent. C'est cette mort que raconte le poëme.

Il y a une énergie farouche dans tout ce morceau. Les apprêts du départ, l'équipement des guerriers, sont décrits avec une familiarité étrange qui est le reflet de la vérité même. « Décidés à recommencer la guerre, tous les braves soldats se rassemblent à Askifo; c'étaient des hommes de haute taille, élancés, avec des bras énormes, la poitrine nue, de grosses jambes, de longs cheveux tressés, une nuque très-développée, des poitrines velues, des épaules nues. Ils tiennent à la main une arquebuse malpropre, ils ont à la ceinture un pistolet et une rapière à grosse poignée, sur le dos un sac avec de grosses cour-

roies et fait exprès de façon à contenir deux moutons. Les uns sont en habit d'été, d'autres portent des capotes, d'autres ont de larges culottes de laine, d'autres des cabans. Leur habillement et leurs armes sont un peu noircies par la fumée et cousus et attachés çà et là avec des courroies. » Voilà les ancêtres des héros de 1821; voilà les descendants des compagnons de Léonidas et de Xénophon.

A cette troupe déjà si étrange, il faut joindre le groupe des femmes. « Beaucoup sont parties et ont suivi, afin de prêter main-forte en cas de combat. Telles qu'elles étaient, vêtues de chemises, la tête couverte d'un voile, avec des plissés, des tabliers et des fichus pour la tête, elles ont abandonné maisons et enfants, quenouilles et fuseaux, sans pleurer aucunement, sans verser une larme; elles ne veulent pas quitter leurs hommes et les laisser seuls au combat, de peur qu'ils ne reviennent pas. Dans le *vieux palais,* dans l'enclos, sous le frais ombrage de l'yeuse, les gens de toute classe se tiennent ensemble pour voir ce qui arrivera. Femmes, vieillards, jeunes gens, tous, petits et grands, sont là rassemblés afin de prendre une résolution définitive. »

Si la bataille fut ardente, la joie fut vive après la victoire. C'est une peinture vigoureuse que le tableau où l'on voit le pillage des biens d'Alidakis, et le festin grossier qui suit le triomphe. Le souvenir d'Homère se présente involontairement à la mémoire quand on lit ce qui suit : « Après le partage du butin, ils se livrent à la joie dans la prairie, et ils y restèrent le soir pour s'y délasser. Ils égorgèrent des bœufs et des moutons, des brebis stériles et des béliers, et ils remplirent de parts de viande des bassins et des vases à traire; ils firent cuire bœufs et brebis à la broche, afin de manger et de délasser leurs corps harassés de fatigue; on fit rôtir à la broche des brebis brehaignes, et cuire les bœufs dans les bassins; la fumée odorante des viandes rôties formait comme un nuage. Ils firent ripaille tous ensemble, ils burent et chantèrent, tout en priant Dieu d'avoir pitié de ceux qui avaient été tués. » Faisait-on autrement devant les murs de Troie, sur les rives du Scamandre? Les héros de l'Iliade, pas plus que les Sfakiotes, n'étaient des petits-maitres élégants. Ceux de 1770 aimaient autant leur patrie et leur liberté. En 1821, en 1863, ils ont repris les armes, et le 1er août 1877, le télégraphe nous envoyait d'Athènes cette nouvelle : « Athènes (30 juillet). Les Sfakiotes (habitants du canton de Sfaki, sud-ouest de l'île de Candie) méconnaissent l'autorité. » L'âme de Maître Jean dut tressaillir, et son nom assurément aurait conduit les Sfakiotes au combat. N'ont-ils pas mérité par tant d'efforts souvent repris, toujours malheureux, que le sang répandu chez eux fasse enfin lever pour eux le jour de l'indépendance?

Les Grecs n'étaient pas les seuls misérables que renfermât la Turquie. Les Juifs avaient, eux aussi, leur bonne part d'insultes, d'exactions et d'avanies à souffrir. Deux morceaux, l'*Enfant crucifié par les Juifs,* et l'histoire de la *Juive Marcada,* nous font voir à quels ignominieux traitements, à quels soupçons absurdes cette pauvre nation était en

butte. Les enfants les insultent, les hommes les battent, les magistrats les protégent en les rançonnant, on les enferme dans des quartiers spéciaux, on les accuse de crucifier les enfants, on se réjouit de leurs mésaventures, on ajoute les railleries cruelles à leurs insupportables souffrances. Quoique l'histoire de la *Juive Marcada* soit remplie de sombres détails et de poignantes révélations, le poëte qui l'a racontée y a laissé filtrer un rayon de pathétique et de grâce. On sait avec quel feu d'imagination les Grecs parlent de l'amour, avec quelles expressions ardentes ils peignent les sentiments de deux cœurs enflammés; nous en retrouvons un nouvel exemple dans le récit des amours du boulanger albanais et de la jeune juive. Il y a bien de la délicatesse dans les entrevues de ces deux jeunes gens, bien du charme dans le secret de leurs amours. Les plaintes de la pauvre mère privée de sa fille, ses lamentations sont fort touchantes, et l'on peut dire que sous les haillons de la langue vulgaire brillent encore la noblesse et la grâce de l'antique génie des Grecs.

On ne s'étonnera pas que des morceaux du genre de ceux que vient d'éditer M. E. Legrand soient tous écrits en vers. Pour un peuple jeune, ou pour un peuple qui, par des revers aussi profonds que ceux de la Grèce, est revenu à une seconde enfance, le langage rhythmé est le seul qui serve d'interprète à la pensée. La prose est une œuvre de science profonde et d'art trop délicat. Elle n'apparaît que bien tard après les vers dans le développement régulier des littératures. On commence par écrire en vers. Homère a précédé Thucydide. La Grèce, après la prise de Constantinople, était tombée dans une telle ignorance, qu'elle eut une seconde vie. Elle recommença une nouvelle enfance, et naturellement les vers s'offrirent à tous ceux qui avaient quelque chose à dire. Explosions de l'âme, chansons d'amour, cris de guerre, anecdotes, complaintes, histoires, aventures journalières, tout fut désormais écrit dans ce langage. Nous avons eu, nous aussi, cette enfance du moyen-âge; la Grèce avait contribué à nous en faire sortir; tandis que, fortifiés par ses écrits, nous donnions à notre génie le bel essor du XVIIe siècle, ce pauvre pays bégayait ses sentiments dans un langage sans beauté, mais non sans force d'expression. Pardonnons-lui donc ce qu'il peut avoir de défectueux, souvenons-nous seulement qu'il a toujours servi à exprimer des choses profondément ancrées dans le cœur des Grecs : l'amour de la patrie, la haine de l'oppression et l'espérance en l'avenir.

C. GIDEL.

Histoire de la Révolution française dans le pays de Foix et dans l'Ariége, par Paul DE CASTERAS. Paris, Thorin, 1876, gr. in-8°, 424 p.

Bien peu s'en faut que ce travail soit irréprochable. Il est conçu et

composé rigoureusement au point de vue de l'histoire locale; il est écrit avec une telle impartialité que les opinions politiques de l'auteur n'y percent véritablement nulle part. A peine est-il permis de soupçonner que M. de C. appartient à la classe des esprits sages et modérés qui revendiquent l'application des principes de 1789, sans répudier les bienfaits de l'ancien régime. Les critiques qu'il encourt sont donc fort limitées et de portée médiocre. Par exemple, il risque de dérouter le lecteur en attirant toute son attention sur le comté de Foix, qui sous l'aspect des droits électoraux n'avait pas même, en 1789, d'existence propre. Ce sont les deux sénéchaussées de Pamiers et de Saint-Girons, celle-ci comprenant en partie le Couserans et le Comminge, qui ont formé le département de l'Ariége. Là était la base de l'ouvrage. L'adoption d'une méthode qui a pour résultat de concentrer toute l'exposition sur le comté de Foix, de reléguer à un rang secondaire la sénéchaussée de Pamiers et d'accorder à peine quelques lignes à Saint-Girons et au Couserans m'étonne d'autant plus que l'auteur a travaillé sur les meilleurs documents de Paris et de la province, et de première main. Or en 1788 le comté de Foix ne jouait aucun rôle : il ne figure point sur les listes de convocation aux États généraux.

En ce qui touche la forme, elle manque peut-être de relief et de couleur. On voudrait un style plus net, une diction plus serrée. Le récit traine parfois; il m'a paru un peu terne, mou et languissant. Une monographie a le droit d'être courte, et n'a que faire des proportions d'un livre. Si elle ne comporte que deux cents pages, point n'est besoin de la délayer en quatre cents. D'autant que les sujets bien délimités donnent à un écrivain toutes les facilités de l'approfondir, partant d'en rejeter le superflu.

Ces réserves faites, et on voit qu'elles ne sont pas graves, je n'ai qu'à louer la présente publication. Prenant les choses un peu avant 1789, elle les conduit en quatorze chapitres qui se suivent dans l'ordre chronologique jusqu'à l'Empire et à la Restauration. Les institutions et les hommes y tiennent une place à peu près égale et y sont l'objet de soins pareils. Les incidents relatifs à la convocation, aux élections, aux doléances, à la formation du département, aux troubles, ne diffèrent pas sensiblement de ceux qui se sont produits dans les autres régions de la France. Il faut en dire autant de ceux qui concernent les élections conventionnelles, le régime administratif des directoires, des districts et des communes, et le mouvement des esprits aux époques de la Terreur, de la réaction thermidorienne et du Consulat. On y voit l'influence et le pouvoir passer successivement des classes privilégiées aux Constituants, aux Girondins, aux Jacobins (plutôt qu'aux Montagnards) et revenir insensiblement aux catégories des gens paisibles et indifférents, amalgamées des révolutionnaires enrichis ou repentis, pétries et disciplinées par la main de Bonaparte. Un des points particuliers à l'histoire de l'Ariége et qu'il me paraît utile de faire connaître, c'est un projet de partage des biens communaux colporté et

patronné au profit de la ville de Pamiers, dans le courant de l'année 1790. Naturellement repoussé par l'autorité supérieure (il fut porté jusqu'au ministère), ce projet devint l'occasion d'une lutte acharnée, et ce fut sur les questions qu'il soulevait que se firent les élections à l'Assemblée municipale. Aveu triste à faire : le parti qui avait pris pour mot de ralliement la satisfaction de si misérables appétits l'emporta. La convoitise des communaux, le désir de se les approprier individuellement, est d'ailleurs un sentiment fort répandu chez les paysans à l'époque de la Révolution; le Comité de la féodalité en conserve, sous forme de pétitions, d'assez nombreux témoignages. — Je signalerai aussi un morceau qui se trouve rarement dans les monographies de ce genre, le chapitre XIII, consacré aux *Volontaires,* facilité, il est vrai, par les publications de M. Rousset, mais où il y a beaucoup de recherches personnelles.

Au nombre des personnages marquants qui jouent un rôle dans la monographie de M. de C., il y en a trois qui appartiennent à l'histoire générale : le maréchal Clausel, Lakanal et Vadier. Sur Clausel, l'auteur ne nous apprend rien de saillant. Ce qu'il dit de la carrière, surtout des débuts et des dernières années de Lakanal, mérite de fixer l'attention des biographes, Lakanal étant véritablement le grand maître de l'instruction publique pendant la période intermédiaire, l'inspirateur ou même le créateur des écoles et des méthodes nouvelles. Peut-être y a-t-il chez M. de C. un parti pris d'indulgence pour cet esprit distingué, mais étroit, et dont le fanatisme dégénéra en manie. A coup sûr il n'est pas assez sévère à l'endroit de Vadier, le plus lâche des Montagnards, selon le jugement de Louis Blanc lui-même, l'homme qui en pleine Assemblée législative renia sa foi politique (je déclare que je déteste le système républicain — après Varennes), qui ferma la bouche à Danton agonisant, qui inventa la conspiration des prisons, qui machina la perte de Robespierre et trouva moyen de mourir tranquillement dans son lit. Ce scélérat n'était pas suffisamment connu : il est bon de savoir que ce fut lui qui organisa la Terreur dans l'Ariége et qui fit traduire et poursuivre au tribunal révolutionnaire à Paris les victimes que ce régime coûta au département : c'étaient d'anciens compétiteurs, des rivaux d'influences locales. Grâce à M. de Casteras, Vadier est désormais complet.

H. Lot.

Histoire de la Terreur à Bordeaux, par M. Aurélien Vivie. 2 vol. in-8. Bordeaux, Féret et fils, 1877, xvi, 454 et 512 p.

L'histoire des provinces de France pendant la Révolution, trop longtemps négligée par les écrivains, commence à sortir des archives locales. De nombreuses monographies ont été consacrées depuis quelques années au récit des événements qui se succédèrent dans les principales villes de la province depuis les débuts de la Constituante jusqu'aux

la Convention. Quand ce mouvement, qui paraît jour davantage, aura produit tous ses résultats, quand enfermés dans les dépôts publics auront été classés, ibliés, on pourra tenter d'écrire une histoire complète et Révolution française, dont les historiens les plus autorisés présenté jusqu'ici que les traits principaux et les phases natiques.

tre que vient d'écrire M. Vivie est sans contredit un des uvants du drame complexe qui se jouait en même temps sur points du territoire. A juger ce livre sur les apparences, c'est-sur la préface et les recommandations que son auteur a erchées, on serait tenté de le traiter trop sévèrement. En effet, non ntent de placer à la première page la liste des souscripteurs, en tête de laquelle figurent l'archevêque de Bordeaux, l'évêque d'Agen, nombre de sénateurs et de magistrats, M. Vivie a demandé à un de ses protecteurs les plus éminents un patronage en quelque sorte officiel. Monseigneur le cardinal Donnet, en donnant son approbation au livre de M. Vivie, a ainsi reconnu qu'il n'y trouvait rien de contraire aux principes du catholicisme le plus pur. L'auteur déclare en outre qu'il a corrigé les *légères imperfections*, ces mots sont de lui, signalées par le prélat. M. Vivie s'est ainsi fait délivrer un brevet d'orthodoxie. Nous devions le constater; le lecteur appréciera. On se tromperait toutefois gravement si on concluait de cette étrange préface que l'écrivain a écrit un pamphlet partial et violent contre les hommes et les événements dont il s'occupe. Il se montre peu favorable au mouvement révolutionnaire, c'est son droit; il condamne sans restriction la constitution civile du clergé; mais nous devons reconnaître en même temps qu'il se borne la plupart du temps à mettre les faits sous les yeux du lecteur, qu'il a puisé ses renseignements aux sources les plus sûres, qu'il s'est efforcé enfin de faire œuvre d'historien.

L'ouvrage est divisé en quatre livres. Le premier et le dernier renferment l'entrée en matière et la conclusion : *Bordeaux politique et religieux de* 1789 *à* 1792 — *Bordeaux après thermidor*. Le second et le troisième livre : *les prolégomènes de la Terreur — la Terreur*, de beaucoup les plus étendus et les plus importants, sont consacrés au récit des événements qui précédèrent et suivirent la chute des Girondins.

Après avoir rapidement esquissé la biographie des chefs du parti de la Gironde, après avoir rappelé ses luttes avec la Montagne et sa proscription, l'auteur nous fait assister à l'émotion profonde que la nouvelle de sa chute répandit dans la cité bordelaise. Une tentative de révolte contre la Convention, qui affecta un caractère tout particulier, car les chefs de la Commission populaire de Salut public de la Gironde protestèrent toujours de leur attachement absolu à la République, faillit attirer sur la ville les plus grandes catastrophes. Toutefois, si l'on compare la gravité des conséquences que pouvait entraîner cet imprudent essai de fédéralisme avec la rigueur de la répression, il faut reconnaître que la Terreur fut moins sanglante à Bordeaux que dans bien d'autres

villes qui n'étaient guère plus coupables. La Commission populaire de Salut public fut maîtresse de Bordeaux pendant plus de trois mois, du commencement de juin au 18 septembre 1793; mais, incapable de lutter à la fois contre ses ennemis intérieurs tout dévoués à la Convention, et contre les troupes révolutionnaires auxquelles elle n'avait pas de soldats à opposer, elle dut se retirer piteusement après avoir exaspéré la colère de ses adversaires par de vaines démonstrations et par d'inutiles violences. M. Vivie reconnaît l'imprudence et l'illégalité d'une pareille conduite : « Il est certain, dit-il, que les autorités constituées, dont l'attitude fut réellement énergique dans cette circonstance, peuvent être cependant taxées d'avoir manqué d'égards envers les deux envoyés de la Convention. On les tint pour ainsi dire en charte privée, et ils n'eurent la liberté ni de leurs actions, ni de leurs mouvements. Ce fut une faute grave, nous n'hésitons pas à le dire. C'était dans tous les cas la preuve certaine et la consécration de l'état de *rébellion* du département de la Gironde. »

La ville de Bordeaux, en protestant de son dévouement à la République, en envoyant ses bataillons contre la Vendée, croyait éviter la guerre civile; mais, en insultant et en arrêtant les représentants du pouvoir régulier, en se refusant à exécuter les ordres de la Convention, elle se mettait en état de rébellion ouverte et provoquait de terribles représailles.

Chassés une première fois de Bordeaux par les mesures vexatoires et injurieuses prises contre eux, Ysabeau et Tallien ne tardèrent pas à y revenir avec des forces suffisantes pour faire respecter leur caractère. Le 16 octobre 1793, Ysabeau, Tallien, Baudot et Chaudron-Rousseau rentraient dans Bordeaux par une brèche faite au mur de la ville et y installaient quelques jours après une commission militaire chargée de rechercher, de juger sommairement et de punir tous ceux qui avaient pris part à la tentative de rébellion.

Ils avaient rencontré dans un misérable nommé Lacombe, ancien instituteur, inventeur de la guillotine à quatre tranchants, qui fut construite mais ne fut jamais employée, l'instrument le plus propre à répandre la terreur dans la ville. Dans une première période, qui va du 23 octobre au 16 décembre 1793, la commission militaire condamna 126 personnes, dont 42 à la peine de mort, et en acquitta 43 seulement. Presque tous les chefs du mouvement insurrectionnel, les citoyens les plus considérables de la ville, les négociants les plus riches payèrent de leur tête, ou tout au moins d'une partie de leur fortune, l'imprudente protestation de Bordeaux contre le coup d'état du 2 juin.

Après le 17 décembre survient une période de modération relative; pendant plus de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 2 avril 1794, la commission militaire, sur 366 accusés, en acquitte 251 et en condamne 115, dont 50 à mort, 31 aux fers ou à la détention et 34 à l'amende avec ou sans exposition.

Cependant la Convention, ou plutôt le Comité de Salut public, alors

à l'apogée de sa puissance, s'inquiétait de la modération de Tallien et d'Ysabeau. Les proconsuls avaient été dénoncés aux Jacobins; ils sentaient le péril qui les menaçait, et, tandis qu'Ysabeau restait à Bordeaux, Tallien partait pour Paris afin de conjurer le danger. Alors commence un des incidents assurément les plus étranges de cette triste période. Marc-Antoine Jullien, âgé de dix-neuf ans, simple agent du Comité de Salut public, sans titre officiel, sans mission bien définie, vient s'installer à Bordeaux pour surveiller et dénoncer Ysabeau, le représentant officiel de la Convention. Une lutte sourde, dans laquelle le fonctionnaire public n'a pas toujours l'avantage, s'engage entre les deux adversaires, et cette lutte entraîne pour la malheureuse cité un redoublement de rigueurs. Du 3 avril au 31 juillet 1794, la commission militaire, toujours présidée par le sinistre Lacombe, juge 323 individus et prononce 209 condamnations à mort, 35 condamnations à diverses peines, et 79 acquittements.

Ainsi les condamnations capitales s'élevèrent, du 23 octobre 1793 au 31 juillet 1794, au chiffre de 301; la plus grande partie est imputable, non pas à Ysabeau ou à Tallien, comme on le croit généralement, mais aux instructions apportées de Paris par le jeune Jullien et par Garnier de Saintes. Jullien peut revendiquer notamment la mort de Salles, de Guadet, de Buzot et de Pétion qui, jusqu'à son arrivée, étaient parvenus à se soustraire à toutes les recherches. Quand Jullien vint s'établir à Bordeaux, les perquisitions avaient été abandonnées depuis quelque temps déjà et les derniers survivants de la Gironde, réfugiés à Libourne, pouvaient se croire sauvés. Jullien fit recommencer les recherches, leur imprima une énergie fiévreuse, et put enfin se glorifier devant ceux qui l'avaient envoyé d'avoir livré les proscrits au bourreau.

Quand on compare le nombre des victimes de la commission militaire de Bordeaux à la liste des condamnés de Paris ou de Nantes, on reconnaît que la Terreur ne fut pas aussi cruelle dans la Gironde que dans certains autres départements, surtout si on a égard aux graves responsabilités qu'avait encourues la ville de Bordeaux par sa résistance ouverte aux décrets de la Convention.

Le drame se termina par le jugement et l'exécution de l'infâme président de la commission militaire. On constata que Lacombe avait abusé de sa situation pour pratiquer toutes sortes de vols et de concussions, et, après des débats qui portèrent au plus haut point l'exaspération publique, il fut à son tour condamné à la peine de mort. C'est à grand'peine qu'on parvint à le soustraire à la fureur du peuple pendant le chemin qui séparait le tribunal du lieu du supplice.

Au récit de ces événements dramatiques, M. Vivie a joint la citation d'un grand nombre de pièces authentiques; les unes, particulièrement les correspondances, sont intercalées dans le texte; les plus longues sont rejetées dans un appendice. Presque toutes ces pièces proviennent des archives de la Gironde que l'auteur a largement mises à contribution. Il ne paraît pas avoir fait de recherches sérieuses dans d'autres

villes qui n'étaient g
Salut public fut mai
commencement de
lutter à la fois cor
vention, et contre
pas de soldats à
exaspéré la colè
par d'inutiles vi
d'une pareille c
tituées, dont l'
peuvent être
envoyés de l
et ils n'eur
Ce fut un
les cas la
départer
La v
blique
guerr
pou
ell
re

[illegible] certainement trouvé à [illegible] ceux qu'il a publiés.

[illegible] ouvrage, je signalerai particu- [illegible] tous les individus traduits devant [illegible] avec l'indication de leur âge, de [illegible] nature du jugement.

[illegible] ouvrages publiés dans ces derniers [illegible] et surtout sur les Girondins; mais [illegible] soigneusement les sources auxquelles il

[illegible] de ces volumes est plus soignée que celle [illegible] histoire et d'érudition qui se publient en pro- [illegible] le papier très-convenable.

[illegible] de M. Vivie présente, sous une forme intéres- [illegible] des événements qui se passèrent à Bordeaux [illegible] L'auteur a ajouté un chapitre nouveau à l'histoire de [illegible] province.

J. J. G.

[illegible] Hommes et choses du temps passé (par Amé- [illegible] Genève, J. Carey, VI-176 p. Prix : 2 fr.

[illegible] les hommes les mieux informés de l'histoire de son pays, [illegible] Rogel, réunit dans ce petit volume quelques études de [illegible] sur le passé de Genève. L'auteur de l'*Histoire du peuple* [illegible] *la Réforme jusqu'à l'Escalade* a naturellement choisi de [illegible] ses sujets dans le XVIe siècle qu'il connait si bien et dont il [illegible] en ce moment même les différentes périodes dans le grand [illegible] cité tout à l'heure.

De ces monographies, la première, la plus importante — elle occupe à elle seule le tiers du volume — est une étude sur le *Petit-Conseil* de Genève et le rôle que jouait ce corps politique dans le mécanisme un peu compliqué de la constitution génevoise. C'est un travail de première main, fait d'après les registres mêmes du Conseil. M. R. nous en donne de très-nombreux extraits, qui, mieux que toutes les dissertations, nous font entrer dans l'activité multiple de ce corps administratif et délibérant de la petite république. Un second travail se rattache à l'histoire de France; il nous raconte une expédition de volontaires genevois allant au secours des protestants lyonnais en 1562. Mentionnons encore l'étude sur Mathurin Cordier, le maître de Calvin, modèle des pédagogues, mort en chaire à quatre-vingts ans, qui rectifie çà et là le travail sur Cordier, présenté récemment par M. Berthault comme thèse de docteur à la faculté des lettres de Paris.

M. R. dit dans sa préface que si ce volume est bien accueilli par le public, il offrira chaque année de pareilles étrennes à la jeunesse génevoise. Espérons que celle-ci saura se montrer reconnaissante de cette offre et ne nous privera pas d'une telle aubaine.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. — **Revue des Questions historiques.** Avril 1878. — Vicomte DE NEUVILLE. L'Ethnologie et le 10e chap. de la Genèse. — HOUSSAYE. Les Cérémonies de la semaine sainte, leur antiquité, leur histoire. — COURAJOD. La Révolution et les Musées nationaux (très-curieux travail, riche en documents inédits, qui montre avec quelle inintelligence et quelle anarchie furent administrés les beaux-arts pendant la Révolution. Cette étude fait partie de l'introduction du *Journal d'Al. Lenoir* que va publier M. C.). — LEFORT. La légende de saint Benezet. — MAS LATRIE. Benoît Soranzo, archevêque de Nicosie (1484-1495). — TAMIZEY DE LARROQUE. De l'emprisonnement de l'abbé Faydit. — RAMEAU. La population de la France au M. A. (réfute avec raison M. H. Passy qui a prétendu que la France au XIIIe s. n'avait qu'une dizaine de millions d'habitants et soutient qu'elle était presque aussi peuplée que de nos jours).

II. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1re et 2e livr. 1878. — J. HAVET. Les cours royales des Iles Normandes (suite; organisation des cours royales; anciennes cours extraordinaires, cour royale de Guernesey, cour royale de Jersey. Autorité des cours royales. Cour d'Auregny. Cour de Serk). — Inventaire de Jeanne de Presles, p. p. DOUET-D'ARCQ. 1347. — BLANCARD. Note sur la lettre de change à Marseille au XIIIe s. (détails très-précis avec pièces à l'appui de l'emploi encore rare du billet de change). — ROZIÈRE. Rapport sur le concours des Antiquités de la France pour 1877.

III. — **Le Cabinet historique.** 1877. Oct.-nov.-déc. — MOREY. Un procès de l'Inquisition en 1529 (très-curieux procès de sorcellerie jugé à Lixeuil). — U. ROBERT. Inventaire des cartulaires publiés en France (très-utile catalogue). — ID. Catalogue des documents relatifs à la maison d'Orléans (XIVe-XVIIIe s., suite en janv.). = Janvier-février. DELISLE. Note sur le recueil intitulé : *De Miraculis S. Jacobi* (prouve qu'Aimeri Picaud fut l'auteur du recueil attribué à Calixte II. Cf. G. Paris, *De Pseudo Turpino*). — Vie de Jean-Pierre de Mesmes par Guill. Colletet, p. p. TAMIZEY DE LARROQUE. — BASCHET. Le duc de Saint-Simon et le cardinal Gualterio (ce travail, qui a été tiré à part, est du plus vif intérêt. Il nous révèle la perte probable de la correspondance poursuivie chaque semaine pendant 21 ans entre le duc et le cardinal. Il nous donne en outre de précieux détails sur Gualterio, dont tous les papiers viennent d'être acquis par le British Museum. Quarante-cinq lettres de Saint-Simon au neveu de Gualterio vont être publiées par M. de Boislisle dans un volume supplémentaire de l'éd. in-12 de Saint-

Simon). — ROMAN. Une saisie de livres de propagande protestante en 1560. — B. PROST. Catal. des mss. de la Bibl. de Salins. — U. ROBERT. Inventaire des mss. des bibl. de Paris relatifs à l'Alsace. — ID. Fonds Saint-Esprit (suite). — ID. Fonds Gaignières (suite).

IV. — **Revue historique nobiliaire.** 1877, Sept.-Oct. — Comte DE LUÇAY. Le comté de Clermont en Beauvaisis (fin). — Lettre de Du Plessis Bellay à Mme de La Trémoille. — Comte de BUSSY. Armorial des Prévôts de Paris. — CALLIER. Le comté de Ventadour. = Nov.-Déc. VIGNAT. Les seigneurs d'Avor. — FINOT. Le chapitre noble des dames de Sainte-Claire de Lons-le-Saulnier (fin). — SORBIER. Les fiefs d'Auvergne et du Velay (suite dans la livr. suiv.). = 1878. Nos 1 et 2. — SANDRET. Le chartrier de Thouars (à propos de la récente publication du duc de La Trémoille). — DE THÉSAN. Les pages de Henri III d'après un rôle de 1579. — SANDRET. Répertoire généalogique et héraldique; règne de Philippe-Auguste. — Nicolas Ruffo, 14e baron de Berre en Provence.

V. — **Journal des Savants.** Janv. 1878. — MILLER. Histoire de la civilisation hellénique (à propos du livre de M. Paparrigopoulo. Voy. plus haut, *Bulletin*). = Janv. et mars. B. ZELLER. Dernière année du duc et connétable de Luynes (à l'aide de documents inédits : les dépêches : 1° du nonce Ottavio Corsini, 2° des ambassadeurs vénitiens à la cour de France Anselmo Contarini, Girolamo Priuli et Giov. Pesaro, 3° du résident florentin Giov. Bat. Gondi; cherche à réhabiliter, à l'exemple de Cousin, le caractère et la politique de Luynes). = Janv., fév., mars. H. WALLON. Histoire de l'Europe pendant la Révolution française (analyse de l'ouvrage de H. von Sybel).

VI. — **Revue archéologique.** Nov. 1877. — DEMAY. Études sigillographiques; le type naval. — LONGNON. La Gaule de 511 à 561 (suite; limites des royaumes de Childebert et de Clotaire). — HOMOLLE. Inscriptions d'Ostie (suite et fin). — MASPERO. Sur deux monuments nouveaux du règne de Ramsès II. — E. RÉVILLOUT. Les décrets de Rosette et de Canope (l'auteur étudie les circonstances très-diverses où ces décrets ont été rendus). = Déc. HÉRON DE VILLEFOSSE. Inscriptions de Sétif (deux inscr. inédites relatives aux empereurs Pupien et Balbin et au césar Gordien le Jeune). — FOUCART. Décret en l'honneur de Phanocritos de Parium (inscript. grecque de 21 l., déjà publiée; décret voté par les Athéniens avant la paix d'Antalcidas ou peu après). = Janv. 1878. G. COLONNA CECCALDI. Le monument de Sarba (Djouni de Phénicie) et le site de Palabyblos. — QUICHERAT. La basilique de Fanum construite par Vitruve. — HENZLMAN. Les monuments de l'époque romane en Hongrie.

VII. — **Revue critique,** n° 5. — *Rayet* et *Thomas*. Milet et le Golfe Latmique (publication très-importante). — *Besancenet*. Le Portefeuille d'un général de la République (notes du général de Dommartin). = N° 6. *Roget*. Hist. du peuple de Genève, t. IV (conscienc. travail).

— *Reisseissen*. Strassburgische Chronik, v. 1667-1710 (p. p. R. Reuss, très-curieux). — *Kœlher*. Der Grosse Kurfürst (superficiel). — Lettre inédite de la chevalière d'Eon à M. de Maurepas pour lui demander la permission de prendre du service sur la flotte d'Orvilliers. = N° 7. *Tupper*. History of Guernesey (intéressant). — *Bezold*. Kœnig Sigmund u. die Reichskriege gegen die Husiten, 3. Abth. (consciencieux, mais lourd). = N° 8. *Nani*. Studî di diritto longobardo (bon livre). — *Thomsen*. The Relations between ancient Russia and Scandinavia and the origin of the russian state (excellent, soutient et prouve l'origine scandinave). — *Ritter*. Der Julich'sche Erbfolgekrieg (forme le 3e vol. des *Briefe u. Acten zur Gesch. des dreissigjæhrigen Krieges*). — La Société béarnaise au XVIIIe siècle (très-piquants mémoires). — *Feuilleret* et *Richemond*. Biographie de la Charente-Inférieure (très-bon travail). = N° 9. *Overbeck*. Ueber die Auffassung des Streits des Paulus mit Petrus in Antiochien (intéressant). = N° 10. *Budinsky*. Die Universitæt Paris u. die Fremden an derselben im Mittelalter (utile, mais incomplet). — *Albanès*, Pierre d'Aigrefeuille (excellent travail qui restitue ce personnage à sa place dans la série des évêques d'Avignon de 1368 à 1371 et supprime trois faux évêques d'Avignon, Pierre Gérard, Pierre Girard et Isnard de Saint-Julien). = N° 11. *Potthast*. Regesta pontificum romanorum (long et remarquable article qui signale les nombreuses imperfections de ce grand recueil).

VIII. — **Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris.** T. IV. — G. Fagniez. Journal parisien de Jean Maupoint, prieur de Sainte-Catherine de la Couture, 1437-1469 (très-intéressant, en particulier sur la ligue dite du Bien public). — Bruel. Note sur le grand plan de Paris, dit *Plan des Artistes*, 1793-1808 (L'original de ce fameux plan, dressé par Verniquet, de 1774 à 1789, se trouvait en 1808 à la Bibliothèque nationale ; il fut cette même année transporté au dépôt des plans des rues de Paris, au petit hôtel Conti, rue de Grenelle, depuis on en a perdu la trace). — L. Douet d'Arcq. Les frais d'enterrement dans Paris au XIVe siècle. — Jourdain. La taxe des logements dans l'Université de Paris. — P. Viollet. Quelques textes pour servir à l'histoire politique des Parisiens au XVe siècle. — L. Delisle. Notes sur quelques manuscrits du musée Britannique (M. Delisle a découvert dans le ms. Cotton. Vesp. D. IV, une chronique parisienne du XIIIe siècle. Le ms. Reg. 16, G. VI, copié au XIVe avec un grand luxe, contient un texte des *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, qui s'arrêtent à la mort de saint Louis. Il devrait être consulté pour une nouvelle édition de la vie (en français) de saint Louis par Guillaume de Nangis. Ce ms. et le ms. de la Bib. nat. lat. 5925, conservés, le premier à Saint-Germain-des-Prés, le second à Saint-Denis, ont été communiqués au XIVe siècle à un écrivain, peut-être à Pierre d'Orgemont lui-même, le continuateur des *Grandes Chroniques*, qui a couvert de notes les marges des deux mss. Toute cette dissertation est de la plus haute importance pour l'histoire des *Grandes Chroniques*. Suivent des notices sur 20 autres mss.). — Trochon. Journal

d'Eusèbe Renaudot, régent en médecine à Paris, 1646-1679. — R. de Lasteyrie. Fragments de comptes relatifs aux travaux de Paris en 1366.

IX. — **Académie des sciences morales et politiques.** *Comptes-rendus.* 2e et 3e livr.—H. Reynald. Guerre de la succession d'Espagne; négociations entre la France, l'Angleterre et la Hollande. — A. Rambaud. La Révolution française et l'aristocratie russe. — Gaberel. Condamnation de l'*Émile* et du *Contrat social* à Paris et à Genève en juin 1762.

X. — **Revue du Dauphiné.** Déc. 1877. Petit armorial romanais. = Janv. 1878. Allmer. 2e supplément aux inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne; suite en fév.

XI.— **Revue du Lyonnais.** Janv. 1878. — P. de la Menue. L'hôpital des Catherines de Lyon; recherches historiques. = Fév. Raverat. Le ténement de Thunes. — Vacher. Quelques dates concernant le séjour de Henri IV à Lyon. — Vingtrinier. La bataille de Nézib (1839). — É. de Barthélemy. Documents du xvie s. pour l'histoire du Lyonnais.

XII. — **Revue de Gascogne.** Déc. 1877. — Dubord. L'instruction publique à Gimont avant 1789. = Janv. 1878. Gaubin. Monographie de La Devèze; période révolutionnaire (suite). — T. de Larroque. Documents inédits relatifs à l'histoire de Condom et du Condomois, xvie et xviie s. = Fév. Cazauran. Conciles et synodes du diocèse d'Auch.

XIII. — **Chroniques du Languedoc.** 20 déc. — Histoire d'Aigues-mortes par d. Pacotte, publiée pour la première fois; suite 20 janv., 20 févr., 5 mars; fin 20 mars. — Sacra Occitaniae pontificalis chronologia; suite le 5 fév.—Les nos 91-95 (20 déc.-20 fév.) contiennent la suite du *Journal de Faurin sur les guerres de Castres.* — 5 fév. Lamothe. Notice sur l'abbaye de Franquevaux. — R. de Courtois. Querelle entre les consuls et le chapitre de Beaucaire. — Notes de l'abbé Baudrand sur Papire le Masson. = Les nos des 5 mars, 20 mars, 5 avril commencent la publication des *Mémoires du duc d'Angoulême sous Henri III et Henri IV.* = 5 avril. Le diocèse et la ville de Castres au xviiie s.; mémoire inédit. — Rabelais médecin à l'hôpital de Lyon en 1534. — Condition des Juifs au xviie s. en Languedoc et dans le Comtat Venaissin. — Mémoire inédit de D. Vaissete concernant l'histoire générale de Languedoc.

XIV. — **Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.** IV. 1877. — Chartes saintongeaises de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur, 1067-1200, p. p. P. Marchegay. — Série de Documents saintongeais de 1263-1782. — Documents en langue vulgaire, 1244-1293, p. p. G. Musset. — Dons royaux, 1363-1403, p. p. G. Musset. — Saint-Jean-d'Angély en 1612, documents publiés par H. Saudau. — Lettres de B. Priolo à Colbert, 1646-1664, p. p. Tamizey de Larroque. — Lettres du xvie s. p. p. E. de Barthélemy (1560-1585, — provenant de Saint-Pétersbourg, lettres de Guy de Daillon, de Cossé-Brissac, de Coligny, de Luxembourg, etc.). — Documents sur le présidial de La Rochelle, 1722-1780, p. p. G. Musset. — Fondations civiles et religieuses, 1493-1785, p. p. Louis Audiat. — Abbaye de Saintes, 1460-1472.

XV. — **Société de l'histoire du Protestantisme français.** — 15 déc. 1877. — Fuite d'une famille huguenote victime de la révocation (autobiographie rédigée à Dublin en 1722 par un Rochelois, Jacques Fontaine; on ne donne ici qu'une traduction de ces mémoires publiés en anglais; le texte original, qu'on croyait perdu, a été conservé dans la famille établie en Amérique; voy. le n° du 15 fév.). — Puaux. La Saint-Barthélemy (extrait d'un ouvrage du temps intitulé *Instruction du devoir de persévérance en la persécution à ceux qui sont tombez*). — Sagnier. Préludes de la Révocation dans le Haut-Languedoc. — Paillard. Note sur Michielle de Caignoncle. = 15 janv. 1878. Bonnet. Renée de France à Venise (mai 1534). — Frossart. Ch. Drelincourt et les réformés de Langres (1664). — Deshons et Fermaud. Procès fait au cadavre de M. Pons, marchand du Mas d'Azil, en 1686. — Mission d'Ant. Court en France, et sa correspondance familière de juin à sept. 1744; suite le 15 fév. — Le refuge à Zurich en 1713. = 15 fév. Douen. Claude Brousson; son séjour en Hollande (1694-1695). — Puaux. Numismatique protestante. = 15 mars. Bonnet. L'Église réformée de Paris sous Henri II; ministère de François Morel (1558-1559). — Documents inédits : siége de Briatexte (1622). Journal de Paul Rabaut. — Paillard. Relations entre Louis de Bourbon, prince de Condé, et les insurgés des Pays-Bas (1566-1607).

XVI. — **Revue des Deux-Mondes.** 1er fév. 1878. — Mazade. Le comte de Serre (suite). — Fustel de Coulanges. Les Impôts au M. A. (M. de C. croit à la continuité des impôts romains sous les Mérovingiens et les Carolingiens, mais regarde les impôts féodaux comme n'ayant aucune relation avec les impôts romains. Il admet avec M. Vuitry que jusqu'à la fin du XIIIe s. les revenus royaux n'ont pas eu d'autre source que l'impôt féodal). = 1er mars. M. Du Camp. Le Ministère de la Marine pendant la Commune (fin le 15 mars; récit du plus haut intérêt, plein de faits inédits, met en lumière le rôle héroïque joué par MM. Galbin et le Dr Mahé).

XVII. — **Revue politique et littéraire.** 1er déc. 1877. — La légende de Magenta (réponse aux objections). = 8 déc. Reinach. Lanfrey. — Janet. Le Roman de Pascal. = 29 déc. L'insurrection normande de 1793 (d'après le livre de Davy: les Conventionnels de l'Eure). = 12 janvier 1878. Tiele. Les Études assyriennes et l'histoire comparée des religions. = 2 fév. Nouvion. Les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai. = 16 fév. Gaffarel. La mission du général Gardane en Perse sous Napoléon Ier (intéressant chapitre d'histoire diplomatique, qui montre comment Napoléon ruina lui-même ses projets grandioses sur l'Orient).—Gebhart. Un diplomate français à Turin sous Louis XIV (signale l'importance d'une relation du secrétaire Sainte-Croix imprimée dans le t. XVI des *Miscellanea di storia patria*). = 2 mars. Pressensé. Les pratiques de la curie romaine. = 16 mars. Renan. Des services rendus aux sciences historiques par la philologie (signale surtout les dangers que l'on court en tirant des conclusions

historiques des données de la philologie). = 23 mars. RAMBAUD. M. Thiers, histoire de la Révolution française. = 30 mars. ROZIÈRES. La légende de l'an mil (cet article répète ce qui a été dit par D. Plaine dans la *Rev. des Quest. hist.* le 1er janv. 1873, qui a prouvé combien on a exagéré les soi-disant *terreurs* de l'an mil. M. R. aurait dû citer D. Plaine).

XVIII. — **Le Correspondant**. 25 déc. 1877. — DANTIER. La Vierge de Sienne. Avignon et Rome (étude sur Catherine de Sienne). = 10 janvier 1878. LESCURE. Le comte de Fersen et Marie-Antoinette (d'après les papiers de Fersen dont il va paraître deux volumes chez Didot; ils éclairent d'une vive lumière les péripéties de son attachement chevaleresque pour Marie-Antoinette et en particulier son dernier voyage à Paris en février 1792, ignoré jusqu'ici). = 10 fév. M. DE LACOMBE. Le comte de Serre (suite, cont. le 10 mars). = 25 fév. R. DE LARCY. La Restauration, 2e part. (Charles X, cont. le 10 et le 25 mars, fin le 10 avril; récit intéressant et équitable). = 10 mars. E. DE FALLOIS. Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne (rien de nouveau; M. de F. croit que Marie-Adélaïde fut empoisonnée par la duchesse de Berry).

XIX. — **Revue de France**. 15 mars. — BARRANDE. L'Asie centrale russe, son passé, son présent. = 1er avril. Maurice BUSCH. Souvenirs de la guerre avec la France (M. Busch était secrétaire de M. de Bismarck lors de la guerre de France; ces souvenirs ne consistent guère qu'en anecdotes, elles sont intéressantes, mais ne semblent pas devoir présenter un grand intérêt historique).

XX. — **Revue générale du droit**. 1878. 1re livr. — COURAUD. De l'épigraphie juridique (discours de rentrée des facultés de Bordeaux). — A. GERMAIN. L'École de droit de Montpellier, 1160-1793. — DESAZARS. De la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire; ses principes, ses origines et sa situation; suite. — BERGE. Les anciens statuts de Rome, d'après M. Vito la Mantia. — LEFORT. Les sources des *Établissements* de saint Louis (résumé de l'étude de M. Viollet sur ce sujet).

XXI. — **Bulletin de la Réunion des officiers**. 22 déc. 1877. — Historique du siége de Strasbourg (d'ap. R. Wagner, suite; continué 29 déc., 5 et 12 janv.). = 26 janv. Étude tactique de la campagne de 1805 (suite, continuée le 2 fév.). = 16 fév. L'Angleterre et les peuplades du Haut-Indus.

XXII. — **Le Spectateur militaire**. Déc. 1877. — MARTIN DE BRETTES. Guerres entre la Russie et la Turquie. — G. DE CORLAY. La Russie dans l'Asie centrale, expédition de l'hiver 1873 (suite, fin en janv., en fév. et mars; expédition du Kokhand). — POULLET. La campagne de l'Est (suite, continué en janv. et fév.). — Mémoires militaires du général Hardy (suite, cont. en janv., fév. et mars; journal précieux des opérations de Marceau en 1795).

XXIII. — **Analecta juris pontificii**. 146e livr. Nov.-déc. 1877. —

Remarques sur le décret de Gratien d'après Thomassin (ces remarques animent singulièrement le texte du décret de Gratien). — Visite ad Limina. Lettres écrites par la S. Congrégation du Concile en réponse aux relations que les évêques présentent à l'occasion de la visite *ad limina apostolorum* (1732-1733). — La vénérable Anna-Maria Taigi. Relation du cardinal Pedicini. — Les référendaires. — *Mélanges*. Saint François de Sales, docteur de l'Église. Décret de la S. Congrégation des Rites du 7 juillet 1877. — 147e livr. Janv. 1878. Le sacerdoce et l'empire. — Théologie de Billuart (l'éditeur de cette théologie a publié divers documents que reproduisent les *Analecta*). — Décrets inédits de la S. Congrégation des évêques et des réguliers (1834-1839). — *Mélanges*. Saint François de Sales déclaré docteur de l'Église. Bref pontifical du 16 novembre 1877. — Enquête sur la mort de saint Pierre martyr, de l'ordre de Saint-Dominique (texte reproduit d'après l'*Arch. stor. lombardo* de déc. 1877).

XXIV. — **Revue d'Alsace.** Janv.-févr.-mars. — A. Engel. Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace. — Benoît. Dépêches militaires inédites sur l'invasion de 1815. — Ensfelder. L'École latine de Riquewihr (1559-1789). — D. Fischer. Histoire de l'ancien comté de Saarwerden et de la prévôté d'Herbitzheim; chap. IV. — Et. Barth. Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et dans les environs (suite).

XXV. — **Messager des sciences historiques de Belgique.** 1877. 3e et 4e livr. Abbé Levaut. Quelques sceaux du diocèse de Gand; suite. — Van der Elst. Fragment d'ethnographie nationale. — Pinchart. La corporation des peintres de Bruxelles. — L. S. Correspondance des comtes de Mansfeld (ces lettres proviennent de la bibliothèque de l'Université de Gand).

XXVI. — **Historische Zeitschrift.** Vol. 39; 2e fasc. — Ulmann. L'auteur inconnu des *Geschichten und Thaten* de Wilwolt von Schaumburg (cet auteur inconnu serait le chevalier Ludwig von Eyle le jeune, fils du célèbre homme d'Etat de Brandebourg, Ludwig V von Eyle, mort en 1502. Le récit des exploits de Wilwolt, composé peu après 1507, est une source historique de grande valeur; elle nous fait connaître avec de piquants détails les mœurs de la chevalerie allemande à la fin du xve s.) — X. Liske. La politique de Catherine II en Pologne avant le second partage (à propos d'un plan de partage dressé par Potemkin et approuvé par l'impératrice, récemment publié par M. Antoine I). — K. von Amira. Les origines du droit normand (analyse de l'ouvrage récent de M. J. Steenstrup, *Indledning i Normannertider*; ces origines seraient franques, les conquérants danois — non pas norwégiens — de la Normandie ayant eu le temps, pendant leurs expéditions aventureuses qui précédèrent leur installation en France, d'oublier l'ancien droit de leur patrie). — M. Philippson. Philippe II et la papauté, suite dans le 3e fasc.

— Comptes-rendus : *Loserth*. Beitrage z. gesch. d. husitischen Bewegung, 1er vol.; publication du Codex epistolaris de l'archevêque de Prague, J. de Jenzenstein, faite avec soin. *Sztachovics*. Registrum anni 1332 tabularii monast. sancti Martini de Sacro Monte Pannoniae (important). *Bœthlingk*. Napoléon Bonaparte bis zum 13 vendémiaire (bon). = 3e fascicule. Baumgarten. Travaux récents publiés en Espagne sur l'histoire du xvie s. — O. Lorenz. L'histoire « bourgeoise » et l'histoire naturelle (contre M. Du Bois-Reymond, qui rabaisse très-injustement l'objet des études historiques, et ces études elles-mêmes). — Comptes-rendus. *Bernard* et *Bruel*. Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny. 1er vol. (Bernhardi; entreprise considérable. On voudrait des notes géographiques plus nombreuses). *Capponi*. Storia della repubblica di Firenze; *Perrens*. Histoire de Florence; *Lastig*. Entwicklungswege und Quellen des Handelsrechts (O. Hartwig; sur les deux premiers ouvrages, voir les articles du même critique dans la *Revue historique* I, 612 et VI, 184; fait beaucoup d'éloges du dernier où se trouve étudiée l'organisation des métiers (arti) à Florence, et en particulier la Mercanzia). *Barozzi et Berchet*. Le relazioni della corte di Roma, lette al senato dagli ambasciatori Veneti nel secolo 17e (publication de rapports sur la cour pontificale de 1601 à 1635, dont 9 étaient inédits).

XXVII. — **Gœttingische gelehrte Anzeigen.** 1877, n° 50. — Schum. Die Politik Papst Paschals II gegen Kaiser Heinrich V im J. 1112 (bon, important pour l'histoire de la querelle des Investitures, détails intéressants sur Ives de Chartres, Geoffroy de Vendôme, etc.). = 1878, n° 1. A. Hortis. Giov. Boccaccio ambasciatore in Avignone (1365). Cenni di Giov. Boccaccio intorno a Tito Livio (bon; fait vivement désirer que l'auteur donne bientôt son livre sur les œuvres latines de Boccace). = N° 5. Wolf. Geschichte der Juden in Wien (1156-1876) (intéressant surtout pour la partie moderne; nombreuses pièces justificatives). = N° 9. Riggenbach. Das Chronicon des Konrad Pellikan; (hébraïsant et réformateur célèbre du xvie s.; son autobiographie, publiée pour la première fois en entier dans le texte latin, original, s'arrête en 1530 (l'auteur mourut le 5 avril 1556), mais elle est curieuse et instructive). = N° 10. Isaacsohn. Geschichte des Preussischen Beamtenthums vom Anfange des XV Jahrh. bis auf die Gegenwart, 2e vol. (bon).

XXVIII. — **Nachrichten v. d. Kœnig. Gesells. d. Wissens. zu Gœttingen.** 1878. = N° 1. — R. Pauli. Karolingische Geschichte in altenglischen Annalen (Indications précieuses sur l'insertion, dans certaines annales anciennes de l'Angleterre, de détails relatifs à l'histoire carolingienne).

XXIX. — **Jenaer Literaturzeitung.** N° 5. — *Friedrich* et *P. Bœhringer*. A. Augustinus, Bischof v. Hippo (excellent remaniement de l'ouvrage de Bœhringer père). = N° 6. *Mehlis*. Studien zur Geschichte der Rheinlænde. = N° 7. Liber cancellariae Stanislai Ciolek, hsggb. v. *Caro* (livre de formules de la chancellerie polonaise au temps des Hussi-

tes). — *Diekamp*. Widukind der Sachsenfuhrer nach Geschichte u. Sage. = N° 8. *Kælund*. Bidrag til en historisk-topografisk Beskrivelse af Island. — *Witte*. Die Bischofswahlen unter Konrad III (bon travail). — *Schum*. Die Politik Papst Paschals II gegen Kaiser Heinrich V im J. 1112 (démontre que Pascal II a cherché un instant la liberté de l'Eglise dans sa séparation du pouvoir temporel). = N° 9. *Caro*. Geschichte Polens, 4e p.; *E. von der Brüggen*. Polens Auflœsung (excellents livres). — *J. Schmidt*. De Seviris Augustalibus (est d'avis que les *Augustales* ne sont pas un collége ayant les *seviri* à leur tête; mais qu'il y avait six prêtres en fonctions dits *seviri Augustales* et qui, sortis de charge, conservaient leur titre et formaient un *ordo Augustalium*). = N° 13. *Bischoff*. Ueber das ælteste olmützer Stadtbuch. — *Drouven*. Die Reformation in der Kœlnischen Kirchenprovinz zur Zeit des Erzbischofes und Kurfürsten Hermann V, Graf zu Wied (1536-1547, très-faible).

XXX. — **Hermes**. Vol. XIII, 2e fasc. 1878. — MOMMSEN. La famille de Germanicus.

XXXI. — **Zeitschrift f. d. œster. Gymnasien**. 15 Janv. 1878. — ROHRMOSER. Explication de quelques passages des Helléniques de Xénophon, liv. VI, ch. 3, 5. — Compte-rendu très-élogieux du 2e vol. de Hertzberg, *Geschichte Griechenlands* (1204-1470).

XXXII. — **Jahrbücher f. classische Philologie**. 3e fasc. 1878. *H. Bürmann*. Trois études sur le domaine du droit attique : 1° Le concubinat légitime à Athènes et la prétendue bigamie de Socrate; 2° La collation du droit de cité dans l'Attique et les phratries de Clisthènes; 3° La situation juridique des νόθοι. — SCHUBERT. Les sources de Plutarque pour les vies d'Eumène, de Démétrius et de Pyrrhus (Ce mémoire a depuis été publié en volume; nous en rendrons compte à part).

XXXIII. — **Jahrbücher für Nationalœkonomie u. Statistik**. I. 1er fasc. 1878. — Compte-rendu détaillé et très-élogieux de M. O. GIERKE. sur Schanz, *zur Geschichte der deutschen Gesellenverbande*.

XXXIV. — **Preussische Jahrbücher**. Janv. 1878. Von EICKEN L'armée impériale dans la guerre de trente ans; suite dans les nos de fév. et de mars. = Fév. M. DUNCKER. Frédéric-Guillaume III, en 1809. = Mars. R. PAULI. Rapports de la Hanse avec l'Eglise.

XXXV. — **Zeitschrift f. preussische Geschichte**. 1878, nos 1 et 2. — G. DROYSEN. Ambassades brandebourgeoises auprès de Gustave Adolphe : 1° de Bergmann en 1630; 2° de Pfuel en 1631. — B. REUTER. Notice nécrol. sur Léop. von Ledebur, mort le 17 nov. dernier; liste de ses ouvrages, presque tous relatifs à des points d'histoire locale de la Prusse et de l'Allemagne du Nord. — KELLER. Hermann von Kerssenbroick; étude sur les sources hist. du XVIe s. (ouvrage précieux à cause des nombreux documents qu'il contient; mais d'une extrême partialite). — WŒHLER. Sibylle Schwarz, la poétesse de Poméranie, et

son temps (1621-1638). — Gœcke. Napoléon I à Wesel (1811). La mort des 11 officiers de Schill à Wesel en 1809. — Nordhoff. Butin fait par Christian de Brandebourg en 1622. — Comptes-rendus du 7e vol. des *Urkunden u. Aktenstücke z. Gesch. d. Kurfürsten Fried. Wilhelm von Brandenburg* (1877) et des *Regesta Frisingensia et Exempla familiarum nobili prosapiae ortarum quae nunc sunt.*

XXXVI. — **Monatsbericht d. kœnigl. preuss. Akademie d. Wissenschaften.** (Berlin.) — Histoire, 2e fasc. — Droysen. La constitution intérieure de l'empire d'Alexandre le Grand. (L'auteur essaye au moyen des monnaies de combler les lacunes de la tradition écrite sur 3 points : Organisation intérieure du royaume de Macédoine; rapports d'Alexandre avec les états grecs d'Asie et de Grèce; administration provinciale des pays conquis. Sa méthode repose sur le changement introduit dans les monnaies par Philippe, père d'Alexandre.) = 6e fasc. — Virchow. Ordre hospitalier du Saint-Esprit, surtout en Allemagne). L'auteur insiste sur les changements introduits par les hospitaliers dans l'organisation des hôpitaux, « changements si considérables, dit-il, qu'on peut y chercher le principe des hôpitaux modernes. » Il examine les rapports de l'ordre avec la Papauté, et donne une liste des maisons qu'il a fondées dans l'Empire allemand.) — Curtius. 2 inscriptions grecques; une inscription funéraire, une inscription religieuse. — Id. Discours sur le sol et le climat d'Athènes. = 10e fasc. déc. Communication de J. Oppert sur les mesures babylo-assyriennes; suivie d'explications par Lepsius. Notice du Dr Gerhrard Berthold sur la comparaison de la pensée avec une sécrétion du cerveau. L'auteur dit que cette expression célèbre se trouve pour la première fois dans une lettre de Frédéric le Grand à Voltaire du 4 déc. 1775. — Virchow. Sur la craniologie des Illyriens, considérés comme une des plus anciennes nations de l'Europe.

XXXVII. — **Abhandlungen der histor. Classe der kœnigl. Bay. Akad. d. Wissenschaften.** (Munich), 13e vol. 2e partie, 1877. — Friedrich. Contribution à l'histoire ecclésiastique du XVIIIe s. (long travail où sont utilisés les mss. d'Eusèbe Amort, chanoine régulier (1692-1775). — A. von Druffel. L'empereur Charles-Quint et la curie romaine (1544-1546); 1re part., depuis la diète de Spire jusqu'à la convocation du concile de Trente (L'auteur se propose d'expliquer le revirement de la politique pontificale à l'égard de l'empereur dans l'intervalle de ces deux années; il a mis en œuvre un grand nombre de documents inédits).

XXXVIII. — **Abhandlungen der philos.-philol. Classe d. kœnigl. Bay. Akad. d. Wissensch.** (Munich.) 1877, 1re partie. — Lauth. Alexandre en Égypte (Mémoire sur une inscription en caractères démotiques concernant les titres religieux d'Alexandre et son caractère divin en Égypte). — G.-M. Thomas. Étude sur la hanse allemande à Venise (d'après le *Capitolare degli officii del fontego dei Tedeschi,* qui va de 1329 à 1797). — Le même : La commission

d'André Dandolo pour la Crète en 1350 (d'après la *Commissio consiliarii Cretae;* cette commission, en 187 articles, énumère tous les devoirs du conseiller-adjoint au gouverneur, et présente ainsi un tableau de la constitution sociale de la Crète; l'art. 93 « item quod aliquis Grecus non possit esse neque de parvo, neque de magno Consilio, neque de aliquo consilio in insula Crete » montre une application de la maxime fondamentale de la politique vénitienne).

XXXIX. — **Archiv für die Sæchsische Geschichte** (Leipzig). 1877. 1er fasc. — O. Opel. Mémoire rédigé par l'évêque Pflug von Naumburg pour Maurice, électeur de Saxe. — Contribution à l'histoire des mœurs à l'Université de Leipzig au xve s., d'après le *Libellus formularis*, règlement ms. de l'Université. — Knotte. La grande et la petite noblesse dans l'Oberlausitz (étude intéressante sur la constitution sociale et l'organisation de la propriété dans ce pays; la conclusion est qu'il y a toujours eu entre les villes et les campagnes une séparation qui a empêché la formation d'une haute noblesse et de corporations indépendantes). — Mélanges du major K. von Eberstein en Thuringe (récits de ses campagnes pendant la guerre de Sept-Ans). = 2e fasc. K. von Weber. Un épisode de l'histoire du royaume de Saxe en 1809 (intéressant pour l'hist. de la domination française; entre autres documents l'auteur cite une conversation de Napoléon avec le général-major Funk au sujet de la mise en état de défense de la Saxe). — Fraustadt. Destruction de l'évêché de Mersebourg en 981; son rétablissement en 1004 (peu intéressant).

XL. — **Gesch. Blætter für Stadt u. Land Magdeburg.** (Publ. par le *Verein für Gesch. u. Altert. des Herzogsthums v. Magdeburg.*) 1er fasc. 1877. — Livre des formules de la province ecclésiastique de Magdebourg, xiiie s. (334 formules en 5 chapitres : *Moniciones, — Commissiones, — Citationes, — Sentencie, — Littere spirituales.* Intéressant pour l'histoire sociale et juridique au M. A). — Kindscher. Guerre du prince Bernard VI d'Anhalt avec la ville de Magdebourg, en 1426. — Palm. Lutte d'un Hohenzollern avec les sujets spirituels de l'archevêché de Magdebourg, en 1579. = 2e fasc. Winter. Acquisition du château et de la ville d'Egeln par l'archevêché de Magdebourg en 1417. — Rôle des Français réfugiés à Magdebourg en 1721 (pièce très-intéressante pour l'histoire du refuge. Chaque article donne le nom du chef de famille, son âge, sa profession, le nombre des personnes de sa maison. Parmi les réfugiés, on compte 3 ministres, 2 officiers, 1 médecin, 7 chirurgiens, 23 marchands. 33 familles portent la mention « vivent comme elles peuvent »; en résumé, la colonie française à Magdebourg consiste en 351 hommes, 358 femmes, 299 fils, 336 filles, 561 domestiques; en tout 1902 personnes). = 3e fasc. Winter. Études sur des églises du pays de Magdebourg. — Mueller. Sur la cathédrale de Magdebourg. — Gœtze. Origine du tissage à Burg. = 4e fasc. Gœtze. Les colonies françaises de Burg, Neuhaldensleben et Calbe en 1721. Rôle des Français réfugiés à Burg en 1703 : 172 personnes, la plupart du Dauphiné; en 1721 la colonie

atteint le nombre de 193. Colonie de Calbe en 1703 : 62 personnes; en 1721, 85. Colonie de Neuhaldensleben en 1703 : 140 personnes (du Dauphiné ou des Cévennes); en 1721, 152. — KINDSCHER. Ordonnances de la ville de Zerbst en 1500. — PALM. Continuation du *Gesta abbatum Bergentium* (1525). — HERTEL. Sources de la 2e partie de la Chronique des archevêques.

XLI. — **Archiv d. hist. Vereins von Unterfranken.** 1877. 1er vol. — Megingand, 2e évêque de Wurzbourg, comte franconien. — Le plus ancien livre des fiefs de l'archevêché de Wurzbourg (ms. intéressant de 1358, intitulé *Liber feudorum episcopatus Herbipolensis,* contenant 1088 art.).

XLII. — **Zeitschrift für d. Gesch. d. Oberrheins.** (Carlsruhe.) 1877, 1er fasc. — *Acta Sancti Petri in Augia* d'après le ms. de Saint-Gall. = 2e fasc. La commanderie de Saint-Jean à Uberlingen (23 pièces de 1257 à 1359). — Cartulaire de la commanderie de l'Ordre Teutonique à Beuggen (1300-1349). — 3e fasc. SCHRECKENSTEIN. La succession des évêques de Constance depuis Bubulcus évêque de Windisch, en 517, jusqu'à Thomas Berlower, † 1496, avec l'indication des textes où ils figurent. — Droit municipal d'Uberlingen, d'après un rouleau ms. des archives d'Uberlingen, allant du milieu du XIIIe s. jusqu'au XVe s. — Actes de la diète badoise, 1554-1668.

XLIII. — **Deutsche Rundschau.** Janv. — Rud. SOHM. La situation de la femme dans le droit allemand (cet art. conclut par cette formule : « la femme allemande est souveraine dans le domaine des mœurs ; elle est sujette dans le domaine des lois »). — H. von BRANDT. Berlin en oct. et nov. 1848 ; le ministère Brandenburg et la marche de Wrangel sur Berlin. = Fév. J. RODENBERG. Les souvenirs d'un Hessois, le dr Fried. Œtker. = Avril. K. von GEBLER. Sur les traces de Galilée. (Voyage aux lieux où habita Galilée.) — GEFFCKEN. Catherine II, la Porte et l'Europe (montre que l'alliance austro-russe dans la question d'Orient a été tout à l'avantage de la Russie et au détriment de l'Autriche).

XLIV. — **Anzeiger f. Kunde d. d. Vorzeit.** Déc. 1877. — UIBELEISEN. Deux noms de lieux pseudo-grecs en Lorraine : Hiéraple et Tarquinopol. — WATTENBACH. Altercatio rusticorum et clericorum mota per eos coram domino papa tanquam judice assumpto. = Janv. et fév. JACOBS. Fragments d'un cartulaire (Copialbuch de Minzenberg en allemand, XIVe s.). = Mars, avril. Documents sur l'histoire des artistes en Silésie.

XLV. — **Magazin f. d. Literatur d. Auslandes.** 1877, no 52. — *Skarbek.* Histoire de Pologne, dernière partie (intéressant). — 1878, no 1. *Schack.* Die Kultur der Araber in Spanien und auf Sicilien, 2e éd. (bon). — *Renan.* Les Evangiles (analyse très-sympathique). No 2. *Kertbeny.* Bibliographie hongroise de 1441 à 1876. (Entreprise considérable; le 1er vol., seul paru, mérite les plus grands éloges.) — No 4. *Picciotto.* Sketches of Anglo-jewish history (l'histoire des Juifs en Angleterre

n'avait pas encore été faite; ce livre ouvre la voie avec honneur). — N° 7. *Mayer*. Die ersten Bauerunruhen in Steiermark (bons matériaux; mise en œuvre insuffisante). — *Freeman*. Ottoman power in Europe (trop partial). — *Bernhardi*. Geschichte Russlands 1814-1831 (étude remarquable sur Alexandre I). — *Boos*. Geschichte der Stadt Basel (livre fait avec science, mais mal écrit). — *Schmidt*. Das Perikleische Zeitalter (insuffisant). — N° 12. *H. von Sybel*. Geschichte der Revolutionszeit, 4e éd. (excellent; beaucoup de nouveau dans cette nouvelle édition). — Nos 14 et 15. Ouvrages récents sur Galilée (Scartazzini).

XLVI. — **Russische Revue**. 6e année. 12e fasc. — O. Eichelmann. Les relations diplomatiques en Russie au XVIIIe s. = 7e année, 1er fasc. — Brueckner. Contribution à l'histoire de Catherine II (d'après la correspondance entre Catherine II et Frédéric II, p. p. la Société impériale d'histoire russe, les 20e vol. *Katharina II und Gustav III* et *philologischen Studien der Kaiserin Katherina II*, p. p. J. Grot).

XLVII. — **Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Bœhmen.** 15e année, 1877; 1er fasc. — Hist. du château et du village de Fürstein. — O. Kæmmel. La situation des Tchèques en Bohême au XVe siècle (intéressant; montre comment la langue et les mœurs allemandes à l'époque hussite avaient reculé, même chez les populations d'origine allemande). = 2e fasc. Actes relatifs à l'abbaye de Plass. = 3e fasc. Loserth. Sur l'histoire de l'acquisition de la Marche de Brandebourg par Charles IV (1371), suivi de dix documents inédits. — R. Mueller. Joseph de Fürich, peintre bohémien. — Bernau. Ruines de Helfenburg.

XLVIII. — **Archaeolog. epigr. Mittheilungen aus Œsterreich.** 1re année, 1877. — Description de collections d'antiques appartenant à des particuliers. — Inscription latine de Dacie. Antiquités de l'Istrie. — Inscription de Pettau; de Tatar-Bazardjyk. — Amulettes de Ratisbonne.

XLIX. — **Literar. Berichte aus Ungarn.** 1er fasc. — Fraknoi. Esquisse sur l'état des mœurs en Hongrie. = 3e fasc. Hunfalvy. Hongrois et Serbes. — Description des 35 mss. de la bibliothèque de Corvin, rendus par le Sultan.

L. — **Jahrbuch für schweizerische Geschichte.** Bd. II, 1877. — J. Bott. La prétendue ligue de Vazerol, 1471 (Étude critique sur un point obscur de l'histoire des Grisons au XVe siècle). — G. Meyer von Knonau. Une famille de centeniers thurgoviens au IXe et au Xe s. (Développe et complète quelques conjectures déjà énoncées dans la Vie de saint Notker le Bègue sur la famille à laquelle appartenait le célèbre musicien-poète de Saint-Gall). — J.-J. Amiet. Les usuriers français et lombards du moyen âge, considérés surtout dans leur activité en Suisse (2e partie : Lucerne, Soleure, Bâle, Fribourg, etc.).

LI. — **Indicateur d'histoire suisse.** Nouvelle série, 8e année, 1877. — G. de Wyss. Notes et conjectures sur les mayeurs de Glaris. — Id. Date de la mort d'Othon, comte palatin de Bourgogne. — S. Vœgelin. La Cosmographie de Seb. Münster. — F.-L. Baumann. Un fragment de la vie de sainte Vérène. — C. Dændliker. Nouvelles remarques sur la guerre de Bourgogne (Courte réplique à l'article que nous avons publié sur les causes et les préliminaires de la guerre de Bourgogne. Voir *Rev. hist.*, III, p. 297. M. D. annonce l'intention de reprendre ailleurs quelques-unes des questions soulevées par notre correspondant). — Th. de Liebenau. Les chants historiques de la Suisse. — Th. Burkhart. La Danse des Morts du Petit-Bâle. — J. Strickler. Formulaire d'une indulgence accordée à ceux qui prendront part à la croisade contre les Turcs, 1481. — G. R. Zimmermann. L'Antiphonaire de saint Grégoire (codex sangallensis, 359). — F. Fiala. Deux procès zurichois du xve et du xvie siècle. — P. Vaucher. La Chronique de Straetlingen et le traité « de l'origine des Schwyzois (M. V. se range à l'opinion de MM. de Stürler et Bæchtold, d'après laquelle le traité « de l'origine des Schwyzois » aurait eu pour auteur un prêtre bernois plutôt qu'un secrétaire d'État de Schwyz; mais il doute qu'on puisse l'attribuer en toute certitude au curé d'Einigen Eulogius Kiburger, et il détermine autrement que ses devanciers la date et l'occasion de ce curieux petit livre). — Id. Les Récits du Livre blanc et la légende de Tell.

LII. — **Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich.** Bd. XX, Heft Ier, 1878. — C. Dændliker. Jeunesse et vie privée de Jean Waldmann.

LIII. — **Bulletin de l'Institut national genevois.** T. XII, 1877. — Ch. Roumieux. — Description de cent médailles genevoises inédites. Ch. Soldan. Étude critique du Tableau économique de Quesnay. — A. Fontaine-Borgel. Relation historique sur les cultes à Versoix.

LIV. — **The Academy.** 2 fév. 1878. — *Walker*, Robert Buchanan; *Beith*, Memoirs of disruption Times (le premier de ces livres est seul utile pour cet intéressant épisode de l'histoire politique et ecclésiastique d'Angleterre). — *Kremer*, Culturgeschichte des Orients unter den Chalifen, 2e vol. (livre remarquable; 2e art. le 16 mars). = 9 fév. *Green*, History of the English people, 1er vol. (s'étend jusqu'à Édouard Ier, très-intéressant, nombreuses négligences). = 16 fév. *Finlay*, A History of Greece (cette nouvelle et excellente édition a été refondue par l'auteur et est publiée par M. Tozer). — *R.-W. Dixon*, History of the Church of England from the abolition of the Roman jurisdiction, vol. I, 1529-1537 (impartial, cf. *Athen.*, 9 fév.) = 16 mars. *Low*, The History of the Indian Navy, 1613-1863 (très-complet mais mal digéré, cf. *Ath.*, 16 fév.). = 30 mars. *Masson*, The life of John Milton, vol. IV et V (biographie très-riche en détails, faible au point de vue historique, cf. *Ath.*, 16 mars).

LV. — **The Athenaeum.** 16 fév. 1878 — *Foley,* Records of the English Province of the Society of Jesus, séries I à VIII (recueil immense de matériaux pour l'histoire du XVIe et du XVIIe siècle, mais plein d'erreurs et d'absurdités). = 2 mars. *Stubbs,* The Constitutional History of England, vol. III (traite du XVe siècle, livre excellent). — *Earwaker,* East Cheshire, past and present, vol. I (très-bon livre, puisé aux sources). — L'archevêque Sharp (lettre adressée en 1660 au comte de Lauderdale et qui montre la ferveur des sentiments royalistes du célèbre archevêque de Saint-André). = 9 mars. Bibliotheca Cornubiensis by *Boase and Courtney* (dict. des écrivains originaires de Cornouailles). — *Osborn,* Islam under the Khalifs of Bagdad (mauvais). = 16 mars. Records of the English Catholics under the penal Law (avec une introd. de M. *Knox).* — *Payne,* History of European colonies (bon livre). — *Burn,* La situation de Rome aux divers moments de l'histoire (suite le 23). = 23 mars. *Gordon,* History of Harting.

LVI.—**The Contemporary Review.** Fév. 1878.—H. Taine. La France avant l'explosion de la Révolution; état des provinces (trad. d'un chapitre du livre récent de M. Taine). — Mars-avril. — Ed.-A. Freeman. La Vie et l'époque de Th. Becket, par M. Froude (attaque véhémente et juste contre ce dernier ouvrage qui a paru dans le *Nineteenth Century*).

LVII. — **The Nineteenth Century.** Janv. 1878. — E. Gladstone. Derniers mots sur les franchises des comtés (réplique à M. Lowe).

LVIII. — **Macmillan's Magazine.** Janv. 1878. — Mahaffy. Les découvertes de Schliemann à Mycènes. — Mars. Payne. Lord Shelburne.

LIX. — **Archivio storico italiano.** 1876, 1re livr. — C. Minieri Riccio. Le règne de Charles Ier d'Anjou; suite (1er janv.-31 mars 1278; voir entre autres à la date du 6 fév., la nomination de deux gardes des forêts et parcs *(defense)* royaux, et les réglements sur la chasse). — A. Bazzoni. Correspondance de l'abbé Galiani avec Tanucci; suite (avril-nov. 1764. Détails intéressants sur les affaires intérieures de la France, la mort de Mme de Pompadour, l'Encyclopédie, etc.) — Carutti. Le comte Humbet Ier, aux blanches mains; 1re partie : le royaume de Bourgogne (cette 1re partie n'est qu'un tableau rapide de l'histoire de la Bourgogne depuis son occupation par les Burgondes jusqu'au milieu du XIe siècle). — Ciampi. Sigismond dei Conti di Foligno et son livre *Historiarum sui temporis* (historien de mérite qui fut célèbre de son temps, il vécut de 1452 à 1512; ses livres tombèrent dans un oubli immérité. M. Ciampi en donne plusieurs extraits, sur l'expédition de Charles VIII, la bataille de Taro, la mort d'Alexandre VI, etc.). Comptes-rendus critiques. *Bonaini.* Acta Henrici VII (S. Bongi; art. important, voy. *Rev. hist.*, VI, 412). *A. d'Ancona.* Origini del teatro in Italia (Cecchi; l'ouvrage est un modèle de critique). Article d'ensemble sur plusieurs histoires particulières, par C. Cantu. Publications récentes de la Société d'histoire vénitienne, par R. Fulin. *Del Giudice,* la Ven-

detta nel diritto longobardo, et *Nani*, Studii di diritto longobardo (DEL VECCHIO). — Variétés : les études historiques dans la terre d'Otranto, par E. AAR.

LX. — **Archivio veneto.** T. XV, 1re part. — G. MONTICOLO. Des travaux relatifs à la chronique du diacre Giovanni (discute surtout l'opinion exprimée par Simonsfeld dans une étude sur Dandolo). — GFRŒRER. Histoire de Venise jusqu'en 1084; traduit par Pinto; suite. — G. de SARDAGNA. Les sires de Reifenberg aux XIIIe et XIVe siècles, et en particulier sur Ulric de Reifenberg (1307-1384); fin (cette partie comprend les documents). — F. STEFANI. L'orgue de S. Vito en 1574 (contrat passé entre messire Andrea da Mula et deux organistes). — Compte-rendu : *Fr. Patrizi*, della descrizione universale mentovata da S. Luca e dell' anno in che venne eseguita nella Giudea (longue étude à propos de ce livre sur le recensement de l'empire à la naissance de J.-C., par C. CIPOLLA).

LXI. — **Archivio storico per le provincie napoletane.** 4e fasc. — FARAGLIA. Hector et la famille Fieramosca, XVe-XVIe siècle (Hector prit une part active aux guerres d'Italie contre Charles VIII et Louis XII) — VOLPICELLA. L'Hospice S. Eligio Majore à Naples en 1582; rapport présenté par Cesare Vitello de Capoue, gouverneur de cette ville, au vice-roi, prince de Pietrapersia. — FOUCARD. Les sources de l'histoire de Naples aux Archives d'État de Modène : description de la ville de Naples et statistique du royaume en 1444 (l'auteur annonce son intention de faire connaître successivement les documents conservés à Modène, qui sont relatifs à l'histoire napolitaine de 1265 à 1505). — G. DE BLASIIS. Pièces inédites du procès instruit contre Cesare Caraffa, accuse de félonie, déc. 1552. — C. MINIERI RICCIO. Notices sur les Académies instituées dans la province de Naples; suite. — Comptes-rendus des trois ouvrages suivants : *I Capitoli dell' ordine equestre della Giarra dei gigli*; Mémoires historiques sur la ville et l'ancien duché de la Mirandole. *Cenni cronistorici della città di Aversa; Archivio di documenti intorno la storia di terra d'Otranto.*

LXII. — **Archeographo triestino.** V, fasc. 4, Fév. 1878. — MARSICH. Inventaire des chartes en parchemin conservées dans les archives capitulaires de la cathédrale de Trieste; suite. — IVE. Michaelis Stenis ducis Venetiarum mandata, 1409 (le texte est en langue vulgaire). — PERVANOGLU. Aquilée avant les Romains. — KUNZ. La collection numismatique Cumano. — A. HORTIS. Un condottiere de Trieste aux gages de Venise au XVe siècle.

LXIII. — **Nuove Effemeridi siciliane.** Sept.-déc. 1877. — I. CARINI. Leçon d'ouverture du cours de paléographie et de diplomatique à l'École des chartes de Palerme. — DI GIOVANNI. Lettres critiques de Filippo Paruta et de Bart-Sirillo, érudits siciliens du XVIe siècle. — Un tournoi à Trapani en 1476. — G. PITRÈ. La fête de Noël en Sicile.

LXIV. — **Archivio storico siciliano.** 1877, 3e fasc. — I. CARINI.

La vie et les œuvres de Rocco Pirri (érudit du XVIIe siècle (†1651), fondateur de la diplomatique sicilienne, auteur du *Sicilia sacra* (1638-1641) et de beaucoup d'autres publications moins connues. M. Carini attribue à tort au vieux Pertz *(il celebre storiografo P.)* l'édition des diplômes mérov. donnée dans les *Monum. Germ.*, et au critique français de cette édition le nom de Lorgnon, au lieu de Longnon). — Comptes-rendus critiques : *G. Russo,* Notizie sui sette santi vescovi della chiesa Agrigentina (R. STARRABBA, ouvrage composé avec peu de critique).

LXV. — **Archivio giuridico.** 1878, fasc. 1 et 2. — DEL VECCHIO. La revendication des biens meubles dans l'ancien droit germanique. Études nouvelles sur l'histoire du droit au moyen âge (à propos des travaux récents de del Giudice, Padelletti, Nani, A. Val de Lièvre, G. Cohn, Zœpfl, Hartmann, von Schulte).

LXVI. — **Nuova Antologia.** 1er fév. — T. MAMIANI. Éloge funèbre du roi Victor-Emmanuel, lu à l'Université de Rome. — B. MALFATTI. Un épisode du pontificat de Nicolas Ier (862-864; rapports de ce pape avec les évêques lorrains au sujet de l'assentiment qu'ils avaient donné à la répudiation faite par le roi Lothaire de sa femme Teutberga et à sa nouvelle union avec la belle Gualdrada). — R. BONGHI. Ad. Thiers (4e art.; les précédents se trouvent dans les fasc. d'octob., nov. et déc. 1877). = 1er mars. R. BONGHI. Léon XIII et ses prédécesseurs du même nom; 1re part. (écrit de circonstance, intéressant, mais sans valeur historique). — HELBIG. Notice sur un sarcophage peint, découvert à Chiusi et acquis par le musée étrusque de Florence. = 15 mars. Z. CIAMPI. Luther à Rome (défend Rome et la papauté contre Luther; art. de polémique plutôt qu'article critique). — D. CARUTTI. Notice nécrologique sur le comte Sclopis. — A. DE GUBERNATIS. Revue de la littérature étrangère (parle des *Lettres de la marquise du Châtelet* (Charpentier), des lettres de Sismondi pendant les Cent jours, pub. par la *Revue historique;* l'*Esprit révolutionnaire avant la Révolution,* p. p. Rocquain; les *Prisons de Paris pendant la Commune,* par M. Du Camp, etc.). = 1er avril. CAÏX. Les Roumains et les races latines (art. court, mais intéressant; l'auteur, s'appuyant surtout sur des éléments linguistiques, montre que l'élément fondamental de la nationalité roumaine est latin).

LXVII. — **Revista Europea.** 1er déc. 1877. — SCARTAZZINI. Le procès de Galilée et la moderne critique allemande; suite le 1er et le 16 janv., le 1er av. (le soi-disant protocole du 26 fév. 1616 est un faux, fabriqué par la Curie romaine entre sept. 1632 et fév. 1633 afin d'avoir une arme contre Galilée. Quant aux pièces du procès de 1633, il y a eu certainement des suppressions volontaires et des falsifications mêlées à des reproductions de pièces authentiques; enfin Galilée fut réellement soumis à la torture. — Comme on le voit par ce bref résumé, le travail de M. S. renouvelle entièrement l'état de la question). = 16 déc. GAROLLO. Théodoric, roi des Goths et des Italiens; suite le 1er mars.

= 16 Janv. Ademollo. La guerre d'Orient au milieu du xviie s. (guerre de Candie, d'après des documents nouveaux). — 1er fév. Cosci. Les études historiques en Italie depuis 1859. — Bertolotti. Journalistes, astrologues et nécromanciens à Rome au xviie s. = 16 fév. Neri. Correspondance de Ferd. Raggi, agent de la Rép. de Gênes à Rome, 1663-69. — Ademollo. Les morts des Papes. = 1er mars. Pesci. La politique des Médicis relativement aux conclaves. = 16 mars. Jehan de Johannis. L'impôt dit *Milizia da mar;* suite le 1er avril.

LXVIII. — **R. Accademia dei Lincei.** Sciences morales, histor. et philol. Séance du 20 janv. 1878. — Le prof. L. Cossa met à la disposition de l'Académie un prix de 1000 fr. pour être décerné au meilleur mémoire présenté avant le 20 mars 1880 sur le sujet suivant : Histoire critique des théories financières en Italie, du xvie s. à la 1re moitié du xixe. — Communication d'une découverte faite par M. E. Monaci, d'un poème latin sur Frédéric Barberousse (Voy. *Rev. hist.* VI, 501). — J. Ciampi. Mémoire sur les histoires inédites de Sigismond dei Conti di Foligno. (Voy. dans le présent n° de la *Revue* l'analyse de l'*Arch. stor. ital.*) — Fiorelli. Rapport sur les découvertes d'antiquités faites en Italie dans le courant de 1877. = Séance du 17 fév. Della Vedova. Explication de deux noms géographiques de la Divine Comédie (Gurzante, *Inferno* 15; Tabernicch, *Inf.* 32). — Amari. Notice sur le texte arabe imprimé de l'histoire de Tabari. — Comparetti. Rapport sur les papyrus d'Herculanum, et en particulier sur ce que contient la *Collectio altera* des volumes d'Herculanum, dont le dernier fascicule est sur le point d'être publié. — Fiorelli. Rapport sur les fouilles faites en Italie, en janvier. = 17 mars. Adresse de remerciement au roi pour l'institution des deux prix de 10,000 fr. mis à la disposition de l'Académie. Les concurrents devront être italiens; pour les mémoires relatifs à l'histoire et à la géographie, le concours reste ouvert jusqu'en 1882. — P. Villari. Mémoire sur les principaux écrivains politiques du moyen âge et de la renaissance, et plus particulièrement sur les écrits politiques de Guichardin. — Carutti. Notice historique sur l'Accademia dei Lincei du xviie au xixe s. — Fiorelli. Sur les découvertes archéologiques.

LXIX. — **R. Istituto veneto di scienze e lettere.** 16 déc. 1877. Favaro. Mémoire intéressant sur le procès qu'à la fin du xvie s. eut à soutenir l'école de Padoue contre les Jésuites, et sur les tentatives réitérées de ces derniers pour influer sur l'éducation des sujets vénitiens. = 10 fév. 1878. M. de Leva présente la seconde partie de son travail sur le concile de Trente; elle va de l'ouverture du concile à la discussion sur les dogmes (travail important et neuf sur plusieurs points).

LXX. — **R. Istituto lombardo di scienze e lettere.** 29 nov. 1877. — A. Ceruti. Mémoires sur Paul Manuce et ses travaux d'érudition.

LXXI. — **R. Accademia delle scienze** (Turin). Sciences morales.

6 et 20 janv. — A. Manno. Introduction à un travail historique sur le siége fameux de Turin en 1706; l'auteur cherche entre autres à établir la vérité historique sur l'exploit de Pietro Micca. — Promis. Mémoire sur quelques *tessere* des princes de la maison de Savoie, ou relatives à leurs états.

LXXII. — **R. Accademia di scienze e lettere** (Lucques). 29 janv. — S. Bongi. Rapport sur les *Acta Henrici VII* (voy. *Arch. stor. it.* 1878. 1er fasc.).

LXXIII. — **Commissione municipale di storia patria** (La Mirandole). 12 fév. — Ceretti. Notices généalogiques sur la famille Scarabelli-Pedocca de Pavie.

LXXIV. — **R. Deputazione di storia patria** (Bologne). Séance du 25 nov. 1877. — Comte G. Gozzadini, président. Notice nécrol. sur G. Marcello Valgimigli, bibliothécaire de la ville de Faenza. Explication historique et artistique de deux anciennes églises de Bologne, l'une dédiée à S. Vital et à S. Agricola, martyrs bolonais, l'autre dite du Calvaire. = 9 déc. Idem. Mémoire sur le comte G. Pepoli, condamné par Sixte-Quint pour avoir refusé de rendre au pape un bandit nommé Grazino, alléguant des priviléges et immunités féodaux; suite. = 23 déc. C. Malagola. Dissertation sur la nation allemande à l'Université de Bologne (il en trace l'histoire du XIIIe au XVIIIe s., parle des mss. et des documents qui nous restent, en particulier des Annales qui commencent à l'année 1265, et des Statuts, dont le plus ancien est de 1497; ce mémoire est inséré dans un vol. de M. Malagola sur Antonio Urceo, qui vient de paraître à Bologne, chez Tacca et Garagnani). = 20 janv. 1878. Balduzzi. Notice sur la terre de Bagnacavallo au XIIIe s., et sur ses rapports avec la commune de Bologne (très-intéressant). = 27 janv. Gaspari. Des mosaïstes bolonais au XVIIe s., et en particulier de G. B. Mecchi et Ottavio Vernizzi, organistes à Saint-Pierre.

LXXV. — **R. Deputazione di storia patria** (Modène). Séance du 3 nov. 1877. — A. Ronchini. Mémoire sur Mgr A. Recalcati, ministre du pape Paul III, avec des notices inédites tirées des Archives Farnèse de Parme. = 15 déc. Marquis G. Campori. Mémoire sur les fabricants d'horloges au service de la famille d'Este, du XVe au XVIIIe s., avec d'autres notices sur les maîtres les plus célèbres de cet art, aussi bien italiens que français, allemands et flamands. — A. Crespellani. Rapport sur les fouilles archéologiques et les découvertes faites dans le Modénais en 1877. = 5 janv. et 5 fév. 1878. Cionini. Mémoire sur les potestà de Sassuolo en Modénais. = 23 fév. Bartolotti. Notices sur Mgr Giulio Sabatini et le duc François III de Modène (XVIIIe s.).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Ul. Robert, employé au département des mss. de la Bibliothèque nationale et directeur du *Cabinet historique,* vient de faire paraître en une brochure de 107 pages in-8° et de mettre dans le commerce (Paris, A. Picard) l'Inventaire des Cartulaires conservés dans les bibliothèques de Paris et les Archives nationales, qu'il avait publié dans le *Cabinet historique* (t. XXIII). Il a fait suivre cet inventaire d'une bibliographie des cartulaires publiés en France depuis 1840, dressée par M. L. Delisle et publiée dans la *Revue des Sociétés savantes* (1866, 1er sem., p. 496-530), qu'il a mise à jour. Il nous promet un autre inventaire qui complétera le précédent, car il doit contenir les extraits et fragments de cartulaires, les recueils de chartes relatifs aux localités et à divers établissements, les pouillés, terriers, censiers, etc., conservés aussi dans nos deux grands dépôts scientifiques. Nous apprenons enfin que ce laborieux érudit prépare un inventaire des mss. conservés dans les villes de province, travail doublement important, et parce qu'il doit faire connaître dans les bibliothèques municipales des mss. dont on ne soupçonnait pas l'existence, et parce qu'il empêchera peut-être les disparitions trop fréquentes de mss. soustraits à ces bibliothèques trop peu surveillées.

— M. Léopold Delisle a trouvé dans un ms. du XIIIe siècle, conservé au *British Museum* (Cotton, Vesp., D. IV), des notes historiques dont les unes dérivent des notices annalistiques qui ont servi à Guillaume de Nangis et à Primat, et dont les autres forment une chronique locale parisienne très-curieuse. La notice qu'il a consacrée à ce ms. et à d'autres provenant du même dépôt vient de paraître dans le t. IV des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris.* Elle est d'une importance capitale pour l'histoire des *Grandes chroniques de Saint-Denis.*

— M. H. Zotenberg vient de publier le *Catalogue des manuscrits éthiopiens* de la Bibliothèque nationale. Le catalogue des mss. arabes, par M. de Slane, est prêt pour l'impression.

— On a fait grand bruit, en ces derniers temps, d'un globe terrestre dressé à la fin du XVIIe siècle par les PP. capucins Grégoire et Bonaventure, et conservé à la Bibliothèque de Lyon. On a prétendu y retrouver toutes les découvertes des modernes explorateurs de l'Afrique. Il y a là quelque exagération. Les cartes de l'Afrique du XVIe et du XVIIe siècle établies d'après les traditions antiques conservées par Ptolémée et d'après les renseignements des missionnaires des XIVe, XVe et XVIe siècles, donnent une foule de détails dont quelques-uns sont d'une justesse sur-

prenante. Les cartographes plus modernes ont supprimé tous ces détails incomplets ou incertains qu'aucune donnée positive ne garantissait, et les explorateurs modernes ont les premiers découvert réellement ces vastes territoires, parce qu'ils en ont les premiers établi la carte scientifiquement. Salomon de Caus et Denis Papin n'enlèvent rien à la gloire de James Watt ou de Fulton. — Voy. sur ce sujet un art. du P. Brucker dans les *Études religieuses* de janvier 1878, un art. de M. Deloncle dans la *Revue du Lyonnais* de février 1878, un art. de M. Steyert dans le *Salut public* et une intéressante brochure de M. Vingtrinier sur *Henri Marchant* (P. Grégoire). Lyon, Glairon-Mondet.

— M. J. Delaville Le Roulx, archiviste-paléographe, vient d'être chargé par la Société archéologique de Touraine de publier les *Registres des comptes municipaux de la ville de Tours* (1355-1462), qui formeront 8 vol. environ (On souscrit chez A. Picard, 12 fr. par volume).

— M. V. Duruy vient d'entreprendre une édition très-remaniée et illustrée de son *Histoire des Romains*. Les illustrations sont ou des paysages réels ou des reproductions de monuments. Le texte est mis au courant des plus récentes recherches, cette réédition est donc une œuvre nouvelle et importante.

— M. Barbier de Meynard vient de publier le 9e et dernier volume des *Prairies d'or* de Maçoudi.

— M. P.-A. Malassis vient de publier (Paris, Baur) la *Correspondance de Mme de Pompadour*.

— On espère que les *Mémoires de Barras* vont enfin être livrés au public par les héritiers d'Hortensius de Saint-Albin.

— Le 4e vol. de l'édition des *Œuvres du cardinal de Retz* dans la *Collection des grands écrivains de la France* vient de paraître.

— Le dernier volume des *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville* contient la *Chronique de Pierre le Prestre, abbé de Saint-Riquier*, publiée d'après le ms. original, par le marquis de Belleval.

Allemagne. — Le plus connu des historiens catholiques de l'Allemagne, Johann Alzog, vient de mourir (28 fév.) à l'âge de 70 ans. Il s'était fait une grande réputation parmi les catholiques allemands avec son *Lehrbuch der universal Kirchengeschichte* (1840, la 9e édition parue en 1872); il contribua aussi au grand *Kirchenlexicon* de Weltzer et Wette; en 1876 il avait donné une seconde édition de son Manuel de patrologie.

— M. Teuffel, l'auteur de l'*Histoire de la littérature romaine*, le continuateur de la *Realencyclopædie des classischen Alterthums* de Pauli, vient de mourir.

— A. Forbiger, auteur du *Handbuch der alten Geographie*, est mort le 11 mars.

— L'abondance des matières nous oblige à renoncer à donner comme

nous l'avons fait précédemment la liste des cours d'histoire professés dans les Facultés françaises et dans les Universités étrangères. — Le Bulletin de la *Société pour l'Enseignement supérieur*, récemment créée à Paris, dont le premier n° va paraître le 1er juillet prochain, en donnant chaque année la liste de tous les cours professés dans les établissements d'enseignement supérieur, fournira à cet égard tous les renseignements désirables. Nous avons du reste atteint le but que nous nous étions proposé en donnant ces listes pendant deux ans de suite. Nous avons voulu montrer à nos compatriotes combien il nous reste à faire pour élever notre enseignement de l'histoire à la hauteur de ce qu'il est dans les pays où il existe des Universités. Nous rappellerons ici que les vingt Universités de l'empire d'Allemagne comptent 86 professeurs d'histoire qui donnent en moyenne chacun dix à douze heures de cours par semaine. Tous les professeurs d'histoire des gymnases ont étudié l'histoire d'une façon spéciale pendant 3 ans au moins dans une de ces Universités. Comment s'étonner de la masse de travail fournie par l'Allemagne, quand un si grand nombre de hautes positions sont offertes aux érudits et quand tous les professeurs sont astreints à passer par une longue préparation purement scientifique?

— Dans la 4e édition de sa *Geschichte der deutschen Kaiserzeit* (IV, 513-518), M. de Giesebrecht a publié un fragment, trouvé par M. W. Meyer dans la bibliothèque de Munich, d'annales impériales (1084-1086); ces annales paraissent avoir été écrites à Ratisbonne; elles sont d'une grande importance.

— Le poème d'Angilbert, sur la bataille de Fontanet, a été réédité par Dümmler dans les *Philologische Abhandlungen*, publiées en l'honneur de Mommsen; cette nouvelle édition contient deux strophes nouvelles, d'après une collation du ms. de Posen, faite par Pertz.

— M. Usener, professeur à Bonn, vient de publier des extraits d'un ouvrage perdu de Cassiodore (Leipzig, Teubner), trouvés par A. Holder dans un ms. de Carlsruhe; ces extraits contiennent d'intéressants détails sur Symmaque, Boèce, Cassiodore lui-même.

— Le 3e et dernier vol. des *Eranische Alterthümer* de Spiegel vient de paraître.

— La *Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde* vient de publier un vol. des *Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum*, qui contient l'Histoire des Lombards de Paul Diacre, le *Liber Pontificalis* d'Agnellus, un choix des dialogues de Grégoire le Grand, Erchempert, la *Chronica S. Benigni Casinensis*, la Vie de S. Barbatus, etc., etc.

— Les éditeurs de Leipzig viennent de publier le 1er numéro d'un *Archiv für die Geschichte des deutschen Buchhandels*.

— Le 5e vol. du *Corpus inscriptionum latinarum*, publié par l'Académie de Berlin, vient d'être complété par les *Inscriptiones Galliae cisalpinae*.

— M. C. Mueller a publié dans la *Zeitschrift für Kirchenrecht* de Dove et Friedberg, vol. XIV, 2e fasc., p. 134-205, une importante étude sur le *Somnium Viridarii*.

Angleterre. — Les papiers du comte de Denbigh, examinés en ce moment par M. Knowler, contiennent une collection importante de lettres en français du temps de Guillaume III.

— Le gouvernement anglais fait exécuter des fac-simile de toutes les chartes anglo-saxonnes qui ne sont pas au British Museum.

— On a retrouvé dans la reliure des Statuts du Collége de *Corpus Christi* à Oxford, un ms. ancien de plusieurs des Vies des saints en vers, de Robert de Gloucester.

— La première partie du t. VI du *Calendar of State papers and mss. existing in the archives of Venice*, p. p. R. Brown, embrasse les années 1555 et 1556; la partie la plus importante de ce vol. consiste dans les dépêches de Bernardo Navagero, ambassadeur de Venise à Rome, celles de Giovanni Michiel, ambassadeur de Venise en Angleterre, et dans les lettres du cardinal Pole.

— M. H. G. Tomkins va faire paraître des *Études sur le temps d'Abraham*, importantes pour l'archéologie biblique.

— M. Bosworth Smith va faire paraître chez M. Longmans ses leçons sur *Carthage et les Carthaginois*.

— M. Noel Sainsbury termine le *Calendar of East India papers*.

— Le second volume de la nouvelle série du *Catalogue des additions au département des mss. du British Museum* vient de paraître par les soins de M. Bond.

— Le British Museum a acquis 24 vol. de papiers provenant du Rév. Hugo, qui a joué un rôle comme archéologue de 1850 à 1875.

Italie. — Le 8 mars dernier est mort à Turin le comte F. Sclopis di Salerano, à l'âge de 80 ans. Nous donnerons un rapide aperçu de ses ouvrages historiques. — En 1825, ses *Lezioni sui Longobardi* donnèrent lieu à une importante discussion scientifique à laquelle prirent part Balbo, Capei, Capponi, Manzoni, Troya. En 1833 il publia la *Storia della legislazione in Piemonte*, qu'il refondit plus tard sous le titre *Storia della legislazione italiana* (Turin, Pomba, 3 vol., 1840-57); une édition française en fut faite en 1861; dans une nouvelle édition italienne (1863, 4 vol.), l'histoire de la législation est continuée jusqu'en 1848. En 1852, il publia les *Considerazioni storiche sulle antiche assemblee legislative del Piemonte*, dont une édition augmentée paraissait peu de jours avant sa mort, et en 1853 les *Relazioni politiche tra la dinastia di Savoia e il governo Britannico* (1240-1815). Il fut un des collaborateurs de l'ancienne *Antologia* de Vieusseux, de l'*Archivio storico italiano*, de la *Revue de législation* de Paris. Il était à sa mort président de l'Académie des sciences de Turin et de la Commission piémontaise

d'histoire. Il contribua aux vol. des *Chartes* (dans les *Monumenta historiae patriae*) et publia dans le 1er volume des *Leges municipales* le Statut de Turin avec une préface générale sur les statuts municipaux du Piémont.

— Le 3 décembre est décédé à Sienne M. le comte Scipione Bichi Borghesi, sénateur du royaume, à l'âge de 66 ans. Quoiqu'il n'ait jamais rien publié, il avait rendu de grands services aux études historiques par ses collections privées, et par les nombreux matériaux qu'il avait recueillis sur l'histoire et la bibliographie de Sienne; matériaux qu'il avait distribués méthodiquement en plusieurs registres, et dont il donnait communication avec empressement à tous ceux qui en avaient besoin pour leurs études. On nous mande de Sienne que cette riche mine d'histoire (dont une publication complète ou du moins un extrait serait très-désirable) a été léguée par lui à M. le chevalier Luciano Banchi, directeur des Archives d'État. Il a légué aussi aux Archives d'État une riche collection de documents sur parchemin, à partir du IXe siècle, où se trouve le testament original de Jean Boccace, et à la Bibliothèque communale une collection presque complète des livres imprimés à Sienne ou relatifs à Sienne.

— La veuve de C. Troya a donné à la Bibliothèque nationale de Naples de nombreux mss. de son mari, entre autres les lettres et les documents qui lui servirent pour écrire la *Storia d'Italia del medio evo* et le travail sur le *Veltro di Dante,* sa correspondance, qui va de 1821 à 1849, et un gros volume où il avait l'habitude de noter tout ce qu'il recueillait pour ses études.

— Le roi Humbert Ier a fondé deux prix annuels de 10,000 fr. chacun, qu'il a mis à la disposition de l'Académie *dei Lincei,* pour être décernés aux deux meilleurs mémoires originaux, l'un pour la section des sciences physiques, mathématiques et naturelles, l'autre pour la section des sciences morales, historiques et philologiques, sur des sujets indiqués chaque année par l'Académie.

— Dans un recoin de l'ex-collége romain, où est installée aujourd'hui la Bibliothèque Victor-Emmanuel, on a découvert des mss., des parchemins et autres objets précieux que les Jésuites avaient cachés là avant la suppression des établissements religieux. On en a fait un inventaire; M. B. Potestà, bibliothécaire, en a donné un intéressant aperçu dans le *Bullet. uffic. della Publ. Ist.* (février 1878, 227-229). Les pièces en parchemin sont au nombre de 3752, et vont du XIe au XVIIIe s.; elles sont presque toutes relatives aux Marches et à l'Ombrie et règlent surtout des intérêts privés. Il y a en outre plusieurs mss. orientaux, des mss. et autographes de jésuites célèbres; quatre cartes nautiques en parchemin, dont 3 dressées en 1561 et la 4e en 1636, et un magnifique planisphère, également en parchemin, dressé par le prêtre génois Bart. Pareto en 1455, possédé autrefois par l'abbé Andres qui l'a décrit dans les *Atti* de l'*Accademia Arcolanese.*

— L'intendant des finances de Messine a envoyé à la surintendance des archives de Palerme 9 volumes de pièces en parchemin, au nombre d'environ 2,000, parmi lesquelles plusieurs en arabe et en grec provenant des monastères de Ste Placido, de Calonerò, de Ste Marie de Josaphat, etc. Il y a aussi plusieurs diplômes importants de l'empereur Frédéric, de Manfred, de Baudoin, Boémond et autres rois latins de Jérusalem (Voy. *Arch. stor. sicil.*, 1877, 3e fasc.).

— La librairie Sansoni (Florence) annonce une nouvelle édition des œuvres complètes de Vasari; elle comprendra 8 vol gr. in-8° de plus de 600 p. chacun, au prix de 8 fr. le volume.

— Une circulaire de M. Fiorelli, directeur général des musées et des fouilles, propose la publication d'une *Bibliografia archeologica italiana* qui indiquerait, non-seulement les ouvrages étendus, mais aussi les simples monographies archéologiques, trésor d'observations et de faits, malheureusement peu connues hors du pays où elles ont été publiées.

— Le 4e vol. du *Codex diplomaticus cavensis* (cf. *Rev. hist.*, III, 361) vient de paraître. Il contient les documents de l'an 1001-1018 (nos 537-707), avec 4 tables de fac-simile. En appendice sont les *Capitularia regum francorum*, d'après le ms. de la Cava, n° 22.

— La Commission royale d'histoire nationale de Turin vient de publier le XVIIe vol. de ses *Monumenta historiae patriae*. Ce volume, dû aux soins de feu M. le comte Carlo Baudi de Vesme, est intitulé : *Codex diplomaticus Ecclesiensis*, et contient le statut de Villa di Chiesa (Iglesias), en Sardaigne, approuvé en 1327; quelques documents sur les mines d'argent de Sienne et de Massa en Toscane (1262-1462) qui servent d'illustration aux chapitres dudit statut, relatifs aux mines d'Iglesias; enfin, une collection de 381 documents d'Iglesias, du XIVe siècle au XVIIe siècle. La préface de l'éditeur contient des renseignements très-importants sur l'histoire d'Iglesias, et sur l'industrie des mines d'argent dans le moyen âge. Il s'y trouve aussi un glossaire des termes techniques.

— M. E. Monaci a publié dans les comptes-rendus de l'*Accademia dei Lincei* le début du poème sur Frédéric Barberousse qu'il a récemment découvert (voy. *Rev. hist.*, VI, 501), et 252 vers sur Arnauld de Brescia dans l'*Archivio della Società Romana di storia patria*, II, 1.

— M. A. Gherardi vient de publier un recueil de 252 documents inédits sur Savonarole (Florence, Archivio di Stato, pr. 6 fr.).

— M. Cesare Guasti vient de réunir en un volume l'inventaire des manuscrits légués aux Archives de Florence par le marquis Charles Torrigiani, inventaire publié d'abord dans l'*Archivio storico italiano*, de 1874 à 1876 (Florence, typ. Cellini). Ce volume, où les pièces sont largement analysées et même souvent reproduites textuellement, est du plus haut intérêt. Il contient principalement les registres de la secrétairerie de Léon X, de 1514 à 1520, qui occupent 346 p. sur 478. Nous remarquons en outre une série de documents relatifs aux relations de la France avec Léon X (p. 381-394); les lettres de Léon Ricasoli pen-

dant son ambassade en France en 1559 (p. 426-428), le récit de l'entrée d'Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, à Paris, en 1570 (p. 437-442), enfin une série de 173 pièces sur parchemin allant de 1270 à 1397.

— M. A. Dubarry vient de publier, sous le titre : *La belle-sœur d'un pape* (Paris, Sagnier), un arrangement de la vie d'Olympia Maildachini, la belle-sœur d'Innocent X, d'après un manuscrit de la vie d'Olympia par l'abbé Gualdi, ms. appartenant au duc Caetani.

Suisse. — M. J. Meyer, directeur de l'École cantonale de Frauenfeld, vient de publier le t. Ier d'une *Histoire du droit fédéral suisse,* qui, sans répondre tout à fait à son titre, renferme un excellent résumé des travaux relatifs au droit germanique du moyen âge et aux origines de la Confédération suisse. Ce premier volume s'arrête en 1798. Le deuxième, où l'auteur traite du XIXe siècle (1798-1874), a paru en 1875.

— M. le conseiller national P.-A. de Segesser doit publier prochainement, dans le t. II de ses *Kleine Schriften,* une seconde édition très-augmentée de son Mémoire sur le *Compromis de Stanz* et sur la diète du 22 décembre 1481.

— Le *Journal de Genève* du 24 mars 1878 renferme une intéressante notice destinée à célébrer le quatrième centenaire de l'introduction de l'imprimerie à Genève.

— M. l'archiviste Strickler, de Zurich, vient d'achever le t. Ier (1521-1528) de son *Aktensammlung zur schweizerischen Reformationsgeschichte.* La *Revue historique* aura sans doute occasion de revenir bientôt sur ce beau travail.

— La librairie Georg (Bâle et Genève) met en vente le t. V (1538-39) de la *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française,* par M. A.-L. Herminjard.

— M. H. Fazy, secrétaire général de l'Institut national genevois, vient de publier, d'après les documents originaux, le *Procès de Valentin Gentilis,* réfugié italien poursuivi en 1558 à Genève comme antitrinitaire et qui n'échappa provisoirement à la peine capitale que pour tomber quelques années plus tard (1566) sous les coups de la justice de Berne. Les pièces mises au jour par M. F. présentent pour la plupart un vif intérêt. On y trouve d'abord la confession de foi imposée, le 18 mai 1558, à l'Église italienne de Genève; — puis la dénonciation lancée, le 24 juin suivant, contre V. Gentilis et Nic. Gallo; les interrogatoires auxquels ils furent soumis ; les professions de foi et les requêtes que Gentilis adressa au Conseil de Genève; les extraits des Registres du Conseil qui le concernent, etc.; — une très-curieuse consultation de droit par laquelle Germain Colladon et quatre autres jurisconsultes déclarent que Gentilis s'est rendu indigne de tout pardon et que sa pénitence simulée ne saurait le soustraire au supplice, mais que « toutes fois, considérant ladicte rétractation..., y aura matière de mitiguer la pœne (du feu) en lui couppant la teste » ; — enfin, et nonobstant cet avis, auquel le

Conseil s'était d'abord rangé, le texte de la sentence qui condamna seulement Gentilis à faire, en chemise et la torche au poing, amende honorable à Dieu et à la justice.

— La librairie Sandoz et Fischbacher vient de publier l'*Histoire des Réfugiés de la Réforme en Suisse,* par J.-C. Mœrikofer, traduite de l'allemand et illustrée par G. Roux.

Belgique. — M. le chanoine de Smet est mort à Gand le 11 février 1877; il avait publié un corps de chroniques de Flandre en latin, en flamand et en français (4 vol. in-4°) et le cartulaire de l'abbaye de Combron (2 vol. in-4°).

— La *Commission royale d'histoire* de Belgique a publié en 1877 les 3 vol. suivants : 1° *la Bibliothèque nationale à Paris :* notices et extraits des mss. qui concernent l'hist. de Belgique, t. II, par M. Gachard (vi-612 p. in-4°); ce vol. contient l'analyse de 86 mss. rangés sous trois sections : Conférences diplomatiques, Traités, Dépêches des ambassadeurs; cette dernière forme la plus grande partie du vol. (sur le 1er vol. voy. *Revue historique,* I, 639); 2° *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique,* t. V, par A. Wauters (x-817 p. in-4°), de 1251 à 1279; 3° *Chronique de Liége par Jean des Preis, dit d'Outremeuse,* t. IV, par M. Bormans; ce volume comprend le complément du livre II de la chronique (873-1207; la 1re partie du livre III a été publiée, il y a une dizaine d'années, par feu A. Borgnet); la geste de Liége qui correspond à ce complément; un glossaire des mots wallons; une table chronologique des matières. — Le 1er vol. de la *Correspondance du card. de Granvelle* (20 nov. 1565-29 sept. 1566), p. p. M. Ed. Poullet, va paraître. — 5 vol. sont en cours d'impression : 1° les *Grandes chroniques de Flandre* (2 vol.), par M. Kervyn de Lettenhove; 2° un corps de chroniques des Pays-Bas et du Brabant en particulier écrites en flamand, par Ch. Piot; 3° le tome VI de la *Table chronologique des chartes et diplômes;* 4° le t. III des *Voyages des souverains des Pays-Bas,* par M. Gachard. — Dans son rapport à la *Commission,* où nous puisons les renseignements qui précèdent, le secrétaire, M. Gachard, analyse en outre les diverses *communications* faites à la commission pendant l'année dernière.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.*)

A. de Charmasse. État de l'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Autun pendant les xvii° et xviii° siècles; 2° édit. Paris, Champion; Autun, Dejussieu. — Desjardins. Géographie histor. et admin. de la Gaule romaine. Vol. II : la Conquête de la Gaule par les Romains. Hachette. Prix : 20 fr. — Goffinet (le Père). Cartulaire de Clairefontaine. Arlon, typ. A. Brück. — Legrelle. Louis XIV et Strasbourg d'après des documents officiels et inédits. Gand, Snœck-Ducaju. — Mémoires de Pierre de l'Estoile. T. IV : les belles figures et drolleries de la Ligue (1589-1600), Jouaust. — Gaspar Muro. La princesse d'Eboli, trad. par

Alf. Weil. Charpentier. — PERSON. Essai sur l'administration des provinces romaines sous la République, Thorin. — PETITBIEN. Essai sur le colonat. Imp. Nancéienne à Nancy. — RAMBAUD. Histoire de la Russie. Hachette. — Marquis DE TERRIER DE LORAY. Jean de Vienne admiral de France. Paris. Libr. de la Soc. bibliog.

H. BOOS. Geschichte Basels; 1er vol : Basel im Mittelalter. Bâle, Detloff. — I. GOLL. Quellen und Untersuchungen zur Geschichte der bœhmischen Brüder; 1er vol. : der Verkehr d. Brüder mit den Waldensern. Wahl u. Weihe d. ersten Priester. Prague, Otto. — Dr. H. von HOLST. Verfassungsgeschichte der Vereinigten Staaten von Amerika. 1er vol. : von der administration Jackson's bis zur Annexion von Texas. Berlin, Springer. — ISAACSOHN. Geschichte des Preussischen Beamtenhums. 1er vol. : Das Beamtenthum in der Mark Brandenburg 1415-1604 (1874); 2e vol. : Das preussische Beamtenthum im XVII Jahrh. (1878). Berlin, Puttkammer u. Mühlbrecht. — Monumenta Germaniae historica. Auctorum antiquissimorum tomi I pars prior : Salviani libri, p. p. C. HALM (pr. 5 m.); pars posterior : Eugippii vita sancti Severini, p. p. H. SAUPPE (pr. 1 m. 60). Berlin, Weidmann, in-4°. — L. von RANKE. Historisch-biographische Studien. Leipzig, Duncker u. Humblot. — SCHUBERT. Die Quellen Plutarchs in der Lebensbeschreibungen des Eumenes, Demetrius u. Pyrrhus. Leipzig, Teubner. — TOLLIN. Das Lehrsystem Michael Servet's genetisch dargestellt, 1876-78. Gütersloh, Bertelsmann. Charakterbild Michel Servet's. Berlin, Habel (1876). — WESTPHAL. Geschichte der Stadt Metz. 3e vol. Metz, G. Lang.

BEESLY. Catiline, Clodius and Tiberius. Londres, Chapman et Hall. — GREEN. History of the english People. 1er vol., jusqu'en 1461; 2e vol., jusqu'en 1603. Londres, Macmillan et Ce (pr. 16 sh. chaque). — PARKMAN. France and England in North America; 5e partie : Count Frontenac and New France under Louis XIV; 4e édit. Boston, Little, Brown and Ce (1877). — WILLIS. Servetus and Calvin; Londres, Henry S. King and Ce.

PAPA. L'Alberoni e la sua dipartita dalla Spagna. Turin, Botta, 1877, gr. in-4°. — RINAUDO. Leggi dei Visigoti. Turin, Botta.

LEBDEW. La dernière lutte des Slaves baltiques contre les Allemands (en russe). Moscou, 1876.

ERRATA DU TOME SIXIÈME.

Page 2,	n. 2,	ligne 5,	*au lieu de :*	p. 860,	*lisez :*	359.
— 3,	n. 1,	— 2,	—	chevalier,	—	chancelier.
— 18,		— 26,	—	Romagne,	—	Lomagne.
— 20,		— 1,	—	1419,	—	1420.
— 273,		— 4,				
— 282,		— 27,	—	Gaucour,	—	Gaucourt.
— 310,		— 3,	—	Thareau,	—	Taveau.
— 372,		— 9,	—	Daunou,	—	Dacier.
— 379,		— 25,	—	Pillenburg,	—	Dillenburg.
— 380,		— 4,	—	Rocdelheim,	—	Rœdelheim.
— 393,		— 4,	—	la Parisienne,	—	la Lyonnaise.
— 408,		— 31,	—	Picard,	—	Champion.
— 456,		— 45,	—	Catilina,	—	Coriolan.
— 487,		— 9,	—	Deloch,	—	Deloche.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

SEPTIME SÉVÈRE

(193-211).

I.

Dans les pays de pouvoir absolu, il est de nécessité que le chef soit toujours un homme supérieur, sans quoi tout se relâche et s'affaisse. Mais la nature n'est pas prodigue de ces hommes dont la postérité prononce le nom avec respect. Quand elle eut donné les Antonins, elle se reposa.

Après Commode, qui ne fut qu'un gladiateur, vinrent Pertinax et Julien, deux vieillards sans volonté : l'un qui se laissa égorger par une bande de trois cents prétoriens après 87 jours de règne, l'autre qui acheta l'empire à la criée et le garda neuf semaines, sans avoir régné un jour.

Julien, cependant, trouva le temps de faire frapper par la monnaie impériale des médailles qui le représentaient la tête couronnée de lauriers, avec ces mots en exergue : *Rector Orbis;* sur d'autres il fit graver la légende : *Concordia militaris;* mais, du monde, il ne possédait que l'espace occupé par le palais où il venait d'entrer et la concorde militaire n'existait que contre lui. Les légions des frontières avaient appris par son exemple ce que rapportait une élection d'empereur et elles n'entendaient pas laisser aux seuls prétoriens les avantages de ce profitable trafic. De puissantes armées, composées chacune de trois légions, occupaient la Bretagne, la Pannonie supérieure [1] et la Syrie sous des généraux renommés, Albinus, Sévère et Pescennius le Noir ou Niger.

1. Spartien, *Severus* 4, Herodien, II, 33, et Borghesi, *Œuv. compl.* V, p. 368, font Sévère gouverneur des deux Pannonies; mais Dion, qui commanda lui-même dans la Pannonie supérieure, ne donne à ce général que ce gouvernement et ne montre sous ses ordres que les trois légions stationnées dans cette province. Sévère en aurait eu quatre, s'il les eût gouvernées toutes deux.

Lorsqu'on y apprit qu'en trois mois deux empereurs avaient été assassinés et qu'un troisième avait brocanté l'empire, il y eut un soulèvement de dégoût contre les soldats qui faisaient ces exécutions ou ces marchés et contre le Sénat qui les sanctionnait. Ce sentiment se montrait surtout dans les camps du Danube où Pertinax avait commandé et laissé d'honorables souvenirs.

Alors, on revit ce qui s'était passé à la mort de Néron. Deux de ces armées, celles de Pannonie et de Syrie, proclamèrent leurs chefs empereurs (avril 193) et la troisième en eût fait autant sans d'habiles négociations de Sévère avec Albinus. En même temps qu'il s'assurait la neutralité de l'armée de Bretagne, il gagnait l'assistance des légions voisines de son commandement, de sorte qu'en peu de jours il se trouva avoir dans les mains près de la moitié des forces militaires de l'empire [1]. Il avait donc déjà cause gagnée quand il prit la route de Rome, précédé de la déclaration qu'il y portait la vengeance de Pertinax [2]. De secrets émissaires avaient fait sortir ses enfants de la ville avant que la nouvelle de son élévation à l'empire y parvînt.

Julien le fit déclarer ennemi public par le Sénat et commença des préparatifs. On se mit à remuer de la terre pour creuser un fossé en avant de Rome ; on fit venir les gladiateurs de Capoue, gens de sac et de corde, sur lesquels il ne fallait pas compter ; on appela les soldats de la flotte de Misène qui prêtèrent à rire par leur maladresse à manier le javelot et on arma en guerre les éléphants du cirque qui jetaient à terre les tours dont on voulait les charger. Julien fit même barricader le palais impérial, en signe de la résistance désespérée qu'il opposerait à l'ennemi jusque dans Rome forcée. Les prétoriens auraient dû donner l'exemple; mais ils étaient riches, habitués à vivre mollement et payaient pour qu'on fît leur besogne, tout en insultant le peuple dont ils étaient la terreur [3]. En gage du maintien de son alliance

1. « Les quatorze légions qui acclamèrent Septime Sévère et auxquelles le nouvel Auguste fit distribuer une monnaie de joyeux avénement, *donativum*, étaient les dix légions qui défendaient les provinces du Danube et les quatre qui gardaient la frontière du Rhin. » Robert, *Les Légions du Rhin*, p. 46. Spartien dit, *Sev.* 5, qu'il fallut faire violence à Sévère, *repugnans*. Il a pris ce mot sans doute dans l'autobiographie du prince.

2. .....*excipiebatur ab omnibus quasi ultor Pertinacis*. Spart., 5, et Hérod., II, 9, 10. Il prit même le nom de Pertinax qu'on lit sur quantité d'inscriptions. Cf. L. Renier, *Revue archéol.*, 1866, n° 2.

3. Dion, LXXIII, 16; Spartien, 5.

avec eux, Julien fit tuer Lætus et Marcia, les meurtriers de Commode. En même temps, il consultait les magiciens, dépêchait des assassins à Sévère[1], des sénateurs à son armée pour la débaucher, et le préfet du prétoire à Ravenne, afin de mettre en état de défense cet avant-poste de Rome où stationnait la flotte de l'Adriatique. Mais Sévère se gardait bien et avançait vite. Proclamé à *Carnuntum,* près de Vienne, le 13 avril, il avait dû employer dix ou douze jours à négocier avec les légions de la haute Germanie et à mettre son armée en mouvement. Cependant il arriva aux environs de la capitale avant le 1er juin, de sorte que ses troupes eurent à faire, de Vienne à Rome, en moins de sept semaines, 266 lieues, ou 6 l. 1/2 par étape, sans s'arrêter un seul jour[2]. Cette marche rapide d'une armée nombreuse entrant à l'improviste en campagne prouve l'abondance des provisions que l'agriculture et le commerce pouvaient instantanément réunir, le bon état des chemins et la soumission des provinces, c'est-à-dire la prospérité et le calme de l'empire durant les orages de Rome. Elle prouve aussi la discipline maintenue par Sévère dans ces légions, auxquelles il pouvait imposer de telles fatigues sans qu'elles fissent entendre un murmure.

Cette rapidité déjouait toute résistance. Sévère franchit, sans trouver d'obstacles, les Alpes, l'Adige et le Pô, entra dans Ravenne avant le préfet envoyé de Rome, et fit passer les députés du Sénat de son côté. Ainsi Julien voyait se resserrer chaque jour l'étroit espace où il lui était encore permis de régner et de vivre.

Les dernières nouvelles le firent tomber dans l'accablement. Inquiet, irrésolu, il demandait des conseils que le Sénat se gardait de lui donner; il offrit l'empire à Pompeianus qui répondit : « Je suis trop vieux et ma vue est trop faible. » Réduit au misérable espoir de se concilier son terrible adversaire en lui mendiant la vie et une part du pouvoir, il voulait, comme autrefois Vitellius, qu'on envoyât les vestales au devant de Sévère pour l'adoucir, puis qu'on le nommât son collègue[3]. Les pères se hâtèrent cette fois de déférer à son désir et il fit porter le senatus-consulte au nouvel Auguste par un des préfets du prétoire qu'on

1. ... *Aquilum centurionem notum caedibus ducum.* Spart. *Nig.*, 2.
2. Gibbon, ch. v.
3. Il éleva aussi à tous les honneurs le grand-père maternel de Sévère. Dion, LXXIII, 17.

soupçonna de méditer, sous ces apparences de paix, un assassinat. Le décret qu'il apportait fut dédaigneusement rejeté et lui-même mis à mort.

Cependant, afin d'éviter d'ensanglanter Rome par un grand combat, comme au temps de Vespasien, Sévère y préparait un mouvement en sa faveur. Il écrivait aux magistrats; il envoyait des édits qu'on affichait; il nommait un préfet du prétoire que Julien tremblant reconnaissait, et il faisait dire aux prétoriens qu'il leur promettait le pardon s'ils livraient les meurtriers de Pertinax. Aussi lâches que leur prince, les gardes se saisirent des trois-cents, puis vinrent dire au consul Messala que leurs camarades étaient enchaînés : c'était la fin. « Aussitôt, dit « Cassius, Messala nous réunit et nous exposa ce que les soldats « avaient fait. Alors, nous décrétâmes la mort de Julien; nous « donnâmes les droits impériaux à Sévère et les honneurs divins « à Pertinax. » Julien fut tué dans son lit. Il ne dit que ces mots : « Quel mal ai-je fait? » (2 juin 193). Il avait tenu l'empire 66 jours[1] et ne méritait pas de le tenir davantage. C'était trop déjà qu'il eût pu inscrire son nom sur la liste des empereurs. L'histoire doit, à son tour, faire justice de ces aventuriers qui ne veulent le pouvoir que pour en jouir : l'ambition dont on n'a pas les talents est un crime[2].

II.

Avec Sévère nous retrouvons enfin un homme! Mais cet homme, dur aux autres et à lui-même, justifiera son nom par d'inexorables sévérités : ce sera un justicier à la façon de Tibère et de Louis XI.

Depuis l'extinction de la maison des Césars, on a vu des empereurs italiens, espagnols et gaulois; le tour des Africains est venu. Sévère était né[3] à Leptis dans une famille décorée depuis longtemps de l'angusticlave, sans que cet honneur lui eût fait abandonner la province où étaient ses biens, son influence, et où

1. Dion, LXXII, 17. Aurelius Victor, Eutrope et la Chron. d'Eusèbe le font mourir dans une bataille au pont Milvius, preuve d'un bien grand défaut de critique de la part de ces écrivains.

2. Le mot est de Châteaubriand à propos d'un personnage de ses *Mémoires*.

3. Le 11 avril 146. Orelli, 1104, et Spart., *Sev.*, I. Dion le fait naître une année plus tôt. Eckhel accepte l'année 146.

avait commencé son illustration. Cependant, un de ses membres avait acquis à Rome assez de notoriété, dès le temps de Domitien, pour que Stace le célébrât dans ses chants[1]. Mais ce Sévère, bien différent du nôtre, est appelé par le poëte « le doux Septimius ». Le futur empereur resta jusqu'à sa dix-huitième année dans la Tripolitaine, s'y instruisant dans les lettres grecques et latines, sans oublier l'idiome paternel[2], de sorte que Rome allait avoir un empereur parlant la langue d'Annibal. Fort crédule, comme tous ses contemporains, aux présages, il était aussi très-résolu à se mettre en état de répondre un jour aux avances de la fortune[3], ce qui est le meilleur moyen de réaliser les songes.

A Rome, il étudia le droit sous un jurisconsulte éminent, Q. Scævola. La gravité de son caractère se montra par l'affection qu'il conçut dans cette école fameuse pour un autre élève de Scævola qui devait éclipser le maître. Cette liaison d'école dura toute la vie des deux condisciples et l'amitié de Papinien doit protéger près de nous la mémoire de Sévère. Trois de ses oncles[4] avaient été consuls ; l'un d'eux lui fit obtenir la questure[5], par conséquent l'entrée au Sénat (172). C'était la carrière des honneurs qui s'ouvrait pour lui à 27 ans ; nous ne l'y suivrons pas : ce *cursus honorum* est connu[6] et le prince seul nous intéresse.

Pendant que Julien mourait à Rome, Sévère approchait de cette ville. Le Sénat envoya au-devant de lui jusqu'à *Interamna*[7] cent de ses membres pour lui renouveler son serment de fidélité.

1. *Silv.*, IV, 5.

2. Il en garda toujours l'accent. Spart., 19. Sa sœur parlait à peine latin, *vix latine loquens*. Id., 15.

3. *Omnibus sortibus natus*. Spart., 2. Il fut accusé sous Commode d'avoir consulté les Chaldéens pour savoir s'il parviendrait à l'empire. Spart., *Sev.*, 4.

4. Un mot de Spartien, *Sév.*, I : *Magnaper*, a fort embarrassé les commentateurs. M. L. Renier (*C. R. de l'Ac. des Insc.*, 1866, p. 411), après une savante discussion des textes épigraphiques, résout ce mot en *Marcus Aper*, et donne trois oncles à Sévère.

5. Sans avoir passé par le tribunat militaire, si l'on admet la restitution de Hirschfeld, *Hermès*, III, 230, pour une phrase incompréhensible de Spartien. La phrase ainsi refaite devient claire; mais on ne comprend plus comment Sévère, qui fut surtout un soldat, se soit soustrait de 18 à 27 ans au service militaire. D'ailleurs, Eutrope le fait passer par cette charge.

6. Il est discuté fort au long par Hœfner, *Untersuch. zur Gesch. des K. L. Septimius Severus*, 1872. Disons seulement qu'il fut consul substitué sous Commode.

7. Terni, à 20 lieues de Rome.

Il les reçut entouré de six cents de ses plus dévoués soldats qui avaient charge de veiller sur les suspects. Introduits au milieu de ce cortége menaçant, les députés durent se laisser fouiller, afin qu'on s'assurât qu'ils ne cachaient pas d'armes. Après cet affront, chacun d'eux fut, il est vrai, gratifié de 90 pièces d'or, mais cette première rencontre du Sénat et du prince n'inaugurait pas un règne de mutuelle confiance ; on verra que les rivaux de Sévère trouveront toujours des partisans parmi les pères conscrits.

Les meurtriers de Pertinax étaient déjà décapités ; aux autres prétoriens, Sévère ordonna de venir à sa rencontre jusqu'à un lieu indiqué où les légions d'Illyrie les entourèrent en silence, pendant qu'une autre troupe allait, par des chemins détournés, occuper la vraie citadelle de la Rome impériale, leur camp fortifié, entre les portes Viminale et Colline. Sûr alors de les tenir à sa merci, il monte à son tribunal ; il leur reproche, avec des paroles irritées, leur perfidie envers le dernier prince, puis leur commande de jeter leurs armes [1], leurs baudriers et jusqu'à leurs ceintures militaires. Ces inutiles soldats, naguère si vains dans leur splendide accoutrement de guerre, qui, tant de fois, avaient fait trembler le prince, le Sénat et Rome, se trouvaient vaincus sans combat. Dégradés sous les rires moqueurs des légionnaires, bafoués du peuple qui voyait réduits à la simple tunique ces pourfendeurs redoutés, ils s'éloignèrent en se cachant : peine de mort fut prononcée contre ceux qui, après quelques jours, seraient rencontrés en deçà de la centième borne milliaire. De honte, quelques-uns se tuèrent [2].

Les cohortes prétoriennes étaient licenciées. Mais Sévère se hâta de les reconstituer en les composant autrement. Avant lui, elles se recrutaient surtout en Italie [3] ; il décida qu'on y appellerait, à titre d'avancement et de service d'honneur, les soldats d'élite de toutes les légions [4]. Cela était bon ; les gardes des souverains modernes sont encore ainsi formées. Puisque, depuis un

1. C'est-à-dire la courte épée qu'ils portaient au côté droit; pour leurs armes de combat, ils les avaient laissées au camp dans l'*armamentarium*.

2. J'ai suivi le récit de Dion, de préférence à l'amplification d'Hérodien.

3. On en prenait aussi en Espagne, dans la Macédoine et le Norique. Dion, LXXIV, 2.

4. *L. Terent. Secundus Veteranus, natione Noricus..... translatus in praetorio ..... ex cohorte II. Breucorum.* L. Renier, *Insc. d'Alg.*, 3935.

siècle, les provinciaux donnaient à Rome des empereurs, il était naturel qu'ils lui donnassent aussi des prétoriens. Sévère emploiera les nouvelles cohortes dans toutes ses guerres ; mais il leur laissa le caractère de garnison permanente de Rome ; le danger restait donc le même. Nous verrons s'il l'augmenta en portant, comme on l'a dit, le nombre des prétoriens à 40,000[1].

« Aux portes de la ville, écrit Dion Cassius, Sévère descendit de cheval et quitta l'habit de guerre pour entrer dans Rome ; mais toute son armée le suivait. Ce fut le plus magnifique spectacle que j'aie jamais contemplé. Dans la ville entière, on ne voyait que couronnes de fleurs et de lauriers ; les maisons, ornées de tapis de diverses couleurs, resplendissaient du feu des sacrifices et de l'éclat des flambeaux. Les citoyens, vêtus de blanc, poussaient de joyeuses acclamations et les soldats s'avançaient dans un ordre martial, comme s'ils accompagnaient un triomphe. Pour nous, nous marchions en tête du cortége, avec les ornements de notre dignité[2]. »

En même temps, des agents du prince, répandus dans les groupes populaires, racontaient tous les signes qu'il avait eus de sa grandeur future. Les soldats sont fatalistes et ont besoin de l'être ; Sévère croyait fermement aux présages, mais il voulait surtout qu'on crût à ceux qui lui étaient favorables. Dans les *Mémoires* de sa vie que nous avons perdus, il avait rapporté avec complaisance les signes célestes, les songes, les oracles qui lui avaient prédit sa fortune et il les fit représenter en des tableaux qu'il exposa dans Rome, afin de montrer au monde que les dieux eux-mêmes avaient annoncé, et par conséquent voulu, l'avénement de la nouvelle dynastie impériale.

Dion a raison de nous donner l'entrée de Sévère à Rome comme un triomphe. C'était, en effet, la victoire définitive, et, cette fois, sans voiles, du pouvoir militaire ; mais, à l'honneur de Sévère, c'était aussi une victoire sans larmes : un petit nombre de coupables avaient seuls péri[3].

1. Voyez ci-dessous, p. 308.

2. Dion, LXXIV, 1. Cet écrivain, moins inutile pour ce règne que pour les précédents, sera notre source principale. Gibbon a trop cédé au plaisir d'utiliser la rhétorique d'Hérodien, pour en orner son récit.

3. Spartien dit, *Sév.*, 8, que les amis de Julianus, accusés par l'empereur lui-même dans le Sénat, furent dépouillés de leurs biens et mis à mort. Dion écrit seulement τοὺς μὲν χειρουργήσαντας τὸ κατὰ τὸν Περτίναχα ἔργον θανάτῳ ἐζημίωσε, LXXIV, 1, et ne parle point d'autres exécutions avant celles de la guerre civile. Ce fut probablement dans celles-là que périt le sénateur J. Solon (id., *ibid.*, 2).

Le caractère du nouveau règne se révéla bientôt. Sévère eut beau se montrer au Sénat fort civil[1], déclarer qu'il prendrait Marc-Aurèle et Pertinax pour modèles, faire solennellement la promesse de ne jamais mettre à mort un membre de la haute assemblée, la licence des soldats prouva ce que valaient ces paroles. Sentant qu'ils étaient les vainqueurs du jour, ils traitaient Rome en ville conquise. Ils s'établissaient dans les temples, sous les portiques, dans les palais, comme en des hôtelleries, prenaient chez les marchands ce qui était à leur convenance et, à toute demande de paiement, montraient leur épée. Pendant que Sévère, entouré de ses amis en armes, haranguait les pères à la curie, ils vinrent avec cris et menaces réclamer du Sénat 10,000 sesterces pour chacun d'eux. C'était ce qu'avaient eu les soldats d'Octave, et ils croyaient avoir gagné une nouvelle bataille d'Actium qui leur méritait pareille récompense. Quoique Sévère leur eût déjà donné beaucoup[2], il eut peine à obtenir qu'ils se contentassent de 1000 sesterces.

Quelques jours après, on célébra les funérailles de Pertinax. Sévère avait ordonné qu'il lui serait élevé un sanctuaire, qu'il aurait au cirque une statue d'or et qu'on invoquerait son nom dans toutes les prières, dans tous les serments. Sur le Forum, on construisit un édifice avec péristyle, orné d'ivoire et d'or, au milieu duquel on plaça, sur un lit couvert de tapis d'or et de pourpre, l'image de Pertinax en costume triomphal. Comme s'il n'eût été qu'endormi, un jeune et bel esclave écartait les mouches de son visage de cire avec des plumes de paon. « Le prince et nous, les sénateurs, avec nos femmes, tous en habits de deuil, nous vînmes prendre place, les femmes assises sous les portiques, nous à découvert, et le défilé commença. D'abord passèrent les statues des Romains qu'on vénère depuis les plus vieux temps ; des chœurs d'enfants et d'hommes qui chantaient un hymne funèbre ; des bustes d'airain représentant tous les peuples soumis avec leurs

1. Il le fut presque toujours, au moins en paroles. A propos d'une *relatio* qu'il fit plus tard au Sénat, sur une question de droit civil, il disait : *cui rei obviam ibitur, P. C., si censueritis. Fragm. Vatic. jur. Rom.* du cardinal Mai, n° 158. Cf. Hübner, *De senatus populique Rom. actis*, p. 73 et suiv. Il y donne la liste chronol. des communications faites par les empereurs au Sénat.

2. Le texte de Spartien, *Sev.*, 5, dit seulement *quingena sestertia*, ce qui est une mauvaise leçon, car Spartien ajoute *quod nemo unquam principum militibus dedit.*

costumes nationaux. Parurent ensuite les citoyens des petits métiers, les bustes de ceux qui s'étaient distingués par leurs découvertes ou dans leurs professions[1], l'infanterie, la cavalerie, les chevaux du cirque, enfin un autel doré, garni d'ivoire et de pierres précieuses.

« Après ce défilé pompeux, Sévère monta sur la tribune aux harangues et lut un éloge de Pertinax que nous interrompîmes souvent par nos acclamations. Nous redoublâmes, quand il eut fini, en laissant éclater nos gémissements et nos sanglots. Les magistrats en charge enlevèrent alors le lit funéraire et le remirent aux chevaliers pour qu'il fût porté par eux au Champ de Mars où s'élevait le bûcher. Une partie d'entre nous marchaient en avant ; quelques-uns se frappaient la poitrine ; d'autres chantaient au son des flûtes un chant funèbre : l'empereur venait le dernier.

« Le bûcher, en forme de tour à trois étages, orné d'or, d'ivoire et de statues, portait à son sommet un char doré que Pertinax conduisait. Le lit y ayant été placé avec tout ce qu'il est d'usage de déposer auprès du mort, Sévère et les parents de Pertinax embrassèrent son image. Alors les magistrats, avec leurs insignes, l'ordre équestre, la cavalerie et l'infanterie, défilèrent autour du bûcher ; puis les consuls y mirent le feu et un aigle s'en échappa prenant son essor vers les cieux. C'est ainsi que Pertinax fut mis au rang des immortels[2]. »

Dion est un mauvais écrivain. Nous lui avons pris cependant cette page, comme tableau des coutumes romaines. On voit que, dans ces funérailles impériales, les sénateurs jouaient le rôle des pleureuses à gages dans les cérémonies ordinaires. Ce peuple grave aimait les cris, les gestes, l'expression forcée de la douleur et de la joie, même lorsque ni l'une ni l'autre n'était sincère ; et ses descendants les aiment encore.

1. .....ἀνδρῶν οἷς τι ἔργον, ἢ καὶ ἐξεύρημα, ἢ καὶ ἐπιτήδευμα λαμπρὸν ἐπέπρακτο. Dion, LXXIV, 4. On remarquera ce singulier passage et la présence, dans le cortége, des gens des petits métiers ; ces deux phrases confirment ce que nous avons dit ailleurs touchant l'importance des petites industries à Rome. Au triomphe d'Aurélien, les *collegia* précédés de leurs bannières eurent aussi leur place dans le cortége. *H. A. Aurel.*, 34.

2. Dion, LXXIV, 4 et 5. Cf. le récit que fait Herod., IV, 3, des funérailles de Sévère.

III.

Des deux compétiteurs du nouveau prince, Albinus et Niger, l'un avait été retenu dans l'inaction par de trompeuses promesses ; l'autre, à la tête de neuf légions et de nombreux auxiliaires, s'était fait reconnaître par toute l'Asie romaine et, dans ces villes grecques, il faisait frapper des monnaies avec des légendes latines qui lui promettaient la victoire et l'éternité, *Aeternitas Augusta* et *Invicto imperatori*[1]. Il avait même pris pied en Europe par l'occupation de Byzance et ses troupes marchaient sur Périnthe.

Le respect des adversaires n'était pas une vertu antique, les empereurs rivaux s'insultaient, comme les héros d'Homère, avant le combat. « Ce n'est qu'un bouffon d'Antioche, » avait dit Sévère de son rival. » Au fond il l'estimait fort[2] et le tenait pour un adversaire redoutable. Niger, en effet, soldat de fortune, avait passé par tous les grades en méritant les éloges de Marc-Aurèle, de Commode et de Sévère lui-même. C'était un gardien vigilant de la discipline. Un jour, il fit lapider deux tribuns qui s'étaient ménagé des profits sur la nourriture des troupes[3], et, sans les prières de l'armée, il eût fait décapiter des soldats qui avaient volé une poule. Une autre fois, ses légionnaires demandaient du vin. « Vous avez de l'eau, leur dit-il, n'est-ce pas assez ! » Jamais, sous lui, le soldat n'exigea des provinciaux du bois, de l'huile ou des corvées[4]. Dans Rome, où l'on se souvenait qu'il était Italien, il comptait des partisans[5] et ses manières affables l'avaient fait aimer partout où il avait commandé. Dion prête sans doute à la foule ses sentiments et ceux d'une partie du Sénat,

1. Eckhel, VII, p. 154, et Cohen, III, p. 213 et 217, nos 1 et 26.

2. Spartien, *Nig.* 4 et 5, prétend que Sévère, durant une maladie, au début de la guerre, aurait souhaité, s'il mourait, d'avoir Niger pour successeur, et qu'après ses premiers succès il lui offrit encore *tutum exilium si ab armis recederet.*

3. Voy. ci-dessous, p. 307, la lettre de Sévère à Celsus. Spartien nous a conservé une lettre de Marc-Aurèle fort honorable pour Niger.

4. Spart., *Nig.*, 3.

5. Spart., *Nig.* 2. .... *Romae fautum est a senatoribus.* Son père avait été *curator* d'Aquinum. Lui-même avait commencé par être centurion.

lorsqu'il montre le peuple, à la suite d'une rixe avec les soldats de Julien, appelant Niger au secours de la République. Dans tous les cas, les vœux du peuple-roi ne valaient pas une bonne épée, et, s'ils ont été exprimés, ils ont irrité Sévère sans servir Pescennius. On a reproché son indolence au gouverneur d'Antioche et des molles provinces de Syrie; mais, avant même que son rival eût quitté Rome, de promptes et habiles mesures lui avaient assuré l'Asie et l'Egypte, ouvert l'Europe, garanti la neutralité des Arméniens, le secours des princes et des chefs arabes de la Mésopotamie, même des alliances au-delà du Tigre[1].

Il n'avait donc pas oublié dans les délices de Daphné la terrible partie qu'il s'était résolu à jouer.

Sévère avait chargé ses lieutenants d'organiser la résistance dans la Thrace, la Macédoine et la Grèce, et une légion envoyée en Afrique gardait pour lui ce grenier de Rome. Cependant il n'avait pas un moment à perdre. Aussi, trente jours après être entré dans Rome, il en sortit « pour aller mettre l'ordre dans les provinces orientales ». Il laissait derrière lui le Sénat en défiance, mais le peuple repu de fêtes et dans la joie d'une moisson abondante[2]. Depuis plus d'un mois, ses troupes s'acheminaient vers la Propontide. Elles arrivèrent à temps pour sauver Périnthe et refouler l'ennemi sur Byzance dont Marius Maximus forma aussitôt le blocus[3]. Des négociations ouvertes par Niger ayant

1. Le roi des Parthes lui avait promis des secours; celui d'Atra lui envoya des archers; les Adiabéniens et quelques tribus arabes indépendantes se déclarèrent pour lui. Spart., *Sev.*, 9; Herod. III, 1.

2. Cohen III, 253 : *liberalitas Augusta*, et p. 214, 226 : *saeculo frugifero, Cereri frugiferae*. Ces médailles sont de l'année 193.

3. Ce Marius Maximus, qu'il ne faut pas confondre avec l'historien de ce nom tant de fois cité dans l'*Histoire auguste*, commandait avec le titre de *dux* un corps emprunté aux légions des deux Mœsies. Ce titre qu'on rencontre pour la première fois sous Hadrien et qui, au temps des Gordiens, est entré dans la hiérarchie officielle, désigne, non pas un légat impérial à la tête des légions de son gouvernement, mais un général chargé d'un commandement pour une expédition déterminée, sans autre *imperium* que celui qu'il exerce sur ses soldats. Borghesi, V, p. 462. Sous Marc-Aurèle, Candidus, autre lieutenant de Sévère, avait été *praepositus copiarum*. Orelli, 798, et t. III, p. 78. Deux autres inscr. de Gruter, p. 389, 2, et de Marini, *Iscriz. Alb.*, p. 50, donnent le titre de *dux* à Tib. Cl. Candidus et à L. Fabius Cilo, du temps de Sept. Sévère. On ne connaît pas de plus ancienne mention de ce titre. L. Ren., *ap.* Spon (édit. de 1858), p. 299. Cf. Henzen, *Annali*, t. XXII, p. 40. Le principal lieutenant de Niger était le proconsul d'Asie, Asellius Aemilianus, qui fut tué à Cyzique. Dion, LXXV, 6. Cf. Waddington, *Fastes des prov. asiat.*, p. 245.

échoué[1], le reste de l'armée franchit l'Hellespont, sur les flottes de Ravenne et de Misène, sans que Niger paraisse lui en avoir disputé le passage, et remporta, près de Cyzique, une première victoire, puis une seconde aux environs de Nicée, où Niger combattit en personne.

Cinq siècles auparavant, Alexandre avait conquis, non loin de ces lieux, l'Asie mineure. La double défaite de Niger le rejeta, comme Darius l'avait été après la bataille du Granique, jusqu'au delà du Taurus. Il éleva dans les gorges de la montagne des retranchements qu'il crut inexpugnables; un torrent grossi par un violent orage y fit une brèche par où les Illyriens passèrent. Dans la troisième action, engagée près d'Issus, aux Portes Ciliciennes, les légions asiatiques, malgré l'avantage du nombre et d'une position dominante, ne purent soutenir le choc et perdirent 20,000 hommes. Niger s'enfuit à Antioche et allait demander aux Parthes un asile, lorsqu'il fut pris et décapité. Sa tête, portée au camp devant Byzance, fut exposée aux regards des assiégés pour leur ôter toute espérance (194)[2]. Comme dans toutes les batailles entre les légions d'Europe et d'Asie, celles-ci avaient été vaincues.

Sévère semble n'avoir été présent à aucune de ces batailles, non par crainte assurément, mais par confiance en ses généraux et sans doute afin de rester à portée des courriers d'Italie et de Gaule qui pouvaient lui apporter la nouvelle de quelque orage se formant à l'Occident[3].

Plusieurs villes d'Orient s'étaient mêlées à cette guerre civile pour satisfaire les passions locales et ces jalousies invétérées dont toute l'histoire dépose. Ainsi Nicée, Laodicée, Tyr et Samarie avaient pris le parti de Sévère, parce que Nicomédie, Antioche, Béryte et Jérusalem s'étaient déclarées pour son rival. Dans la Palestine, les Juifs et les Samaritains s'étaient battus avec acharnement. En Occident, Albinus va trouver 150,000 Bretons, Espagnols et Gaulois pour suivre sa fortune, tandis que d'autres suivront celle de Sévère.

1. Il demandait le partage de l'empire, Sévère ne lui offrit qu'un *tutum exilium*. Spart., *Sev.*, 9.

2. Spartien le fait mourir à Cyzique, ce qui est absurde.

3. Il a dû séjourner quelque temps à Périnthe, ville bien choisie dans ces circonstances et d'où l'on veillait à la fois sur l'Europe et sur l'Asie. Cf. Eckhel, II, 41; IV, 440.

Ainsi en arrivait-il chaque fois que l'autorité impériale se divisait. Sans Rome et l'unité de commandement, le monde serait retombé dans le chaos : vérité qu'il ne faut jamais perdre de vue dans l'histoire de l'empire romain et qui est sa justification devant l'histoire.

Niger vaincu, ses partisans furent punis, ses adversaires récompensés ; c'était dans l'ordre habituel et c'est dans l'esprit de tous les temps. Antioche, qui avait frappé des médailles en l'honneur de l'*imperator* asiatique, perdit ses priviléges et son titre de métropole dont Laodicée hérita pour toute la durée du règne de Sévère[1]. Cette ville, Tyr, Héliopolis ou Baalbeck, d'autres encore, obtinrent le titre de colonies avec le *jus italicum*[2]. Cependant Sévère pardonna aux Juifs qui s'étaient prononcés pour Niger[3]; mais Naplouse perdit son droit de cité[4], tandis que Samarie obtenait le rang et les priviléges d'une colonie romaine.

Le siége de Byzance, qui dura près de trois ans[5], est resté aussi fameux que ceux de Tyr et de Carthage, de Rhodes et de Jérusalem. Dion décrit la puissante enceinte de la ville, ses tours garnies d'engins redoutables, son port fermé par une double chaîne et dont le courant du Bosphore rendait l'attaque difficile, ses navires à double gouvernail qui, changeant de route sans évoluer, tombaient soudainement sur les galères romaines qu'ils avaient paru fuir et les brisaient de leur éperon. La supériorité de la défense sur l'attaque était alors si grande que cette ville, entourée d'une armée nombreuse et menacée par toutes les flottes de l'empire, ne put être forcée. Il fallut attendre que la famine fît tomber les armes de ces braves gens. Un grand nombre d'entre eux périrent en essayant, au dernier jour, de s'échapper ; le reste, après s'être nourri d'objets immondes, même de chair humaine,

1. Eckhel, III, 290. Suivant Malalas (*Chronogr.*, XII, p. 294), il autorisa les habitants de Laodicée à prendre son nom, Septimius, il leur fit de très-grandes largesses, institua des distributions gratuites, παρέσχεν αὐτοῖς σιτωνικὰ χρήματα πολλὰ, construisit dans leur ville un hippodrome, un cynegion, des thermes, un hexastoon et donna le laticlave sénatorial, ἀξίας συγκλητικῶν, à ce qui restait de leurs plus notables citoyens, ἀξιωματικοῖς.

2. Dig., L, 15, 1.

3. *Palaestinis poenam remisit.* Spart, *Sev.*, 14. On a des monnaies de Césarée et de Jérusalem, frappées au nom de Niger. Cf. de Saulcy, *Numism. de la Terre Sainte.*

4. Spart., 9.

5. Du milieu de 193 au printemps de 196.

ouvrit ses portes. Les chefs, les soldats furent égorgés, les murailles abattues, et Byzance, déchue de son rang de cité libre, devint un simple bourg du territoire de Périnthe. Un compatriote de Dion, l'ingénieur Priscus, avait dirigé cette belle défense ; il fut comme les autres condamné à mort, mais Sévère le gracia pour l'attacher à son service.

Les amis du prétendant partagèrent son malheur comme ils auraient partagé sa bonne fortune; plusieurs périrent. Niger n'aurait pas été plus clément ; car à la nouvelle qu'après la bataille de Cyzique des villes s'étaient prononcées pour le vainqueur, il les avait fait mettre à sac par ses cavaliers maures[1]. Du moins Sévère, fidèle encore à son serment[2], ne mit à mort aucun de ceux qui étaient de rang sénatorial[3] : ils furent dépouillés de leurs biens et relégués dans les îles. D'autres, qui avaient fourni de l'argent, payèrent une amende du quadruple. Dion accuse Sévère d'avoir suscité des délateurs et condamné des innocents. Son texte, très-mutilé en cet endroit, ne permet pas de discuter ce fait qui, d'ailleurs, n'aurait pas étonné un peuple habitué par un long usage aux vengeances politiques. Mais il y a une autre conclusion à tirer du trait suivant. Un sénateur, Cassius Clemens, cité au tribunal du prince, dit pour sa défense : « Je ne te connaissais pas plus « que Niger ; me trouvant pris dans son parti, j'ai obéi à la né- « cessité, non pour te combattre, mais pour renverser Julien. Je « poursuivais donc le même but que toi. Si, plus tard, je n'ai pas « abandonné le chef que les dieux m'avaient donné, toi, non « plus, tu n'aurais pas voulu qu'aucun de ceux que voilà près « de toi, pour me juger, te trahît en passant à ton rival. Examine « donc bien la chose en elle-même. Tout ce que tu décideras « contre moi sera décidé contre toi et tes amis, car la postérité « dira que tu nous as fait un crime d'une conduite semblable à « la tienne. » Sévère, charmé de cette hardiesse, lui ôta seulement le quart de ses biens ; demi-justice qui parut une grande

1. Nous avons encore l'épitaphe d'un Sidonien tué dans « cette guerre des Maures. » Cf. de Saulcy, *Deux inscr. de Saida.*

2. Ci-dessus, p. 248.

3. Τῶν δὲ βουλευτῶν τῶν Ῥωμάιων ἀπέκτεινε μεν οὐδένα. Dion, LXXIV, 8. Spartien, *Sev.*, 9, dit qu'un seul périt, mais comme il copie sans critique les renseignements que lui fournissent ses lectures, il se contredit trois fois dans le même passage.

indulgence. Durant la lutte, on lui avait entendu dire qu'il pardonnerait à Niger, si celui-ci prévenait sa défaite par une abdication[1]; et il n'est pas certain qu'il n'eût pas tenu cet engagement, car, après la victoire, il se contenta d'exiler la femme et les enfants du malheureux prince; à Rome, il respecta ses statues et leurs fastueuses inscriptions. « Si ces éloges sont véridiques, dit-il à ceux qui lui conseillaient de les effacer, et ils le sont, on saura quel ennemi nous avons vaincu. » Enfin, il accorda une amnistie aux soldats et en ramena ainsi un grand nombre qui s'étaient réfugiés chez les Parthes[2]. Sévère n'était donc pas toujours l'homme sans entrailles que l'histoire habituelle nous montre. Même cette ville de Byzance qui avait si longtemps tenu sa fortune en échec, il finit par lui pardonner. La position en était trop belle pour qu'un prince intelligent n'y laissât que des ruines[3]. Il aida à la relever, y bâtit lui-même des thermes, un temple du Soleil, un autre d'Artémis, un amphithéâtre, un hippodrome, etc., en ayant soin, dit un ancien, d'acheter aux propriétaires les maisons et les jardins dont il avait besoin pour ses constructions[4]. Il lui accorda des subventions sur son trésor militaire et lui permit de prendre le nom de son fils. Jusqu'à la mort de Caracalla, Byzance fut la cité Antonine[5].

Le justicier impitoyable des alliés de Niger se faisait le bienfaiteur de sujets redevenus fidèles.

Philostrate[6] donne une autre preuve de son esprit de justice et un Byzantin en fut l'objet. Le siége de la ville durait encore, quand un de ses habitants, acteur renommé, mérita aux jeux amphictyoniques le prix de la déclamation tragique. Les juges n'osèrent le lui donner; on réclama auprès de Sévère qui le lui adjugea. La chose est petite, mais, pour des anciens, la sentence ne l'était pas.

1. Voy. p. 250, n. 2.
2. Hérod., III, 15.
3. ..... *situmque loci amoenum contemplatus, Byzantium instauravit. Chron. Alex.* ad ann. 196, et Malalas, XII, p. 291, édit. de Bonn.
4. .....ἀγοράσας οἰκήματα, *ibid.* Malalas et la Chron. d'Alex. vont peut-être trop loin dans un sens; Dion fait comme eux en sens contraire lorsqu'il affirme (LXXIV, 14) que Sévère avait confisqué les terres des habitants, ce qui ne se peut pas, puisque Byzance continua à subsister et qu'il n'y envoya pas une colonie.
5. ἡ πόλις Ἀντωνινία. Hesychius Milesius, *ap. Frag. Hist. Graec.* Didot, IV, p. 153.
6. *Vitae Soph.*, II, 27.

Pendant le siége de Byzance, Sévère avait réglé les affaires de Syrie et puni les gens de l'Osrhoène, quoiqu'ils se vantassent d'avoir égorgé les fugitifs d'Issus, réfugiés chez eux. L'empire entretenait quelques garnisons au-delà de l'Euphrate. Pour raffermir en ces pays l'autorité impériale ébranlée par la guerre civile et punir les alliés que Niger y avait trouvés, il mena ses légions dans la haute Mésopotamie où, depuis la grande expédition de Cassius en 165, aucune armée romaine n'avait paru. Il lança encore en avant ses généraux qui eurent aisément raison, sur les deux rives du Tigre, des Arabes[1] et des Adiabéniens. Il lui convenait d'étouffer le bruit des batailles civiles par le retentissement de victoires remportées sur l'étranger. Mais il était trop prudent pour s'engager à fond dans ces lointaines régions avant d'avoir réglé les affaires des provinces occidentales. De sa personne il s'arrêta dans Nisibe, place de sûreté donnée par les Parthes aux Juifs nombreux dans ces contrées et qu'ils avaient fortifiée avec soin[2]. Située sur les dernières pentes du mont Masius, à mi-chemin de l'Euphrate et du Tigre, Nisibe allait être le centre de la défense de cette région et le boulevard à la fois de la Syrie et de l'Arménie méridionale, contre les Parthes et les Perses[3].

Cette guerre n'avait pas pris de trop grandes proportions[4] et, quoi que pense Dion de l'occupation de Nisibe « qui coûte plus qu'elle ne rapporte », cette politique était sage. Finir ainsi une guerre civile à la veille d'une autre qu'on pouvait aisément prévoir, c'était agir en prince préoccupé avant tout des intérêts de l'Etat.

IV.

Sévère était encore en Mésopotamie au printemps de 196,

1. Il rapporta de cette expédition le surnom d'Arabicus, d'Adiabenicus et de Parthicus qu'on lit sur des monnaies et des inscriptions de l'année 195, quoiqu'il n'eût vaincu que des vassaux des Parthes. Cf. Eckhel, VII, 172; Cohen, III, 260; L. Renier, *Insc. d'Alg.*, 1824, 1829, 3191, etc.

2. Sainte-Croix, *Mém. sur le gouv. des Parthes*, p. 17. Neerda, sur le bas Euphrate, était une autre place de sûreté des Juifs.

3. Lorsqu'il en partit, il y laissa pour commandant un chevalier romain, et Dion ajoute : ἀξίωμα δοὺς, LXXV, 3. Voy. ci-dessous, p. 270.

4. Cependant elle valut à Sévère les quatre salutations impériales que les médailles et les inscriptions marquent pour l'année 195.

quand l'annonce de la reddition de Byzance lui arriva. Cette nouvelle décida son retour en Europe où le rappelaient, d'ailleurs, les soucis qu'Albinus commençait à lui causer. Il l'avait adopté comme fils [1], lui avait reconnu le titre de César [2], c'est-à-dire d'héritier présomptif, et l'avait désigné pour prendre, avec lui-même, possession du consulat l'année suivante. On frappait en son honneur des monnaies avec ce titre, on lui dressait des statues et les sacrifices étaient offerts au nom des deux empereurs [3]. Avant de partir pour l'Orient, il lui avait écrit : « L'Etat a besoin d'un homme tel que toi, d'une naissance illustre et dans la force de l'âge. Moi, je suis vieux, attaqué de la goutte, et mes fils sont encore des enfants [4]. » Mais, depuis trois ans, Albinus était laissé en dehors de toutes les affaires sérieuses. Sévère avait gardé pour lui seul la plénitude du pouvoir, même dans les plus petites choses. Il se peut qu'une inscription relatant des travaux ordonnés par lui, du fond de l'Asie, dans une obscure cité du Latium, soit fausse [5] ; mais nous avons le texte d'un rescrit qu'il envoya des bords de l'Euphrate au Sénat de Rome touchant la tutelle des biens des pupilles [6]. Ainsi un autre conquérant se plaisait à dater ses décrets de Varsovie ou de Moscou, à 600 lieues de sa capitale et de son gouvernement. Albinus, réduit à d'inutiles honneurs, voyait grandir les fils de Sévère et il ne lui fallait pas beaucoup de prévoyance pour s'assurer que ces enfants devenus hommes lui seraient de redoutables compétiteurs. Ses trois

1. C'est du moins ce que je conclus, avec Tillemont, du nom de Septimius que prit Albinus et de la coutume des empereurs lorsqu'ils donnaient le titre de César. De là les médailles frappées en l'honneur d'Albinus à *Hippo-Libera*, Side et Smyrne. Cohen, t. III, *ad. fin. Alb.* Eckhel pense, VII, 165, que s'il avait tenu ce nom de Sévère, il y aurait renoncé après leur rupture. Cette raison ne paraît pas suffisante.

2. Suivant Capitolin, *Alb.*, 2 et 6, Commode, inquiet des menées de Sévère, avait déjà offert ce titre à Albinus qui l'avait refusé, prévoyant la chute prochaine de l'empereur et disant que ce prince cherchait des gens qui périssent avec lui. Le silence de Dion et des autres écrivains ne permet pas d'accepter l'authenticité de cette lettre, d'ailleurs si étrange.

3. Par exemple le Taurobolion de Lyon en 194. Or.-Henz., 6032.

4. Hérod., II, 48. Caracalla était né en 188, Géta l'année suivante.

5. Spon., *Miscell.*, p. 270. Il est reconnu maintenant que cette inscription se rapporte, non pas à Sévère, mais à Aem. Fronto.

6. Dig. XXVII, 9, 1. Il fut lu au Sénat le 13 juin 195 ; d'autres sont datés de *Viminacium* (Cod., IV, 19, 1), d'*Eboracum* (Cod., III, 32, 1) et d'Antioche (Cod., VI, 46, 2) ; mais pour celui-ci il y a erreur, soit quant à la date 22 juillet 205, soit quant au lieu où l'on marque qu'il fut rédigé.

légions de Bretagne lui étaient dévouées, celles des Gaules et de l'Espagne[1] qui, seules, n'avaient point fait d'empereur, devaient être désireuses de s'associer à la fortune d'un nouveau prince. A Rome, les anciens amis de Pescennius, tous ceux que Sévère inquiétait, avaient reporté sur Albinus leurs espérances. On vantait sa naissance illustre, on opposait la douceur du César à la dureté de l'Auguste, on croyait qu'avec lui le Sénat reprendrait son autorité[2], et quelques-uns des sénateurs les plus considérables l'engageaient à profiter des embarras de Sévère en Orient pour mettre la main sur Rome et sur l'Italie. Les lettres trouvées plus tard dans les papiers d'Albinus révélèrent ces secrètes intrigues. Des médailles donnent même à penser qu'un certain nombre de pères conscrits allèrent rejoindre Albinus, et qu'il en composa un contre-Sénat, comme autrefois Pompée avait fait en Grèce, Scipion en Afrique, et comme Postumus fera plus tard en Gaule[3].

Sévère ne pouvait ignorer ces dispositions de la noblesse ro-

1. Borghesi, *Œuvres complètes*, IV, 265, compte pour le règne de Sévère trente-trois légions, dont quatre dans les deux Germanies et une en Espagne. Nous ignorons de quel côté ces cinq légions se rangèrent, mais nous savons que les partisans d'Albinus étaient nombreux en Gaule et au sud des Pyrénées, puisqu'après la bataille de Lyon il y eut encore des troubles dans ces provinces (voy. p. 265), et, au dire de Spartien, *Sev.*, 12, *Hispanorum et Gallorum proceres multi occisi sunt*. Sévère a dû, dès l'origine, entraîner dans son parti les légions de la Haute-Germanie voisines des siennes, et on verra son armée entrer en Gaule par cette province. Mais il est difficile de ne pas admettre qu'Albinus travailla de bonne heure l'armée de la Germanie-Inférieure, si voisine de la Bretagne, et qu'il avait probablement commandée. Cf. Roulez, *Les légats des prov. de Belg. et de Germ. Inf.*, p. 44. Le passage de Capitolin, *Alb.*, I, prouverait que les légions de la Gaule, celles au moins du Bas-Rhin, avaient fait cause commune avec l'armée de Bretagne. Deux faits sont certains : Sévère, à la tête de sa garde prétorienne et des contingents qu'il avait pu tirer des vingt-sept légions stationnées dans les pays de son obéissance, faillit succomber dans la lutte; et pour qu'Albinus, victorieux en plusieurs rencontres, ait pu, au dernier moment, mettre son rival en grand péril, il faut qu'il ait eu, non-seulement les levées tumultuaires de la Gaule et de l'Espagne, mais des forces organisées considérables. Dion parle de 150,000 hommes mis en ligne de chaque côté. Les chiffres donnés par les anciens auteurs ne peuvent jamais être acceptés qu'avec hésitation; mais on a le droit de conclure de ceux de Dion que les forces des deux rivaux étaient égales et nombreuses.

2. Voyez le discours tout républicain, ou plutôt tout sénatorial, attribué par Capitolin, 13, à Albinus. Il est impossible que de telles paroles aient été dites devant une armée de ce temps; mais on n'a pu les prêter à Albinus qu'à raison de ses sentiments connus sur l'importance du rôle des sénateurs.

3. Cf. Eckhel, VII, 164-5.

maine et il devait être depuis longtemps en défiance, bien qu'Albinus lui eût encore envoyé en 195 de grandes sommes pour l'aider à secourir les villes d'Asie ruinées par Niger. Comme il regagnait l'Italie par la vallée du Danube, il lui arriva, près de *Viminacium*, des nouvelles de Bretagne et de Rome qui le décidèrent à brusquer l'inévitable rupture[1]; sans doute l'annonce qu'Albinus avait pris le titre d'Auguste et se préparait à descendre en Gaule. Sévère venait de sortir victorieux de deux guerres et de traverser deux fois les plus riches provinces de l'empire; il avait donc donné à ses soldats de la gloire et il pouvait leur donner de l'or. Aussi eut-il peu de peine à leur faire déclarer Albinus ennemi public et proclamer son fils aîné César et prince de la Jeunesse sous le nom d'Aurèle-Antonin[2]. Lui-même avait déjà pris le titre de fils de Marc-Aurèle[3]. « Enfin il a trouvé un père », disaient ceux que blessait cette fortune d'un parvenu[4]. Mais ce n'était pas une simple usurpation de nom. Il avait dû être procédé à une véritable adoption, accomplie suivant les formes légales, car Sévère tenait à ce qu'elle eût tous ses effets civils. Il manquait naturellement à la cérémonie son principal acteur, le père adoptif, mort depuis quinze ans. Mais, d'une manière ou d'une autre, l'omnipotence impériale leva cette difficulté; dès lors, dans les inscriptions de Sévère, on plaça au-dessus de tous ses titres, sa descendance des Antonins[5] et son urne sépulcrale sera déposée dans leur tombeau.

Cette étrange conduite avait un double motif. Sévère se propo-

1. Spartien attribue la rupture à Albinus, Dion à Sévère; elle était inévitable. Elle précéda le 30 juin 196, car nous avons un rescrit de cette date signé par Sévère et Caracalla (Cod., IV, 19, 1). Les compilateurs de Justinien y ont donné à Caracalla le titre d'Auguste, mais ils ont fait souvent au sujet de ce prince la même erreur. Il faut user avec prudence des dates fournies par les Pandectes. Eckhel, VII, 387, dit à propos de ces lois signées par les empereurs .... *harum testimonia quam sint infirma, satis compertum.*

2. Eckhel, VII, p. 173 et 199. Dion, LXXV, 7. Spart., 10. C'est pour la première fois qu'apparaît à cette occasion la formule *imperator destinatus.* Cf. L. Renier, *Inscr. d'Alg.*, 1826.

3. Une monnaie de l'année 195 où Sévère porte le titre de fils de Marc-Aurèle le représente tenant à la main une Victoire et couronné par Rome. Cohen, III, p. 298.

4. Dion, LXXVI, 9.

5. *Commodi frater, M. Antonini Pii filius, Antonini Pii nepos, Hadriani pronepos, Trajani abnepos, Nervae adnepos.* L. Ren., *I. A.*, 3277. Une fille de Marc-Aurèle est dite sœur de Sévère. Id., 2718.

sait de faire rejaillir sur sa maison l'éclat de la plus illustre des dynasties impériales, ces glorieux Antonins que les poëtes élevaient maintenant au-dessus des dieux[1]; mais il voulait du même coup mettre la main sur les innombrables domaines que cinq générations d'empereurs, tous héritiers civils les uns des autres, avaient légués à Commode. A la mort de ce prince, cette immense fortune serait passée à ses trois sœurs encore vivantes, si Septime Sévère, que tant de richesses aux mains de particuliers effrayait, ne se les était attribuées en se disant fils adoptif de Marc-Aurèle. Du jour au lendemain, le plus pauvre des empereurs en devenait le plus riche[2].

Cet acte eut de graves conséquences politiques. Tant que Sévère ne porta que le nom de Pertinax qui était cher au Sénat, cette assemblée, tout en ayant quelque défiance à l'égard du rude soldat, laissa les événements se dérouler sans chercher, même par ses vœux, à en modifier le cours. Mais se dire le frère du prince que les pères avaient en exécration et réhabiliter sa mémoire maudite, c'était justifier ses actes et prendre aussi comme héritage sa haine contre les grands. De ce jour, la peur et la colère agitèrent sourdement la curie et l'on y conspira en pensée pour Albinus.

La rupture fut-elle précédée, comme on l'a dit, d'une tentative d'assassinat[3]? Tout le monde pensait alors qu'un coup de poignard était un bon moyen de simplifier une question difficile, et, à cet égard, Sévère pensait certainement comme tout le monde. Mais ceux qui étaient exposés à de telles surprises avaient l'habitude de se bien garder et le procédé attribué à l'empereur était si facile à découvrir qu'on peut douter qu'il l'ait employé. Spartien et Dion Cassius ne parlent pas de ces émissaires, envoyés avec de fausses lettres et du poison, qui, d'après les aveux que la torture arrache toujours, devaient attirer Albinus à une conférence secrète et l'y poignarder, ou gagner son cuisinier afin qu'il mêlât du poison à ses mets. Le César breton était trop intéressé à faire courir de tels bruits pour qu'ils ne soient pas suspects.

1. Lamp., *Macr.*, 7.

2. Jusqu'à son consulat, il n'avait eu à Rome qu'une très-petite maison et un seul fonds de terre, *quum aedes brevissimas habuisset et unum fundum*. Spart., *Sev.*, 4. Pour gérer cette grande fortune, il institua des *procuratores rationum privatarum* dont l'usage se conserva. *Ibid.*, 12.

3. Capitolin, *Alb.*, 7, et Hérod., III.

Sévère ordonna tout pour la prochaine campagne, avec sa promptitude ordinaire. Des troupes allèrent garder les défilés des Alpes, tandis que le gros de ses forces, continuant à remonter la vallée du Danube, tournait les montagnes au nord et entrait en Gaule par la province de la haute Germanie[1]. Lui-même gagna Rome d'une course rapide[2], y fit confirmer par le Sénat la déclaration de son armée contre Albinus et l'élévation de son fils au rang de César; puis il revint se mettre à la tête de ses soldats qui s'avancèrent divisés en deux corps. Une députation envoyée quelque temps après par les sénateurs trouva l'un, sous Sévère, dans la haute Germanie; l'autre, sous Caracalla, dans la Pannonie supérieure[3].

Dion raconte un fait curieux. Un petit grammairien de Rome, pris tout à coup d'ardeur guerrière, ferma son école et se rendit en Gaule. Il se donna pour un membre du Sénat chargé par l'empereur de lever une armée, rassembla des troupes et battit plusieurs corps de cavalerie albinienne. Sévère, le croyant réellement sénateur, lui écrivit pour le féliciter. Numerianus, c'était son nom, courut tout le pays, rançonna les villes ennemies et ramassa jusqu'à 17,750,000 drachmes qu'il envoya au prince. La guerre finie, il vint le trouver et lui avoua sa ruse. Il pouvait tout obtenir; il refusa même d'entrer au Sénat et n'accepta qu'une petite pension dont il alla vivre aux champs. Voilà un maître d'école à la fois homme d'action et philosophe; mais son histoire n'en montre pas moins l'immense désordre causé par ces guerres civiles.

A en croire Dion, 300,000 hommes, 150,000 de chaque côté, allaient se heurter en Gaule. Rome suivait d'un regard mélancolique ces événements lointains. « Tandis que l'univers était ébranlé par ce grand choc, dit l'historien, nous autres sénateurs, nous restions tristement inactifs. Le peuple, même dans les fêtes accoutumées, montrait sa douleur. Aux jeux du cirque, je vis une immense multitude; mais son attention n'était point aux courses; pas un cri, pas un encouragement aux cochers. Tout à coup, après un grand silence, une seule clameur s'éleva : « La

1. Or. Henz., 5494; L. Renier, *Insc. d'Alg.*, 1826. *Mél. d'Epigr.*, p. 163.
2. Eckhel, VII, 175; Cohen, III, 275.
3. L. Renier, *Insc. d'Alg.*, 1826. La députation dont il est parlé dans cette inscription eut lieu en 196. Cf. *Bull. de l'Inst. archéol.*, 1856, p. 88.

paix pour le salut du peuple! » Le Sénat et Rome, sans force contre ces ambitieux, ne demandaient que le repos avec n'importe quel maître. C'était, sous une autre forme, le mot d'Asinius Pollion avant Actium : « Je serai le butin du vainqueur. »

Plusieurs engagements où les troupes d'Albinus eurent l'avantage précédèrent l'action principale qui se livra sur les bords de la Saône, près de Trévoux[1] : les sévériens, venus du nord-est, regardaient le midi ; les albiniens faisaient face au nord, couvrant Lyon, leur place d'armes. Depuis son avénement, Sévère avait dirigé de loin toutes les opérations militaires. Cette fois, il conduisit lui-même ses troupes à l'attaque, car toute sa fortune était engagée dans ce conflit suprême et la trahison qu'il sentait derrière lui l'obligeait à y vaincre ou à y périr. Il y courut, en effet, risque de la vie ; mais une charge de sa cavalerie de réserve, conduite par Lætus, décida la victoire. Les vainqueurs pénétrèrent dans Lyon à la suite des fuyards ; Albinus, sur le point de tomber en leurs mains, se tua ; Sévère restait enfin maître incontesté de l'univers romain (18 fév. 197). Hérodien a raison de dire : « Qu'un seul homme soit parvenu à détruire trois compétiteurs déjà en possession du pouvoir ; qu'il soit allé renverser l'un jusque dans son palais de Rome, l'autre au fond de l'Orient, le troisième au fond de l'Occident ; c'est une gloire dont il n'est pas facile de trouver dans l'histoire un second exemple[2]. »

Mais le moment où Sévère gagnait cette gloire est aussi celui où il mit sur son nom une tache de sang ineffaçable.

A l'annonce des premiers succès remportés par Albinus, le Sénat, croyant l'empereur perdu, s'était empressé de faire frapper une médaille d'argent au nom du nouvel Auguste[3] et d'accorder des honneurs à son frère et à ses proches[4]. De la part de gens si avisés, c'était une bien grande imprudence, qui ne s'explique que par l'arrivée de quelque bulletin menteur d'Albinus. Sévère leur avait aussitôt écrit : « Je me réjouis, pères conscrits,

1. Suivant d'autres, Tournus, qui est plus loin de Lyon.

2. III, 23. L'expédition contre Albinus avait pris les derniers mois de 196 et les deux premiers de 197. Dion nous donne une date précise pour le milieu des hostilités, l'incident dont il vient de parler ayant eu lieu la veille des Saturnales, c'est-à-dire le 16 déc. 196.

3. Cohen, III, p. 227. Le Sénat ne pouvait frapper que de la monnaie de cuivre.

4. Spart., *Sever.*, II ; Capit., *Alb.*, 9.

« de voir vos préférences pour Albinus. Après avoir largement « pourvu aux approvisionnements de Rome, j'ai soutenu pour la « République plusieurs guerres, et par la mort de Niger je vous « ai délivrés de la tyrannie. Ah! vous avez bien reconnu et digne- « ment récompensé mes services? Vous êtes allés prendre un « aventurier d'Adrumète qui se prétend de la famille des Ceio- « nius et, moi vivant, vous en avez fait un empereur! Vous « manquait-il, ô noble Sénat, quelqu'un que vous deviez aimer? « Mais vous attendiez de cet homme des consulats, des prétures, « des commandements. Un fourbe, habile à soutenir toutes les « impostures, voilà celui que vous m'avez préféré. Il ne vous « restait qu'à décerner le triomphe à cet illustre capitaine, comme « à mon vainqueur. J'en rougis vraiment; vous l'avez pris pour « un lettré, lui qui n'a jamais occupé son esprit que de contes « absurdes et qui a vieilli entre les Milésiennes d'Apulée, son « digne ami, et toutes les niaiseries littéraires[1]. » Avant de l'avoir vaincu, Sévère voulait rendre Albinus ridicule, en lui ôtant les aïeux qu'il s'était donnés et les talents qu'on lui prêtait : deux vanités dont lui-même était possédé.

Après la bataille de Lyon, arriva un message plus terrible : la tête d'Albinus, plantée au bout d'une pique, en face de la curie, et ces mots qui terminaient une lettre menaçante : « Voilà comment je traite qui m'offense. » Bientôt Sévère lui-même parut au milieu du Sénat. Il loua la sévérité de Sylla, de Marius et d'Auguste qui les avait sauvés et blâma la douceur de Pompée et de César qui les avait perdus. Puis, il fit l'apologie de Commode, reprochant aux sénateurs de l'avoir noté d'infamie[2], eux qui, pour la plupart, vivaient d'une manière plus infâme. « Si l'on trouve étrange, nous dit-il, qu'il ait tué des bêtes de sa main, hier et avant-hier, l'un de vous, vieillard consulaire, ne jouait-il pas en public avec une courtisane qui imitait la panthère. Par Jupiter! vous dites qu'il s'est battu en gladiateur. Aucun de vous

1. Capit., *Alb.*, 12. Cette lettre est-elle authentique? Dion, LXXV, 7, parle de lettres menaçantes, sans en rien citer; mais ce qu'il rapporte des discours de Sévère au Sénat permettrait d'accepter la dépêche citée par Capitolin.

2. D'après Dion, LXXV, 7, on pourrait croire que ce ne fut qu'à ce moment qu'il déclara Commode *divus*, ἡρωϊκὰς ἐδίδου τιμάς; une insc. de l'an 196 (*Bull. de l'Inst. archéol.*, 1845, p. 69) où Sévère est qualifié de « frère du divin Commode », prouve que l'apothéose de ce prince précéda la bataille de Lyon. En se faisant fils de Marc-Aurèle, au moins dès l'année 195, Sévère s'était mis dans l'obligation de réhabiliter la mémoire de son frère adoptif.

ne fait donc ce métier? Mais alors pourquoi ses boucliers et ses casques d'or ont-ils trouvé des acheteurs? » A la suite de ce discours qui fit grand'peur au Sénat[1], un procès capital fut intenté à 64 sénateurs accusés d'avoir soutenu le parti d'Albinus : 35, trouvés innocents, reprirent leur siége au Sénat, et Dion, qui n'aime point Sévère, constate que, dans la suite, il se conduisit avec eux comme s'ils ne lui avaient jamais donné de doute sur leur fidélité[2]; 29 condamnés à mort furent exécutés[3]. Parmi eux, se trouva ce Sulpicianus qu'on avait vu, après le meurtre de Pertinax, marchander l'empire et baiser les mains couvertes du sang de son gendre. Des partisans de Niger jusqu'alors épargnés, sa femme, ses enfants et six de ses proches périrent; Sévère réglait en une fois tous ses comptes.

Ces sévérités trouvent non pas leur excuse, mais leur explication dans les dangers que l'empereur venait de courir : en face, un redoutable adversaire soutenu par les forces des provinces occidentales; derrière, en Italie, des trahisons; en Orient, une invasion des Parthes et une révolte militaire, celle de la légion *III*ᵉ *Cyrenaica* qui, de ses cantonnements d'Arabie, pouvait mettre encore la Syrie en feu et renouveler l'alliance de Niger avec l'éternel ennemi de l'empire. Cette légion avait reconnu Albinus[4]; lui mort sans avoir été vaincu, elle aurait proclamé un des fils de Niger : ce fut la condamnation du reste de ce parti. Sans doute il faut plaindre les victimes des discordes intestines, surtout celles qu'une fatalité de naissance y entraîne. Mais si nous avions un peu moins de compassion pour les fauteurs de guerres civiles que frappe le vainqueur et un peu plus pour ceux qui périssent dans ces troubles, en accomplissant leur devoir de soldat, nous mettrions à côté des vingt-neuf sénateurs exécutés à Rome pour s'être amusés au jeu terrible des révolutions, les 30 ou 40,000 cadavres de légionnaires romains qui couvraient les plaines lyonnaises[5].

1. Μάλιστα δ'ἡμᾶς ἐξέπληξεν. Dion, LXXV, 7.
2. LXXV, 8.
3. Spart., *Sev.*, 13, compte 41 personnages mis à mort. Sévère laissa vivre d'abord la femme et les deux (?) fils d'Albinus; plus tard il les fit tuer. Capit., *Alb.*, 9. Suivant l'usage et la loi, les biens des condamnés furent confisqués. Cependant on trouve un Ceionius Albinus préfet de Rome sous Valérien; toute la famille n'avait donc pas été enveloppée dans la ruine du vaincu de Lyon.
4. Spart., *Sev.*, 12.
5. Voy. p. 290, n. 2, un curieux passage de Tertullien.

Les Gaules, l'Espagne eurent leurs proscrits. Tous ceux qui avaient aidé Albinus payèrent, de leur tête ou de leur fortune, la faute de n'avoir pas su prévoir quel serait le vainqueur. Un de ces proscrits suppliait l'empereur de l'épargner. « Si le sort des « armes, ô César ! t'avait été contraire, que ferais-tu dans l'état « où je suis ? — Je me résignerais à souffrir ce que tu vas « souffrir. » Et il le fit tuer. « Qui veut détruire les factions, disait-il, doit être cruel un jour, afin d'être clément le reste de sa vie[1]. » Il y eut des résistances isolées[2], surtout dans la péninsule ibérique où Sévère envoya un de ses meilleurs généraux, Tib. Cl. Candidus, le vainqueur de Nicée, pour combattre « sur terre et sur mer les rebelles de la Citérieure[3]. » Une autre inscription parle d'un tribun qui servit dans la campagne entreprise « pour écraser la faction gauloise[4]. »

Lyon avait souffert de cette grande lutte livrée à ses portes ; mais elle en effaça bien vite les traces et se hâta de se montrer fidèle au vainqueur. Deux mois et demi après la bataille, un Taurobolion y fut offert « pour le salut de l'empereur, du César son fils, premier empereur désigné, de l'impératrice Julia Domna, la mère des camps, et de toute la maison divine. » Durant quatre jours[5] la religion déploya ses pompes les plus imposantes pour cette solennité qui scellait la réconciliation de la dynastie africaine avec les populations gauloises[6].

A Rome, tandis que 29 familles sénatoriales pleuraient leurs morts, la populace et les soldats étaient en liesse[7]. Ceux-ci avaient eu de larges gratifications, celle-là un congiaire[8], des fêtes et des

1. Aurel. Victor, *Caes.*, 20.

2. *Multi post Albinum fidem ei servantes, bello a Severo superati sunt.* Spart., *Sev.*, 12.

3. *Corp. Insc. L.*, II, 4114.

4. Ibid., III, 4037. Mais je dois dire que rien ne permet de donner avec certitude à cette inscription la date de l'année 197.

5. Du 4 au 7 mai 197. Orell., 2325. Plus tard, après la guerre parthique, un autre Taurobole fut célébré par l'ordre et aux frais de l'assemblée générale de la Narbonaise, *pro salute dominorum imp.* Grut., XXIX, 12. Sur cette cérémonie, voir mon t. V, p. 442.

6. Albinus avait abattu un monument que les députés des trois Gaules avaient élevé en l'honneur de Sévère, gouverneur de la Lugdunaise. Après la bataille de Lyon, il fut relevé dans des proportions colossales. C'est du moins l'ingénieuse conjecture de L. Renier. *ap.* Spon, édit. de 1858, p. 273-282.

7. Tertullien montre Rome durant ces fêtes, *Apol.*, 35, sans sortir malheureusement des lieux communs, de sorte qu'on ne lui peut rien prendre.

8. Cohen, III, 259, *munificentia Aug.*

combats de gladiateurs[1] pour la dédommager de n'avoir pas joui du spectacle de tant de milliers de Romains tombés dans les batailles de la guerre civile.

V.

Sévère pouvait se reposer. Le monde romain, deux fois parcouru et pacifié; l'Euphrate et le Tigre franchis; le Rhin et le Danube roulant leurs flots paisibles sous les enseignes romaines; tout invitait le prince à tourner son infatigable activité vers les travaux pacifiques. Mais durant la guerre des Gaules, le roi des Parthes, Vologèse IV, avait envahi la Mésopotamie et assiégé Nisibe qu'un général du nom de Lætus avait vaillamment défendue, et la révolte de la légion d'Arabie prouvait qu'en Orient les feux de la guerre civile étaient mal éteints. Sévère reprit le harnais et acheva, avec une extrême diligence, tous ses préparatifs. Avant d'engager si loin les principales forces de l'empire[2], il recommanda à ses lieutenants la vigilance sur les frontières du Nord, en les autorisant à faire, pour prévenir les hostilités, de prudentes concessions. Nous savons, par exemple, qu'un de ses bons généraux, Lupus, arrêta par des présents distribués aux chefs une invasion des Méates de la Calédonie. Ces précautions prises, Sévère s'embarqua sur la flotte de Brindes qui le porta aux côtes de Syrie et il franchit assez tôt l'Euphrate pour gagner par quelque succès sa dixième salutation impériale avant que l'année 197 fût écoulée[3].

Pour les Romains de ce temps-là, l'ennemi c'était surtout le Parthe. Successeur de Cyrus et d'Alexandre, l'héritier des Achéménides pouvait seul, dans l'univers connu, jeter une ombre sur la majesté impériale. Les déserts qui protégeaient ce peuple, la mort de Crassus, les vains efforts d'Antoine et jusqu'aux succès éphémères de Trajan, tout faisait de lui un voisin incommode et odieux. Le vaincre était la grande ambition des chefs militaires

1. Sévère renouvela la défense pour les femmes de combattre comme gladiateurs. Dion, LXXV, 16.

2. Il emmena une partie des prétoriens (Dion, LXXV, 10) avec leur préfet, Plautianus (Or., 934), et emprunta des détachements aux légions d'Europe (Dion, LXXV, 12, et *C. I. L.*, III, 1193) et d'Afrique (L. Renier, *Inscr. d'Alg.*, 1182).

3. Eckhel, VII, 176 : *Profectio Aug.*; Orelli, 907 : *Bono eventu profectio Orientalis.* Cohen, III, p. 265 : *Imp.*, X; Momms., *I. N.*, 1418. Pour cette guerre, Hérodien confond les faits, les noms, les dates, la géographie.

de Rome. Nous avons dit[1] ailleurs pourquoi cette victoire définitive était impossible. Sévère résolut d'infliger au moins une honte au grand empire oriental, et de lui fermer les approches de la Syrie, en rendant le passage du Tigre difficile pour les armées parthiques. Vologèse n'attendit pas l'empereur, mais ses généraux livrèrent plusieurs combats dont un paraît avoir été pour les légions une décisive victoire[2]. La route de Ctesiphon était ouverte; Sévère y marcha.

Avec les bois que lui fournit une forêt voisine de l'Euphrate, il construisit une flotte pour porter son gros bagage, tandis que les soldats suivaient sur la rive. Il arriva ainsi à Babylone et à Séleucie qui n'avaient plus de grand que leur nom, et s'empara de la cité royale des Parthes d'où il emmena cent mille captifs. C'était la troisième fois en ce siècle que les Romains entraient dans Ctesiphon.

Le retour fut difficile à cause de la pénurie des vivres et des pâturages. Comme Trajan, il assiégea la forte ville d'Atra[3] dont le roi s'était allié à Niger, et il échoua comme son glorieux prédécesseur, malgré les machines de l'ingénieur Priscus. Au milieu de ce désert sans eau, on ne pouvait recourir à un blocus, le grand moyen des anciens pour réduire une place. Après vingt jours de vives attaques, il leva le siége et rentra par la haute Mésopotamie dans les provinces syriennes, à la fin de 198 ou au commencement de l'année suivante.

Durant ce siége où l'armée endura de grandes souffrances, il y avait eu un moment d'indiscipline et il fallut faire un exemple. Un tribun du prétoire avait cité, et sans doute commenté dans des conciliabules, les paroles que Virgile met dans la bouche du lâche Drancès, le partisan de la paix à tout prix : « On ne tient « nul compte de nous et nous périssons par l'ambition d'un « homme[4]. » Sévère l'avait fait mettre à mort, châtiment extrême, mais peut-être mérité. Ces gens d'épée qui désespèrent

1. *Hist. des Rom.*, t. III, p. 102 et 299; t. IV, p. 440.

2. Avril 198. Cette date peut se conclure d'une inscr. rapportée par M. L. Renier, *Inscr. d'Algérie*, n° 1727.

3. A quelques jours de marche à l'O. du Tigre. Ses ruines subsistent encore et ne se trouvent point, comme le dit Hérodien, sur une haute montagne. On n'y voit que des collines et quelques roches calcaires. Cf. *Ninevels* de Layard qui a visité *Al Hathr*. Il est question dans Dion de deux siéges, ou plutôt de deux attaques d'Atra; l'une, peut-être, par un des lieutenants de Sévère, l'autre par lui-même.

4. *Énéid.*, XI, 371 et suiv.

quand ils ont le devoir d'espérer, même contre toute espérance, perdent les causes qu'ils sont chargés de défendre, en jetant le découragement dans le cœur des soldats. Ainsi devant Atra, l'empereur, craignant de n'être pas obéi de l'armée[1], avait renoncé à une dernière attaque qui semblait devoir réussir.

Est-ce à ce moment que périt Lætus[2] ? A la bataille de Lyon, Lætus, qui commandait la cavalerie, n'avait chargé qu'après avoir appris que l'empereur paraissait mortellement blessé. Cette charge avait décidé la victoire. Sévère mort, Albinus vaincu, Lætus aurait pris leur place[3] ; mais l'empereur vivait ; ce qui, peut-être, avait été une trahison devint l'habile manœuvre d'un grand capitaine. Sévère le laissa dire : il ne pouvait, assure Dion, frapper sitôt celui qui paraissait l'avoir sauvé ; il attendit et, en Mésopotamie, Lætus fut tué dans un tumulte de soldats[4].

A Ctésiphon, l'empereur avait abandonné tout le butin à ses soldats ; pour remercier leur chef en flattant sa faiblesse paternelle, ceux-ci avaient salué Bassianus du nom d'Auguste et proclamé Geta César. Au titre du premier, Sévère attacha la puissance tribunitienne (198). Caracalla, bien qu'il ne fût encore que dans sa onzième année, était donc associé à l'empire : honneurs prématurés et funestes à celui qui en était l'objet. Dans cet empire électif la tendance à l'hérédité était irrésistible. Le père cédait toujours à ce sentiment naturel et, toujours aussi, on acceptait sa volonté. Cependant, Titus excepté, l'hérédité n'avait donné que de mauvais princes, Caligula, Domitien et Commode. « L'empereur désigné » ajoutera bientôt à cette liste un des noms les plus odieux de l'histoire[5].

1. .....τὴν ἀπείθειαν τῶν στρατιωτῶν.

2. Différent du défenseur de Nisibe qui était dans cette place quand l'autre Laetus était encore en Gaule.

3. Dion, LXXV, 6. Spartien, *Sev.*, II, dit que l'armée ayant cru l'empereur mort, avait songé à faire aussitôt un autre empereur.

4. Dion, LXXV, 10. Il se contredit ; dans la même phrase, il présente Laetus comme aimé des soldats ; puis nous apprend que Sévère rejeta le meurtre sur eux en disant qu'ils l'avaient commis παρὰ γνώμην αὐτοῦ. Dion était bien loin de là pendant que cette tragédie s'accomplissait. Il n'a donc pu recueillir que les bruits qui arrivèrent à Rome. Or deux choses sont absolument contraires au caractère connu du prince : cette longue hésitation à frapper l'homme dont il avait, dit-on, résolu la mort et le dangereux moyen qu'il aurait employé, une émeute militaire qu'on n'est jamais sûr d'arrêter au point voulu. Il est certain que Laetus fut tué par les soldats et nous savons qu'à ce moment des désordres se produisirent dans l'armée : il en aura été victime.

5. Spartien, dans sa biogr. de Sévère, ch. 20, faisait remarquer à Dioclétien qu'il était très-rare qu'un grand homme eût laissé un fils *optimum et utilem*...

Malgré la vaine tentative sur Atra, Sévère venait de frapper un grand coup en Orient. La chute de Ctésiphon avait retenti jusqu'au fond des provinces les plus lointaines et l'on célébrait partout le grand vainqueur des Parthes, *Parthicus Maximus*. L'empire n'avait pas été considérablement agrandi, chose inutile; mais une crainte salutaire était inspirée à ceux qui avaient violé cette frontière et elle les fit tenir en repos pendant dix-huit années. Sévère méritait donc le titre qu'il reçut de *Propugnator imperii*. On lui en donna bien d'autres [1], car la force qu'attestait une fortune si constamment heureuse avait excité un enthousiasme à la fois servile et reconnaissant. D'innombrables inscriptions, surtout dans les provinces helléniques et africaines, en portent témoignage. Athènes, qui avait à se faire pardonner de n'avoir pas su prévoir la fortune du futur empereur, se signala par la ferveur de son zèle [2].

Par sa femme, Julia Domna, Sévère était à moitié Syrien. Avant son avénement à l'empire, il avait commandé en Syrie la quatrième légion scythique, 182-184; après la mort de Niger, il y resta plus de deux ans, quatre après celle d'Albinus. Il connaissait donc bien ces pays et tous leurs besoins. Mais à quoi servirent ces longs séjours, surtout depuis la fin de la guerre parthique? Ce ne fut certainement pas le plaisir qui le retint dans les provinces orientales. La mollesse était sans prise sur un tel homme qui avait l'ambition des grandes choses et par conséquent le mépris des petites. Son biographe dit, à propos d'une de ces provinces, que Sévère y fit beaucoup de règlements dont l'inepte écrivain se garde de rapporter un seul. Soyons assurés qu'il employa ses loisirs à mettre la discipline dans les légions, tous les moyens de résistance dans les places avancées, l'ordre dans le pays, la sécurité sur les routes et qu'il développa au sein de ces popula-

aut sine liberis viri interierunt, aut tales habuerunt plerique, ut melius fuerit de rebus humanis sine posteritate discedere. Mais Dioclétien n'avait point d'enfant; c'était une consolation que l'historiographe officiel voulait lui donner.

1. Ceux par exemple de *fundator pacis*, *propagator imperii*, *pacator orbis* (*C. I. L.*, II, p. 50, à Isturgi), etc. Cf. Cohen, III, p. 247, 360-5, 610-612.

2. Hertzberg, *Die Gesch. Griechenl. unter der Herrsch. der Rœm.*, qui recueille les plus minutieux détails, n'a pu (t. II, p. 421 et suiv.) rien tirer d'important de ces inscriptions. Voir aussi L. Renier, *Insc. d'Alg.*, 2322, 2374, etc.

tions la vie romaine, afin de pouvoir mieux compter sur leur fidélité. Un petit nombre de faits révélés par des témoins irrécusables, les médailles et les inscriptions, nous permettront de soupçonner tous ceux que l'histoire officielle nous cache.

D'abord, entre l'Euphrate et le Tigre, il organisa la Mésopotamie en province. Il lui donna pour garnison permanente deux légions qu'il avait créées durant la guerre, la première et la troisième Parthique[1], et il augmenta la puissance de ces forces militaires en multipliant dans la nouvelle province l'élément civil romain. Des colons furent établis à Nisibe, la forteresse centrale du pays, qui prit son nom, Septimia[2], à Rhesæmia, où la III^a Parthique eut ses quartiers[3], à mi-chemin entre Nisibe et Thapsaque, le grand passage de l'Euphrate, à Zaytha, la ville des oliviers[4], située sur le même fleuve au-dessous de Circesium et au débouché de la route de Palmyre.

Au nord-est de la province, le roi de l'Osrhoène lui avait livré ses enfants en otage et donné d'habiles archers pour la campagne contre les Parthes[5]; au nord, le roi d'Arménie avait été maintenu dans sa fidélité à l'empire; au sud, la garnison de Zaytha imposait aux chefs arabes l'obéissance, et à l'est le passage du Tigre était assuré par l'occupation de Ninive où Trajan avait établi des vétérans et où Sévère doit en avoir laissé, pour bien défendre cet extrême avant-poste de l'empire[6]. Il avait donc

1. La *II. leg. parthica* fut ramenée par Sévère en Italie; elle eut son quartier-général à Albano, où l'on a trouvé son cimetière et quantité d'inscriptions provenant d'elle. Henzen, *Annali*, 1867, p. 37 et suiv. Il est inutile de chercher à distinguer les mesures prises par Sévère durant le premier ou le second séjour qu'il fit en Mésopotamie.

2. *Septimia col. Nisibis*, Dion, LXXV, 3; Eckhel, III, 517.

3. Eckhel, III, 518.

4. Amm. Marc., XXIII, 5; Eckhel, *ibid.*

5. Il vint plus tard, entre 203 et 208, renouveler à Rome ses promesses de fidélité. Sévère l'y reçut avec une grande magnificence. Dion, LXXIX, 16. Quant aux Arméniens, S. Martin, dans ses *Mémoires sur l'Arménie*, t. I, p. 301, parle d'une invasion des Khazars qui, ayant traversé les gorges de Derbend dans le Caucase et franchi le Kour, auraient battu les Arméniens et tué leur roi Vagharsch, en l'année 198. Ces événements expliqueraient mieux encore que la politique traditionnelle de ce peuple, pourquoi Sévère n'eut pas de précautions à prendre de ce côté quand il descendit sur Ctésiphon. Entre les Parthes qui les menaçaient au sud-est et les Barbares qui les attaquaient au nord, l'alliance romaine était pour les Arméniens une nécessité.

6. Sur les monnaies de Trajan, Ninive s'appelle *Colonia Augusta*. Cf. Mionnet, *Descr. des med. gr. et rom.*, t. I, p. 279, n. 1. Dion, contemporain de

solidement établi sa domination entre les deux fleuves, en l'adossant aux montagnes arméniennes et en l'appuyant sur tout un ensemble de forteresses et de colonies romaines. Aussi cette province sera-t-elle, pendant des siècles, le boulevard de l'empire.

Après la mort de Niger, il avait divisé en deux gouvernements la province de Syrie qui donnait à ses chefs de trop ambitieuses espérances : au sud la Syrie creuse ou la vallée inférieure de l'Oronte avec la Commagène ; au nord et à l'est la Syrie phénicienne comprenant tout le littoral phénicien et, sur le revers oriental du Liban, jusqu'au milieu du désert, Héliopolis, Emèse, Damas et Palmyre. Les deux routes qui menaient dans la Mésopotamie en franchissant l'Euphrate, à Thapsaque et à Circésium, étaient ainsi gardées par deux armées[1], et elles le furent bien. L'empereur, en effet, donna le gouvernement de la Cœlé-Syrie à un de ses meilleurs lieutenants, Marius Maximus[2], que Spartien appelle « un très-sévère général »[3], et il est permis de supposer que la Syrie phénicienne fut confiée à quelque autre capitaine expérimenté. Après la bataille d'Issus, Sévère avait châtié rudement Antioche, parce que la sévérité était dans sa nature ; mais cette ville n'en demeurait pas moins la plus considérable cité de l'Orient romain, et il était trop grand prince pour que la justice, ou ce qu'il regardait comme tel, une fois satisfaite, il consultât ses rancunes plutôt que l'intérêt de l'Etat. Antioche, comme Byzance, fut donc d'abord punie, puis favorisée. Au retour de la Mésopotamie, il s'arrêta dans l'ancienne métropole de la Syrie. Il y donna à son fils aîné (201) la toge virile et, pour l'année suivante, le consulat qu'il voulut partager avec lui. C'était traiter Antioche en capitale. Ces solennités et les fêtes qui les suivirent rapprochaient déjà la frivole cité de la nouvelle dynastie. Sévère acheva la réconciliation en y faisant construire des thermes magnifiques[4].

Sévère, disait de Ninive .....ἡμετέρα ἐστὶ καὶ ἄποικος ἡμῶν νομίζεται, XXXVI, 6.

1. Sous Alexandre Sévère, il y avait cinq légions en Syrie et en Palestine.

2. Borgh., V, 462. Le savant épigraphiste croit que ce Marius Maximus est l'auteur, souvent cité dans l'*Hist. Aug.*, des Vies des empereurs, de Trajan à Élagabal. *Vide contra* Budinger, *Untersuch. zur Rœm. Kaiserz.*, III, p. 170-4.

3. ..... *legatus severissimus. In Nigr.*, 6.

4. Chron. d'Eusèbe et de S. Jérôme, ad ann. 202, et Malalas, p. 294, dans la Byzantine.

Dans la Syrie phénicienne, de grands travaux s'exécutaient. Une inscription de l'année 199[1], deux bornes milliaires qu'on a trouvées sur la route de Sour à Saida, montrent le lieutenant du prince remettant en état les chemins de cette province ; et le nom de Sévère gravé sur une autre borne des environs de Laodicée prouve que les mêmes ordres avaient été donnés dans la Grande Syrie[2].

La région syrienne qui descend à la Méditerranée était depuis longtemps en possession de tous les avantages que la civilisation ancienne pouvait donner. Alexandre et ses successeurs avaient hellénisé ces populations d'origine punique ou araméenne et les colonies que Rome y avait établies, les garnisons qu'elle y tenait, avaient introduit sa langue dont les soldats étaient obligés de se servir[3]. Tyr, que les Maures de Niger avaient incendié[4], fut repeuplé par des vétérans de la troisième légion gauloise et obtint le droit italique[5]. Béryte, où vivaient les descendants des légionnaires d'Auguste, l'avait depuis longtemps et renfermait la plus grande école de jurisprudence romaine ; Papinien, Ulpien et tous ces jurisconsultes dont on a noté, dans les Pandectes, « les judaïsmes, » en étaient sortis[6]. Béryte s'était d'abord déclarée contre Sévère. Nous ignorons si elle en fut punie ou si Papinien apaisa la colère du prince ; du moins, ses sentiments changèrent vite : une inscription de l'année 196, trouvée dans ses environs, contient l'expression des vœux « pour le salut de Sévère et de Julia Domna, la mère des camps[7]. »

Sur le revers oriental du Liban et au-delà du Jourdain, Rome avait eu beaucoup à faire. Avant Trajan, le Haouran (Batanée) et le Ledja (Trachonitide) étaient ce qu'ils sont aujourd'hui, des solitudes parcourues par des nomades farouches. « Vous vivez, « leur disait le roi juif Agrippa, comme des bêtes fauves, dans

1. Or., 905.
2. Waddington, *Inscr. de Syrie*, 1838.
3. Sur le colosse de Memnon, tous les proscynèmes de militaires ou de fonctionnaires sont en latin. Letronne, *Insc. d'Ég.*, II, 324.
4. Hérod., III, 3.
5. *Dig.*, L, 15, 1.
6. Ulpien était originaire de Tyr. *Dig.*, L, 15, I.
7. Waddington, *Inscr. de Syrie*, 1843. Sous Caracalla la *III. leg. Gallica* coupa des rochers, l'inscription dit des montagnes, qui faisaient obstacle au cours du Lycus. *Ibid.*, 1845.

« des tanières[1]. » Trajan et Hadrien portèrent l'ordre et la vie dans ces pays où s'élevèrent de grandes et magnifiques cités. Sévère y continua leur ouvrage et, pour effacer toute trace de la révolte de la légion d'Arabie, il se rendit sans doute dans cette province. Le nom de Septimiens porté par des décurions de la Batanée rattache au règne de ce prince, par un lien que nous ne pouvons malheureusement saisir, l'organisation municipale de cette région[2], et il s'y trouve des ruines de cités dont les habitants avaient la langue, les mesures, le calendrier et divers usages de Rome[3]. Un légat impérial écrivait à ces Arabes au milieu desquels les voyageurs modernes ne pénètrent qu'au risque de leur vie, comme il l'aurait fait aux magistrats de l'Espagne ou de la Gaule, pour les garantir contre l'abus des logements militaires : preuve que l'administration romaine avait sur cette extrême frontière la sollicitude qu'elle montrait dans les plus vieilles provinces[4]. A Bostra, capitale de la province d'Arabie, les légendes des médailles étaient grecques sous Trajan ; quelques années après Sévère, elles étaient latines[5].

Les 42 blockhaus dont on croit avoir compté les restes entre Damas et Palmyre ont-ils été construits par Hadrien[6] ou par Sévère ? On ne le sait. Du moins ce dernier prince les a tenus bien garnis d'hommes et de vivres, car si on ne trouve pas sa

1. ἐνφωλεύσαντες. Wadd., *op. cit.*, 2329. Cf. Josèphe, *A. I.*, XIV, 15, 5.

2. Cf. Henzen, *Bulletin de l'Inst. archéol.*, 1867, p. 204.

3. Waddington, *Insc. de Syrie*, 2136 et suiv.

4. « Si quelque soldat ou voyageur veut entrer de force chez vous, écrivez-« moi pour obtenir réparation. Vous ne devez rien aux étrangers, et, puisque vous « avez un caravansérail (ξενῶνα) pour les recevoir, vous ne pouvez être contraints « à leur ouvrir vos maisons. Placez cette lettre à l'endroit de votre ville où elle « sera le plus facile à lire, afin que nul ne puisse s'excuser en invoquant son « ignorance. » Wadd., *Inscr. de Syrie*, 253-4. L'auteur de cette lettre est un légat d'Alexandre Sévère.

5. Wadd., *ibid.*, p. 460.

6. Voy. *Hist. des Rom.*, t. IV, p. 366-7. D'après la carte de Peutinger, il y avait 202 milles de Damas à Palmyre. Porter, *Handbook for Syria*, p. 536, ne compte entre ces deux villes que quarante heures de marche. MM. de Vogué et Waddington ont aussi trouvé des postes de soldats romains le long d'une route se dirigeant de Bostra vers Palmyre, à travers une solitude désolée. Malheureusement les *graffiti* qu'ils y ont lus ne donnent aucune date. *Inscr. de Syrie*, p. 522. Dans le Sahara africain, les mêmes précautions avaient été prises, cf. *Hist. des Rom.*, t. V, p. 202, et *Arch. des Missions*, 1877, p. 362 et suiv. En voyant le désert partout bordé de forts romains, on comprend que les provinces situées derrière eux aient joui d'une prospérité qu'elles ont perdue quand les malheurs de l'empire ont fait disparaître cette police vigilante.

trace d'une manière certaine le long de la route qui mène à Palmyre, on la rencontre à Palmyre même. Ce grand marché du désert, avant-poste de la Syrie sur le moyen Euphrate, lui avait été d'un très-utile secours dans son expédition contre Babylone. Comme toutes les villes de commerce, Palmyre était une cité cosmopolite. Il s'y trouvait des Parthes, des Arméniens, des Romains, des Grecs et une colonie juive très-importante, dont quelques membres rivalisaient de richesse avec les plus considérables des indigènes[1]. Aussi avait-elle, comme Alexandrie, un *juridicus* pour terminer les contestations qui s'élevaient entre ces étrangers[2]. Les Odainath y tenaient déjà le premier rang. Un d'eux, Hairan, sans doute stratége de Palmyre au temps de la guerre parthique, seconda si bien Sévère par sa connaissance des lieux et par les approvisionnements qu'il fit arriver aux légions, que l'empereur lui permit de prendre son nom de Septimius qui fut, dès lors, le *gentilitium* de la grande famille palmyréenne. Ainsi Hérode le Grand avait été autorisé par Auguste à se rattacher à la famille des Césars en joignant à son nom celui des Jules[3]. Lorsque soixante ans plus tard, un de ces Odainath, devenu « le roi des rois »[4], se fit le protecteur de l'empire romain en Orient, son prénom de Septimius rappelait encore le temps où les siens n'étaient que les clients de Sévère.

Comme les scheiks arabes changeaient leurs noms, les villes du désert changèrent leurs coutumes; la Tadmor de Salomon fut une colonie romaine, investie des priviléges du droit italique[5]; avec des duumvirs (στρατηγοί), des édiles (ἀγορανόμοι)[6], des assemblées du sénat et du peuple. Par ses monuments, on dirait une fille d'Athènes, par ses institutions une fille de Rome. Elle eut jusqu'aux distributions gratuites; on y a trouvé des tessères frumentaires, des bons de pain et d'huile[7], et, parmi ses citoyens, elle compta des sénateurs de Rome. Sévère lui avait probable-

1. De Vogué, *Inscr. sémit.*, 7, 16, 65 et *passim*.
2. δικαιοδότης. Cf. Waddington, *Inscr. de Syrie*, n° 2606 a.
3. Id., *ibid.*
4. De Vogué, *Inscr. sémit.*, n° 28.
5. Dig., L, 15, 1, § 5.
6. En d'autres villes grecques et syriennes, les édiles portaient le nom d'évêques, ἐπίσκοποι ou Surveillants.
7. De Vogué, *Inscr. sémit.*, 16, 146-7, et Waddington, *Inscr. de Syrie*, 2606 a, 2607 et 2629.

ment déjà donné pour garnison l'aile de cavalerie qu'on y voit plus tard [1].

Alors comme aujourd'hui, les nomades étaient obligés de conduire, durant l'été, leurs troupeaux aux sources de Palmyre ou aux pâturages du Djebel Haourân [2]. En occupant fortement ces points, les Romains étaient maîtres du désert.

Ainsi la vie régulière s'introduisait dans ces régions désolées. A l'abri des postes fortifiés qui bordaient « le pays de la soif », des villes s'élevèrent dans les vallées, des canaux y amenèrent l'eau des montagnes [3] ; le régime municipal s'y développa et les inscriptions nous parlent de stratéges et de sénateurs en des lieux où ne retentit plus que le cri du chacal. Souvent, du haut d'un amas de ruines, le voyageur aperçoit au loin de larges dalles de basalte régulièrement dispersées et encadrées d'un double cordon de pierres plus fortes qui font saillie. C'est une voie romaine qui, après quinze siècles, annonce qu'un grand peuple a passé par là [4].

Sur mille points de ces terres bibliques, on retrouve l'empreinte de Rome. Il faut donc retourner le vers de Juvénal : ce n'est plus l'Oronte qui coule dans le Tibre; au second et au commencement du IIIe siècle de notre ère, c'est le Tibre qui coule au désert et y porte l'esprit de l'empire.

1. Wadd., *ibid.*, 2580.

2. Les chefs de ces nomades étaient appelés ethnarques, stratéges ou οἱ ἀπὸ ἔθνους νομάδων. Cf. Waddington, *op. cit.*, p. 511; quelques-unes de leurs tribus gardent encore le nom qu'elles portaient il y a dix-huit siècles. *Ibid.*, p. 525, n° 2287.

3. Wadd., *ibid.*, 2296 et 2301. La première de ces inscriptions est une action de grâces à Trajan pour le remercier d'une conduite d'eau amenée à Karata, ἐκ προνοίας, de Cornelia Palma. Ainsi le premier soin de ce conquérant de l'Arabie avait été de donner de l'eau aux nouveaux sujets de l'empire. En pratiquant cette excellente politique en Algérie, nous ne faisons que suivre l'exemple des Romains.

4. La voie romaine de Bostra à Damas existe encore presque en entier, dit M. Waddington, et on trouve çà et là, dans ces régions, les restes de beaucoup d'autres. La numismatique septimienne est très-riche pour toutes ces provinces; M. de Saulcy, qui la connaît mieux que personne, a été très-frappé de l'influence exercée en ces pays par Septime Sévère et les siens. Son mémoire sur l'*Age des grands monuments d'Héliopolis, Revue arch.*, avril 1877, l'a conduit à la conclusion que ces ruines, les plus belles de l'Orient sont de cette époque, le temple de Jupiter ayant été construit par Septime Sévère et celui du Soleil par Caracalla. Voy. ci-dessous, p. 310.

VI.

Sévère venait de suivre jusqu'à Ctésiphon les traces de Trajan; il suivit celles d'Hadrien en Palestine et en Egypte.

La Palestine était comme toujours en proie au désordre. Dion parle d'un brigand qui dévastait la Judée et savait déjouer toute poursuite. Un jour, il osa se rendre au camp de l'empereur avec une troupe de cavaliers et l'entretenir comme s'il eût été un de ses tribuns. Personne ne soupçonna la bravade, et le bandit, qui n'était sans doute qu'un chef voulant vivre indépendant, retourna tranquillement dans ses montagnes. Ce fait, l'histoire de Bulla, une des curieuses légendes du banditisme italien[1], celles de Maternus qui, sous Commode, pilla la Gaule entière, et de Numerianus, le faux sénateur dont on vient de lire les exploits[2], montrent comme la désorganisation faisait de rapides progrès dans ce grand corps de l'empire dès qu'aux Trajan et aux Hadrien succédaient les Commode et les Julien. Pour maintenir l'ordre en tant de pays et au milieu de populations si différentes, il fallait évidemment que tous les factieux, brouillons du Sénat, chefs ambitieux ou voleurs de grand chemin sentissent sur leur tête la main d'un prince énergique dont la conscience ne s'inquiéterait pas d'une sévérité excessive. Un de ces Odainath dont nous parlions tout à l'heure médite une révolte et intrigue avec les Perses; Rufinus, le commandant des forces romaines, le fait tuer et, cité pour ce meurtre par le fils du mort devant l'empereur, répond au prince : « Plût aux dieux que l'empereur me permît de le débarrasser aussi du fils[3]. » Cette justice était trop expéditive; mais elle prévenait une invasion persane. Est-il bien sûr que nous-mêmes en Algérie, les Anglais dans l'Inde, nous n'ayons jamais agi de même? Les empereurs romains se trouvèrent souvent en face de ces situations redoutables, où ce que l'on croit le salut de l'Etat apparaît comme la loi suprême. Sévère était de ces hommes prêts à tout sacrifier au repos public[4]. Par malheur, il comprit les

1. *Hist. des Rom.*, t. V, p. 228.
2. Page 261.
3. De Vogué, *op. cit.*, p. 30. Le fait se passa après Sévère, entre 241 et 251.
4. *Fuit delendarum factionum cupidus.* Aur. Victor, *de Caes.*, 20.

chrétiens parmi les perturbateurs des provinces. Les Juifs et les Samaritains venaient de recommencer en Palestine, les armes à la main, leur querelle séculaire[1]. Des chrétiens s'y mêlèrent-ils? On ne sait. Mais ce bruit de combats, à propos de croyances religieuses, irrita le prince. Les légions frappèrent quelques coups, et des exécutions rétablirent la tranquillité. Le Sénat voulut donner plus tard à ces mesures de police l'importance d'une victoire. Quand l'empereur refusa de faire dans Rome une entrée triomphale pour la prise de Ctésiphon, les sénateurs, afin de ne pas priver son fils d'une flatterie et Rome d'une fête, décernèrent un triomphe juif à Caracalla[2]. En vue d'empêcher le retour de ces désordres, « Sévère, dit son biographe, fit, durant ce voyage de Palestine, beaucoup de réglements[3]. » Nous n'en connaissons qu'un, renouvelé de l'ancien rescrit impérial qui défendait aux rabbins de pratiquer la circoncision sur des hommes étrangers à leur race[4], et aux chrétiens de continuer leur propagande. La même mesure était appliquée aux deux religions, non en vue de les détruire, mais afin de les empêcher de s'étendre. Cet édit eut, pour elles, des conséquences très-différentes[5].

De la Palestine, Sévère gagna l'Egypte, terre féconde où les hommes poussaient comme les moissons[6] : ils y étaient alors plus de huit millions, avec peu d'esclaves, car le travail agricole se faisait comme aujourd'hui par des fellahs de condition libre et le travail industriel par une multitude de Grecs et de Juifs. On y vivait aussi sans beaucoup de peine, excepté dans les carrières, dont l'exploitation fut rendue par le prince encore plus active[7], mais où ne travaillaient que des condamnés.

1. La Chronique d'Eusèbe traduite par S. Jérôme contient *ad ann.* 199, ces mots : *Judaicum et Samariticum bellum ortum vel resumtum.* Abulfaradje, dans son *Chronicon*, met cette guerre en la première année de Sévère, 193 : *bellum gravissimum exortum est inter Judaeos et Samaritanos.*

2. *Judaicum triumphum.... quod et in Syria res bene gestae fuerant à Severo.* Spart., *Sev.*, 16.

3. *Plurima jura fundavit. Ibid.*

4. *Hist. des Rom.*, t. IV, p. 233 et 429.

5. L'histoire de la persécution de Sévère mérite une étude à part. Il n'en sera donc pas question dans ce travail.

6. Jos., *B. J.*, II, 16, 4, lui donne 7,800,000 habitants; nombre qui, cent ans plus tard, devait s'être augmenté. Cf. Letronne, *Journ. des Sav.*, 1844, p. 434.

7. Une inscription de l'année 204, postérieure seulement de deux années au voyage de Sévère, a consacré la découverte près de Philae de

Au mont Casius, Sévère fit, comme Hadrien, un sacrifice funèbre sur le tombeau de Pompée et remonta le Nil par la bouche Pélusiaque[1]. Il visita curieusement les Pyramides de Ghizeh, plus belles, ou du moins plus régulières en ce temps-là qu'aujourd'hui, parce qu'elles avaient encore leur revêtement[2]; le grand Sphynx couché à leurs pieds, symbole solaire déjà dégradé par les vingt siècles qui avaient passé sur lui et que Sévère fit réparer[3]; le Sérapeum de Memphis qui conduisait aux tombeaux des Apis qu'un des nôtres a retrouvés[4]; le Labyrinthe, les merveilles de Thèbes et de Philæ, etc. Il se fit expliquer les hiéroglyphes que l'on continuait à graver aux parois des temples[5] et Champollion a lu son nom à côté des sculptures que l'empereur commanda pour le pronaos du grand temple d'Esneh[6]. Memnon lui parla encore; ce fut pour la dernière fois. Par excès de zèle pieux, Sévère reconstitua, tel qu'on peut le voir à présent, le colosse brisé au temps d'Auguste; mais du jour où la statue ne présenta plus au soleil levant sa large cassure à surface inégale, imprégnée de l'humidité de la nuit, le dieu cessa de faire entendre « sa voix divine »[7].

« Curieux de toutes choses, même des plus secrètes, humaines ou divines, » Sévère s'informa certainement des sources du Nil dont les Romains s'étaient fort approchés[8]. Dion Cassius en parle,

nouvelles carrières de granit d'où l'on tira « de nombreuses et grandes colonnes ». Orelli, 1243. Cf. Letronne, *Journal des Savants*, 1826, p. 684. Les carrières du Djebel-Fatereh continuèrent à être exploitées jusqu'au temps de Dioclétien.

1. Les auteurs ne le disent pas, mais c'était pour lui la route la plus courte, celle qui le conduisait le plus vite aux merveilles égyptiennes. Alexandrie n'était qu'une ville grecque et ce n'était pas la Grèce qu'il cherchait en Égypte.

2. Letronne, *Inscr. de l'Égypte*, t. II, p. 487-518.

3. *Ibid.*, p. 463.

4. M. Mariette-Bey, à qui sont dues les plus belles découvertes faites en Égypte.

5. La dernière inscription hiéroglyphique qui soit connue est une offrande de l'empereur Decius vers 250, mais Letronne pense que l'usage de cette écriture subsista jusqu'au VIe siècle. *Journal des Savants*, 1843, p. 464. On a des inscriptions où des Grecs se disent graveurs d'hiéroglyphes. Id. *Inscr. d'Égypte*, t. II, p. 475.

6. *Lettres écrites d'Égypte*, p. 86.

7. Voy. *Hist. des Rom.*, t. IV, p. 375, et le mémoire célèbre de Letronne. Aucune des inscriptions gravées sur le colosse n'est postérieure à Sévère.

8. Les dernières découvertes de Mariette-Bey à Karnak prouvent que les Pharaons avaient légué à leurs successeurs une connaissance de la vallée supérieure du Nil bien plus complète qu'on ne l'a cru longtemps. Les armées de Toutmès III ont certainement pénétré jusqu'au cap Ras-Hafoun, au sud du cap Gardafui,

à propos de ce voyage de l'empereur qu'il lui avait peut-être entendu raconter, et s'il se trompe en mettant l'origine du fleuve à l'extrémité de l'Atlas mauretanien, il dit presque vrai en le faisant sortir d'immenses marécages qui s'étendaient au pied d'une haute montagne couverte de neige[1]. Sévère s'était proposé de pénétrer dans la vallée supérieure du Nil ; une peste l'arrêta et le fleuve le ramena dans Alexandrie. Il y visita le tombeau d'Alexandre, le Musée toujours occupé de ses travaux stériles[2], et la bibliothèque fameuse du Serapeum dont la colonne dite de Pompée, encore debout, ornait une des cours. Il se plut dans cette ville ou crut politique de lui témoigner sa faveur. Les Alexandrins avaient pris parti pour Pescennius et mis sur leurs portes : « Cette ville appartient à Niger notre maître. » Quand Sévère arriva, ils lui dirent : « Oui, nous l'avons écrit, mais en croyant bien que toi tu étais le maître de Niger[3]. » L'empereur n'en demandait pas davantage pour pardonner. Il leur rendit le Sénat et les magistrats municipaux qu'Auguste leur avait ôtés, révisa leurs lois[3], restreignit à la juridiction volontaire les fonctions du *juridicus* romain, qui depuis plus de deux siècles était le juge suprême dans Alexandrie, et pour marquer sa confiance à cette province, il leva l'interdiction portée par le premier empereur contre le gouvernement de l'Egypte par un préfet d'ordre sénatorial[4] ; enfin il dota la ville d'un gymnase et d'un grand temple qu'il appela, comme celui d'Agrippa à Rome, le Panthéon[5]. Sévère était, à l'exemple de Trajan et d'Hadrien, un grand bâtisseur, et l'Egypte n'était point faite pour lui ôter le goût des constructions monumentales.

même probablement, dans l'intérieur des terres, au-delà de Khartoum, et Ptolémée parle de trois grands lacs équatoriaux. Cependant Amm. Marcellin, XXII, 15, déclarait les sources du Nil introuvables : « .....*posterae ignorabunt aetates.* »

1. LXXV, 13.

2. Voy. *Hist. des Rom.*, t. IV, p. 372. Sur les *nugae difficiles* du Musée, cf. *ap.* Letronne, *Inscr. d'Égypte*, t. II, p. 399-400, l'inscription de ce pensionnaire au Musée, qui s'intitule poète homérique parce qu'il composait des centons d'Homère.

3. Spart., *Sev.*, 17.

4. Dion, LI, 17. Aussi Malalas dit (XII, p. 293) : Ἰνδουλγεντίας αὐτοῖς παρασχὼν ἐδέξατο αὐτούς.

5. *Chronic. Alex. ad ann.* 202. Une inscr. (Letronne, *ibid.*, p. 463) le montre aussi réparant le pavé d'un temple; si tant de monuments épigraphiques n'avaient point péri, nous aurions certainement de plus nombreuses preuves des travaux commandés par Sévère en Égypte.

L'étrange pays avait fait sur l'impérial voyageur l'impression accoutumée. Dans la suite, Sévère revenait volontiers à ses souvenirs d'Egypte et se plaisait à rappeler les merveilles de la terre des Pharaons. Le culte de Sérapis, dont il avait partout rencontré les sanctuaires[1], l'attira particulièrement[2]. Il fut frappé de cette puissante synthèse de doctrines différentes par où les païens essayaient de donner satisfaction aux idées alors dominantes d'unité divine et de salut par le Dieu « maître de la lumière et de la nuit, de la vie et de la mort ». Macrobe a conservé cette réponse d'un oracle de Sérapis : « Qui je suis ? Je suis le Dieu que « je vais dire : la voûte du ciel est ma tête ; la mer, mon ventre ; « la terre, mes pieds ; la région éthérée, mes oreilles, et pour « œil j'ai le brillant flambeau du soleil qui porte partout ses « regards[3]. » Il représentait donc le Dieu, en qui tous les autres se confondaient ; uni à Isis, « la déesse aux mille noms », il était la force qui féconde et la nature qui conçoit ; mais il était aussi le Dieu qui assurait le salut sur la terre et au ciel. Les pèlerins encombraient ses temples dont les parois disparaissaient sous les ex-voto et l'on ne parlait que de ses cures miraculeuses, tandis que les vieilles déités restaient mornes et silencieuses auprès de leurs autels désertés. Sévère et les siens paraissent avoir été gagnés à ce culte[4]. Caracalla, du moins, lui consacra plusieurs temples jusque dans Rome, notamment près du Colisée, un sanctuaire d'Isis et de Sérapis qui donna son nom à cette région de la ville[5] ; et lorsqu'on voit Sévère élever un Panthéon dans Alexandrie, on est disposé à croire qu'il fut conduit par une idée de syncrétisme religieux à donner le nom de tous les dieux au temple que, dans sa pensée, il dédiait au seul principe divin. Ainsi se précisait, de jour en jour davantage, ce paganisme nouveau qu'on a montré en voie de formation au siècle précédent[6].

1. Le rhéteur Aristide en compte 43 en Égypte. Pour lui, Serapis est le Dieu des Dieux qui domine la terre et la mer, la lumière et la nuit, la vie et la mort. Ce culte de Serapis se répandait par tout l'empire, même dans le palais impérial. Sur des médailles de Commode, on lit : au dieu Serapis.

2. Spart., *Sev.*, 17.

3. *Saturn.*, I, 20.

4. *Jucundam tibi peregrinationem hanc propter religionem dei Serapidis... Severus ipse postea semper ostendit.* Spart., *Sev.*, 7.

5. La troisième. Sur le culte d'Isis, voy. *Hist. des Rom.*, t. V, p. 446. Commode s'était déjà montré fervent adorateur d'Isis. Lampride, *Comm.*, 9.

6. *H. des Rom.*, t. V, p. 452-467. Tertullien, *Apol.*, 24, dit lui-même aux

Malgré ses préoccupations religieuses, Sévère ne fut pas plus favorable en Egypte qu'il ne l'avait été en Palestine aux disputes théologiques. Il enleva de tous les sanctuaires les livres contenant les doctrines secrètes, celles qui font les associations vivant dans l'ombre et d'où sortent parfois les menées séditieuses. Ces livres, il ne les détruisit pas, mais il les enferma dans le tombeau d'Alexandre afin que personne ne pût les lire. C'était un vrai Romain, un de ces hommes d'épée qui n'aiment pas les choses que l'épée ne tranche jamais.

Sévère regagna l'Italie par l'Asie mineure et la Thrace, car on a un rescrit impérial daté de Sirmium, le 18 mars 202[1]. Comme Hadrien encore, il n'était pas pressé de retrouver la capitale, ses fêtes et ses intrigues. Il lui semblait plus utile d'inspecter cette frontière du Danube qu'il n'avait pas vue depuis neuf années et les armées de Mœsie et de Pannonie auxquelles il devait son élévation[2]. « Partout, dit Hérodien, il remit l'ordre dans les provinces[3]. » Nous admettons cette affirmation comme très-fondée ; il nous est, malheureusement, impossible de la prouver par des faits.

VII.

Au printemps de l'année 202[4], Sévère rentra enfin à Rome. C'était la dixième année de son gouvernement. A cette occasion, les pouvoirs impériaux étaient autrefois renouvelés, *sacra decennalia ;* mais on avait depuis longtemps renoncé à ce mensonge. La solennité n'était plus qu'un anniversaire célébré par des fêtes pompeuses. Sévère y ajouta une libéralité de 50 millions de drachmes que se partagèrent, à raison de 2,000 sesterces par tête[5], les prétoriens et tous ceux qui recevaient du blé de l'Etat.

Romains : *Nonne conceditis de estimatione communi aliquem esse sublimiorem et potentiorem velut principem mundi ..... imperium summae dominationis esse penes unum.*

1. Cohen, III, 234 ..... *Advent. Augg.* durant le 3e consulat de Sévère, et Cod., II, 32, 1.
2. Hérodien, III, 32.
3. Id., *ibid.*
4. Ou à l'automne, selon Eckhel, VII, 180.
5. Ce qui suppose 200,000 parties prenantes. Voy. *H. des Rom.*, t. V, p. 258.

Le prince eut sa part. On lui éleva sur la Voie Sacrée, en face du Capitole, un arc de triomphe qui subsiste encore. Les proportions en sont belles, mais des sculptures trop multipliées et qui semblent l'œuvre d'ouvriers plutôt que d'artistes, y annoncent la décadence de l'art décoratif[1]. Sur l'attique, une longue inscription rappelle que le monument a été construit en l'honneur du prince « qui a raffermi l'Etat et agrandi l'empire »[2].

Deux ans après, on célébra les jeux séculaires qui valurent au peuple et aux soldats de nouveaux dons[3]. Des hérauts parcoururent la ville et l'Italie en faisant cette proclamation : « Venez à ces jeux que vous n'avez pas encore vus et que vous ne reverrez jamais[4]. » Les derniers, en effet, avaient été donnés par Domitien en l'année 88. Entre deux de ces fêtes, on laissait passer trois générations. Aussi celle de Sévère était la huitième seulement que les Romains eussent solennisée.

En ce temps-là, il se trouvait à Rome un homme presque aussi puissant que l'empereur : le préfet du prétoire, Plautianus. On se rappelle qu'Auguste avait paru faire deux parts dans le gouvernement : l'une abandonnée au Sénat, l'autre réservée au prince, et qu'il avait constitué deux sortes de fonctions, celles-ci d'ordre sénatorial, celles-là d'ordre équestre. Au sommet de la première hiérarchie était le préfet de la ville ; au sommet de la seconde, le préfet du prétoire. Ce partage n'était point sérieux ; la vérité apparut vite et l'empereur fut politiquement ce que, dans l'état des mœurs, il devait être, tout[5]. Il fit successivement passer à son conseil[6], composé de jurisconsultes et des chefs de la chancellerie impériale, presque toute l'autorité législative judiciaire et administrative du Sénat qui ne conserva guère d'autre fonction que celle d'enregistrer les décisions arrêtées en conseil.

1. C'est le premier exemple d'un arc à trois portes. Au forum Boarium, les *argentarii* et les *negotiantes* en élevèrent un autre de petite dimension. Orelli, 913.

2. ..... *ob rem publicam restitutam imperiumque P. R. propagatum.* Orelli, 912.

3. Cohen, III, p. 254 et 273.

4. Hérod., III, 8.

5. Je veux dire que, par la force des choses, il devint nécessairement le chef politique et militaire, mais rien ne l'obligeait à se faire l'administrateur universel.

6. Voy. *H. des Rom.*, t. IV, p. 383. Les membres de ce conseil, divisés en trois catégories, avaient un traitement de 200,000, 100,000 et 60,000 sesterces.

Le fonctionnaire qui avait, entre tous, la confiance impériale, puisqu'il tenait en ses mains la vie du prince, fut celui qui gagna le plus à ce changement. A l'origine, le préfet du prétoire n'avait que le soin de veiller à la sûreté de l'*imperator* qui, à cet effet, l'avait investi de la juridiction militaire sur toutes les troupes stationnées en Italie[1]. Les Grecs l'appelaient « l'Epée du Roi »[2] et il se plaçait derrière le prince dans les solennités ; il l'accompagnait tout armé jusque dans le Sénat et le suivait dans les expéditions de guerre. Mais cette épée, l'empereur s'en servit pour toutes sortes d'offices. Fallait-il arrêter un accusé, exécuter un coupable, tuer un innocent ou seulement faire une enquête préalable? les prétoriens étaient là ; eux et leur chef devaient au prince l'obéissance militaire en tout ce qu'il commandait. La juridiction criminelle du préfet s'étendit d'abord des soldats aux esclaves et, peu à peu, elle envahit tout[3]. Celui qui, naguère, n'était que l'épée du prince, devint « le compagnon de ses travaux, son appui[4] », et, dans mille cas, son représentant, *vice sacra agens*, comme on dira plus tard. Il entra au *Consilium* qu'il présida en l'absence de l'empereur, prit part à toutes les affaires, soit pour le conseil, soit pour l'exécution, assista le prince dans ses jugements, le remplaça par délégation, même dans la juridiction civile, et reçut pour lui les appels. Alexandre Sévère donnera bientôt force de loi à ses décisions[5]. Il était donc, avec un pouvoir indéterminé, par conséquent sans limite, une sorte de premier ministre, de grand juge, et, à certains égards, le chef de l'armée, car il faisait fonctions d'intendant pour les approvisionnements militaires, d'inspecteur pour la revue des armes et le bon état des arsenaux, enfin de

1. Excepté les cohortes urbaines qui relevaient du *praefectus urbi*. Dion, LII, 24.

2. τὸ βασιλειὸν ξίφος. Philos. *Vit. Ap.*, VII, 16.

3. *Ibid.*, 17.

4. *Socius laborum*. Tac., *A.*, IV, 2, et *adjutor imperii*. Pomponius au temps d'Hadrien comparait le préfet du prétoire au tribun des Célères sous les rois, au *magister equitum* sous les dictateurs, Dig., I, 2, 2, 19. Hérodien (V, 1) rapporte une lettre de Macrin au Sénat où il est dit que cette charge est bien près de la souveraine puissance, τῆς πράξεως οὐ πολύ τι ἐξουσίας καὶ δυνάμεως βασιλικῆς αποδεούσης, et que Lampride, *Diad.*, 7, résume par les mots *secundus imperii*. Zozime, II, 32, montre en effet l'étendue de ses attributions. Voy. aussi ce qu'en disent Aur. Arc. Charisius au Dig., I, 11, et Dion, LXXV, 14.

5. En 235. Cf. Cod., I, 26, 2.

major général pour les opérations[1]. L'usage de composer l'armée active de détachements pris dans diverses légions et de mettre à la tête de ces corps des ducs n'ayant aucun commandement territorial, avait rendu nécessaire ce nouveau rôle des préfets du prétoire.

Telle était l'autorité que Perennis avait eue sous Commode et que Plautianus exerça sous Sévère. Comme elle n'était qu'un reflet de l'autorité impériale, il convient d'entrer en défiance à l'égard des accusations vaguement portées contre les préfets qui géraient leur charge sous de vrais empereurs. Des princes soucieux de l'intérêt public pouvaient permettre de grandes sévérités ; ils n'auraient pas autorisé des crimes. Cette remarque est particulièrement nécessaire pour juger Plautianus. De petite condition, mais Africain comme Sévère, et peut-être de sa famille[2], il l'avait suivi dans toutes ses guerres, à la tête des gardes[3] et, dans l'intervalle des expéditions, il revenait sans doute à Rome où l'empereur avait besoin d'un homme sur lequel il pût compter. L'autorité de sa charge s'augmentait donc de l'absolue confiance que Sévère mettait en celui qui en était alors revêtu.

Cependant Plautianus avait été un jour très-près d'une mortelle disgrâce. L'ordre avait été donné d'abattre les statues qu'il s'était fait élever auprès de celles des membres de la famille impériale, et Sévère avait prononcé le mot redoutable d'ennemi public que l'on avait bien vite répété. Mais Plautianus était rentré en faveur, et le prince, si terrible pour d'autres, s'était attaché à lui faire oublier cet instant de colère en le comblant de marques publiques d'estime. Un orateur ayant dit dans le Sénat : « Avant que « Sévère ne maltraite Plautianus, le ciel tombera. — Cet « homme a raison, dit le prince aux sénateurs assis à ses côtés, « il est impossible que je fasse aucun mal à Plautianus et je sou- « haite mourir avant lui[4]. » Il avait violé en sa faveur une règle

1. Trebellius Pollion, *Gord.*, 28-29. Poll., *Trig. Tyr.*, 11. Ils étaient même chargés de lever, par l'intermédiaire de bas officiers, la partie des impôts publics qui servaient à la solde et à l'entretien de l'armée, Zozime, II, 32, et punissaient les agents financiers coupables d'excès de pouvoir. Paul., *Sentent.*, V, 12, 6.

2. Son nom était Lucius Fulvius Plautianus. Comme la mère de Sévère s'appelait Fulvia Pia et son grand-père Fulvius Pius, Reimar (*ad* Dion, LXXV, 14) en a conclu que Plautianus était de la famille impériale.

3. *Comitis per omnes expeditiones Augg.* Poll., *Ibid.*

4. Dion, *ibid.*

fondamentale de l'Etat en nommant deux fois consul le chef des prétoriens[1] et, dans la pensée d'assurer à son fils un guide expérimenté, il avait fait de Plautianus le beau-père du futur empereur. Dion rapporte qu'il vit porter au palais la dot de la « nouvelle Junon »[2] et qu'elle aurait pu suffire à 50 filles de rois.

Aussi le préfet avait-il un train royal, et tous les ordres, le Sénat, le peuple, l'armée, rivalisaient à son égard de basses flatteries. Si l'on n'osait plus lui dresser des statues aussi grandes que celles du prince, on l'appelait le parent des Augustes[3], on jurait par sa fortune et, dans les temples, on priait pour lui avec d'autant plus de ferveur qu'il paraissait ne pas en avoir besoin. Plautianus abusa-t-il de cette toute-puissance, plus dangereuse aux mains du ministre que dans celle du maître? Dion l'accuse de beaucoup de sottises et de tous les crimes, sans rien préciser ou en précisant trop. Par exemple, il lui fait voler « les chevaux du Soleil, semblables à des tigres, qu'on nourrissait dans une île de la mer Rouge ». A la rigueur, on peut entendre que ces chevaux-tigres étaient des zèbres. Mais lorsqu'il raconte que Plautianus fit enlever cent Romains de condition libre, mariés et pères de famille, qu'il soumit à un horrible supplice pour donner à sa fille un cortége tel qu'en ont les femmes de l'Orient et qu'il ajoute : « La chose ne fut connue qu'après sa mort »[4], nous avons le droit de dire qu'il s'est fait l'écho d'une de ces ineptes calomnies qui s'attachent aux puissants dans leur chute. Une pareille exécution ne se serait pas accomplie dans le silence et le préfet n'aurait pu braver impunément par ce crime une constitution impériale[5] et l'indignation publique soulevée par les femmes et les enfants des victimes.

1. Plautianus n'avait eu d'abord que les *ornements consulaires*, mais Sévère les lui compta comme un consulat effectif. Dion, LXVI, 46, L. Renier, *l. A.*, 70. Alexandre Sévère décidera bientôt, contrairement à la constitution d'Auguste, que la préfecture du prétoire sera une charge sénatoriale.

2. Νέα Ἥρα. Wadd., *Fastes de la prov. d'Asie*, p. 247.

3. ..... *Necessarius Augg.* Or., 934 et 5498. Une autre inscription, le n° 5508, le comprend dans « la maison divine » et son nom suivait celui des Augustes, du César Géta et de l'impératrice Julia. *Ibid.*

4. Dion, LXXV, 14.

5. Id., LXVII, 2. Voy. t. IV, p. 207. Amm. Marcellin montre que la loi de Domitien était encore observée au IVe siècle, et il l'estime fort utile, *receptissima inclaruit lege* (Domitianus), XVIII, 4.

Ses grandes richesses supposeraient de grandes rapines ; mais Sévère, qui avait pris l'héritage des Antonins, lui fit largement sa part dans les nombreuses confiscations qu'il prononça[1], de sorte que Plautianus eut besoin, pour administrer ses biens, épars dans les provinces, « de procurateurs du domaine privé », comme en avait l'empereur[2]. Cet Africain ne répugnait pas plus que son maître à verser le sang. Après la victoire de Lyon, il décida la perte de la famille de Niger que le vainqueur avait d'abord épargnée. Depuis la mort d'Albinus, la noblesse faisait bien encore de muettes imprécations, mais elle n'avait plus assez d'énergie pour faire des complots ; il en supposa, ou il y crut et des victimes tombèrent[3]. On a peine à se représenter Sévère comme un roi fainéant fermant les yeux sur les iniquités de son ministre. Si le préfet a ordonné des supplices immérités, la responsabilité doit en remonter à l'empereur qui, rendu soupçonneux par la conduite du Sénat avec le césar breton, approuvait tout.

J'ai dit le secret de cette faveur : elle était naturelle. Sévère, à qui sa santé chancelante commandait de songer au lendemain, voulait assurer à ses fils et à l'empire le concours d'un homme capable de continuer son œuvre et qu'il croyait avoir fait assez grand pour qu'il n'eût pas la tentation de le devenir davantage. C'était un calcul de bon sens; la passion le déjoua.

La trop grande prospérité « du vice-empereur »[4] l'aveugla. Plautianus commit l'imprudence de mettre contre lui l'impératrice par de perfides insinuations sur sa conduite et l'héritier du trône par l'affectation d'une tendresse paternelle dont les conseils maladroits blessaient cette âme violente[5]. Le mariage de sa fille qui semblait consolider sa fortune la précipita. Julia avait-elle été contraire au mariage de son fils avec la fille de Plautianus? Partageait-elle les sentiments de Caracalla contre le favori dont le crédit offusquait cet empereur de 14 ans qui, animé d'une haine égale contre le père et la fille, repoussait l'une de son lit et l'autre de sa maison ? Dion ne nous l'apprend pas, mais nous dit que la jeune Augusta, plus fière de son père que de son époux, s'était

1. Hérodien, III, 34.
2. ..... *procurator ad bona Plautiani.* Or., Henz., 6920.
3. Voyez ci-dessous.
4. ὃς [Σεουῆρος] οὕτως αὐτῷ ὑπεῖκεν ἐς πάντα, ὥστε ἐκεῖνον μὲν ἐν αὐτοκράτορος, αὐτὸν δὲ ἐν ἐπάρχου μοίρᾳ εἶναι. Dion, LXXV, 15.
5. .....οἷον παιδαγωγοῦ. Dion, LXXVI, 7.

rendue insupportable à celui-ci[1], et que Plautianus, fort irrité contre l'impératrice, la tourmentait de mille manières. Ces querelles de ménage préparaient une catastrophe.

Sévère avait renouvelé, en les aggravant, les peines contre l'adultère et l'on ne parlait plus à Rome que de procès de ce genre[2]. Plautianus essaya d'envelopper Julia dans ces accusations, et Dion assure, ce qui paraît fort étrange, qu'il chercha des témoignages contre elle jusque dans les tortures auxquelles il soumit de nobles femmes. Incapable de lutter avec le tout-puissant ministre, l'impératrice se réfugia au milieu de ses lettrés et de ses philosophes. Mais Caracalla ne prit pas les déplaisirs de sa mère avec cette sérénité, et sa haine en redoubla.

Seul, au palais, Sévère soutenait le préfet du prétoire. Un frère de l'empereur, Géta, qui fut collègue de Plautianus dans le consulat en 203, était convaincu qu'il méditait la ruine de la famille impériale et, à son lit de mort, il supplia son frère de la sauver. Ses paroles firent impression sur le prince; on le vit par les honneurs décernés à l'accusateur du ministre, et Caracalla crut le moment propice pour en finir avec lui. Trois individus qu'il soudoya se firent introduire un soir au palais; ils déclarèrent que Plautianus les avait chargés d'assassiner Sévère et son fils; en preuve, ils produisirent une lettre où cet ordre était écrit et qu'ils prétendirent tenir de lui. Sévère étonné, mais non convaincu, fit appeler le préfet. Aux portes, on arrêta ses gardes et il entra seul. Sévère lui parla avec douceur. « Pourquoi, lui dit-il, veux-tu nous ôter la vie et qui a pu t'ins-« pirer ce dessein ? » Comme Plautianus niait la chose et se montrait fort surpris d'une telle accusation, Antonin se jeta impétueusement sur lui, lui arracha son épée et le frappa au visage en disant : « Tu as cherché le premier à m'assassiner. » Il l'eût égorgé si son père ne l'avait arrêté, mais il commanda à un licteur de le tuer. Puisqu'il était Auguste, sa parole valait un ordre; le licteur obéit. Le corps de Plautianus, jeté du haut du palais dans une ruelle, y fut abandonné jusqu'à ce que Sévère lui eût fait donner la sépulture[3] (23 janvier 204).

1. ἀναιδεστάτῃ οὔσῃ. LXXVI, 3.

2. Dion, LXXVI, 16. Cf. au Dig., XLVIII, 5, 2, § 3, deux rescrits de Sévère à ce sujet.

3. Le *Chronicon Paschale* met la mort de Plautianus au 22 janvier 203; mais

Dans toute cette affaire, l'empereur avait joué un rôle misérable. Par faiblesse paternelle, il avait laissé assassiner sous ses yeux son ami[1]. On vit bien le lendemain qu'il ne croyait pas au prétendu complot[2], car, au lieu d'insister, dans l'assemblée du Sénat, sur le crime du préfet, il recourut à des lieux communs de philosophie, déplora la faiblesse naturelle à l'homme qui ne peut supporter une fortune trop grande et s'accusa lui-même d'avoir perdu Plautianus en le comblant d'honneurs et d'affection. Comme il fallait, pour la justification du meurtrier, que le complot parût certain, quelques-uns des courtisans assidus du préfet allèrent le rejoindre[3]. Sa fille et son fils furent relégués à Lipari où, plus tard, Caracalla les fit tuer.

On ne sait si c'est à titre d'ami de Plautianus que Quintillus fut frappé. C'était un personnage de haute naissance et un des premiers du Sénat, mais qui vivait aux champs, loin des affaires et des intrigues. Il mourut à la manière antique. Condamné sur des dépositions calomnieuses, il se fit apporter les objets qu'il avait depuis longtemps préparés pour sa sépulture et les voyant gâtés par le temps : « Qu'est-ce que cela, dit-il? Nous avons bien « tardé! » Il brûla quelques grains d'encens sur l'autel des dieux et se livra à l'exécuteur. D'autres sénateurs, accusés de nous ne savons quels crimes, furent convaincus, assure Dion[4], et con-

après avoir parlé du procès de Racius Constans, qui eut lieu après le retour de Sévère à Rome, par conséquent dans le courant de 202, Dion, LXXV, 16, dit que Plautianus se maintint en faveur durant une année, ce qui nous reporte au milieu de 203. Une inscription d'Algérie (L. Renier, 70) le montre en effet vivant encore le 22 août 203. Enfin, il résulte de Dion, LXXVI, 3, que la catastrophe eut lieu au moment où les derniers spectateurs des jeux palatins sortaient du palais. Or ces jeux commençaient le 21 janvier et duraient trois jours (Marquardt, *Rœmische Alterthümer*, IV, 429-445). Ce serait donc le 23 janvier 204 que la tragédie se serait accomplie.

1. Le récit d'Hérodien, qui suppose un complot véritable de Plautianus, est beaucoup plus dramatique, mais invraisemblable. Il rapporte la légende que Caracalla fit courir, et les inscriptions témoignent qu'on l'accepta dans les provinces. Mais Dion était alors à Rome : il a tout entendu; il n'aimait pas le préfet et n'aurait pas manqué de marquer sa trahison s'il y avait cru.

2. .....ὅτι οὐ πάνυ σφίσιν (aux dénonciateurs) πιστεύει. Dion, LXXVI, 5.

3. Dion ne parle que de l'exécution de Caec. Agricola et de l'exil de Coeranus qui, rappelé sept ans après, fut le premier Égyptien qui entra au Sénat. LXXVI, 5. Macrin, le futur empereur, était intendant de Plautianus; Sévère le prit à son service.

4. Après débat, ...ἀπολογησαμένους καὶ ἁλόντας. LXXVI, 7. Cincius Severus, qui périt sous l'inculpation d'avoir voulu empoisonner l'empereur (Spart., *Sev.*, 14), fut-il du nombre de ces sénateurs reconnus coupables? Spartien le dit innocent.

damnés. Mais les crimes de ce temps n'en seraient pas tous du nôtre, témoin le procès suivant qui montre une des misères de ce gouvernement et de cette société. Apronianus, gouverneur d'Asie, fut accusé de se livrer à des opérations magiques pour découvrir si les destins ne lui réservaient pas l'empire. La chose est possible, car la magie était la folie de cette époque. Le législateur en avait même si grand'peur qu'il avait fait de ces pratiques un crime capital, et Tertullien estime que c'était justice parce que cette curiosité téméraire suppose toujours de mauvais desseins[1]. Apronianus fut condamné. L'intérêt de ce procès n'est pas dans les suites qu'il eut pour l'accusé, mais dans la scène que Dion raconte. « Lorsqu'on nous lut les pièces de l'instruction, nous y trouvâmes cette déposition d'un témoin : « J'ai vu un sénateur « chauve qui se penchait pour regarder. » A ces mots, nous fûmes dans les transes, car ni le témoin, ni le prince n'avait nommé personne. La crainte fut extrême parmi tous les sénateurs dont la tête, ou même seulement le haut du front, était dégarni de cheveux. Nous regardions avec anxiété autour de nous et l'on disait tout bas : « C'est un tel; non, c'est celui-là. » Je ne cacherai pas que mon trouble était si grand que je cherchais avec ma main à ramener mes cheveux sur ma tête. Mais le lecteur ajouta que ce chauve était revêtu de la prétexte. Tous les yeux se tournèrent alors vers l'édile Bœbius Marcellinus qui était atteint d'une calvitie complète. Il se leva et s'avançant au milieu de l'assemblée, dit : « Le témoin me reconnaîtra nécessairement, « s'il m'a vu. » On introduisit le délateur qui chercha longtemps et, à la fin, sur un léger signe qu'on lui fit, désigna Marcellinus. Convaincu ainsi d'être « l'homme chauve qui avait regardé », il fut emmené hors du Sénat et décapité dans le Forum, avant que Sévère eût été instruit de sa condamnation. »

S'il l'avait connue, l'eût-il approuvée? Il n'avait pas désigné Marcellinus dans les pièces de l'instruction transmise au Sénat et, peut-être, se serait-il souvenu que lui-même avait été en grand péril, sous Commode, au sujet d'une pareille accusation[2]?

Mais ce qu'il faut noter, ce sont ces terreurs du Sénat, cette

1. *Apol.*, 35.

2. Renvoyé par Commode devant les préfets du prétoire, il avait été absous par eux. Spart., *Sev.*, 4.

joie de détourner sur une tête probablement innocente le coup suspendu sur les autres, cette hâte à faire suivre la sentence d'une exécution immédiate, à priver l'accusé de toutes les garanties d'une bonne justice et le condamné du bénéfice de la loi de Tibère sur le délai des dix jours. On voit par là qu'une chose plus funeste que le despotisme des Césars, fut la lâche servilité de ceux qui entouraient le prince et qui, ne se servant même pas pour le contenir des lois existantes, ne laissaient d'autre recours contre lui que les conjurations.

Y en eut-il sous Sévère? Certains témoignages le disent. Plusieurs fois sa vie fut en danger, assure Amm. Marcellin[1], et des inscriptions contiennent des actions de grâces aux dieux pour les remercier d'avoir protégé l'empereur et sa famille contre les coupables machinations des ennemis de l'État. Mais Amm. Marcellin ne cite qu'un seul de ces complots, celui qu'on avait attribué à Plautianus et les inscriptions se rapportent peut-être au même événement[2]. Défendu par le dévouement de ses prétoriens et des légions, ayant deux fils qui arrivaient à l'âge d'homme et qu'il fallait frapper en même temps que lui, l'empereur n'avait rien à craindre. Entre la mort de Plautianus et le départ de Sévère pour la Bretagne, Dion ne parle que des condamnations dont il vient d'être question. Comme il ne croit pas à la trahison de Plautianus et qu'il n'en signale point d'autres, nous sommes autorisés à dire qu'il n'y en eut pas et que la source des plus grandes iniquités était tarie.

VIII.

Cependant Sévère a bien mauvais renom ; il le mérite à cause des exécutions dont il fit suivre chaque guerre civile, et des condamnations qu'il laissa prononcer en vertu de lois détestables, telles, ce-

1. XXIX, 1.

2. Guérin, *Voy. archéol. en Tunisie*, t. II, p. 62, ...*ob conservatam eorum salutem, detectis insidiis hostium publicorum*. Une autre, Or., 5613, est à peu près conçue dans les mêmes termes. Au n° 5497, on lit : *Quod..... Domini nostri..... sustulerunt omnes parricidiales insidiatores*. Je crois qu'il faut entendre de la même façon la phrase de Tertullien : « ...*qui nunc scelestarum partium socii aut plausores quotidie revelantur, post vindemiam parricidarum racematio superstes* » (*Ap.*, 35). Ces restes des conspirations *parricides* sont les complices de Niger et d'Albinus, et l'on voit que Tertullien n'a aucune compassion pour ces victimes des guerres civiles qu'il regarde comme des coupables.

pendant, que nos sociétés en ont connues longtemps. Mais lorsqu'on serre de près les vagues accusations des écrivains postérieurs, on ne trouve plus cette tyrannie sombre à laquelle le nom de cet empereur fait songer. Spartien, par exemple, lui reproche quantité de meurtres dont son avarice fut la cause; suivant Dion, au contraire, « il ne fit mourir personne pour se procurer de l'argent »[1]. Un autre ancien ne parle de confiscations que « pour les méchants qui avaient été convaincus[2] » et le grand apologiste chrétien de ce temps tient tous ces malheureux pour justement condamnés. N'avons-nous pas, d'ailleurs, des témoins plus dignes de foi que les scribes misérables de Dioclétien[3] et qui, par leur seule collaboration à l'œuvre de Sévère, déposent en sa faveur? Quand nous trouvons Paul et Ulpien siégeant dans le conseil impérial[4] et Papinien au prétoire, nous avons le droit de dire qu'il y avait de la sagesse dans le gouvernement et de la justice dans l'administration.

Le prince qui avait choisi de tels serviteurs était lui-même aussi bon jurisconsulte que grand général. Dans son conseil, on parlait sans entraves : Paul y soutint contre lui de savantes discussions et, lorsqu'il publia son recueil des décisions de l'empereur, il en critiqua quelques-unes avec une liberté qui honore à la fois le conseiller et le prince. On s'accorde à le représenter simple dans ses vêtements, sobre dans son régime, avec de la dignité dans la vie[5], le respect de soi et de son rang. Légat en Afrique, il avait fait bâtonner un de ses concitoyens de Leptis qui, écartant les faisceaux, l'avait embrassé en pleine rue et, empereur, il semble avoir vécu en prince qui pouvait poursuivre les adultères sans qu'on lui reprochât d'être moins indulgent pour les autres que pour lui-même. On ne trouve, en effet, rien à relever contre ses mœurs, si ce n'est dans sa jeunesse une accu-

1. LXXVI, 16; mais il lui reproche d'avoir été peu scrupuleux sur les moyens de s'enrichir, ce que ne confirme aucun fait, sauf son adoption forcée par les Antonins.

2. Zosime, 1, *initio*.

3. Spartien et Capitolin ont écrit leurs biographies par ordre de Dioclétien.

4. Deux autres jurisconsultes célèbres, Tryphonius et Arrius Menander, étaient aussi membres du Conseil. Dig., XLIX, 14, 50, et IV, 4, 11, 2.

5. Spartien, *Sev.*, 4, dit que durant son gouvernement de la Lugdunaise, *a Gallis, ob severitatem et honorificentiam et abstinentiam, tantum quantum nemo, dilectus est.*

sation qui est fausse[1] et, plus tard, une autre qui est absurde, celle par laquelle on prétendait expliquer son affection pour Plautianus.

Il ne laissa aucune influence aux césariens, c'est-à-dire à ses affranchis et à la domesticité du palais, même à son frère qui pensait avoir large part au pouvoir et qu'il renvoya bien vite dans son gouvernement de Dacie : prudence rare chez un prince absolu et qui fut d'autant plus appréciée[2]. Les courtisans, mal inévitable, n'avaient pas beau jeu avec cet empereur dédaigneux des pompes du pouvoir, qui rejetait la plupart des honneurs que lui décernait le Sénat, en disant aux pères conscrits : « Ayez dans le cœur l'affection pour moi dont vous vous targuez dans vos décrets[3]. » Après sa campagne parthique, il refusa le triomphe sous prétexte que la goutte l'empêchait de se tenir assis sur le char triomphal et, quand il s'agissait d'inspecter une armée, une province, il traversait tout l'empire. Il était tout aussi insensible au mal qu'on disait de lui[4]; bonne disposition pour voir et agir avec sérénité. Un sénateur dont l'esprit mordant s'était, plus d'une fois, exercé contre le prince, osa lui dire, quand Sévère se fit inscrire dans la famille des Antonins : « Je te félicite, César, d'avoir trouvé un père. » L'épigramme était à peine voilée; Sévère parut ne pas la comprendre et l'auteur du mot garda son crédit[5]. Un autre, railleur impitoyable, avait été, pour les méfaits de sa langue, mis aux arrêts dans son palais, comme après un procès de presse nous consignons le coupable dans une maison de santé. Il continua à mordre contre toutes gens, y compris les empereurs. Sévère commanda qu'il lui fût amené et jura qu'il lui ferait couper la tête. « Tu « peux bien la faire couper, répondit-il, mais tant qu'elle me « restera sur les épaules, je te jure que ni toi, ni moi, nous n'en « serons les maîtres. » L'empereur rit, et le moqueur qui se mo-

1. Hœfner, qui la discute dans ses *Untersuch. zur gesch. des..... Severus*, p. 49-51, dit : *Die ganze Geschichte wird nichts anderes sein, als eine gehæssige Erfindung ;* les raisons données par lui et par M. Roulez semblent décisives. Sur la régularité de ses mœurs, voy. *Hist. Aug. Trig. Tyr.*, 5.

2. Dion, LXXVI, 6.

3. Id., LXXIV, 9.

4. Id., LXXVI, 16.

5. Ibid., 9.

quait de lui-même fut renvoyé libre[1]. Débonnaire à l'égard de ses adversaires, quand sa sûreté et l'ordre public n'exigeaient pas la sévérité, il fut ami fidèle et dévoué avec ceux qui avaient su gagner son affection : il les comblait de biens et d'honneurs, les soignait dans la maladie et faisait provision, pour les distribuer, de remèdes coûteux que Galien lui composait. Il guérit ainsi Antipater, son secrétaire pour les lettres grecques, le fils d'un Pison et la matrone Arria[2]. Cette conduite ne révèle pas un naturel bien farouche.

Toutes ses heures étaient consacrées au service public, parce qu'il ne voulait négliger rien de ce qui était nécessaire au succès de ses entreprises[3]. Dion nous donne l'emploi de ses journées : « Dès le point du jour, il se mettait au travail, ne l'interrompant que pour une promenade à pied durant laquelle il s'entretenait des affaires publiques avec ceux qu'il appelait à l'accompagner. L'heure venue de siéger à son tribunal, il s'y rendait, à moins que ce ne fût jour férié, et y restait jusqu'à midi. Il accordait aux parties tout le temps qu'elles demandaient, et à nous, qui siégions à ses côtés, une grande liberté pour dire notre sentiment. Après l'audience, il montait à cheval ou se livrait à quelque exercice, puis se mettait au bain. Il dînait seul ou avec ses enfants, dormait habituellement après ce repas et se faisait éveiller pour s'entretenir, tout en se promenant encore, avec des lettrés grecs ou latins. Le soir, il prenait un second bain et soupait avec ceux qui se trouvaient en ce moment près de lui, car il n'invitait personne et réservait les festins somptueux pour les jours où il ne pouvait s'en dispenser[4]. » Cette vie bien réglée annonce un homme qui devait aimer l'ordre en tout.

L'impératrice était digne de lui. Fille de Bassianus, prêtre du

1. Dion, LXXVII, 10.

2. Galien, *de Theriaca*, t. XIV, p. 218 de l'édit. de Kühn. Cette provision de remèdes trouvés au palais après la mort de Caracalla parut suspecte; ces drogues qu'on fit passer pour du poison furent solennellement brûlées et Macrin traita le fils de Sévère d'empoisonneur; le meurtrier des 20,000 partisans de Géta n'avait pas besoin de ce moyen discret pour se débarrasser de ses adversaires; mais les gouvernements qui se succèdent croient toujours que le déshonneur des morts profite aux vivants.

3. ἐπιμελῆς μὲν πάντων ὧν πρᾶξαι ἤθελεν, Dion, LXXVI, Hérodien, III, 32 et 43, le montre aussi fort assidu pour les soins du gouvernement.

4. Dion, LXXVII, 17.

Soleil à Emèse[1], elle habitait cette ville lorsque Sévère commandait une légion en Syrie et peut-être que le souvenir de sa beauté, autant que l'horoscope qui promettait à Julia un époux royal, le décida à demander sa main. On lui accorde une prudence qui, dans cet esprit viril, s'alliait à l'audace. C'est elle, assure-t-on, qui avait décidé Sévère à prendre la pourpre[2]. Aussi lui montrait-il de grands égards; il l'emmenait dans ses expéditions, et, comme dans les inscriptions il se laissait nommer *Dominus noster*, « le maître », elle s'appela *Domna*, « la maîtresse »; on lui donnait encore les titres de Mère des camps, du Sénat et de la patrie, même du peuple romain[3].

Pour l'histoire, la mère de Caracalla est restée surtout fameuse par sa triste fécondité, et des écrivains postérieurs, ramassant les médisances de ce peuple dont « la langue était toujours en révolte »[4], lui reprochaient des adultères; mais ils lui reprochaient aussi d'avoir conspiré contre son époux. Dion ne parle ni de l'une ni de l'autre accusation et l'absurdité de la seconde donne des doutes sur la première, lors même qu'on n'admettrait pas que l'élévation habituelle de ses pensées, ses quatre enfants et le rang suprême aient dû la préserver de vulgaires égarements[5]. Elle avait l'esprit curieux et porté vers les grands problèmes, car elle s'inquiétait des idées et des croyances qui couraient alors le monde. Dans le palais, elle s'était formé un cercle[6] de beaux-esprits où l'on discutait sur toutes choses, et qui a peut-être donné à un contemporain l'idée de son Banquet des savants[7]. Elle ne

1. Née en 170, dans une condition modeste, ἐκ δημοτικοῦ γένους. Dion, LXXVIII.

2. Du moins, Capitolin, *Alb.*, 3, dit de Sévère .....*Illos* (Alb. et Nig.) *utrosque bello oppressisse, maxime precibus uxoris adductum.*

3. Orelli, 4945, et L. Renier, *I. A.*, *passim*. Hertzberg, *Gesch. Griechenl.*, t. II, p. 422, montre par beaucoup d'inscriptions la popularité de Julia chez les Grecs qui l'honorèrent comme « une nouvelle Déméter. » Pour les monnaies, voir Cohen, III, p. 333 et suiv.

4. Tertull., *ad Nationes*, I, 17, et *Apol.*, 35 : *Ipsos Quirites, ipsam vernaculam... plebem convenio, an alicui Caesari suo parcat illa lingua Romana.*

5. Les bustes du Vatican montrent une grande ressemblance entre les fils de Sévère et leur père.

6. .....Τοῦ περὶ αὐτὴν κύκλου. Philost. *Vit. Ap.* I, 3. .....τοῖς περὶ τὴν Ἰουλίαν γεωμέτραις τε καὶ φιλοσόφοις. Id., *Vit. Soph.*, II, 30.

7. L'habitude de ces sortes d'ouvrages était ancienne en Grèce; Platon en avait donné l'exemple que Lucien imita. Il n'est donc pas certain qu'Athénée se

s'offensait pas d'être appelée Julia la philosophe[1]. Il y a des raisons de croire que Diogène de Laërte lui dédia son histoire des Grecs rendus célèbres par la philosophie[2] et il est certain qu'elle chargea Philostrate d'écrire pour elle la vie d'Apollonius de Tyane, à qui le fils de Sévère consacrera un *heroum*[3]. Toute puissante durant le règne de Caracalla, elle philosophait encore en gouvernant l'empire[4] et elle garda ces goûts jusqu'à la mort; ils se conservèrent même après elle au Palatin; un demi-siècle plus tard, l'impératrice Salonina se plaisait à converser avec Plotin.

Près d'elle, étaient sa sœur et ses deux nièces, célèbres aussi pour leur beauté : Mœsa qui, plus tard, sut à elle seule venger sa race en renversant un empereur et qui disposa deux fois de la pourpre en faveur de deux enfants; Sœmias que les médailles représentent sous les traits de la Vierge-Céleste, mais que Lampride accuse d'avoir été folle de son corps, réputation qu'elle dut peut-être à son fils Elagabal; enfin la sage Mammée, doublement mère d'Alexandre par le sang et par l'éducation qu'elle donna à ce prince en qui l'on crut entrevoir un nouveau Marc-Aurèle. Préoccupée du grand mouvement d'idées qui troublait alors les intelligences, Mammée désira, quand elle entendit parler d'Origène, connaître le plus savant des chrétiens de ce temps et, comme Julia se faisait raconter la merveilleuse histoire de cet ascète pythagoricien, qu'on disait une incarnation du dieu Protée[5], elle voulut apprendre de « l'homme d'airain »[6] ces doctrines étranges qui menaient joyeusement au martyre.

soit inspiré de ce qui se passait à la cour de Sévère. Cependant au nombre des convives se trouvaient Ulpien et Galien, deux familiers de la maison impériale, et la fête se passe à Rome où elle est donnée par le riche Larensius.

1. .....τῆς φιλοσόφου Ἰουλίας. Id. *Vit. Soph.*, II, 30.

2. Le livre était dédié à une femme ayant une grande admiration pour l'Académie; mais son nom s'est perdu avec la dédicace et l'on est libre de choisir entre Arria et Julia.

3. Dion, LXXVII, 18. Beaucoup de villes en Grèce et en Asie avaient déjà fait d'Apollonius un dieu. *Philost.* I, 5, et Aurélien lui dressera des autels. Vopisc., *Aur.*, 24. Les chrétiens eux-mêmes croyaient à ses miracles et aux oracles que rendait sa statue; la théorie des démons expliquait tout. Voyez, à la suite des œuvres de S. Justin, la XXVIe question et la réponse qui y est faite.

4. .....μετὰ τούτων ἔτι ἐφιλοσόφει. Dion, LXXVII, 18.

5. Apollonius de Tyane.

6. Ἀδαμάντιος, Eus. *H. E.*, VI, 14. C'est le nom que ses contemporains lui donnaient. Sur ses rapports avec Mammée, voir id., VI, 21.

Dans cette société d'esprits supérieurs, nous avons le droit d'introduire trois hommes dont la postérité ne prononce le nom qu'avec respect : un parent de Julia, Papinien, qui lui dut sa fortune ou qui avait fait la sienne[1]; Ulpien, compatriote des illustres Syriennes, et Paul, membre, comme lui, du conseil suprême[2]. Auprès de l'impératrice, ces graves personnages oubliaient le prétoire pour ne conserver de leur science profonde que ce qui convenait à une conversation élevée. Parfois, on lisait des vers d'Oppien que le prince avait payés au poids de l'or[3] ou ceux que Gordien, le futur empereur, écrivait alors pour glorifier cette maison Antonine[4] où la nouvelle dynastie cherchait ses aïeux. Philostrate, un des habitués du cercle impérial, y récitait son *Heroicon*, qui montrait Caracalla sous les traits d'Achille; Elien, fameux en ce temps-là pour la douceur de son style et sa piété profonde, était sans doute admis à y conter quelques-unes de ses *Histoires variées*, et Galien y parlait avec une verve entraînante de science et de philosophie[5], surtout s'il était mis aux prises avec un ami de Géta, Serenus Sammonicus, qui se mêlait aussi de médecine et avait bien des curiosités à tirer des 62,000 volumes de sa bibliothèque[6].

L'empereur se plaisait à ces savants entretiens, car ce rude soldat aimait les lettres et voulait être au courant de toute doc-

1. .....*Affinis ut aliqui loquuntur*. Spart. *Caracalla*, 8. Papinien était Syrien, comme Julia, et depuis sa jeunesse, l'ami de Sévère. Le mariage de Julia s'était fait : « ..... *interventu amicorum.* » Spart., *Sev.*, 3.

2. Je ne saurais affirmer que Ulpien et Paul fussent de grands amis. Le premier ne cite jamais le second et Paul n'a mentionné Ulpien qu'une seule fois, au Dig., XIX, I, 43. Cependant les fragments d'Ulpien forment le tiers et ceux de Paul le sixième des Pandectes.

3. Sozomène, *Hist. ecclés.*, l. I, pr., p. 394, c. d. (Paris, 1668). Les deux poëmes sur la chasse et la pêche sont dédiés à Caracalla .....τὸν μεγάλη μεγάλῳ φυτήσατο Δόμνα Σεβηρῷ. *De Venat.*, I. 4.

4. Le même qui fut empereur. Il avait chanté en XXX livres les Antoniniades, c'est-à-dire Antonin et Marc-Aurèle, et Capitolin, *Gord.*, III, dit de lui : « .....*declamavit audientibus etiam imperatoribus suis.* »

5. L'impératrice emmenait Philostrate même dans ses voyages. Quant à Élien, il était établi à Rome, et sa réputation d'écrire le grec avec une grande pureté lui avait valu le surnon de Μελίγλωσσος, qui a dû lui ouvrir les portes du Palatin, où l'on aimait mieux parler grec que latin. Lampr., *Alex.*, 3 : « .....*facundiae graecae magis quam latinae.* »

6. Sammonicus avait écrit en vers sur la médecine et dédié quelques-uns de ses traités à Sévère et à Caracalla. Macrobe, *Saturn.*, II, 12 et 13. Géta lisait assidument ses livres, *familiarissimos habuit.* Spart., *Geta*, 5.

trine[1]. Avant d'arriver à l'empire, il avait passé aux écoles d'Athènes, *causa studiorum*, tout le temps d'une disgrâce[2] et Galien nous conte qu'il eut une estime particulière pour une grande dame romaine, « parce qu'elle lisait Platon »[3]. Cette Arria devait être aussi une habituée du cercle de l'impératrice. Ne dirait-on pas une de ces cours italiennes de la Renaissance qui virent Platon renaître et où les plus grandes dames écoutaient de savantes dissertations sur un monde qui, lui aussi, voulait se renouveler. Mais, à Florence, on entrait dans la pleine lumière, tandis que dans la Rome de Sévère, malgré une égale curiosité d'esprit, on errait au milieu de clartés confuses et douteuses.

Un prince se juge aussi par les conseillers qu'il prend. J'ai cité Papinien parmi les familiers du palais. Le grand jurisconsulte était l'ami de Sévère[4] depuis leurs jeunes années, et après son avénement, le prince l'avait nommé *magister libellorum*[5]. Cette charge obligeait le maître des requêtes à lever les doutes des juges, à répondre aux questions des gouverneurs et aux suppliques des particuliers. Ces *rescrits*, rédigés pour des cas spéciaux, formaient souvent des exceptions au droit commun. Ils élargissaient la législation antérieure et y faisaient pénétrer l'esprit de justice que les jurisconsultes nous ont montré[6]. Ceux de Papinien eurent surtout ce caractère[7]. C'était un esprit sûr et

1. *Philosophiae ac dicendi studiis satis deditus, doctrinae quoque nimis cupidus.* Spart., *Sev.*, 18. *Ibid.*, 1, ...*cunctis liberalium deditus studiis.* Aur. Vict., *de Caes.* 20. *Civilibus studiis clarus fuit et litteris doctus, philosophiae ad plenum adeptus.* Eutrop., VIII, 19. Voyez p. 293, une citation de Dion.

2. Spart., *Sev.*, 18. Il se plaisait à entendre les sophistes en renom. Phil., *Vitae Soph.*, II, 27, 3.

3. *Œuvr. de Gal.*, t. XIV, p. 218, édit. Kühn.

4. ...*amicissimum imperatori.* Spart., *Carac.*, 8.

5. Dig., XX, 5, 12, pr.

6. Voy. *Hist. des Rom.*, t. V, p. 404. Tertullien, *Apolog.*, 4, le reconnaît hautement : « *Nonne et vos quotidie, experimentis illuminantibus tenebras antiquitatis, totam illam veterem et squalentem silvam legum novis principalium rescriptorum et edictorum securibus rustatis et caeditis.* » C'est le même travail législatif que l'Angleterre, héritière du sens pratique des Romains, fait dans l'Inde où, prudemment, elle attend pour légiférer que les intéressés réclament et que l'expérience révèle les besoins.

7. Dans un de ses livres par exemple, il restreint l'autorité testamentaire du père, en lui refusant le droit de mettre dans son testament une clause *quam senatus aut princeps improbant* ..... *nam quae facta laedunt pietatem, exis-*

clair, une âme élevée pour qui le droit et l'honnête se confondaient, un écrivain élégant dont les livres devenus classiques furent prescrits dans les écoles de droit[1]. La loi des citations, rendue deux siècles plus tard, par deux empereurs chrétiens, le mit au-dessus de tous les jurisconsultes romains[2].

Après la mort de Plautianus, Sévère lui donna la préfecture du prétoire[3], en revenant à la coutume souvent interrompue, mais très-ancienne, de partager cette charge redoutable entre deux, quelquefois même entre trois titulaires[4]. Cet usage contraire à toutes les institutions militaires de l'empire était commandé par l'importance de la fonction et la variété de talents qu'elle exigeait.

Papinien eut pour collègue un homme de guerre, Mæcius Lætus. En voyant à la tête de l'armée le vaillant et habile défenseur de Nisibe[5], à la tête de l'administration civile le jurisconsulte dont un ancien a dit « qu'il aimait la justice autant qu'il la connaissait », on doit tenir pour certain que l'Etat fut bien servi par ces deux hommes qui, durant huit années, restèrent autant les amis que les ministres du prince. Malheureusement, nous savons fort peu de chose de leurs travaux.

IX.

Cependant l'œuvre législative de Sévère fut considérable : les fragments de ses rescrits dépassent en nombre ceux du plus actif

timationem, verecundiam nostram et, ut generaliter dixerim, contra bonos mores fiunt, nec facere nos posse credendum est. Dig. XXVIII, 7, 15. Outre Ulpien, Paul et Marcien, vivaient encore en ce temps-là, Callistrate, dont les Pandectes renferment 99 fragments, deux membres du Conseil, Cl. Tryphonius et Arrius Menander, qui en ont fourni un certain nombre. Le règne de Sévère, qui compte encore un jurisconsulte du nom de Tertullien, qu'on a quelquefois confondu à tort avec l'apologiste chrétien, continue donc la belle époque de la jurisprudence romaine.

1. Pour les élèves de troisième année, les *papinianistes*. Spart., *Sev.*, 21, l'appelle *juris asylum et doctrinae legalis thesaurum*.

2. En 426. Cod. Theod., I, 4, lex unica. *De responsis prudentum*.

3. Une inscription du 28 mai 205 le montre en possession de la préfecture du prétoire avec Maecius Laetus. Or., Henz., 5603.

4. Hérod., III, 8. On trouve deux préfets du prétoire en exercice, dès le règne de Caligula, Suet., *Cal.*, 56, deux aussi sous Néron, Plut., *Galba*, 8; Tac., *H.*, IV, 2, et sous Antonin.

5. Ci-dessus, p. 266.

de ses prédécesseurs. « Il fit beaucoup de lois excellentes[1], dit Aur. Victor, et Tertullien ajoute « des lois utiles », car il félicite celui qu'il appelle « le plus conservateur des princes »[2] d'avoir réformé la loi Papia Poppæa[3] qui était à elle seule presque tout un code[4]. » Ces rescrits, dont on n'a point fait encore l'exposé méthodique, semblent inspirés par un sentiment d'équité bienveillante : *benignissime rescripsit*, dit un jurisconsulte. Lui-même marqua ce caractère de sa législation, lorsque, dans un discours qu'il fit lire au Sénat par son fils, il demanda aux pères d'adoucir la rigueur du droit[5], et les actes répondirent aux paroles.

Pour mettre ses richesses en sûreté, on les déposait volontiers dans un temple et un vol en pareil lieu entraînait la peine du sacrilége; Sévère n'accorda que l'*actio furti* contre ceux qui, sans toucher aux objets sacrés, dérobaient le dépôt d'un particulier. Toutefois, il condamna à la déportation le fils d'un sénateur qui avait fait porter dans un sanctuaire un coffre où il avait caché un homme, pour que celui-ci, la nuit venue et les portes closes, s'emparât des objets à sa convenance[6].

Dans les cas de trahison et de majesté, le fisc héritait des biens présents ou futurs du condamné; il décida que les enfants du coupable conserveraient les droits utiles qu'avait eus leur père sur ses affranchis; et cela fut estimé une grande douceur[7]. S'il n'abolissait pas la loi injuste, mais profondément romaine de la confiscation, du moins il en adoucissait les rigueurs et ses conseillers écrivaient, en toute circonstance, que la faute du père ne retombe pas sur le fils; que les enfants naturels, adultérins, même incestueux, ne peuvent être exclus des honneurs, à cause

1. *Legum conditor longe aequabilium.* Aur. Victor., *de Caes.*, 20.

2. *Constantissimus principum. Apol.*, I, 4.

3. Les chrétiens en souhaitaient la suppression que Constance prononça. Cod., VIII, 58, 1.

4. Voyez *Hist. des Rom.*, tome III, p. 213-4.

5. ..... *ut aliquid laxaret* (senatus) *ex juris rigore.* Dig., XXIV, 1, 32, pr. Il s'agissait d'une question particulière, des donations entre époux; mais le même esprit se retrouve dans les autres rescrits. Dans un rescrit de Caracalla on lit : *quae a D. Antonino, patre meo et quae a me rescripta sunt, cum juris et aequitatis rationibus congruunt.* Cod. II, 1, 8.

6. Dig., XLVIII, 13, 10, § 1.

7. Dig., XXXVII, 14, 4, et XLVIII, 4, 9. C'est à propos de ce rescrit que Marcianus dit : « *benignissime rescripsit.* »

de la tache de leur naissance[1]. Un de ses rescrits établit un nouveau mode de confiscation contre lequel il n'y a point à réclamer : « Le mari, disait-il, qui ne poursuit pas la vengeance de sa femme assassinée, perdra tout ce qui lui serait revenu de la dot[2]. »

Vendre une statue d'empereur ou la frapper d'une pierre était un crime de majesté, qui avait coûté la vie à beaucoup; il autorisa la vente des statues non consacrées et admit l'excuse d'erreur[3].

Point de sentence contre un absent : l'équité s'oppose à ce qu'un jugement soit prononcé sans que la cause ait été contradictoirement entendue[4].

Si l'accusateur se désiste, interdiction pour lui de reprendre l'accusation[5]. Même chose, en France, quand le ministère public abandonne la poursuite à l'audience.

L'accusé sera traduit devant le juge du lieu où le crime a été commis[6]; là aussi il subira sa peine[7], afin que les témoins de la faute le soient de l'expiation. Nous agissons encore de même.

Pour les déportés, la peine survivait à la mort et le cadavre du condamné était banni de la tombe paternelle. Sévère ne rapporta pas cette loi, mais il en accorda très-souvent la dispense[8].

Des pupilles étaient dépouillés par des tuteurs infidèles : il interdit aux tuteurs et curateurs d'aliéner les biens des mineurs, à moins d'une autorisation donnée par le préteur urbain, ou le gouverneur[9]. Nous avons des prohibitions analogues.

La condition des esclaves continua de s'améliorer :

Défense au maître d'intenter une action contre son affranchi à

1. Dig., L, 2, 2, § 2 : *ne patris nota filius macularetur*. Ibid., I, 2, 6 : *non impedienda dignitas ejus qui nihil admisit*.

2. Dig., XLIX, 14, 27.

3. XLVIII, 4, 5, § 1, *lapide incerto*.

4. *Ib.*, 17, 1. L'absence n'interdit point, au contraire, un jugement favorable, au moins dans certains cas. Ainsi le préteur peut déclarer libre l'esclave à qui la liberté a été promise par fidei-commis, lors même qu'il ne se présente pas pour la réclamer. Sc. de l'an 182, sous Commode, Dig., XL, 5, 28, § 4.

5. *Ib.*, 16, 15, § 4.

6. *Ib.*, 2, 22.

7. D. XLIX, 16, 3, pr.

8. *Ib.*, 24, 2, ... *multis petentibus indulsit*.

9. Dig., XXVII, 9, 1. Cet édit est daté des ides de juin 195.

raison d'une faute qu'il aurait commise dans l'état de servitude[1]; défense à tous de reprocher à une femme le gain honteux qu'elle a pu être forcée de faire avant son affranchissement[2].

Si un esclave a dû la liberté à un faux *codicille*, il la gardera, mais paiera vingt solidi à l'héritier[3] : décision qui sauvait tout à la fois l'équité et la justice, en laissant à l'esclave le bénéfice d'une erreur heureuse et à l'héritier un dédommagement pour la diminution de son héritage.

Il ouvre même à leurs enfants l'accès des honneurs : « Qu'on n'empêche pas Titien, né d'une femme libre, mais d'un père encore dans la servitude, d'arriver au décurionat dans sa cité[4]. »

Un autre rescrit montre avec quelle habileté on se servait des vieilles formules pour faire entrer dans l'ancien droit un esprit nouveau. Le condamné était dit *servus pœnæ*. Que devenait l'esclave envoyé aux mines quand une faveur du prince l'en faisait sortir? Le condamné, répond l'empereur, était serf de la peine, la peine étant supprimée, il est libre[5]. Singulier mode d'affranchissement : une pénalité grave pouvant donner à l'esclave la liberté! Comme ce vieux régime de la servitude craquait de toutes parts sous l'effort croissant de la raison et de l'équité!

Ordre au préfet de la ville de recevoir les plaintes des esclaves contre les maîtres durs ou débauchés, et de veiller à ce que nul d'entre eux ne fût contraint à un trafic honteux[6].

1. Dig., IV, 4, 11.
2. *Ib.*, III, 2, 24.
3. *Ib.*, XL, 4, 47.
4. Dig., L, 2, 9, pr.
5. Dig., XLVIII, 19, 8, § 12. Ce rescrit est du règne de Caracalla, qui suivit dans ses lois civiles l'esprit des actes législatifs de son père. Ulpien, qui rapporte ce rescrit, ajoute *rectissima rescripsit*. Alex. Sévère appliqua le même principe au fils qui, en pareilles circonstances, fut libéré de la *patria potestas*. Dig., XXXVII, 14, 5, § 1. Voici quelques autres rescrits de Caracalla. — L'esclave ne pourra être affranchi qu'après avoir rendu ses comptes de gestion. Dig., XL, 12, 34. Voy. t. V, p. 64. — Le patron qui ne nourrit pas son affranchi perd ses droits sur lui. D., XXXVII, 14, 5, § 1 (ce rescrit est peut-être d'Alexandre Sévère). La déportation entraînait la perte des biens. Deux déportés, un fils et une mère, demandent à prélever chacun sur leur bien personnel qui aliait leur être ôté de quoi assurer, l'un à son fils, l'autre à sa mère, le strict nécessaire, *ad victum necessaria*. On ne peut changer la loi, répond le prince, mais votre demande est pieuse; il sera fait ainsi que vous le désirez. D., XLVIII, 22, 16. — Il condamne aux verges et à 3 ans de relégation ceux qui pillent des naufragés. D., XLVII, 9, 4, etc., etc.
6. .....*officium praef. urbi datum*..... *ut mancipia tueatur, ne prostituan-*

Il y avait, surtout à l'armée, beaucoup d'esclaves appartenant à plusieurs maîtres. Sévère décida que, si l'un de ceux-ci affranchissait l'esclave commun, le ou les co-propriétaires seraient obligés de lui vendre leur part au prix fixé par le préteur, afin que l'affranchi restât en possession de la liberté[1]. Ce réglement a duré jusqu'à Justinien.

Contrairement à un rescrit d'Hadrien[2], il ne permit pas de mettre à la torture l'esclave commun pour le procès d'un des maîtres[3] et, généralisant cette mesure, il déclara non recevables les aveux arrachés par la question à un esclave contre son maître[4], ce qui était interdire de l'y soumettre et supprimer une coutume odieuse de l'ancien droit.

Dans les causes fiscales, on forçait le prévenu à démontrer la légitimité de sa fortune; il décida que c'était au *delator* à faire la preuve du bien fondé de son accusation[5]. C'est encore une des règles de notre législation.

Enfin, il édicta ce principe que, toutes les fois qu'il y aurait doute sur le sens de la loi, on consultât les précédents ou la coutume qui, dans ce cas, auraient force de loi[6]. Les coutumes locales n'étaient donc pas supprimées au commencement du IIIe siècle[7].

Sévère, qui se plaisait à incliner doucement la loi vers les solutions indulgentes, fut rigoureux envers le désordre sous quelque forme qu'il se produisît. Il augmenta les sévérités de la loi Julienne sur les adultères sans grand profit pour les mœurs, lesquelles ne se corrigent point par un article de code[8]. Mais il fut aussi sans complaisance pour ses propres intérêts : il rejetait tout legs où manquait la plus simple des formalités, en disant ces

tur. D., I, 12, 1, § 8, ...*ut servos de dominis querentes audiat si saevitiam, si duritiam, si famem, qua eos premant; si obcoenitatem in qua eos compulerent vel compellant. Ibid.* Toutefois l'esclave ne peut se porter accusateur de son maître. Sévère voulait contraindre celui-ci à l'humanité, il n'entendait pas détruire la discipline domestique. *Dig.*, XLIX, 14, 2, § 6.

1. Cod., VII, 7, 1.
2. Dig., XLVIII, 18, 17, § 2.
3. *Ib.*, 3. *Plurium servum in nullius caput torqueri posse.*
4. Dig., XLVIII, 18, 1, § 16.
5. Dig., XLIX, 14, 26.
6. *Ib.*, I, 3, 38.
7. Voir *Hist. des Rom.*, tome V, p. 79.
8. En arrivant au consulat, Dion trouva 3,000 accusations inscrites aux rôles. Voy. *Hist. des Rom.*, t. IV, p. 374, n. 3.

paroles qui sont belles dans la bouche d'un prince à qui la constitution accordait la dispense de toutes les lois : « Il est vrai que je suis au-dessus des lois; mais c'est avec elles et par elles que je veux vivre[1]. »

Plusieurs de ces dispositions ne sont pas nouvelles[2], mais Sévère se les appropriait en les répétant; quelques-unes aussi paraîtront sans importance; elles en ont une considérable, car elles prouvent que la société romaine opérait par elle-même la plus grande évolution sociale de l'antiquité : l'esclave cessant d'être une chose pour devenir une personne.

Notons, en sens contraire, le déclin du régime municipal qui commençait. L'espèce d'hérédité établie par Auguste pour le Sénat de Rome s'était peu à peu étendue. Des fils de décurion, sans doute en nombre déterminé[3], les *prætextati*, prenaient séance, mais ne votaient qu'après leur 25e année, quand ils avaient géré une charge et que la mort ou une condamnation avait fait un vide parmi les titulaires[4]. Paul, un des conseillers de Sévère, venait d'écrire : « Celui qui n'est pas membre de la curie ne peut être nommé duumvir, parce qu'il est interdit aux plébéiens de prétendre aux honneurs du décurionat[5]. » D'autre part, ses illustres contemporains, Papinien et Ulpien, admettaient qu'un homme du peuple pouvait arriver à la curie[6]; mais pour eux aussi les fils des décurions formaient une classe privilégiée[7]. Nous sommes donc à une époque de transition où les anciennes libertés s'effacent sans avoir complétement disparu. La curie n'est pas encore fermée aux hommes nouveaux, mais l'aristocratie municipale serre de plus en plus ses rangs et le mouvement de concentration s'accélère. Déjà Ulpien est d'avis que le décurion qui abandonne sa ville doit y être ramené par le gouverneur de

1. *Licet legibus soluti sumus, attamen legibus vivimus. Inst.*, II, 17, § 8.

2. Beaucoup de rescrits du code peuvent être comparés aux arrêts de notre Cour de cassation, dont la date ne détermine pas celle de la disposition ou du commencement de la jurisprudence sur le point dont il s'agit, mais atteste que cette disposition et cette jurisprudence étaient en vigueur à l'époque où l'histoire les rencontre, et cela suffit à justifier nos citations.

3. A Canusium, en 223, il y en avait 25 pour 100 décurions.

4. Papinien au Dig., L, 2, 6, § 1.

5. Dig., L, 2, 7, 2.

6. D., L, 2, 2, § 2.

7. D., L, 2, 2, §§ 2-7.

la province afin qu'il s'acquitte des charges qui lui incombent[1]; et Septime Sévère prescrit à tous ses agents de n'autoriser qu'avec une extrême circonspection de nouvelles impositions municipales[2], à ses proconsuls, à ses légats d'exercer une rigoureuse surveillance sur les travaux publics[3]. « Il n'est rien dans la province, dit le conseiller de Sévère, qui ne puisse être exécuté par le gouverneur[4] ». La centralisation s'accroît aux dépens de la vitalité locale.

A lire tous ces rescrits et tant d'autres dont je n'ai point parlé, on est forcé de reconnaître que, si Septime Sévère n'a pas été le réformateur que l'empire attendait depuis Auguste, il fut un prince attentif aux besoins de son temps.

De tous ces besoins, le plus impérieux, après l'horrible confusion commencée sous Commode et qui après lui s'était continuée durant cinq ans, c'était l'ordre public. Pour en finir avec les guerres civiles, les révoltes militaires et les brigandages à main armée, pour remettre chaque homme et chaque chose à sa place, il fallait une énergie peu commune et Sévère eut cette énergie-là. « Il corrigea beaucoup d'abus », disent Spartien et Aurelius Victor[5]; « il fut terrible aux méchants », ajoute Zosime[6], et selon Hérodien il rétablit l'ordre dans les provinces[7]; tous enfin s'accordent à le montrer sans indulgence pour les gouverneurs trouvés coupables[8], « parce qu'il savait que ce sont les grands voleurs

1. Dig., L, 2, 1. On trouve des rescrits de Sévère pour empêcher les villes d'imposer de trop lourdes charges aux riches; mais aussi pour contraindre à l'exécution de leurs promesses ceux qui avaient formellement pris l'engagement de faire quelque œuvre d'utilité publique ou de décoration. Dig., L, 12, 6, § 2 et 3. — Sur la révocation du médecin ou professeur nommé par la ville, Dig., XXVII, 1, 6, § 6, 9 et 11. — Sur l'âge exigé pour l'exercice des charges municipales, de 25 à 55 ans. Dig., L, 2, 11; sur le magistrat qui détournait à son usage les deniers publics, Dig., III, 5, 38; sur l'étendue de la responsabilité du fidéjusseur d'un magistrat, Cod., VI, 34, 1, etc.

2. Cod., IV, 62, 1.

3. Ulp. au Dig., I, 16, 7, § 1.

4. *Nec quicquam est in provincia quod non per ipsum expediatur*. Id., ibid., I, 16, 9, 1.

5. *Implacabilis delictis*. Sp., 18, ...*Ne parva latrocinia quidem impunita patiebatur*. Aur. Victor, *de Caes.*, 20.

6. I, *initio*.

7. Ci-dessus, p. 269.

8. *Accusatos a provincialibus judices, probatis rebus, graviter punivit*. Spart., 8.

qui font les petits »[1]. Un préfet d'Egypte, accusé de faux, fut frappé des peines prescrites par la vieille loi Cornelia *de falsis*[2]. Mais il prit soin d'avoir rarement à punir en s'appliquant à faire d'excellents choix[3], ce qui est, pour un souverain, l'art par excellence, et en comblant d'honneurs ceux qui remplissaient bien leur office[4].

Hérodien et après lui les modernes[5], reprochent à Sévère d'avoir relâché la discipline; accusation étrange pour un tel homme. Elle provient d'un mot rapporté à Dion[6] du fond de la Bretagne et qui, peut-être, avait été fabriqué à Rome. Sur son lit de mort il aurait dit à ses fils : « Enrichissez les soldats et moquez-vous du reste.» La parole est brutale dans la forme et cette brutalité a fait sa fortune. Mais qui a entendu cette confidence suprême et dangereuse? Cependant, ce mot, comme tant d'autres mots prétendus historiques, aura un fond de vérité si on le ramène à ces simples termes qui ont pu être la pensée de Sévère : « Tenez l'armée satisfaite pour l'avoir dévouée »; c'est-à-dire « payez-la bien et honorez-la, parce que toute la force de l'Etat est en elle. » Ce qu'il conseillait, il l'avait exécuté, donnant aux généraux de riches dotations; aux vétérans la dispense des obligations personnelles envers la cité[7]; aux légionnaires une solde plus forte, une ration de blé meilleure, des gratifications plus fréquentes et le droit de porter l'anneau d'or, décoration qui fit désormais partie de l'uniforme[8]. La dépréciation des métaux précieux[9] et le besoin d'attirer la population romaine sous les drapeaux rendaient ces mesures nécessaires. Nous agissons de même, par les mêmes raisons, pour la solde, l'ordinaire de nos troupes et la médaille militaire,

1. Aur. Vict., *de Caes.*, 20.
2. Dig., XLVIII, 10, 1, § 4.
3. *Ad eligendos industrios quosque judicii singularis.* Sp., 18, ...*homo in legendis magistratibus diligens.* Capit, *Alb.*, 3.
4. *Strenuum quemque praemiis extollebat.* Aur. Vict., *de Caes.*, 20.
5. III, 25.
6. LXXVI, 15, ...τάδε λέγεται τοῖς παισὶν εἰπεῖν. Alex. Sévère dira plus tard : « *miles non timet, nisi vestitus, calceatus et satur et habens aliquid in zonula.* » Lampr., *Alex.*, 51.
7. *A muneribus quae non patrimoniis indicuntur veterani..... perpetuo excusantur.* Dig., L, 5, 7. Sur les *munera*, voy. *Hist. des Rom.*, tome V, p. 122, note 1.
8. Vopisc., *Aur.*, 7.
9. Cf. *Hist. des Rom.*, tome V, p. 219, n. 3.

sans penser les corrompre. Et ces dépenses n'épuisèrent pas le trésor, puisque les finances de l'empire ne furent jamais plus florissantes[1]. Hérodien dit encore qu'il autorisa les légionnaires à « demeurer avec leurs femmes »[2]. Ce serait grave, car la discipline n'y aurait pas résisté et l'armée eût été comme dissoute[3]. Mais son édit ne fut qu'une mesure de moralité. Depuis l'établissement des armées permanentes, il était de règle que le soldat ne fût point marié[4]. « La loi ne le permet pas », dit Dion[5]; « c'est à certains vétérans que le prince donne le droit de contracter de justes noces », ajoute Gaius[6], en désignant les soldats qui obtenaient le congé d'honneur[7]. Au commencement du IIIe siècle, Tertullien rappelait encore ce principe[8]. Mais la nature réclamait; les hétaïres suivaient les armées et dans les cantines, dans les villages qui, peu à peu, formaient une ville autour du camp, se trouvaient de nombreuses familles que la loi ne connaissait pas[9].

1. On en a la preuve par les immenses ressources qu'il laissa, soit en numéraire (Hérod., III, 49, et Spart., 12 : *Filiis suis tantum reliquit quantum nullus imperatorum*), soit en approvisionnements de toutes sortes. Et ces ressources n'étaient point le fruit des confiscations qui sont à tous les points de vue un triste revenu. D'ailleurs les confiscations fructueuses avaient cessé avec la guerre civile, treize ans avant la mort de Sévère.

2. .....γυναιξί τε συνοικεῖν.

3. Cependant le mariage est permis dans l'armée anglaise, mais avec des restrictions qui diminuent beaucoup les inconvénients de cet usage. Ceux qu'on appelle officiers *non-commissionned holding the rank of 1st or 2nd class staff serjeant*, etc., peuvent prendre femme. Parmi les sous-officiers, 3 sur 4 ou 5; 4 sur 6 ou 7, 6 sur 10 suivant le grade, et parmi les soldats, 4 (autrefois 7) sur 100 peuvent obtenir cette autorisation. Ces ménages ont droit à une chambre garnie dans la caserne; les femmes, les enfants reçoivent 1/2 et 1/4 de ration, ou, lorsque la famille ne suit pas son chef dans les colonies, une indemnité de 6 deniers par jour pour la femme et de 2 den. pour chaque enfant. Circulaire du *War office*, 1er avril 1871. Ces dépenses de casernement et de solde peuvent être faites pour une petite armée comme celle d'Angleterre; elles auraient imposé au gouvernement romain d'écrasants sacrifices, d'autant plus que l'autorisation accordée par Sévère n'impliquait pas ces restrictions injustes qui, dans l'armée anglaise, font du mariage un bénéfice réservé seulement à 1 soldat sur 25.

4. Tac., *Ann.*, XIV, 27.

5. Au temps de Claude, LX, 24.

6. Inst. I, 57.

7. *Honesta missio*. Voy. le recueil des *Dipl. milit.* de L. Renier. et *Hist. des Rom.*, tome V, p. 291.

8. *Exhort. ad Castit.*, 12.

9. Quand les soldats du camp d'Émèse se soulevèrent contre Macrin, ils appelèrent des bourgs voisins leurs femmes et leurs enfants pour les mettre à l'abri

L'empereur, qui avait accru la sévérité des peines contre l'adultère, n'aimait point ce désordre. Il régularisa l'usage, en permettant aux soldats sous les drapeaux de contracter la forme inférieure du mariage romain qui constituait le concubinat et donnait au moins un père à l'enfant[1].

La religion du serment, que les armées de Trajan et d'Hadrien observaient encore, était bien affaiblie à l'avénement de Sévère. On a vu sous Commode l'insurrection des légions de Bretagne; à sa mort, celle des prétoriens, puis de toutes les armées. Sévère lui-même, au commencement, eut à faire tête, dans son camp, à deux séditions; à une troisième dans Rome[2]; à une quatrième dans la province d'Arabie. Il rétablit la discipline, d'abord en donnant l'exemple des qualités militaires; à Lyon, il se battit en soldat; dans la Mésopotamie, l'armée souffrait de la soif et ne voulait pourtant pas de l'eau pourrie d'un marécage; à la vue de tous, il en but une large coupe[3]. Puis, il ne laissa pas l'esprit frondeur se glisser au milieu des troupes : un tribun des cohortes prétoriennes expia par la mort de lâches propos[4]. Enfin, il chassa des camps le désordre et la mollesse. Plus d'un gouverneur reçut sans doute une lettre pareille à celle qu'il écrivit un jour à un des présidents de la Gaule : « N'est-il pas honteux que nous ne puissions imiter la discipline de ceux que nous avons vaincus? Tes soldats vagabondent et tes tribuns sont au bain, au milieu du jour... Où ils mangent, ce sont des cabarets; où ils couchent, des lieux de débauche. Ils passent leur temps à danser, boire et chanter; des repas sans terme, des libations sans mesure, voilà leur occupation. Verrait-on de telles choses, si nous avions gardé quelque sentiment de l'ancienne discipline? Corrige d'abord les

derrière les murailles du camp. Beaucoup de ces familles avaient été légitimées par le rescrit de Sévère.

1. Voy. ci-dessus p. 247. Un rescrit de 227 constate le privilége accordé aux femmes de soldats qui ont accompagné leur mari, absent pour le service de la république, de ne pas encourir la forclusion lorsqu'elles ont laissé passer le délai légal pour intenter une action temporaire. Cod., II, 52, 1-2. A cette date l'état légal de la femme de soldat est donc bien établi, non par concession particulière, mais d'une manière générale, et le rescrit de Sévère a eu son plein effet.

2. Spar., 7 et 8; le lendemain de son entrée à Rome, aux Roches-Rouges et devant Atra.

3. Dion, LXXV, 2.

4. Ci-dessus, p. 267. Il condamnait encore à la déportation le déserteur qui, au bout de cinq ans, se présentait lui-même. Dig., XLIX, 16, 13, § 6.

tribuns, ensuite le soldat. Tant que tu le craindras, il ne te craindra pas. Niger a dû te l'apprendre : pour que le soldat soit docile, il faut que les chefs soient respectables »[1].

Ces derniers mots font grand honneur à celui qui parlait ainsi de Niger après l'avoir vaincu; mais à côté de cette lettre que peut-il rester de l'accusation d'avoir détruit la discipline? Un prince lâche ou indolent peut laisser flotter les rênes ; jamais un général, que cinq années de guerre ont mis en possession du pouvoir, n'a pensé que le désordre dans les camps fût une force pour lui, et Sévère, qui maintenait si énergiquement la discipline civile, devait le penser moins que tout autre. Un ancien lui rend expressément le témoignage qu'il établit un ordre excellent dans les armées[2] et Dion en donne la preuve lorsqu'il montre les troupes soulevées contre Macrin parce que celui-ci voulait remettre en vigueur les réglements militaires du premier empereur africain.

Il accrut l'armée de trois légions parthiques. Deux gardèrent la nouvelle province de Mésopotamie; la troisième, composée sans doute de soldats particulièrement dévoués, fut, contrairement à tous les usages, ramenée en Italie et cantonnée dans Albano[3], pour rappeler sans cesse aux Romains le souvenir des victoires d'Orient; mais aussi pour être une réserve fidèle contre une émeute populaire ou quelque sédition prétorienne. Sévère pouvait certainement compter sur sa nouvelle garde; mais il était trop prudent pour oublier le rôle joué par ce corps dans les récentes catastrophes, qui lui en rappelaient de plus anciennes. La légion parthique fut une précaution contre toute surprise. Hérodien dit cependant qu'il quadrupla le nombre des prétoriens; ce n'est point vraisemblable et c'était impossible sans troubler profondément toute l'organisation militaire de l'empire. Dion et Spartien n'en parlent pas; nous ferons comme eux[4].

Est-ce l'empereur qui chargea Menander, membre de son conseil, d'écrire ses quatre livres *de re militari*[5], c'est-à-dire de

1. Spart., *Nig.*, 3.
2. Zosime, I, *initio*.
3. Dion, LV, 24; Henzen, *Bulletin de l'Inst. archéol.*, 1869, p. 136.
4. J'ai discuté cette question dans une note insérée à la *Revue archéol.* de 1877, p. 299 et suiv.
5. Ce livre d'Arrius Menander semble avoir été plus important que ceux de Paternus rédigés sous Commode, et de Macer, écrits sous Caracalla; car c'est à lui que les Pandectes font le plus d'emprunts. Cf. Dig., XLIX, 11.

rédiger une sorte de code militaire? On peut, du moins, admettre qu'il encouragea cette entreprise. Nous savons que plus tard on parlait « des réglements de Sévère pour l'armée »[1].

Au nombre de ses précautions militaires, il faut compter la division de plusieurs provinces trop vastes. De la Syrie et de la Bretagne, venaient de sortir des guerres civiles formidables; il partagea chacune d'elles en deux commandements; il fit de même en Afrique, où la Numidie forma enfin une province particulière.

A Rome, il tint les greniers de l'Etat remplis de blé pour sept ans et d'huile pour cinq années[2]. En bon administrateur, il répara tous les édifices publics, entre autres le Panthéon d'Agrippa[3] et le temple de Jupiter tonnant[4], dont il reste, au pied du Campidoglio, trois belles colonnes, dorées de ces teintes chaudes que donne au marbre le soleil d'Italie[5]. Il construisit un grand temple de Bacchus et d'Hercule, des bains, des thermes dont il ne subsiste rien et le *Septizonium*, portique à trois étages de colonnes qui aurait fait un magnifique vestibule au palais des Césars, du côté de la voie Appienne, si les Augures n'avaient point déclaré que les dieux interdisaient de changer l'entrée du Palatin[6]. Pour lui-même, il se bâtit sur les pentes du Janicule, aux lieux où s'élèvent le palais Corsini et la Farnesina, une villa dont les jardins descendaient jusqu'au Tibre et remontaient au sommet de la colline. Une porte ouverte près de là, dans l'enceinte d'Aurélien, rappelle encore son nom, la *porta Settimania*. Dion trouve que Sévère mettait trop d'argent à ces constructions[7]; mais les travaux publics sont un luxe nécessaire, quelquefois glorieux, et l'économie que Sévère faisait régner au palais lui permettait les larges dépenses pour les choses utiles.

Les provinces se ressentaient de cette libéralité. On a vu ce qu'il

1. Dion, LXXVIII, 28.
2. *Hist. des Rom.*, t. V, p. 259.
3. *Vetustate corruptum cum omni cultu restituerant.* Or., 34.
4. Id., 4893.
5. En Égypte, il avait fait aussi beaucoup de réparations; voy. p. 279.
6. Il en subsistait encore au XVIe siècle quelques ruines que Dupérac a vues et dessinées dans son ouvrage, *Antichità di Roma*, tav. 13. Quelques-unes des colonnes du Septizonium ont été employées par Sixte-Quint au Vatican. Cf. Montfaucon, l'*Antiquité expliquée et représentée en figures*, t. V, p. 122. On peut voir encore au Velabre, près de l'église Saint-Georges, un petit arc de triomphe que la corporation des orfèvres y dressa en l'honneur de Septime Sévère. La bibliothèque Vaticane conserve un bon buste en bronze de ce prince.
7. LXXVI, 16.

fit à Byzance, à Antioche, à Alexandrie et dans toute l'Egypte.

En Syrie, il bâtit à Baalbeck (*Heliopolis*) le temple de Jupiter[1], à droite et en contrebas du tertre où son fils élèvera le temple du Soleil. La trop riche ornementation de cette œuvre accuse, comme l'arc Septiminien de Rome, la décadence de l'art décoratif. Les architectes n'avaient plus la calme sérénité des anciens maîtres. Leur imagination aussi s'était affolée, et ils tourmentaient la pierre comme les philosophes tourmentaient les idées. Ce temps qui faisait colossal ne savait plus faire simple, parce qu'il avait perdu le sentiment de la vraie grandeur. Mais, vues à distance, quel ensemble magnifique formaient ces constructions gigantesques dont les seules ruines opposent à la majesté menaçante du désert l'image de la prodigieuse activité des hommes qui remplissaient autrefois ses solitudes de mouvement, de bruit et de richesses!

« Bien d'autres villes, ajoute son biographe, lui durent de remarquables monuments »[2]. Carthage, Utique, la Grande-Leptis reçurent de lui le droit italique[3]. La dernière de ces villes était son lieu d'origine; il ne doit pas avoir oublié de l'embellir, mais il ne reste aucune trace des travaux qu'il y fit[4]. Seulement, on sait qu'il pourvut à son plus pressant besoin en contraignant, par des exécutions militaires, les nomades qui désolaient la Tripolitaine à en respecter la frontière. En reconnaissance de la sécurité qui lui était rendue[5], la province prit l'engagement, qu'elle tint jusqu'à Constantin, de fournir chaque année à Rome une certaine quantité d'huile et de blé[6]. « Pour les Africains, dit son biographe, Sévère était un dieu »[7].

1. Une étude attentive des médailles héliopolitaines a prouvé à M. de Saulcy que le temple de Jupiter avait été construit par Septime Sévère. *Rev. arch.*, avril 1877. Il croit pouvoir attribuer à la même époque les constructions qui ont formé les ruines immenses de Rabbat Ammon, sur le plateau stérile et meurtrier de Moab, et celles d'Er Rabbah.

2. Spart., 23. Zosime dit aussi : « Il embellit quantité de villes, » et Eutrope, VIII, 18 : *multa toto romano orbe reparavit.*

3. Dig. L, 15, 8, § 11. On a vu, p. 271, ce qu'il fut pour les villes syriennes.

4. Une médaille de Sévère porte : *indulgentia Augg. in Carth.* Mais nous ne savons en souvenir de quelles faveurs accordées à cette ville elle fut frappée. Eckh., VII, p. 183.

5. Dig., L, 18.

6. Aur. Victor, *de Caesar.*, 41. Je suis la correction faite par Casaubon au texte de Spartien et qui est autorisée par deux mss. Casaub., *Notae in Spart.*, p. 120, 2, et Salmas. *id.*, p. 140, 1 c.

7. Un citoyen de Théveste en Numidie légua une grosse somme à cette ville

Il adopta pour les provinces quelques-uns des réglements proposés par Niger à Marc-Aurèle, et en fit lui-même qui montrent sa sollicitude à prévenir jusqu'aux plus petits abus : défense à quiconque prendra femme dans la province où il gère un office, de rien recevoir d'elle par testament[1]; au soldat d'acheter un fonds dans le canton où il sert[2]; au proconsul de laisser les logements militaires et civils devenir une charge pour les sujets[3]. Enfin, il acheva, au profit des cités, la réorganisation de la poste impériale entreprise par Hadrien[4]. Ulpien nous a conservé un de ses rescrits où le législateur ne dédaignait pas d'être spirituel et, en un sujet où les abus avaient été nombreux, recommandait aux gouverneurs de se tenir à distance égale d'une facilité trop grande qui serait inhumaine et d'une vertu trop farouche qui blesserait de vieilles et respectables coutumes[5]. Une chose, du reste, valait mieux que les meilleurs rescrits, de bons gouverneurs, et les anciens reconnaissent qu'il s'appliqua à ne faire que d'excellents choix.

Les soldats continuaient à mettre, partout où il était besoin, leurs bras au service des travaux de la paix, mais sans laisser l'épée bien loin de la pioche et de la truelle[6]. Aussi la tranquillité régnait au pied de l'Atlas, comme sur les bords du Rhin, du Danube et du Tigre. En face de ce prince vigilant, dont la main était si rude, les Barbares se tenaient dans un repos craintif.

Sous ce règne, on trouve des soldats établis à poste fixe dans

pour la construction d'un arc de triomphe en l'honneur de Sévère. L. Renier, *I. A.*, 3085-6.

1. Dig., XXXIV, 9, 2, § 1.

2. *Ib.*, XLIX, 16, 9, proem.

3. .....*ne in hospitiis praebendis oneret provinciam.* Dig., I, 16, 4, pr.

4. Spart., *Sev.*, 14. On ne connaît pas l'étendue de la réforme faite par Sévère. Hadrien paraît avoir régularisé le service postal en en faisant un service d'État avec les prestations des particuliers déposées dans les *horrea fisci.* Sévère aura accordé un dégrèvement. Cf. Naudet, *De l'adm. des postes chez les Rom.* dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXIII, 2, p. 166-240, et Marquardt, I, 417.

5. Dig., I, 16, 6, § 3, ... *quam rem* (xeniorum) *D. Sev. et imp. Ant. elegantissime epistula sunt moderati*, etc.

6. Cf. Or.-Henz., 905 en Syrie (voy. ci-dessus, p. 272); 937 dans la Vindélicie; 3586 dans la Batavie; 4987 en Pannonie, près de Bude; 5191 dans le Yorkshire. L. Renier, *I. A*, 4361, la via Septimania construite par la légion *III. Aug.*, etc., etc.

toutes les provinces pour y faire la chasse aux bandits[1]. Est-ce une création du prince que son biographe appelle « l'ennemi en tous lieux des voleurs »[2]. La longue impunité des brigands, en Espagne, en Gaule, en Syrie, dans l'Italie même, au temps de Commode et durant la période des guerres civiles[3], prouve que si cette institution est antérieure à Sévère, elle était bien tombée et qu'il a dû la réorganiser. Le prince implacable pour le désordre a certainement voulu que la sécurité fût aussi bien assurée à l'intérieur qu'aux frontières. En vue de rendre la répression plus énergique et plus prompte, il décida que le préfet de la ville connaîtrait de tous les crimes commis en Italie[4] et lui accorda le droit de condamner aux mines[5] et à la déportation[6].

X.

Pour éloigner ses fils des dangers de Rome, Sévère y restait peu; il faisait de longs séjours dans ses villas de la Sabine ou de la Campanie, sans réussir à dompter ces natures ardentes. Géta, aussi bien qu'Antonin, se jetait dans le plaisir. Tous deux fuyaient la société savante dont leur mère s'entourait et les graves amis de leur père pour rechercher la compagnie des cochers de cirque et des gladiateurs. Jusque dans leurs jeux, ils portaient des sentiments de rivalité haineuse; un jour, dans une course, ils se disputèrent l'avantage avec une si violente ardeur qu'Antonin, précipité de son char, se brisa la cuisse. Sévère reprit le harnais et les emmena au fond de la Bretagne[7].

Il ne pouvait y avoir, à cette extrémité de l'empire, de tels périls que, pour les conjurer, le vieil empereur goutteux et infirme fût obligé d'entreprendre un si lointain voyage et de le faire durer si longtemps. Les seules légions de Bretagne avaient, jusque là[8], suffi à contenir ces montagnards pauvres et nécessai-

1. Tertullien, *Apol.*, 2, *Latronibus vestigandis per universas provincias militaris statio sortitur.*
2. .....*latronum ubique hostis.* Spart., *Sev.*, 18.
3. Ci-dessus, p. 276.
4. Dig., I, 12, 1, § 4.
5. *Ib.*, XLVIII, 19, 8, § 5.
6. *Ib.*, XXII, 6, § 1.
7. Des médailles de l'année 208 portent la légende PROF. AVGG.
8. Dion, LXXVI, 10.

rement peu nombreux dans leurs cantons stériles. Mais il voulait soustraire ses fils à l'influence de dangereux amis aussi bien que ses légions à l'oisiveté; sorti des camps où il avait commencé sa fortune, il y retournait avant de mourir pour la fixer dans sa maison. Julia Domna et Papinien l'accompagnaient. Il n'eut pas une seule bataille à livrer, car Fingal et Ossian, les héros légendaires, ne sortirent point, pour le combattre, du rustique palais de Selma; il perdit néanmoins beaucoup de monde dans les surprises où ces sauvages excellaient. Mais leurs montagnes couvertes de bois épais où l'on n'avançait qu'avec la hache, leurs marécages dont il fallait consolider le sol vaseux en y jetant une forêt entière, n'empêchèrent pas la lourde armée romaine d'atteindre l'extrémité de l'île où ces hommes du midi virent avec étonnement des jours presque sans nuit.

Sévère resta trois ans dans ce pays, qui ne connaissait pas la mollesse des mœurs de l'Italie. Géta, nommé Auguste et investi de la puissance tribunitienne, administrait la province méridionale. Antonin guerroyait ou négociait avec les Meates et les Calédoniens, tandis que l'empereur, de la ville d'York, sa résidence habituelle, surveillait la restauration qu'il fit exécuter par ses soldats du mur d'Hadrien[1].

En 210, la soumission des barbares paraissant assurée par un traité qui les obligeait à céder une partie de leur territoire, il ajouta aux titres qui rappelaient ses victoires orientales celui de *Britannicus*, que prit aussi Antonin. En souvenir de ce dernier triomphe du conquérant africain, le Sénat fit frapper une médaille représentant deux Calédoniens attachés au tronc d'un palmier.

Pendant qu'à dessein il s'attardait à cette extrémité de l'empire, les oisifs du lac Curtius[2] avaient beau jeu pour imaginer des nouvelles. Tantôt une femme barbare, fort au courant à ce qu'il semble de la vie qu'on menait à Rome, donnait une leçon à Julia Domna, en opposant aux mœurs dépravées des matrones les mœurs par trop viriles des Calédoniennes[3]. Tantôt c'était une

1. *C. I. L.*, VII, n° 912, et p. 99. Voy. *Hist. des Rom.*, t. IV, p. 339, n. 1. Spartien est le premier qui ait parlé de mur construit par Sévère au nord du mur d'Hadrien, opinion aujourd'hui abandonnée.

2. Petit bosquet qui était le rendez-vous des *Ardelions* (Phaed., II, 5, 1), les *reporters* du temps, ... *garruli* ..... *supra lacum*. Plaut. *Curcul.*, IV, 1, 16.

3. Dion, LXXVI, 16.

morale en action, à la manière orientale, dont le prince était le héros et les soldats les spectateurs : son fils aîné avait cherché à gagner les troupes ; la sédition apaisée, l'empereur s'était fait porter sur son tribunal et avait dit aux factieux implorant sa clémence . « Reconnaissez-vous enfin que la tête commande et non pas les pieds? » Ils lui prêtaient des banalités à l'apparence profonde, bonnes pour un moine, déplacées dans la bouche du plus ambitieux des princes, qui ne comptait pas, comme Charles-Quint, sur les compensations d'outre-tombe : « J'ai été tout et rien ne vaut » ; ou les mots peut-être plus véridiques adressés à l'urne qui devait renfermer ses cendres : « Tu contiendras celui que l'univers n'a pu contenir. » Les uns contaient que, pour en finir avec d'atroces douleurs, il avait demandé du poison qu'on lui refusa ; les autres que c'était son fils aîné qui avait voulu le faire empoisonner par les médecins. Mais un empoisonnement s'exécutant dans l'ombre ne prête pas aux grands effets tragiques ; de plus experts montrèrent Caracalla chevauchant un jour derrière son père et tirant l'épée pour l'en frapper ; le vieil empereur, averti par les cris d'horreur de l'escorte, détourne la tête, voit l'épée nue et le parricide n'ose achever. Puis, venaient des scènes contradictoires, comme les déclamateurs du temps les aimaient. Dans l'une, Sévère rentré sous sa tente, délibère avec ses préfets s'il ne fera pas mourir le coupable ; dans l'autre, il appelle son fils, lui présente un poignard et lui dit : « Frappe ou commande « à Papinien de frapper ; il t'obéira, puisque tu es son empe- « reur. »

Tout cela est fort dramatique et très-invraisemblable. Caracalla était bien capable de concevoir de pareilles idées ; cependant, s'il les a eues, pourquoi ne les a-t-il pas exécutées ? Rien ne devait être plus facile pour l'homme qui, en pleine Rome, poignarda un autre empereur, son frère, dans les bras de leur mère? A 66 ans[1], Sévère, qu'une maladie cruelle minait depuis longtemps, était à bout de vie et Caracalla n'avait pas besoin de hâter l'œuvre de destruction que la nature accomplissait. Mais la grande ville inoccupée accueillait tout ce qui pouvait la distraire ; et l'imagination créait aisément, en ces climats lointains, de tragiques aventures qui, après le meurtre de Géta, parurent à tout le monde des réalités.

1. Ci-dessus, p. 244.

A ces récits douteux, on préfèrera des paroles vraiment impériales : « Ce m'est une grande satisfaction de laisser dans une « paix profonde l'empire que j'avais trouvé en proie à toutes les « dissensions », et le dernier ordre donné au moment où l'agonie commençait, mais qui est si bien dans son caractère : « Allons, « voyez si nous avons quelque chose à faire » ; on en a composé le mot fameux : *Laboremus*. « L'officier de garde s'étant approché de sa couche, il lui donna pour mot d'ordre : travaillons, et il tomba dans l'éternel repos » (4 février 211)[1].

Il avait écrit l'histoire de sa vie et voulait sans doute, à l'exemple d'Auguste, qu'on en gravât un résumé sur le marbre. Du moins, au temps de Spartien, on lisait ce testament politique sur le portique de Sévère, construit par Caracalla.

De tous les princes qui régnèrent après lui jusqu'à Dioclétien, durant près de 80 ans, il est le seul qui soit mort dans son lit. Ce fut de sa part une grande habileté et pour l'Etat un grand bonheur; car, ce règne de 18 années terminé paisiblement, prouve l'ordre qu'il avait mis en tout. Il lui manqua la douceur, qualité charmante dans l'individu, mais qui, chez le prince, devient aisément de la faiblesse.

Quand Julien fait comparaître les Césars dans l'assemblée des dieux, Silène s'écrie à la vue de Sévère : « De celui-ci, je ne dirai « rien; j'ai peur de son humeur farouche et inexorable. » Dur, en effet, par système, il frappa de grands coups pour n'avoir pas à frapper souvent[2], et, dans son autobiographie que les anciens ont jugée véridique[3], il justifiait ses sévérités. Mais ces grands coups ont si bien retenti dans la postérité qu'on les entend encore et que Sévère est resté l'homme de son nom[4]. Les contemporains en jugèrent autrement[5] : il fut très-regretté. Qu'on lise, en effet, son histoire, en songeant au devoir principal qu'un empereur de ce siècle avait à remplir : assurer l'ordre pour cent millions d'hommes, et l'on dira de lui avec plus de vérité encore qu'on ne l'a dit de Louis XI : « Tout mis en balance, c'était un roi. »

V. DURUY.

1. Châteaubriand, *Études hist.*
2. ...*quo deinceps mitius.* Aur. Vict., *de Caes.*, 20. — Voy. p. 265.
3. Aurel. Victor, *de Caes.*, 20, ...*a se texta, ornatu et fide paribus composuit.*
4. *Imperator vere nominis sui, vere Pertinax, vere Severus.* Spart. *Sev.*, 14.
5. *Id.*, 19, *Judicium de eo post mortem magnum omnium fuit... post mortem multum amatus. Id.*, 13, ...*ab Afris ut deus habetur.*

LA PAIX DE BALE

ÉTUDE SUR LES NÉGOCIATIONS

QUI ONT PRÉCÉDÉ LE TRAITÉ DU 15 GERMINAL AN III (4 AVRIL 1795) ENTRE LA FRANCE ET LA PRUSSE.

(*Fin.*)

XV.

Hardenberg. — Ses idées sur la paix. — Ses instructions. — Comment il les interprète. — Ses premières conférences avec Barthélemy. — La ligne de démarcation. — Contre-projet prussien. — Conclusion du traité du 15 *germinal* (26 *février*-7 *avril* 1795).

« Hardenberg, dit M. de Sybel[1], était un homme instruit et éclairé, de formes élégantes et faciles, d'un esprit large, d'un tempérament ardent, d'une nature dépourvue de grandeur héroïque, mais dont les vues n'étaient cependant ni étroites ni bornées, d'un caractère qui ne fut pas, sans doute, à la hauteur des crises ultérieures de son pays, mais qui suffisait à la situation actuelle et surpassait beaucoup le ministre Haugwitz et le roi en courage et en vigueur. » Il avait été un des premiers en Prusse à conseiller une négociation particulière avec la France; il considérait même qu'une France forte était nécessaire à l'équilibre de l'Europe; mais il ne souhaitait le rapprochement avec la République que pour grandir le rôle de la Prusse en Allemagne. Il n'entendait point rompre avec les coalisés; il était opposé à l'alliance française, plus opposé encore à un démembrement de l'Empire. Une ferme neutralité pour la Prusse et le nord de l'Allemagne dans le présent, et dans l'avenir la médiation prus-

1. Trad., tome III, p. 385.

sienne entre la France et l'Empire, étaient à ses yeux le principal objet de la politique de la Prusse. Ses vues se rapprochaient ainsi beaucoup plus des sentiments personnels du roi que des idées du ministère et du prince Henri[1]. Sa naissance hanovrienne, l'intérêt qu'il continuait de porter à son pays natal, la part qu'il avait prise aux négociations relatives au traité de subsides, ses relations avec le duc de Brunswick, établissaient entre lui et l'Angleterre une sorte de lien. Les renseignements qu'il avait sur la France n'étaient pas faits d'ailleurs pour lui donner du goût pour le gouvernement conventionnel et lui inspirer confiance dans le Comité de salut public. Mallet du Pan lui avait écrit quatre lettres[2]. Mallet s'attachait à faire ressortir à ses yeux la persistance de la doctrine révolutionnaire et le danger de sa propagande en Europe : « Elle se déploie, se propage comme l'islamisme, par les armes et par l'oppression : d'une main ils tiennent le sabre et de l'autre les Droits de l'Homme... La Convention et le club des Jacobins ont organisé leurs missions de prosélytisme dans l'intérieur et chez l'étranger comme les Jésuites organisèrent les leurs en Amérique et en Chine[3]. » Il lui montrait en même temps les chances d'affaiblissement et les dangers auxquels la Révolution s'exposait par l'excès de ses efforts militaires. Il lui peignait les Français affamés de la paix, le Comité de salut public obligé de la leur donner pour conserver son pouvoir, la Convention aux abois et menée par des incapables. « Ce sont des valets qui ont pris le sceptre de leurs maîtres après les avoir assassinés... Aucun de ses membres ne croit à l'existence future de la France en République... Encore quelques efforts, la monarchie était restaurée et l'Europe sauvée de la Révolution[4]. » Cette correspondance paraît avoir exercé une certaine influence sur l'esprit de Hardenberg. Au moins, dans ses rapports avec l'agent royaliste, se montrait-il hostile à la République et opposé à la paix séparée de la Prusse, sauf à distinguer dans son for intérieur et par une restriction mentale assez subtile, la neutralité qu'il conseillait de la paix qu'il semblait condamner. Mallet du Pan écrivait au maréchal de Castries[5] :

1. Ranke, I, 287-289.
2. Sayous, II, 133-137.
3. Id., id., 135.
4. Id., id., 112, 116, 117, 119, 126.
5. 4 avril 1795. Sayous, II, p. 138.

« J'ai des raisons personnelles de croire M. le baron de Hardenberg aussi éloigné par ses opinions que par la sagesse de son esprit et l'élévation de son caractère d'une transaction aussi honteuse et aussi dérisoire. Ce ministre me fit prier, il y a trois mois, de lui développer mon opinion sur les questions courantes. Ma réponse fut étayée de preuves, de faits, d'inductions si convaincantes que j'appris sans étonnement que M. de Hardenberg partageait absolument mon sentiment. Il partit pour Berlin en me faisant savoir qu'il l'appuierait de toutes ses forces... »

On sait par les notes de Hardenberg qu'il blâmait la manière dont la négociation avait été conduite. Les Prussiens, selon lui, avaient trop redouté une rupture et fait trop de concessions; ils avaient, sans doute, adressé aux Français des représentations au sujet de la rive gauche du Rhin, mais, en réalité, ils s'étaient montrés conciliants sur ce point : avec plus d'énergie ils auraient pu préparer une paix honorable pour la Prusse et l'Empire[1]. Telles étaient ses dispositions lorsqu'il arriva à Berlin, dans les derniers jours de février. Elles étaient loin de répondre aux vues des ministres prussiens.

La dépêche envoyée à Harnier le 15 février avait été de leur part une concession aux volontés personnelles du roi. Mais on a vu qu'ils n'avaient pas attendu de connaître les effets de cette dépêche, pour chercher à en atténuer le sens. Dès le 20 février, ils étaient parvenus à convaincre le roi de la nécessité où il était de faire des concessions, et à le persuader que, grâce à une habile rédaction du traité, sa dignité n'en souffrirait pas. Ils avaient fait ressortir à ses yeux les avantages qu'il trouverait dans une neutralisation de l'Allemagne et du Nord, et lui avaient démontré que ces avantages, qui étaient actuels et positifs, compenseraient largement la cession éventuelle de ses territoires de la rive gauche, pour lesquelles d'ailleurs il recevrait, le cas échéant, de bonnes indemnités. La cession définitive des territoires prussiens étant subordonnée à la cession de toute la rive gauche, qui ne pourrait avoir lieu qu'à la paix générale, l'Empire, qui consentirait cette cession, en aurait la responsabilité, et, en attendant, le roi de Prusse deviendrait le pacificateur et le bienfaiteur, sinon de tout l'Empire, au moins de ces états du Nord que, depuis le grand Frédéric, la Prusse s'était donné pour

1. Hæuser, I, 593.

but de s'attacher. C'est dans cet esprit que furent rédigées les instructions de Hardenberg. Elles portent la date du 28 février 1795. Sur tous les points essentiels, le ministère accédait aux demandes du Comité de salut public. Hardenberg était autorisé à consentir, par un article séparé et secret, la cession éventuelle des territoires prussiens de la rive gauche du Rhin, pourvu qu'une compensation suffisante fût garantie à la Prusse. Les instructions le *pressaient d'insister sur l'indemnisation*[1]. Il devait reprendre, en la développant, l'idée d'une ligne de démarcation que Mœllendorf avait suggérée et dont Barthélemy et Harnier s'étaient déjà entretenus. Cette ligne de démarcation devait assurer la neutralité du nord de l'Allemagne, y compris le Hanovre. Si la France répugnait à comprendre dans la neutralité cette possession du roi d'Angleterre, et si elle craignait que la neutralité du Hanovre ne fût pas observée, Hardenberg était autorisé, mais seulement par une instruction verbale, à promettre, dans le cas où la France l'exigerait, que la Prusse prendrait le Hanovre en dépôt[2]. Ses instructions écrites lui prescrivaient en outre de s'enquérir des intentions des Français au sujet de la paix générale, de l'influence qu'ils entendaient attribuer à la Prusse dans le règlement des intérêts de l'Empire, du sort qu'ils réservaient à la Belgique, de la compensation qui serait donnée à l'Autriche. Enfin il devait s'efforcer d'obtenir une indemnité convenable pour la maison d'Orange[3].

Les remarques que Hardenberg rédigea sur ces instructions montrent combien ses vues différaient de celles du ministère. Elles portent la date du 1er mars. L'idée de la ligne de démarcation lui convenait, mais il ne la trouvait pas assez nettement définie ni assez énergiquement exposée. C'était pour lui un point essentiel. Il importait avant tout, selon lui, d'arrêter les progrès des Français dans le Nord, car l'esprit révolutionnaire ne manquerait pas de se manifester et de soulever tous les pays occupés par l'ennemi. Si la France repoussait cette proposition, elle

1. Ranke, V, p, 77.

2. « Il s'entend au reste de soi-même que les instructions verbales que vous avez reçues relativement à la promesse de prendre, si on l'exige, le pays d'Hanovre en dépôt, restent en pleine valeur et que vous êtes éventuellement autorisé à stipuler ceci. » Le roi de Prusse à Hardenberg : extrait communiqué à Barthélemy.

3. Sybel, III, id., p. 385. — Hæuser, I, p. 594. — Hüffer, p. 116.

démontrerait par là qu'elle méditait un bouleversement général, et, dans ce cas, il vaudrait mieux continuer la guerre à quelque prix que ce fût. Il importait, par conséquent, de tout faire pour rétablir l'accord avec les puissances coalisées, de se rapprocher de l'Angleterre, d'en obtenir des subsides et de faire d'énergiques préparatifs : autrement la France aurait tous les avantages : elle séparerait la Prusse des autres puissances, et quand elle s'en serait rendue maîtresse, elle se jetterait sur elle et la détruirait[1].

Il est difficile de croire que si Hardenberg ne s'était pas senti appuyé par le roi, il aurait accepté de se rendre à Bâle avec des intentions si opposées à celles du ministère. Il était, dans tous les cas, parfaitement d'accord avec le souverain qu'il servait, pour considérer la ligne de démarcation comme l'objet principal du traité. Le roi, dans l'audience d'adieu qu'il lui accorda, lui recommanda chaleureusement cette affaire[2]. Hardenberg écrivait quelques jours après à Frédéric-Guillaume, en lui rappelant cette conversation[3] :

« D'après les hautes intentions et instructions de V. M., il s'agit principalement de quatre points, tous les autres sont secondaires : 1° de la cession qu'on exige de ses provinces au delà du Rhin ; 2° de la ligne de démarcation ou de neutralité pour garantir le nord de l'Allemagne et ses provinces de Franconie ; 3° de sa médiation ou de ses bons offices pour les princes et Etats de l'empire dans cette ligne et au dehors, en tant qu'ils ont réclamé sa protection ; 4° du sort de la maison d'Orange..... V. M. a senti elle-même la grande importance de la ligne de démarcation et de neutralité, qui garantirait ses Etats et le nord de l'Allemagne, et elle m'a donné ses ordres en conséquence. »

Hardenberg d'ailleurs ne dissimula nullement ses désirs et ses projets. Il s'en ouvrit dans plusieurs conversations aux ambassadeurs d'Angleterre. Lord Spencer écrivait le 10 mars 1795 à lord Grenville[4] :

« M. de Hardenberg est, je crois, le seul des ministres du roi de Prusse qui partage le désir de S. M. de continuer la guerre; mais il

1. Ranke, I, 289.
2. Ranke, I, p. 291.
3. Ranke, V, p. 75 : *Hardenberg au roi*, 16 mars 1795.
4. Hermann, p. 513.

est persuadé de la nécessité de conclure immédiatement la paix si l'Angleterre ne fait pas de nouvelles offres de subsides. Je crois qu'il a les pouvoirs nécessaires pour traiter, mais il donne à entendre qu'il traînera les choses en longueur. »

Lord Malmesbury, que le duc de Brunswick renseignait sur les vues de Hardenberg et sur sa conduite à Berlin, écrivait le 1er mars dans son journal :

« Hardenberg cherche à traîner les négociations jusqu'à ce qu'il sache par moi que l'Angleterre — et il l'en presse vivement — offre des subsides à la Prusse. Je réponds que je le tiens pour sincère, lui, mais non sa cour. »

Hardenberg commença par allonger son voyage autant que possible. Mandé à Berlin le 6 février, il avait trouvé moyen de n'y arriver qu'à la fin du mois. Il en partit le 3 mars et s'arrêta en chemin chez le duc de Brunswick. Il y cherchait des renseignements sur l'état des relations avec l'Angleterre et un moyen de presser les résolutions du cabinet britannique[1]. Arrivé le 10 mars à Francfort, où il comptait conférer avec Mœllendorf, il y trouva des lettres de Harnier qui l'inquiétèrent à un double point de vue : la France en effet insistait pour la cession de la rive gauche du Rhin et se montrait médiocrement disposée pour la neutralité du Nord. Ce fut pour lui un nouveau motif de retards. En partant de Berlin il avait annoncé son arrivée à Bâle pour le 13; il prétexta le mauvais état des chemins pour s'arrêter quelques jours de plus à Francfort[2]. Il fit écrire en ce sens au major de Meyerinck. En réalité il ne voulait que presser le cabinet britannique et lui fournir les moyens d'arriver à temps avec ses subsides. Lord Spencer écrivait à lord Grenville [3] :

« M. de Hardenberg, qui continue d'espérer dans le secours de

1. Ranke, I, 290. — Malmesbury, 1er mars 1795.

2. Barthélemy écrivait au Comité le 27 ventôse (17 mars) : « Les chemins sont tellement rompus en Allemagne que les communications entre Francfort et Bâle par voiture ne subsistent réellement plus dans ce moment, de sorte qu'il n'est pas étonnant que M. Hardenberg, qu'on attendait aujourd'hui, ne soit pas encore arrivé. Le major de Meyerinck a reçu une lettre du commandant de Francfort qui lui annonce que M. de Hardenberg y est arrivé venant de Berlin, mais que ses voitures se sont brisées par le mauvais état des chemins. Ce ministre venant ici avec ses chevaux, il pourrait se faire que les Autrichiens l'arrêtassent à Fribourg. »

3. Le 24 mars. Herman, p. 513.

l'Angleterre, a retardé son voyage de façon à n'arriver à Bâle que le 19. Il veut, dans les premiers jours qui suivront son arrivée, conduire les conférences de la même manière, mais si, ce délai passé, il apprend qu'aucune proposition n'a été faite aux ministres prussiens, son devoir professionnel et son sentiment du triste état de ce pays, l'obligeraient à ne plus songer à autre chose qu'à conclure avec les Français aux meilleures conditions possibles. »

Hardenberg trouva à Francfort l'agent anglais Crawford. Il s'expliqua avec lui en termes très-clairs. Crawford le manda à lord Malmesbury qui se trouvait alors à Hanovre et que le duc de Brunswick avait déjà informé des intentions de Hardenberg. Il écrivait le 16 mars au général Harcourt :

« Le baron de Hardenberg laisse entendre, et dans des termes qui ressemblent à un engagement, qu'il temporisera et retardera la clôture des négociations jusqu'à ce qu'il ait obtenu la certitude que nous n'avons pas l'intention de renouveler le traité de subsides, et comme il pense que cette affaire ne peut être décidée sans appel qu'après mon arrivée en Angleterre, il paraît vouloir reculer la conclusion de plusieurs semaines à partir d'aujourd'hui. Je lui ai fait répondre que je rapporterais à mon gouvernement ce qu'il m'avait fait mander de Brunswick et de Francfort, que je n'avais aucun doute sur sa sincérité et sur ses principes politiques et que, dans la mesure où il pouvait exercer une influence sur sa cour, j'espérais que tout irait bien. »

Hardenberg rencontra le 16 mars, à Kentzingen, sur la route de Francfort à Bâle, le courrier que Harnier avait expédié le 15 au soir pour Berlin avec le projet de traité du Comité de salut public et le rapport de Cambacérès. Hardenberg en prit connaissance : ce projet ne parlait ni des compensations qui pourraient être données au roi de Prusse, ni de celles qui pourraient l'être à la maison d'Orange, ni enfin de la neutralité du nord de l'Allemagne. Sa première impression fut donc que le roi ne pouvait accepter ce projet sans de grandes modifications : autrement il s'exposerait à perdre sans aucun profit son crédit en Europe. Il écrivit immédiatement à Frédéric-Guillaume[1] :

« ..... Je dois avouer, Sire, que d'après ma conviction, V. M., en souscrivant, sans des modifications essentielles, à ces conditions telles

1. Rapport au roi, 16 mars 1795. Ranke, V, p. 75 (en français).

qu'elles se trouvent énoncées dans le projet du Comité, *perdrait* à la fois *une grande partie de la considération qui lui est due* tant en Europe que particulièrement en Allemagne, et sacrifierait en même temps des provinces importantes de la monarchie, *sans être assurée d'aucun dédommagement* ou en retirer aucun avantage véritable. Celui-ci au contraire serait absolument et uniquement du côté de la France.

« *Il n'est question d'aucune indemnisation* pour V. M., sur laquelle cependant *ses instructions me pressent d'insister*, et quoique la question de la cession semblerait être renvoyée à la pacification générale, l'on ne peut se dissimuler qu'elle y est préjugée ..... surtout en comparant la manière dont cet article est conçu avec les déclarations réitérées, officielles et publiques du gouvernement français sur son dessein de conserver tout le pays d'outre-Rhin, et surtout avec le rapport ci-joint nouvellement fait à la Convention[1] au nom du Comité de salut public, presque collatéral avec les dernières instructions du sieur Barthélemy et le projet de traité, rapport dont les sophismes offrent le contraste de la plus grande modération et d'une équité et justice simulée, avec l'ambition, l'esprit de conquête et la fierté qui en font l'essence. »

Plus je réfléchis à la cession, plus j'y répugne. « L'exemple inattendu que V. M. donnerait la première d'un démembrement de ses Etats et de l'Allemagne serait nuisible à sa gloire et à ses intérêts. Il n'y aurait que la *dernière* nécessité qui pourrait justifier cette démarche, à moins qu'elle ne soit compensée et justifiée par une indemnisation territoriale convenable. » ... « Si les Français sont sincères, ils souscriront à l'évacuation de nos provinces d'outre-Rhin, Sire, et à un article secret par lequel V. M. promettrait de s'entendre avec eux sur la cession de ces provinces contre un équivalent convenable en territoire, supposé que le sort des armes leur donnât la rive gauche du Rhin, à la pacification générale. J'avoue que je désirerais pouvoir leur dire ceci comme votre *ultimatum*. Tout ce qui va au delà me paraît trop contraire aux intérêts et à l'honneur de V. M. et de sa monarchie..... Les Prussiens n'ont pas jusqu'ici été vaincus par les Français. Ceux-ci ont le plus grand intérêt de les séparer de la coalition ; car les Prussiens seuls, s'ils voulaient bien, pourraient vraisemblablement la leur rendre dangereuse. Et ces Prussiens seraient-ils les premiers à subir la loi d'un vainqueur, qui même ne l'a pas été à leur égard ? Que les Français donc, qui eux-mêmes ont le besoin le plus impérieux de la paix, se contentent de se débarras-

1. Rapport de Cambacérès du 22 ventôse. Voir ci-dessus, p. 55.

ser de leur ennemi le plus formidable ; qu'ils ne l'affaiblissent, ne le déshonorent pas, s'ils veulent sincèrement en faire un ami par la suite !..... L'opinion et la misère publique, l'objet différend qu'aurait la continuation de la guerre comparativement aux campagnes précédentes, par conséquent le défaut d'enthousiasme et de cette unité, de cette énergie produite par la terreur, le vide de ressources et de crédit malgré la conquête de la Hollande, la considération particulière dont jouit la Prusse, enfin la soif de la paix très-générale dans toute la France et même aux armées, toutes ces circonstances forceront la Convention ... à mettre de côté des conditions aussi dures qu'impolitiques, qu'on espère peut-être de brusquer ..... et qu'une marche loyale et modérée, mais ferme, ferait vraisemblablement bientôt disparaître...

« Je désire ardemment et autant que personne la paix ; ..... mais .... je souhaiterais et regarderais comme la chose la plus importante pour la négociation ... si j'avais deux cordes à mon arc ; si, assuré qu'au pis aller V. M. se verrait en état de continuer la guerre, au moins prendre une attitude menaçante encore pour quelque temps, soit par des moyens que lui fournirait le crédit de ses propres États, *soit par ceux que lui offrirait un rapprochement avec l'Angleterre*, qui ne s'accroche, de mon su, qu'aux *pointilles du premier mot* et dont il importerait au moins de sonder et de savoir les dispositions, je pourrais tenir un langage ferme et montrer aux négociateurs français l'alternative d'une paix prompte avec V. M. sur des bases loyales et équitables, et qui leur offrirait tant d'avantages réels, ou d'une continuation énergique de la guerre qui les exposerait à perdre tout le fruit de leurs succès. »

Les dispositions du négociateur prussien avaient transpiré et n'étaient un secret pour personne dans la diplomatie. A Copenhague, le comte de Bernstorf en augurait mal pour la paix. « Le choix de M. de Hardenberg pour remplacer M. de Goltz ne lui donne pas d'espérance, » écrivait Grouvelle[1]. Barthélemy connaissait le caractère et les opinions de Hardenberg, mais il ne s'en effrayait pas. Il écrivit le 26 ventôse (16 mars) au Comité :

« Vaugham ne doute pas que M. de Hardenberg ne chemine avec droiture. On dit qu'il a quelque roideur dans l'extérieur et qu'il fait cas de l'étiquette et de la représentation, mais que, au fond, il est

1. Au Comité, 4 germinal (24 mars 95).

homme très-estimable et d'esprit conciliant. Quel que soit son caractère, il faudra bien qu'il se tienne à ce que les intérêts de la cour de Berlin et les circonstances exigent d'elle. »

Hardenberg ignorait en effet que le 16 mars, le jour même où il proposait au roi de prendre une attitude menaçante, le Comité de salut pnblic, pour couper court à tous les délais et à toutes les intrigues, déclarait son *ultimatum* [1].

Le plénipotentiaire prussien arriva à Bâle le 18 mars 1795. Il eut le lendemain sa première conférence avec le négociateur français. Barthélemy écrivait le 30 ventôse (20 mars) au Comité de salut public :

« Hier M. Harnier est venu m'annoncer l'arrivée de M. de Hardenberg et me demander de sa part à quelle heure je voudrais le recevoir. M. de Hardenberg s'est rendu chez moi le soir à l'heure indiquée. Il y est venu seul et sans M. Harnier. Cette dernière circonstance m'a frappé. Moi j'étais avec les citoyens Bacher, La Quiante et Marandet.

« Après les premiers compliments, après avoir exprimé au nouveau plénipotentiaire prussien mon désir que toute étiquette fût bannie des rapports qui allaient s'établir entre nous..... je lui ai dit que d'après les termes simples et justes auxquels la négociation se trouvait actuellement réduite par le projet de traité que vous m'aviez envoyé, je ne doutais pas qu'il n'y eût tout lieu d'espérer qu'elle serait incessamment terminée par lui. » Hardenberg répondit que c'était le désir de sa cour, qu'elle serait sensible aux ménagements de la France, mais qu'il était obligé de demander qu'on fît encore un pas de plus « en faveur de la considération qu'il pense qu'il est de notre intérêt de conserver au roi de Prusse en Allemagne. L'art. IV[2] lui paraît un peu humiliant pour la cour de Berlin, d'autant plus que les circonstances de la guerre, même après qu'elle s'en serait retirée, pourraient l'obliger utilement pour nous de tenir sur cette frontière un peu plus de troupes qu'elle n'y en entretenait avant la guerre. Il

1. Cf. ci-dessus, p. 60.

2. Il stipulait que le roi de Prusse ne conserverait dans ses possessions de la *rive droite* du Rhin que les troupes qu'il y entretenait avant la guerre. — « En annonçant une méfiance très-déplacée contre une puissance dont on veut faire une amie redoutable et capable de tenir la balance du nord, en vous empêchant, Sire, de soutenir votre neutralité,.... prescrivant enfin publiquement la loi du vainqueur à V. M., cet article me semble également inadmissible et contraire à l'honneur. » Hardenberg au roi, 16 mars 1795. Ranke, V, p. 79.

m'a dit qu'il me remettrait quelques notes à cet égard par lesquelles nous verrions qu'elle ne veut procéder qu'avec franchise et confiance. Il ajoute qu'il entre dans les vues du gouvernement prussien de nous proposer comme objet d'une utilité réciproque de neutraliser de ce côté le nord de l'Allemagne dont la tranquilité serait maintenue par un cordon concerté entre nous. M. de Hardenberg y aperçoit notre avantage, puisque cette mesure, dit-il, nous donnerait la facilité de porter nos armées contre les Autrichiens. M. de Hardenberg est hanovrien, on voit qu'il n'a pas perdu de vue les intérêts de son pays natal. Dans la chaleur de la conversation, il a avoué que le mécontentement y était extrême et que le peuple était prêt à se porter à une insurrection. » — « J'ai répondu à M. de Hardenberg que le système de neutralisation ne pourrait pas en général entrer dans nos vues et que je ne croyais pas que ce projet pût faire partie de la pacification, mais bien d'une convention militaire entre les généraux respectifs. Il fera aussi partie de ses notes.

« Il s'est prodigieusement étendu en réflexions sur l'art. VI. Il lui paraît impossible que voulant marquer des égards à la Prusse et préparer pour l'avenir des arrangements utiles pour notre politique, nous commencions par la dépouiller d'une partie de son ancien domaine sans lui offrir de dédommagement et par la déshonorer aux yeux de l'Allemagne qui ne verrait qu'avec douleur, dans la cession du pays de Clèves, la certitude et le signal du démembrement de l'empire germanique. J'ai insisté sur l'extrême délicatesse de la rédaction de l'article. M. de Hardenberg l'estime toujours comme préjugeant pour l'empire la question de la ligne du Rhin. Il propose que nous retirions provisoirement nos troupes du pays de Clèves, dont ensuite la Prusse nous ferait la cession absolue à la paix générale si la ligne du Rhin nous reste. Il a bientôt abandonné cette honteuse idée pour proposer que le pays de Clèves reste neutre et ne soit occupé par aucunes troupes. Cela ne se peut pas davantage. Il propose qu'il ne soit pas fait mention dans le traité de la cession et qu'elle soit renvoyée très-modifiée dans un article secret. — Comment, lui ai-je dit, pourrait-on se dispenser d'insérer un pareil article dans le corps du traité et comment le modifier plus que nous ne l'avons fait? »

Hardenberg avait l'esprit tout plein des lettres de Mallet du Pan. Il ne laissa pas d'en tirer des arguments, d'autant plus que, d'après son rapport, Barthélemy l'aurait lui-même engagé à faire, dans les exigences du Comité, la part de l'excitation qui régnait dans les esprits : il fallait, aurait dit Barthélemy, la considérer comme une maladie, et éviter d'y donner un nouvel

aliment[1]. Un incident, assez plaisant, contribua à pousser Hardenberg dans cette digression. La Quiante, qui assistait à la conférence, avait la vue basse et portait un lorgnon, qu'en bon patriote il avait attaché à un large ruban tricolore. « Ce ruban, raconte Barthélemy, a dérangé les idées de M. Hardenberg. » Il crut avoir affaire à un représentant du peuple et s'exprima en conséquence[2]. Il invoqua l'état des esprits en France : « L'opinion, disait-il, se déclare de plus en plus contre une guerre à laquelle la conquête de la liberté et l'intégrité de l'ancien territoire français ne peuvent plus servir de prétexte[3]. »

« M. de Hardenberg a divagué, écrivait Barthélemy en résumant la fin de l'entretien[4]. Il a avec beaucoup de politesse et de ménagement, mais avec chaleur, parlé de l'intérêt que nous avions à faire la paix, des difficultés sans nombre que l'exécution de notre système de la ligne du Rhin devait nécessairement rencontrer, surtout si les événements de la guerre venaient à nous être moins favorables, etc. Nous avons fortement repoussé tous ces raisonnements oiseux. Cette conversation a duré fort longtemps. M. de Hardenberg en venait toujours à désirer qu'il fût possible de trouver une rédaction plus honorable pour le roi de Prusse, et à nous assurer qu'il nous paraissait impossible d'en rencontrer une plus convenable que celle qui a été proposée et qu'il y aurait un très-grand danger pour la continuation de la négociation à trop s'alambiquer l'esprit sur des mots quand il paraît que le fonds ne peut pas raisonnablement être changé. — Je suis resté ferme à répéter à M. de Hardenberg que tout délai pourrait devenir funeste. Peut-être pourrions-nous en conservant militairement les possessions dont il s'agit y maintenir au roi de Prusse une ombre d'administration civile ? »

Hardenberg annonça qu'il réfléchirait à une nouvelle rédaction, il pria Barthélemy d'y réfléchir de son côté, et les conférences furent ajournées. Le lendemain 20 mars, Bacher et Marandet allèrent causer avec leurs collègues de Prusse, Meyerinck et Harnier; ils leur représentèrent les dangers d'une rupture dans le cas où on voudrait traîner les choses en longueur et amuser les Français par des phrases inutiles. Hardenberg en

1. Ranke, I, 292.
2. Barthélemy au Comité, 2 germinal (23 mars).
3. Ranke, I, 292.
4. Rapport du 30 ventôse (20 mars 95).

fut informé, et le soir, dans un dîner chez Meyerinck, Bacher le trouva plus explicite dans son désir de hâter la paix[1]. Au fond il ne songeait qu'à la retarder, et il y a lieu de craindre que dans les conversations amicales dont il avait pris l'habitude avec Harnier, Bacher n'ait, sans le vouloir, encouragé le ministre prussien dans son système d'atermoiements. « Le sieur Bacher, écrivait Hardenberg[2], influe certainement plus à Paris que le sieur Barthélemy, dont cependant je ne puis assez louer la candeur, les principes et la bonne volonté. » Bacher donnait à entendre que le parti modéré, soutenu par l'adjonction des députés détenus et proscrits qui étaient rentrés dans la Convention, engagerait le Comité de salut public à des concessions[3]. Hardenberg n'était que trop porté à le croire. C'était la conclusion de toutes les lettres de Mallet du Pan; mais ces lettres avaient brusquement cessé.

« J'en étais à mon cinquième numéro, écrivait Mallet au général Heymann, lorsque j'ai appris par des lettres de Francfort que vous commenciez de plus belle vos négociations avec les bandits des Tuileries, et que M. le baron de Hardenberg allait se rendre à Bâle à cet effet. Voilà un commentaire bien clair de mon travail. Si je l'eusse prévu, je ne l'aurais pas commencé. Il me semble que puisqu'on était aussi déterminé à négocier en dépit des circonstances et des intérêts les plus sacrés, il était bien superflu de recourir à mes informations... »

Il les cessa; mais Hardenberg ne l'entendait pas ainsi, et il fit demander à Mallet par le général Heymann une entrevue et de nouvelles lettres[4].

Hardenberg suivait ainsi la marche qu'il avait annoncée aux diplomates anglais. La communication de la dépêche du Comité du 26 ventôse, où le mot d'*ultimatum* était prononcé, ne parut pas même l'émouvoir beaucoup. Barthélemy, qui l'avait reçue le

1. Barthélemy au Comité, 30 ventôse.
2. 25 mars 95.
3. Ranke, I. 297.
4. Sayous, 136-138. — Mallet refusa. La mission de Hardenberg lui parut incompatible avec une correspondance « qui était un plaidoyer perpétuel contre ces négociations anticipées et funestes. » — « J'ai refusé, écrivait-il au maréchal de Castries, en déclarant que, dévoué à la cause de la monarchie française et de l'Europe, je ne voulais intervenir pour rien dans les intérêts privés de la Prusse avec la Convention. »

21 mars, lui en donna connaissance le soir, dans un cabinet, pendant une réunion qui avait lieu chez le ministre de Venise, M. de San Fermo. Hardenberg continua de combattre l'article VI qui préjugeait la question du Rhin et lui semblait inadmissible : il insista en même temps sur son plan de neutralisation. Barthélemy se récria : On n'en avait pas encore parlé au gouvernement français, on voulait traîner en longueur ! — Le fait est que le lendemain Hardenberg devait conférer avec Barthélemy et qu'il ne vint pas[1]. Barthélemy commença de s'inquiéter de ces retards qui semblaient couvrir un dessein caché. Il écrivait le 2 germinal (22 mars) au Comité :

« Je dois vous annoncer que ma crainte est extrême, que l'intrigue toujours si active à la cour de Berlin n'ait parfaitement réussi à déranger toute la marche de la négociation, et que le cabinet de Berlin en la confiant à M. de Hardenberg n'ait beaucoup plus consulté les suggestions de nos ennemis que ses propres intérêts, et que ce ministre ne soit beaucoup plus ici le ministre de Londres que celui de Berlin... Il a amené vers lui, en qualité de conseiller d'ambassade, un M. Gervinus qui l'a élevé, en qui il a une extrême confiance et qui paraît très-peu raisonnable quand il s'agit de nos affaires..... Nous sommes tombés en mauvaises mains, cependant je ne croirais pas qu'il faudrait que nous pensions que tout est désespéré. »

L'attitude de Hardenberg n'inquiétait pas moins les agents prussiens qu'elle n'inquiétait les français. Harnier, pour lequel Hardenberg montrait d'ailleurs peu de goût, ne lui cacha point ses préoccupations. — M. de Hardenberg a prodigieusement d'amour-propre, écrivait Barthélemy[2]; il est porté à croire qu'avant lui on n'a rien fait de bon. Harnier a été poussé à lui dire que sa conduite entraînerait une rupture et lui a peint les malheurs qui en résulteraient pour la Prusse et le Hanovre. — Après s'être beaucoup disputé hier au soir et ce matin, M. de Hardenberg a fini par traiter très-bien M. Harnier, et comme ce ministre dit volontiers tout ce qu'il a sur le cœur, Harnier croit qu'il ne veut pas rompre, mais couvrir le Hanovre et jouer un grand rôle. — Le major Meyerinck se montrait d'autant plus irrité de la direction donnée à ces négociations par Hardenberg, que Mœllendorf passait pour avoir recommandé au roi de Prusse

1. Barthélemy au Comité, 2 germinal (22 mars 95).
2. Au Comité, 3 germinal (23 mars 95).

le nouveau plénipotentiaire. Ils eurent une altercation assez vive et Meyerinck alla jusqu'à dire à Hardenberg qu'on l'accusait de servir l'Angleterre[1]. Ce reproche était trop fondé pour ne point toucher Hardenberg, et il sentit la nécessité de paraître plus conciliant, sans vouloir en réalité se prêter davantage à une rapide conclusion du traité.

Il se rendit le 23 mars chez Barthélemy en compagnie de Harnier[2]. Il parla avec confiance et aménité, comme s'il eût voulu détruire les soupçons qu'il savait avoir été inspirés par sa conduite : on aborda la discussion des articles. Hardenberg insista pour la suppression de l'article IV du projet français ; cette question n'était pas de nature à soulever de sérieuses difficultés. Il n'en était pas de même de la rédaction de l'article VI. Le projet français portait : « *La République française continuera d'occuper les pays de Meurs, Clèves, Gueldres, situés sur la rive gauche du Rhin.....* » Hardenberg considérait que les mots « *La République française* » impliqueraient une occupation civile et supposeraient une occupation de droit, alors que la Prusse n'entendait et ne devait que constater une occupation de fait et une occupation toute militaire ; concéder un droit d'occupation c'eût été renoncer au revenu de 700,000 thalers que rapportaient ces territoires et déclarer par cela même que le roi de Prusse y abdiquait ses droits de souveraineté. De plus il fallait garder les apparences et défendre le roi contre l'accusation d'avoir consenti à un démembrement de l'Empire. Hardenberg crut y arriver par un simple changement de termes qui était, on va le voir, gros de conséquences[3]. Il proposa, « comme son opinion particulière, » une nouvelle rédaction de l'article VI qui devait, disait-il à Barthélemy, « sauver la réputation du roi de Prusse et ses intérêts sans compromettre ceux de la France. » Elle consistait à substituer aux mots : « *La République française,* » les mots : « *Les troupes de la République française,* » et aux mots : « *les pays de Meurs, Clèves, Gueldres,* » les mots : « *la partie des états du roi de Prusse situés sur la rive gauche du Rhin.* » Cependant si Hardenberg attachait un très-grand prix à ne point compromettre par

1. Barthélemy au Comité, 4 germinal (24 mars 95).
2. Barthélemy au Comité, 3 germinal (23 mars 95).
3. Ranke, I, 293.

une cession anticipée des états prussiens l'intégrité du territoire de l'Empire, il n'entendait nullement abandonner à la volonté de l'Empire les droits de la couronne de Prusse. Le projet français disait : « *Ces pays suivront définitivement à la pacification générale entre la République française et le reste de l'Allemagne, le sort des autres états de l'Empire situés sur la même rive.* » Cette rédaction semblait reconnaître à l'Empire le droit de décider la cession des territoires prussiens; en ce sens elle semblait au cabinet de Berlin contradictoire à l'idée de l'indépendance de l'état prussien. S'il fallait consentir la cession, la Prusse seule devait le faire, et, en conséquence, Hardenberg proposa de rédiger ainsi l'article : « *Les troupes de la République française continueront d'occuper la partie des états du roi de Prusse située sur la rive gauche du Rhin jusqu'à la pacification générale entre la France et l'Empire germanique, et tout arrangement définitif à l'égard de ces provinces sera renvoyé jusqu'à ce terme*[1]. » Enfin, et dans aucun cas, la Prusse ne pourrait consentir cette cession sans indemnité; si la dignité du roi exigeait que le traité ne parût point préjuger la cession, l'intérêt de la couronne voulait qu'il réglât l'indemnité prussienne pour le cas éventuel où cette cession devrait être consentie. Sans doute Hardenberg espérait qu'en ajournant la cession à la paix générale, les événements pourraient sauver la Prusse de la triste nécessité de s'agrandir aux dépens d'autrui; mais, puisque la Convention exigeait un sacrifice éventuel, il importait, tout en écartant cette pensée, de s'assurer de légitimes compensations[2]. Hardenberg proposa d'ajouter au traité un article secret ainsi conçu :

« Si à la pacification générale entre l'empire germanique et la France, la rive gauche du Rhin reste à la France, S. M. le roi de Prusse s'entendra avec la République française sur le mode de la cession de ses États au-delà de ce fleuve contre telle indemnisation territoriale dont on conviendra[3]. »

1. Ranke, I, 293.
2. Cf. Ranke, I, 293-291.
3. Hardenberg, dit M. Ranke (I, 293), aurait bien voulu éviter même le mot de *cession* et y substituer le mot *échange* qui lui paraissait plus démonstratif; il consentit cependant à accepter le mot *cession*, parce que les mots *indemnisation territoriale* définissaient suffisamment le caractère de l'opération.

Cela posé, Hardenberg en vint à son projet de neutralisation, et présenta les dispositions qui sont devenues, sauf des modifications de forme insignifiantes, l'article III secret du traité définitif. Afin d'éloigner le théâtre de la guerre des états du roi de Prusse, de conserver le repos du nord de l'Allemagne et de rétablir la liberté entière du commerce entre cette partie de l'Empire et la France, Hardenberg proposait d'établir une ligne de démarcation partant de Emden, dans l'Ost-Frise, suivant l'Ems jusqu'à la hauteur de Münster, rejoignant de là le Rhin à Emerich, le remontant jusqu'à Duysburg, découvrant certains territoires de la rive droite, mais couvrant le comté de la Marck, Francfort, une partie de la Hesse-Darmstadt, les cercles de Franconie et de Haute-Saxe, et suivant les frontières de Bavière et de la Bohême jusqu'à la Silésie[1]. La République devait considérer comme neutres tous les pays situés derrière cette ligne et par conséquent le Hanovre; le roi de Prusse s'engageait à leur faire, de concert avec la France, observer la neutralité, « dont le premier point serait de rappeler leurs contingents. » Les avantages que la France pourrait retirer de cette proposition n'échappèrent point à Barthélemy; elle permettait à la République de concentrer toutes ses forces sur le sud de l'Allemagne; elle assurait la Hollande du côté du nord-est; elle procurait au commerce des ressources indispensables, enfin elle posait le principe de cette ligue des états du nord de l'Allemagne, qui était alors une des combinaisons favorites de la politique française. Il accueillit moins favorablement une disposition que Hardenberg proposa d'ajouter à l'article IX du projet français relatif aux bons offices du roi de Prusse pour le rétablissement de la paix avec les états de l'Empire. « L'article qui regarde les bons offices de V. M. pour ses co-états me paraît vague, écrivait Hardenberg[2]. Il est à désirer qu'on puisse insister sur la neutralité de ceux renfermés dans la ligne de démarcation et que le même bénéfice soit accordé à ceux au dehors qui réclameraient ou ont déjà réclamé votre assistance. » Il proposa d'ajouter au texte proposé par le Comité cette disposition : « *la République française ne traitera pas en ennemis pendant l'espace de trois mois après la ratification de ce traité ceux des princes et états dudit Empire qui sont*

1. Cf. de Clercq, *Traités*, I, p. 235.
2. Au roi, 16 mars 1795. Ranke, V, p. 79.

situés sur la rive droite du Rhin et auxquels le roi s'intéressera. » Barthélemy objecta que cette disposition équivalait à un armistice, et que le Comité avait déclaré expressément qu'il n'en voulait pas; il se plaignit qu'une proposition aussi nouvelle fût présentée aussi tard; il offrit d'en faire l'objet d'une convention séparée, Hardenberg n'accepta point la division. Ses arguments frappaient Barthélemy. « Je vous prie de considérer, écrivait-il au Comité[1], que le superbe rôle que nous attribuerions par là au roi de Prusse et que nous partagerions avec lui, déterminerait presque tous les princes d'Allemagne, qui ont le plus pressant besoin de la paix, à se jeter dans ses bras pour arriver dans les nôtres; que l'ensemble de ces dispositions, isolant la cour de Vienne, la mettrait dans le plus grand embarras et lui porterait un coup mortel; que rien ne nous empêcherait de l'aller chercher à travers des pays qui nous recevraient et que nous traiterions en amis. »

Réserver expressément la question de la rive gauche du Rhin, laisser à l'Empire la responsabilité du démembrement de l'Allemagne, assurer cependant à la Prusse, aux dépens de l'Empire, de solides compensations pour le cas où la cession de ses territoires de la rive gauche serait décidée, sauver les apparences dans le présent, garantir en toute circonstance ses intérêts dans l'avenir, donner à l'Allemagne du Nord les bienfaits de la paix, établir un lien plus étroit entre la Prusse, ses voisins et ses coétats de Westphalie et de Franconie, annoncer à l'Allemagne du Midi qu'elle n'avait qu'un mot à dire pour jouir des mêmes avantages, se préparer le rôle de pacificateur de l'Allemagne alors que l'Autriche la condamnait à la guerre, jeter enfin sur l'Autriche toutes les forces de la France en offrant la paix aux Allemands, tel est le rôle que Hardenberg préparait à la Prusse. Il multipliait les arguments pour le faire accepter. Il assurait que *si la France adoptait la ligne de démarcation, il avait des pouvoirs suffisants pour traiter séance tenante, sans en référer à Berlin;* que les troupes anglaises qui se trouvaient en Hanovre s'embarqueraient immédiatement, que les Hanovriens retireraient leur contingent de l'armée de l'Empire; qu'en assurant la neutralité du Hanovre, on ne servait pas les intérêts de l'Angleterre, mais ceux de la Prusse, car, disait-il, si les Français entraient

1. Au Comité, 3 germinal.

[illegible]

[illegible] — [illegible]

[illegible] avec [illegible]

[illegible]

[illegible] de Barthélemy et de Barker. 4 germinal (24 mars 1795)

[illegible] Affaires, p. [illegible]

[illegible] Affaires, p. [illegible] Le Comité était précédemment revenu sur cette [illegible], [illegible] l'ajournant ensuite à Berlin le 15 mars.

[illegible] Barthélemy au Comité, 7 germinal, 27 mars 1795.

[illegible] Comité à Barthélemy, 5 germinal (25 mars 1795). Minute de Merlin de Douai.

« On ne doit pas s'attendre à des longueurs de notre part; nous désirons la paix; mais nous préférons une guerre franche et prompte à des conférences interminables et à des préludes de pacification qui ne seraient qu'une sorte d'armistice. Nous te répétons que jamais la Convention nationale ne ratifiera un traité qui renfermerait sur l'objet de l'article VI[1] d'autres dispositions que celles que nous avons proposées. Presse donc la négociation par tous les moyens possibles, et ne perds pas une minute pour l'amener à fin. »

Le Comité venait de triompher de l'émeute du 1er germinal. Le procès de Billaud Varennes, Collot d'Herbois, Barrère et Vadier était commencé depuis deux jours. Le Comité tenait à présenter en un pareil moment la paix à la Convention, et il y tenait d'autant plus que si la conclusion de la paix pouvait aider le Comité à dominer les troubles, la prolongation des troubles nuisait singulièrement à la conclusion du traité. Hardenberg s'en faisait un argument. « Nous nous disputons toujours sans nous fâcher cependant, et chacun reste dans son opinion, » écrivait Barthélemy le 30 mars[2]. Hardenberg exécutait son plan et tenait la promesse qu'il avait faite aux Anglais; il traînait en longueur la négociation et, les troubles de Paris aidant, il serait peut-être parvenu à la suspendre, au moins pour un temps, si, au moment même où le Comité ordonnait à Barthélemy d'en finir, le cabinet de Berlin n'avait enjoint à Hardenberg de terminer.

Ce que les troubles de Paris et la lutte avec la Montagne commandaient au Comité de salut public, les affaires de Pologne le commandaient au cabinet prussien. Ces affaires prenaient une tournure de plus en plus alarmante pour la Prusse, et tout lui annonçait que l'Autriche et la Russie s'entendaient à son détriment. L'arrivée du courrier expédié de Bâle par Harnier, le 15 mars, avec le projet français, rencontré par Hardenberg le 16 et chargé par lui d'une dépêche où il déclarait le projet français inacceptable, proposait de le modifier en beaucoup de points et insistait pour un rapprochement avec l'Angleterre, coïncida avec l'arrivée d'un courrier de Pétersbourg porteur de nouvelles fort alarmantes[3]. La Russie continuait d'opposer aux réclama-

1. La cession de la rive gauche du Rhin.
2. Rapport au Comité, 10 germinal.
3. D. Gray à lord Grenville, Berlin, 11 juillet 1795, d'après les confidences de Hardenberg. — Hermann, p. 515.

tions de la Prusse le silence le plus hautain et le plus menaçant. Les observations, les critiques, les propositions de Hardenberg irritèrent le cabinet prussien tout aussi vivement qu'elles pouvaient irriter le Comité de salut public, et il jugea son négociateur tout aussi sévèrement que l'avait fait Barthélemy. L'idée de prendre une attitude belliqueuse et de tenir un langage comminatoire, de mêler l'idée de guerre à « la plus simple des négociations », mit Alvensleben en fureur. « On voit bien, s'écria-t-il, que Hardenberg n'est pas prussien, mais hanovrien; il serait bon de savoir jusqu'où il a poussé ses négociations avec le duc de Brunswick et Malmesbury[1]. » On le soupçonnait de subordonner les intérêts de la Prusse à ceux de l'Angleterre. Haugwitz déclara que l'article VI du projet français répondait aux désirs de la Prusse; il suffisait de rendre cet article secret et d'obtenir une indemnité. On pouvait s'employer pour la maison d'Orange sans subordonner la paix à ses destinées. Il n'y avait lieu d'insister que sur la ligne de démarcation, mais on jugeait très-possible de l'obtenir. Quant au Hanovre, on était toujours prêt, si la France l'exigeait, à le prendre en dépôt : ce qui devrait entièrement rassurer les Français[2]. Le roi n'admettait pas que sa dignité lui permît de faire la moindre avance à l'Angleterre; ce que Hardenberg appelait une « pointille » était pour lui un gros point d'honneur; on n'avait nul moyen de procurer à Hardenberg la seconde corde qu'il réclamait[3]. Le cabinet approuvait du reste les modifications que Hardenberg avait proposé d'apporter au projet français. Il les rédigea en corps de traité et les adressa le 24 mars à Hardenberg avec les ordres du roi. Le roi lui enjoignait de porter tous ses efforts sur la ligne de démarcation; la neutralité du nord de l'Allemagne étant, à ses yeux, le point le plus important. Il ne pouvait être question, en ce moment, d'alliance offensive et défensive; mais la neutralité offrait aux Français des avantages tels qu'ils devaient se décider. Il était d'ailleurs nécessaire de presser la conclusion; sinon, on se verrait, à regret, forcé de continuer la guerre[4].

Hardenberg reçut ces dépêches le 31 mars. Elles lui causèrent

1. Häusser, I, 594.
2. Sybel, III, trad., 386.
3. Ranke, I, 291.
4. Barthélemy au Comité, 11 germinal (31 mars 95).

une profonde déception. On a trouvé en marge de ce document cette citation d'Horace (Odes, II, XVI) qu'il y écrivit plus tard : *Mihi... parca non mendax dedit... malignum spernere vulgus*. Cependant il comprit que les atermoiements n'étaient plus possibles. Il communiqua le jour même à Barthélemy le projet de traité prussien et se déclara prêt à le signer. Il insista naturellement sur la neutralité du Nord et, en particulier, au point de vue du Hanovre. « Ce ministre, écrit Barthélemy, en s'entretenant tout à l'heure avec le citoyen Bacher, lui a déclaré que, quoiqu'il serve le gouvernement prussien, il n'est nullement prussien, qu'il n'est pas davantage anglais, mais qu'il est bon allemand et surtout bon hanovrien; qu'en s'intéressant à la tranquillité de l'Allemagne, il s'intéresse plus particulièrement à celle du pays d'Hanovre, et qu'il espère ardemment que l'état actuel des choses rendra à l'électorat une indépendance presque absolue de l'Angleterre[1]. » — Barthélemy, qui écrivait la veille que les Prussiens attendaient « avec anxiété » la réponse du Comité au sujet de la ligne de démarcation, ne put qu'accentuer encore leur impatience. Quant au projet de traité prussien, il n'était pas nouveau pour les Français, car il ne faisait que reproduire, en les coordonnant, les dispositions que Hardenberg avait déjà soumises à Barthélemy.

Le Comité reçut le 10 germinal, au milieu de l'agitation croissante causée par les débats du procès des Montagnards, les dépêches du 2, du 3 et du 4, dans lesquelles Barthélemy exprimait ses inquiétudes et indiquait les modifications proposées par Hardenberg. Le Comité répondit le jour même[2] :

« Tes lettres du 2, du 3 et du 4 germinal nous sont parvenues. Nous avons également reçu la carte que le citoyen Bacher nous a envoyée. Voici nos réponses, elles sont simples et claires : 1° Rayer l'article IV de notre projet[3] serait équivalemment réduire le traité de paix à un armistice. Est-on en paix avec un vaincu quand on reste armé sur sa frontière avec le même appareil que si l'on était en pleine hostilité et que par là on l'oblige d'y conserver la même quantité de forces que quand il faisait une guerre ouverte? Non assuré-

1. Barthélemy au Comité, 11 germinal (31 mars 95).
2. Le Comité à Barthélemy, 10 germinal (30 mars 95). Minute de Merlin de Douai.
3. Retrait des troupes prussiennes des États prussiens de la rive droite du Rhin.

ment. Cependant pour prouver qu'à cet égard nous ne cherchons que la sûreté de la République et nullement la déconsidération de la Prusse (que nous voulons au contraire relever et agrandir), nous consentons que cet article demeure secret. Il y a plus, il pourra même être supprimé, quand il plaira au roi de Prusse, en y substituant, par un traité séparé, l'engagement de ce prince d'agir de suite offensivement contre nos ennemis — qui dorénavant, s'il entend bien ses intérêts, devront être aussi les siens.

2° La nouvelle rédaction de l'article VI proposée par M. de Hardenberg donne matière à beaucoup de réflexions qu'il est inutile de développer. Il suffit de dire qu'elle ne peut remplir les vues de la République — et que nous ne pouvons, sans nous exposer à un désaveu certain de toute la France, changer un seul mot à la rédaction insérée dans notre lettre du 21 ventôse... 3° Nous adoptons l'article secret que propose M. de Hardenberg relativement à l'art. VI pourvu qu'on y ajoute que l'*indemnisation territoriale* dont il y est parlé sera prise au-delà du Rhin. Tu as dû voir d'ailleurs par notre lettre du 26 ventôse, que nous avions à cet égard prévenu le vœu de la Prusse. Aussi pensons-nous qu'il serait possible de terminer de suite cet objet par un article secret qui fixerait définitivement au-delà du Rhin l'indemnité qu'elle réclame, mais, comme nous l'avons déjà observé, il ne faut pas y attacher une assez grande importance pour reculer d'une seule minute la conclusion du traité.

3° [*bis*] Nous adoptons l'article que propose M. de Hardenberg pour le comté de Saxen-Alten-Kirchen[1] et le petit district de Bendorf, pourvu qu'on y ajoute en tête ces mots : « *Attendu que ces pays doivent être réunis aux États du roi de Prusse après la mort du margrave d'Anspach,* » et qu'à la fin de l'article, au lieu de ces mots « *les États du roi* » il soit dit : « *les autres États du roi situés sur la rive droite du Rhin.* » Tu sentiras aisément nos motifs.

4° Le plan de neutralisation décrit dans l'article secret que M. de Hardenberg place après l'art. VI n'est pas proposable, et nous aimons à croire que ce n'est pas d'après les instructions du cabinet de Berlin qu'on le met en avant, à moins qu'il ne l'ait imaginé tout exprès pour prouver qu'il ne veut point la paix et qu'il n'a fait jusqu'à présent que nous jouer. Comment pourrions-nous l'adopter? D'abord il

1. Voici le texte que Hardenberg proposait d'ajouter à son article VI :
« Le comte de Saxen-Altenkirchen sur le Westerwald, y compris le petit district de Bendorff au-dessous de Coblentz, étant dans la possession de S. M. le roi de Prusse, jouira des mêmes sûretés et avantages. » Cette disposition est devenue l'article IV du traité secret, avec l'addition proposée par le Comité.

entraverait presque toutes nos opérations militaires; ensuite quel est le Français qui nous pardonnerait d'avoir neutralisé un État dépendant de l'Angleterre et quelle raison y aurait-il de ne pas traiter de même un État quelconque de l'Autriche? Enfin ce serait sinon rétracter l'article IX, au moins le rendre sans objet, car à quoi serviraient les bons offices du roi de Prusse pour amener ses co-États de l'Empire à traiter directement avec la République, si, dès à présent, il allait lui-même, sans leur intervention et peut-être à leur insu, leur procurer tous les avantages de la neutralité? S'ils veulent réellement jouir de ces avantages, qu'ils le montrent et qu'ils traitent avec la République; c'est pour cela qu'a été rédigé l'art. IX, et, certes, en le proposant nous-mêmes, d'après la connaissance que nous avions du plaisir qu'il ferait au roi de Prusse, nous avons assez manifesté le désir de l'environner d'une plus grande considération et d'augmenter son influence en Allemagne.

5° L'addition proposée par M. de Hardenberg à l'art. IX ne peut être adoptée sous aucun rapport. D'une part, il répugne à notre éloignement justement fondé pour toute espèce d'armistice, éloignement qui, relativement à la Prusse, n'a pu céder qu'à notre intime confiance dans la franchise et la loyauté du maréchal Mœllendorf — de l'autre il nous mettrait dans l'impossibilité de rien entreprendre sur aucun des États en guerre avec la République, puisqu'à chaque mouvement que nous ferions sur l'un d'eux il ne tiendrait qu'à lui de le paralyser en employant à l'instant la médiation du roi de Prusse pour faire la paix.

« Il résulte de ces observations que M. de Hardenberg pourrait à des yeux défiants, paraitre négocier autant comme ministre de la coalition, et notamment de l'Angleterre, que comme ministre du roi de Prusse. Nous repoussons cependant tout soupçon à cet égard, et nous nous plaisons à penser que les véritables intérêts de son gouvernement l'occupent trop pour se livrer à des tromperies diplomatiques pour le compte de quelques autres puissances.

« En résumant, le Comité te charge de demander une explication prompte et précise, et d'en finir.

« Nous apprenons que les représentants du peuple près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse ont, par un malentendu, donné plus d'extension qu'il ne leur était marqué à l'ordre de se tenir, relativement à Wesel, en état d'observation envers l'armée prussienne. N'importe. Nous ne changeons rien à ce qui a été écrit en conséquence au maréchal Mœllendorf. Mais c'est une raison de plus pour terminer. Un pareil état de choses ne peut pas durer sans compromettre notre responsabilité.

« Nous attendons par le retour du courrier la nouvelle de la conclusion du traité.

« Tu auras soin d'y stipuler, conformément au post-scriptum de notre lettre du 26 ventôse, que « le roi de Prusse renonce à toute entreprise hostile sur les Provinces-Unies, et sur tous autres pays occupés par les troupes de la République. » Cet article serait fort bien placé entre l'art. III et l'art. IV. »

Le Comité approuva et signa cette dépêche ; puis, comme si le texte n'en avait pas encore été assez clair, il y fit ajouter ce post-scriptum :

« *P.-S.* — De nouvelles circonstances et de nouvelles réflexions nous frappent et nous obligent d'ajouter ce post-scriptum. Il est démontré à nos yeux, spécialement par le projet mis en avant de neutraliser une grande partie de l'Allemagne, que M. de Hardenberg, pour ne pas dire le gouvernement prussien, veut, au lieu de faire la paix avec la République, renforcer immensément ses ennemis. Aussi plus de délais ultérieurs. Oui ou non. Voilà ce que nous attendons par le retour du courrier. »

Cette dépêche fut expédiée le 30 mars. Le lendemain le Comité reçut le rapport de Barthélemy du 7 germinal (27 mars), où il rendait compte de sa conférence de ce jour avec Hardenberg, et rapportait que la Prusse voulait sincèrement la paix, mais préférait la guerre à des conditions incompatibles avec son honneur : il constatait en même temps le mauvais effet produit à Berlin par la dépêche comminatoire du Comité du 11 ventôse. Ces observations donnèrent à réfléchir au Comité ; il craignit d'être allé trop loin, il ne voulut point renouveler une faute dont il reconnaissait les fâcheuses conséquences, et le 11 germinal (31 mars), au matin, un nouveau courrier fut dépêché à Barthélemy avec le billet suivant[1] :

« Nous recevons, citoyen, ta lettre du 7 ; à l'instant le Comité va s'assembler pour délibérer sur son contenu. En attendant nous te recommandons de ne pas communiquer notre dépêche d'hier et de la regarder comme non avenue jusqu'à nouvel ordre[2]. »

La délibération eut lieu et les deux dépêches suivantes, datées du 11 germinal (31 mars), furent envoyées à Barthélemy dans la

1. « Rapport sur l'article V du traité de Bâle. » — Frimaire an V.
2. Minute de Merlin de Douai.

nuit du 11 au 12. La première était une dépêche ostensible ainsi conçue :

« Nous venons de discuter ta lettre du 7. Il nous a paru en résulter que nous avions jugé trop défavorablement les dispositions du ministre prussien, et nous avons en conséquence soumis à un nouvel examen le plan de neutralisation qu'il propose.

« Le principal motif qui d'abord nous avait fait rejeter ce plan, c'est qu'il nous paraissait propre à amener des discussions préliminaires qui auraient reculé de plus en plus la conclusion définitive. Mais puisque M. de Hardenberg t'a dit positivement que *si nous voulons l'adopter, les pouvoirs qui lui ont été donnés sont tels, que sans écrire de nouveau à Berlin, la paix sera signée à l'instant*, nous changeons de langage, et voici une bonne fois notre dernier mot.

« Nous consentons à ce que tu signes l'article secret relatif à la neutralisation proposée, à ce qu'en conséquence tu rayes du traité patent l'article IV de notre projet du 21 ventôse et à ce que tu insères après l'art. VII l'addition proposée par M. de Hardenberg. Mais ce consentement nous ne le donnons qu'à la charge que la paix sera signée à l'instant, ainsi que tu nous l'annonces, conformément à notre projet du 21 ventôse, tel qu'il est modifié par notre dépêche d'hier, et tu le regarderas comme non avenu dans le cas où tu éprouverais encore le moindre retard. »

La seconde dépêche était confidentielle :

« Par la dépêche ostensible ci-jointe, citoyen, nous ne te laissons pas la faculté d'adopter, sur l'article VI de notre projet de traité, la rédaction proposée par M. de Hardenberg. Il importe en effet que cette rédaction ne prévale pas sur la nôtre, et tu dois employer tous tes efforts pour que celle-ci soit préférée; cependant nous ne voudrions pas que ce fût là une cause de rupture, ni même de retard. »

Les craintes très-vives et très-justifiées que le Comité éprouvait alors pour la sûreté de la République expliquent tout autant que les déclarations, assez obscures d'ailleurs, de Hardenberg, ce brusque revirement et ces concessions du Comité de salut public. Le 12 germinal (1er avril), la Convention fut envahie et le Comité se vit menacé d'un nouveau 31 mai. Il triompha, et le 13 germinal (2 avril), la dépêche suivante en informa Barthélemy. Elle montre bien quels étaient les idées du gouvernement d'alors sur la cause première de l'émeute et explique les soupçons que l'on a vus plus d'une fois percer dans la correspondance au sujet de l'Angleterre :

« Depuis le départ du courrier que nous t'avons dépêché la nuit du 11 au 12, citoyen, il s'est passé à Paris des événements qui ont parfaitement concordé avec les projets du gouvernement anglais annoncés à l'avance par Pitt, en plein Parlement, avec une impudeur sans exemple dans l'histoire, mais qui, déjoués par la sagesse et l'énergie de la Convention nationale, n'ont fait que prouver de plus en plus l'indestructibilité d'une république fondée sur l'assentiment de 24 millions d'hommes.

« Nous nous empressons de t'annoncer ces événements, parce que, comme ils ont eu pour principal motif de la part de ceux qui les ont provoqués d'empêcher la conclusion de la paix, il est important que tu en informes à l'instant M. de Hardenberg, afin qu'il ouvre les yeux et qu'il les fasse ouvrir à son gouvernement sur l'immoralité profonde et l'affreuse perversité des insulaires qui cherchent à bouleverser le monde pour s'en approprier les dépouilles.

« Voici les faits.

« Divers renseignements venus de l'étranger, et notamment une lettre de Bâle arrivée dans la nuit du 11 au 12, nous avaient annoncé qu'il se préparait un grand mouvement pour dissoudre la représentation nationale et que le coup était prêt à se frapper.

« La prédiction n'a point tardé à se réaliser. Hier au milieu des délibérations de la Convention nationale, une troupe considérable d'ouvriers et de femmes, la plupart ivres, s'est portée au palais où elle tient ses séances, a forcé la garde et est entrée dans la salle qu'elle a remplie de vociférations, pendant plus de trois heures, et où, par là, ils ont entièrement paralysé toute délibération.

« Des mesures vigoureuses et actives employées par le Comité de sûreté générale ont rallié sur le champ autour de la Convention nationale la force la plus imposante.

« De son côté la Convention nationale, dégagée de l'attroupement qui avait violé le lieu de ses séances, a repris son attitude majestueuse, et un nouveau 9 thermidor a été le résultat de cette journée qui d'abord paraissait devoir être si funeste à la liberté... »

Le courrier qui portait à Barthélemy le contre-ordre du 11 germinal arriva à Bâle le 14 (3 avril), deux heures avant celui qui apportait les instructions du 10. Il ne pouvait donc y avoir de méprise. Barthélemy se borna, en attendant les dépêches qui lui étaient annoncées, à mander au Comité que les Prussiens laissaient entendre que, la paix signée, on ne tarderait pas à contracter des liens plus étroits, mais que, pour le moment, il n'y

avait rien à attendre de plus que leur contre-projet[1]. Les deux dépêches du 11 arrivèrent le 15 à Bâle. Barthélemy en conféra immédiatement avec Hardenberg. Il écrivit au Comité le 15 germinal (4 avril) :

« J'ai reçu aujourd'hui par un de vos courriers les deux lettres que vous m'avez écrites le 11 au soir. Je viens d'avoir ce soir un long entretien avec le ministre de Prusse. En lui annonçant et en lui faisant beaucoup valoir votre consentement à l'acceptation du plan de neutralisation, j'ai fortement appuyé sur l'impossibilité où j'étais de céder sur la rédaction de l'article VI de notre projet de traité, relatif à la cession du pays de Clèves. Il a résisté obstinément, de là une longue et amicale contestation de mots, prétendant toujours que notre rédaction attaque et compromet la considération prussienne, et moi lui soutenant que le plan de neutralisation attribue à sa cour une masse immense de considération dans tout l'univers. »

Barthélemy insista pour que le traité stipulât que le roi de Prusse ne formerait aucune entreprise hostile contre la Hollande, non plus que contre les autres pays occupés par les troupes françaises. Hardenberg considérait cette disposition comme inutile en ce qui concernait la Hollande; néanmoins, il consentit à en faire l'objet d'un article secret. Il consentit également, sur la demande de Barthélemy, à déclarer dans l'article secret relatif à la ligne de démarcation, que les états qui y seraient compris s'engageraient à « ne contracter aucun nouvel engagement qui pût les autoriser à fournir des troupes aux puissances en guerre avec la France. » Hardenberg écrivait au roi de Prusse à ce sujet[2] :

« J'ai réitéré encore au sieur Barthélemy qu'il ne dépendrait pas de tous les états dans la ligue de neutralité de retirer leurs contingents, et nous convînmes qu'il suffirait d'avoir fait ce qui était en leur pouvoir. Les princes qui ont des troupes à la solde de l'Angleterre ne sont point gênés à cet égard, parce qu'il n'est question que de ne point contracter de *nouveaux* engagements de cette nature, ce qui arrangera très-bien les landgraves de Hesse, le duc de Brunswick, etc. »

On ne put aller plus loin dans cette conférence; mais on se déclara de part et d'autre décidé à s'accorder le lendemain

1. Barthélemy au Comité, 14 germinal (3 avril 95).
2. Hardenberg au roi, 16 avril 1795. Ranke, V, p. 87.

et à signer en vingt-quatre heures. « Il se faisait tard, écrit Barthélemy. Il m'a proposé que nous nous revoyions demain matin... Si donc demain matin je ne parviens pas à faire prévaloir les vôtres, j'espère que vous ne désapprouverez pas que je me prête aux expressions prussiennes. »

La dépêche confidentielle du 11 germinal autorisait Barthélemy à transiger au dernier moment, même sur la rédaction de l'article VI relatif à la rive gauche du Rhin. Barthélemy n'y voyait pas de très-graves inconvénients. Il résultait en effet de toutes les déclarations de Hardenberg que la Prusse n'insistait sur l'expression de *troupes de la République* que pour éviter de paraître, aux yeux de l'Allemagne, avoir consenti, de son autorité privée et la première, un démembrement de l'Empire; mais qu'en réalité l'effet de la disposition serait le même[1]. Si Hardenberg insistait, des raisons impérieuses commandaient à Barthélemy de céder. Il remarquait chez Hardenberg des inquiétudes croissantes sur la situation intérieure de la France, inquiétudes qui n'étaient que trop justifiées par les émeutes qui depuis le 21 mars se succédèrent à peu près sans interruption.

« Je ne le trouvais plus tout à fait aussi pressé de finir qu'il m'avait paru l'être auparavant[2]. Il craignait de conclure dans un moment où des rumeurs excitées par la malveillance, toujours agissante, lui représentaient la France comme devant être tout à l'heure la proie de l'anarchie. Cependant je lui dois cette justice qu'à la suite de ces réflexions pénibles, il en a bientôt formé d'une nature plus analogue à ce que commandaient les intérêts réciproques des deux nations. Il a senti que la crise violente dans laquelle nous nous trouvions dans notre intérieur, exigeait que sa cour vînt à notre aide. Il n'a pas douté que si nous pouvions nous accorder pour une prompte signature, cet événement ne devînt un grand soutien pour la Convention nationale[3]. »

1. Rewbell écrivait le 25 nivôse an V : « J'ai cru que dans les explications qu'a données Barthélemy la Prusse n'insistait sur la rédaction de *troupes* et de *République* que pour pouvoir dire aux Allemands : Je n'ai consenti à aucun démembrement; mais que, vis-à-vis de la France, la rédaction de *troupes* devait avoir le même effet que la rédaction *la République*; et, de fait, nous avons joui depuis le traité. »

2. Barthélemy au Comité, 18 germinal (7 avril 95).

3. Hardenberg disait dans son rapport au roi de Prusse du 6 avril 1795 (Ranke, V, 82) : « Je dois en général rendre la justice aux négociateurs français, dont je ne saurais assez louer la droiture, la candeur et la bonne volonté, que toutes

Barthélemy a exposé dans un long rapport au Comité toutes ses perplexités dans cette crise décisive de la négociation, et les motifs qui l'avaient décidé[1] :

« Vous vouliez finir à l'instant; vous étiez positifs à cet égard; il est vrai que vous ne l'étiez pas moins à rejeter le second paragraphe de l'art. XI du traité[2]. Mais comment concilier cette difficulté lorsque le ministre prussien se butait de son côté à défendre ce paragraphe? Fallait-il expédier des courriers à Paris et à Berlin pour demander de nouveaux ordres? Vous m'aviez signifié par une de vos lettres du 11, et je l'avais déclaré à M. de Hardenberg, qu'au moindre retard nous regarderions comme non avenu le consentement que vous aviez donné à l'article secret relatif à la neutralisation du nord de l'Allemagne : alors il se serait trouvé qu'il n'y avait rien de fait et qu'il fallait tout recommencer. Dans cet état de choses, il est très-naturel de demander pourquoi M. de Hardenberg n'aurait pas plié. Mais on ne peut se dissimuler que la situation très-critique de Paris dans ce même instant était propre à fortifier l'obstination de ce ministre et que se mettre en état de demander à Berlin de nouvelles instructions, sur un point de la négociation, lorsque la rumeur et l'inquiétude publiques présentaient de toutes parts, sous le jour le plus sinistre, l'état de nos affaires, c'était lui fournir une occasion de justifier ses délais par la crainte de compromettre la Prusse si elle contractait des engagements avec le gouvernement français, qu'on cherchait à lui faire envisager comme étant menacé de se dissoudre. La violence de la crise où nous nous trouvions était telle que je pouvais raisonnablement éprouver de l'embarras en pensant qu'elle servirait d'excuse très-naturelle aux retards auxquels M. de Hardenberg paraissait fort disposé à se prêter. » — Du moment que l'on admettait la ligne de démarcation, on était conduit à admettre la proposition prussienne relative aux États allemands qui n'y étaient pas compris. Hardenberg répétait que « la Prusse ne pouvait pas annoncer la neutralité de certains de ses co-États et en exclure les autres; elle aurait provoqué des cris de désespoir et de fureur; son honneur eût été attaqué. Elle est tenue, disait-il, de leur donner un témoignage sensible de bienveillance

ces objections ne partaient, comme ils le protestèrent plusieurs fois, que du désir d'éloigner tout ce qui pouvait heurter l'opinion et occasionner dans la Convention nationale des débats désagréables. »

1. Barthélemy au Comité, 29 germinal (16 avril 95).

2. L'article IX du projet, devenu l'article XI du traité. Le paragraphe proposé par Hardenberg accordait un armistice de trois mois aux Etats allemands protégés par la Prusse.

sans nuire au fond des opérations militaires de la France contre l'Autriche, laquelle seule devra être exceptée, parce que seule actuellement elle voudra continuer à soutenir la guerre d'Allemagne. Elle seule va être votre ennemie dans l'Empire. » — Tout le langage de la Prusse prouvait que ces dispositions ne pouvaient avoir pour but de forcer la France à lever le siége de Mayence. Elles nous assuraient l'amitié, au moins la bonne volonté des Allemands pour le cas où nous serions obligés de pousser l'Autriche jusqu'au Danube, le traité amènerait ainsi la fin de la guerre d'Empire. — « Il est bien vrai, écrivait encore Barthélemy[1], qu'au premier coup d'œil une si grande extension du plan de neutralisation paraît aussi paralyser les armées de la République; mais, ainsi que je vous l'ai déjà observé, et cette seconde réflexion que M. de Hardenberg nous a faite itérativement m'a décidé; rien ne nous empêche, sans manquer aux égards auxquels nous nous sommes engagés envers le roi de Prusse, d'occuper militairement et de vivre dans tous les pays de l'Allemagne pour lesquels il s'intéressera en vertu du second paragraphe de l'art. XI. Nous pouvons donc atteindre et poursuivre partout les Autrichiens, les repousser jusque sur leur territoire et nous établir sur le Danube dès que nos armées seront réunies; de cette manière la cour de Vienne et la faible partie de l'Allemagne qui lui serait invariablement attachée, seraient obligées de capituler à l'instant. »

Quant au principe des sécularisations que le Comité aurait voulu voir poser par le traité, au moins dans l'article secret relatif à l'indemnité du roi de Prusse, Barthélemy crut devoir y renoncer :

« J'y avais, écrivait-il[2], mentionné d'abord dans nos derniers entretiens avec M. de Hardenberg que l'indemnisation serait prise sur la rive droite du Rhin. M. de Hardenberg a objecté que les articles secrets devenant bientôt publics, le roi de Prusse ne pouvait sans déshonneur annoncer de cette manière son intention de dépouiller un de ses co-États. Il sent très-bien que la suite des événements et la force des circonstances doivent amener en Allemagne de nouvelles sécularisations qui rendraient une indemnisation très-facile. Du reste il m'a semblé que l'offre et l'acceptation de la garantie indique assez sur quelle rive du fleuve elle serait établie[3].

1. 18 germinal (7 avril 95).
2. *Ibid.*
3. Hardenberg écrivait au roi au sujet de cette disposition : « La stipulation éventuelle de la garantie de l'indemnité territoriale que la France donnerait à V. M. contre ses provinces d'outre-Rhin, ne vous sera pas désagréable, Sire. On

« Je vous avais indiqué il y a quelques jours l'intention de faire mention dans l'art. III des articles secrets des corps d'armée d'émigrés qui se trouvent dans la Basse-Allemagne. Je m'en suis en effet entretenu avec M. de Hardenberg, qui m'a observé que le maréchal Mœllendorf allait très-certainement les faire embarquer pour l'Angleterre et qu'il devenait dès lors inutile d'en salir le traité. »

Le 16 germinal (5 avril) la discussion recommença. Il fut convenu que les dispositions relatives à la neutralité de la Saxe seraient considérées comme non avenues si la Saxe refusait[1]. Hardenberg exprima le désir que le traité mentionnât l'intérêt que le roi de Prusse portait à la famille stathoudérienne. Barthélemy s'y refusa ; Hardenberg n'insista point et se borna à demander l'envoi au Comité de cette courte note :

« La République française s'intéressera d'une manière convenable pour la famille stathoudérienne attachée au roi par les liens du sang... »

« Les négociateurs français m'ont assuré, écrivait Hardenberg, que, quoiqu'il ne serait pas possible de faire passer un article pareil au Comité, la bonne harmonie une fois sur pied entre V. M. et la France, la chose même ne souffrirait aucune difficulté et s'arrangerait d'une manière ou d'autre, selon les circonstances[2]. »

Sur les autres points on s'entendit. Barthélemy écrivait au Comité[3] :

« Nous avons recommencé ce matin nos débats avec M. de Hardenberg sur la rédaction de l'art. V du traité qui est relatif à la cession du pays de Clèves[4]. A force de nous disputer, il a fait une transposition qui m'a paru très-importante de ces mots : *jusqu'à la pacification générale entre la France et l'Empire germanique*. Mais il n'a pas été possible de l'amener plus loin, non plus que sur l'article XI[5] dans lequel j'aurais vivement désiré faire insérer les mots *est*

voulait ajouter au mot *indemnisation* « qui serait située sur la rive droite du Rhin, » ce que j'ai fait mettre de côté, parce que cela aurait pu annoncer un plan de la part de V. M. de dépouiller ses co-états de leurs possessions. » Rapport du 6 avril 1795.

1. Hardenberg au roi, 6 avril 1795.
2. *Ibid.*
3. 16 germinal (5 avril).
4. C'était l'article VI du projet français.
5. L'article XI était relatif aux bons offices du roi de Prusse pour les traités partiels avec les États de l'Empire. — Barthélemy écrivait au Comité le 18 germinal

disposée au lieu du terme *consent*. Il observe, avec assez de raison au reste, que la première stipulation aurait eu l'air de sacrifier une partie de l'Allemagne et aurait servi de prétexte à la cour de Vienne pour animer cette partie de l'Allemagne contre le roi de Prusse, tandis que la seconde stipulation devra paralyser presqu'à l'instant la guerre d'Empire et isoler absolument l'Autriche.

« Après avoir épuisé tous les moyens de mieux faire, nous sommes tombés d'accord de signer le traité de paix et les articles secrets. Nous venons de procéder à cette opération ce soir à dix heures. Il a été dressé et signé deux copies de chaque instrument. Dans l'une la République française a partout la préséance et dans l'autre le roi de Prusse. »

Hardenberg écrivait au roi de Prusse au sujet de cette dernière conférence :

« Les négociateurs français insistèrent encore beaucoup sur la dernière partie de leur première rédaction : « *et ces pays suivront définitivement à la pacification générale entre la République française et l'Empire germanique le sort des autres États de l'Empire situés sur la même rive* ». Je parvins à faire adopter l'article tel qu'il est dans le traité, en rayant après les mots : « *les troupes de la République.....* » la phrase : « *jusqu'à la pacification générale.....* », ce qui me parut n'entraîner aucun inconvénient, vu la fin de l'article conçu en ces termes : « *Tout arrangement définitif à l'égard de ces provinces sera renvoyé jusqu'à la pacification générale entre l'Empire germanique et la France.* » L'on voulut alors faire substituer aux termes: « *Les troupes de la République continueront.* » — « *La République française continuera* » ; mais l'observation que ce serait donner à *la possession purement militaire*, qu'on avait en vue, le caractère d'une possession civile, fit tomber cette prétention..... « Art. XI... Je n'ai pas obtenu sans quelque difficulté le mot « *consent* » au lieu duquel on voulait mettre « *est disposée à ne pas traiter*[1] ».

Le traité du 16 germinal (4 avril 1795) a été publié dans son

(7 avril) qu'il avait ressenti une peine infinie à ne pouvoir faire prévaloir la rédaction du Comité pour cet article, ainsi que pour le dernier paragraphe de l'article XI, mais Hardenberg menaçait d'en référer à Berlin si l'on insistait, et Barthélemy craignit les retards, surtout en considérant l'effet produit par les rumeurs alarmantes répandues sur l'état de Paris.

1. Hardenberg au roi, 16 avril 1795. Ranke, V, 82.

entier[1]; on se borne à en résumer ici les dispositions. La rédaction adoptée était à peu de chose près conforme au projet prussien. Le traité se divisait en deux parties : les articles patents et les articles secrets.

I. — Articles patents.

I. Paix, amitié et bonne intelligence entre la République française et le roi de Prusse, tant considéré comme tel que comme co-état de l'Empire. — II. Cessation des hostilités. — III. Evacuation par les troupes françaises des états prussiens de la rive droite du Rhin. — V[2]. Occupation par les troupes françaises des états prussiens de la rive gauche du Rhin. Tout arrangement définitif à l'égard de ces provinces sera renvoyé jusqu'à la pacification générale entre la France et l'Empire germanique. — VI. Rétablissement des communications commerciales. — VII. Pour assurer l'effet de l'article précédent, les deux puissances prendront des mesures pour éloigner le théâtre de la guerre du nord de l'Allemagne. — VIII. Main levée sur les séquestres et confiscations des biens des particuliers. — IX. Renvoi des prisonniers. — X. Renvoi des prisonniers saxons, mayençais, palatins et hessois. — X. Bons offices du roi de Prusse pour les états de l'Empire; armistice de trois mois pour les états de la rive droite du Rhin auxquels le roi de Prusse s'intéressera. — XI. Echange des ratifications.

II. — Articles séparés et secrets.

I. La Prusse ne formera aucune entreprise hostile contre la Hollande et les pays occupés par les troupes françaises. — II. Si, à la pacification générale avec l'Empire, la France conserve la rive gauche du Rhin, le roi s'entendra avec la République pour l'indemnité qu'il aura à recevoir et acceptera la garantie que la République lui offre de cette indemnité. — III. Neutralité du Nord de l'Allemagne sous la garantie du roi de Prusse et sous la réserve que les États compris dans la ligne de démarcation retireront leurs contingents et ne contracteront aucun engagement pour fournir des troupes contre la France. Les deux Etats entretiendront des forces suffisantes pour faire respecter la neutralité. — IV. Comté de Saxen-Altenkirchen.— V. Si la France reste en possession du duché de Deux-Ponts, elle garantira la dette du duc envers le roi de Prusse. — VI. Les dispo-

1. De Clercq, *Traités de la France*, I, p. 232.
2. Ancien article IV du projet du Comité.

sitions de l'article II ne pourront s'étendre aux Etats de la maison d'Autriche.

Barthélemy envoya le jour même le traité au Comité. Meyerinck fut chargé de le porter à Berlin. Trois jours après, le 9 avril, Barthélemy recevait la dépêche du Comité relative aux événements du 12 germinal. Il s'empressa de la communiquer à Hardenberg qui, dit-il, apprit « avec une joie infinie » les nouvelles rassurantes qui y étaient contenues[1].

XVI.

Ratification du traité. — Conclusion.

A la suite des événements de germinal, on avait décidé de porter à seize le nombre des membres du Comité de salut public. En conséquence, le 15 germinal on remplaça les trois membres sortants et on nomma quatre membres nouveaux. Le Comité se trouva ainsi composé : Merlin de Douai, Fourcroy, Sieyès, Rewbell, Marec, Bréard, Chazal, Lacombe, Laporte, plus les sept membres nouveaux : Cambacérès, Creuzé-la-Touche, Gillet, Le Sage, Roux, Aubry et Tallien. Le jour même du renouvellement le Comité reçut le projet de traité prussien. Il y répondit sur le champ[2] en se référant aux dépêches du 11 germinal; il adoptait la rédaction prussienne relative à la ligne de démarcation, sous la réserve expresse que le roi de Prusse « prendrait le pays d'Hanovre en dépôt, conformément à l'offre qu'il avait faite par sa lettre du 24 mars. » Il espérait recevoir par le retour du courrier le traité signé d'après ses instructions; il l'attendait avec impatience. La Convention commençait à manifester quelque inquiétude sur l'issue de la négociation, et par suite laissait percer des doutes sur l'énergie et l'habileté du gouvernement et de ses négociateurs. Elle avait décidé le 7 avril qu'il lui serait présenté le lendemain un rapport sur la situation extérieure. Pelet de la Lozère en fut chargé : il avait fait partie du Comité du 5 novembre 1794 au 5 mars 1795; il avait pendant ces quatre mois pu suivre les négociations, et ce fait donnait à sa parole une certaine autorité. Il fit le 19 germinal (8 avril) le

1. Rapport au Comité, 18 germinal (7 avril 95).
2. Minute de Merlin de Douai.

rapport le plus creux et le plus médiocre; mais il dit tout ce qu'il fallait pour confirmer les soupçons de la Convention. Après avoir constaté le vif et général désir de la paix qui se manifestait en France, et l'espoir qu'avait eu le Comité de salut public de dissoudre la coalition par des traités partiels, il insinuait que cet espoir avait été déçu, que les dispositions pacifiques étalées par la Prusse n'étaient qu'une feinte, qu'elle n'avait paru vouloir se rapprocher de la France que pour se faire valoir aux yeux de la coalition et obtenir de la diète de Ratisbonne la médiation de la paix, que la diète désirait confier à la Suède et au Danemark; que son seul objet dans cette guerre avait été d'obtenir une partie de la Pologne et qu'on devait craindre qu'elle ne laissât tout en suspens « jusqu'à ce qu'un traité définitif entre les co-partageants eût scellé cette œuvre machiavélique. »

Le Comité de salut public vit dans ce discours une manœuvre du *parti autrichien*[1]. Il était encore sous l'empire de cette idée lorsque, dans la nuit du 9 au 10 avril, il reçut la copie du traité signé par Barthélemy et Hardenberg. La première impression fut mauvaise et le Comité éprouva une sorte de déception. « Nous ne pouvons pas le dissimuler, écrivait le Comité à Barthélemy[2], la satisfaction qu'il devait naturellement nous causer a été vivement altérée par un des articles qui le composent. » C'était le paragraphe 2 de l'article XI qui accordait trois mois d'armistice aux états allemands qui réclameraient les bons offices du roi de Prusse. Le Comité avait hautement repoussé cette disposition. Il se croyait en droit d'attendre que Barthélemy ne l'accepterait pas; il éprouva une surprise extrême en le trouvant dans le texte, et peu s'en fallut que, malgré la signature, il ne différât de rendre le traité public jusqu'à ce que Barthélemy eût obtenu la radiation de ce paragraphe. Cependant, en considérant « la bonne foi dont la Prusse avait donné des preuves, » en étudiant le texte des articles, le Comité reconnut que la disposition qui l'offusquait tant n'était, en réalité, « qu'une répétition

1. Hardenberg écrivait, 29 mai, après une entrevue avec Merlin de Thionville : « Merlin [de Thionville] m'assura que le parti autrichien se fortifiait; que M. de Staël, et surtout Mme de Staël, qui allait arriver à Paris, y contribuaient beaucoup; que certain discours du représentant Pelet, dirigé contre la Prusse ..... avait été dicté par Carletti. » Ranke, V, p. 89. Carletti, ministre de Toscane, était soupçonné de négocier en secret un traité entre la France et l'Autriche.

2. 22 germinal (11 avril 95). Minute de Merlin de Douai.

patente, mais vague et enveloppée, de l'article secret relatif à la neutralisation. » Il n'était pas possible, en définitive, d'y voir l'intention de faire lever le siége de Mayence. Le Comité domina ses répugnances[1]. La nécessité où il était d'en finir et le grand intérêt qu'il avait à publier immédiatement le traité contribuèrent singulièrement à lever ses scrupules. « Les nouveaux membres du Comité, dit Fain[2], se gardèrent bien de se montrer sévères; ils étaient trop satisfaits d'avoir à offrir à la nation un traité de cette importance comme prémices de leurs opérations futures. On s'empressa donc d'adopter le traité. On décida d'en proposer dès le lendemain les articles patents à la ratification de la Convention. » L'arrêté pris à la suite de cette délibération et qui porte la date du 20 germinal (9 avril) était ainsi motivé :

« Considérant que la disposition de l'article XI de ce traité, commençant par ces mots : *La République française* et finissant par celui-ci *s'intéressera*, a été insérée dans cet article contre la teneur formelle des instructions adressées au citoyen Barthélemy par la lettre du Comité de salut public du 10 germinal, présent mois, dans laquelle il a été persisté à cet égard par celle du 11 du même mois, desquelles le citoyen Barthélemy a accusé la réception par ses lettres des 14 et 15 germinal, que néanmoins l'insertion de cette même disposition dans l'article dont il s'agit n'est pas un motif suffisant pour rompre le traité et pour priver la République des avantages qu'elle a droit d'attendre d'une paix qui doit avoir la plus grande influence sur le sort de l'Europe, arrête... »

Tandis que le Comité délibérait, Barthélemy avait reçu (18 germinal — 7 avril) les dépêches du 15, qui contenaient les observations du Comité sur le projet prussien. Il répondit le jour même pour expliquer les raisons qui l'avaient décidé à interpréter, comme il l'avait fait, ses précédentes instructions. Il ajoutait au sujet du Hanovre :

« ... Vous faites mention du dépôt entre les mains du roi de Prusse du pays d'Hanovre, dépôt qui est une suite naturelle de la ligne de démarcation indiquée par l'art. III des articles secrets. M. de Hardenberg a consenti avec beaucoup de bonne grâce à me remettre la déclaration ci-jointe, qui répond à vos observations. »

Cette note, datée du 7 avril, portait que la proposition faite

1. 22 germinal. Minute de Merlin de Douai.
2. P. 155.

éventuellement par le roi de Prusse, de faire prendre en dépôt le pays de Hanovre par des troupes prussiennes, n'aurait été, d'après les termes dans lesquels on l'avait présentée, applicable qu'au cas où le gouvernement de Hanovre se serait refusé à se soumettre aux conditions stipulées dans l'article III du traité secret, et que, dans ce cas et d'après le texte même de l'article, l'objet de cette mesure serait rempli. Cette note modéra, sans les calmer complètement, les inquiétudes du Comité de salut public. Le Hanovre étant une possession personnelle du roi d'Angleterre, le Comité qui faisait au gouvernement britannique une guerre acharnée, n'entendait point se départir de ses droits sur un territoire qui pourrait au besoin servir de gage et permettre de peser d'autant plus sur les résolutions du roi Georges, que ce souverain tenait davantage à ce bien patrimonial. Le Comité, en annonçant à Barthélemy, le 22 germinal (11 avril), que le traité allait être soumis à la Convention, ajoutait :

« Encore un mot sur le traité, car, quelque satisfaits que nous soyons de ton zèle, et quelque plaisir que nous ayons eu à en rendre bon témoignage à la Convention nationale dans le rapport fait à la séance d'hier, nous devons te dire franchement tout ce qui nous fait peine. Le roi de Prusse, par sa lettre du 24 mars 1795, consentait purement et simplement à prendre le Hanovre en dépôt, en cas que tu l'eusses demandé. Pourquoi donc n'as-tu pas fait la demande ? Ton silence là-dessus a de quoi nous étonner. La note que t'a remise sur ce point M. de Hardenberg après la signature du traité ne remplit pas du tout l'objet de la clause que tu aurais dû stipuler, et il serait essentiel de provoquer sur ce point une explication plus positive. »

Ce désir du Comité fut satisfait, et le 27 germinal (16 avril 95) Barthélemy pouvait lui annoncer que, par une note du 15 avril, Hardenberg avait déclaré que, si le gouvernement de Hanovre se refusait à la neutralisation, « S. M. s'engageait à prendre en dépôt le pays de Hanovre et à se charger de l'exécution des conditions sus-mentionnées. »

Le traité était déjà ratifié par la Convention. Rewbell l'avait présenté, au nom du Comité, le 21 germinal (10 avril). « Votre Comité de salut public, dit Rewbell, a suivi vos instructions pour des paix partielles; il offre à votre ratification celle qu'il vient de conclure avec la Prusse. » Cette nouvelle inattendue fut accueillie par des applaudissements réitérés. Rewbell fit ressortir l'économie

et les avantages du traité. Il se félicita publiquement de la grande situation qui allait en résulter pour la Prusse en Allemagne, il fit l'éloge de la nation prussienne qui, « dans tout le cours de cette guerre, n'avait laissé échapper aucune occasion de nous donner des témoignages d'affection et d'estime, qu'un intérêt mal entendu n'avait pu parvenir à altérer; » il rendit pleine justice « au zèle infatigable » de l'ambassadeur de la République; puis, sous une forme réservée, indiqua ce que le traité patent ne disait pas et ce que la Convention désirait le plus savoir :

« Quoique vous ne vous soyez pas encore prononcés sur les limites de votre territoire, votre Comité a cru devoir traiter dans le sens qui lui a paru avoir obtenu jusqu'à présent l'assentiment de la nation; mais l'objet principal auquel il s'est attaché a été de rétablir des relations commerciales qui nous sont devenues si nécessaires, et de les étendre, en éloignant, autant qu'il dépendait de lui, le théâtre de la guerre du nord de l'Allemagne. »

La délibération fut ajournée au 25 germinal (14 avril); ce jour-là, le traité fut ratifié à l'unanimité au milieu des acclamations et des cris de : Vive la République! Le lendemain le Comité ratifia les articles secrets, et envoya ces doubles ratifications à Barthélemy. Il lui annonçait en même temps que, suivant les anciens usages, que Barthélemy lui avait rappelés, des présents diplomatiques seraient adressés aux négociateurs prussiens : Hardenberg recevrait des porcelaines de la valeur de 30,000 livres, Harnier et Meyerinck des bijoux de la valeur de 10,000 livres, « le tout argent courant » à Bâle. Quelques jours après, le Comité ayant reçu les observations de Barthélemy sur les motifs qui avaient dirigé sa conduite et se trouvant entièrement rassuré au sujet du Hanovre par les notes de Hardenberg, rendait au zèle, à l'intelligence et au patriotisme du négociateur français le plus juste et le plus éclatant hommage [1] :

« Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt, citoyen, les observations contenues dans ta lettre du 27 germinal sur les motifs qui t'avaient déterminé le 16 à signer les articles du traité de paix avec la Prusse, qui n'étaient pas conformes à nos instructions. Nous avions bien, de notre côté, pressenti tout ce que tu nous traces à cet égard, et, quoique notre devoir nous ait forcés de te faire par notre lettre du 22 les

1. Le Comité à Barthélemy, 3 floréal (22 avril 95).

reproches qui t'affectent, tu n'en dois pas moins être assuré de notre estime, être bien persuadé que nous savons apprécier le service signalé que tu as rendu à la République et puiser dans cette persuasion un encouragement à lui en rendre de nouveaux dans la carrière diplomatique. »

Barthélemy avait reçu déjà de l'abbé de Courçay, son frère, une lettre datée du 12 avril et qui ne pouvait lui laisser aucun doute sur la satisfaction que l'on avait éprouvée à Paris de la conclusion de la paix et sur la part glorieuse que l'opinion lui attribuait dans ce succès de la diplomatie française. Tallien avait dit des merveilles de lui, Colchen[1] était enchanté ; *compliments et ravissements,* c'était le mot de Chauvelin.

« Notre oncle[2], ajoutait l'abbé de Courçay, n'est pas le dernier à applaudir ; il aime trop la gloire véritable et même la gloriole pour être insensible à l'honneur que vous nous faites. Il savoure les compliments qui lui parviennent. Hier, Mme de Choiseul et M. de Nivernais que je trouvai chez elle m'ont fait les leurs, mais avec la modération qui leur convient et que, je vous avoue, je partage un peu[3]. »

En Prusse la satisfaction ne fut pas moins vive qu'à Paris. « Les petits avantages qu'il était parvenu à obtenir dans la négociation réconciliaient quelque peu Hardenberg avec l'œuvre en général, dit M. de Sybel[4]. Il comprenait aussi bien que le Comité de salut public l'importance du dernier codicille grâce auquel il espérait que tout l'empire serait en peu de temps soustrait par la neutralité à l'influence autrichienne. » Il écrivait le 6 avril au roi de Prusse :

« Cette paix, Sire, me parait sûre, profitable et honorable. *Sûre*, parce que l'article VI du traité et l'article III réparé et secret établissent la neutralité pour tout le nord et une grande partie du reste de l'Allemagne ; que de plus l'article XI du traité, en accordant, dans le fait et autant que V. M. le voudra elle-même, un armistice de trois mois pour tout l'Empire en deçà du Rhin, ne manquera pas d'amener pour lui la paix et la neutralité ; *profitable*, en ce que, même dans le cas que la France conservât ses conquêtes au delà du Rhin

1. Commissaire des relations extérieures, où il avait succédé à Miot.
2. L'auteur d'Anacharsis.
3. L'abbé de Courçay à Barthélemy, Paris, 12 avril 95.
4. Trad., III, 388.
5. Ranke, *Hardenberg*, V, p. 82 (en français).

et les assurât par de nouveaux succès, la monarchie prussienne ne pourra souffrir aucune diminution, qu'au contraire elle peut espérer dans ce cas un arrondissement convenable par l'indemnisation que la France serait obligée de lui fournir ; *profitable encore* en ce que l'Etat conserverait lors même les 1,500,000 thalers prêtés au duc de Deux-Ponts, parce que, en terminant une guerre malheureuse et très-dispendieuse, en rendant à vos sujets, Sire, tous les bienfaits inestimables de la paix, V. M. serait en même temps mieux en état d'affermir à sa couronne le superbe fleuron qu'elle y a ajouté par l'acquisition de la Prusse méridionale[1] et qu'enfin elle se concilie l'amitié et pour la suite l'alliance et l'appui de la France; *honorable et profitable* à la fois par l'influence que les articles VI et XI du traité et l'article secret III donneront à V. M. dans la pacification générale, et par la prépondérance et l'avantage sur la cour de Vienne qui doivent en résulter... Il ne sera pas difficile à V. M. de faire observer la neutralité même à ceux de ses co-états dans la ligue qui, aveuglés sur leurs vrais intérêts, pourraient ne pas vouloir s'y accommoder. Ils n'oseraient, en ravissant à leurs sujets le bienfait de la paix que V. M. leur procure, exciter le plus grand mécontentement parmi eux, et affronter ses suites avec les dangers de la guerre ; dans peu vous verrez, Sire, presque tout l'Empire se rallier autour de vous et chercher votre protection... Je souhaite que l'exemple que le cœur bienfaisant de V. M. vient de donner à l'Europe contribue efficacement, comme on a tout lieu de l'espérer, à ramener bientôt partout le calme et la tranquillité..... »

« La satisfaction des ministres prussiens, dit M. de Sybel[2], fut plus grande encore; depuis plusieurs semaines, ils avaient fait le sacrifice de la rive gauche du Rhin, et ils accueillaient avec joie l'espoir d'une riche compensation. Ils pensaient comme Hardenberg que la plupart des états de l'Empire ne tarderaient pas à se rattacher à eux : ils voyaient d'ailleurs l'Europe entière incliner vers le système de la paix générale. » On peut croire que le roi de Prusse ne partageait pas le contentement de ses ministres;

1. Hardenberg écrivit le même jour à Mœllendorf dans des termes presque identiques (Hœuser : I, 596-597). Je relève ces nuances : « une guerre dangereuse, coûteuse, *au dessus de nos forces* » ..... « nous met en meilleure situation pour bien terminer les affaires de Pologne » c'est ce que Hardenberg indique au roi en parlant « d'affermir le superbe fleuron »..... — Cf. dans Vivenot : *Saxe-Teschen* 2e partie, tome II, note VIII, p. 563, la lettre de Hardenberg à Albini, ministre de l'électeur de Mayence, 8 avril 1795.

2. Id., p. 389. Cf. Ranke, I, p. 298.

mais il ne pouvait différer ses ratifications, et il les donna le 15 avril. Cinq jours après, le 20, un courrier anglais arrivait à Berlin porteur de propositions nouvelles de rapprochement et d'entente. Ces propositions, que Hardenberg sollicitait naguère avec tant d'ardeur, arrivaient maintenant trop tard : l'œuvre de la paix était consommée. Lord Spencer écrivait le 21 avril à lord Grenville[1] :

« Le colonel Calmet est arrivé ici hier et m'a remis les trois dépêches de M. Dundas. Si je les avais reçues quelques jours plus tôt, je crois pouvoir dire que l'Angleterre aurait eu à sa disposition l'armée la mieux organisée, la plus expérimentée, la plus prête à la guerre de toute l'Europe. Mais en ce moment il ne peut plus en être question. »

Le parti de la paix triomphait. Le prince Henri exprima toute sa joie dans une lettre qu'il adressait à Bacher le 14 avril :

« Monsieur, c'est un souvenir bien touchant pour moi que celui où vous me rappelez l'année 1768. Je n'ai jamais pensé que je vous faisais contracter une dette, mais si c'en pouvait être une, vous ne pourriez l'acquitter plus noblement que par la lettre que vous m'écrivez, laquelle m'annonce tout ce qui pouvait me tenir le plus fortement à cœur, la paix : puisse cette paix devenir l'objet de la félicité de la République française, puisse-t-elle resserrer, comme je le désire, les liens de l'amitié entre les peuples, mais plus particulièrement entre la France et la Prusse ! voilà les vœux que je forme, qui partent du fond de mon cœur. M. Barthélemy et vous, vous avez donné la première sanction à cette paix qui pourra servir à la félicité publique. Puissé-je y contribuer ! Mais si je n'en ai pas les moyens, j'en aurai toujours le désir ; il sera accompagné de celui de vous faire connaître particulièrement l'estime avec laquelle je suis, Monsieur,

Votre très-affectionné,

HENRI.

En Autriche[2] et dans le camp de l'émigration, la nouvelle de la paix souleva une explosion de colère et d'indignation. « *L'Europe s'en va!* » s'écria Mallet du Pan[3].

1. Hermann, p. 514.
2. Voir Vivenot, *Saxe-Teschen*, II, 2, ch. 2.
3. Lettre au général Heymann. Sayous, II, 136.

« Depuis longtemps, écrivait-il à l'abbé de Pradt[1], j'étais convaincu de la nécessité de la paix, puisque la guerre ne pouvait plus se faire ni par les moyens convenables, ni par le concert, ni par les instruments indispensables; mais rompre la coalition, mais s'isoler par des paix partielles, mais s'humilier à ce point, mais reconnaître avec tant d'imprudence sa nullité, mais sacrifier une paix générale, sûre et glorieuse, que trois mois de contenance virile auraient amenée sans brûler une amorce, la sacrifier au dessein d'embraser l'Empire par une guerre à la maison d'Autriche, voilà ce que la postérité jugera avec sévérité. Encore six semaines de patience, et la Convention croulait. Le roi de Prusse lui apporte un étai, il la remet à flot, il réunit ses partisans, il alimente la ressource de ses charlataneries épuisées. Il inspire de la patience à la nation que le fardeau de ses souffrances allait faire éclater partout[2]. »

Mallet du Pan avait raison de dire : *l'Europe s'en va!* L'Europe de l'ancien régime se désorganisait en effet : un droit public et un système politique qui aboutissaient, par voie de déduction logique, au révoltant paradoxe du partage de la Pologne, s'étaient condamnés eux-mêmes, et avaient démontré, par leurs propres conséquences, la nécessité de leur chute. La coalition des grandes monarchies contre la Révolution française fut à la fois le plus puissant, le plus pompeux et le plus vain des efforts de l'Europe de l'ancien régime pour se rassembler, se reconnaître et se prouver à elle-même, comme elle le prouverait au monde, la réalité de son existence. Jamais cette grande abstraction de la diplomatie — une Europe organisée, vivante et agissante — n'avait semblé plus près de se réaliser qu'en 1793, lorsqu'on vit l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Russie et l'Espagne s'unir pour défendre contre une nation en révolte les principes du droit public européen. Jamais, sous ces apparences d'union désintéressée, l'Europe n'avait été plus divisée par ses passions, plus déchirée par les ambitions rivales. Il suffit d'une rencontre entre l'avant-garde de la coalition et les armées françaises

1. 19 avril 1795. *Op. laud.*, p. 143.

2. Il est assez curieux de constater que de nos jours, et pour des motifs bien différents, les écrivains de l'école libérale prussienne ont jugé la politique de la Prusse en 1795 avec la même sévérité que le plus ardent des adversaires de la Révolution française. Voir, par exemple, Sybel, III, trad., p. 365-366; 379-380; — Hæuser, I, 597. — Et dans Hermann Hüffer (121-130), une intéressante discussion, au point de vue allemand, de la paix de Bâle et des jugements dont elle a été l'objet en Allemagne.

pour dissiper ce nuage et découvrir toutes les causes de faiblesse et de ruine que la coalition portait en elle-même. La paix de Bâle en fut le résultat nécessaire et la démonstration publique. A ce titre elle mérite d'être comptée parmi les événements décisifs de l'histoire moderne. Elle marque la fin d'un ordre de choses ancien et le point de départ d'un ordre de choses nouveau. Elle montre par quelle série de transitions l'Europe de l'ancien régime allait passer pour devenir l'Europe nouvelle, et l'on y voit se dessiner les tendances qui, malgré les grands et nobles efforts que l'Europe fit de 1815 à 1830 pour se ressaisir et se constituer, semblent diriger la conduite des états modernes : l'absence de tout principe supérieur qui leur soit commun, l'absorption des petits états par les grands, le groupement et la concentration des forces, l'isolement et l'opposition des « agglomérations » ainsi formées.

La Prusse, telle que Frédéric II l'avait organisée, était l'état de l'Europe qui avait le plus à gagner à cette transformation ; la force des choses la poussait, malgré la contradiction des principes et la divergence des sentiments, à se rapprocher de la France que sa révolution intérieure appelait à devenir l'aveugle et déplorable instrument de cette grande révolution européenne. Les hommes qui signèrent la paix de Bâle ne pouvaient prévoir les étranges destinées qu'ils préparaient à la France et à la Prusse, et il leur était impossible de deviner qu'au moment où ils croyaient fonder une nouvelle constitution de l'Europe sur l'union de ces deux états, ils semaient entre eux les germes d'une rivalité qui devait être l'étonnement et le malheur du siècle suivant.

C'est qu'en réalité tout permettait aux contemporains de voir dans la paix de Bâle une œuvre sage et utile. Avec un juste sentiment des intérêts de leur pays et des intérêts supérieurs de la civilisation européenne, les hommes d'état français et prussiens pouvaient en espérer les résultats les plus bienfaisants. La paix de Bâle pouvait être une paix sincère et solide, car il n'y avait ni cause de haine entre la nation française et la nation prussienne, ni opposition d'intérêts entre l'état français et l'état prussien. En se rapprochant, ils obéissaient l'un et l'autre à une tradition de leur histoire. La paix qui était glorieuse pour la France n'était point humiliante pour la Prusse. Il n'y avait eu dans toute la négociation qu'une question difficile et irritante : la cession de la rive gauche du Rhin, et elle avait été l'objet d'une

transaction. En assurant pour tous les cas leurs intérêts respectifs, la France et la Prusse étaient tombées d'accord pour ajourner la solution définitive, et si l'on pouvait trouver dans cet ajournement un motif de conflits futurs, on pouvait y trouver aussi le point de départ d'une entente aussi avantageuse pour l'un que pour l'autre des contractants. Les Prussiens pouvaient espérer que le parti modéré l'emportant en France, le désir et le besoin de la paix se prononçant chaque jour davantage dans la nation, le gouvernement français se contenterait de la conquête de la Savoie, du Luxembourg et de la Belgique, et renoncerait à s'annexer toute la rive gauche du Rhin. Le traité de Bâle permettrait alors à la Prusse, appuyée par l'alliance française, de prendre en Allemagne le rôle que le grand électeur avait joué un moment lors de la paix de Westphalie et que Frédéric II avait préparé par sa confédération des états du Nord. Ces illusions, qui étaient celles de Hardenberg[1], étaient permises à un homme d'état de son temps. En France, les diplomates les plus pénétrés des traditions nationales et des nécessités du présent les partageaient; Barthélemy avait conçu, et il exposa à diverses reprises un plan de paix générale fondé sur des principes modérés, que Vergennes son maître n'aurait pas désavoué et que, vingt ans après, Louis XVIII et Talleyrand auraient été heureux et fiers de faire prévaloir en Europe. En contribuant à réserver la question de la rive gauche du Rhin, sans compromettre en rien les intérêts de la France, Barthélemy avait rendu à son pays et au gouvernement un inappréciable service.

Ainsi, de part et d'autre, en Prusse comme en France, on considérait la paix de Bâle comme le début d'une ère de négociations nouvelles.

« Le gouvernement prussien, écrivait le Comité de salut public le 22 germinal (11 avril 1795), entend trop bien ses intérêts pour ne pas sentir comme nous que le traité qui vient d'être conclu ne sera, s'il le veut, que le préliminaire d'un autre beaucoup plus important. Il ne tient qu'à lui, en concourant à nos vues, de s'élever à un point de grandeur et de stabilité qu'il lui importe infiniment d'atteindre, et d'exercer conjointement avec la République française la plus utile influence sur l'Europe entière. »

Ce langage n'était point exagéré, mais c'était à la France sur-

1. Cf. Ranke, I, 293, et Sybel, III, trad., 389-390.

tout qu'il convenait de l'appliquer. La chute des tyrans subalternes qui avaient ensanglanté la France, la révolte universelle de la nation contre les folies, les sottises et les crimes des révolutionnaires, le besoin d'ordre, de paix, de confiance qui se manifestait dans toutes les classes, permettaient au Comité de salut public et à la Convention de fonder un gouvernement; la paix de Bâle, récompense glorieuse des efforts héroïques des armées françaises, permettait au gouvernement qui serait ainsi fondé « *de s'élever à un point de grandeur et de stabilité qu'il lui importait infiniment d'atteindre et d'exercer la plus utile influence sur l'Europe entière.* » Nous montrerons un jour comment le Comité de salut public et le gouvernement qui lui succéda comprirent cette grande tâche, et on sera à même de juger si, en contenant leurs passions, en se dégageant de leurs préjugés, en écartant les suggestions des systèmes spécieux ou sophistiques, les hommes qui dirigeaient la Convention en 1795 n'auraient pas pu, au lieu de préparer à la France le despotisme à l'intérieur et vingt ans de guerre acharnée avec l'Europe, lui assurer un bon gouvernement au dedans, un juste accroissement de force au dehors, et, ce qui n'est pas moins nécessaire que de bonnes frontières, un bon et solide système fédératif en Europe.

Albert SOREL.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES JUIFS SOUS CHARLES V

ET LE FONDS HÉBRAÏQUE DU TRÉSOR DES CHARTES, EN 1372[1].

Aucun roi de France n'a peut-être témoigné non seulement autant de tolérance, mais encore autant de bienveillance aux Juifs que Charles V, et il faut en savoir d'autant plus de gré à ce prince qu'il était animé de la foi la plus vive. C'est la meilleure preuve que cette foi était aussi éclairée que sincère et profonde, car plus on est convaincu de la vertu propre, de la force intrinsèque et expansive de ses croyances, moins on doit éprouver le besoin de recourir à la violence pour les défendre ou pour les propager.

Le fils aîné du roi Jean n'avait pas attendu son avénement au trône pour manifester ses bonnes dispositions à l'égard des Juifs. Alors qu'il n'était encore que régent du royaume en l'absence de son père prisonnier en Angleterre, il autorisa les Israélites, bannis par ses prédécesseurs, et notamment par Philippe de Valois, comme fauteurs de la peste de 1348, à rentrer en France[2]. L'ordonnance contenant cette autorisation s'est malheureusement perdue, mais il y est fait allusion dans un acte du 5 juillet 1359; elle doit par conséquent remonter aux premiers mois de cette année. Par cet acte daté de Toulouse, Jean, comte de Poitiers, le troisième fils du roi Jean, alors lieutenant de son père en Languedoc, nomme Robert d'Outreleaue juge des Juifs et gardien de leurs priviléges dans toute l'étendue de

1. Ce mémoire a été lu en séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le vendredi 22 février 1878.

2. Le régent, devenu le roi Charles V, a revendiqué plus d'une fois dans ses actes, comme son œuvre propre et le fait de son initiative personnelle, ce rappel des Juifs en France : « Comme, pieça, *pour le temps que nous estions regent nostre royaume*, nous, pour certaines causes, eussions, *avecques autres dons et octroys*, donné et octroyé licence et congié à tous Juifs et Juifves, leurs enfans, gens, famile, maisgnée et biens, *le rettour de venir et demourer dans nostre royaume jusques à certain temps.* » *Arch. Nat.*, JJ 136, n° 208.

son gouvernement, l'investissant des mêmes attributions dont jouissait le comte d'Etampes que le régent venait d'instituer juge et gardien des priviléges de ces mêmes Juifs dans le royaume de France proprement dit[1]. Le comte d'Étampes dont il est question ici est Louis d'Évreux, fils de Charles d'Évreux, comte d'Étampes, et de Marie d'Espagne, l'ami particulier du dauphin à qui il céda l'année suivante l'hôtel Saint-Pol, l'un des princes les plus humains de son siècle et dont la bonté était de son temps si populaire que le souvenir s'en est perpétué jusqu'à nos jours à Dourdan où il faisait habituellement sa résidence.

En donnant pour protecteur aux Juifs un prince du sang, renommé pour la douceur de ses mœurs et qui était en quelque sorte un autre lui-même, le jeune dauphin indiquait clairement sa ferme volonté de couvrir les nouveaux sujets auxquels il rouvrait l'accès du royaume de son bras tutélaire. Il y a même tout lieu de croire qu'il ne mit pas à un prix trop exorbitant cette protection, tant les conditions financières auxquelles fut alors subordonné le séjour en France des Israélites semblent avoir été modérées. Il résulte, en effet, d'une ordonnance du roi Jean, en date du 26 avril 1361, qui se réfère à celle rendue par le régent[2] au commencement de 1359, que les Juifs furent placés dès lors dans trois catégories différentes. Ceux qui voulurent rentrer en France pour s'y fixer furent seuls soumis à certaines redevances fixes; ceux qui n'y venaient que pour faire du commerce n'avaient à payer qu'un droit d'entrée de quatre florins d'or de Florence par tête; enfin, ceux qui s'y rendaient en simples promeneurs n'avaient rien à payer du tout.

On avait cru généralement jusqu'à ce jour que les Juifs, bannis en 1348, n'avaient été rappelés que par le roi Jean après la conclusion du traité de Brétigny. Les faits exposés dans les lignes qui précèdent démontrent que cette opinion, si accréditée qu'elle soit, n'en est pas moins tout-à-fait erronée. Il est probable que la célèbre

1. « Cum dilectus et fidelis consanguineus noster, comes de Stampis, per dictum dominum regnum regentem, dictis Judeis et Judeabus et quibuscumque aliis in toto regno Franciæ existentibus ac futuris temporibus supervenientibus, judex et gardiator fuit datus et per litteras dicti domini regnum regentis institutus. » *Ordonn.*, III, 351 et 352.

2. « Comme nostre très cher ainsné fils Charles, duc de Normandie, dalphin de Viennois, regent lors nostre royaume pour nostre absence, eust pieça donné et octroyé par ses lettres, aux Juifs et Juifves ordonnés à venir, demeurer et marchander en et parmy nostre dit royaume, que tous les diz Juifs et Juifves, qui voudront venir, demeurer, marchander et frequenter en nostre dit royaume, puissent aler, venir, converser et demeurer en icellui... » *Ordonn.*, III, 487 et 488.

ordonnance de mars 1361, qui maintenait le comte d'Étampes comme juge unique des Juifs et gardien spécial de leurs priviléges[1], ne fit que confirmer, du moins en ce qu'elle a de favorable, l'état de choses institué deux ans auparavant par le dauphin Charles. Seulement, le roi Jean, qui venait d'être mis en liberté à des conditions très-onéreuses et qui avait besoin d'argent pour payer l'énorme rançon exigée par les Anglais, crut devoir prélever des droits plus élevés que ceux imposés naguère par son fils. Chaque Juif dut acheter son entrée en France au prix de quatorze florins de Florence, pour lui et sa femme, et d'un florin de Florence et de deux gros tournois vieux, pour chacun de ses enfants; il était soumis en outre à une redevance de sept florins par an, à titre de droit de séjour dans le royaume[2]. En revanche, on assurait aux bannis de la veille de tels priviléges que la plupart des historiens de nos jours, notamment M. Michelet, les ont jugés excessifs[3] et même monstrueux[4]. Les Juifs étaient déclarés quittes d'impôts, exempts du droit de prise et de toute juridiction autre que celle du comte d'Étampes. Toutes ordonnances royales ultérieures, rendues contrairement à leurs priviléges, étaient déclarées d'avance nulles et non avenues. Ils s'engageaient à n'exiger par semaine que quatre deniers par livre d'intérêt, mais en retour leur déposition sous le sceau du serment devait faire foi contre leurs débiteurs en cas de litige. Enfin, le comte d'Étampes, leur protecteur, était tenu au besoin de leur prêter son assistance dans le recouvrement de leurs créances. Il n'y avait qu'une ombre au tableau, c'est que ces priviléges n'étaient accordés que pour vingt ans à dater de la concession, c'est-à-dire jusqu'au mois de mars 1381; c'est aussi que les Juifs étaient assujettis à porter un signe distinctif destiné à les faire reconnaître.

Non content d'avoir promulgué l'ordonnance de mars 1361, le roi Jean s'appliqua à la faire exécuter pendant les trois dernières années de son règne. Pendant son séjour dans le midi, à la fin de 1362, il daigna permettre aux Juifs, par acte daté de Nîmes, le 27 décembre, d'exercer l'office de médecins et de chirurgiens, à la seule condition d'avoir passé un examen pardevant des maîtres chrétiens experts ès dites sciences[5].

1. *Ordonn.*, III, 471 et 472.
2. *Ibid.*, 468 et 469.
3. « Ces priviléges étaient excessifs. » Michelet, *Hist. de France*, éd. de 1837, III, 435.
4. « Conformément aux priviléges monstrueux que Jean leur avait vendus pour payer sa rançon ». *Ibid.*, 490.
5. *Arch. Nat.*, JJ 93, n° 163. Cf. *Ordonn.*, III, 603.

Charles V, une fois monté sur le trône, maintint les priviléges des Juifs avec plus de fermeté encore que son père. On peut dire qu'à ce point de vue du moins il brava l'opinion de ses contemporains qui se croyaient tout permis, même les plus sanglants outrages[1], envers quiconque n'avait pas reçu le baptême. Il est impossible de parcourir les actes presque innombrables, imprimés ou manuscrits, qui se rapportent aux années 1364 à 1380, sans acquérir la conviction que l'ordonnance de mars 1361, loin de rester une lettre morte, fut mise à exécution par tout le royaume et dans toute sa rigueur.

Les Chrétiens débiteurs ont-ils des démêlés avec leurs créanciers non baptisés, on voit aussitôt le comte d'Étampes, à titre de gardien de ces derniers et de conservateur de leurs priviléges, intervenir soit devant le Parlement de Paris[2], soit devant tous les autres tribunaux civils ou ecclésiastiques, pour soustraire ses protégés à la juridiction ordinaire. Si l'on s'amuse encore parfois à taquiner les Juifs qui voyagent, sous prétexte qu'ils ne portent point la « rouelle » ou marque distinctive à laquelle ils sont soumis, c'est surtout afin de leur faire payer quelques verres de vin[3], et ces espièglerie mêmes montrent jusqu'à quel point les mœurs générales se sont adoucies sous l'influence de la législation tolérante et de l'administration respectée de Charles V.

Les Juifs de Paris, notamment, après tant de persécutions, respirent enfin sous cette main aussi ferme que vigilante. Groupés de longue date dans ce quartier Saint-Antoine où ils ont donné leur nom à une rue et où ils sont encore aujourd'hui le plus nombreux, ils se sentent d'autant mieux protégés qu'ils vivent là pour ainsi dire à l'ombre du royal habitant de l'hôtel Saint-Pol et du grand prévôt de Paris, Hugues Aubriot. Cet habile administrateur, vraiment supérieur à son temps, joignait une énergie indomptable à cette équité haute, large, impartiale, qui est l'honneur de nos lois modernes.

1. « ... lequel, meu de chaleur, *considerant que il n'estoit pas Juif à qui on deust crachier au visage*, le feri parmi la teste... » *Arch. Nat.*, JJ 120, n° 239.

2. *Arch. Nat.*, sect. jud., X2a 7, f° 329.

3. En 1379, quatre ou cinq joyeux compagnons font à cheval le trajet de Corbeil à Paris. Au moment où ils passent la Seine au port de Courcelles, l'un d'eux dit au batelier du dit port « que avec eulz estoit un Juif qui ne portoit point de rouelle et qu'il feroient très bien de le tenir jusques à ce qu'il eust paié le vin. Et lors ycellui Baudoyn, ne cuidans en riens offenser ne mesprendre, vint au dit Juif, non mie en entencion de lui mal faire, maiz seulement pour avoir de lui une ou deux pintes de vin, *ainsi que compaignons ont acoustumé de demander aux Juifs, quant ilz sont trouvez senz rouelle*, et mist la main à la bride de son cheval. » *Arch. Nat.*, sect. hist., JJ 118, n° 175.

Il ne s'aliéna pas seulement l'Université par la guerre incessante qu'il fit à des priviléges abusifs, il se rendit surtout impopulaire par la protection constante dont il osa entourer les Juifs. Pour expliquer cette protection, les ennemis d'Aubriot prétendirent qu'il avait des accointances avec les belles Juives de son voisinage, et ce fut l'un des griefs que l'on articula avec le plus d'insistance dans le cours du procès qui fut intenté en 1381 au prévôt de Charles V. « Il fut trouvé, lit-on dans la *Chronique des quatre premiers Valois*[1], que le dit prevost avoit fait plusieurs horribles et abhominables fais, comme... d'avoir eu compaingnie aux Juifves charnelment, comme d'enfans de Juifz qui avoient esté crestiennés de les rendre aux Juifz. »

Les vols commis au détriment des Israélites reçoivent une prompte et sévère répression, alors même que les coupables appartiennent à la noblesse[2]. On met toute la maréchaussée en mouvement pour aider les prêteurs sur gages, les usuriers, qui abondent parmi les clients du comte d'Étampes, à recouvrer leurs créances. C'est ainsi que pendant la dernière année du règne de Charles V, en 1380, le sergent de la prévôté de Laon, chargé d'exploiter contre le maire de Versigny, débiteur d'un juif de Laon, ordonne à ce maire de convoquer son lieutenant et les échevins de la justice de la dite ville pour voir faire l'exploit; et le prévôt forain de Laon vient lui-même à cheval avec une escorte de quatre sergents pour arrêter le maire récalcitrant[3].

Une situation aussi nouvelle et aussi favorable était bien faite pour exciter la jalousie. Aussi, les ennemis des Juifs, leurs créanciers surtout, dont quelques-uns appartenaient à la plus haute noblesse, redoublèrent-ils d'efforts, pendant toute la durée du règne de Charles V, pour les faire expulser du royaume. Ces manœuvres, sans cesse renouvelées, étaient tellement soutenues par le courant de l'opinion qu'il y eut un moment où l'on put croire qu'elles allaient être couronnées de succès. Vers la fin de 1367 ou dans les premières semaines de 1368, et en vertu d'une ordonnance dont le texte n'est point parvenu jusqu'à nous, un arrêt d'expulsion fut lancé contre les Juifs et l'on fit dresser partout l'inventaire de leurs papiers et autres

1. P. 295.

2. Un Juif de Corbeil, nommé Jacob, voyageait à cheval vers la Pentecôte 1379; il avait attaché derrière sa selle une valise qui contenait deux cents francs et six tasses d'argent. Un écuyer, appelé Henriet Berneau, fut traduit en justice et condamné pour avoir aidé à « deschevaucher » et à dépouiller ce Juif. *Arch. Nat.*, JJ 110, n° 283, f° 180. Cf. JJ 118, n° 175.

3. *Arch. Nat.*, JJ 118, n° 131.

biens. Mais le roi reconnut presque aussitôt que sa religion avait été surprise, et cette ordonnance fut révoquée avant d'avoir été mise à exécution[1].

Les Juifs, qui avaient toujours été fort nombreux dans les villes industrieuses du Languedoc où ils jouissaient de grands avantages et d'importantes immunités dès les premières années du douzième siècle, avaient dans cette région un procureur général spécial chargé de les protéger et de les régir sous la haute autorité du comte d'Étampes. En 1369, ce procureur général était Deys ou Doys Quinon, qui avait succédé dans ces fonctions à Robert d'Outreleaue. A cette date, les trois sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne et de Nîmes, naguère si riches et si peuplées, commençaient à se ressentir des ravages des Compagnies et des exactions du duc d'Anjou; à l'aisance générale avait succédé une misère profonde, et la dépopulation faisait chaque jour des progrès effrayants. L'argent devenant de plus en plus rare, il avait fallu recourir aux usuriers juifs, et comme ceux-ci ne prêtaient qu'à très-gros intérêts, ils étaient devenus d'autant plus impopulaires que l'on pouvait moins se passer de leur onéreux crédit. Ces haines, provoquées par des faits d'usure parfois excessifs, avaient exalté outre mesure le fanatisme religieux chez des populations naturellement ardentes et inflammables. On allait jusqu'à vouloir contraindre les Juifs à fréquenter les églises pour y assister au service divin et entendre des prédications destinées à les convertir. Le procureur général Deys Quinon se plaignit à Charles V qui s'empressa de faire cesser ces abus. Le 22 mars 1369, ordre fut donné aux sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire, de n'exercer aucune contrainte contre les Juifs et notamment de les soustraire à ces missions qui pouvaient donner lieu si facilement à des rixes sanglantes avec les Chrétiens[2].

1. Il est fait allusion à cette ordonnance dans un mandement en date du 8 février 1368 (n. st.) : « Comme nous ayons *n'a gaires* ordené que tous les Juifs qui estoient venus et demourans en nostre royaume s'en partent sans y retourner. » Le bailli de Caux, auquel ce mandement est adressé, est invité à tenir l'ordonnance rendue contre les Juifs pour nulle et non avenue : « et aussi faictes tenir les dis Juifs paisibles des Chrestians. » *Mandements de Charles V*, publiés par M. Léopold Delisle, n° 430, p. 216 et 217.

2. « Par quoy iceux Juifs pourroient estre en grand peril de leur corps. » *Ordonn.*, V, 167 et 168. — Charles V n'en portait pas moins le plus vif intérêt à la conversion des Juifs. A la fin de 1377, un Israélite de Castille, nommé Mousse, ayant témoigné le désir de recevoir le baptême, le roi de France tint à honneur de lui servir de parrain et voulut lui donner son prénom de Charles : « de sacris fontibus, in baptismo renatum, levari fecimus, sibique nomen nostrum dari Karolum, quo de cetero nominetur. » *Mandements de Charles V*, p. 748 et 749.

C'est en 1370 qu'éclata surtout cet esprit d'humanité et de justice, poussée jusqu'à la faveur, dont Charles V se montra constamment animé à l'égard des Juifs. On sait avec quelles difficultés financières ce roi, si économe pourtant, se trouva aux prises dans le cours de cette année. Aux aides qui grevaient déjà très-lourdement ses sujets, il dut ajouter un fouage excessif et, ne trouvant pas encore des ressources suffisantes dans tous ces impôts, si accablants qu'ils fussent, force lui fut de soumettre les officiers de sa maison ainsi que ses fidèles Rouennais à une sorte d'emprunt forcé. Certes, l'occasion était bonne pour reprendre les errements de ses prédécesseurs. Le moyen infaillible pour se procurer l'argent dont on avait besoin était tout trouvé : il n'y avait qu'à bannir les Juifs du royaume et à confisquer leurs biens. En prenant cette mesure, on ne comblait pas seulement à peu de frais le déficit du Trésor, on était sûr d'obtenir du même coup l'approbation intéressée d'une multitude innombrable de débiteurs, sans compter qu'on flattait l'un des préjugés les plus invétérés et l'une des passions les plus vivaces du fanatisme populaire. Nul doute que la plupart des conseillers de Charles V n'aient fait tous leurs efforts pour l'engager dans cette voie; mais, si forte que fût la tentation, l'esprit politique, juste et prévoyant de ce prince sut y résister. Au lieu de bannir les Juifs, Charles V confirma solennellement, par acte daté du bois de Vincennes, le 18 mai 1370, les priviléges qu'il leur avait accordés naguère. La seule condition qu'il mit à cette confirmation, et elle était bien modérée si on la rapproche des sacrifices qu'il imposait alors au reste de ses sujets, ce fut le paiement de quinze cents francs qui devaient être affectés à la réfection de la tour du pont de Saint-Cloud. Quand on compare ce léger tribut aux aides, aux fouages extraordinaires dont la reprise des hostilités avait rendu la levée nécessaire, il est impossible de ne pas reconnaître que les Juifs s'en tiraient à bien meilleur marché que les Chrétiens.

Deux ans environ après la promulgation de l'ordonnance de 1370, le 21 avril 1372, Charles V donna aux Juifs un témoignage de sympathie qui, pour être tout littéraire, n'en est pas moins touchant. Il y avait au Trésor des Chartes, à la Sainte-Chapelle, un certain nombre de manuscrits des différentes parties de la Bible, en langue hébraïque ou chaldaïque, provenant sans doute de confiscations opérées sur les Juifs à diverses époques. Après s'être fait livrer ces manuscrits par Gérard de Montagu, son secrétaire et garde de son trésor, le roi en forma trois parts. Les manuscrits de la première catégorie, comprenant quinze articles, furent prêtés ou, si l'on veut, restitués à la colonie juive de Paris, dans la personne de « Menecier » ou Manassès, le personnage le plus considérable et le représentant

autorisé de cette colonie. La seconde catégorie ne se compose que de quatre articles. Quoique Charles V ait cru devoir retenir par devers lui les manuscrits de cette catégorie pour les mettre en sa librairie, M. Léopold Delisle ne les a retrouvés dans aucun des catalogues de cette précieuse collection du château du Louvre, premier noyau de notre Bibliothèque Nationale. Enfin, les manuscrits de la troisième catégorie, où l'on remarque des ouvrages de médecine mêlés à un dictionnaire et à deux ou trois livres de la Bible dont un est en langue chaldaïque, les manuscrits de la troisième catégorie, dis-je, furent donnés à maître Thomas de Pisan, père de la célèbre Christine de Pisan et « astronomien » de Charles V. Ajoutons que, pour montrer l'importance qu'il attachait à cette répartition, le roi voulut signer de sa propre main l'acte où il l'ordonnait.

Voici le catalogue de ces manuscrits que nous avons été assez heureux pour découvrir et sur lequel nous appelons l'attention des orientalistes.

Siméon Luce.

Ce sont les livres des Juyfs qui estoient ou tresor de noz priviléges, chartres et registres dessus le vestiaire de la Sainte Chapelle, en nostre palais à Paris, que nous avons euz et receus de nostre amé et feal clerc secretaire Gerart de Montagu, garde du dit tresor, et lesquelz livres nous avons prestés à Menecier le Juyf et autres Juyfs demourans à present à Paris, le XXIe *jour d'avril l'an de grace mil CCC soissante et douze*[1].

Premierement, XVIII livres de Genesis dont il y a trois non complets.

Item, V livres des Prophètes.

Item, II grans rooles de la loy Moyses.

Item, V livres de glose sur une partie de la Bible.

Item, X autres gloses par quaiers, tant d'une partie de la Bible comme d'oroisons.

Itèm, IIII^XX^ et XII pièces d'oroisons et heures à dire par certain temps et par certains jours de l'an.

Item, III pièces de calde.

Item, III diccionaires sur aucuns livres de la Bible, que l'en appelle la Divin[2], et IIII pièces par quaiers d'icelle matiere.

1. M. Henri Bordier a reproduit une note latine de Gérard de Montagu qui résume sommairement les faits énoncés dans le catalogue que nous publions. *Les Archives de France*, p. 168 et 169.

2. Ces mots « la Divin » désignent une recension consacrée de la Bible, la

Item, v commancemens de Sautiers.

Item, un des livres des Roys.

Item, partie du livre d'Ecclesiaste et des Cantiques.

Item, certains quaiers ensamble du roy Assuaire et d'aucuns livres de Genezis.

Item, v pièces de quaiers parlans de plusieurs livres de la Bible.

Item, III petis rooles de Ester.

Item, pluseurs quaiers et feilles de diverses matieres et de petite value.

Cy s'ensuivent les livres des diz Juyfs que nous avons retenus par devers nous pour mettre en nostre librairie :

Premierement, le plus bel roole de la loy Moyse.

Item, II volumes dont en chascun sont contenus les v livres Moyses.

Item, I volume ouquel est contenu : I sautier, le livre de Sapience, de Job, d'Ecclesiaste, les Lamentations Jeremies, Ester, le livre Nabugodonosor, comment l'image fu fait.

Item, les gloses sur le sautier, sur Job et sur la plus grant partie des Prophètes commençans à Jozne.

Cy s'ensuient autres livres des livres dessus diz que nous avons bailliéz à maistre Thomas de Boulogne, nostre astronomien :

Premierement, I livre de Genesis en ebreu et en calde.

Item, un autre livre de Genesis en ebreu simple.

Item, un diccionaire sur aucuns livres de la Bible que l'en appelle la Divin.

Item, I livre des Prophètes.

Item, I petit livre de medecine.

Item, I petit livre d'experimens.

Item, I sautier parfait.

En tesmoing de ce, nous, à la descharge de nostre dit clerc, avons escript et mis nostre nom à ce present roole de nostre propre main, l'an et le jour dessus diz.

CHARLES.

(Archives Nationales, section historique, carton J 476, n° 9.)

seule qu'on pût lire dans les synagogues. *La Divin* était pour les Juifs ce que la version des Septante était pour les Chrétiens.

TRADITIONS POPULAIRES DANS LA RUSSIE ORIENTALE

SUR L'INSURRECTION DE POUGATCHEF

UN RÉCIT INÉDIT SUR LE FAUX PIERRE III.

Le congrès qui s'est tenu à Kazan au mois d'août dernier avait surtout un caractère archéologique. Pourtant le comité d'organisation du congrès avait cru devoir appeler l'attention des savants et provoquer une enquête sur les monuments écrits ou les traditions orales qui pouvaient éclairer l'histoire de la Russie orientale jusqu'à l'époque la plus rapprochée de nous. Or, il est un nom, au XVIIIe siècle, qui domine toute cette histoire provinciale : c'est celui du faux Pierre III, c'est-à-dire du kosak Emilian Pougatchef qui, de 1772 à 1774, souleva les régions du Iaïk et du Volga, unit en un faisceau formidable les rancunes du peuple contre l'aristocratie, des serfs contre les propriétaires, des kosaks contre le gouvernement qui attentait à leurs priviléges, des indigènes bachkirs, kalmouks, tatars, mordves contre la colonisation russe qui les dépossédait de leurs terres. Pendant deux années, sévit une guerre atroce, une véritable jacquerie, qui fit courir à la société russe les mêmes dangers que, dans l'antiquité, les guerres serviles à la société romaine. Le souvenir de Pougatchef, comme celui de son précurseur du XVIIe siècle, Stenko-Razine, est encore vivant dans ces contrées. Il a assiégé Iaïsk[1], bloqué Orenbourg, brûlé Kazan dont le kremlin seul fut préservé. Il a laissé des traces sanglantes de son passage dans toutes les villes du Volga, à Samara, à Saratof, à Tsaritsyne. Son nom est encore célébré dans des chansons populaires qui ne voient en lui que le *bon compagnon*, le *brave kosak*. On ferait son histoire, mais une histoire singulièrement fantastique, rien qu'avec les légendes qui se sont conservées dans la tradition orale, avec les récits du foyer rustique. C'est ce que M. le comte de Salhias a essayé, il y a quelques années, dans un curieux roman historique intitulé *Pougatchevtsy*, ou les *Compagnons de Pougatchef*.

Une chose à noter, c'est que, malgré la défaite et la mort ignominieuse de Pougatchef, supplicié à Moscou, beaucoup des kosaks croient encore que Pougatchef était le véritable Pierre III qui,

1. Iaïsk a pris le nom d'Ouralsk, depuis que Cathèrine II a changé le nom du Iaïk en celui d'Oural.

échappé à ses assassins avec le concours de ses fidèles kosaks du Iaïk, essaya de reconquérir sa couronne.

Entre autres documents intéressants, présentés en août 1877 au congrès archéologique, voici un récit qui lui a été communiqué par M. V.-N. Vitévski, professeur à l'école normale de Kazan. Il est encore inédit et ne sera publié que dans les Mémoires du congrès, c'est-à-dire probablement pas avant une année ou deux. J'ai pu en prendre copie et je ne crois pas qu'il y ait de l'indiscrétion, en attendant la publication de mon rapport à M. le ministre de l'instruction publique, à en donner ici une traduction. Je me suis appliqué dans cette traduction à conserver les expressions populaires et le tour naïf de ce singulier récit.

Il a été trouvé dans les papiers de feu M. Jéliéznof, qui lui-même l'avait recueilli de la bouche d'une vieille religieuse, Anna Vassiliévna Névzorof, en religion sœur Augusta. Elle était d'origine kalmouke et avait été mariée au kosak Makhoripyi, appelé aussi Perstniakof; devenue veuve, elle était entrée dans un couvent situé dans la chaîne de l'*Obchtchii sirt*, près du fortin Gnalovskii, et qui aujourd'hui n'existe plus.

Lors de la révolte de Pougatchef, elle avait une dizaine d'années. Plusieurs de ses parents et de ses alliés ont figuré parmi les insurgés; elle-même vécut dans leur camp pendant qu'ils assiégeaient la citadelle de Iaïsk; elle a vu de ses propres yeux Pougatchef, l'empereur des rebelles, et la belle Oustinia, dont il avait fait son impératrice. Ce qu'elle raconte, c'est la tradition qui avait cours chez ces kosaks du Iaïk, parmi lesquels Pougatchef recruta son état-major, ses généraux, ses ministres, son sénat, et qui formaient le noyau de l'armée insurrectionnelle. Plusieurs de ces kosaks s'étaient trouvés à la cour de Saint-Pétersbourg lorsqu'éclata la rupture entre Pierre III et Catherine II : ils en surent quelque chose et, de retour au pays, ils la racontèrent à leur façon. De quelle étrange façon, nous allons le voir.

Chose à noter, la narratrice est absolument persuadée que Pougatchef était le vrai Pierre III, « notre père le tsar Pierre Feodorovitch ». Il y a pour elle une preuve sans réplique : c'est que Catherine II n'a pas voulu exterminer les kosaks du Iaïk — ils n'avaient fait que leur devoir de sujets fidèles — et qu'elle a bien traité la femme et le fils du célèbre révolté. La vieille religieuse n'a, pas plus que les siens, aucune prévention contre Catherine II qui, elle aussi, était une vraie impératrice, « notre mère la tsarine Catherine Alexiévna ». Elle ne se permet pas de juger entre les deux époux; c'est avec un sentiment d'orgueil national qu'elle rappelle les vic-

toires de cette *sage Catherine* sur tous les rois de la terre et la défaite de l'invincible roi de Prusse : « *Voilà comme elle était, notre beauté !* »

Augusta vivait encore sous le règne de l'empereur Nicolas; feu Jéliéznof a donc pu s'adresser à elle, comme à un témoin de la grande révolte, et interroger sa mémoire encore fraîche, où les événements de 1773 surtout se reflétaient vivement. L'entrée en matière était naturellement celle-ci : « Augusta se souvenait-elle de Pougatchef? » Ici commence le récit de la religieuse, parfois interrompu par les questions ou les réflexions de son interlocuteur :

« Et comment ne pas s'en souvenir? Il m'en est bien resté quelque chose dans la mémoire. Je me figure que je le vois encore, le cher homme. Il avait l'air si brave, si majestueux, — un vrai tsar, le tsar Pierre Feodorovitch. Le père de mon beau-père était de la cour de Pierre Feodorovitch; et mon oncle paternel avec son fils, — donc mon cousin germain — on les appelait Korablef — furent tués à l'assaut de la forteresse de Iaïsk. Aussi ai-je souvent entendu parler de Pierre Feodorovitch.

« Donc, entre Pierre Feodorovitch — je te le dis à toi — et sa femme, notre mère l'impératrice Catherine Alexiévna, survint un désaccord. Le Seigneur sait pour quelles raisons il en fut ainsi : ce ne sont pas nos affaires. Au tsar des cieux à les juger, il ne nous appartient pas de rechercher ce qui est arrivé et comment. On disait seulement que lui, notre père Pierre Feodorovitch, était jaloux, — mais jaloux à l'excès, — et qu'elle, notre mère la tsarine, était indocile à son égard, — mais indocile au possible. Donc, vois-tu, un chat, un loup gris avait passé entre eux[1]. Lui, il avait contre lui les Tchernichef, les Orlof et les autres généraux qui étaient à *Piter*[2] et qui vivaient à la cour. Il vit, comme cela, que seul contre tous il n'en viendrait pas à bout. Il quitta donc le palais secrètement et se cacha, comme fit saint Alexis, l'homme de Dieu[3], qui sortit du palais de son père.

Comment cela se fit, Dieu seul le sait. Cependant les gens disaient entre eux, — et j'étais déjà grandelette alors, — que cela advint de cette façon-ci.

« Lui, Pierre Feodorovitch, vois-tu, quoiqu'il fût né de notre souche tsarienne et qu'il en fût le rejeton légitime, avait cependant, comme cela, des parents et des connaissances à lui. Donc, dans le

1. Dicton populaire.
2. Saint-Pétersbourg.
3. Les chanteurs errants de complaintes religieuses ont rendu extrêmement populaire en Russie la légende de saint Alexis.

temps que le désaccord se mit entre lui et notre mère Catherine Alexiévna, vint à lui, d'un pays par là-bas, avec sa suite, une princesse étrangère[1]. Lui, alla la voir sur son vaisseau et fit la noce avec elle : pendant trois jours, à ce qu'on dit, il ne sortit pas de ce banquet. Alors notre mère Catherine Alexiévna en eut un grand dépit. Voilà donc qu'elle lui dépêcha un messager pour lui dire de quitter le banquet et de revenir dans sa famille impériale; mais lui, il ne l'écouta pas. Elle, d'envoyer un second messager, et il n'écouta pas le second messager. Un troisième, et il n'écouta pas le troisième. A la fin, notre mère elle-même alla vers lui, mais elle ne se montra pas devant ses yeux; elle regarda seulement par la porte vitrée, pour voir comme il prenait ses ébats. Alors notre mère hocha la tête et murmura : « Rien à faire. » Là-dessus, elle retourna dans son palais. Les généraux qui étaient avec Pierre Feodorovitch lui dirent : « Il est temps de retourner à la maison, votre majesté impériale; autrement cela fera du vilain. La tsarine en personne est venue ici; elle s'en est retournée pas trop contente. » — « Bagatelle! » a répondu le tsar. Est-ce qu'elle oserait faire quelque chose contre moi? »

« Ah! mais oui, elle l'osa! Quelque temps par après, — c'était la nuit, — le tsar se rend au palais. Mais les portes, — fermées. Un homme qui se tenait aux portes crie : « Qui vive? » — « Le tsar! » répond Pierre Feodorovitch. — « Il n'y a pas de tsar ici, il n'y a qu'une tsarine, Catherine Alexiévna[2], » répond la sentinelle. — (« Tu n'y pouvais rien, mon pauvre cher homme, » remarqua la narratrice, et elle reprit :)

« Lui donc, le tsar notre père, s'en retourna comme cela, et elle, notre mère, ouvrit une fenêtre et d'en haut se mit à le narguer et à crier après lui : « Ah! te voilà! Eh bien, tu peux retourner maintenant auprès de ton enchanteresse d'outre-mer. Je saurai bien me passer de toi. » Il s'arrêta, lui, la regarda et, la menaçant du doigt, lui dit : « C'est bien, ma colombe, rira bien qui rira le dernier[3]. » Ayant ainsi parlé, il s'éloigna.

« Voilà donc qu'il se mit à errer de royaume en royaume. Il allait voir tantôt un tsar, tantôt un autre. Tous le reçurent, mais en secret; à tous il demanda du secours, mais tous lui refusèrent. L'un disait : « Ce ne sont pas mes affaires; » l'autre : « Bon de battre ta

1. Dans l'histoire réelle, c'est une Russe, Elisabeth Voronzof, qui devient la maîtresse de Pierre.

2. C'est presque textuellement la réponse que fit l'amiral Talysine à Pierre III quand il voulut se réfugier dans la forteresse de Cronstadt.

3. Littéralement : « il y aura fête aussi dans ma rue ».

femme, mais ne touche pas à celle d'autrui[1]. » Tous répondaient de même, parce qu'au fond ils avaient grand'peur de notre mère Catherine Alexiévna; malgré qu'elle n'était qu'une femme, elle était bien avisée et s'entendait joliment à faire la guerre; pas un tsar qui pût tenir contre elle. Regarde le roi de Prusse, Frédéric : c'était là un guerrier! on dit qu'il avait battu tous les tsars du monde entier, et elle, notre mère, elle l'a battu proprement[2]. Voilà comme elle était, notre beauté! Combien de terres elle a enlevées à ses ennemis, combien de villes elle a prises, tu ne saurais les compter. On dit qu'elle a arrangé de la belle façon le sultan des Turcs, qu'elle lui a enlevé toute la horde de Crimée, qu'elle a pris Otchakof et conquis beaucoup, beaucoup de terres. Voilà comme elle était, notre beauté russe!

« Donc qui pouvait oser agir contre elle! Un seul, le sultan des Turcs, et cela par pur dépit d'avoir été si bien étrillé par elle et ruiné à fond. C'est donc lui, à ce qu'on dit, qui murmura à l'oreille de Pierre Feodorovitch : « Que fais-tu de rôder ainsi et de battre les buissons? tu as des pommes dans ton verger à toi[3]. Va trouver les faucons du Iaïk, les kosaks à longues barbes. Appelle-les autour de toi : c'est par eux, ou jamais, que tu obtiendras ce qu'il te faut. Ils tiendront ferme pour la patrie. » Voilà ce que dit le sultan.

« Et tu peux m'en croire, mon pigeon, remarqua la narratrice. C'étaient de rudes guerriers que les vieux kosaks. C'était alors plaisir que de les regarder. Et maintenant? Du fretin, rien que du fretin.

« Le sultan dit donc, comme cela, à Pierre Feodorovitch : « Va trouver les kosaks du Don; proclame devant eux ton titre impérial et promets de leur conserver la croix et la barbe[4], — on dit que c'est cela qu'ils veulent. Alors ils tiendront pour toi et ne te laisseront faire tort par personne. Moi, — que dit le sultan, — je les connais bien. Ils sont tout prêts à passer de mon côté si, dans leur patrie, on les inquiète pour la croix et la barbe. Ce que je t'en dis, c'est par pure amitié pour toi. Autrement quel intérêt aurais-je à refuser leur hommage? Aujourd'hui pour demain, tous les kosaks

1. Dicton populaire.

2. Confusion entre Elisabeth et Catherine II : c'est Elisabeth qui a fait la guerre de Sept ans.

3. Dicton populaire.

4. Les kosaks étaient en général vieux-croyants, comme fut Pougatchef lui-même : sous les gouvernements précédents, on les avait quelquefois inquiétés pour leur foi. Ils tenaient également à leurs barbes et à leur costume national : or Potemkine avait essayé de fonder une légion de kosaks dont les hommes étaient rasés et portaient un uniforme particulier.

seront dans mes états. Va donc là où je te dis. Sans profit, ni motif, ce sont déjà dix années de perdues. Le voilà donc qui arrive sur le Iaïk, notre père.....

— « De quel père veux-tu donc parler? est-ce Pougatchef? — dit l'interlocuteur interrompant la narratrice.

— « Quel *Pougatch*, mon fils? Ce n'était pas *Pougatch*, mais Pierre Feodorovitch! — répondit la bonne vieille avec un tel accent de simplicité et de conviction que, à ce qu'il semble, il n'y avait matière à réplique. Pourtant l'interlocuteur se hasarda à lui dire : « Ah! grand'mère, grand'mère, comme il vous a trompés tous! ne sais-tu pas que c'était un simple kosak du Don, Emilian Pougatchef? — Nenni, nenni, mon enfant. C'est là une invention de ses ennemis. Ils l'appelaient Pougatch; vois-tu, c'était un terrible guerrier, si bien qu'ils l'appelaient Pougatch par ci, Pougatch[1] par là, mais c'était bien le vrai tsar, Pierre Feodorovitch. Ah! s'il n'avait pas été Pierre Feodorovitch, cela ne se serait point passé comme cela. Alors on n'aurait pas laissé âme qui vive sur le Iaïk, et pourtant c'est notre Iaïk, notre chair et notre sang.....[2]

« Car écoute bien ce que je vais te dire, mon enfant. A peine avait-on commencé à faire des assemblées, au bout de trois semaines, arrive un courrier de notre mère la tsarine; mais nos kosaks le saisirent et le *refroidirent*, — apparemment c'était nécessaire. Voilà qu'à *Piter* les boïars, c'est-à-dire tous ces Tchernichef, ces Orlof s'acharnaient contre nous et ils donnèrent à notre mère la tsarine le conseil d'exterminer tous les kosaks, de sorte qu'il ne restât pas âme qui vive, de raser leur ville et de n'y pas laisser pierre sur pierre. Mais la sage Catherine Alexiévna n'écouta pas ces méchants conseils : « Jamais, dit-elle, cela ne se fera, car, après tout, ces kosaks n'ont pas pris les armes pour le premier mougik venu, mais pour le nom impérial. » Voilà qui prouve que ce n'était pas un Pougatch, mais bien au contraire le tsar Pierre Feodorovitch en personne.

« Et voici ce que je te dirai encore, mon enfant : quand il parut chez nous, dans les premiers temps, il n'y en avait pas beaucoup qui le reconnussent. Mon beau-père (ou plutôt il n'était pas encore mon beau-père, c'est plus tard qu'il le devint), mon beau-père donc revenait de la ville de Talynskie-Khoutora, lorsqu'il vit s'avancer à sa rencontre un parti de kosaks. En tête de tous chevauchait en vêtements de brocart un homme, mais qui avait l'air si brave, si majes-

1. Du verbe *pougat'*, épouvanter.

2. La narratrice veut dire que Catherine II n'a épargné les kosaks après la victoire que parce qu'ils avaient soutenu le vrai tsar.

tueux! Mon beau-père ôta son bonnet et s'inclina. — « Qui es-tu? demanda l'homme. — Perstniakof, répondit mon beau-père, qui de nouveau s'inclina. — Et ton père, comment s'appelle-t-il? — Ivan, que dit mon beau-père. — Je sais, je me souviens.... Eh bien! va chez ton père et dis-lui qu'à l'instant même il paraisse devant moi et qu'il me présente la coupe dont je lui ai fait présent à *Piter*. — Là-dessus mon beau-père, tout en se creusant la tête, de galoper jusqu'à Ouralsk. Ce jour-là, son père était couché, malade de la fièvre; néanmoins il ordonna à son fils d'atteler la télègue; il tira d'un coffre la coupe que lui avait donnée Pierre Feodorovitch et courut aux Gorki. Près de Talinskie-Khoutora, sur les Gorki, on avait dressé des poteaux comme pour une balançoire, et à ces poteaux se balançaient sept hommes, sept pendus : c'étaient des kosaks qui n'avaient pas voulu reconnaître Pierre Feodorovitch. Donc Pertsniakof regarde Pierre Feodorovitch; il reconnaît aussitôt notre père le tsar; beaucoup de kosaks qui avaient été à *Piter* porter le *présent*[1] le reconnurent aussi. Voilà qu'à partir de ce moment la terreur et la sédition se répandent dans toute l'armée du Iaïk. Ah! mon petit, que n'a-t-on pas fait? on noyait, on pendait, on égorgeait, on fusillait. La nuit il fallait bien se garder de sortir. Constamment : *Qui vive? Qui va là?* — Tu répondais : *kosak!* Oui! mais de quel parti? Tu ne savais que répondre, ignorant de quel parti étaient les gens qui interrogeaient. Il n'y avait qu'une chance de salut, répondre : *Kalmouk!* C'était le plus sûr, car personne ne touchait aux Kalmouks.

« Nous vivions dans le camp, — pense donc! — au pied même de la forteresse. En ai-je vu des martyres, des horreurs! Constamment on marchait à l'assaut, on creusait des mines; constamment on tirait avec les canons, avec les mousquets, et des murs de la forteresse on nous versait un bouillon! C'est alors que mon oncle et mon cousin, les Korablef, furent tués dans un assaut.

— « Et as-tu connu, grand'mère, Oustinia, la femme de Pougatchef? demanda l'interlocuteur.

— « Comment ne pas la connaître? C'eût été difficile. Elle demeurait deux maisons seulement plus loin que la nôtre. Quand je fus plus grande, j'entendis raconter cette affaire de deux manières différentes. Les uns disaient que Pierre Feodorovitch s'était marié de lui-même avec elle, — les autres que c'étaient les comtes et les sénateurs qui lui en avaient donné le conseil.

— « Quels comtes? Quels sénateurs?

— Augusta se prit à sourire et dit : « C'étaient tous de nos hom-

1. Le présent de poisson et de caviar qui se porte encore aujourd'hui à la cour.

mes, des kosaks. Naturellement il s'était rassemblé autour de lui toute une cour : l'un avait pris le nom de Tchernichef, un autre celui d'Orlof, un troisième celui de quelqu'un des généraux qui étaient à *Piter* autour de Catherine Alexiévna : tous se pavanaient avec de grands cordons passés sur la poitrine, Dieu leur pardonne ! » La religieuse sourit de nouveau et continua :

« Voilà donc qu'un jour Pierre Feodorovitch était assis à sa fenêtre et regardait dans la rue, et Oustinia à ce moment traversait la rue en courant, sans autre vêtement que sa chemise, les manches retroussées jusqu'aux coudes, les bras tout pleins de couleur rouge, — car elle était en train de teindre de la laine.

« Pierre Feodorovitch la vit, — et c'était une beauté, celle-là ! — il la vit et dit à ses sénateurs : « Quelle est cette jeune fille ? — C'est la fille du kosak Kouznétsof » — qu'ils lui dirent. — « A l'instant même, conduisez-moi chez elle, » et ils allèrent chez Oustinia. Alors il se mit à la regarder attentivement et en devint amoureux, — car elle était joliment belle ! « Je veux l'épouser, » dit-il. Mais les sénateurs, à ce qu'il paraît, lui dirent : « Ce que tu veux est impossible. — Et pourquoi impossible ? » fait Pierre Feodorovitch. — « Parce qu'il est défendu de se remarier, quand la première femme est vivante. — Et moi, je vous dis que ce n'est pas défendu. — Comment ? — Voilà, dit-il, écoutez. Il y a plus de dix ans que j'ai quitté ma femme, et il est permis de se remarier au bout de sept ans. » C'est ainsi qu'il leur fit entendre raison.

D'autres content la chose autrement. Ils disent que ce sont les sénateurs eux-mêmes qui lui donnèrent le conseil de se marier. Pierre Feodorovitch, vois-tu, voulait avoir Oustinia, — Dieu me pardonne ce mot, — pour maîtresse, et les sénateurs s'opposèrent à ce projet et lui dirent : « Il ne convient pas à la fille d'un kosak de devenir une maîtresse et il ne convient pas à ta personne tsarienne de vivre dans le péché; si c'est la volonté de ta majesté que d'avoir cette fille de kosak, unis-toi à elle en légitime mariage. » Alors il leur dit : « Cela ne peut pas se faire, puisque ma femme vit encore. — De quelle femme veux-tu parler ? est-ce de celle qui vit à *Piter ?* mais quelle femme est-elle pour toi ? Ce n'est pas ta femme, c'est ton ennemie. Y a-t-il là de quoi tant marchander ? Marie-toi, et *basta !* Ne t'inquiète pas autrement d'elle. Elle n'a plus si longtemps à faire la tsarine ! Repose-t'en sur nous; nous te soutiendrons de nos poitrines, nous parcourrons tout l'empire avec toi ; nous prendrons Moscou et Piter, et nous la ferons prisonnière. »

« Par de tels propos ils le séduisirent et le menèrent à mal. Ce mariage gâta toute son affaire. Lorsqu'on apprit son mariage avec

Oustinia, le peuple commença à s'éloigner de lui : ce qui, vois-tu bien, ne serait jamais arrivé sans cela. La tsarine apprit aussi la chose et fut enflammée de courroux. « Ah! c'est ainsi que tu agis? dit-elle; eh bien! je vais te traiter aussi à ma façon. Cours vite au Iaïk, dit-elle au prince Galitsyne, sans faute il faut l'écraser, ce coureur de filles; mort ou vif, amène-le-moi. »

Augusta raconta encore comment on ne put réussir à s'emparer de Pierre Feodorovitch, et comment on en prit un autre, un forçat, qui fut exécuté à Moscou.

— « Et que devint cette Oustinia?

— « Oustinia, avec les deux sœurs Tolkatchef, qui étaient ses *freulein*[1], fut prise et emmenée à Piter. La tsarine regarda son costume et le trouva bien; elle fit seulement remarquer à Oustinia qu'elle ne faisait pas bien de mettre de l'or sur ses chaussures, — qu'il ne convient pas d'employer l'or autrement que pour orner les saintes icones. Les *freulein* Tolkatchef revinrent à Ouralsk et Oustinia resta à Piter où elle termina ses jours. La tsarine l'avait placée dans un certain monastère, où elle vécut jusqu'à la fin, très-convenablement traitée. Quant à son fils, le fils d'Oustinia, la tsarine lui fit beaucoup de bien. Oustinia était devenue enceinte de Pierre Feodorovitch : pendant son séjour à Piter, elle mit au monde un petit garçon qui fut élevé comme il convient par la tsarine, et qu'elle donna ensuite à un certain roi. »

Traduit et communiqué par A. Rambaud.

1. Demoiselles d'honneur : *freulein*, mot allemand passé en langue russe.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

La mort qui vient de nous enlever notre collaborateur, Henri Lot, est d'autant plus regrettable pour la science qu'elle l'a frappé au moment où il semblait décidé à mettre en œuvre des matériaux depuis longtemps amassés, à terminer des travaux ébauchés il y a de longues années. Les trop rares publications de Lot ne donnent, en effet, qu'une idée insuffisante de son activité d'esprit, de l'étendue de ses connaissances. A une exception près, elles n'ont pas atteint des résultats vraiment importants, mais elles se distinguent par un tour très-original et très-personnel et annoncent un esprit auquel il n'a manqué, pour donner toute sa mesure, qu'une matière digne de lui. Deux sujets se sont principalement partagé la curiosité de notre confrère : l'histoire du palais et de la procédure, et le premier empire. C'est au premier qu'ont été exclusivement consacrés ses travaux originaux, depuis sa thèse de l'École des chartes sur l'histoire et l'organisation du greffe du Parlement de Paris jusqu'à l'édition du *Style du Parlement* de Guillaume Du Breuil qui a consumé ses dernières forces. Le premier de ces travaux est aussi de tous ceux auxquels il a attaché son nom, celui qui a le plus de portée. Le public n'en connait malheureusement qu'un fragment relatif à l'authenticité et au caractère officiel des *Olim*, mais ce fragment a le rare mérite de fixer la science sur une question fort intéressante. Nous ne nous arrêterons pas aux mémoires insérés par Lot dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* et qui se distinguent moins, nous le répétons, par l'importance des résultats que par le soin et le mérite de la forme. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de signaler son travail sur les frais de justice au XIVe siècle, parce que ce travail montre ce qu'une patiente analyse, ce qu'un esprit attentif et ouvert peuvent tirer des documents d'archives en apparence les plus ingrats. Il faut mentionner aussi son article sur les Parlements (dans le dictionnaire de Lalanne), parce que cet article montre à quel point il était maitre de ce vaste sujet, dont on chercherait vainement un résumé plus complet et plus sûr.

Mais Lot n'est pas tout entier dans ces travaux, et on le connaîtrait mal si on ne connaissait pas les nombreux comptes-rendus dont il a enrichi la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, la *Revue historique* et surtout la *Revue critique*. Frappé de ce qu'il y a d'incomplet et d'étroit dans toute affirmation, sensible aux antinomies sans avoir peut-être l'esprit assez synthétique pour les concilier dans un système à la fois clair et exact, ne se contentant d'à-peu-près ni pour le fond ni pour la forme, redoutant de tomber dans les lieux communs et la banalité qui le choquaient tant chez les autres, il lui manquait cette confiance dans ses idées et dans ses forces qui enhardit le savant à faire part au public du fruit de ses recherches et de ses réflexions sur un sujet complexe et étendu. La critique lui convenait, au contraire, parce qu'elle lui permettait d'exprimer ses idées personnelles d'une façon fragmentaire, sous la forme qui convenait le mieux à son genre d'esprit, celle de la contradiction. Son scepticisme scientifique n'empêcha pas sa critique d'être très-dogmatique, comme elle était souvent aussi trop exclusivement négative. A l'appui de jugements souvent un peu tranchants, Lot n'apportait pas toujours les preuves que ses connaissances, qui étaient sérieuses, auraient pu lui fournir ; aux erreurs qu'il relevait il n'opposait pas assez des vues propres, et ce que ses études devaient lui faire considérer comme la vérité. Il semblait mettre une sorte de coquetterie à laisser deviner tout ce qu'il savait plutôt qu'à s'en servir pour étayer ses critiques, pour les rendre indiscutables en même temps qu'instructives et fécondes. Ces défauts ne nuisent pas, du reste, à la saveur de ses articles. Pensée et style, tout en eux dénote une individualité fière et jalouse, que les idées ambiantes n'ont pas entamée, et mieux qu'aucune des productions de notre regretté collègue, ils donnent l'idée de son esprit original, élevé et délicat.

G. F.

Publications nouvelles. Antiquités. — Si l'habitude de présenter pour thèses de doctorat ès-lettres des ouvrages considérables par leur dimension comme par l'étendue des sujets qu'ils traitent, a souvent provoqué la composition de livres importants, elle a aussi ce désavantage de pousser souvent les candidats à entreprendre des travaux pour lesquels ils n'ont ni la préparation, ni les instruments de travail nécessaires. M. Person, professeur à Clermont-Ferrand, vient d'obtenir le grade de docteur avec une thèse sur l'*Administration des provinces sous la République romaine*[1] (E. Thorin), qui

1. La thèse latine de M. Person, qui est estimable, traite : *De Publio Cornelio Scipione Aemiliano* (Thorin).

témoigne à la fois d'un labeur très-méritoire et d'une très-grande inexpérience. Pour traiter en un volume de 384 p. de la formation des provinces romaines, de leur organisation, de la condition des villes et des personnes, des administrateurs provinciaux, de l'administration financière et judiciaire des provinces, il fallait évidemment renoncer à discuter les points douteux, à donner les preuves des faits qu'on avance, à examiner les opinions émises antérieurement par les érudits. Aussi bien M. Person ne paraît-il pas connaître très-bien les travaux antérieurs aux siens, ni se douter des difficultés et des doutes que soulève son sujet. Il a dépouillé consciencieusement les auteurs, ou du moins un ou deux auteurs, car c'est Cicéron avec un peu de Tite-Live qui fait le fond de son travail. Il n'a manqué ni d'originalité, ni de pénétration, ni surtout d'application, mais s'il eût été bien conseillé, il eût traité d'une manière complète et approfondie un point spécial du très-vaste sujet qu'il n'a pu qu'effleurer dans son ensemble. Il aurait fait alors un travail dans le genre de l'*Essai historique sur le préteur romain* (Thorin) de M. Ferdinand Faure, qui forme une parfaite antithèse avec celui de M. Person. On y trouve peu de vues originales, mais un résumé complet et judicieux de toutes les recherches antérieures, avec renvois aux sources comme aux travaux d'érudition.

M. Ern. Desjardins vient de publier le second volume de son grand ouvrage sur la *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine* (Hachette). Il traite de la période de la conquête de la Gaule et s'occupe successivement de la conquête de la Province, puis de celle de la Gaule chevelue. On y trouvera non-seulement une étude ethnographique détaillée et complète, mais des chapitres étendus sur la religion, les mœurs, la langue, les institutions de la Gaule et un exposé des campagnes de César. C'est une véritable encyclopédie gallo-romaine que nous donne M. Desjardins[1], et l'on admire avec quelle rapidité et quelle aisance il réunit et met en œuvre la masse de matériaux qu'il fait entrer dans son ouvrage. La rédaction se ressent parfois un peu de cette rapidité; on y remarque de la prolixité, des répétitions et des négligences; l'ensemble de l'œuvre a un caractère discussif et digressif qui en rend la lecture parfois un peu pénible.

Moyen-Age. — M. l'abbé Ulysse Chevalier continue la publication de son *Répertoire des Sources historiques du Moyen-Age* (Société

1. M. Desjardins ajoutera sans doute un index général à son 2e vol., mais on voudrait en avoir un pour chaque volume séparé. Pour de pareils livres il faut pouvoir y retrouver à volonté les détails précis dont on a besoin. M. Person n'a pas non plus mis d'index à son livre. Nous ne cesserons pas de réclamer de nos savants ce complément indispensable de tout livre d'érudition.

bibliographique). Le second fascicule nous conduit jusqu'à la fin de la lettre I. Nous avons déjà apprécié ce dictionnaire, qui n'a d'autre défaut que d'être conçu sur un plan trop vaste, mais qui rendra certainement de grands services aux travailleurs, surtout lorsque la troisième partie, consacrée aux œuvres littéraires, aura paru[1]. On ne peut trop admirer l'activité et la persévérance dont témoigne l'œuvre de M. Chevalier, et l'on s'étonne qu'il ait pu, seul et en si peu de temps, exécuter une pareille tâche.

Cette même *Société bibliographique*, qui a le tort de consacrer la plus grande partie de ses ressources à des écrits de propagande et de polémique dont le caractère passionné et violent jette du discrédit sur ses publications sérieuses, vient de faire paraître une œuvre d'histoire intéressante. Le marquis Terrier de Loray a eu l'heureuse inspiration de consacrer une étude consciencieuse, appuyée sur de nombreux documents inédits, à *l'amiral Jean de Vienne* (1346-1396), qui, après avoir défendu Calais contre Édouard III, et joué un rôle capital dans les luttes persévérantes de Charles V contre les Anglais et porté à plusieurs reprises la guerre et le ravage en Angleterre même (en particulier en 1377), fut un des principaux conseillers et capitaines de Charles VI, osa envahir par l'Écosse le royaume de Richard II et périt en vrai paladin du moyen-âge à la croisade de Nicopolis. Il y a de l'inexpérience dans la manière dont M. de Loray raconte l'histoire et de l'incertitude dans sa critique[2]. Les actes de Jean de Vienne sont souvent noyés dans l'histoire générale, et son caractère de chevalier aventureux, hardi, violent et magnifique, n'est pas mis en lumière avec assez de relief. Néanmoins cette étude, suivie de plus de deux cents pages de documents inédits, et pleine de détails précis et curieux sur la marine au XIVe s., est des plus instructives. Il était juste de rendre sa vraie place à un grand homme de guerre[3], qui a plus encore peut-être que Du Guesclin contribué à faire triompher la sage tactique de Charles V contre les Anglais et à détruire leur domination sur le continent.

1. Pourquoi certains noms ne sont-ils accompagnés d'aucun renvoi? Nous ne nous en rendons pas bien compte.

2. A plusieurs reprises l'auteur fait figurer dans son récit des faits qu'il révoque en doute dans ses notes. P. 32, il dit que Jean de Vienne, à la bataille d'Auray, « paraît avoir échappé au sort de ses compagnons d'armes. » En note il dit qu'il est douteux que Jean de Vienne ait été présent à Auray. — P. 108, le texte dit que l'amiral assista au sacre de Charles VI. En note, une pièce citée prouve péremptoirement qu'il n'y assistait pas. De semblables contradictions sont assez fréquentes dans ce volume.

3. M. Pingaud y avait déjà travaillé dans une bonne notice sur Jean de Vienne publiée en 1869.

M. Henri Delpech vient de publier un travail fort original sur la *Bataille de Muret* (Paris, Picard; Toulouse, Duclos), où il a cherché, et, croyons-nous, réussi, par une étude minutieuse du terrain du champ de bataille et des témoignages des historiens, à faire comprendre comment la tactique de la cavalerie adoptée par Simon de Montfort a triomphé des 43,000 hommes de l'armée vasco-aragonaise. La méthode de M. Delpech, qui consiste à étudier le terrain dans les documents topographiques anciens (cartulaires, livres terriers), mérite d'être signalée à l'attention sérieuse de ceux qui s'occupent de l'histoire militaire du moyen-âge.

Le livre de MM. de Bouteiller et de Braux sur la *Famille de Jeanne d'Arc* (Paris, Claudin; Orléans, Herluison) est un travail très-minutieux de généalogie, où l'on a établi avec un soin extrême toute la descendance de Jacques d'Arc et d'Isabelle Romée. Ce travail, qui est fait avec beaucoup de soin, n'a nécessairement qu'un intérêt très-restreint. Il contient des lettres curieuses, adressées par un des membres de cette vaste descendance, Jean Hordal, à Charles du Lys, qui le premier, en 1610, publia un livre sur la famille de la Pucelle d'Orléans. L'ouvrage de MM. de Bouteiller et de Braux est imprimé avec un soin exquis par MM. Pillet et Dumoulin.

Signalons encore parmi les publications relatives au moyen-âge le second volume des *Coutumes et Institutions de l'Anjou et du Maine*, soigneusement publiées par M. Beautemps-Beaupré (Durand et Pedone-Lauriel). Il contient : *les Coutumes d'Anjou et du Maine* rédigées en 1437 par Léger, dont Choppin nous a transmis le nom, mais dont nous ignorons l'office et la qualité. M. Albert Cramail, dans sa luxueuse monographie sur l'*Abbaye royale de Saint-Pierre de Chaumes-en-Brie*, du XIIe au XVIIIe s. (Quantin), s'est contenté d'analyser les documents relatifs à cette abbaye qui se trouvent dans les archives de Seine-et-Marne et qui sont presque tous relatifs aux XVIe, XVIIe et XVIIIe s.; on y chercherait vainement ce que le titre fait espérer : une histoire de l'abbaye depuis le XIIe s.

TEMPS MODERNES. — M. Gaffarel, qui nous donnait il y a trois ans l'histoire de la Floride française, nous donne aujourd'hui l'*Histoire du Brésil français* au XVIe s. (Maisonneuve). Les souvenirs des colonisations françaises où nos pères ont déployé tant d'héroïsme et de qualités sérieuses ou charmantes, sont presque effacés de nos jours; et nous devons savoir gré à M. Gaffarel de l'ardeur qu'il met à rendre à la France des titres de gloire qu'elle a laissés tomber en oubli. Combien parmi nous connaissaient la brillante et lamentable histoire de l'établissement de Villegaignon au Brésil (1554-1558)? M. Gaffarel nous la raconte dans tous ses détails et nous donne en appendice la

remarquable correspondance en partie inédite de cet héroïque aventurier. Nous aurions souhaité sans doute que M. Gaffarel eût soumis à une critique plus sévère l'histoire des premières relations entre la France et le Brésil, qu'il eût traité avec plus de détail et de précision le côté géographique de son sujet, et enfin qu'il eût écrit son livre avec moins de hâte [1]. Néanmoins, tel qu'il est, ce livre est fort instructif, et la chaleur communicative qui en anime toutes les pages en fait une lecture très-attachante.

Pour écrire son livre sur *la Jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre* (1533-1558), M. L. Wiesener a soumis à une critique exacte tous les récits contemporains en les contrôlant à l'aide des documents manuscrits, et en particulier des correspondances diplomatiques de l'envoyé de Charles-Quint à Londres, Simon Renard, et des ambassadeurs de France, Antoine et François de Noailles. Il nous raconte avec une précision bien supérieure à celle de M. Froude et de miss Strickland les terribles épreuves dans lesquelles Élisabeth passa son adolescence et sa jeunesse, et où se trempa le plus énergique caractère de roi qui fut jamais [2]. La chronologie des faits est rétablie avec la plus minutieuse exactitude. Sur plusieurs points M. Wiesener réfute avec des preuves nombreuses et convaincantes des légendes qui ont eu cours pendant longtemps : la fable de l'amour de Marie Tudor pour Édouard de Courtenay, et de l'amour de Philippe II pour Élisabeth, les exagérations volontaires des panégyristes d'Élisabeth sur ses souffrances à Woodstock et sur la dureté de sa sœur à son égard. Le récit du soulèvement de Th. Wyatt et celui des négociations qui amenèrent le mariage de Marie Tudor avec Philippe II sont deux excellents chapitres d'histoire pleins de détails nouveaux et frappants. Ce n'est pas que M. Wiesener se montre toujours aussi complètement impartial qu'il croit l'être. Son hostilité pour Élisabeth est visible; il cherche à aggraver ses torts et à diminuer ceux de ses ennemis; mais cette partialité de M. Wiesener ne se remarque que dans ses appréciations, jamais dans son récit; s'il est suspect lorsqu'il pose ses conclusions et prononce son verdict, pendant qu'il instruit le procès il est irréprochable. Il fournit lui-même les éléments de la contradiction. Ainsi il regarde Élisabeth comme complice effective de Wyatt; de son récit même il ressort qu'elle ne l'était pas, et

1. Comment, par exemple, écrire : « N'en déplaise à d'austères censeurs ou à de systématiques adversaires, nous avons *tous*, nous autres Français, de séduisantes qualités » ! Page 71.

2. M. W. relève fréquemment en note les erreurs de tout genre où la légèreté et une passion patriotique poussée jusqu'à l'extravagance entraînent à tout moment M. Froude.

la complicité même de Courtenay paraît très-douteuse. Il pense qu'Élisabeth a été ingrate envers Catherine Parr et a été éprise de Thomas Seymour. Rien dans les faits qu'il rapporte n'autorise ce jugement. Enfin il repousse l'idée que Philippe II ait pu avoir l'intention d'épouser Élisabeth après Marie Tudor. Il semble pourtant, d'après le récit même de l'ambassade du comte de Feria, en novembre 1558, qu'il nourrissait déjà cette idée. On pourrait dans beaucoup de détails trouver ainsi la critique de M. Wiesener en défaut. Le mérite de l'œuvre n'en reste pas moins considérable. Le portrait d'Élisabeth, tracé par une main qui ne cherche pas à la flatter, n'en ressort qu'avec plus de puissance et de grandeur, et bien qu'on ne puisse rien éprouver qui ressemble à de la sympathie pour cette nature altière et concentrée qui ne connut jamais d'autres entraînements que ceux de l'orgueil, on reste pénétré d'admiration pour la patiente et indomptable énergie, pour la profondeur d'intelligence et de sens pratique avec lesquelles elle sut, au milieu de dangers inouïs, ne jamais donner prise sur elle à des ennemis acharnés à sa perte. Le portrait de Marie Tudor, malgré la prévention favorable de M. Wiesener, n'est pas moins vrai. Esprit médiocre, étroit et fanatique, on voit comment, sans instincts cruels ni mauvais, elle fut presque fatalement poussée à la violence et à la cruauté. Il est regrettable qu'un livre si profondément étudié, si excellent à tant d'égards, soit écrit d'un style lourd et incorrect[1].

Nous ne parlerons pas ici des thèses de M. Parmentier. Sa thèse latine : *De Patris Josephi Capucini publica vita* (Thorin), est bien maigre pour un personnage aussi important, et sa thèse française, *Etude sur un supplément inédit des Mémoires de Richelieu* (Thorin), repose sur une série d'erreurs et de faux raisonnements qui ne s'expliquent que par une ignorance à peu près complète des manuscrits des mémoires de Richelieu et des sources du règne de Louis XIII. Comme ce sujet est de la plus haute importance pour notre histoire nationale, nous lui consacrons dans nos comptes-rendus un article approfondi.

L'ouvrage de M. Vian sur *Montesquieu, sa Vie et ses Œuvres* (Didier), est plutôt la causerie vive, incorrecte et amusante d'un amateur curieux et bien informé qu'un livre complet de critique. Il

1. Je citerai un exemple : « C'est un beau spectacle, dans l'histoire de l'esprit humain, que ces époques de fièvre généreuse s'emparant des peuples, et, par un double mouvement, entraînant leurs rangs confondus à la fois vers la conquête dans le passé des trésors qu'a légués le génie des devanciers, et vers l'accomplissement dans l'avenir du progrès le plus fécond de culture et de civilisation. » P. 65.

reste encore beaucoup à dire sur Montesquieu. Il est vrai que tout travail définitif sera impossible, tant que les documents du château de la Brède resteront inaccessibles aux travailleurs. En attendant, le travail de M. Vian nous fournit à peu près tout ce qu'on peut savoir aujourd'hui sur l'esprit le plus solide et le plus profond qu'ait produit le XVIIIe siècle[1].

Le baron Ernouf a eu pour écrire sa biographie de *Maret, duc de Bassano* (Charpentier), la bonne fortune qu'a enviée en vain M. Vian; il a eu entre les mains tous les papiers personnels de Maret, et grâce à cette mine précieuse, il a mis dans une lumière nouvelle la figure de ce serviteur modeste, mais honnête, discret et ferme, de Napoléon Ier. La partie la plus intéressante de son travail est celle qui est consacrée au rôle joué par Maret pendant la campagne de Russie en qualité de commissaire impérial à Wilna, et après cette campagne dans les négociations de paix avec l'Autriche et la Russie. Maret sort de cette étude, dans laquelle abondent les documents originaux et inédits, émanant tant de Maret que de Bignon, presque entièrement disculpé des reproches de servilisme et d'adulation que lui a adressés M. Thiers, qui ne lui pardonnait pas de l'avoir remplacé pendant huit jours, en 1834, au ministère de l'intérieur. M. Ernouf est sans doute suspect de quelque partialité pour son héros et son livre a les allures d'une apologie; mais c'est une apologie appuyée sur des preuves et elle apporte des renseignements précieux à l'histoire diplomatique et militaire de la Révolution et de l'Empire[2].

C'est aussi avec des documents en partie inédits que M. E. Daudet a écrit ses intéressantes et remarquables études sur *la Terreur blanche* (Quantin), auxquelles nous consacrons plus loin un article spécial, et qui n'ont d'autre défaut que de vouloir trop souvent réduire à des actes de brigandage individuel les violences d'un parti religieux et politique.

Un excellent volume s'est ajouté à la collection de manuels historiques dirigée par M. Duruy, l'*Histoire de la Russie*, par M. Rambaud. Rien de plus vivant, de plus coloré que ce résumé pourtant si rapide. M. Rambaud a tenu avec raison à faire connaitre non-seule-

1. Voy. sur ce livre un excellent art. de M. Tamisey de Larroque, plein de détails nouveaux et de rectifications intéressantes, dans la *Revue critique*, 1878, n° 17.

2. Les passions bonapartistes de M. Ernouf obscurcissent parfois son jugement. Il reproche (p. 432) aux défenseurs de Paris en 1870 de ne l'avoir pas brûlé comme Rostopchine brûla Moscou. Il ose comparer (p. 660) la révolution du 4 septembre, qui eut pour but la résistance à outrance, à la révolution de juin 1815, qui avait pour but la paix à tout prix.

ment les faits de l'histoire russe, mais le développement moral et social de la Russie. Il a écrit une histoire de la civilisation russe autant qu'une histoire de Russie. C'est là le mérite principal de son ouvrage, où l'on retrouve les brillantes qualités d'écrivain qu'il a su montrer dans des œuvres d'un caractère plus littéraire.

Le second volume de l'*Histoire de Quatre Ans* de M. Duret (Charpentier), consacré à la Défense nationale, se distingue par les mêmes qualités d'impartialité et d'exactitude consciencieuse que nous avons déjà louées dans le premier volume.

Nous hésitons à signaler ici un livre intitulé *Michelet et ses enfants* (Dreyfous), par M. Eug. Noël. Nous croyons cependant devoir prévenir ceux qui croiraient trouver dans cet ouvrage un portrait sincère et intime tracé par la main d'un ami qu'ils n'y trouveront pas ce qu'ils cherchent. Sans doute M. Noël donne d'intéressants détails sur la période de la vie de M. Michelet qui s'étend de 1840 à 1830, et des fragments de lettres d'une grande valeur; mais le but de cette publication est surtout de ridiculiser et de défigurer par une série d'insinuations perfides et calomnieuses les vingt-quatre dernières années de Michelet. Cet acte de triste et impardonnable ingratitude sera sévèrement jugé par la conscience publique.

G. Monod.

ALLEMAGNE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE GRECQUE.

De toutes les publications relatives à l'histoire ancienne de la Grèce qui ont paru l'an dernier en Allemagne, celle qui a été le plus favorablement accueillie des amis de l'histoire grecque est la continuation du *Corpus inscriptionum atticarum*. Dans la première partie du tome II de cette collection[1], M. Ulrich Kœhler a réuni les décrets du sénat et des citoyens d'Athènes, ceux des cités étrangères et des amphictyons qui ont été adressés au peuple athénien ou trouvés en Attique, enfin ceux des tribus, dêmes et clerukes, des familles et fratries, des colléges et associations, depuis l'archontat d'Euclide (403 av. J.-C.) jusqu'à Auguste. L'avantage de cette publication

1. *Inscriptiones atticae aetatis quae est inter Euclidis annum et Augusti tempora*, consilio et auctoritate Academiae litterariae regiae Borussiae, edidit U. Kœhler. Pars prior, decreta continens Berolini. 1877.

n'est pas seulement de réunir et de condenser les matériaux qui ont été amassés jusqu'aujourd'hui, mais, grâce au soin et à la sagacité de l'éditeur, beaucoup de textes, copiés auparavant à la hâte et sans précision, y sont reproduits sous une forme pure et fidèle, complétés et rangés à leur vraie place.

Aussitôt paru, ce recueil eut besoin d'être complété. Sur le sol même de l'Attique, la Société athénienne d'archéologie, au nom de laquelle le très-estimable Kumanudis fait tous les jours d'importantes découvertes, et l'École française d'Athènes, sous l'excellente direction de M. A. Dumont, rivalisent d'ardeur avec l'Institut archéologique allemand nouvellement fondé dans cette ville. Aussi M. Kœhler a-t-il dû ajouter à son volume des *Addenda* et des *Addenda nova*, et depuis que ceux-ci ont paru, on a recueilli encore de nouveaux textes. Il faut savoir gré aux éditeurs de s'être décidés à tenir leur recueil au courant au moyen de livraisons supplémentaires. Dans le 1er supplément au tome I du C. I. A.[1], M. Ad. Kirchhoff donne soit des textes rectifiés, ceux par exemple des inscriptions conservées au British Museum, qui ont été publiées par Hicks depuis l'apparition de ce 1er volume, soit des documents récemment découverts, et parmi ceux-ci les décrets des Athéniens au sujet de Chalcis, n° 27 (Olympiade 83, 4e année, 445 av. J.-C.), le traité d'alliance conclu par les Athéniens avec les Argiens, les Eléens et les Mantinéens, n° 46 (Ol. 89, 4. 420), les conventions passées avec les Selymbriens, dont Alcibiade propose l'approbation, n° 61 (Ol. 93, 1. 408). A l'interprétation de ces documents nouveaux, ont contribué, outre les travaux de savants grecs et français, les revues allemandes de philologie : au sujet du traité d'alliance cité plus haut, je rappellerai le mémoire de M. Ad. Kirchhoff sur l'histoire du texte de Thucydide (*Hermes* XII, p. 368 et suiv.). C'est aux recherches de ce genre que sont spécialement consacrées les *Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen*, qui paraissent depuis 1876. M. Kœhler y a étudié une série de textes, entre autres le traité conclu par les Athéniens avec les Thessaliens pour combattre le tyran Alexandre de Phères (II, 197, 291. Ol. 104, 4. 361/0). Le même érudit a tout dernièrement étudié les objets découverts à Mycènes par Schliemann et par la Société athénienne d'archéologie à Spata, et il en attribue l'origine à des colons cariens (*Mitth.* III, 1).

M. Ad. Kirchhoff a donné une troisième édition de ses *Studien zur Geschichte des griechischen Alphabets* publiées d'abord en 1863;

1. *C.-I.-A. voluminis IV supplementa complexi fasciculus prior.* Berol. 1877.

cette édition remaniée, mise au courant de la science, et dans certaines parties entièrement refondue, fournit d'importantes contributions, non-seulement à l'histoire de l'écriture, mais surtout à celle de la civilisation hellénique.

Le même érudit a fait paraître une étude approfondie sur l'histoire du trésor d'État athénien au ve s. dans les Mémoires (*Abhandlungen*) de l'Académie de Berlin (1876). Cette étude a son point de départ dans un texte du *C. I. A.* (I, n° 32), daté de la 2e année de la 86e Ol. (43 3/4), date qui a été attaquée par un jeune érudit, M. G. Lœschke, dans une remarquable dissertation intitulée *De titulis aliquot atticis quaestiones historiae* (Bonn, 1876), et elle a pour résultat, non-seulement de confirmer la date proposée jadis par M. Kirchhoff, mais encore de montrer avec précision, d'après les documents et les témoignages du temps, la différence entre les trésors des temples, qui étaient la propriété de ceux-ci, et le trésor national qui demeura la propriété de l'État bien que placé dans un temple comme dépôt, et de déterminer le montant des dépenses ordinaires et extraordinaires de l'État athénien de la 3e année de la 86e Ol. à la 1re année de la 87e, avant la guerre du Péloponnèse et pendant les premières années de la guerre. La somme est beaucoup plus forte qu'on ne l'avait admis jusqu'ici.

Le nombre des inscriptions trouvées à Olympie et publiées dans la Revue archéologique de Berlin s'élevait à la fin de 1877 au chiffre de 111.

Des travaux qui se rapportent directement à l'explication et à l'interprétation des inscriptions, je passe aux études qui reposent principalement sur le témoignage des écrivains.

Je citerai tout d'abord le recueil des petits écrits de Wilhelm Vischer[1]. L'auteur, mort en 1874, se consacra surtout à l'enseignement du *paedagogium* et à l'Université de Bâle, sa patrie, il y eut plus tard la haute direction de l'enseignement. A part ses *Erinnerungen und Eindrücke aus Griechenland* (Bâle, 1857), ces fonctions ne lui laissèrent pas le temps de composer de grands ouvrages. Mais les petits traités, mémoires et programmes qu'il publiait en diverses occasions, se distinguaient par des études sérieuses, une exposition claire et intéressante, une intelligence très-juste des relations des États grecs entre eux, et surtout des partis et des fédérations, pour lesquels sa patrie lui fournissait des analogies; aussi a-t-on fort à propos réuni des morceaux détachés, qui avaient été imprimés de

1. *Kleine Schriften* von Wilhelm Vischer. 1er vol. *Historische Schriften*, p. p. H. Gelzer. Leipzig, 1877.

1837 à 1873. Un d'eux cependant paraît pour la première fois; c'est un discours sur Epaminondas, qui contient un excellent exposé de la politique thébaine. Un second volume comprendra les travaux de Vischer sur l'archéologie et l'épigraphie.

Les études historiques de Vischer se rattachent surtout à Thucydide : la guerre du Péloponnèse, cette crise fatale de la vie politique de la Grèce, forme le point central de ses recherches. C'est aussi à cette époque que se rapporte un ouvrage soigné et approfondi de Gust. Gilbert[1], où les données des historiens sont contrôlées par les inscriptions et les fragments des comiques athéniens. Il se compose de deux parties : la première traite des stratéges et démagogues athéniens; la seconde retrace l'histoire intérieure d'Athènes depuis l'explosion de la guerre du Péloponnèse jusqu'à la paix de Théramène. L'auteur défend souvent, et avec raison, les chefs du parti populaire contre les railleries des poètes comiques; il plaide en particulier la cause de Cléon dans l'affaire des propositions de paix faites par les Lacédémoniens (p. 178 et suiv.). Je crois sur ce point devoir le contredire; non pas tant parce qu'il montre le moment où Sphactérie était bloquée comme impropre à la conclusion de la paix, car la prise des Spartiates enfermés sur cette île mettait entre les mains des Athéniens un gage qui pouvait leur assurer des conditions avantageuses et l'exécution pleine et entière de la paix; mais Cléon s'est encore après cela opposé à la conclusion de la paix, et a poussé de tous ses efforts à une guerre qui ne pouvait avoir d'autre but que l'anéantissement de l'adversaire. Cléon poursuivit ce résultat, — et en ceci je m'écarte de l'opinion exprimée ici même par M. Lantoine (*Rev. hist.* VI, 257), non-seulement dans l'intérêt de la puissance et de la domination d'Athènes, mais en même temps comme garantie pour le parti démocratique dont il était le chef.

Pourquoi en effet ses adversaires poussaient-ils avec tant d'énergie à cette époque à un accommodement avec Sparte et la ligue du Péloponnèse? Non pas seulement à cause des sacrifices et des dangers qu'entraînait la guerre, mais dans la persuasion qu'ils trouveraient un point d'appui dans la coexistence pacifique de la démocratie athénienne et de la ligue du Péloponnèse avec ses institutions aristocratiques, et que la ruine de cette dernière laisserait le champ libre à la démocratie. Que d'ailleurs les forces athéniennes fussent malaisément capables d'anéantir Sparte, une appréciation réfléchie des choses pouvait l'apprendre, avant même que les faits en eussent donné une

1. *Beiträge zur inneren Geschichte Athens im Zeitalter des Peloponnesischen Krieges.* Leipzig, 1877.

preuve irréfutable. Les ressources financières, qui firent au début de la guerre la supériorité d'Athènes, étaient épuisées. On ne put suffire aux dépenses ultérieures de la guerre qu'en doublant, sur la motion de Cléon, les contributions des alliés. Ceux-ci, déjà mal disposés et mécontents, opposèrent la plus vive résistance. Il était facile de prévoir que malgré le terrible exemple donné à Mitylène, de nouveaux soulèvements éclateraient à la première occasion. Bien qu'on ne songeât pas à la possibilité d'une diversion opérée par les Spartiates et leurs alliés, il y avait cependant à craindre, pour les régions maritimes de la Thrace, la politique dissimulée du roi de Macédoine Perdiccas, et pouvait-on être sûr que les Perses ne saisiraient pas l'occasion de profiter pour eux-mêmes des discordes des Hellènes? Cléon n'était pas non plus en état de prendre contre la ligue du Péloponnèse une offensive rapide et décisive. Bien que l'occupation de Sphactérie et ensuite de Cythère eût été un coup terrible pour les Lacédémoniens, elle n'était pas de nature à briser leur puissance et à détruire leur confédération. Une alliance d'Athènes avec Argos pouvait avoir pour résultat de transporter la guerre dans le Péloponnèse, mais les Athéniens échouèrent de ce côté-là. En présence de forces qui leur faisaient équilibre, les Athéniens, s'ils voulaient pousser la guerre à ses extrêmes conséquences, étaient lancés sur la voie des conquêtes, où Périclès les avait toujours prévenus avec tant d'énergie de ne pas s'engager. Comme on se gardait bien d'irriter la Perse, c'est vers l'ouest seulement que la porte parut s'ouvrir aux espérances. C'est pourquoi les Athéniens se mêlèrent aux affaires qui divisaient les Grecs en Sicile. Lorsque Hermocrate de Syracuse les eut arrangées en 424 par le traité de Gela et qu'il eut rétabli dans l'île tout entière la paix à laquelle les chefs athéniens eux-mêmes consentirent, Cléon s'irrita contre eux, parce qu'au lieu de soumettre la Sicile, ils avaient évacué l'île après s'être laissé corrompre; car ce fut lui qui souleva l'accusation (*Thuc.* IV, 65. *Scol. d'Arist.* Guêpes, 240). La paix avec Sparte pouvait au contraire procurer aux Athéniens la reconnaissance de leur suprématie sur leurs alliés dans les mers orientale et occidentale, y compris Corcyre, et en outre de larges concessions qui de toute façon devaient paralyser l'hégémonie de Sparte et assuraient aux Athéniens, sortis du combat intacts et victorieux, la première place parmi les Hellènes.

Par son livre sur les jurys attiques[1], M. Max Frænkel, actuellement rédacteur de la Revue archéologique de Berlin, a beaucoup ajouté à

1. *Die attischen Geschworenengerichte; ein Beitrag zum attischen Staatsrecht.* Berlin, 1877.

nos connaissances sur l'histoire intérieure d'Athènes. Il a le mérite d'avoir déterminé, avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, la compétence des assemblées ordinaires du peuple, des assemblées dont les décisions devaient être prises par au moins 6000 citoyens, et des tribunaux des héliastes entendus dans le sens étroit, c'est-à-dire de la *Haliaea* des Thesmothètes. S'appuyant sur les textes et surtout sur les inscriptions relatives à la ligue délo-attique et sur les stipulations pour Chalcis mentionnées plus haut, il expose les affaires auxquelles s'appliquait cette juridiction des héliastes où les citoyens d'Athènes n'étaient pas appelés avant l'âge de 30 ans : ce n'était pas seulement la juridiction ordinaire, mais aussi le règlement des conflits entre les divers tribunaux, les réclamations, la surveillance des fonctionnaires, les décrets du peuple contre lesquels s'élevaient des protestations, les lois nouvelles, le maintien des tributs; ce tribunal était enfin le tribunal suprême pour les alliés relativement aux traités de commerce, et par-dessus tout une assemblée de représentants du peuple, décidant en dernier ressort. Le livre contient de plus un aperçu sur l'origine du jury en Attique, et sur le développement qu'avait pris ce système à l'époque de Périclès.

M. Ad. Schmidt, déjà connu en France par ses travaux sur la Révolution, de 1789 à 1800, a suivi dans son histoire du siècle de Périclès une autre méthode[1]. Une moitié de son livre n'est qu'une reproduction, à peine remaniée, des *Epochen und Katastrophen* publiées en 1874 par le même auteur. Il y a ajouté quatre dissertations : 1° l'œuvre historique de Stesimbrotos de Thasos sur Thémistocle, Thucydide et Périclès, source très-importante pour l'histoire de cette époque; 2° la paix dite de Cimon et la paix de Callias; 3° la formation des accusations traditionnelles portées contre Aspasie; 4° budgets et frais de construction. M. Schmidt appuie son travail presque uniquement sur les données des écrivains sans avoir recours aux inscriptions; la manière dont il comprend les projets et la vie politique de Cimon, de Périclès et de leurs contemporains, me semble fausse sur beaucoup de points; je me suis d'ailleurs expliqué là-dessus tout au long dans la Revue de M. de Sybel (nouv. série, IV) et je n'y reviens pas.

Les ouvrages mentionnés jusqu'ici se rapportent à Athènes, soit exclusivement, soit pour la plus grande partie. En fait de travaux d'une portée générale, je mentionnerai l'œuvre d'un savant mort prématurément, H. Bürgel, intitulée *l'Amphictyonie de Pylos et de*

1. *Das Perikleische Zeitalter; Darstellung u. Forschungen.* 1er vol. Iena, 1877.

Delphes[1], écrit distingué, où les résultats des découvertes faites par MM. Foucart et Wescher ont été soigneusement enregistrés. Je ne suis pas d'accord avec l'auteur pour voir l'origine première de cette Amphictyonie dans le désir de mettre fin à la guerre de Crissa; mais je signale comme très-importants les chapitres sur l'organisation et la compétence de l'Amphictyonie; son histoire n'est retracée que d'une façon sommaire.

M. J.-G. Droysen a publié en 3 volumes une nouvelle édition[2] de son histoire de l'hellénisme. Pour compléter la 3e partie, il ne reste plus à donner que le second demi-volume qui contiendra les tables. La 1re partie de cet ouvrage, l'histoire d'Alexandre le Grand, avait paru pour la première fois en 1833; l'histoire des successeurs d'Alexandre, sous le titre général d'histoire de l'hellénisme, en 1836 et 1843. Tout en se livrant plus tard à de vastes études sur l'histoire de Prusse, l'auteur ne perdit pas de vue ces travaux auxquels il dut sa réputation d'écrivain. Dans la nouvelle édition il a utilisé les matériaux dont s'est depuis enrichie l'histoire, surtout en inscriptions et en monnaies; les erreurs de la rédaction primitive ont été corrigées; beaucoup de points sont élucidés par de nombreuses recherches; plusieurs sont traités à part dans les appendices, parmi lesquels se trouve aussi un chapitre spécial sur les sources de l'histoire d'Alexandre (I, 375). Un jugement plus mûri a de même nécessité des modifications essentielles, surtout dans l'histoire d'Alexandre. L'admiration exagérée pour le fondateur d'un grand État qui a donné naissance à l'œuvre de jeunesse de Droysen, s'est modérée. Il ne cherche plus à justifier tout ce qu'a fait Alexandre, mais à en trouver l'explication. Il s'efforce par exemple de prouver qu'Alexandre ne s'est pas lancé en aventurier sur l'énorme empire des Perses, mais que la force des circonstances l'entraîna de plus en plus loin, contre son intention première, jusqu'à ce que dans la volonté de son armée il eût trouvé les barrières qu'il ne pouvait pas s'imposer à lui-même (voy. I, 363, 379, I², 12-27, etc.).

Pour bien montrer la distance qui sépare le jugement porté sur Alexandre dans la première rédaction et dans la nouvelle, je prendrai pour exemple le procès de Philotas et la condamnation à mort de Parménion. A l'origine, Droysen avait terminé son récit par ces mots (p. 298) :

C'est ainsi que l'attentat contre la vie du roi avait été puni par la justice la plus stricte; l'armée avait par sa sentence montré que, bien

1. *Die Pylæisch-delphische Amphiktyonie*. Munich, 1878.
2. *Geschichte des Hellenismus*. Gotha, 1877.

loin de nourrir contre Alexandre de la défiance ou de l'irritation, elle avait horreur de ceux qui, sous le prétexte de maintenir la pureté des mœurs macédoniennes, ne songeaient qu'à satisfaire leur ambition et leur avidité.

Aujourd'hui, il résume ainsi sa pensée :

Ainsi se termina cette déplorable affaire, déplorable même alors que le jugement rendu contre Philotas était juste, et la mort de Parménion une nécessité politique. Qu'à une grande bravoure personnelle et à de sérieuses qualités militaires, Philotas ait joint, comme l'atteste la tradition, une âme intéressée et perfide, et que son père même l'ait averti d'être plus prudent et d'avoir de moins hautes visées, le fait n'en est pas pour cela moins funeste; il ne l'est pas moins parce que, même dans ses relations officielles avec le roi, Parménion s'était maintes fois attiré ses reproches. Si Alexandre a pu se croire obligé d'exiger de ses plus hauts officiers la plus stricte obéissance et de serrer fortement, au milieu de la guerre, les rênes de la discipline; si, dans les sphères les plus élevées du commandement, il trouva à punir et crut devoir punir avec une pareille rigueur, c'était un grave symptôme pour la situation de son armée, et un premier coup terrible frappé sur l'instrument jusqu'alors si solide et si bien réglé de sa puissance, qui seul lui répondait de son œuvre et de ses résultats. Son génie souple et dominateur aura compris la nécessité de réprimer l'influence désorganisatrice de ces tentatives, et de reprendre promptement et complètement son empire sur les troupes ébranlées; mais le seul fait que Philotas, que Parménion manquèrent à l'armée, était et resta un mal irréparable, une tache indélébile.

Nous avons ici le jugement mûr et sain de l'historien. Aussi éprouve-t-on une déception d'autant plus grande à voir, ce qu'il est fort difficile d'éviter quand on modifie dans certaines parties une rédaction primitive, que la suite des faits est reproduite presque sans changements. Droysen autrefois la traça « pour la plus grande partie » d'après Curtius, qui avait, d'après lui, donné ici son chef-d'œuvre (*Gesch. Al.* 1833; p. 296, n.), mais en le modifiant arbitrairement d'après ses propres idées. Il négligea par exemple, ce que C. Thirlwall (*Hist. of Greece,* VI, 324, n.) lui reprocha avec raison, les plus forts arguments en faveur de Philotas, et accentua l'accusation contre Philotas transmise par la tradition, en embellissant la conduite d'Alexandre, et en ajoutant encore de nouveaux griefs; par exemple sur la conduite de Parménion à la bataille de Gaugamela. Aujourd'hui, le récit s'ouvre par ces mots (I², 24) : « Dans la source suivie par Diodore, Curtius, Plutarque, les faits sont racontés avec plus de détails que dans Arrien; mais on peut douter qu'ils soient plus exacts. Ils disent en résumé ce qui suit..... » Vient alors, non une simple relation tirée des historiens, mais l'ancien récit, avec ses pointes de rhétorique, que

nous retrouvons presque mot à mot. Après comme avant, l'examen des sources est indispensable.

Je mentionne en finissant les recherches sur l'histoire de la ligue achéenne du Dr Max Klatt; la 1re partie de son livre[1], comprenant les sources et la chronologie de la guerre de Cléomène, éclaircit avec profondeur et avec pénétration de nombreuses questions controversées. Il cherche entre autres à montrer que l'inscription arcadienne publiée par M. Foucart dans les *Mémoires présentés à l'Académie des inscriptions* (1re série, t. VIII, p. 2) n'appartient pas à l'époque de cette guerre.

Arnold Schæfer.

DANEMARK.

Nécrologie.— L'année dernière est mort M. Frédérik Hammerich, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Copenhague. M. Hammerich appartenait à la secte des grundtvigiens de notre Eglise[2]. L'idée que cette secte se fait de l'histoire résulte directement de ses doctrines religieuses. Le grundtvigianisme cherche dans l'homme l'esprit humain considéré dans son essence, dégagé de tout savoir et de tous dogmes: il cherche à développer dans le peuple son caractère propre et distinctif. Il se propose d'apprendre à la nation à se connaître elle-même et à conserver son caractère original; le moyen le plus sûr pour atteindre ce but, c'est de lui faire lire sa propre histoire. Le grundtvigianisme se sert de l'histoire pour l'instruction du peuple, et dans les écoles supérieures des paysans (*Folkehœiskoler*), l'histoire vient en première ligne. Aussi les ouvrages historiques doivent-ils être mis à la portée du peuple et exempts de toute sécheresse; ils doivent échauffer l'esprit, le sentiment et le patriotisme[3]. En général on se borne donc aux grands points de vue et on s'occupe surtout des temps mythiques, des époques où naissent de nouvelles idées, du temps de la grandeur danoise.

1. *Forschungen zur Geschichte des Achaeischen Bundes.* I. Berlin, 1877.
2. Cf. *Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1876.
3. Nous pouvons citer comme un bon spécimen de cette manière d'écrire l'histoire le livre de Grundtvig intitulé : *Souvenirs d'un homme* (*Mands Minde*), 1788-1838; discours sur l'histoire du dernier demi-siècle, professé en 1838, publié en 1877. — Pour éviter des erreurs, nous faisons observer que l'évêque Grundtvig († 1872) est père de l'archiviste Jean Grundtvig et du professeur de langues scandinaves à l'Université, Svend Grundtvig, et que leurs ouvrages ne portent pas l'empreinte du grundtvigianisme, ni dans le style, ni dans la méthode.

Jusqu'ici le grundtvigianisme n'a que peu contribué à la vraie science historique; trop engagé dans son travail de vulgarisation, il a dédaigné trop ce qu'il appelle la *latinerie*, et les études exactes des sources. En sorte que si ingénieuses qu'elles puissent être quelquefois, ses doctrines manquent de base solide. Son plus grand mérite est d'avoir propagé l'amour de l'histoire et d'avoir répandu dans le peuple le goût pour les antiquités du pays. Il a surtout sauvé de l'oubli le trésor des traditions et des chansons qui est encore vivant sur les lèvres du peuple. Aussi a-t-il produit de bons auteurs populaires, et l'histoire de Danemark par Frédérik Barfod (qui en est à sa 4e édition) est une excellente œuvre de vulgarisation.

Disciple fidèle de Grundtvig, M. Hammerich craint, lui aussi, que l'utilité pratique de l'histoire ne soit compromise par une narration trop sèche, et il s'efforce toujours de plaire. Il semble même éviter des sujets qui ne peuvent être racontés que d'une manière peu attrayante. La narration lui réussit souvent, mais elle est quelquefois marquée par ce manque de bon goût propre aux grundtvigiens. Il aime surtout à étudier la vie populaire et la poésie nationale, et dans l'histoire ecclésiastique, il s'attache principalement à peindre la vie de la congrégation. En général, ses études de sources sont consciencieuses et sobres. Nous citerons comme ses meilleurs travaux : *le Danemark à l'époque du pouvoir de l'aristocratie*, *Sainte Brigitte, les Épopées chrétiennes de la haute antiquité;* sa grande histoire de l'Église, en 3 volumes, nous semble moins heureuse quant à la forme et quant au fond[1].

Nous venons de perdre aussi M. Stemann, ex-président de la cour d'appel de Slesvig. Il a publié des travaux remarquables sur l'histoire du droit : *le Droit et la procédure en Slesvig pendant le* XVIIe *siècle; le Droit des biens des époux dans le territoire de la loi de Jutland; l'Histoire du droit public et privé du Slesvig.* Il a publié aussi une histoire du droit danois (1871), très-utile parce qu'elle est la plus récente, mais qui ne témoigne pas d'une étude aussi approfondie que ses autres ouvrages[2].

Le pasteur P.-W. Becker, savant laborieux mais sans talent, a publié plusieurs traités qui prouvent surtout une sérieuse connaissance des sources étrangères; peu avant sa mort, il en a fait un recueil en

1. *Danmark under Adelsvælden. — Den hellige Birgitte. — De episk-kristelige Oldkvad hos de gotiske Folk.*

2. *Schleswigs Recht. u. Gerichtsverfassung im siebenzehnten Jahrhundert. Das Güterrecht der Ehegatten im Gebiete des J. L. — Geschichte des œffentlichen u. Privat-Rechts des Herzogthums Schleswig,* 3 vol. — *Den danske Retshistorie indtil Chr. V's Lov.*

deux volumes (*Historiske Afhandlinger*). Enfin, en décembre 1877, est mort le vice-consul de Danemark à Rome, Oscar Rœder, auteur de plusieurs travaux sur la philosophie de l'histoire[1].

Publications sur l'histoire de la réforme. — En passant en revue les ouvrages historiques de ces dernières années, on observe que l'époque de la réforme et du demi-siècle qui l'a suivie a attiré la plupart de nos historiens, surtout de nos jeunes savants, et, si l'on en juge d'après ce qui est déjà fait, on peut s'attendre à voir bientôt le xvie siècle sous un jour tout nouveau. Les raisons qui ont lancé les historiens dans cette voie sont nombreuses. D'abord la publication d'un grand nombre de sources nouvelles a rendu plus faciles les études sur cette époque[2], qui de plus présente par elle-même un grand intérêt. Les historiens d'un pays qui traverse des temps difficiles, pour se consoler des tristesses présentes, aiment à se rappeler l'éclat du passé. Et certes, dans notre histoire, le xvie siècle brille d'une gloire toute spéciale comme la dernière période de notre grandeur nationale. De belles victoires et un vaste territoire encore intact firent jouer à notre patrie un grand rôle dans l'histoire générale; elle distançait alors sa voisine et rivale, la Suède, qui ne conquit sa plus grande gloire que dans le siècle suivant. Aussi le Danemark acquit-il à l'intérieur un puissant développement. La noblesse était encore cette vieille race patriotique et solide, à laquelle succéda la noblesse égoïste du temps de Christian IV. Elle donna naissance à de grands hommes, à des marins comme Peter Skram et Herluf Trolle, à des savants comme Tycho Brahé; les seigneurs et les dames nobles, occupés ardemment de l'histoire de leur patrie, mirent en écrit les chansons et les traditions du peuple. Il y avait dans les différents États un mouvement, une activité prodigieuse qui contrastent avec l'uniformité propre à la période de l'absolutisme.

Notre littérature possédait aussi pour l'étude de cette époque de bons ouvrages qui avaient préparé le terrain et parmi lesquels il faut citer les études sur le temps de la réforme de M. Knudsen et de M. Engelstoft, et l'ouvrage de M. Paludan-Müller sur « la guerre du comte » (*Grevens-Feide*). Enfin le chef-d'œuvre d'un de nos plus illustres savants traite du commencement de la réforme. M. C.-F. Allen a entrepris de raconter les événements compris entre le cou-

1. *L'histoire sainte et profane.— Lois historiques.— Les nations allemandes et scandinaves.— Les peuples historiques et non-historiques.*

2. Ainsi par ex. *Monumenta Historiae Danicae*. Sources historiques, surtout du xvie siècle, publiées par M. Holger Rœrdam, 2 vol., 1873-75.— Jean Grundtvig, *Recueil de chartes et de lettres relatives à l'époque de la guerre du comte*, formant vol. III du *Danske Magazin*, 4e série.

ronnement du roi Jean en 1497 comme roi des trois royaumes scandinaves et l'introduction de la réforme luthérienne en Danemark en 1536[1]. Les 5 tomes (7 vol.) de son ouvrage, qui ont paru jusqu'ici, forment une œuvre monumentale de la science historique danoise. L'auteur a fouillé, avec un zèle infatigable, les livres de toute sorte et les archives danoises et étrangères, et il y a trouvé des renseignements nouveaux en nombre tel qu'ils attestent un vrai talent d'érudit. Dans son exposé clair, concis et finement tracé, il sait avant tout rester vrai et sincère. Nul parmi nos meilleurs historiens modernes n'a donné un tableau aussi ample et aussi riche que l'a fait M. Allen, des événements politiques et de l'état intérieur des trois royaumes. Il est aussi le premier qui ait étudié à un point de vue d'ensemble l'histoire de ces pays et qui se soit efforcé sincèrement d'être impartial et désintéressé. Il a compris qu'à ce moment, leur fortune s'entremêle et se développe, pour ainsi dire comme les branches d'un même arbre. L'intérêt principal de son livre s'attache au roi Christian II, pour lequel il professait une grande sympathie. Il a étudié scrupuleusement ce caractère si complexe, et il a réussi à éclaircir ses actions et ses projets d'une lumière toute nouvelle. Bien qu'il y ait dans son amour pour ce roi un peu d'aveuglement, en général M. Allen a raison et son ouvrage a tenu ferme contre la critique.

M. Allen mourut en 1871, sans avoir achevé sa grande tâche; son récit s'arrête vers 1527. M. A. Heise s'est proposé de continuer l'œuvre interrompue; les notes laissées par M. Allen ont servi de base à son travail. Les différentes études qu'il a publiées, surtout dans diverses revues d'histoire, témoignent d'un talent véritable et d'une solide érudition; par la sévérité de sa méthode et l'impartialité de ses conclusions, il rappelle la manière de son prédécesseur. D'ordinaire son style est vif et net; les portraits qu'il trace des personnages sont pleins de mérite.

Christian II fut détrôné à cause de sa cruauté et de sa mésintelligence avec les nobles et le clergé. Le 14 avril 1523 il fut obligé de quitter sa capitale bien-aimée et son royaume. Son oncle, le duc Frédéric de Gottorp, n'hésita pas à accepter la couronne que lui offrit la noblesse. Le trône passa donc à la branche allemande de la maison d'Oldenburg et on ne tarda pas à s'apercevoir que les seigneurs du pays étaient allemands. Les rois désiraient introduire des nobles qui ne fussent liés ni à l'aristocratie dominante ni à celle du Holstein ni à celle du Danemark; ils voulaient des hommes qui, leur devant

1. *C.-F. Allen. De tre nordiske Rigers Historie* (1497-1536).

tout, seraient les fidèles serviteurs de leur dynastie. En outre, depuis Christian II, les royaumes du Nord étaient mêlés aux événements européens, et il fallait au Danemark des hommes d'État rompus aux complications de la politique allemande, doués d'une souplesse et d'une habileté dont la noblesse scandinave de l'ancienne race n'était pas capable. Déjà des rois aussi patriotes que Christian II et Gustave Vasa[1] avaient choisi des Hollandais et des Allemands pour chanceliers, secrétaires et conseillers.

Parmi ces nouveaux venus il faut remarquer Wulfgang von Utenhof (du Weida, dans la Saxe-Weimar) dont M. Heise vient de nous donner la biographie (*Historisk Tidsskrift*, 4e série, vol. VI, cah. 2). Il fut conseiller intime de Frédéric Ier et resta en fonctions sous Christian III jusqu'à sa mort (1543). C'était un diplomate très-actif et très-circonspect, aussi habile à manier l'intrigue qu'à déjouer celle des autres. Son style est simple, ses conseils ingénieux et quelques-unes de ses dépêches feraient honneur au plus fin diplomate de nos jours. Sa politique, nous dit son biographe, fut « d'attirer toujours plus d'Allemands dans le pays. » Pour amortir la haine invétérée qui divisait les Danois et les Holsteinois, il proposa au roi de favoriser les mariages entre les deux peuples. Mais on voit dans ses propres lettres que pour lui l'essentiel était de duper les Danois et de donner le pays aux Allemands. Du reste, Utenhof n'était pas du tout Holsteinois; il voyait bien que l'aristocratie de cette nation résisterait, elle aussi, aux intérêts dynastiques du roi, mais que, le pays une fois germanisé, « les nobles, libres Holsteinois » seraient aussi subjugués.

On a été jusqu'ici porté à considérer dans la réforme de 1536 seulement le côté religieux; mais ce fut aussi une période de transformation politique et sociale de la plus haute importance. Le 12 août 1536, Christian III, fils de Frédéric Ier, fit arrêter tout à coup les trois évêques catholiques présents à Copenhague; ses troupes bloquèrent la capitale par mer et par terre, et des soldats furent détachés pour emprisonner le reste des évêques. Les jours suivants, la religion catholique fut abolie, l'épiscopat apostolique complétement abrogé, tout pouvoir ecclésiastique placé entre les mains du roi et des conseillers, une constitution de l'Eglise et un nouveau culte établis suivant le rite luthérien. L'importance de ce bouleversement se montre plus clairement si on le compare avec la réforme dans les autres pays. « La réforme sous Christian III, dit un historien très-

1. Gustave Vasa fut, comme on sait, nommé roi de Suède aussitôt après le départ de Christian II pour l'exil, le 7 juin 1523. Cette élection brisait l'union des trois Royaumes, qui durait depuis cent vingt-six ans.

perspicace[1], était plus que le résultat des efforts faits par les rois précédents pour imposer son autorité à l'Eglise danoise; elle rompait complétement avec le passé. Je ne veux pas décider si ce changement a été avantageux pour le royaume, pour l'Église et pour la nation, mais au moins notre patrie n'a pas eu à subir d'aussi violentes controverses que celles qui agitèrent la Suède pendant soixante-dix ans, et l'Angleterre pendant un siècle et demi. »

Les évêques appartenaient à la plus haute aristocratie du pays; le conseil d'État était formé presque exclusivement de leurs parents. Vraisemblablement les nobles n'auraient pas volontairement renoncé à d'aussi hautes situations. Cette supposition se trouve justifiée par des textes récemment publiés. Nous savons maintenant que le roi Christian, pressé par la nécessité, après avoir consulté ses deux conseillers du Holstein, Jean et Melchior Rantzow, et après avoir négocié avec le chef des guerriers allemands dont il était le débiteur, résolut d'employer ces mesures violentes et que par ses menaces il força les nobles à souscrire les déclarations nécessaires[2].

Une juste Némésis frappa, dans cette circonstance, ceux qui avaient expulsé Christian II, et ce fut la faute des évêques et des nobles si leur pouvoir fut brisé et si la puissance du roi triompha. Lorsque Frédéric Ier mourut en 1533, la désorganisation était imminente. Il laissait pendantes les questions de religion et de succession. Les évêques et les nobles s'étaient réservé le « choix libre » après sa mort; pourtant ils avaient promis de choisir un de ses fils. A la diète de 1533, après la mort du roi, il était urgent d'établir un gouvernement ferme et homogène, mais les évêques, poussés par leurs intérêts égoïstes et mesquins, se souciaient fort peu de la religion; ils voulaient « être rois dans leurs propres évêchés » et dans cette intention ils avaient fait entrer au conseil d'Etat un grand nombre de leurs parents. Le reste de la noblesse ne valait pas mieux; il en résulta que tout d'abord on ne choisit ni roi ni régent, et que chacun régna sur son territoire[3].

C'étaient des Allemands qui avaient aidé Christian III à accomplir cette révolution et l'on voit maintenant, par de scrupuleuses recherches statistiques, en quel nombre les Allemands inondèrent le pays

1. Le professeur C. Paludan-Müller, dans son important ouvrage : Les premiers rois de la race d'Oldenburg (*De færste Konger af den Oldenborgke Slægt*) 1874, p. 625.

2. Rœrdam, *Monumenta*, I, 200. Cf. l'article de M. Daa dans les *Forhandlinger i Videnskabs Selskabet i Christiania*, 1867.

3. Voir les études intéressantes de M. Heise sur l'histoire de la diète de 1533 dans l'*Historisk Tidsskrift*, 4e série, vol. III, p. 222-517.

et comment ils surent s'emparer des plus grands fiefs. Si les Allemands ne réussirent pas à s'introduire en Norwége, les Færœr et l'Islande étaient, du moins, entre leurs mains. On dépeint, en général, le règne de Christian III comme très-paisible; un combat de la plus grande importance fut cependant livré à cette époque entre les Danois et les Allemands. Depuis des siècles, notre pays n'avait pas été soumis à une crise nationale aussi violente, et si l'issue en fut favorable, ce fut grâce à l'aristocratie danoise, qui, effrayée du danger, se souleva avec un élan plein de patriotisme pour sauver son indépendance[1].

Revenons au roi exilé Christian II, qui errait à l'étranger toujours occupé de projets pour reconquérir son trône. En 1530, son beau-frère l'empereur Charles-Quint, alors à l'apogée de sa puissance, arriva en Allemagne. Comptant sur son assistance, Christian II abjura son hérésie luthérienne et promit de devenir l'obéissant serviteur de l'empereur. Les escarmouches qui avaient ravagé l'Ostfriesland cessèrent en 1531, et Christian leva une armée de 6 à 7,000 soldats, fréta une trentaine de vaisseaux et se mit en route pour la Norwége. Un orage dispersa la flotte et près de 1,000 hommes périrent; mais en Norwége, le roi avait beaucoup de partisans et tout le pays au sud des montagnes fut conquis, moins Aggershus. Le siége de cette forteresse (près de Christiania) ne fut pas heureux, et le roi, pour « arrêter l'effusion du sang » ou pour se donner l'apparence d'un prince pacifique, consentit à une trève de trois mois. Avant l'expiration de cette trève, de nouvelles troupes arrivèrent, et peu après, une flotte considérable amenait de Danemark une armée de mercenaires; c'étaient pour la plupart des lansquenets qui avaient servi sous Charles de Bourbon. La guerre recommença donc; une grande bataille eut lieu; les lansquenets disaient qu'ils n'avaient jamais entendu pareille canonnade depuis Pavie et Rome. L'énergie fit une seconde fois défaut à Christian II qui ouvrit de nouvelles négociations. Une convention fut signée avec le chef des Danois, l'évêque Knud Gyldenstjerne et avec les chefs alliés : le roi devait se rendre à Copenhague sur un vaisseau danois pour y traiter avec son oncle Frédéric Ier et avec le conseil d'État; on lui accordait un sauf-conduit et on lui laissait espérer qu'on lui assurerait une existence princière si, au préalable, il abandonnait ses prétentions sur la Norwége.

A l'arrivée du roi Christian à Copenhague, on l'avisa qu'on préférait traiter avec lui à Flensborg, et le vaisseau repartit; mais, comme

1. Voir les articles de M. Heise sur Utenhof (*Hist. Tidsskrift*, 4e série, vol. VI) sur les révoltes des paysans sous Frédéric Ier (ib. vol. V), sur Torbjœrn Olafsen, premier surintendant de Trondhjem (*Kirkeh. Samlinger*, 3e s., vol. I).

on s'approchait du château de Sœnderborg (dans l'île d'Als), le roi comprit qu'on songeait à l'y retenir prisonnier et éclata en récriminations inutiles : il fut en effet enfermé dans le château; il devait passer 27 ans en prison et sa longue captivité fit oublier les fautes qu'il avait commises († 1559). Qui se rendit coupable de cette trahison, toujours regardée comme une honte pour Frédéric Ier et ses conseillers, surtout pour l'évêque Gyldenstjerne? M. A. Heise a étudié avec soin l'histoire de cet événement dans son livre : « *Christian II en Norwége et sa captivité*[1] ».

En examinant de près les instructions données aux chefs de l'expédition norwégienne et les négociations qui précédèrent la capitulation, M. Heise cherche à montrer que Gyldenstjerne et ses associés avaient agi en pleine liberté. Les sources qui racontent que le roi avait donné un contre-ordre pour continuer le combat jusqu'à l'extrémité sont assez douteuses, sinon controuvées. L'apologie que le gouvernement danois fit publier pour justifier sa conduite est pleine de contradictions, et, malgré tout son talent, Utenhof ne parvient pas à cacher la trahison commise. Il est également faux que la conduite de Christian II après la convention ait fourni un prétexte suffisant pour faire annuler le sauf-conduit. Certainement Gyldenstjerne fut un lâche et un traître en ne s'opposant pas à cette violation du sauf-conduit, mais, suivant notre auteur, la culpabilité principale doit être reportée sur Frédéric Ier et sur ses conseillers. D'ailleurs ce manque de foi ne profita pas à ceux qui s'en rendirent coupables. Le prisonnier de Sœnderborg devint presque autant à craindre pour la sûreté du pays que si on lui eût donné un fief dans le royaume ou s'il eût vécu en exil; peu de temps après son incarcération, les bourgeois et les paysans se soulevèrent contre l'oppression du clergé et de la noblesse; ils furent aidés par les guerriers de Lübeck, sous Christophe d'Oldenborg, parent de Christian II. C'est ce qu'on appelle « la guerre du comte ».

Il s'écoula encore longtemps avant qu'on abandonnât l'idée que les membres de la nouvelle branche royale étaient des usurpateurs. La fille de Christian II, Christine, avait épousé François de Lorraine. La cour de Nancy devint un centre de conspirations contre le Danemark. Le gentilhomme danois Peder Oxe ayant été, on ne sait pas par quel motif, exilé par Christian III, s'y rendit pour méditer des projets de vengeance. Par ses intrigues et par ses admirables talents financiers, il parvint à de hautes dignités. Le Danemark était fortement engagé dans la guerre et il pouvait craindre d'être inquiété

1. *Kristiern II i Norge og hans Fængsling*, 1877.

aussi du côté du Sud. Alors Frédéric II, pour écarter les projets hostiles de la Lorraine, se détermina à se réconcilier avec ce gentilhomme puissant. Oxe retourna en Danemark et accepta le poste d'administrateur des finances de l'Etat, qui lui fut offert. Il l'occupa avec honneur; on opéra des réformes; le péage du Sund (le *Sundtold*) rapporta un revenu triple, des emprunts furent contractés et bientôt les affaires marchèrent si favorablement que le roi Frédéric, à sa mort, put laisser le royaume presque sans dettes à son fils.

L'administration financière de Peder Oxe a été l'objet d'un travail de M. Troels Lund, dans son livre intitulé « Esquisses historiques » (*Historiske Skizzer*). Ces esquisses, qui traitent du temps de Frédéric II et de Christian IV, sont écrites d'un style remarquable; c'est dans les meilleures pages des historiens français qu'il faudrait chercher des peintures aussi pleines de vie. Le fait est d'autant plus remarquable que le présent travail repose sur des comptes de douane. Le livre a été vivement critiqué; il a été démontré qu'en plusieurs points l'imagination de l'auteur a joué un trop grand rôle. M. Jean Grundtvig, dans son livre sur l'état des finances sous Frédéric II (*Frederik II's Statshusholdning*), œuvre qui s'appuie, elle aussi, sur l'étude minutieuse des comptes, a cherché à combattre l'opinion de M. Lund sur Oxe; il ne trouve rien de remarquable dans l'administration de ce dernier. Une vive polémique, qui a donné lieu à quatre brochures, s'est engagée entre les deux savants. L'opinion de M. Lund sur Peder Oxe nous parait la plus probable. Il nous semble aussi que M. Grundtvig a trop traité les comptes de cette époque comme des comptes modernes et oublié qu'alors on n'avait pas encore appris l'avantage d'une comptabilité aussi centralisée.

Dans un livre où il semble éviter les fautes du précédent, M. Lund a étudié l'histoire de *Mogens Heinesœn*[1], personnage très-original du temps de Frédéric II. Il naquit dans les Færœr et, après quelques années de service militaire en Hollande, il obtint le monopole de tout le commerce de ces îles. A cette époque, la mer du Nord était peu sûre; les Pays-Bas étaient en guerre contre l'Espagne pour défendre leur liberté, et les Anglais, les Français et les Écossais se livraient souvent à la piraterie en prenant pour prétexte la pêche sur les côtes d'Islande. Il fut permis à Heinesœn d'équiper son navire comme vaisseau de guerre; il livra beaucoup de batailles navales, dont il existe une longue série de récits dans l'histoire et dans la tradition populaire. Ses exploits témoignent d'une audace, d'une présence d'esprit et d'un courage dignes d'un Jean Bart. Malheureusement, sa mora-

1. *Mogens Heinesœn. Et Tidsbillede fra det* 16e *Aarhundrede.* 1877.

lité n'était pas au niveau de ses qualités guerrières, et il fut impliqué dans plusieurs procès et accusé d'imposture et de crimes contre la pudeur. Forcé de quitter le pays, il y rentra comme armateur au service de la Hollande. En 1585, quand la Hollande et l'Angleterre étaient en désaccord à la suite de l'expédition du comte de Leicester dans les Pays-Bas, il osa s'emparer d'un vaisseau anglais, l'emmener jusqu'aux Orkneys et le piller. Ce fut la cause de sa perte. Une ambassade anglaise vint porter plainte à Copenhague; Heinesœn fut condamné à mort et décapité. Après avoir de son vivant connu tour à tour le malheur et la bonne fortune, il éprouva après sa mort les revirements de l'opinion publique. Son procès fut revisé, l'arrêt annulé, son corps exhumé, et on lui fit de splendides funérailles; son accusateur, le conseiller et chef de la chambre des comptes Christophe Walkendorph, fut suspendu de ses fonctions pendant plusieurs années.

Revenons à la cour de Nancy, pour parler d'un plan de réconciliation des rois de Danemark avec la famille ducale.

Les diplomates s'occupaient depuis longtemps d'un projet de mariage entre Frédéric II et la fille de la duchesse Christine. Frédéric II monta sur le trône en 1559, âgé de 25 ans, et jusqu'en 1572 il resta célibataire. Ce n'est pas que les propositions lui aient manqué : on lui proposa successivement la fille de Gustave Vasa, la reine Élisabeth d'Angleterre, Éléonore, fille de l'archiduc Ferdinand, roi des Romains, la fille de Joachim, prince électeur de Brandebourg, la fille de François de Lorraine, Marie Stuart, Marie, l'aînée des filles du duc de Bavière, Julienne, sœur de Guillaume d'Orange, Marguerite, fille de la duchesse douairière de Poméranie, la princesse de Clèves; il se décida enfin à épouser Sophie de Mecklenburg[1]. Mais le plus singulier, c'est que, dans la plupart de ces projets, on s'était avancé si loin qu'on ne pouvait rompre les négociations sans offenser les parents ou les intermédiaires et qu'on trouvait toujours des obstacles inexplicables. Les négociations du mariage avec la petite-fille de Christian II, princesse de Lorraine, étaient pendantes depuis de longues années; c'étaient surtout les demandes énormes de sa mère, la duchesse Christine, qui les entravaient. Pourquoi Frédéric II se montrait-il si peu disposé à toute proposition de mariage? Une tradi-

1. Voy. de Treschow. *Proposal of mariage made by king Fr. II to queen Elisabeth.* — L. Daae, dans (*Norsk*) *Historisk Tidsskrift II.* — F. Krarup, dans (*Dansk*) *Historisk Tidsskr.* 4e sér. vol. II. — Grundtvig, *Meddelelser fra Rentekammerarchivet*, 1871.

tion populaire raconte qu'il était amoureux d'une dame noble. Cette tradition est généralement considérée comme fausse, mais dans un ouvrage écrit avec une grande finesse d'esprit et qui témoigne des connaissances les plus profondes sur l'histoire de cette époque[1], M. C.-F. Bricka l'a examinée de nouveau, et a réussi, en retrouvant le nom de la dame, à la rendre très-vraisemblable.

Antiquité et moyen age. — M. Henry Petersen a publié sur le culte et les croyances des peuples du Nord pendant la haute antiquité[2] un livre qui ferait époque si l'on en pouvait adopter les conclusions. Contrairement aux idées admises sur la foi des Scandinaves, qui regardent Odin comme le Dieu suprême entouré d'un cycle de dieux inférieurs, M. Petersen essaie de démontrer que Thor était le dieu principal et originaire des Scandinaves et que si Odin et Freya étaient honorés à côté de lui, il n'en était pas de même de cette multitude de dieux inférieurs que nous présentent les poèmes païens des Eddas et des Sagas islandaises. Les autres dieux, ainsi que la doctrine sur le Valhalla et sur Ragnarok, ont été importés dans la mythologie sous l'influence du christianisme. Les arguments de l'auteur sont surtout puisés dans les récits des sagas islandaises sur le culte des dieux et dans les inscriptions et les figures trouvées sur des pierres runiques et sur les monuments de l'antiquité. M. Petersen n'accepte pas comme sources les poèmes islandais, auxquels il attribue une origine plus moderne. Certes, ce livre nous donne des renseignements importants et le contraste qu'il nous montre entre les données archéologiques et celles des scaldes présente un grand intérêt. Ainsi, nous comprenons mieux le rôle du dieu Thor, que M. Petersen nous montre comme le dieu de la famille et de la maison, et qu'on trouve souvent invoqué sur les pierres runiques des tombeaux. L'auteur fait observer qu'il y a beaucoup plus de noms de lieux et de personnes composés à l'aide du mot « Thor » qu'avec celui d' « Odin ». Cependant son ouvrage est faible dans la critique des sources historiques et ses études sur la mythologie comparée ne sont pas profondes. Le résultat positif qu'on en tire, c'est que du viiie au xe siècle, les peuples du Nord adorèrent Thor avant tous les autres dieux, et que ce dieu était invoqué plus souvent qu'on ne l'a cru jusqu'ici. Les recherches de M. Petersen en provoqueront d'autres sans doute, qui nous feront mieux comprendre les points encore douteux.

La commission du légat Arnas-Magnœus, fondée par le professeur

1. *Frederik II's Ungdomskjærlighed.*
2. *Om Nordboernes Gudedyrkelse og Gudetro i Hedenold*, 1876.

d'histoire Arni Magnusson († 1730), a publié deux ouvrages importants. L'un est intitulé « Description historique et topographique de l'Islande », vol. I[1]. L'auteur, Kr. Kaalund, qui, grâce à l'étude des cartes et des historiens, et à ses propres voyages, connait intimement la topographie de cette île, nous donne un tableau détaillé du pays; on trouve dans son livre presque tous les noms de lieux mentionnés dans les sagas, tandis que des renseignements sur la vie populaire ou sur la statistique ne sont donnés que pour l'éclaircissement des sources historiques. Son livre est un excellent guide pour l'étude des sagas. Signalons un point d'intérêt tout spécial : le fameux « rocher de la loi » où les paysans aristocratiques s'assemblaient pour rendre la justice ou promulguer des lois, et qui fut le théâtre de tant de scènes magnifiques, est placé par l'auteur en un autre endroit que celui qu'on avait supposé jusqu'alors.

La même commission, qui a antérieurement publié des reproductions photo-lithographiées d'un manuscrit de la loi sélandaise de Valdemar et d'un manuscrit d'Elucidarius, provenant tous deux de la riche collection d'Arnas-Magnœus, et conservés dans la bibliothèque de l'Université, vient de nous donner le fac-simile d'un parchemin extrêmement remarquable. C'est un manuscrit entièrement écrit en runes; il contient la loi de Scanie, quelques lois supplémentaires et des notes historiques[2]. Les articles de loi ont été écrits vers la fin du XIIIe siècle; les autres au commencement du XIVe. Comme supplément, le professeur Thorsen, un des vétérans parmi les runilogues, a publié un livre sur l'emploi des runes comme écriture en dehors des monuments. On employait les runes dans la haute antiquité surtout dans les inscriptions, tandis que nous n'avons pas beaucoup d'exemples de leur emploi comme moyen d'échanger les idées. Cependant il n'y a pas de doute qu'elles n'aient été employées ainsi dès lors, comme elles le furent plus tard, après l'introduction des lettres latines. Comme M. Thorsen le prouve clairement, on écrivit en Islande avec des runes jusque vers 1150 ; cependant on avait ajouté dans les derniers temps quelques lettres à l'ancien alphabet; au milieu du siècle, on adopta un alphabet latin modifié. Dans les autres pays scandinaves, les runes ont été délaissées plus

1. *Bidrag til en historisk-topografisk Beskrivelse af Island*, vol. I. *Syd-og Vest-Fjærdingerne*, 1877. Avec 9 cartes lithographiées.

2. *Det Arnamagnœanske Haandskrift* n° 28, 8°, *Codex Runicus. Med et Tillæg : Om Runernes Brug til Skrift udenfor det monumentale Af P.-G. Thorsen.* 1877.

tôt, mais il est cependant très-singulier de voir combien de temps elles se conservèrent à côté des caractères latins. Ainsi on sait que Valdemar le Victorieux († 1241) a modifié l'alphabet runique pour le simplifier. Plus tard encore, on trouve des mss. runiques : le rapport d'une expédition vers le Nord a été écrit en 1543 avec des runes par l'amiral Gyldenstjerne. Les runes devaient servir aussi comme une espèce d'écriture mystique ; ainsi l'historiographe islandais Snorre Sturlassœn († 1241) fut averti d'un attentat contre sa vie par une lettre écrite avec des runes mystiques ; il ne la comprit pas et fut tué. Dans la poésie populaire du moyen âge, on se sert des runes comme pouvoir magique, et l'on trouve fréquemment des calendriers écrits en runes. L'ouvrage de M. Thorsen, illustré de nombreuses gravures, est très-instructif, et le détail avec lequel il a traité son sujet ne paraîtra pas surabondant.

L'étude de Saxo le Grammairien occupe encore les savants. Le professeur Paludan-Müller nous a donné une hypothèse très-plausible sur la manière dont s'est formée l'œuvre de Saxo (*Historisk Tidsskrift*, 4e série, vol. V). Selon lui, l'évêque Absalon invita son clerc Saxo à écrire l'histoire de ses guerres (14e livre). Quand Absalon fut devenu archevêque, Saxo augmenta son ouvrage pour donner une histoire complète du temps de Valdemar (15e, 16e l.). Absalon, charmé de la valeur de cet ouvrage, engagea Saxo, en lui promettant toujours son appui, à écrire d'abord l'histoire du Danemark à partir de Svend Estridssœn (11e-13e livres), puis une histoire complète du pays depuis les temps les plus reculés. Mais Saxo est alors trop âgé pour faire autre chose que de recueillir et conserver le trésor des traditions populaires qu'il a trouvées. Il n'est pas en état de distinguer ces traditions de l'histoire, et il n'a ni les forces, ni les moyens suffisants pour comparer et approfondir les annales de l'étranger. Cette hypothèse s'accorde avec plusieurs indications des livres de Saxo et elle nous explique ce qu'il y a d'inégal dans l'exposé de la première et de la dernière partie de son œuvre. L'étude de Saxo est difficile parce qu'on ne possède aucun manuscrit pour aider à la récension du texte. On en a trouvé cependant quelques débris ; ainsi la dernière livraison des « *Geheimearchivets Aarsberetninger* » (vol. VI, cah. 1) donne une copie photo-lithographiée d'un petit fragment nouvellement découvert. On a donc appris avec un grand intérêt la découverte faite à Angers de plusieurs pages de notre illustre auteur.

M. Vilhelm Thomsen, professeur de philologie comparée à l'Université, vient de publier un petit volume en anglais, intitulé : Rapports entre l'ancienne Russie et la Scandinavie et origines de l'empire

russe[1]. Peut-être l'auteur a-t-il trop envisagé la question au point de vue philologique, mais le sujet nous offre tant de questions philologiques et surtout étymologiques qu'il est important qu'il soit traité par un savant aussi distingué que M. Thomsen. Nous croyons avec lui que le nom « Russe » n'est pas d'origine slave, mais que les Slaves l'ont emprunté aux Finnois qui, par « Ruotsi », désignent la Suède. Mais d'où vient cette dénomination finnoise? M. Thomsen a raison, il nous semble, d'admettre l'ancienne hypothèse qu'il y a des rapports entre ce nom et « Roslagen » : les districts maritimes d'Upland en Suède vis-à-vis de la Finlande. La forme « Ruotsi » se comprend bien, parce qu'il est d'usage dans le Finnois d'élider la dernière partie des mots étrangers composés; ainsi on fait du suédois rixdaler la forme rixi. Très-remarquables sont aussi les recherches de l'auteur sur les anciennes dénominations des cataractes de Dniepr; il ne se contente pas de démontrer que ces mots sont scandinaves et qu'ils décèlent le dialecte suédois de l'ancien langage du Nord; il nous prouve aussi que beaucoup de noms de personnes sont originaires des provinces d'Upland, Sœdermanland et Œstergætland. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'aux yeux d'un Scandinave, les attaques ardentes dont l'école dite normande a été l'objet en Russie sont incompréhensibles, tant il existe de preuves décisives que les fondateurs de l'ancien État russe étaient des Suédois.

Publications diverses. — Nommons brièvement les autres travaux parus dans le courant de l'année dernière. M. Valdemar Schmidt a publié le second volume de son Histoire de l'Assyrie et de l'Egypte; le premier avait paru en 1872. Un romaniste distingué, M. Thor Sundby, nous a donné « Blaise Pascal, sa polémique contre les Jésuites et défense du christianisme ». M. Frédérik Nielsen, successeur de feu Hammerich dans la chaire d'histoire ecclésiastique, a publié un solide exposé de l'histoire de la papauté au XIXe siècle. — Comme contributions à l'histoire nationale, signalons le livre de M. Otto Blom « L'artillerie de Christian IV, ses arsenaux et ses provisions d'armes »; le « catalogue raisonné de la collection d'armes historique à l'arsenal de Copenhague »; le « Dictionnaire des artistes » publié par M. Weil-

1. *The relation between ancient Russia and Scandinavia and the origin of the Russian state.* Oxford and London 1877. — M. Thomsen a fait ces trois discours en 1876 à Oxford, invité par les curateurs de l'institution Taylor, conformément aux statuts de la donation de lord Ilchester pour encourager les études de langue, de littérature et d'histoire slaves. Cf. *Revue critique.* 1878.

bach, qui contient des biographies de tous les artistes qui ont vécu en Danemark jusqu'à 1876; « la biographie du sculpteur Wiedewelt » par M. Meyer. Citons aussi de M. Thorsœe une brochure intitulée : « Les discours de l'historien suédois E.-G. Geijer sur l'histoire de l'homme[1] ».

Johannes STEENSTRUP.

1. *Schmidt, Assyriens og Ægyptens gamle Historie. Efter den nyere Tids Forskninger.* 1872-77.— *Sundby, Blaise Pascal, hans Kamp mod Jesuiterne og hans Forsvar for Kristendommen.* 1877. — *Nielsen, Romerkirken i det 19de Hundredaar. I. Pavedømmet.* 1876 (traduit en allemand : *Die römische Kirche im neunzehnten Jahrhundert I. Das Papstthum.* 1877). — *Blom, Christian IV's Artilleri, hans Tøjhuse og Vaabenforraad.* 1877. — *Katalog over den historiske Vaabensamling paa Kjøbenhavns Tøjhus.* 1877. — *Meyer, Efterretninger om Billedhuggeren Wiedewelt.* 1877. — *Weilbach, Dansk Konstnerlexicon* (7 cahiers). 1877. — *Thorsøe, E.-G. Geijers Forelæsninger over « Menniskans Historia » med særligt Hensyn til deres Sted i den historiosofiske Udviklingsrække.* 1876.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

SUR LA PRÉTENDUE DÉCOUVERTE D'UN SUPPLÉMENT AUX MÉMOIRES DE RICHELIEU.

Étude sur un supplément inédit des Mémoires de Richelieu, *Manuscrit qui, sur la foi de M. Léopold Ranke, célèbre historien allemand, a passé pour les* MÉMOIRES DU PÈRE JOSEPH, » par J. PARMENTIER. Paris, Thorin, 1878, 202 pp. in-8°.

Le livre dont nous venons de transcrire le titre a valu à M. Parmentier le grade de docteur ès-lettres. La Faculté de Paris s'est plu à reconnaître ainsi le mérite d'un professeur laborieux et à récompenser l'effort honorable qu'il a fait pour éclaircir quelques-uns des points obscurs de notre histoire moderne.

M. Parmentier est, parait-il, un travailleur opiniâtre. Parti des rangs les plus modestes du corps enseignant, il s'est élevé peu à peu jusqu'aux titres d'agrégé et de docteur. MM. Egger, Himly, Fustel de Coulanges ont manifesté publiquement leur haute sympathie pour M. P., et nous sommes heureux de rappeler ici les témoignages honorables qui lui ont été accordés par des bouches si autorisées.

Nous avons assisté nous-mêmes à la soutenance de la thèse; nous avons recueilli de la bouche même de M. P. des explications et des commentaires qui complètent l'exposé des travaux qu'il a rédigés. Nous avons remarqué la conscience avec laquelle il travaille, l'esprit de tolérance qu'il apporte dans la discussion, et la bonne foi avec laquelle il accepte les conclusions contraires à celles qu'il se donne tant de peine à établir.

Nous allons présenter sur cette thèse une série d'observations qui ont échappé à M. P. et qui peut-être nous forceront d'adopter une opinion contraire à la sienne.

En 1849, Ranke avait attiré l'attention de l'Académie des sciences morales et politiques sur un manuscrit de la Bibliothèque nationale, où il croyait reconnaître des Mémoires d'État tirés des papiers du P. Joseph. L'historien allemand tirait les raisons de cette attribution de la nature même des pièces qui se trouvent copiées dans ce ms., de l'espèce des affaires qui y sont traitées, et enfin d'une indication très-précieuse extraite des *Memorie Recondite,* de V. Siri. Cet auteur contemporain des événements, d'ailleurs exact et bien renseigné, avait eu ces Mémoires entre les mains et les avait cités plusieurs fois sous le titre de *Registri ms. del Patre Joseffo*[1].

1. *Memorie Recondite* (in-4°. Romo-Lione, 1677-1679), vol. VII, p. 756, et VIII, p. 191. Adde, VII, p. 762, etc.

Ces raisons, fortifiées par un examen attentif de l'ouvrage, avaient amené M. Ranke à conclure, dans la manière sobre qui lui est habituelle, à l'existence de Mémoires du P. Joseph. Dès lors cette attribution ne fut guère mise en doute, et tous les travailleurs de seconde main s'empressèrent d'accepter les conclusions de M. Ranke.

M. P. s'est à son tour appliqué à l'étude de ce document important, et voici le résultat de ses recherches : à son avis M. Ranke se trompe; sa conviction est : 1° Que ce ms. est un supplement des Mémoires de Richelieu ; 2° qu'il a été rédigé en partie pendant la vie du cardinal, et en partie après sa mort; 3° enfin, qu'il a été écrit par le même secrétaire dont le cardinal-duc s'était servi pour la composition de ses Mémoires à partir de 1631.

Exposer ces conclusions, c'est assez dire l'importance du travail de M. P. Il est entré là, du premier coup, dans une des questions les plus obscures et les plus débattues de l'histoire moderne, celle de la rédaction des Mémoires de Richelieu.

Pour aborder ce sujet et le traiter avec fruit, il fallait des qualités spéciales et une longue préparation. C'est là une matière de pure érudition. Les élégances du style et l'art de la composition y servent de peu. Par contre on est en droit d'exiger des hommes qui s'appliquent à de telles études une connaissance approfondie de la matière, une minutieuse exactitude dans l'examen des manuscrits, et par dessus tout un sens critique, solide et droit, dégagé de tout esprit de système et résolu à marcher dans cette recherche sans autre préoccupation que celle de la vérité historique. Nous dirons rapidement quel était l'état de la question au moment où la thèse de M. P. est venue apporter dans le débat un nouvel élément d'examen.

Quand, en 1823, les éditeurs de la collection Petitot purent enfin avoir entre les mains le manuscrit des Mémoires et le publier pour la première fois, la joie qu'ils ressentirent en communiquant au public un texte si important et si précieux les aveugla quelque peu; un certain nombre de points importants échappèrent à leur attention. Ils virent en gros qu'ils avaient là, sous la main, des Mémoires venant du cabinet de Richelieu ; que la rédaction avait toute l'apparence d'être définitive; ils crurent reconnaître, sur les marges du manuscrit, l'écriture du cardinal; c'était pour eux un certificat d'authenticité et d'originalité incontestable. Ils ne s'inquiétèrent pas de savoir s'il existait d'autres manuscrits; s'il n'était pas possible d'améliorer, en faisant quelques recherches, un texte qui, par endroits, semblait incomplet et défectueux. A la hâte ils donnèrent au public, sous le titre — arbitrairement choisi par eux — de *Mémoires du cardinal de Richelieu,* une reproduction, aussi exacte que possible, du seul manuscrit qu'ils connussent, du manuscrit en huit volumes des Archives du Ministère des affaires étrangères.

Le public, à son tour, fut trop heureux de la bonne fortune qu'on lui procurait, pour se montrer sévère à l'égard des conclusions que l'on

posait devant lui. Il y avait longtemps que la rumeur de l'existence de Mémoires de Richelieu circulait. On reconnut dans cette nouvelle publication une largeur de touche, une grandeur de conception, une explication si intime et si déliée des moindres ressorts de la politique, et une connaissance si vaste et si large de ses plus hautes combinaisons, qu'on n'eut pas d'abord l'idée de s'arrêter aux minuties et aux points de détails. Tous les lecteurs et tous les travailleurs acceptèrent cette œuvre dans la forme et avec l'idée qu'on leur en avait donnée, et elle devint, à juste titre, la base des études les plus sérieuses entreprises depuis lors sur l'époque de Louis XIII.

Cependant quelques érudits remarquèrent de nombreuses incorrections de détails, des lacunes, des transpositions; ils songèrent à s'approcher de la source même du document, à s'inquiéter de l'auteur de la rédaction, de la fidélité des copistes ou des éditeurs. Ce furent d'abord les éditeurs de la collection Michaud et Poujoulat. Suivant à la trace les travaux de leurs devanciers, ils allèrent droit au manuscrit des Affaires étrangères, l'examinèrent, le retournèrent en tous sens; n'y trouvèrent que peu de choses nouvelles. Ils relevèrent quelques erreurs, en ajoutèrent quelques autres, mirent quelques notes nouvelles au bas des pages, remanièrent arbitrairement certains passages inintelligibles et donnèrent leur nouvelle édition — peu différente en somme de la première.

En 1851 M. Ranke adressait à son tour à l'Académie des sciences morales et politiques une communication importante. Il avait retrouvé, dans une copie manuscrite conservée à la Bibliothèque de la rue de Richelieu, un précieux fragment des Mémoires du cardinal : il publiait ce fragment. Dans un appendice de sa *Franzœsische Geschichte*[1], ce fragment publié de nouveau était accompagné d'une notice où l'historien allemand examinait la question de l'authenticité des Mémoires. La solution qu'il proposait, appuyée sur d'ingénieuses conjectures, était formulée dans le sens affirmatif; mais M. Ranke n'avait pas vu les manuscrits originaux; sa dissertation ne pouvait être encore définitive.

Quelques années plus tard (1857), M. A. Champollion-Figeac, étonné de ne rencontrer que rarement dans les Mémoires de Richelieu le nom du président Molé dont il publiait les Mémoires, en vint à conclure à son tour contre l'authenticité de ceux de Richelieu. Il s'appuyait sur ce fait important, et sur lequel il insistait pour la première fois, que le cours du récit était le plus souvent emprunté à des relations provenant de différents personnages mêlés aux affaires du temps. Pour lui donc, il n'y avait dans l'œuvre attribuée au cardinal qu'un travail de compilateur. Il poussait son opinion jusqu'à cette affirmation absolument erronée, que Mézeray était le véritable auteur de la partie des Mémoires publiée en 1730 sous le nom d'*Histoire de la mère et du fils*.

1. Édit. de Stuttgard, 1861, V^e vol., p. 129.

Excellente en quelques points, l'argumentation de M. Champollion laissait à désirer sur beaucoup d'autres. Il fallait qu'un homme plus spécialement adonné aux études relatives à Richelieu reprit de nouveau cette question. C'est ce que M. Avenel ne tarda pas à faire, dans un excellent travail qui parut au *Journal des Savants* (années 1858 et 1859). L'éminent éditeur des *Lettres, Instructions diplomatiques et papiers d'État* du cardinal de Richelieu avait plus que personne compétence pour s'occuper de la question. Il lui a fait faire un pas décisif. Son travail a déblayé le terrain, il est la base de toute étude sérieuse sur les Mémoires de Richelieu. M. Avenel annonce tout d'abord l'existence aux Affaires étrangères d'un autre manuscrit original des Mémoires. Ce nouveau manuscrit est une première rédaction, plus complète, plus intéressante que la seconde, seule connue par les éditeurs.

Sur ce ms. qu'il désigne par la lettre A, M. Avenel relève à chaque instant les traces de l'œuvre de rédaction et de composition des Mémoires. Aidé par la connaissance toute particulière qu'il avait de l'écriture de Richelieu et de ses secrétaires, il en vient à conclure après un examen attentif :

1° Que les Mémoires de Richelieu ont été rédigés dans son cabinet et sur des pièces diplomatiques arrangées et préparées dans ce but, dont la plus grande part a été fort heureusement conservée jusqu'à nous.

2° Que le ms. A est un fragment important d'une première rédaction des Mémoires, dans laquelle les pièces originales qui ont servi à la rédaction sont à peine fondues, de sorte qu'on peut suivre à la trace la série des remaniements par lesquels elles ont passé, avant d'entrer définitivement dans la composition générale de l'œuvre.

Ce manuscrit A est donc d'une importance de premier ordre; bien des passages précieux supprimés plus tard se retrouvent intacts dans ce ms. Le copiste du ms. définitif B a commis bien des erreurs qu'on peut relever et corriger au moyen de A.

3° Mais A lui-même n'est pas sans défauts. Au contraire les fautes y abondent comme dans B. L'intervention personnelle de Richelieu qui est évidente pour le travail de réunion des pièces[1] et pour leur arrangement, est plus obscure et plus douteuse s'il s'agit de la rédaction. C'est à peine si M. Avenel croit pouvoir relever dans le cours de ces énormes volumes in-folio *un mot* ou *deux* écrits de sa main. Celle même de ses secrétaires ordinaires ne se remarque que rarement La masse des corrections, des additions qui se trouvent sur l'un et l'autre des mss. est d'une écriture que M. Avenel ne connaît pas. Il qualifie le personnage anonyme qui a tout revu, tout remanié, du nom de

1. Je ne puis que renvoyer aux passages très-importants cités par M. Avenel, *Journ. des Sav.*, 1858, p. 159 et s., p. 171, etc. La plupart de ces textes sont extraits des mss. des Mémoires ou de la Correspondance du cardinal.

Secrétaire des Mémoires. D'ailleurs ce travail de révision a été lui-même si mal fait, l'incurie des copistes a été si grande que M. Avenel ne craint pas de conclure en ces termes : « *Si Richelieu est bien l'auteur de ces Mémoires, au moins n'en a-t-il jamais lu le manuscrit; au moins, n'a-t-il lu ni l'un ni l'autre des deux originaux que nous avons aux Affaires étrangères, et l'on peut considérer comme un fait incontestable, qu'il n'y en a jamais eu d'autre écrit sous ses yeux*[1]. »

Ce n'est pas tout; à la suite de ces remarques capitales sur les textes originaux, M. Avenel s'était mis en quête d'autres mss.; il en signalait six nouveaux, tous copies du XVIIe siècle, tous fragmentaires; mais parmi lesquels, celui que M. Ranke avait connu, avait une réelle importance, puisqu'il donnait un passage qui manquait dans l'un et l'autre des mss. des Affaires étrangères.

Si décisif que fût le travail de M. Avenel, si excellentes que fussent ses remarques et ses conclusions, il restait encore à glaner après lui. C'est ainsi qu'un certain nombre de mss. importants des Mémoires ont échappé à ses recherches; nous citerons tout d'abord celui qui renferme la copie de la première partie des Mémoires, qui faisait partie des papiers de Mézeray. C'est d'après ce texte qu'a été faite au XVIIIe siècle la première édition fragmentaire des Mémoires de Richelieu, sous le nom d'*Histoire de la mère et du fils*. Plusieurs fois on l'a cru perdu; plusieurs fois on l'a revu; mais, en définitive, ni les éditeurs des Mémoires, ni M. Avenel ne l'ont eu entre les mains; il n'est cependant point sans importance; car c'est dans ce volume qu'on trouve la seule trace manuscrite des premières pages des Mémoires, pages dont l'authenticité a été plus d'une fois mise en doute. Les éditeurs avaient reproduit ce fragment d'après l'édition de Hollande de 1730. On a aujourd'hui le ms. même qui a servi à établir cette édition. Il est conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 20795 du fonds français, dans un volume in-folio, composé de pièces relatives au règne de Louis XIII, qui toutes proviennent du cabinet de Mézeray. Il occupe les pages 101 à 294 de ce volume; une note manuscrite collée en tête, nous apprend qu'il a été copié sur un original conservé en *cahiers* dans la Bibliothèque du roi. Cette mention ne semblera point sans intérêt, si l'on veut bien se souvenir, que la première rédaction des Mémoires de Richelieu a été faite sur des *cahiers séparés*, reliés postérieurement dans le ms. A de M. Avenel.

Nous signalerons encore un autre ms. fragmentaire des Mémoires de Richelieu. C'est le n° 15624 du fonds français de la Bibliothèque nationale; nous en devons la connaissance à la bienveillante indication de M. Depretz, conservateur au cabinet des manuscrits. Une circonstance particulière l'a fait échapper aux recherches antérieures : c'est qu'il porte un titre faux et que ce titre s'est trouvé tout naturellement reproduit au catalogue. Voici ce titre copié exactement sur la première page du volume : « *Journal des Mémoires de Monsieur de*

1. Février 1859, p. 124.

Sainct-Malo ès années 1631-1632 *et* 1633 (*Volume* 2e). » Le Père Lelong avait connu ce ms. et l'avait mentionné sous le n° 31502 de sa Bibliothèque historique, comme se trouvant parmi les mss. du président Harlay. Il provient de Saint-Germain-Gêvres, et portait dans ce fonds le n° 44. C'est un volume in-folio de 586 feuillets, copié d'une écriture du XVIIe siècle.

Ce ms. a dû être plus complet originairement; l'indication de 2e *volume* qu'il porte, en est la preuve; le 1er volume a échappé à nos recherches; il a même dû exister un 3e volume, comme nous le verrons tout à l'heure.

Quant à la fausse attribution de *Mémoires de M. de Sainct-Malo,* il n'est pas facile de déterminer la cause de cette erreur; on sait que les Mémoires de Richelieu ne portaient pas de titre. Les rédacteurs eux-mêmes qui prétendaient faire une *Histoire* plutôt que des *Mémoires* donnaient pourtant à leur travail l'un ou l'autre de ces noms indifféremment. Le nom même de *Journal* se trouve assez fréquemment, pour le désigner en tout ou en partie. Richelieu, d'ailleurs, ne faisait pas le mystère autour de l'œuvre qu'il entreprenait. Tous ceux qui l'approchaient de près savaient qu'il écrivait une *Histoire,* les uns pour y avoir aidé en lui fournissant des relations; les autres pour en avoir copié ou fait copier des fragments. C'est ainsi que Dupleix, Vialart, Mézeray se servirent des Mémoires du cardinal, que l'abbé de Cerisy les indiqua clairement dans son discours funèbre[1], que Séguier, Dupuy, le prince de Condé, le président Harlay et bien d'autres probablement en firent prendre des copies. C'est probablement ce que fit l'évêque de Saint-Malo auquel notre volume est attribué. C'était, à cette époque, Harlay de Sancy, amateur, lettré, d'ailleurs dans la confidence de Richelieu; il avait aussi travaillé pour le cardinal, et en plusieurs circonstances — évêque de conscience assez large, sa vie est un roman peu édifiant — il avait prêté au grand politique le secours de favorables consultations théologiques. Qu'en échange de ces bons offices, Richelieu lui ait communiqué les parties les plus intéressantes de ses Mémoires; que l'évêque de Saint-Malo en ait fait prendre copie; que cette copie anonyme se soit trouvée dans ses papiers, qu'on ait cru y voir des Mémoires de M. de Saint-Malo, c'est là un enchainement de faits très-naturels et que personne ne se refusera à admettre.

Il n'était pas inutile d'entrer en quelques détails sur ce point de bibliographie; car la connaissance de ce ms. nous amène à la découverte d'un fait singulier. Personne n'ignore la grande autorité dont jouit dans tout le XVIIe et le XVIIIe siècle le livre de Vittorio Siri, les *Memorie Recondite;* un peu abandonné depuis la publication des Mémoires de Richelieu, il avait été jusque-là le fonds même de toute histoire sérieuse du règne de Louis XIII. On savait vaguement que cet auteur, pensionné par le duc d'Orléans, Gaston, avait été bien renseigné. Les contemporains faisaient le plus grand cas de sa science et de son juge-

1. V. Ranke, *Franz. Gesch.*, V, p. 153.

ment[1]. On disait qu'il avait travaillé sur de bons mémoires. Or quels sont ces mémoires ? Nous avons vu tout-à-l'heure qu'il connaissait les registres manuscrits du père Joseph ; nous pouvons ajouter maintenant qu'il avait entre les mains, — sans le savoir — les mémoires mêmes du cardinal de Richelieu. En effet il arrive fréquemment que V. Siri donne à ses lecteurs les plus longs détails sur ce qui se passait dans les conseils du roi ; il expose tout au long les délibérations sur les affaires les plus graves. D'où tire-t-il des renseignements si précieux et si bien circonstanciés ? Il nous le dit lui-même plusieurs fois en marge de son livre : de l'*Historia ms. del Vescovo di S. Malo*[2]. Examinons le récit lui-même et comparons-le aux Mémoires de Richelieu. Le premier est une reproduction du second : par exemple, le 18 décembre 1633, il y a une délibération dans le conseil sur le sujet du retour de la reine-mère et de Monsieur ; Richelieu donne son avis en ces termes : « Qu'elle avait jusqu'ici témoigné avoir une mauvaise volonté contre l'Etat ; que le roi, auparavant qu'elle se retirât de France, lui avait offert toutes sortes de conditions d'accommodement, etc....[3] ». V. Siri traduit mot pour mot : « Che fino all' hora la regina madre haveva sbottato una prava volontà contra lo Stato. Che prima di fuggire di Francia le havesse il re offerto ogni sorte di conditione d'accordo.....[4] » et ainsi de suite; la délibération y est tout entière; en marge l'auteur renvoie aux mémoires manuscrits de l'évêque de Saint-Malo. La chose maintenant est hors de doute. V. Siri a connu, au moins en partie, les Mémoires du cardinal de Richelieu ; c'est de là, comme de tant d'autres pièces curieuses à lui communiquées, qu'il a tiré ces nombreux et précieux renseignements qui font de son livre, non pas un recueil d'anecdotes curieuses, comme l'a cru M. Parmentier, mais bien un des documents les plus solides et les plus autorisés de l'histoire de France dans la première moitié du XVIIe siècle.

Il n'est pas inutile d'ajouter ici pour compléter l'étude du nouveau manuscrit des Mémoires qui se cache sous le titre d'*Histoire de M. de Saint-Malo*, que V. Siri nous fournit à son tour la preuve que ce manuscrit a dû avoir un 3e volume. En effet, à la page 762 du t. VII de ses *Memorie*, la note marginale qu'il écrit à l'occasion des négociations entre la reine-mère et la cour, au mois de février 1634, est ainsi conçue : Historia ms. del Vescovo di S. Malo *dell' anno* 1634. Donc Vittorio Siri a connu le récit de l'année 1634 dans le manuscrit des Mémoires. Or le volume unique que nous possédions, le tome II, s'arrête à l'année 1633 ; donc il existait un 3e volume. Et si nous jugeons

1. Voir en particulier Guy Patin. Ed. Reveillé-Parise, I, 263, II, 7. La Bibl. de Leclère ; Lenglet-Dufresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, t. IV, p. 94, etc.

2. V. t. VII, pp. 586, 710, 762, etc.

3. Mich. et Pouj., t. VIII, p. 494.

4. T. VII, p. 710.

des deux volumes qui nous manquent par la proportion de celui que nous avons sous les yeux, ce nouveau ms. devait comprendre dans son ensemble le récit d'environ 10 années du ministère du cardinal.

Il est d'autres points encore sur lesquels le travail de M. Avenel demanderait à être complété, et sur lesquels une étude attentive des manuscrits et des pièces originales qui ont servi à la rédaction pourrait apporter plus d'un éclaircissement. Nous avons dit que nos grands dépôts publics, et en particulier les archives du Ministère des Affaires étrangères, avaient conservé jusqu'aujourd'hui la plupart des documents qui forment, en quelque sorte, le gros œuvre des Mémoires du cardinal de Richelieu. Ces collections ne sont pas composées seulement, comme on pourrait le croire, de documents diplomatiques, de lettres, de traités, ou de pièces ayant originairement un but autre que celui de servir à la composition d'un récit historique. Le cardinal profitait de sa situation exceptionnelle, pour réunir de toutes mains des morceaux d'une nature absolument différente. A tous les hommes politiques avec lesquels il était en rapport, il demandait de dresser pour lui des *Relations* des événements auxquels ils s'étaient trouvés mêlés. On trouve dans la Correspondance du cardinal des traces si nombreuses du fait que nous constatons qu'il est inutile d'y insister plus longtemps[1]. Les d'Estrées, les Tillières, les d'Effiat, les Feuquière, les La Valette, les Charnacé, et combien d'autres s'empressaient, pour satisfaire aux désirs du ministre, de dresser de la même plume qui écrivait tant de dépêches diplomatiques excellentes, des récits non moins excellents, non moins substantiels, non moins exacts des événements politiques dont ils avaient été les témoins ou les acteurs. Ces relations, remises au cardinal, ont servi à la composition des Mémoires ; mais si la plupart d'entre elles sont restées ensuite cachées et enfouies, en quelque sorte, dans la masse énorme des papiers qui dort depuis si longtemps dans nos archives, quelques autres plus heureuses ont vu la lumière, soit que leurs auteurs en aient conservé dans leurs cabinets des doubles, que leur famille a publiés après leur mort ; soit que quelques unes de ces pièces aient eu la bonne fortune de sortir autrefois des papiers du Cardinal, et de tomber entre les mains des érudits et des curieux. On a pu même au XVIIIe siècle faire un recueil composé en grande partie de ces mémoires[2]. Les éditeurs de cet ouvrage n'ont pas ignoré le caractère particulier que nous venons de signaler ; seulement comme s'ils eussent craint d'en dire trop au public, ils ont gardé un silence prudent sur la

1. V. les textes cités par M. Avenel auxquels nous avons renvoyé plus haut. M. Avenel n'a pas ignoré ce travail singulier d'où sont sortis les Mémoires de Richelieu. Il l'indique (p. 167a^e, 858) ; mais pour un seul passage seulement, et il est bien loin de donner à cette pensée tout le développement qu'elle mériterait à bon droit.

2. Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de France sous le règne de Henri III, Henri IV et Louis XIII. 3 vol. in-12. Paris, Didot, 1766.

manière dont ces pièces curieuses étaient venues entre leurs mains. Aujourd'hui nous savons d'où elles viennent, nous savons quelle a été la cause de leur rédaction, nous savons à quoi elles ont servi, nous pouvons en trouver souvent les doubles dans les papiers du Cardinal, nous pouvons y étudier les nombreuses sœurs que leur ont données l'insistance de Richelieu et l'exacte complaisance de ses amis politiques; enfin nous avons sous les yeux le monument historique pour lequel ces œuvres importantes devaient servir et ont servi de matériaux. Or, rien n'est plus étonnant, plus étrange, que le sans-gêne avec lequel les Mémoires de Richelieu ont pillé les récits faits de mains étrangères, et — puisque c'est le mot consacré en cette matière — ont pris leur bien où ils l'ont trouvé. On a copié mot pour mot des passages considérables, quelquefois tout l'exposé d'une affaire, des portraits, des jugements. On a copié, et on a mal copié; on a quelquefois fait dire au Cardinal tout le contraire de sa véritable pensée; d'une page à l'autre des jugements pour et contre se produisent, sur une même affaire et sur un même personnage. Personne, jusqu'ici, ne s'est demandé la cause de ces singulières divergences; c'est que le copiste inintelligent a transcrit exactement les relations qu'on lui avait fournies et qu'il a donné la pensée de Tillières, d'Effiat, ou de tout autre, au lieu de suivre celle du cardinal de Richelieu. Par contre, la sagacité des historiens et des critiques s'est trompée plusieurs fois, et a fait au cardinal l'honneur de certains passages excellemment traités, qui ne sont pas de lui; là encore c'est le copiste seul qui a travaillé. Le cardinal n'avait fait que demander la relation et l'envoyer au cabinet où se traitait la rédaction des Mémoires. Ce n'est pas seulement sur la fin de la vie du cardinal, alors que les grandes affaires de la politique extérieure et intérieure absorbaient les derniers efforts d'un esprit épuisé et d'un corps mourant, que ces procédés de rédaction nous apparaissent. On les rencontre dès les premières pages des Mémoires. On peut les suivre pendant tout le cours de leur développement.

Or, relever avec soin toutes les traces de ces emprunts faits à d'autres récits, établir pièces en main la part réelle du cardinal dans la composition de l'œuvre; séparer le vrai d'avec le faux, trier les erreurs; dire « ceci est de Richelieu, » cela n'est « pas de lui », c'est là encore un travail dont personne ne niera l'utilité; M. Avenel ne l'a pas fait et ne pouvait pas le faire; il arrivait le premier, il allait au plus important et au plus pressé; mais on pouvait songer à le reprendre après lui. Ce travail, nous le savons, doit être long et pénible. Il faudra, pour le mener à bonne fin, remuer la masse énorme des documents que les archives des Affaires étrangères ont héritée du cabinet du Cardinal. Mais qui ne voit la lumière que cette étude apportera, non-seulement sur la question de la rédaction des Mémoires, mais sur toute l'histoire du règne de Louis XIII? Il permettra de distinguer les mérites si divers et si variés des hommes

qu'employait le Cardinal ; il nous montrera, par la comparaison de ces relations avec les instructions du ministre lui-même, la part de direction et d'action qui dans chaque affaire revient de droit, soit à Richelieu, soit aux hommes qui agissaient sous lui. Il nous apprendra souvent l'état des rapports qui régnaient entre les uns et les autres ; les causes de la faveur et de la défaveur, les diverses vicissitudes des affaires et les destinées différentes des personnages qui y étaient employés.

Décidé à suivre nous-même cette voie lente et pénible, nous n'avons pas été peu surpris, lorsque nous avons vu M. Parmentier en prendre une autre plus rapide, il est vrai, mais aussi plus hasardeuse. Des nombreux manuscrits des Mémoires de Richelieu que nous avons indiqués plus haut, M. Parmentier n'en a point connu un seul ; des difficultés que soulève leur étude, il ne s'est point préoccupé un seul instant. Ses renseignements sur la matière se résument, à peu de choses près, aux travaux de M. Avenel. Ne connaissant qu'eux, il les a mal connus ; dans les articles de M. Avenel et dans ses notes sur la *Correspondance*, il a vu quelquefois ce qui n'y était pas, et souvent il n'a pas vu ce qui s'y trouvait. Il s'est exposé à prendre le Pirée pour un homme ; et les fausses conclusions qu'il a tirées plus d'une fois de l'examen superficiel de ces travaux de seconde main, l'ont amené à se tromper à son tour dans l'étude du manuscrit unique qu'il a consulté. Ainsi (page 123), quand M. P. veut nous donner une idée du mode de rédaction des Mémoires, il en est réduit à copier textuellement un passage de l'article de M. Avenel. Ailleurs M. P. s'occupe d'un manuscrit du fonds Saint-Germain « qui contient les années 1631, 1632 et 1633 seulement et qui, dit-il, a été copié sur le manuscrit A des Mémoires » (p. 48). Il en parle, bien entendu, sans l'avoir vu : c'est ce qui nous explique son erreur. Ce manuscrit, en effet, n'a point été copié sur le ms. A, mais bien sur le ms. B, et c'est ce que M. Avenel a dit, un peu obscurément il est vrai, en ces termes « qu'il avait été copié sur le ms. des Affaires étrangères ».

M. P. cite plus loin (p. 169), toujours d'après M. Avenel, un manuscrit des Mémoires de Richelieu, allant de 1609 à 1630. Mais M. Avenel lui-même déclare ne pas connaître ce manuscrit qu'il indique sur la foi de P. Lelong ; et il semble même douter de son existence.

Plus loin encore (p. 170), M. P. désirant appuyer une hypothèse aussi originale que peu fondée, à savoir que Richelieu avait conçu d'abord le plan de ses Mémoires comme séparé en deux parties, l'une pour les affaires extérieures, l'autre pour les affaires intérieures, donne une preuve à l'appui : c'est qu'il existe un ms. qui ne se rapporte qu'à l'histoire intérieure seulement[1]. Si M. P. eût vu ce ms., il se fût bien rendu compte qu'il s'agit là d'un travail personnel et propre à

1. C'est le ms. Dupuy, n° 767.

l'abréviateur, que ce travail a été fait en 1652, dix ans après la mort du Cardinal ; et qu'il n'est nullement « permis de croire que c'est une copie d'un original qui renfermait *les choses de France seulement.* »

Si M. P. eût étudié les manuscrits des Mémoires et les pièces qui leur ont servi de matériaux, il eût évité encore probablement la téméraire prétention de mettre à la légère un nom sur l'anonyme annotateur que M. Avenel avait désigné seulement sous le titre de *Secrétaire des mémoires.* M. Avenel avait, certes, une grande expérience des hommes et des choses relatives au temps de Richelieu. Il s'est tenu sur la réserve [1] ; je crois que cette attitude est la meilleure à garder d'ici à longtemps, et qu'il faudra de bien minutieux travaux pour parvenir à dégager quelque chose de fixe et de certain en une matière aussi délicate.

Il faut bien reconnaître d'ailleurs que, pour entrer dans l'étude que se proposait M. P., la connaissance même des manuscrits de Richelieu ne suffisait pas. Depuis plus de deux siècles il a été fait sur cette époque bien des travaux solides et on trouve dans les livres imprimés bien des renseignements non moins sérieux et plus faciles à réunir. Qui croirait que M. P. ne s'est pas préoccupé davantage de cette recherche que de la première ! La bibliographie du sujet lui est, on peut le dire, totalement inconnue : V. Siri est un des adversaires directs qui s'opposent formellement à sa thèse sur le soi-disant supplément des Mémoires. M. P. avoue qu'il n'a jamais lu ses œuvres, et il le qualifie (p. 198) d' « auteur d'anecdotes curieuses » ; en dehors de l'histoire de Louis XIII par Bazin, pour laquelle M. P. professe un dédain peu justifié, la meilleure histoire de ce règne que nous ayons, est, sans contredit, celle du P. Griffet. Il a connu bien des documents originaux que seul il a employés jusqu'ici ; le premier il a donné un supplément inédit des Mémoires, réimprimé après lui sous le titre de *Narration succincte.* Il est, je l'avoue, lourd, pédant et ennuyeux ; mais il a du sens et de la bonne foi ; M. P. n'a jamais lu le livre du P. Griffet.

Il s'étend, p. 92 et suiv. de sa thèse, sur les relations de Richelieu avec Wallenstein ; mais il ne connaît ni l'*Histoire de Wallenstein* par Ranke, ni même celle de notre Sarrazin ; il ne cite pas une seule fois les précieux *Mémoires* pour servir à l'histoire de Richelieu, publiés par Aubery, où il eût trouvé tant de passages importants pour établir la vé-

1. M. P. (p. 187) attribue cette rédaction au P. Ange de Raconis. Il avoue d'ailleurs qu'il n'a pu trouver sur ce personnage aucune espèce de renseignement. Il suffisait pourtant d'ouvrir le premier volume venu de Bibliographie des Capucins (V. Wadding et Denys de Gênes, *Bibliotheca scriptor. ordin. sancti Francisci.* Gênes, 1691, p. 22). M. Avenel lui-même parlait de ce frère Ange (t. II, p. 135). Il l'a confondu avec son frère Abra de Raconis, évêque de Lavaur. Je ne vois, pour moi, aucune raison de faire intervenir ce bon père dans la rédaction des Mémoires du cardinal de Richelieu. C'était un esprit médiocre qui s'occupa beaucoup de controverse ; on trouve plusieurs lettres de lui dans les archives du Ministère des Affaires étrangères.

ritable théorie de la rédaction des Mémoires; il ignore Balzac, Mourgues, Leclère, Guy Patin, qui tous importaient à son sujet; il n'a pas lu les *Négociations de Feuquières*, sans quoi il eût remarqué probablement que parmi les passages relatifs à Wallenstein, dont il croit donner la primeur, le plus important peut-être était emprunté presque textuellement à une lettre de Feuquières adressée au P. Joseph et publiée depuis plus de cent ans [1].

Que dis-je ? ce ms. même qu'il étudie; ce ms. qu'il considère comme un fragment des Mémoires de Richelieu; ce ms. qui fait tout l'objet de sa thèse, autour duquel devaient se concentrer tous ses efforts; M. P. l'a mal connu. A propos de ce document, M. P. fait quelque part à M. Ranke un reproche cruel : « Sainte-Beuve, dit-il, a écrit que rien n'aidait à parler d'un livre comme de l'avoir lu ; on pourrait retourner la pensée et l'appliquer à M. Ranke : rien n'empêche de parler d'un livre comme de ne l'avoir pas lu ou de l'avoir lu sans attention » ; et plus loin, comme si le coup n'était pas assez fort, M. P. ajoute : « M. Ranke, on vient de le voir, ne sait pas ce qu'est le ms. dont il parle[2]. » Il était hardi d'adresser de tels reproches à un écrivain aussi sérieux que M. Ranke. Avant de les formuler, M. P. eût dû s'assurer qu'ils ne pouvaient, en aucune façon, retomber sur sa tête.

Je ferai d'abord un reproche général à M. P. C'est de n'avoir pas donné à ses lecteurs la description du manuscrit qui faisait à lui seul tout le sujet de sa thèse. Peut-être que s'il se fût appliqué à ce travail, il eût été amené à relever quelques détails qui lui ont échappé, et qui ne sont pourtant pas sans importance, pour la recherche qu'il se proposait d'entreprendre. J'essaierai de combler cette lacune. Ce sera pour le lecteur une occasion d'entrer de plus près dans la connaissance du ms., et de remarquer l'absence de méthode avec laquelle a été conduit le travail de M. P.

Le manuscrit se compose de 4 volumes petit in-folio, reliés en maroquin rouge, aux armes de Béthune. Chacun de ces volumes porte aux quatre coins des plats et sur le dos de la reliure, les deux P entrelacés qui indiquent le nom de Philippe de Béthune. Sur le dos du 1er, le relieur a mis ce titre : *Mémoires du Règne du Roy Louis XIII, de l'an* 1634; sur le dos du second, il a marqué : *Suite de l'histoire de l'année* 1634; sur le 3e : *Mémoire du Règne du Roy Louis XIII en l'an* 1635; sur le 4e : *Histoire manuscrite de l'année* 1636. Sur les pages blanches qui se trouvent en tête de chacun des volumes on lit les anciens numéros du fonds Béthune : 9246-9247-9248-9249. Tout en tête, une indication qui semble de même origine : « *Louis XIII, vol.* 45-46, etc. ».

Aucun des volumes ne porte de titre général manuscrit; mais en tête de chacun d'eux on lit l'indication de l'année dont l'histoire est traitée à la suite. Ils sont généralement paginés par folios, avec

1. V. Lettres et Négociations de Feuquières (Amsterdam, 1753), t. II, p. 215.
2. P. 25 et p. 27.

quelques erreurs dans la numérotation. En gros, ils sont tous écrits de la même main, main nette et élégante d'un copiste du XVIIe siècle qui semble avoir travaillé beaucoup pour M. de Béthune; car cette écriture se retrouve souvent parmi les volumes de sa collection. Dans notre ms. en particulier, elle a subi différentes transformations : tantôt plus rapide et plus pressée, tantôt plus lente et plus large ; elle prend cependant un caractère assez uniforme à partir de la 2e moitié du 1er volume. Il n'est pas inutile de remarquer ici que, malgré l'habitude assez grande que j'aie des papiers du cardinal de Richelieu, je n'ai jamais eu l'occasion de la rencontrer parmi les documents qui proviennent du cabinet de celui-ci. Cette écriture, d'ailleurs, n'est pas la seule que l'on remarque dans notre ms. Il eût été intéressant pour M. P. d'observer qu'on trouve quelquefois des corrections faites d'une autre main. Cette fois ce n'est plus l'écriture d'un copiste ; elle est tremblante et peu assurée ; les corrections qu'elle introduit, fort peu nombreuses d'ailleurs, portent sur les erreurs de transcription échappées trop souvent au premier écrivain ; ces erreurs ne sont pas toutes corrigées, tant s'en faut. Je trouve en particulier des traces de cette intervention étrangère dans le tome I, au f° 42, où les mots d'une pièce en italien mal transcrits par le copiste ont été rétablis ; je la retrouve encore dans le vol. II ; aux folios 84 et 85, plusieurs mots sont encore corrigés, entre autres des mots en espagnol ; au fol. 87 cette main a écrit en marge sept ou huit mots ; c'est la trace la plus importante de son apparition que j'aie rencontrée en feuilletant les volumes ; je la revois encore au fol. 103 etc. L'apparition de cette écriture est trop rare, les corrections qu'elle introduit trop peu importantes, pour que l'on puisse déterminer facilement quel est l'auteur de ces annotations, et quel rôle il a joué dans la rédaction ou dans la transcription du manuscrit. Je dois cependant insister encore sur ce fait, qu'il n'y a pas le moindre rapport entre cette écriture et celle de l'annotateur anonyme des Mémoires de Richelieu, que M. Avenel appelle le Secrétaire des Mémoires. Quand M. P., interrogé sur le point de savoir si l'on avait affaire à un original ou à une copie, répondit avec hésitation que c'était une copie « comme les Mémoires de Richelieu », il donna une preuve de plus qu'il n'avait pas vu le ms. des Affaires étrangères, et qu'il n'avait pas même étudié le sien avec attention.

Entrons maintenant dans l'examen de la composition même de l'œuvre. M. Ranke a déjà remarqué qu'elle se divise en deux parties ; la première, beaucoup plus étendue et plus développée, occupe les trois premiers volumes. Elle comprend l'histoire des années 1634 (2 vol.), et 1635 (1 vol.). La 2e partie occupe le 4e volume, et traite dans des proportions beaucoup moins importantes des années 1636-1637 et 1638 jusqu'au mois de novembre.

Le caractère le plus frappant de ce travail, c'est qu'il ne s'agit point ici d'une œuvre qui soit complète et se suffise à elle-même. Dès les premiers mots, l'auteur nous avertit qu'il n'entend faire qu'un *supplé-*

ment : « Je commence le supplément de cette année par l'affaire la plus considérable qui fut en France, outre que c'est aussy la première dans l'ordre de mes mémoires et du temps : l'absence de M. frère de Sa Majesté. » Un second trait qui frappe dans la lecture de cette première phrase, c'est que l'auteur travaille sur des *mémoires,* et l'on verra plus tard que ces *mémoires* lui ont été « fournis ». Jusqu'à la fin de son travail l'auteur conserve cette double préoccupation d'avertir le lecteur qu'il ne fait qu'un supplément et qu'il travaille sur des pièces qui lui sont mises entre les mains. Voici la phrase importante qui ferme le 4e volume :

« Je finis en novembre ce travail, qui est le même mois où finissent les mémoires qu'on m'a fournis. J'attends les autres pour achever, afin de rendre ce service au public, en luy conservant avec ma plume le secret des plus belles affaires qui se soient passées dans l'Europe. »

La composition générale de l'œuvre répond bien à l'intention de l'auteur. C'est plutôt un recueil de pièces mises bout à bout, « selon l'ordre des temps, » qu'une rédaction suivie et complète. On voit bien à première vue que, dans l'ordre où ses mémoires se trouvaient classés, le travailleur anonyme les a copiés, ou résumés à son tour, sans se préoccuper beaucoup de l'exactitude, sans examiner de très-près la date réelle des faits, sans s'appliquer à relier par un fil, si léger qu'il fût, la série des événements. Nous devons ajouter enfin que ce travail semble au premier abord incomplet en tête et en queue ; mais il est à croire qu'il n'a jamais eu d'autre début, car le ms. du fonds Béthune qui le précède dans l'ancien classement est d'un autre format, et quoiqu'il traite de sujets analogues, il semble faire partie d'une œuvre différente. Quant à la fin, il est à croire que c'est le manque de mémoires venant du P. Joseph qui a arrêté le travailleur, et il n'est pas probable que son œuvre ait été poursuivie au moyen de pièces ayant une autre origine.

Il reste maintenant à déterminer quel est l'auteur de ce ms., quelle est la date de sa rédaction, quelle est l'histoire qu'il complète, et quelle est l'importance de son travail. C'est là précisément le sujet de la thèse de M. P., et nous le suivrons tout à l'heure sur ce terrain ; au moins nous rechercherons avec lui s'il existe des rapports sérieux entre ce supplément et les Mémoires du cardinal. Auparavant, il convient de dire encore un mot de la manière dont M. P. a étudié ce ms., et de relever le peu de soin qu'il a mis à examiner et à reproduire des passages que lui-même a considérés comme les plus importants de tout l'ouvrage. On peut dire que parmi les nombreux fragments du manuscrit que M. P. a cités, il n'en est pas un seul qui ne contienne une ou plusieurs fautes de *lecture.* Cependant, nous l'avons dit, l'écriture du manuscrit est belle et facile ; elle est d'une main moderne par la forme et par l'allure ; je ne sais comment expliquer les fautes qui se retrouvent à chaque page. J'en signalerai quelques-unes, au hasard :

P. 50, M. P. cite un passage d'une demi-page : voici les fautes que j'ai relevées dans ces quelques lignes : « le sieur *Brasseux* » pour « le sieur *de Brasseuse* »; ligne 10 : « qu'elle *scavoit* », pour « qu'elle *sçait* »; ligne 18, M. P. omet ce passage important à propos du P. Joseph : « *comme il est exprimé en l'histoire de sa vie* ». Nous reviendrons plus tard sur ce fait. Au haut de la page 51, M. P. écrit « logé *à* la Bastille » ; il y a sur le texte : « *dans* la Bastille » ; quelques lignes plus bas : « sans lui *laisser* entre les mains le P. Chanteloube » ; au lieu de « sans lui livrer », etc....

P. 77, M. P. cite un autre passage relatif au chancelier Oxenstiern. La phrase imprimée est absolument inintelligible; la voici : « Au commencement il fit le difficile ne voulant pas tenir le traité de Paris aneantissant celui d'Heilbronn et qu'ainsi il ne restoit aucune obligation entre la France et la Suède ; cela étoit indifférent au roi. » Reportez-vous au texte ; vous verrez que M. P. a sauté un passage entier sans s'en apercevoir, et qu'il faut écrire cette phrase très-claire maintenant : « Au commencement il fit le difficile ne voulant pas tenir le traité de Paris ; *ensuitte de quoy on le paya en mesme monnoie ; car on luy fist voir qu'on ne se soucioit guère de traicter et qu'encore que le traité de Paris anéantissoit* celuy d'Heilbronn, et qu'ainsy il ne restoit aucune obligation entre la France et la Suède, cela étoit indifférent au roi », etc...

P. 85, un autre passage cité, d'autres erreurs s'y trouvent : « *sur le soir ils couchèrent ensemble* », dit M. P. ; il y a dans le texte « *ils se marièrent* et couchèrent ensemble », ce qui est plus convenable ; trois lignes plus bas, il y a dans le texte : l'armée du roy estoit dans la Lorraine pour se *saisir* des places qui restoient; M. P. écrit : « pour *se servir* des places qui restoient ». M. P. semble avoir en outre une particulière préoccupation d'altérer les chiffres : ainsi, p. 53, il met d'après le Supplément, la mort de Wallenstein au 15 février ; c'est le 25 qu'il fallait dire et que le ms. a écrit. P. 77, il lit le 26 *avril*, tandis qu'il y a le *seizième d'avril* en toutes lettres dans le ms.[1]. P. 98, M. P. fixe de son plein gré à 40,000 livres la somme promise à Wallenstein par le roi de France; il y a 50,000 livres dans le texte, et c'est bien la somme qui fut offerte.

M. P. se plaint fréquemment de l'incurie du copiste, des bévues qu'il a commises; il tient à nous en donner des exemples; il les souligne par des *sic* et par des notes explicatives. Prenons quelques exemples à notre tour. P. 145, dans une instruction, on dit à Feuquières : « S'en retournant à Worms, où il se doit faire une assemblée des quatre cercles pour prendre les moyens de continuer la guerre, afin d'obtenir une seure et raisonnable paix, les affaires à la forme suivante. » La phrase est tout à fait inintelligible. M. P. se hâte de mettre un *sic* et il ajoute en note : « Pour donner une

1. T. III, fol. 135 v°.

idée de l'incurie et de l'ignorance du copiste, nous transcrivons le texte tel qu'il est dans le manuscrit. » Malheureusement M. P. se trompe; il y a quelque chose de plus dans le texte : trois mots, — trois mots seulement, que M. P. a omis et qui donnent tout le sens à la phrase. Voici la phrase finale (*Feuquières* étant le sujet exprimé plus haut) : « afin d'obtenir une seure et raisonnable paix, *portera s'il se peut*, les affaires à la forme suivante ». N'insistons pas davantage, le jeu deviendrait cruel; une seule note de ce genre nous donnera lieu de relever encore une erreur de M. P.; mais ici il ne s'agit plus d'erreurs de transcription; c'est un point d'histoire intéressant que M. P. a mal compris; il vaut la peine d'y insister.

Dans une instruction à Feuquières, rédigée par Bouthillier et le P. Joseph, revue et corrigée par Richelieu, les conditions auxquelles le Roi entend faire la paix sont énumérées tout au long. Voici l'une de ces conditions : « que les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun et les lieux qui y sont compris demeurent en la protection de Sa Majesté et en la manière qu'ils sont maintenant, sans que luy et ses successeurs puissent estre en cela troublez et molestez, *réservant toutefois à l'Empereur le droict de reprise et de recognoissance.* » M. Parmentier donne cet article d'après le Supplément; il souligne comme nous l'avons fait le membre de phrase final, et il ajoute la note suivante : « Les mots en italique forment un contre-sens : le copiste écrivant sous la dictée a fait ici une de ces bévues dont le Supplément est rempli. » Nous avons sous les yeux la minute de cette instruction, revue par Richelieu, arrangée plus tard pour les Mémoires. La phrase en question s'y retrouve, bien entendu. Le copiste n'a pas commis la moindre bévue; il est fâcheux que M. P. ne se soit pas rendu compte que la condition ainsi posée avait un sens très-réel et très-complet. Il suffisait de se renseigner quelque peu, pour ne pas ignorer que *les droits de reprise et de recognoissance* sont des droits féodaux très-clairs, très-nettement définis et qui, réservés au suzerain, n'ont rien qui soit contraire à la protection que les traités avaient accordée au roi de France.

Il eût été plus intéressant, puisqu'on s'arrêtait en cet endroit, d'essayer de trouver les motifs qui décidaient Richelieu à rappeler, dans son projet de traité, ce lien féodal qui rattachait la France à l'Empire, et donnait au roi une sorte d'infériorité. Lui, si méticuleux d'ordinaire dans la recherche de ces questions de forme, qui quelquefois peuvent donner à certaines prétentions l'apparence du droit, pourquoi ne s'arrête-t-il pas sur ce point; pourquoi, dans un traité qu'il compte bien imposer à ses adversaires, laisse-t-il passer cette clause, et ne songe-t-il pas à la rayer du code diplomatique? Il y a une conjecture qui vient tout naturellement à l'esprit, et que bien des faits analogues pourraient contribuer à fortifier. Richelieu désirait ne pas perdre un prétexte, si mince qu'il fût, de s'immiscer dans les affaires de l'Allemagne. A cette époque il cherchait à s'ouvrir, par tous les moyens, une porte qui pût lui donner accès dans la diète, ou du moins dans

l'organisation du corps germanique; c'était le moment, ne l'oublions pas, où il songeait très-sérieusement à obtenir pour lui-même le titre de coadjuteur de l'archevêque électeur de Trèves. Peut-être trouvons-nous dans la clause où nous nous sommes arrêtés quelque temps une trace de la même préoccupation. Lui et le P. Joseph, habitués à peser les mots et n'ignorant pas qu'avec une ligne on peut prendre une province, avaient sûrement réfléchi sur cette phrase. Ce que M. P. a pris pour une bévue du copiste était, peut-être, le fruit de leurs méditations[1].

On voit par ces exemples jusqu'à quel point la méthode de M. P. a été incertaine, et ses connaissances restreintes, en raison des difficultés du sujet qu'il ne craignait pas d'aborder. Les observations générales que nous avons présentées jusqu'ici ne touchent point cependant au fond même de la thèse; elles ne font que nous mettre en garde contre la conviction que s'est faite M. P., et contre les résultats qu'il considère comme acquis à la science.

Le livre de M. P. est divisé en sept chapitres; ces sept chapitres peuvent se ramener pour nous à deux conclusions principales : la première, que le ms. en question n'est composé ni de mémoires ni de papiers d'État du P. Joseph; la deuxième, qu'il n'est rien autre chose qu'un supplément inédit des Mémoires du cardinal de Richelieu. Seuls ces deux points présentent quelque chose de nouveau; seuls ils s'appuient sur une argumentation du moins spécieuse; seuls ils intéressent le public; seuls ils nous arrêteront quelque temps. Car, de reprendre l'examen inattendu du livre de M. Marius Topin, auquel M. P. a consacré une bonne partie de son travail; de nous étendre sur les trois

1. Ce n'est point à la légère que j'affirme que Richelieu a réfléchi sur cette phrase; car, comme j'espère le démontrer tout à l'heure, le texte qu'a publié M. P. d'après le Supplément, est celui de l'Instruction telle qu'elle sortit des mains du P. Joseph. Nous avons au Ministère des Affaires étrangères une autre rédaction de ce même document. Bien des passages y sont modifiés et corrigés. C'est la leçon définitive et telle que l'a acceptée Richelieu. Or le passage en question a subi une légère transformation qui rend la phrase plus claire et plus naturelle. Il y a dans ce texte : « ... demeurent *comme ils sont maintenant* en la protection de Sa Majesté, sans que luy et ses successeurs... » (Arch. Aff. étr. Allem. 1634). — Ajoutons un mot encore pour démontrer complétement qu'il y avait là une finesse du cardinal et du P. Joseph. En 1630, au traité conclu à Ratisbonne avec l'Empereur, on avait passé superficiellement sur une clause analogue. Plus tard, en 1645, la France réclama la possession et la suzeraineté complète du pays. Elle l'obtint enfin en 1648, aux traités de Westphalie. Ces variations dans la politique suivie par notre cabinet indiquent bien qu'il y avait eu quelque chose de particulier, qui, à l'époque que nous étudions, avait arrêté la pensée de nos habiles négociateurs.

Si l'on veut voir le détail des prétentions de la France sur ces différents pays, il faut consulter les papiers de Godefroy, et, en particulier, le vol. qu'il a publié en 1645, sous le titre de *Mémoires et Instructions pour servir dans les négociations et affaires concernant les droits du roy de France*. Paris, Cramoisy.

points de l'histoire de Richelieu à l'étude desquels M. P. s'est arrêté, sans avoir aucune connaissance des travaux anciens ou modernes, ce serait allonger inutilement cet article.

Une seule chose nous intéresse : avons-nous réellement affaire à un supplément des Mémoires ? Nous ne le pensons pas pour notre compte, et nous allons mettre nos objections et nos doutes sous les yeux du lecteur.

Voici les conclusions posées par M. P. :

1° Le ms. 3754 à 3757 du fonds français est un supplément des Mémoires de Richelieu.

2° Il a été rédigé en partie pendant la vie du cardinal et en partie après sa mort.

3° Il a été rédigé par le même secrétaire dont Richelieu s'était servi pour la composition de ses Mémoires à partir de 1631[1].

4° Il a été composé sur les pièces qui ont servi à la rédaction des Mémoires : « Après les corrections faites par le cardinal pour son Histoire, le secrétaire les a conservées dans le supplément[2]. »

Voici maintenant l'argumentation développée par M. P. :

Le manuscrit en question déclare à plusieurs reprises qu'il est un supplément. L'intention de compléter un autre travail est évidente et formellement exprimée dans tout le cours de l'œuvre.

Mais de quoi ce ms. est-il le supplément? Il le dit lui-même plusieurs fois encore; car il renvoie soit à l'*Histoire générale des guerres*, soit à l'*Histoire*, soit à l'*Histoire entière*. Quels sont ces ouvrages? M. P. a pensé qu'à eux tous ils n'étaient qu'un seul et même ouvrage : les Mémoires de Richelieu, désignés si fréquemment par leur auteur sous le nom de l'*Histoire*. M. P. a donc relevé la plupart des passages où le rédacteur du Supplément renvoyait au travail qu'il complétait; disant par exemple : « Je laisse ceci à l'*Histoire*; l'*Histoire* dira cela; je ne m'étends pas davantage parce que l'*Histoire* a développé ce point, etc. » Il s'est trouvé que ces renvois coïncidaient le plus souvent avec des points développés dans les Mémoires du cardinal. M. Parmentier s'est souvenu en outre de ce que disait M. Avenel, que dans le volume A des Mémoires du cardinal de Richelieu se trouvent parfois copiées des pièces qui ont disparu de la rédaction B, mais que ce ms. ajoute alors cette note : « on verra cette pièce à la fin du volume » ; comme on ne les trouve pas à la fin du volume, M. P. a conclu que Richelieu avait eu l'intention de faire faire, avec les pièces trop longues pour entrer dans le corps de l'Histoire, un appendice à ses Mémoires et que cet appendice a même été commencé de son vivant. Qui dit appendice dit supplément, — c'est ainsi qu'a raisonné M. P. — Or, nous avons ici un Supplément qui n'a pas son Histoire, nous avons dans les Mémoires de Richelieu une Histoire qui n'a pas son Supplément. Il se trouve que

1. P. 11.
2. P. 49.

notre Supplément concorde à peu près avec notre Histoire. L'appendice de l'Histoire devait être une réunion de pièces; il y a des pièces dans notre Supplément; ces pièces sont souvent confidentielles; elles touchent aux arcanes de la politique; elles ne peuvent provenir que du cabinet d'un premier ministre; qui a voulu l'Histoire a voulu le Supplément, qui a fait l'Histoire a fait le Supplément. Donc nous avons entre les mains, pour les années 1634 à 1638, le Supplément des Mémoires de Richelieu, Supplément que les Mémoires annonçaient pour les années antérieures à 1630, et qui pour ces années a été perdu malheureusement.

Une fois cette conviction entrée dans l'esprit de M. P., aucune objection n'a été assez forte pour l'ébranler, aucun fait assez évident pour lui montrer son erreur. Que V. Siri, auteur sérieux et contemporain, appelle ce manuscrit « Registres du Père Joseph », cela lui importe peu; il ne discute même pas cette objection grave et la néglige dédaigneusement; que le ms. renvoie le plus souvent à une « Histoire générale des guerres », titre qui n'a jamais été celui des Mémoires de Richelieu; peu importe à M. P.; entassant hypothèse sur hypothèse, il affirme, sans donner aucune preuve, que Richelieu a commencé par rédiger ses Mémoires en deux parties séparées; l'une relative aux affaires extérieures, l'autre aux affaires intérieures; que ces deux rédactions se sont, plus tard, fondues en une seule, qui forme aujourd'hui les Mémoires. Or, il n'y a aucune trace, — aucune, d'un travail de ce genre; jamais ce titre : « Histoire générale des guerres, » ne se trouve dans les papiers de Richelieu, où il est parlé si fréquemment de l'Histoire. Mais M. P. ne prend en considération aucune de ces objections. Son siége est fait; il ne voit même pas dans son texte les arguments les plus clairs qui s'élèvent contre lui. — Et pourtant sur quoi est appuyée cette conviction si enracinée? Nous l'avons dit, sur des conjectures, sur de simples rapprochements; sur cette simple remarque que les renvois faits par le Supplément correspondent, à peu près, à certains passages des Mémoires. Il n'y a rien autre chose; pas un seul fait positif dans toute l'argumentation de M. P.; pas une seule fois on ne voit l'auteur du manuscrit dire nettement : « Je fais un supplément au travail entrepris par le cardinal »; pas plus que nous n'avons vu une seule fois le cardinal ou ses secrétaires faire allusion à une « Histoire générale des guerres » ou à un Supplément.

Si ces remarques importantes n'ont pas arrêté M. P., devons-nous cependant les passer ici sous silence; et si en face des conjectures qu'il a groupées avec art, nous plaçons quelques faits positifs, catégoriques, ne pourrons-nous pas affirmer que M. P., dans le désir d'enrichir l'Histoire d'un document de premier ordre, s'est laissé tromper et aveugler, et qu'il importe de ne pas laisser se propager cette erreur?

Reprenons une à une chacune des affirmations de M. P. Il dit (p. 11), et il prétend démontrer (p. 188 et suiv.) que le Supplément a été rédigé partie pendant la vie du cardinal (les deux premiers volumes et le

commencement du troisième); partie après sa mort (la fin du troisième volume et tout le quatrième).

A l'appui de ce qu'il avance, M. P. cite plusieurs passages du ms. Vérifions quelques-unes des citations et ajoutons-en quelques autres. M. P. remarque que l'auteur du ms. fait allusion à une vie du P. Joseph[1]. Voici le passage entier, c'est celui que M. P. a tronqué à la p. 50 de sa thèse : « La royne mère envoya le sieur de Brasseuse de Bruxelles au père Joseph, capucin, ... pour l'assurer de sa part qu'elle reconnoissoit luy avoir grandes obligations des bons offices qu'elle sçait qu'il luy avoit rendu, et que s'il fust venu la treuver à Compiègne avant qu'elle se fust retirée en Flandres, ce qu'il eust faict sans une incommodité qui luy survint dans le chemin pour y aller, *comme il est exprimé en sa vie,* elle ne fust point sortie du royaume, etc. » Quelle est cette vie du P. Joseph, à laquelle il est ici fait allusion? M. P. dit quelque part dans une note[2] que c'est celle que le P. Lelong (t. I, n° 13,919) place en 1638. « Le capucin, ajoute-t-il, n'étant mort que le 18 décembre, il faudrait au moins la mettre en 1639. Elle était manuscrite et en latin; on ne l'a pas retrouvée. » M. P. se trompe; pour cette vie manuscrite, le P. Lelong ne donne aucune indication de date, pas plus 1638 que 1639. Ce n'est pas à cette vie manuscrite et inconnue qu'il est fait ici allusion; c'est évidemment à la vie du P. Joseph, publiée en 1645 sous le titre suivant : *Vita et gesta P. Joseph Leclerc Capucini.* Paris, Denis Thierry, in-4°. Cet ouvrage est attribué par Wadding et d'autres auteurs de bibliographies capucines au P. François d'Angers; nous en avons en vain cherché un exemplaire dans les bibliothèques de Paris; mais il est cité par toutes les bibliographies sous cette date de 1645[3]. C'est probablement ce travail que Richard a eu entre les mains, pour la composition de son *véritable P. Joseph;* nous retrouvons là en effet le détail auquel il est fait allusion; et nous y apprenons que c'est une entorse réelle ou supposée, qui a empêché le P. Joseph de se rendre auprès de la reine-mère, à Compiègne, avant son départ pour l'exil.

Voici un passage plus important du *même tome Ier*, qui a tout à fait échappé à M. P. *Au folio* 27 l'auteur donne les noms des docteurs qui furent chargés de faire la consultation théologique, relative à l'affaire de Camus, évêque de Belley : « Les docteurs qui eurent la commission de cette œuvre furent, dit-il, les sieurs de Vallentien, Le Clerc, Isamberg, Charton et Lescot, a *present evesque de Chartres.* » Or, le *Gallia christiana* nous apprend que ce Lescot reçut ses bulles, du pape Urbain VIII, le 22 *juillet* 1643 et qu'il fut sacré en chapelle de Sor-

1. P. 188. M. P. indique ce passage comme se trouvant au f° 28 du ms. C'est une erreur; il est au f° 9 v°

2. P. 25.

3. Consulter le P. Lelong, n° 13920, et Denys de Gênes à l'article François d'Angers, p. 112.

bonne le 15 *novembre* de la même année. Cette indication rejette donc la rédaction du premier volume des Mémoires au moins au-delà des premiers mois de l'année 1644.

Voulez-vous d'autres preuves de ce fait? En voici une encore que M. P. n'a pas connue. Elle est au folio 75 *de ce même tome Ier*. Après avoir indiqué les causes de la guerre avec l'Espagne, l'auteur écrit : « Le cardinal de Richelieu, qui n'estoit pas d'humeur à souffrir tant de bravades, engagea enfin Sa Majesté, de sorte que la chrestienté est restée dans le trouble où on la veoit, et soubz lequel nous gémissons sans espérance de paix que par miracles, *quoy qu'on travaille après,* sy ce n'est quand un des partis sera abattu, et que la nécessité extresme empeschera de pouvoir faire la guerre, et ainsy contraindra de consentir à la paix. »

Ce passage, qui (disons-le en passant) est peu flatteur pour le cardinal de Richelieu, ne désigne-t-il pas assez clairement l'époque même où il a été écrit : « La paix, après laquelle on travaille », dit-il; c'est une allusion assez claire aux premières négociations de la paix de Westphalie. Quelle est la date de l'ouverture des négociations — je ne dis pas de l'ouverture du congrès : c'est mars 1644, le moment où d'Avaux se rendit à Münster. Ainsi donc, nous avons encore ici un texte qui exprime assez clairement que la rédaction du premier tome du Supplément ne peut être antérieure aux premiers mois de 1644. Bien d'autres indications que l'on relèverait facilement dans les autres volumes, et dont M. P. a cité quelques-unes, nous feraient suivre peu à peu les progrès de l'œuvre, dans le cours des années 1644, 1645 et 1646; je m'arrêterai seulement à la plus importante, à la plus claire de toutes. Elle a été pour M. P., qui ne l'a pas ignorée, le sujet d'une erreur assez considérable. — Il s'agit de l'orgueil du duc Charles de Lorraine. « Il avoit, » dit l'auteur du supplément, « fait faire des médailles d'or avec son effigie ayant pour revers un bras tenant une épée de laquelle il abat trois fleurs de lis soubs cette devise : *En temps je moissonne...* Je ne sçays pas quand il trouvera ce temps, puisqu'il n'y a pas encore un mois qu'on luy vient d'enlever la dernière de ses places pour la seconde fois. De sorte qu'il ne luy reste à présent pas seulement une motte de terre, et peut dire avec[1] vérité comme le filz de Dieu que les renards ont leurs tanières et les oiseaux leurs nids, mais que luy n'a pas qui luy appartienne où reposer sa teste[2]. »

Il ne peut faire de doute pour personne, excepté pour M. P., qu'il s'agit ici de la seconde prise de La Mothe, arrivée le 7 juillet 1645[3]; c'était une place importante et le dernier boulevard de la Lorraine. Sa prise fut un événement qui frappa beaucoup les contemporains. S'il restait encore quelque doute après qu'on a lu la phrase si claire de

1. M. P. écrit *en;* mais c'est *avec* qu'il y a dans le ms.
2. T. III, f° 60.
3. V. D. Calmet, vol. III, col. 427.

l'auteur du supplément, il suffirait de souligner ce jeu de mots : « qu'il ne lui reste à présent pas seulement une *motte* de terre. » Ainsi donc il est dit positivement dans ce passage que l'auteur l'écrivait en août 1645, *un mois* après cet événement militaire. M. P. n'a pas voulu voir cela ; et il n'a tiré de ce fait si important, que cette simple conclusion, que le folio 75 du tome III avait été rédigé « à la fin de 1641, ou au commencement de 1642 », au moment de la reprise des hostilités contre Charles de Lorraine[1] !

Si cependant M. P. s'était appliqué un seul instant à relever le véritable sens d'un texte qu'il a lu et copié, il ne se fût pas exposé à nous affirmer que le supplément avait été rédigé en grande partie (2 vol. et demi !) avant la mort du cardinal; car, une fois ce passage bien compris, il faut supposer, pour admettre cette manière de dater, que, juste avant le fol. 75 du t. III, le rédacteur, écrivant au début de 1642, se serait arrêté brusquement, aurait mis là sa plume, et attendu, pour poursuivre, que les armées de Louis XIV se fussent emparées de La Mothe pour la seconde fois; cela fait, il aurait repris son œuvre et tout d'un trait l'aurait poursuivie jusqu'à la fin; car plusieurs autres passages nous prouvent que le Supplément a dû être terminé dans les premiers mois de 1647.

Il est bien entendu qu'il n'y a rien dans le tome III qui puisse autoriser cette hypothèse. D'ailleurs les preuves que nous avons données plus haut établissent surabondamment que le rédacteur ne s'est mis à l'œuvre qu'en 1644, au plus tôt; qu'il a poursuivi son travail en 1645, et l'a terminé probablement en 1646. Il serait facile d'arriver à une plus grande précision; car l'auteur du Supplément est communicatif; mais cette recherche n'est pas ici de saison; il suffit d'avoir établi clairement que, contrairement à la première conclusion de M. P., pas une ligne de ce travail *n'a été écrite du vivant du cardinal de Richelieu*.

M. P. a-t-il été plus heureux en affirmant en second lieu que l'auteur du Supplément n'était personne autre que le secrétaire, qui, à partir de 1631, a mis en ordre et rédigé les Mémoires de Richelieu (p. 173 et suiv.)? Nous ne le pensons pas. On voit bien ce qui a conduit M. P. à établir cette identité des deux rédacteurs. Du moment où il supposait que le Supplément dépendait des Mémoires, il fallait bien admettre aussi « que Richelieu avait employé la même main au premier comme aux seconds. » Mais ici encore nulle preuve sérieuse, aucun fait, aucune argumentation solide. M. P. croit remarquer des analogies de style et de tournure; il s'étonne que quelques formules se retrouvent dans l'un et l'autre des deux livres, sans observer que, si ces mêmes formules sont dans l'un comme dans l'autre, c'est parce que tous deux copient des dépêches et des pièces analogues.

Ici encore donnons, à notre tour, quelques faits positifs. Pour les be-

1. P. 189.

soins de sa cause M. P. suppose que, à partir de 1630, Richelieu a changé de secrétaire. Si la première rédaction analogue au ms. A nous manque, pour les années postérieures à 1630, il y a fort heureusement aux Archives des Affaires étrangères et à la Bibliothèque nationale, un grand nombre de pièces, postérieures à cette date, qui sont *préparées pour les Mémoires*. Or, nous affirmons que dans ces pièces la main de l'annotateur n'a pas changé; c'est toujours celle qui a présidé à la rédaction du ms. A; c'est toujours la main du Secrétaire des Mémoires. Nous affirmons encore qu'il n'y a aucune ressemblance entre cette écriture et celle — je ne dis pas seulement du copiste, — mais aussi de l'annotateur du Supplément. Donc l'examen matériel du manuscrit est contraire à l'hypothèse de M. P.

Il y a plus : quand l'auteur du Supplément veut désigner l'auteur de l'Histoire qu'il complète, comment s'y prend-il? Dit-il : « j'ai dit ceci, nous avons dit cela »?... jamais; il dit l'*historien;* et il sépare évidemment les deux personnalités l'une de l'autre, par des phrases comme celles-ci : « Je viens à ce que l'*historien* n'a pas seu que le roy d'Espagne..., etc.[1]; » et ailleurs : « Je ne touche pas ce qui a esté si publicq que l'*historien* l'a pu voir puisqu'il estoit dans Paris, et que la chose se passa dans le Parlement[2]. » Ces formules ne sont-elles pas assez nettes? Est-ce ainsi que l'on parle de soi-même? D'ailleurs, l'examen des deux questions suivantes ne fera qu'ajouter une nouvelle clarté à tant d'évidence. Examinons donc : 1° si l'auteur du Supplément s'est servi des mêmes pièces qui avaient été préalablement employées dans les Mémoires; 2° si c'est aux Mémoires de Richelieu que s'adressent les renvois du Supplément.

M. Avenel avait établi, et nous l'avons déjà répété ici plusieurs fois, que les documents qui avaient servi à la rédaction des Mémoires de Richelieu étaient pour la plupart parvenus jusqu'à nous, et qu'ils gardaient des traces nombreuses de la préparation qu'ils avaient subie pour entrer dans le cours de la rédaction. Puisqu'on avait affaire dans notre Supplément à un recueil de pièces analogues, puisqu'on affirmait que l'auteur de ce manuscrit a reproduit sous leur forme première et intégrale des pièces que Richelieu avait corrigées, altérées pour les faire entrer dans ses Mémoires (p. 95, p. 166 et suiv.), ce qu'il y avait de plus simple, c'était de recourir à ces pièces elles-mêmes, de les comparer aux copies du Supplément et de faire toucher du doigt au lecteur la vérité des affirmations que l'on avançait sans aucune preuve. M. P. n'a pas songé à cela. Il a simplement comparé le ms. du Supplément avec l'édition des Mémoires; quand il a rencontré dans le premier des pièces qui ne se trouvaient pas dans les seconds, il s'est écrié : « Voyez comme notre Supplément était utile, comme il était bien dans la pensée de Richelieu », sans se demander si ces documents ont jamais été de ceux qui ont figuré dans le cabinet du ministre;

1. T. III, f° 225.
2. T. IV, f° 1.

quand il a rencontré les mêmes pièces dans les deux ouvrages, il a noté quelques divergences de rédaction, et il s'est écrié encore : « Voyez l'utilité du supplément, il réforme, il complète, il dément les Mémoires; cela n'était-il pas bien nécessaire, et tout à fait dans la pensée de Richelieu? » Enfin, sans se demander s'il n'y avait pas, parmi les papiers rassemblés par le cardinal-ministre, bien d'autres documents de premier ordre, et qui eussent fait la joie du rédacteur du Supplément, s'il eût été admis à les consulter et à les reproduire; sans s'imposer tout ce travail[1], M. P. a cru que quelques remarques superficielles suffiraient pour convaincre le lecteur d'un fait que des preuves palpables, tangibles, pouvaient si facilement établir ou renverser.

Nous avons fait cette recherche. On pourrait prendre une à une chacune des affaires traitées dans le Supplément, et établir par une simple liste des pièces que son auteur a copiées et de celles qu'il a omises, qu'il n'a jamais eu dans les mains les papiers de Richelieu. Il y a telle pièce insignifiante, quelque lettre du P. Joseph, quelque dissertation théologique, que notre auteur a reproduite soigneusement « sur l'original, » comme il le dit; il n'y en a nulle trace dans les volumes qui sous leur reliure du XVIIe siècle sont parvenus intacts jusqu'à nos jours. Par contre, je donnerai ici une liste des pièces relatives aux négociations qui eurent lieu au début de 1634 dans le but de faire rentrer en France la reine, mère du roi. Toutes ces pièces ont été réunies pour les Mémoires, la plupart d'entre elles sont annotées de la main du secrétaire; elles sont toutes de première importance, et cependant l'auteur du Supplément n'en a pas connu une seule :

Je commence au voyage de Brasseuse, dont le supplément a parlé : Advis sur le retour de la Royne mère du Roy du 18me décembre 1633. — Récit des tentatives faites par Brasseuse auprès du Roy (publié dans Avenel, t. IV, p. 527). — Fév. 1634. Lettre du général des Feuillants au cardinal de Richelieu, au sujet de la réconciliation. — Coppie de l'instruction donnée au s^r^ de Laleu, au voyage qu'il a fait en France de la part de la Reyne-mère au mois de fév. 1634. — 26 fév. 1634. Réponse du Roy à la Reyne-mère. A la suite il y a des lettres de Richelieu, du P. Suffren, et bien d'autres qui sont du plus haut intérêt. Toutes ces pièces ont été tenues, annotées, employées par le secrétaire des Mémoires. Elles se trouvent mêlées à des fragments de récits qui sont les premières rédactions de certains passages[2]. Mais aucune d'entre elles n'a servi au Supplément. Ceci d'ailleurs n'est pas spécial à l'affaire de la reine-mère; nous pourrions produire une liste analogue pour chacun des points d'histoire qui se trouvent traités à la fois de part et d'autre; combien par exemple ne citerions-nous pas, sur l'affaire de Monsieur, de pièces de premier ordre, interrogatoires, déclarations du

1. Bibl. nat., n° 2036^54ab^ fr., suppl., f° 95 et suiv.

2. V. au f° 116 tout un fragment important dicté pour les Mémoires et qui y est reproduit. Mich. et Pouj., t. VIII (p. 524).

roi, soumission de Monsieur et de ses partisans, arrêts du Parlement[1], pièces qui toutes ont été entre les mains du rédacteur des Mémoires, aucune dans celles du rédacteur du Supplément. Nous préférons passer et insister davantage sur un genre de preuves plus convaincant encore et surtout plus intéressant; il nous fait entrer dans l'intérieur même du cabinet de Richelieu, et assister à la rédaction des dépêches sur le sujet le plus grave dont s'occupait alors la politique française, je veux dire les affaires d'Allemagne. — C'est de ces dépêches qu'est rempli notre Supplément; cela n'étonnera pas le lecteur, s'il se souvient que V. Siri et Ranke ont cru voir dans cet ouvrage des Mémoires sortant du cabinet du P. Joseph; car le capucin avait en particulier la haute main sur tout ce qui se rapportait à cette contrée.

M. P. a eu l'occasion de citer quelques-unes de ces pièces; quand il les a comparées avec certains passages du texte des Mémoires, il a été frappé des différences assez sensibles existant entre deux textes qui prétendaient pourtant se servir d'un seul et même document. Il a conclu de là, que Richelieu avait altéré la pièce pour la faire entrer dans ses Mémoires et que le Supplément nous l'avait rendue dans son intégrité. Je n'insiste point sur ce qu'il y a de choquant dans cette supposition, et sur ce qu'il y a d'invraisemblable dans cette autre idée que le Supplément a été rédigé pour démentir le récit principal; il vaut mieux dire tout de suite, puisque c'est le fait, que les pièces reproduites dans les Mémoires sont différentes de celles qui se trouvent dans le Supplément, non point parce que les premières ont été corrigées, mais simplement parce que les secondes ne sont pas les dépêches et les actes diplomatiques définitifs; ce ne sont que des projets de rédaction.

J'ai dit que, pour la politique d'Allemagne, c'était le Père Joseph qui avait la direction des affaires. Mais le P. Joseph n'avait aucun titre officiel pour agir; il avait fallu lui adjoindre quelqu'un à qui toutes les dépêches fussent adressées, qui signât et contresignât les réponses, en un mot qui tînt la plume. Ce personnage officiel, c'était Bouthillier. C'est ce qui nous explique pourquoi le nom du P. Joseph ne se voit pour ainsi dire jamais, dans toutes ces correspondances, dans tous ces papiers où son influence se fait sentir à chaque instant[2]. Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer l'explication la plus formelle et la plus catégorique, sur la véritable part que le P. Joseph prenait à la rédaction des dépêches; elle est dans une lettre de Bouthillier à Feuquières, du 17 août 1634 : « J'advoue avec vous, écrit Bouthillier, qu'il est très-nécessaire que vous soyez esclaircy souvent des intentions de Sa Majesté sur les choses qu'elle vous

1. V. Arch. des Aff. étr. France, 1634. 1er et 2e semestre. Vol. 68 et 69.

2. Cependant dans les Négociations de Feuquières c'est toujours à Bouthillier et au P. Joseph que sont adressées les dépêches de Feuquières. (Voir l'édition de 1753, à toutes pages.)

ordonne; mais *concertant avec le R. P. Joseph ordinairement les dépesches qu'on vous fait,* je ne vous escris pas si souvent que je fais à tous les autres ambassadeurs du Roy, parce qu'estant tantost *les uns d'un costé, les autres de l'autre,* il est malaisé de s'assembler si justement qu'on puisse résoudre toutes les affaires avant que les ordinaires partent. Je tiendrai pourtant la main à ce que vous soyez plus souvent instruit de toutes choses[1]. »

Ce passage est formel. Bouthillier et le P. Joseph s'assemblaient pour rédiger les dépêches; un commis de Bouthillier écrivait sous la dictée de l'un ou de l'autre; c'est ce qui explique la quantité de minutes de la main de ce commis, indiquées par M. Avenel. Nous en trouvons un nombre considérable dans les papiers de Richelieu; mais les dépêches ainsi rédigées n'étaient point encore définitives. Avant d'être envoyées, elles passaient sous les yeux du cardinal; celui-ci faisait ses observations, corrigeait en marge, quelquefois de sa propre main, le plus souvent par l'intermédiaire d'un secrétaire; la dépêche, ainsi remaniée, était enfin transcrite en minute par un secrétaire de Richelieu, et l'original signé du roi et contresigné de Bouthillier partait pour l'Allemagne; mais les deux minutes, c'est-à-dire celle provenant de chez Bouthillier et celle recopiée par le secrétaire du cardinal, restaient dans les papiers de Richelieu, et prenaient leur place en attendant qu'on les fît servir à la rédaction des Mémoires; c'est ainsi que nous avons pu assister aujourd'hui à ce travail intérieur, que nous avons vu ces projets chargés de ratures et ces minutes définitives, portant seules, à leur tour, les traces de la préparation pour entrer dans les Mémoires.

Or, quelles sont les pièces que reproduit notre Supplément? Non pas celles qui présentent la rédaction complète, mais bien les premiers projets, la rédaction antérieure aux corrections du cardinal, en un mot les pièces telles que les a rédigées le P. Joseph. Les Mémoires au contraire n'ont jamais employé que les minutes définitives. C'est ce qui explique les divergences quelquefois très-importantes que les deux ouvrages présentent dans la reproduction d'une même pièce.

Nous donnerons un seul exemple, et nous le tirerons d'une instruction à Feuquières publiée par M. P. La comparaison du texte du Supplément et de celui de la minute de la pièce rendra un compte bien net de la nature des corrections que Richelieu jugeait à propos de faire sur les projets, corrections que le Supplément n'a pas connues :

Texte du supplément : p. 99.	Texte de la minute définitive[2] :
S'il se rencontre que ledit duc de Fritland voulut s'arrester aux ordres que le sieur de Feuquières reçut l'an passé pour traiter avec ledit duc, sur lesquels il semble que *le compte* de	S'il se rencontre que le duc de Fridland voulust s'arrester aux ordres que le sieur de Feuquières receut l'an passé pour traicter avec ledit duc *de Fridland,* sur lesquels il semble que

1. Aff. étr. Allemagne, 1634, pièce 64.
2. Arch. des Aff. étr. Allemagne, 1634, t. X, pièce 7.

Quinsquy se fonde quand il dit par sa lettre que ledit duc de Fritland accepte les articles proposez par ledit sieur de Feuquières[1], l'on ne croit pas que ce nouveau projet de traité y contrarie.

Que s'il insistoit sur quelques poincts non assez clairement exprimez en ce projet, Sa Majesté donne pouvoir au sieur de Feuquières de luy donner en cela satisfaction, s'abstenant toutes fois d'obliger par escrit Sa Majesté en ce qui regarde le royaume de Bohême, l'asseurant *qu'elle désire y contribuer.* Mais cette promesse se doibt faire, pour estre authentique et effective par le concours de tous les associez, lequel Sa Majesté espère d'obtenir. Ledit duc voudra bien juger combien cela luy seroit perilleux de commencer cette affaire par la communication de tant de personnes en un point si important. Que s'il veut commencer à se déclarer par la publication et par l'effet de cette sienne prétention se fondant sur ce que ce royaulme est électif et que la maison d'Autriche le possède contre les *formes ordinaires de ce royaulme,* le sieur de Feuquières peut asseurer ledit duc que sans délay Sa Majesté approuvera et appuyera cette action; et le sieur de Feuquières luy en pourra donner asseurance par escrit, lorsqu'il aura faict cette publication ou qu'il seroit sur le point de le faire, si cela le retenoit ou que cela le fist déclarer.

Quinsquy se fonde quand il dit par sa lettre que le duc de Fridland accepte les articles proposez par ledit sieur de Feuquières, l'on ne croit pas que ce nouveau projet de traité y contrarie.

Si toutes fois ledit duc de Fridland insistoit sur quelques points contenus esdites propositions précédentes qui ne feussent assez clairement exprimez en ce présent project, Sa Majesté donne pouvoir audit sieur de Feuquières de donner en cela satisfaction *audit duc de Fridland,* s'abstenant toutes fois d'obliger par escrit Sa Majesté en ce qui regarde le royaume de Bohême, l'assurant que *sadite Majesté le désire et contribuera tout ce qui dépend d'elle, mais que cette promesse* se doibt faire pour estre autentique et effective par l'*exprès et commun* concours de tous les associez, lequel Sa Majesté *ne doubte pas* de pouvoir obtenir; *mais que ledit duc de Fridland peut bien* juger *combien il* seroit périlleux de commencer cette affaire par *la communication entre* tant de personnes *d'un* point si important. Que s'il veut commencer à se déclarer par la publication et par l'effect de cette sienne prétention sur ce que ce royaume est électif, et que la maison d'Autriche le possède contre les formes *antiennes,* le sieur de Feuquières peut assurer ledit duc que sans délay S. M. approuvera cette action, et mesme ledit sieur de Feuquières luy en pourra donner asseurance par escrit aussy tost qu'il aura faict cette publication ou qu'il seroit certainement sur le poinct de la faire, s'il ne tient qu'à cela que *ledit duc de Fridland vienne à se déclarer, ce que toutes fois le sieur de Feuquières taschera d'éviter s'il peut.*

Si nous continuions cette comparaison sur la même pièce ou sur d'autres, nous verrions le même genre de corrections se manifester :

1. A ce sujet M. P. semble ignorer encore que nous ayons des renseignements précis sur ces premières négociations engagées avec Wallenstein en 1633. Il suffisait pourtant d'ouvrir les *Lettres et Négotiations de Feuquières* (t. II, p. 1), il en eût vu les détails vers le 16 juillet de cette année. Cf. Avenel, t. IV, p. 472.

tantôt c'est un article ajouté, tantôt un article omis. Un seul mot changé donne à la phrase ou plus de vigueur ou plus de retenue; ce ne sont pas là des erreurs de copiste ou des altérations de rédacteur, ce sont des corrections d'homme d'État, et rien autre chose. Une pièce de ce même volume X d'Allemagne nous fait par son aspect seul entrer dans ce mécanisme de la confection des dépêches[1]. — Elle était rédigée complètement, prête à être recopiée. Elle portait pour titre « Mémoire à Monsieur de Feuquières. Mais soumise au cardinal la rédaction ne lui a pas plu; il a fait mettre en marge ses corrections, a fait rayer le titre et mettre à sa place : « *Projet* de Mémoire *pour* M. de Feuquières. » Cette nouvelle rédaction se trouve recopiée avec les corrections quelques pages plus loin, et elle a servi à la rédaction des Mémoires.

Ne pouvons-nous pas nous arrêter maintenant et conclure encore une fois que M. P. s'est trompé, que l'examen des mss. et des pièces est contraire à son hypothèse, et que les pièces qui ont servi aux Mémoires ne sont pas celles qu'a connues l'auteur du Supplément?

Donnons enfin quelques remarques définitives et dernières, pour arriver à une conclusion générale qui résume et embrasse toutes les autres : que ce n'est point aux Mémoires de Richelieu que renvoie le Supplément, et que par conséquent nous n'avons point affaire à un Supplément inédit des Mémoires de Richelieu.

Nous nous arrêterons peu à certaines considérations que nous avons eu déjà l'occasion d'indiquer en passant. Le Supplément renvoie à trois ouvrages dont deux au moins sont distincts l'un de l'autre : c'est l'*Histoire générale des guerres* (toujours au second tome), et l'*Histoire*. Ces deux ouvrages sont parfaitement différenciés dans la phrase suivante : « Je ne dits rien de la surprise de Philipsbourg par les impériaux et de la perfidie de Bamberger qui en avoit été gouverneur, d'autant qu'*outre ce que l'Histoire en dit*[2], elle est amplement décrite dans l'*Histoire générale des guerres* au tome second de la première narration de cette année (Supp., t. III, f° 37). » Ainsi les deux ouvrages coexistaient l'un à côté de l'autre. Comment appliquer ces renvois à un ouvrage unique, les Mémoires de Richelieu; comment, en présence de ce texte, accepter l'explication donnée sans aucune preuve par M. P., que l'Histoire et l'Histoire générale des guerres, d'abord distinctes, furent fondues *sous les yeux de Richelieu* en une seule Histoire? M. P. dit sous les yeux de Richelieu; en effet les Mémoires ont été rédigés pendant la vie du cardinal. Mais notre Supplément, nous le savons, a été écrit

1. Dépêche à Feuquières du 10 mars 1634. Arch. Aff. étr., tome X, au début du volume.

2. Remarquer que ce renvoi ne coïncide nullement avec le récit des *Mémoires*; car s'ils parlent de la surprise de Philipsbourg par les Impériaux, ils ne disent pas un mot de Bamberger, et ne prononcent même pas son nom. Voir Mich. et Poujoulat, t. VIII, p. 579.

après sa mort, et il parle encore des deux ouvrages comme distincts ; donc ces deux ouvrages, auxquels il renvoie, ne peuvent avoir été après cette rédaction fondus en un seul par Richelieu, puisqu'il était mort depuis près de deux ans quand on écrivait ce passage.

Autre remarque générale : M. P. se fait fort de cet argument que les Mémoires de Richelieu révèlent en plusieurs endroits l'intention formelle de jeter en *appendice* à la fin des volumes quelques-unes des pièces les plus longues et les plus importantes. M. Parmentier conclut de là que nous avons sous les yeux ce complément promis par les Mémoires. Mais qui dit appendice ne dit pas supplément. Que Richelieu ait manifesté au début de ses Mémoires l'intention de dégager du récit quelques pièces importantes et de les mettre à la fin du volume, faut-il en conclure qu'il s'engageait à faire tout un nouveau récit, où tantôt on emploierait des pièces qu'il n'a pas connues, tantôt on reproduirait avec des variantes celles qu'il a données tout entières ; un Supplément qui serait souvent la contradiction de ce qu'il avançait dans son Histoire, où les faits seraient présentés sous un jour différent, où les jugements seraient parfois sévères pour lui et pour sa politique ?

N'insistons pas sur ces considérations, passons encore aux faits précis. M. P. nous expliquera-t-il pourquoi les mêmes points historiques traités par les Mémoires et par le Supplément sont le plus souvent datés différemment ? Ainsi l'histoire dit qu'Oxenstiern arriva le 20 avril à Compiègne ; le Supplément dit le 26. L'histoire date du 1er février une importante dépêche adressée à Feuquières, le Supplément la met au 3 février ; les Mémoires placent la mort de Wallenstein au 15 février, le Supplément dit le 25. Une autre instruction à Feuquières est mise « au commencement de février par les Mémoires », le Supplément la date en propres termes du 28 janvier. Fait plus grave : le Supplément dit au f° 111 du premier volume : « le 23 mars fut donné un arrest au parlement par lequel le mariage de Monsieur fut déclaré rapt ». Or cet arrêt n'est pas du 23 mars, il est du 5 septembre. Les Mémoires de Richelieu n'ont pas commis cette grave erreur. Ils distinguent nettement entre le jour où l'action fut intentée, *le* 24 *mars*, et celui où l'arrêt fut rendu, *le* 5 *septembre*. D'ailleurs Richelieu avait fait prendre une expédition officielle de cet acte important. Elle est dans ses papiers (Arch. Aff. étr. France 1634, vol. 69). Si le rédacteur du supplément eût eu ces papiers entre les mains, il ne se fût pas trompé si grossièrement.

En effet, remarquons-le, l'erreur n'est jamais du côté des Mémoires, elle appartient toujours au Supplément ; on ne peut donc prétendre que le rédacteur de celui-ci ait eu l'intention de corriger le récit des Mémoires. Il travaillait sur des pièces mal ordonnées ; il était lui-même mal renseigné ; il s'est trompé souvent. Tout cela est très-naturel et s'explique ; mais aussi, cela est absolument contraire à l'hypothèse de M. P., savoir, que le rédacteur du Supplément avait le manuscrit des Mémoires entre les mains.

Est-ce tout? non pas; voici un dissentiment bien plus grave que M. P. a dissimulé d'une façon vraiment singulière. Au fol. 8 du t. I, l'auteur du Supplément, expliquant au lecteur le plan qu'il compte suivre, dit : « Pour ce que dans le supplément COMME DANS L'HISTOIRE *je suis l'ordre des temps et non les affaires*, je laisse celle-cy qui est domestique, pour veoir les estrangères à mesmes que le temps les fera veoir en ordre. » Or l'*Histoire* (c.-à-d. les Mémoires de Richelieu dans l'hypothèse de M. P.) suit-elle l'ordre du temps? Jamais. Les Mémoires prennent une affaire, la conduisent jusqu'au bout, en reprennent une autre, et ainsi de suite. Cette méthode produit même dans l'ensemble du récit une certaine confusion chronologique. Le passage du Supplément va donc directement à l'encontre de l'affirmation de M. P. M. P. n'a pas ignoré cette phase; quelle est son explication? la voici tout entière (p. 89) : « L'auteur du Supplément prévient le lecteur qu'il suit l'ordre du temps et non des affaires. Pourquoi ferait-il cette observation si ce n'était pour marquer la différence d'avec l'Histoire, qui doit suivre l'ordre inverse, c'est-à-dire celui des affaires et non du temps? Les Mémoires de Richelieu sont dans ce cas... etc. » On le voit, M. P. n'a rien fait autre chose que négliger une petite phrase, c'est celle-ci : « *comme dans l'Histoire* ». Elle est pourtant écrite dans le Supplément; comment expliquer une négligence aussi forte? Le Supplément déclare bien que *son Histoire* suit l'ordre du temps et non des affaires. On ne peut donc la confondre avec les Mémoires de Richelieu.

Ailleurs le Supplément dit : « Je viens *à ce que l'Histoire n'a pas seu*, que le roy d'Espagne fit retenir le rézident pour le roy à Madrid, jusques à ce qu'il sceut que le sien se fust retiré de Paris à Bruxelles en sureté; au lieu de le laisser retourner après, on fit encore garder très-sévèrement un courrier qu'on y avoit envoyé pour le faire revenir. » Les Mémoires de Richelieu ont-ils, en effet, passé ce fait sous silence? Non pas. Voici le récit des Mémoires plus ample et plus circonstancié : « Le comte de Barault, notre ambassadeur, étoit parti d'Espagne dès le 2 janvier et y avoit laissé le sieur Peny son secrétaire. Sa Majesté ayant déclaré la guerre manda audit sieur Peny qu'il la revint trouver, mais lui donna ordre de prendre audience du roy d'Espagne, si on la lui vouloit donner, ou du comte d'Olivarès... etc.... ; mais il fut arrêté prisonnier, et le courrier qui luy avoit porté la dépêche, sur ce qu'on eut avis en Espagne qu'on avoit arrêté à Paris le comte Salazard et saisi les papiers du vicomte Fabiano, secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne en France, quoiqu'on les lui eut rendus et donné passe-port pour s'en aller où il voudroit[1]. »

M. P. n'a pas ignoré davantage cette coïncidence frappante; mais il a fermé les yeux; et il dit à propos du passage du Supplément (p. 72) : « Cette provocation de la part de l'Espagne *n'est pas dans l'Histoire*; on y lit, il est vrai, une violation pareille de la personne d'un ambassadeur

1. T. IX, p. 603.

français (il s'agit d'un résident) ; mais c'est en mai, lors de la déclaration de guerre par un héraut au cardinal-infant en Flandre. » Remarquons seulement à notre tour que le fait en question n'est pas daté dans les Mémoires, et que s'il se trouve placé un peu tôt, c'est que, selon leur habitude, les Mémoires, suivant l'ordre des affaires, ont jugé à propos de le citer à la suite des injures faites à la couronne de France par le roi d'Espagne. Quant à supposer que deux faits aussi parfaitement analogues se soient produits alors, je laisse au lecteur à juger ce qu'il y a de vraisemblable dans cette défaite.

Citons encore un fait analogue, et tout aussi concluant. Le Supplément raconte comme les Mémoires, mais d'une façon beaucoup moins complète, le projet que fit un certain Chavaignac, soudoyé par les gens de la reine-mère, d'assassiner le cardinal de Richelieu. Voici le passage du Supplément : « Interrogé par le garde des sceaux et le sieur du Chatelet, maistre des requestes, confessa qu'il estoit venu de Bruxelles en dessein de tuer le cardinal y ayant esté pressé et comme contrainct, l'ayant desja refusé deux fois, avec l'asseurance de cinquante mil escus, et qu'on luy avoit faict mettre des relais sur les chemins pour se sauver, et déclara les autheurs de cet attentat *des noms desquels je ne veux pas salir l'Histoire* [1]. » Les Mémoires racontent cette même tentative avec des détails bien plus précis et bien plus curieux ; et surtout ils n'ont pas ce scrupule du Supplément : ils nomment en toutes lettres Du Fargis et le P. de Chanteloube, comme les conseillers du crime [2].— Peut-on après cela imaginer que le rédacteur du Supplément ait eu le texte des Mémoires sous les yeux, et qu'il ait écrit la phrase que nous avons citée tout à l'heure ?

Nous laissons de côté une masse de faits tout aussi probants, de considérations générales et particulières dont l'énumération deviendrait fastidieuse. Nous ne nous sommes arrêtés ni à la différence du style, ni au ton des jugements qui sont quelquefois sévères pour le cardinal ; nous n'avons tiré aucun parti des nombreux faits que nous avons recueillis dans la lecture de ces volumes, et qui indiquent la véritable provenance de ses pièces, et le véritable but de leur mise en œuvre. C'est là une étude qui doublerait les dimensions de cet article déjà trop long : d'ailleurs elle intéresse plutôt la critique générale des documents de l'histoire de Louis XIII que celle des Mémoires de Richelieu lui-même. C'est sur ce terrain que nous avons voulu nous maintenir.

Il ne nous reste plus pour pouvoir enfin poser nos conclusions générales qu'à examiner le seul argument sérieux sur lequel s'est élevée la thèse de M. P., c'est-à-dire la concordance de certains renvois du Supplément avec le texte des Mémoires. Ces renvois sont au nombre de 15, dit M. P. ; « il n'y en a point d'autres. » Nous doutons beaucoup de la vérité de cette affirmation ; mais contentons-nous de ce nombre. M. P.

1. Suppl., t. I, f° 9.
2. Mém., Mich. et Pouj., t. VIII, p. 725.

a cité tous ces passages dans son ouvrage (p. 53 et s.). D'une façon générale, quels sont les faits à l'occasion desquels le Supplément les a écrits? Toujours les plus importants de l'histoire de cette époque : c'est la mort de Wallenstein; c'est la bataille de Nordlingen; c'est la surprise de Philipsbourg par les impériaux; c'est la déclaration de guerre à la couronne d'Espagne; c'est la bataille d'Avein, et ainsi de suite. Or, je le demande, quelle est l'histoire du règne de Louis XIII qui pouvait passer sous silence de tels événements? De ce que ces faits se trouvent racontés dans les Mémoires de Richelieu, faut-il conclure que ce soient ces Mémoires que l'auteur du Supplément ait en vue? Mais ces récits sont aussi dans Aubery, ils sont dans Malingre, ils sont dans Dupleix; ou mieux ils sont tous dans la *Gazette* et le *Mercure de France*, où chaque historien pouvait en aller puiser les détails; la concordance générale de ces renvois avec certains passages des Mémoires ne prouve donc rien.

Si nous entrons dans le détail, l'absence de coïncidence exacte prouvera cette fois en sens contraire; nous avons déjà fait remarquer qu'à l'occasion de la prise de Philipsbourg le Supplément remet à l'Histoire le récit de la trahison de Bamberger; les Mémoires de Richelieu n'en parlent pas. Au tome IV, fol. 31, le Supplément laisse à l'Histoire de mettre le nombre en détail des troupes du roi, en mai 1636, pour l'ouverture de cette campagne. M. P., très-embarrassé de ne pas rencontrer ce détail dans les Mémoires de Richelieu, se console en nous donnant celui que les Mémoires fournissent pour la campagne de 1635 (10 juillet); singulière concordance, n'est-il pas vrai? Ailleurs il s'agit de la retraite de Gallas en Franche-Comté; le Supplément donne quelques détails assez précis, puis s'arrête, et renvoie au récit de l'histoire; ce récit évidemment doit être plus ample. Or, voici les deux lignes que les Mémoires de Richelieu consacrent à la description de la retraite : « Il commença à se retirer vers l'Allemagne, ce qui donna moyen au cardinal de La Valette d'aller assiéger Saint-Avold ». C'est vraiment court.

J'ai cité plus haut, on s'en souvient, l'allusion faite à l'arrestation du résident français à Madrid, et le singulier subterfuge par lequel M. P. a évité de reconnaître que le Supplément, ici, ne renvoyait évidemment pas à l'Histoire. Il y a un pendant. Le Supplément dit : « Le trentième (octobre 1638), le vicomte de Turenne attaqua avec des Français et Allemands le fort de la Chaine de Brissac qui joint cette ville, qu'il emporta après un fort combat, et tout y fut tué. Je *laisse à l'Histoire la prise de Mercy en un autre combat* et le reste[1]. Cette prise de Mercy a beaucoup dérangé M. P.; car il n'y a rien de cela dans les Mémoires de Richelieu. Comment faire? C'est alors que M. P. a songé aux bévues commises par le copiste. « Mais, s'est-il écrié, il se trouve dans le Supplément quantité de bévues dues au copiste, qui écrivait très-vite *sous la dictée (?)* et

1. T. IV, f° 241.

entendait souvent mal. On lui avait dit *cette ville,* et il avait compris *Mercy* (!!). Cette confusion est une des moindres ; il y en a qui rendent parfois le texte inintelligible. Par *cette ville* entendez Brisach qui fut enlevée le 19 décembre 1638 à la suite d'opérations militaires bien décrites dans l'histoire (t. XXIII, p. 265)[1]. » Cette explication est vraiment un peu forte : comment *Mercy* devenant *cette ville; cette ville* devenant *Brisach;* Brisach *prise en un combat.* Ce tissu d'absurdités n'a pas suffi pour arrêter M. P. !

N'insistons pas : le parti pris est assez évident. Prolonger la série de nos observations serait fastidieux et inutile. Nous pensons pouvoir affirmer maintenant que la bibliographie des Mémoires de Richelieu est complétement débarrassée de l'élément de trouble et d'incertitude que la thèse de M. P. avait failli y introduire. C'était là le seul but que nous nous proposions en entreprenant ce long compte-rendu.

Quant à chercher maintenant ici quelle est la véritable nature de ce Supplément, quel est son auteur, quels sont les Mémoires qui ont été mis en œuvre, cela dépasserait notre cadre. Nous avons, pour nous, l'entière conviction, — conviction fondée sur l'étude du manuscrit et sur des preuves positives, — que ni V. Siri, ni M. Ranke ne se sont trompés et que nous avons affaire à des mémoires sortis du cabinet du P. Joseph. Nous réserverons pour une autre occasion l'exposé de nos recherches à ce sujet. Elles ne s'appliquent plus maintenant à l'étude critique des Mémoires de Richelieu, et elles rentrent bientôt dans l'immense bibliographie des documents inédits relatifs au règne de Louis XIII.

Gabriel HANOTAUX.

E. DESJARDINS. **Géographie historique et administrative de la Gaule romaine.** Tome I, gr. in-8° de 475 p. Paris, Hachette. Prix : 20 fr.

M. Desjardins est vraiment infatigable. A peine a-t-il terminé sa belle édition de la *Table de Peutinger*, qu'il commence la publication d'un grand ouvrage consacré à la Gaule romaine. Deux volumes ont paru jusqu'ici ; mais le premier est le seul dont nous ayons à rendre compte aujourd'hui. Bien que par la nature même du sujet traité, il n'offre pas un intérêt égal à celui qu'auront les suivants, il mérite d'être vivement recommandé à l'attention des savants et du public. Dans cette partie de son travail, M. D. ne s'occupe que de la géographie physique et économique de la Gaule; l'organisation administrative, militaire, financière, l'étude des provinces, des cités, des cantons, des corporations, de l'état social, la description des routes, des lieux historiques, des stations ther-

1. P. 69.

males, des endroits célèbres par quelque divinité topique rempliront encore trois volumes.

La méthode de l'auteur est nouvelle. « Si la science de la géographie moderne, dit-il dans son *Introduction,* est née d'hier avec Karl Ritter et Elisée Reclus, la géographie historique doit marcher sur ses pas et se proposer aujourd'hui, sinon de discuter des identifications, mais de faire connaître un pays pendant une période de temps déterminée d'après les mêmes principes que s'il s'agissait d'un pays moderne étudié dans son état actuel. Nous nous sommes donc tracé d'abord le plan à suivre et le programme à remplir pour la géographie d'un état moderne, et c'est précisément ce même plan et ce même programme que nous nous proposons d'observer pour la géographie de la Gaule sous la domination romaine » (p. 14-15). Ainsi le présent ouvrage ne ressemble en rien à ceux d'Ortelius, de Valois, de d'Anville, de Mannert, d'Ukert, de Vivien de Saint-Martin, de Müllenhoff, tous prédécesseurs de M. D. dans le domaine de la géographie ancienne. Ceux-ci ont eu surtout en vue les systèmes cosmographiques de l'antiquité, la topographie comparée, la direction des voies romaines, le calcul des distances. M. D. a voulu nous montrer la Gaule impériale sous toutes ses faces, comme a fait récemment E. Reclus pour la France contemporaine. Nul n'était mieux préparé que lui à une pareille tâche.

Dans l'*Introduction*, qui n'a pas moins de 62 pages, M. D. énumère les sources dont il s'est servi : textes classiques, documents législatifs, monuments épigraphiques, monnaies, chartes et diplômes du moyen âge, travaux des érudits depuis Ortelius et Cluvier jusqu'aux plus récents. Cette bibliographie est très-complète[1]. M. D., d'ailleurs, ne se contente pas de citer des noms propres et des titres d'ouvrages. Il apprécie le mérite des auteurs qu'il a consultés et il détermine la valeur de leurs écrits. On remarquera surtout le jugement plein de mesure et de vérité qu'il porte sur Adrien Valois, d'Anville, Ukert et Walckenaër.

M. D. commence la description physique de la Gaule romaine par l'étude des montagnes. Naturellement il se garde de reproduire dans son livre les traits que le temps n'a point modifiés. Ainsi, à propos des Alpes, il ne parle ni de leur hauteur, ni de leur aspect général, ni de leurs neiges, ni de leurs glaciers. Il recherche simplement quels étaient dans l'antiquité les différents noms de la chaîne, quels cols étaient alors praticables, quelles routes les traversaient. Les *Alpes peninnae* étaient comprises entre le Saint-Gothard et le col de la Seigne, et renfermaient le grand Saint-Bernard (*Summus Poeninus*) ; les anciens ne paraissent pas avoir nommé le mont Rosa, le Cervin, le Simplon et le mont Blanc. Les *Alpes Graiae* avaient pour limite méridionale le mont Cenis; un de leurs sommets était le *mons Graius* ou petit Saint-Bernard. Les *Alpes Cottiae* s'arrêtaient au mont Viso, mais elles n'ont été considérées comme une section particulière de la chaîne qu'à l'époque de César; auparavant elles se confondaient avec les Alpes Grées; plus tard elles s'appe-

1. Sauf en ce qui touche les ouvrages les plus récents [N. de la R.].

lèrent *Alpes Juliae* quand César les eut franchies en 58[1], et c'est seulement sous l'empire qu'on leur appliqua le nom du roi Cottius. Enfin les *Alpes maritimae* s'étendaient jusqu'au col de Cadibone. Les passages principaux étaient le col du grand Saint-Bernard, le petit St-Bernard, par où César descendit en Italie au début de la guerre civile, le mont Genèvre (*mons Matrona*), de tout temps le plus fréquenté, comme le prouvent les itinéraires anciens qui, pour la plupart, suivent cette route, le col de l'Argentière, et le col de Tende. A ce sujet, M. D. a rapidement examiné la question de savoir en quel endroit Hannibal a traversé les Alpes. L'étude attentive qu'il fait des textes de Polybe, Varron, Tite-Live, Pline et Appien le conduit à penser qu'Hannibal a d'abord longé la rive gauche du Rhône, puis l'Isère, le Drac et la Romanche, qu'ensuite il a passé les Alpes du Dauphiné au col de Lautaret, pour déboucher dans la vallée de la Durance et qu'enfin il a gravi le mont Genèvre, d'où il est parvenu chez les *Taurini* par la vallée de la Dora Riparia. Cette opinion est peut-être de toutes la plus vraisemblable; elle a au moins le mérite de n'être contredite par aucun texte.

Sur les autres montagnes de la Gaule, M. D. est plus bref. Plusieurs étaient inconnues des Romains, notamment l'Argonne, les collines de Belgique et les divers systèmes qui séparent les bassins de la Moselle, de la Meuse, de la Seine et de l'Escaut; toutes ces ondulations de terrain étaient cachées par l'immense forêt de l'Ardenne. Le Jura, les Vosges et les Cévennes portaient le même nom qu'aujourd'hui. Les monts d'Auvergne ne paraissent pas avoir reçu de désignation particulière; sur un de leurs sommets les peuples de la Gaule entière avaient élevé un temple en l'honneur de *Mercure Dumias*, une des principales divinités du pays. Les Pyrénées étaient traversées par 3 voies romaines : 1° celle qui allait de Barcelone à Narbonne par Girone et le col du Pertus; 2° celle qui réunissait Saragosse à Oloron par le port de Canfranc; 3° celle qui conduisait de Pampelune à Dax par la vallée de Roncevaux. Mais il est certain qu'il existait encore d'autres passages.

En ce qui concerne l'hydrographie, il n'y avait guère qu'à rechercher les fleuves que les Romains ont nommés et à identifier les termes anciens avec les modernes. Pour le plus grand nombre ce travail était facile; pour quelques-uns il l'était moins. Là, comme partout ailleurs, M. D. procède avec une extrême prudence; il n'affirme rien sans preuves, et quand sa vaste érudition n'en trouve pas, il s'abstient de se prononcer. Depuis l'antiquité le cours de nos rivières ne s'est guère modifié; M. D. a donc pu être très-sobre de détails à cet égard. Il a insisté davantage sur les variations survenues dans le régime de leurs embouchures. Je me contenterai d'indiquer ce qu'il dit du Rhin et de la Durance. Vers le premier siècle de notre ère, la Meuse, arrivée à Megen, incli-

1. M. D. dit en 59 (p. 83), et il répète plus loin (p. 86) cette erreur lorsqu'il ajoute que la première campagne de César est de cette année-là. Or on sait que César ne partit pour la Gaule qu'en mars 58.

nait au sud, traversait le Biesbosch, bien différent de ce qu'il est aujourd'hui, les îles actuelles de Beijerland et de Voorne et finissait à Geervliet. Le Rhin avait deux embouchures naturelles, le Wahal et le *medius Rhenus*. Le Wahal passait à Nimègue, à Tiel, à Bœmel, Gorkum, Dordrecht, se confondait avec la Meuse à Geervliet et formait dès lors un large estuaire. Le *medius Rhenus* suivait la direction du Lek jusqu'à Duurstede, puis celle du Rhin courbé et du vieux Rhin jusqu'à la mer. En l'an 9 av. J.-C., Drusus réunit le Rhin à l'Yssel, tributaire du lac Flevo, par un canal qui fut appelé *fossa drusiana*. Plus tard Corbulon, pour occuper ses soldats, leur fit creuser un autre canal, parallèle à la mer, entre le *Rhenus medius* et l'estuaire du Wahal. Enfin Civilis, en détournant dans un nouveau canal la plus grande partie des eaux du *Rhenus medius*, créa le Lek inférieur depuis Duurstede.— La Durance, à la hauteur de Mallemort, envoyait une première dérivation dans la vallée où passe actuellement le canal de Craponne; à Salon ce bras se bifurquait, et ses eaux coulaient d'une part vers l'étang de Berre, de l'autre vers le Rhône. Un second bras partait des environs d'Orgon et traversait les territoires de Saint-Rémy et de Saint-Gabriel. Un troisième bras, qui semble avoir été le plus important, se détachait de la rivière non loin de l'embouchure, passait entre Châteaurenard et Rognonas, s'unissait au précédent et finissait dans les étangs d'Arles. Quant à la Durance elle roulait vers le Rhône le peu d'eau que ces trois saignées lui laissaient, et elle se jetait dans le fleuve en aval d'Avignon. A vrai dire, son confluent n'était point là, il était au confluent du troisième bras.

Le chapitre où M. D. décrit le littoral gaulois est le plus étendu et le plus intéressant de son livre. Il suit pas à pas la côte de la Méditerranée et de l'Océan, notant avec soin les points où la mer a reculé et ceux où elle a avancé, les îles qui ont été formées et celles qui ont disparu, les ports qui ont été ensablés et ceux que le temps a respectés. Il y avait là une foule de problèmes à résoudre ou au moins à élucider. On conçoit que M. D. n'ait pas pu tout étudier par lui-même. Il a souvent mis à profit, en les contrôlant, les travaux de ses devanciers, mais souvent aussi c'est le fruit de ses recherches personnelles qu'il expose. Parmi les questions qu'il traite, deux surtout paraissent avoir attiré son attention et reçu de lui une solution pleinement satisfaisante; je veux parler du *portus Itius* de César et des modifications qui ont eu lieu le long du littoral méditerranéen. On jugera par ce double exemple de la sûreté de sa critique et de la rigueur de ses discussions.

En ce qui touche le *portus Itius*, M. D. établit qu'il était situé sur la Liane; il ne se confondait pas avec Gesoriacum qui, d'après la table de Peutinger, était certainement Boulogne; il était sans aucun doute au-dessus. Là se produisit le phénomène que présentent la plupart des fleuves tributaires de l'Atlantique; avec le temps les ports se déplacent d'amont en aval et se rapprochent de la mer. Au Ier siècle avant notre ère, le port de la Liane fut le *portus Itius;* sous l'empire ce fut Geso-

riacum; enfin au IVe siècle la prépondérance passa à Bononia, bâtie un peu plus bas.

Quant au littoral méditerranéen, il a été bien remanié par l'action combinée de la mer et des rivières. Dans l'antiquité, comme aujourd'hui, le Rhône se partageait à Fourques. Le bras oriental ou grand Rhône se jetait dans le grau des Marseillais, à 7 k. au S.-E. du Valcarès, entre le mas des Marquises et la tour de Valat; de ce bras se détachait au trou de la Cappe une dérivation qui aboutissait à l'*ostium Metapinum* de Pline, vers le mas des Frignans, à l'O. de l'étang de Valcarès. Le bras occidental n'était autre chose que le petit Rhône, avec cette différence qu'au lieu de déboucher dans le grau d'Orgon il allait se perdre dans l'étang de Mauguio. Ce n'est pas tout; on sait que Marius, pendant sa campagne contre les Teutons, avait creusé un canal entre la mer et le Rhône pour approvisionner son armée. M. D. détermine le tracé de ce canal qui, d'après lui, commençait un peu en aval d'Arles et qui finissait d'un côté au Galéjon, de l'autre au sud de Fos et de l'étang de l'Estomac. « Il est à peu près impossible, ajoute-t-il, de se figurer exactement ce que pouvait être le delta du Rhône à l'époque romaine » (p. 214). Ce qu'il en dit m'a paru en effet quelque peu confus et incomplet. Sur la carte qu'il a dressée de cette contrée, le littoral ancien est marqué par une ligne qui, partant de Fos, passe au sud de la tour de Valat, au nord du golfe de Valcarès, transformé depuis en étang, et s'arrête à Aigues-Mortes. Il a fait aisément justice de l'erreur singulière de M. Lenthéric qui, confondant la science avec la légende, a soutenu que le territoire des Saintes-Maries existait en 40 ap. J.-C. et même « s'étendait plus avant dans la mer. »

En quittant le delta du Rhône, M. D. nous conduit à travers les étangs qui bordent les côtes du Languedoc. Il montre qu'autrefois ils étaient beaucoup plus vastes. Tous ont diminué par l'effet des alluvions marines et fluviales, peut-être aussi par suite des soulèvements du sol. Sur tout ce littoral des ports ont été comblés et des îles rattachées au continent; on a même remarqué que les noms des lieux échelonnés de Nîmes à Béziers sont celtiques, tandis que plus au sud ils sont latins; preuve certaine que dans cette région la terre n'a point cessé d'empiéter sur la mer. Nulle part ce phénomène n'est plus visible qu'à l'embouchure de l'Aude. Jadis la montagne de la Clappe était une île entourée par le lac *Rubresus* et par l'étang appelé *Helyce*. Cette double nappe d'eau atteignait au nord Vendres et Capestang, à l'ouest Narbonne, au sud presque Sigean. L'Aude s'y jetait par deux embouchures orientées l'une vers l'est, l'autre vers le sud, et la ville dont elle baignait les murs, Narbonne, était, au dire de Strabon, « l'*emporium* » de la Gaule. De tout cela que reste-t-il aujourd'hui? Des prairies et des vignes créées par le colmatage, des marais en partie desséchés, des étangs peu profonds, un canal, la Robine, qu'on a peine à entretenir, et deux graus, ceux de Gruissan et de la Nouvelle, qui, d'année en année, s'ensablent davantage.

A la géographie physique de la Gaule romaine, M. D. a joint quelques pages sur le climat et les productions. Il signale les mines de fer, de cuivre, d'étain, d'argent, de plomb qui étaient exploitées. Aidé par le savant ouvrage de M. Maury, il montre l'étendue des anciennes forêts et les essences qui les composaient. Il passe en revue les plantes diverses que nourrissait le sol gaulois. Il termine par une étude succincte de la faune. On trouvera là une foule de renseignements curieux qui, sans doute, n'épuisent pas toujours les questions, mais qui en donnent une idée très-suffisante.

Outre sa valeur scientifique, ce volume a encore le mérite d'être imprimé avec luxe et de renfermer 15 cartes et 22 figures qui complètent, en les éclairant, les discussions de M. D. On y verra aussi un beau dessin représentant l'arc de triomphe élevé à Suze par Cottius en l'an 8 av. J.-C.

Paul Guiraud.

Life of Simon de Montfort earl of Leicester by M. Creighton. — **Life of Edward the Black prince** by Louise Creighton. Londres, Rivingtons (Historical biographies), 1876, 222 et 236 p. Pr. 2 sh. 6 d. chacun.

Les deux ouvrages dont on vient de lire le titre inaugurent une nouvelle série de ces petits livres d'histoire dont la production chez nos voisins d'outre-Manche ne se ralentit pas; à côté des biographies de Simon de Montfort et du Prince Noir, l'éditeur annonce celles de Walter Raleigh, de Cromwell, de Marlborough, de Wellington.

La *Vie du comte de Leicester,* dont nous rendons compte aujourd'hui, est une œuvre de mérite; l'auteur ne s'est pas borné à résumer le travail de son devancier, M. Pauli (Simon von Montfort, Tubingue, 1867, traduit en anglais par M. Goodwin, Londres, Trübner et Cᵉ, 1876); il l'a généralement suivi pour la partie narrative, exacte mais incomplète chez l'écrivain allemand; mais il en modifie complètement les conclusions sur le rôle politique de Simon de Montfort. Il montre fort bien que Simon ne fut pas le *créateur* de la Chambre des Communes. Les communes étaient déjà entrées au Parlement sous le roi Jean, et ce fait même, si important pour l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre, était le résultat du développement naturel des institutions communales et comtales de l'Angleterre. Ce qui est vrai, c'est qu'à partir de Simon de Montfort, ce développement prit, si l'on peut ainsi parler, conscience de lui-même; la grande tentative de 1264-65 fit entrer dans le courant des préoccupations générales des idées qui aboutirent à la fin du siècle aux réformes fondamentales d'Édouard I.

On peut relever dans le travail de M. C. quelques erreurs de détail : p. 16, ce n'est pas en 1224 qu'Amaury fut obligé de renoncer à ses possessions dans le Midi de la France, mais en 1229. P. 28, il n'est pas exact de dire que Simon visita Rome en 1239; le pape était alors à

Anagni. P. 61, dans la liste des fils de Hugues de la Marche, le second, Geoffroy, est oublié; il est vrai qu'il ne joua presque aucun rôle en Angleterre. La phrase suivante, sans contenir d'erreur, fait cependant un effet singulier : « Henri III remit à Simon de Montfort une dette de 110 l. contractée envers un Juif d'Oxford, car les Juifs vivaient *sous la protection royale* et le roi prenait quelquefois sur lui de remettre les dettes qui leur étaient dues » (p. 67). Notons enfin une certaine hésitation dans l'orthographe du nom de Henri d'Allemagne écrit tantôt H. of Almain (p. 171), tantôt H. of Almaine (p. 180); pourquoi ne pas dire « H. of Germany [1] » ?

La *Vie du Prince Noir* ne vaut pas, à beaucoup près, la *Vie de Simon de Montfort;* c'est une œuvre superficielle et sans originalité. Si l'on retire cent pages environ, sur les commencements de la guerre de Cent-Ans, la bataille de Crécy, où le prince ne joua qu'un rôle très-secondaire, le siége de Calais, la chevalerie, la peste noire, les premières années de Richard II, c'est-à-dire six chapitres sur dix-huit, qui sont hors du sujet, il reste un petit livre d'une lecture agréable, mais peu instructive. Le travail de M. C. s'adresse à des jeunes gens déjà mûris par l'étude, celui de Mlle C. aux pensionnats de demoiselles.

B.

La monarchie chrétienne de saint Louis entre la papauté et le césarisme, à propos de l'*Histoire de saint Louis et de son temps* par M. Wallon, par le P. VERDIÈRE, de la compagnie de Jésus. Lyon, 1876, in-8°, 232 pages. (Extrait des *Etudes religieuses.*)

Nous n'avons nul désir de revenir, à propos du livre du P. Verdière, sur l'ouvrage de M. Wallon; nous l'avons suffisamment fait connaître aux lecteurs de la *Revue historique*, dans un article publié il y a tantôt deux ans. Encore moins irons-nous discuter avec l'auteur de la *Monarchie chrétienne;* l'ouvrage du P. V. n'apporte pas un fait nouveau à la science; l'auteur a seulement profité de l'occasion pour exprimer ses opinions ultramontaines. On pouvait reprocher à M. Wallon de n'avoir pas tenu assez compte dans son ouvrage des mobiles purement humains qui ont dû parfois déterminer Louis IX, et de n'avoir pas osé blâmer tel acte funeste de la politique de ce prince, dû à un sentiment religieux excessif. Le P. Verdière lui adresse le reproche contraire, et pour lui M. Wallon est resté en deçà de la vérité. La conduite de saint Louis lors de la querelle entre Frédéric II et Innocent IV est le terrain de la discussion qu'il a choisi, et il veut prouver que loin de garder une prudente neutralité, le roi de France aurait, en vrai catholique ultramontain du XIXe siècle, embrassé franchement la cause de la papauté. Pour l'auteur, les papes du XIIIe siècle étaient infaillibles au même titre que

1. Pour plus de détails, voir *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1877, 16 février et 25 août; *Rev. historique*, IV, p. 241 et suiv.

ceux du XIXe, leurs adversaires étaient tous *des incarnations du démon*, et parfois on sent dans ces diatribes passionnées comme un écho d'allocutions et de sermons tout contemporains. Inutile, quand on a de telles préoccupations, d'écrire l'histoire ; la qualité la plus nécessaire de toutes, l'impartialité, manque au P.V. Dans quels termes l'auteur doit-il parler des contemporains, alors qu'il juge avec tant de passion les hommes et les choses du XIIIe siècle[1].

Les sources des établissements de saint Louis, par Paul VIOLLET. Paris, Champion, 1877. 103 p. in-8.

Sous ce titre, M. Viollet publie un fragment de la préface qu'il se propose de mettre en tête de l'édition des *Etablissements de saint Louis* dont il a été chargé par la *Société de l'histoire de France*. Ce travail très-intéressant, traité avec un sens critique remarquable, mérite d'attirer l'attention de tous les érudits.

Les *Etablissements de saint Louis* forment un des monuments les plus considérables de notre vieux droit français. Si l'influence qu'ils n'auraient pas manqué d'exercer, sans l'engouement que l'on prit tout à coup pour le droit romain, avait pu se produire, il est très-probable qu'ils auraient été un des éléments principaux du droit commun, dans lequel, à la longue, toutes les coutumes locales et provinciales de France seraient venues se fondre et fusionner.

La première impression des *Etablissements de saint Louis* a été faite par Du Cange en 1668. Une soixantaine d'années après, Laurière en publiait une autre dans le 1er vol. des *Ordonnances des rois de France*. Mentionnons également celle de l'abbé de Saint-Martin en 1786. Les manuscrits qui ont servi à ces diverses éditions fourmillent de notes et de renvois au code, au digeste, au droit canon et à quelques coutumes, que les éditeurs ont religieusement conservés comme faisant partie intégrante du texte. Il en résultait pour le lecteur des obscurités sans nombre, sans compter que ces notes et renvois ouvraient la porte à une foule d'hypothèses sur la façon dont les *Etablissements* avaient pu être composés.

Les minutieuses recherches de M. Viollet ont eu cet heureux effet de montrer avec la dernière évidence que les manuscrits imprimés ne sont nullement les manuscrits originaux des *Etablissements de saint Louis*. Ce seraient des copies d'une copie du manuscrit original sur laquelle un légiste a fait étalage de son érudition et signalé avec amour les rapprochements plus ou moins lointains qui peuvent exister entre les

1. Ajoutons que le style est généralement incorrect et prétentieux. En voici un exemple entre mille (p. 9) : « En effet, ces deux vies se mêlent et se compé-« nètrent, comme ces arbres des forêts vierges, qui se renvoient mille fois les « lianes dont ils sont entrelacés. »

Etablissements et certaines dispositions du droit romain ou du droit canon. Les preuves sont indiscutables. La bibliothèque du Vatican (fonds de la reine Christine, 773) possède un petit manuscrit dans lequel on trouve, *sans la moindre note*, les 7 premiers chapitres du l. I des Établissements, tandis que les mêmes chapitres, dans les manuscrits dont nous parlons, renferment de nombreuses annotations. M. Viollet a pu recueillir en outre quantité de remarques analogues en conférant une foule de passages des Etablissements avec les coutumes particulières dont ils seraient extraits. Evidemment les annotations ont été mises après coup.

Les manuscrits originaux des *Etablissements de saint Louis*, si toutefois il en existe, sont donc encore à trouver. Ceux qu'on a publiés jusqu'ici comme tels, ne sont en somme qu'un remaniement du manuscrit original au point de vue tout spécial des rapports que les Etablissements pouvaient avoir avec le droit canonique et le droit romain.

Naturellement on s'interroge avec curiosité sur l'auteur de ce remaniement. M. Viollet suppose qu'il doit être orléanais. A parler vrai, ses raisons ne nous semblent pas absolument concluantes. Si, au moyen âge, l'enseignement du droit romain florissait à Orléans, le droit canon jouissait d'une véritable faveur à Paris. Or les notes portent aussi bien sur le droit canon que sur le droit romain. D'ailleurs, à cette époque, les légistes étaient pour la plupart gradués en droit romain ; telle province n'avait pas plus que telle autre le privilége de leur donner naissance ; aucune conséquence n'est donc à déduire de la fréquence des renvois qui sont faits au droit romain, pour se prononcer sur l'origine du commentateur. La question au surplus est secondaire. L'essentiel est que nous sachions maintenant que le texte original des *Etablissements de saint Louis* n'a jamais été imprimé, qu'il est inconnu, et que ce qu'on a publié sous ce titre n'est qu'une sorte de commentaire de ces *Etablissements*.

Un autre point très-important que les travaux de M. Viollet ont mis en lumière regarde les sources des *Etablissements de saint Louis*.

On connaît les habitudes du moyen âge en fait de législation ; il procédait toujours par voie d'emprunt. On ne rencontre jamais chez lui d'innovation de toutes pièces. Quand une province modifiait sa coutume, c'était d'ordinaire en s'appropriant la coutume d'une autre province. On ne se contentait pas d'emprunter le sens d'une disposition ; on en prenait également le texte, lequel très-souvent passait avec les mêmes termes dans la loi ou la coutume nouvelle qu'il s'agissait d'établir.

Lorsque Godefroy de Bouillon voulut doter d'un code de lois le royaume de Jérusalem, il ordonna une enquête auprès de tous les croisés, sans distinction de nationalité, afin que chacun fît connaître les lois et les coutumes de son pays. C'est de l'ensemble des documents qui furent recueillis ainsi qu'on tira les *Assises de Jerusalem* [1]. Cette

1. *Livre de Jean d'Ibelin*, ch. I, p. 22, éd. Beugnot.

enquête se poursuivit même après la promulgation des Assises. Jean d'Ibelin nous apprend, en effet, qu'à certaines époques de l'année, le roi de Jérusalem désignait différentes personnes pour questionner les voyageurs qui abordaient dans le royaume, sur les coutumes qui régissaient leurs pays. Et chaque fois que ces coutumes offraient des avantages, on en faisait immédiatement l'objet d'une loi[1]. L'esprit d'abstraction qui aurait permis de rédiger des lois qui fussent, selon la parole de Montesquieu, des rapports dérivant de la nature des choses, faisait complètement défaut au moyen âge. On légiférait en s'inspirant directement de ce qui existait ailleurs. On pourrait dire qu'à cette époque, l'œuvre du législateur se réduisait à recueillir les lois en usage, à les examiner et à choisir celles qui lui paraissaient les meilleures. La même façon d'opérer se retrouve au XVIe siècle ; le code Henry, que l'avocat-général Brisson élabora sur l'ordre d'Henri III, n'est à proprement parler qu'une immense compilation.

Il suffit d'un peu de bon sens pour être convaincu que les *Établissements de saint Louis* n'ont pas été composés dans d'autres conditions, et que la même règle a présidé à leur rédaction. Mais c'est à M. Viollet que nous devons de connaître exactement les sources où ces Établissements ont été puisés et dans quelle mesure chaque source a contribué à l'œuvre commune.

D'après M. Viollet, et la démonstration qu'il en fait ne laisse rien à reprendre, tout le livre I des Établissements, sauf les sept premiers chapitres, aurait été fourni par la coutume de l'Anjou et du Maine, et la totalité, ou presque totalité, du livre II viendrait de la coutume d'Orléans. Pour ce livre II la démonstration est moins éclatante, puisque la coutume d'Orléans manquant, il n'a pas été possible, comme pour le livre I, de faire voir que les termes employés des deux côtés étaient absolument identiques ; mais elle n'en est pas moins suffisante. Les patientes recherches auxquelles M. Viollet a dû se livrer pour obtenir ce résultat lui font le plus grand honneur.

Nous attendons avec une vive curiosité l'édition des *Établissements de saint Louis* que nous promet M. Viollet. M. Viollet annonce qu'il s'est rangé à l'avis des écrivains qui ne croient pas que ce code ait été rédigé sous les ordres de Louis IX. Nous espérons qu'il traitera à fond cette question qui ne nous paraît pas avoir été jusqu'ici suffisamment élucidée.

Louis PAULIAT.

Nuijasota, sen syyt ja tapaukset, kertoellut YRJÖ KOSKINEN. Toinen, uudistettu painos. Helsingissæ, Suomalaisen Kirjallisuu-

1. *Livre de Jean d'Ibelin*, ch. III, p. 24.

den Seuran kirjapainossa, 1877[1]. 620 p. in-8°.— Prix : 10 markkas ou francs.

La guerre des *gourdins* (nos officiers d'Algérie diraient des *methraqs*) est ainsi appelée non pas parce que les insurgés finnois étaient armés de massues, comme le sont souvent les plus pauvres des insurgés kabyles, mais plutôt, à ce que conjecture M. Koskinen, parce que le mot *nuija*, qui signifie proprement gourdin, était un sobriquet donné aux paysans finnois. Car il est certain que la plupart de ceux qui figurèrent dans cette violente sédition étaient aussi bien armés que les soldats de profession; faisant eux-mêmes partie de la milice et ayant combattu contre les Russes, ils avaient reçu en 1589, et ils reçurent de nouveau en 1594, des armes provenant des arsenaux de l'Etat.

La guerre des gourdins n'embrasse qu'une très-courte période de l'histoire de Finlande, à peine un trimestre : commencée le 25 novembre 1596, elle fut terminée dès le 24 février de l'année suivante; aussi les histoires de la Suède, dont la Finlande faisait alors partie, n'accordent-elles, suivant leur étendue, que quelques pages ou quelques lignes à cette sanglante jacquerie. Un contemporain, Jean Messenius, dans sa *Chronique rimée de la Finlande*, expédie en douze vers les événements dont le récit ne remplit pas moins de cent vingt pages dans le volume de M. Koskinen. On peut juger par là des vastes proportions que l'auteur a données à son ouvrage. Encore n'aurait-il pas eu de quoi remplir un volume de plus de 600 p. in-8°, s'il n'avait pris ses personnages à leur origine pour les suivre jusqu'à leur mort, et étudié cette jacquerie non-seulement dans ses phases propres, mais encore dans ses causes les plus éloignées et ses conséquences les moins directes. On ne peut donc pas dire que le commencement et la fin soient rattachés au sujet par des liens intimes; l'entrée en matière se fait attendre, l'auteur n'ayant pas suivi le précepte d'Horace :

> **Semper ad eventum festinat et in medias res**
> **. . . . . auditorem rapit.** (*Ars poet.* 148-9.)

qui d'ailleurs, il faut l'avouer, s'applique plutôt au poète épique qu'à l'historien. Aussi bien, les grands ouvrages historiques en langue finnoise sont tellement rares que l'on se ferait un scrupule de reprocher à M. Koskinen sa longue introduction et son ample conclusion. Nous aimons mieux dire qu'il a donné plus que ne promet le titre, et que son ouvrage est une histoire détaillée des troubles de la Finlande pendant la lutte du roi Sigismond et du duc Charles, avec un coup-d'œil sur la situation du pays depuis l'avénement de Gustave Vasa.

Nous ne pouvons pas en indiquer le contenu plus brièvement qu'en traduisant les titres des chapitres : Avant-propos. — Ch. I. La monar-

1. *Guerre des gourdins, ses causes et ses événements*, par George Forsman (en finnois : Yrjœ Koskinen). Seconde édition remaniée. Helsingfors. Imprimerie de la Société de littérature finnoise.

chie suédoise sous les règnes de Gustave Vasa, d'Eric XIV, de Jean III et de Sigismond; — II, III, IV. Situation de la Finlande; progrès moraux et matériels; guerres; état politique et social; — V. Le roi Sigismond et le duc Charles, 1592-1595; — VI, VII, VIII. Clas Fleming et le duc Charles, 1593-1594; — IX. Fleming en Finlande, 1594-1595; — X. Le duc Charles et la noblesse finnoise, 1596; — XI. L'Ostrobothnie et son exemption des prestations militaires; — XII. Différend de Fleming et des Ostrobothniens; — XIII et XV. Premier et second combats livrés par les Ostrobothniens; — XIV. Combats en Tavastland et en Savolax; — XVI. Situation politique au printemps de l'année 1597; mort de Fleming; — XVII. Première expédition du duc Charles en Finlande; — XVIII. Expédition en Suède de Sigismond et des troupes finnoises; — XIX. Préparatifs pour la bataille décisive; — XX. Seconde expédition du duc Charles en Finlande; — XXI. Coup-d'œil rétrospectif; — Appendice, table alphabétique.

On voit par ce rapide coup-d'œil que si, au lieu de regarder la guerre des gourdins comme le vrai sujet de l'ouvrage, on la considère comme un simple épisode de la lutte entre le roi Sigismond et son oncle le duc Charles de Sudermanie, le plan de l'auteur paraîtra meilleur et les proportions mieux gardées. L'introduction réduite à quatre chapitres, au lieu de 11, ne semblera plus démesurément longue et les cinq derniers chapitres ne seront plus des hors-d'œuvre. En outre l'action aura plus d'unité; car, dès que le temps et le lieu où elle se passe ont été peints à grands traits, elle s'engage à l'avénement du roi Sigismond. Ce fils du roi Jean III avait deux grands torts aux yeux des Suédois, dont il était devenu roi à la mort de son père (1592): d'abord celui d'être catholique, tandis que ses sujets, dont les pères avaient embrassé la Réforme avec ardeur, voulaient la soutenir avec énergie et furent en effet ses principaux champions pendant la guerre de Trente ans; — ensuite celui de résider au milieu des Polonais, dont il était roi plutôt par élection que du chef de sa mère, et de s'appuyer sur eux dans ses tentatives pour rétablir le catholicisme dans ses États paternels. Il était destiné à expier les crimes de son père et le mauvais exemple donné par son aïeul : Jean III avait détrôné son frère Eric XIV et passait pour l'avoir fait mettre à mort; son fils fut à son tour privé de la couronne de Suède par son oncle le duc Charles. Gustave Vasa avait soulevé la Suède contre le roi de l'Union scandinave, parce que celui-ci s'appuyait plus particulièrement sur le Danemark; son petit-fils vit la Suède soulevée contre lui parce qu'il résidait en Pologne. Jamais la Némésis divine, qui se manifeste quelquefois dans les événements de ce monde, n'avait exercé son action d'une manière plus frappante. Mais par une singulière ironie, le fléau de la vengeance céleste était souillé du même péché originel qu'il faisait expier à sa victime; il était même plus coupable, ayant personnellement pris part aux conspirations contre Erik XIV. C'était donc un mauvais frère, un mauvais oncle, un prince ambitieux, cruel, despotique, sans scrupule sur le choix des moyens, en un mot

l'une des plus sombres figures de la tragique dynastie des Vasa. Les historiens suédois l'ont pourtant amnistié, parce qu'il rétablit l'ordre dans le royaume et qu'il usa de la tyrannie dans l'intérêt du peuple alors opprimé par la noblesse; on lui donna en Suède le nom de *Bondekonung* (roi des paysans), et en Finlande, celui de *Hyvæ Kuningas* (bon roi).

Sigismond, dont il était l'adversaire en politique comme en religion, avait pour soutien un serviteur fidèle et qui eut d'autant plus de mérite de le rester jusqu'à sa mort, qu'il avait commencé par trahir Erik XIV et qu'il avait été amplement récompensé de sa félonie. C'était Clas Fleming; appartenant à une grande famille de Suède, il épousa Ebba Stenbock, sœur de la troisième femme de Gustave Vasa, nièce de la seconde et à ce dernier titre cousine du roi Jean III et du duc Charles; il fut de bonne heure mêlé aux affaires de la Finlande; dès 1566, il avait été nommé capitaine des patineurs du Savolax, et, en 1574, il devint gouverneur général de la Finlande, poste qu'il ne garda pas longtemps. Il continua néanmoins à monter en grade. En 1582, on le trouve amiral; en 1588, amiral du royaume; en 1590, préteur (lagman) de l'Upland et de toute la Suède septentrionale; l'année suivante, juge de l'Ostrobothnie, commandant en chef de l'armée finnoise et gouverneur général de la Finlande et de l'Esthonie; enfin, à la suite d'une heureuse expédition contre la Russie, il joignit à toutes ses dignités celle de maréchal du royaume. Il était ainsi, après le roi, le personnage le plus considérable de la Suède, ayant sous ses ordres toute la flotte et une grande partie des forces militaires. Dans cette haute situation, il put jouer en Finlande un rôle prépondérant pendant le règne agité de Sigismond. Ne reconnaissant d'autre maître que le roi légitime, il refusait d'obéir aux ordres du Grand-Conseil et du duc Charles, qui s'était fait nommer président de l'Etat (Riksfœreståndare). De là une lutte d'abord sourde entre ces deux puissants personnages, qui en vinrent bientôt aux hostilités ouvertes.

En 1593, Charles avait confirmé la franchise de prestations militaires accordée aux Ostrobothniens, en 1590, par le roi Jean. Cette exemption était basée sur ce que, l'armée étant à peine suffisante pour défendre la frontière du sud, toutes les troupes régulières avaient été retirées de l'Ostrobothnie pendant la guerre avec la Russie, et que les habitants de cette province, livrés à eux-mêmes, avaient dû se défendre avec leurs propres forces et l'avaient fait avec succès. Aussi était-il naturel et juste que, en temps de paix ou d'armistice, ils fussent exempts de prendre en subsistance une partie de la cavalerie, comme le faisaient les autres provinces. Mais ce n'était pas l'affaire de Fleming, qui avait besoin de toutes les ressources du duché pour l'entretien des nombreuses troupes qu'il conservait sous les armes, malgré la trève avec la Russie. Craignant en outre que l'exemple de privilégiés ne fût contagieux et que les autres provinces ne réclamassent la même franchise, il voulut étendre à l'Ostrobothnie la règle commune et y mit en sub-

sistance 2 à 300 cavaliers. Les habitants portèrent plainte au président de l'Etat qui les excita à prendre les armes pour la défense de leurs libertés. Un soulèvement eut lieu, le 25 novembre 1596; les révoltés commencèrent par incendier les maisons des fonctionnaires, des nobles et des cavaliers. De gré ou de force, ils enrôlèrent tous les hommes faits des paroisses de Kyrœ, d'Ilmajoki, de Lapua, de Laihia et de Vœyri; ceux des autres paroisses de l'Ostrobothnie méridionale, à l'exception des Suédois du littoral, et les habitants du reste de la province furent invités à faire de même. La population de l'Ostrobothnie ne s'élevait guère alors qu'à 30,000 âmes, et c'est avec des forces si minimes que ces pauvres égarés croyaient mettre à la raison un homme de guerre comme Clas Fleming! Il est vrai qu'ils espéraient entraîner tous les paysans finnois et que, vers Noël, ils prétendaient avoir 35,000 hommes sous les armes.

Divisées en trois bandes, dont l'une de 8 à 900 hommes devait être la principale, puisque son chef Ilkka, paysan de Ilmajoki, a laissé son nom à cette première campagne, ils marchèrent sur Abo, alors capitale du duché, se proposant de brûler et de piller tous les châteaux situés sur leur passage et de ne laisser debout que ceux des Tott, des Horn, de Hans Hansson de Monikkala, ainsi que celui de Liuksiala, où vivait Karin Månsdotter, veuve d'Erik XIV. La bande d'Ilkka, grossie jusqu'au chiffre de 5,000 hommes, se trouvait déjà à moitié chemin d'Abo, à Nokkia, dans la paroisse de Pirkkala, non loin de Tammerfors, lorsque Knut Kurk, seigneur de Kaukko, dont le château était l'un des plus prochainement menacés, l'ayant attaquée avec 200 cavaliers, fut mis en déroute, le 26 décembre. A cette nouvelle, Fleming partit d'Abo avec 9,000 hommes, sans compter les archers, livra bataille aux rebelles le 31 décembre 1596; après un combat acharné qui dura du matin jusqu'au soir, les insurgés entrèrent en négociations et promirent de livrer leurs chefs, mais ils abandonnèrent leur camp pendant la nuit. Ayant eu la malheureuse idée de mettre le feu à une grange, ils révélèrent ainsi leur fuite et furent bientôt atteints par des cavaliers envoyés à leur poursuite, qui en firent un grand carnage. Une partie des survivants se cachèrent dans les bois d'où ils regagnèrent leurs demeures; le reste fut fait prisonnier. — Une autre bande, forte de 18,000 hommes, qui suivait le rivage et s'était avancée jusqu'à Ulfsby, près Bjœrneborg, y fut également taillée en pièces, après Noël, par Axel Kurk, de sorte que le Satakunta fut entièrement purgé de rebelles.

La troisième bande s'était dirigée sur le Tavastland, où elle recruta nombre d'adhérents, principalement sur les deux rives du grand lac Pæijænne; un de ses détachements, qui saccageait les châteaux situés à l'ouest du lac, fut attaqué par Arvid Tavast, à Nyystœlæ, dans la paroisse de Padasjoki, le 14 janvier 1597, et presque totalement anéanti, en violation de la promesse de laisser la vie sauve à ceux qui déposeraient les armes. Un autre détachement s'avança jusqu'aux environs de Saint-Michel, où il intercepta des dépêches de Clas Fleming, mais bien

qu'il fût exclusivement composé de propriétaires roturiers, aucun d'eux ne put lire ces lettres. Les corps détachés ayant fait jonction à peu de distance de Nyslot ou Savonlina, formaient une armée de 12,000 hommes et mettaient cette forteresse dans une situation critique. Le gouverneur de Savolax, Gœtrik Fincke, malgré ses excellentes relations avec ses subordonnés, n'avait pu décider que 200 propriétaires à lui prêter main forte. Ses troupes, après plusieurs escarmouches, finirent par cerner une bande d'insurgés dans le presbytère de Saint-Michel, le 23 janvier 1597, et y mirent le feu pour les en déloger; elles les massacrèrent tous, bien qu'elles eussent promis d'épargner ceux qui voudraient se rendre. Le Savolax ne tarda pas à être pacifié; on calcule que 500 paysans avaient perdu la vie dans cette province. La guerre d'Ilkka était finie par la déroute de toutes les bandes qui y avaient pris part.

Il restait à rétablir l'ordre dans l'Ostrobothnie, où les fugitifs étaient retournés. C'est un soin dont fut chargé le bailli de cette province, Abraham, fils de Melchior. La plupart des chefs survivants furent saisis et mis à mort; quelques-uns jetés en prison. Les Suédois des paroisses maritimes, qui étaient restés tranquilles, ne furent naturellement pas inquiétés. Les Finnois de l'Ostrobothnie septentrionale n'avaient pas bougé non plus. N'ayant pas les mêmes griefs que ceux du midi contre la noblesse à peine connue chez eux, ils avaient répondu aux excitations et aux menaces des insurgés, qu'ils attendaient pour se révolter un ordre positif émané de l'autorité. Cet ordre leur fut apporté par Israël Larsson, qui venait gouverner la province au nom du duc Charles. Cet anti-bailli convoqua une diète provinciale par laquelle il fut décidé que tout homme valide se rendrait à la frontière de la province avec des vivres pour un mois. Le bailli de Fleming, qui tenait le sud de l'Ostrobothnie, écrivit aux gens du Nord pour les dissuader de cette tardive échauffourée; mais ses messagers furent saisis et précipités vivants dans une eau couverte de glace. Abraham lui-même tomba dans un guet-apens dressé par les paysans, dans la prairie de Tarharanta, près de l'église de Kokkola (Gamla-Karleby), où la plupart de ses compagnons périrent; fait prisonnier, il fut conduit à Stockholm, condamné à mort et exécuté au printemps de 1598.

Cet événement décida Fleming à marcher en personne contre les rebelles. Ayant quitté son camp de Tammerfors, il se rendit avec 1,500 hommes à Ilmajoki, où il exhorta deux fois les insurgés à poser les armes; les Suédois de Pedersœre et de Værå ou Vœyri se joignirent à lui, mais les Finnois, confiants dans leur supériorité numérique (ils étaient de 4 à 5,000 hommes), ayant persisté dans leur rébellion, il leur livra bataille le 14 janvier 1597; 500 d'entr'eux furent faits prisonniers, beaucoup d'autres périrent et Israël Larsson, le fauteur de la sédition, s'enfuit jusqu'à Torneå. Fleming, en véritable soldat, garda des ménagements envers les vaincus; au lieu de leur appliquer la peine du talion, il se contenta de livrer au pillage les maisons des plus coupables, adressa des réprimandes aux autres, retint prisonniers les deux

chefs, puis retourna à Abo pour se préparer à la guerre contre le duc Charles, qui, après avoir excité les paysans, les avait abandonnés à leur malheureux sort. Ceux-ci durent donc se soumettre aux prestations militaires. Au milieu de ses préparatifs, Fleming tomba malade et mourut peu après, à Pohja (Nyland), dans la nuit du 12 au 13 avril 1597. Avec lui disparut le plus zélé soutien de Sigismond, le plus vigoureux adversaire du duc Charles, qui finit par triompher et se faire proclamer roi en 1604. Notons, en passant, qu'après s'être emparé par trahison de la forteresse d'Abo, le 30 septembre 1597, le duc fit inscrire sur la porte de la salle royale du château les vers suivants, composés par un Français, Jean Bignon, qui était à son service :

Carolus huc veni, vici, fusique rebelles;
Hinc abeo, prorsus vestigia nulla relinquens;
Huc iterum veniam, caveat sibi conscius omnis;
Non illo parcet tempore dextra reis.

La plupart des historiens rapportent que cette guerre coûta la vie à 11,000 hommes, ce qui ferait au moins la dixième partie de la population virile de la Finlande : ce chiffre est évidemment exagéré. M. Koskinen le réduit à 3,000 au plus. C'est déjà beaucoup trop pour une entreprise aussi stérile. Aucune noble passion n'animait les paysans qui y prirent part; ils combattaient pour conserver un privilége au détriment des autres provinces et n'aspiraient qu'à assouvir leur haine pour la noblesse. Ils ne se signalèrent que par le meurtre, l'incendie, le pillage. Ils ne tuaient pas seulement les adversaires qu'ils rencontraient sur le champ de bataille; ils égorgeaient aussi des femmes, des enfants, noyaient leurs prisonniers. Leur triomphe aurait fait reculer de plusieurs siècles la civilisation en Finlande. Tel est le jugement de l'auteur qui, on le voit, ne flatte pas les héros de son ouvrage.

La première édition de la guerre des paysans, parue en 1857-59 (Abo, 2 vol. in-18), était fondée sur deux recueils de documents publiés par Grœnblad[1] et sur les recherches faites par l'auteur dans les archives nationales de la Suède et par M. Bomansson dans les livres de comptes conservés aux archives de Finlande. Pour la seconde édition, M. Koskinen a de plus eu à sa disposition les nombreux et précieux documents provenant du lecteur Gottlund et entrés après sa mort aux archives de Finlande. Il a eu aussi recours à une foule de mémoires publiés dans sa patrie et en Suède depuis une vingtaine d'années. Mais ce n'etaient là que des matériaux à mettre en œuvre. L'auteur s'est acquitté de cette tâche avec beaucoup d'érudition et de talent, ayant su tirer des sources les plus variées une multitude de faits qu'il a enchainés dans un tissu solide et serré, de manière à composer une narration historique, essentiellement savante, néanmoins très-lisible.

1. *Handlingar rærande Klubbekriget*, 3 livrais. in-8°, et *Handlingar rærande færhållandena i Finland, mellan* 1592 *och* 1596.

La seconde édition est enrichie d'un appendice contenant cinq pièces inédites, et d'une table des matières et des noms propres par ordre alphabétique; mais on regrette de n'y pas trouver, comme dans la première, une liste chronologique des principaux événements avec l'indication de la page où ils sont exposés. *La Guerre des gourdins* est en résumé l'ouvrage historique le plus important qui ait paru en langue finnoise.

E. Beauvois.

Storia della diplomazia della Corte di Savoia, scritta da Domenico Carutti. Vol. 1° e 2° (1494-1663). Roma, Torino, Firenze, Bocca. 1875-1876.

Le triomphe éclatant de la diplomatie piémontaise dans la constitution de l'unité italienne attire naturellement l'intérêt sur son histoire. Mais, avant d'y chercher la justification d'une fortune prodigieuse, le Piémont y avait trouvé un salutaire encouragement dans les jours d'épreuves. En publiant aujourd'hui, à Rome, une histoire de la politique de la Cour de Savoie, M. Domenico Carutti condense les travaux de plusieurs de ses compatriotes et les siens propres sur trois siècles modernes. L'*Histoire de Victor-Amédée II* (Turin, 1856) et l'*Histoire de Charles-Emmanuel III* (1859) nous avaient fait connaître la première manière de cet écrivain. Ayant fait ses preuves dans l'érudition, M. Carutti avait le droit d'entrer dans le domaine plus séduisant et parfois plus trompeur de la vulgarisation. La *Storia della diplomazia della Corte di Savoia* commence la série d'une collection d'ouvrages historiques que la librairie Bocca se propose de publier à Rome, à Florence et à Turin. Cette destination explique le plan du premier volume. Nul doute que, sans le désir de rattacher son œuvre à celle de ses collaborateurs, M. C. ne fût entré plus franchement dans son sujet et ne se fût affranchi des longueurs d'une double *Introduction*.

L'*Introduction historique* de M. C. a pour titre : *De la Monarchie en Italie*. Elle est légitime. L'auteur pose, dès le début du livre, le problème dont les dernières pages doivent nous donner la solution. Mais, du ve siècle au xve, d'Odoacre à Charles VIII, quel champ immense à parcourir! M. C. passe en revue les monarchies d'Odoacre et de Théodoric, la monarchie lombarde, le royaume d'Italie créé par Charlemagne, le royaume presque national de Bérenger Ier, d'Hugues de Provence et de Bérenger II, subordonné par Arnulf, inféodé, puis soumis à l'Allemagne par Otton Ier, et momentanément ressuscité par Hardouin. « L'Italie, dit-il, doit de la reconnaissance au vainqueur de Didier, non pour avoir rétabli l'empire romain, mais pour avoir constitué le royaume d'Italie. » Charlemagne administra séparément le royaume d'Alboin sans l'incorporer au royaume des Franks, lui rendit le val d'Aoste et le val de Suse cédés aux Burgondes par les ducs lombards, et lui donna pour chef son fils Pépin. La monarchie caro-

lingienne fut un premier pas vers l'affranchissement, comme le prouvent trois grands faits : la formation d'États féodaux demi-souverains, les immunités épiscopales, l'indépendance de la diète italique. Dans le royaume de Bérenger, l'auteur voudrait bien pouvoir saluer une institution grande, réparatrice, mais il est obligé de déplorer les soixante-trois années d'une anarchie qui aboutit à la domination étrangère. Le royaume d'Hardouin interrompt pour quelques années la prescription du droit national : cela suffit pour lui donner une grande importance historique. La période des communes, si glorieuse pour l'Italie, n'est plus, dans ce système, qu'un accident. Leur dépendance vis-à-vis de l'Empereur, est représentée comme un « hommage courtois » rendu à une suprématie nominale. L'auteur glorifie Venise dans son indépendance solitaire, sans tenir grand compte de la suzeraineté byzantine. Tout en rendant justice à l'activité merveilleuse des communes italiennes, il porte sur elles un jugement sévère, il les accuse d'*avoir manqué du sentiment de la nationalité*. Les papes seuls ont sauvé l'Italie de la domination allemande. Les seigneurs qui succèdent aux Républiques avaient le mérite d'atténuer peu à peu le morcellement, et l'auteur, malgré son libéralisme, aurait quelque peine à leur refuser ses sympathies, s'ils avaient pu mener à bonne fin l'œuvre unitaire. Mais, au xve siècle, malgré la disparition d'une foule de petits États, l'unité n'était plus possible, à cause du système d'équilibre inventé et maintenu par les six grandes puissances italiennes : Venise, Milan, Savoie, Florence, Rome et Naples.

Telle est, en résumé, l'*Introduction historique* de M. Carutti. On voit combien de questions intéressantes elle soulève et combien peu elle en résout. Il n'est pas une seule des propositions précédentes dont l'étude ne puisse occuper la vie d'un érudit doué d'une grande puissance de travail et d'une longévité exceptionnelle. Avec les ouvrages déjà publiés sur ces différents sujets on composerait une bibliothèque de premier ordre. L'histoire du sentiment national italien, considéré dans sa naissance, son engourdissement et son réveil et dans ses tendances autonomistes ou unitaires, ne peut être que le couronnement d'une histoire de l'Italie tout entière. Et il faudra de longues années pour que le travail gigantesque, commencé par l'immortel Muratori et continué de nos jours par d'infatigables érudits dans chacun des principaux centres de la péninsule, mette à la disposition de quelque grand esprit des siècles futurs les matériaux nécessaires à la composition d'une œuvre qu'il est encore permis de regarder comme impossible. — Nous n'essayerons même pas d'indiquer les objections sans nombre que provoque le système dont nous venons de faire l'analyse; mais comment n'y pas remarquer l'influence des préoccupations contemporaines? Les sentiments les plus nobles peuvent devenir dangereux lorsqu'ils empiètent sur les droits imprescriptibles de la vérité et de la science. Est-il bien sûr que Charlemagne, en faisant succéder la domination des Franks à celle des Lombards, ait avancé d'une heure l'affranchissement

et l'unité de l'Italie? On avait cru jusqu'à ce jour qu'en constituant ou en fortifiant le pouvoir temporel des papes, il avait créé l'institution qui a été le plus grand obstacle à cette unité. Pourquoi attribuer à Hardouin, tour à tour l'élu de la féodalité et sa victime, le caractère d'un champion de l'indépendance italienne? C'est anticiper sur l'avenir que d'évoquer de pareilles idées à une époque où la fusion des races n'est pas accomplie. Au contraire, les communes italiennes, nées d'un mouvement d'autonomie municipale, sont devenues, lorsqu'elles ont pu résister aux coups des tyrans, les centres féconds qui ont donné naissance aux sentiments, aux coutumes, à la langue, à l'art, à la civilisation et, par suite, à la nationalité italienne. Les accuser de manquer du sentiment de la nationalité, ce serait méconnaître leur histoire, ce serait manquer soi-même du sentiment des siècles écoulés. Si les papes ont sauvé l'Italie de la domination germanique, c'est avec le concours militaire des ligues formées par les villes italiennes. D'ailleurs le saint-Empire romain-germanique, dont on a dit qu'il n'était ni saint, ni romain, était-il même, en Italie, germanique? L'Empereur, allemand d'origine, n'apportait pas à l'Italie la domination allemande; il n'entraînait pas à sa suite, comme Odoacre, Théodoric ou Alboin, un peuple de conquérants qui aspiraient au partage des terres. L'Italie, devenue le centre du monde chrétien, ayant le Pape, empruntant l'Empereur à l'Allemagne, mais pour se l'approprier en lui donnant la couronne que Rome seule pouvait conférer, était elle-même un autre monde, où la vie était plus intense que jamais et où le sentiment national trouvait d'éclatantes satisfactions. On était italien avec autant d'énergie que de nos jours, mais on était aussi florentin, vénitien, milanais, génois. Le patriotisme s'alimentait à deux sources vives, d'une richesse inégale, mais qui, pendant cette glorieuse époque, n'ont jamais tari. Le morcellement italien du XIIIe au XVIe siècle ne doit pas être confondu avec celui du XVIe au XIXe. Le premier a été l'exubérance de la vie; le second ne s'est maintenu qu'à la faveur d'un long assoupissement. C'est l'indifférence nationale de ces derniers siècles qui est la justification du système unitaire; c'est la désertion de Milan, de Venise, de Florence, de Rome, de Naples, accablées, endormies ou séduites par la prépondérance espagnole ou autrichienne, qui a permis à l'État le moins italien de la péninsule, mais le plus militaire, de conquérir le premier rang dans l'œuvre de la régénération contemporaine et de faire acclamer de l'Italie tout entière sa vaillante dynastie. Mais, à l'époque où s'arrête l'*Introduction* de notre auteur, les républiques les plus jalouses de leur indépendance ne perdaient pas de vue la liberté et la grandeur de l'Italie. Les *Instructions* dictées par la Seigneurie de Florence à ses ambassadeurs en sont encore aujourd'hui les vivants témoignages; et, malgré quelques contradictions apparentes, les faits confirment pleinement les paroles.

Après une seconde *Introduction* sur la lutte italienne des soixante-six ans (1494-1560), M. Carutti rentre enfin dans le Piémont, qui est

son véritable domaine, et où il échappe heureusement aux généralités et aux systèmes. Il trouvait le terrain admirablement préparé par ses doctes compatriotes, auxquels il a rendu un juste hommage, et, hâtons-nous de le dire, par lui-même. A mesure qu'il se rapproche des époques où il pourrait citer ses propres ouvrages comme la meilleure des autorités, son exposition devient plus précise et plus scientifique. Nous ne prétendons pas analyser une histoire qui vulgarise les résultats des travaux de MM. Cibrario, Ercole Ricotti, N. Bianchi, Promis, Bazzoni, du comte Sclopis, du baron Claretta, sans parler de ceux de M. Carutti lui-même, et où l'auteur a su profiter de publications récentes, faites en dehors du Piémont, comme les *Relations des ambassadeurs vénitiens* de MM. N. Barozzi et G. Berchet, l'*Histoire de Sixte V* par le baron de Hübner, les *Lettres de Mazarin à Gianettino Giustiniani,* éditées par M. Vincenzo Rossi, les *Lettres et instructions diplomatiques de la Cour de France pendant l'expédition du duc de Guise à Naples,* éditées par MM. J. Loiseleur et Baguenault de Puchesse, etc. Nous signalerons surtout, dans la *Storia della diplomazia della Corte di Savoia,* les parties qui, après une lecture attentive, nous ont paru les plus neuves.

Au règne de Charles III se rattache un document que M. C. a publié dans les *Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Turin,* recueil excellent et trop peu connu en France. C'est un projet de Claude Seyssel sur l'acquisition du Milanais par la maison de Savoie en 1516. Il a pour titre : *Certain discours fait par le bon arcevesque trepassé.* Fils d'un maréchal de Savoie, né à Aix, élevé en Piémont et en Lombardie, professeur à Pavie et à Turin, Claude Seyssel passa au service de la France sous Louis XII qui le fit sénateur du duché de Milan, conseiller d'Etat, ambassadeur, évêque de Marseille. Il était le représentant de François Ier à Turin lorsque mourut le cardinal de la Rovere, archevêque de cette ville. Léon X ayant nommé à la place du défunt le cardinal Cibo, Charles III refusa d'accepter le nouveau titulaire : de là un conflit entre le Pape et le duc de Savoie. Seyssel, agréable au Duc comme piémontais, au roi de France comme français, au Pape comme protégé du vainqueur de Marignan, abandonna son évêché au cardinal et devint archevêque de Turin, à la satisfaction des trois souverains (1517). C'est un peu avant sa nomination à ce siége qu'il soumit au Duc l'intéressant mémoire dont il est question. L'idée qu'il met en avant aurait pu fournir à la France une solution des guerres d'Italie. La situation des Français, de l'Empereur et de Messieurs des Ligues est exposée avec finesse. François Ier ne pourra pas garder sa conquête, d'abord à cause de la jalousie de l'Empereur et du roi catholique. « Secondement, les subgectz et habitans dudit duché sont universellement mauvais françois et haïssant la nation plus que jamais, laquelle hayne croistra tous les jours tant à cause des maulx qu'ilz souffrent pour raison de la guerre comme aussi *pour le désordre des François en toute chose qui est pour empirer plutot que pour amender.* Troisièmement, les François qui sont de par là s'enuyeront bientost d'y estre, *tant pour*

leur nature qui est de s'ennuyer bientost de la guerre que pour les dangiers qu'ils y verront journellement. » De plus, ils y dépensent beaucoup « sans rien gaigner », et si M. le connétable peut sauver le duché, il ne cherchera qu'à s'en retirer à son honneur. Son départ serait le signal d'une rébellion générale, et le pays trouverait facilement des alliés contre les Français, attendu que « la partie gibelline, qui est la plus forte audit duché, est naturellement ennemye des Français et impériale. Quatrièmement, Messieurs des Ligues n'ont point agréable le roy audit duché. Cinquièmement, s'il est impossible ou trop difficile au roy de garder ledit duché, encore plus difficile seroit à l'Empereur, parce qu'il n'a la puissance ni la conduite encore telles que les François, quelque mauvaise qu'elle soit, comme aussi parce qu'il est trop plus à craindre en Italie, car il prétend que tout soit à lui et mesmes les terres de l'Eglise. »

Seyssel proposait la cession du Milanais à la maison de Savoie : au vainqueur de Marignan il n'offrait d'autre compensation que l'espérance, peut-être illusoire, de la succession savoisienne tout entière. C'était méconnaître les nécessités de la politique présente, c'était en outre assigner à Charles III un rôle bien supérieur à son caractère et à ses moyens. Il faut noter cependant que la maison de Savoie n'a jamais voulu céder la Savoie, même pour Milan, et qu'elle a toujours regardé la Lombardie comme un domaine lui appartenant par le droit d'une ambition héréditaire. Ses prétentions ont fini par triompher : car tout le monde sait qu'en 1859 elle a eu la Lombardie pour rien ; en 1860, elle n'a cédé la Savoie qu'en échange de la Toscane et des duchés. Cette âpreté traditionnelle était encore plus vive à une époque où la famille ducale s'éloignait moins de son berceau ; dans tous les cas, elle atténue la critique principale qu'on peut adresser à Seyssel. Les moyens indiqués pour gagner le roi de France à son projet sont ingénieux, trop peut-être; ceux qui ont pour but de ménager la susceptibilité des puissances italiennes ne sont pas indignes d'un contemporain, on pourrait presque dire d'un compatriote de Machiavel. Toutefois Seyssel paraît négliger l'union de la maison d'Autriche et de la maison d'Aragon. Charles d'Autriche n'était encore que roi de Castille. On ne s'attendait pas en Europe aux morts si prochaines de Ferdinand le Catholique et de Maximilien, et moins encore à l'élection de Charles au trône impérial. Cet état de l'opinion nous explique l'impression que produisit la victoire de Marignan et l'idée exagérée que se firent les contemporains de la puissance de François Ier. Après l'acquisition de la Lombardie, Seyssel voit celle de Gênes, autre objectif séculaire de l'ambition piémontaise ; il anticipe de trois siècles, mais, aux yeux de la postérité, il a le mérite d'avoir indiqué nettement ce qui était dans les espérances de l'avenir et ce qui est dans les réalités du présent. Et le souverain français capable de faire bénévolement la conquête de la Lombardie pour le compte du Piémont, les successeurs de Charles III

ont fini par le trouver. Et, dans le projet de Seyssel, tout a réussi, même ce qui semblait le plus chimérique.

L'œuvre diplomatique d'Emmanuel Philibert, après la signature du traité de Câteau-Cambrésis, a justement attiré les recherches de M. Carutti. Les longues négociations du duché de Savoie et du canton de Berne sont exposées avec beaucoup de précision et d'intérêt. Les conventions de Nyon et de Lausanne attestent l'esprit politique du guerrier qui, pour recouvrer une partie des territoires perdus sous le règne précédent, sut bien vite se résigner à des sacrifices nécessaires et résister aux tentations que le fanatisme espagnol ou l'anarchie française auraient offertes à une ambition moins contenue. Il fallut que le duc de Savoie arrachât au roi d'Espagne, à force d'instances et de prières, l'acceptation d'un traité qui consacrait l'amoindrissement du territoire savoisien, mais qui réconciliait la Savoie avec des hérétiques. Il eut aussi quelque peine à faire agréer de Charles IX cette reconnaissance implicite du triomphe partiel de Berne et de Genève, ces deux protégées de François Ier et d'Henri II. C'est que les raisons politiques l'emportaient, à Turin, sur les entraînements du fanatisme. Ce qui facilitait à Emmanuel Philibert l'abandon du canton de Vaud et de quelques autres territoires, c'était l'espérance de les soustraire plus sûrement à la domination de la France. En restituant Gex, le Chablais et le Génevois, Berne faisait le même calcul. Par l'article XV du traité de Lausanne, les deux parties s'engageaient, l'une vis-à-vis de l'autre, à n'aliéner d'aucune manière les territoires cédés ou restitués « *afin de s'éviter réciproquement tout voisinage étranger et incommode.* » L'instinct de la conservation rapprochait deux petits États, en dépit de l'opposition religieuse ; la politique réconciliait le Piémont catholique et la Suisse protestante à la veille de l'expédition du duc d'Albe et de la Saint-Barthélemy. L'effet des habiles pratiques de la diplomatie française sous François Ier et Henri II était conjuré par une modération magistrale. Le vainqueur de Saint-Quentin triomphait une fois de plus en montrant à la France et à l'Espagne que la paix ne lui enlevait pas son meilleur champ de bataille.

L'évacuation complète du Piémont par Charles IX et Henri III fut le prix de négociations encore plus laborieuses. M. Carutti nous fait assister au succès, toujours instructif, d'un petit État bien gouverné et défendant avec avantage ses intérêts les plus chers contre une grande puissance ébranlée par les factions. Plus tard Emmanuel Philibert et le Piémont pourront se donner le spectacle des guerres religieuses qui les instruiront sans les atteindre. La neutralité piémontaise appelait le rapprochement avec la neutralité vénitienne. Le duché de Savoie et la république de Venise, ces deux remparts de l'Italie à l'Occident et à l'Orient, ont compris l'un et l'autre que la lutte gigantesque, qui menace d'ensanglanter l'Europe, ne se prête pas aux combinaisons subtiles où excelle leur politique et qu'elle promet d'être assez longue,

assez acharnée pour affaiblir les grandes puissances sans l'intervention des petites. Le jeu d'équilibre, qui rejette alternativement celles-ci à droite ou à gauche, n'est plus nécessaire au maintien de leur existence. Pour vivre entre deux colosses aveuglés et bientôt épuisés par le fanatisme, il suffit de ne pas partager leur aveuglement, et l'on n'est fanatique ni à Venise, ni à Turin. Emmanuel Philibert est satisfait d'avoir, contre tout espoir, recouvré ses États ; Venise, de ne pas les avoir perdus. L'un s'est affranchi, l'autre a évité le joug. Tous les deux sont donc essentiellement conservateurs. Mais Venise l'a toujours été, au moins depuis un siècle ; Emmanuel Philibert l'est devenu. Pour la première, la neutralité a déjà la force de l'habitude ; pour le second, elle se présente avec les attraits d'une convenance passagère. L'abstention de Venise, c'est la ressource d'une constitution délabrée, c'est l'espoir suprême de la vieillesse ; l'abstention du Piémont, c'est le repos après une crise salutaire, c'est l'attente de la part d'une jeunesse vigoureuse, mais toujours maîtresse d'elle-même et se réservant pour de nouveaux combats. De là des différences sensibles dans la direction de deux politiques qui s'inspirent du même principe. Emmanuel Philibert, tout en restant étranger aux fureurs religieuses, s'en fait une arme pour arracher Turin à Catherine de Médicis et Pignerol à Henri III. Venise reste exclusivement spectatrice, mais sait encore agrandir son rôle par l'effet de cette pénétration, de cette finesse, de cette puissance d'observation qui n'ont pas de rivales, ou qui, du moins, n'en ont trouvé qu'à Turin.

Si jamais prince voulut démontrer que la neutralité n'était rien moins que définitive dans sa dynastie, ce fut assurément le successeur immédiat d'Emmanuel-Philibert, Charles-Emmanuel Ier. Ce nouveau duc de Savoie n'eut garde de pratiquer l'abstention dans les affaires de son temps : il usa et abusa de la politique contraire. C'est ce qui fait le principal intérêt de son règne pour la postérité, sans le recommander à la reconnaissance de ses sujets. M. Ricotti nous l'avait déjà prouvé avec autant d'érudition que de talent[1]. M. Carutti a complété sur plus d'un point l'œuvre de son éminent devancier. En signalant les extraits qu'il a donnés des *Lettres d'Henri IV,* il nous sera permis de regretter qu'il ait puisé d'une façon trop discrète à cette source si riche, même pour un historien piémontais. On ne peut que le féliciter d'avoir donné une attention particulière aux tentatives que fit Charles-Emmanuel pour soulever la Macédoine contre les Turcs et pour rendre une existence réelle à son royaume de Chypre, royaume *in partibus infidelium ;* à la guerre de la succession de Montferrat et aux relations que le duc de Savoie entretint avec les protestants d'Allemagne, au commencement de la guerre de Trente Ans. Dans la guerre du Montferrat, le Piémont, abandonné par Marie de Médicis, après s'être compromis,

1. Depuis la composition de cet article, le baron Claretta a commencé la publication d'une savante *Histoire de Charles Emmanuel Ier*. Turin, 1878.

à la dernière heure, dans l'alliance d'Henri IV, lutte seul et avec succès contre l'Espagne avide de vengeance. Cette glorieuse campagne produit une grande impression dans la péninsule et un véritable étonnement en Europe. La seconde retraite des Espagnols provoqua une démonstration de l'enthousiasme national, non-seulement en Piémont, mais en Italie. C'est ainsi que la mission libératrice de la maison de Savoie fut proclamée en 1614 dans de beaux vers italiens, l'année même qui vit apparaître en France un premier symptôme de 1789. Les relations avec l'Allemagne protestante ne sont pas moins curieuses. Ami de Mansfeld et des Bohémiens rebelles, sans avoir osé accepter la couronne qu'ils lui offraient, Charles-Emmanuel est aussi le premier duc de Savoie qui, voyant la France et l'Espagne lui manquer en même temps, ait rendu permanents les rapports établis par ses prédécesseurs avec l'Angleterre et cherché dans cette île lointaine un point d'appui contre ses redoutables voisines. Si l'on ajoute qu'en France même, il a deviné les ressources qu'une ambition peu scrupuleuse pouvait trouver dans de perfides hommages adressés à la souveraineté populaire, on ne pourra refuser à la politique fiévreuse et parfois brouillonne de ce prince le mérite d'avoir été, à plusieurs points de vue, essentiellement moderne.

La régence de Madame Royale, fille de Henri IV et veuve de Victor-Amédée Ier, termine le second volume. De toutes les périodes de l'histoire piémontaise, c'est celle qui a été le plus étudiée, grâce à la plupart des érudits que nous avons nommés plus haut; à MM. Peyron, Bazzoni, Ricotti, au comte Sclopis (*Documents relatifs au prince Thomas de Savoie*) et au baron Claretta, auteur d'une savante *Histoire de la Régence de Madame Royale*. Les deux questions que M. Carutti nous paraît avoir, à son tour, élucidées, sont le rôle de Mazarin et du prince Thomas dans l'expédition de Naples (1648) et celui de la diplomatie du Piémont au congrès de Westphalie. Les lettres de Mazarin à Gianettino Giustiniani, lettres dont notre auteur a cité d'importants extraits, montrent que, tout en dissimulant la rigoureuse tutelle que Richelieu avait infligée à la maison de Savoie, le rusé cardinal était de taille à lui tenir tête sur son propre terrain. Il écrivait en 1646 : « Je vous prie de dissimuler avec M. le prince Thomas et d'aller au solide qui est le service du Roy; c'est un fort bon prince dans le fondz, mais vous sçavez que dans la maison de Savoye ils ont leurs stiles dont ils ne se départent jamais. » Mazarin, lui aussi, avait son style, éclectique peut-être, mais formé à trois bonnes écoles : Rome, Turin et Paris (le Paris de Richelieu). Son origine italienne, qu'il savait faire valoir au-delà des Alpes, comme pour se dédommager des mésaventures grandes et petites qu'elle lui causait en-deçà, lui permettait de mitiger dans la forme la politique de son inflexible prédécesseur, tout en restant fidèle à ses maximes. Sous l'influence de ses conseils, le gouvernement royal prodigua des égards à Marie-Christine et ne refusa pas au Piémont les satisfactions de l'amour-propre. Les ministres se montrèrent peu favo-

rables aux prétentions du duc de Guise et manifestèrent leur préférence pour un prince italien, qu'il semblait plus facile de faire accepter des Napolitains, mais on ne découragea pas le prétendant français. Le prince Thomas fut mis à la tête de la seconde escadre envoyée sur les côtes napolitaines, trop tard pour réussir après les fautes du duc de Guise et la réconciliation de l'Espagne et de la Hollande. Mazarin, dans sa correspondance italienne, est très-sévère pour celui-ci, très-bienveillant, au contraire, pour celui-là ; mais il tient surtout à dégager la responsabilité de la France dans l'insuccès d'une entreprise qui lui a toujours inspiré des doutes très-voisins de l'indifférence (Lettres du 30 avril et du 8 mai 1648). A ce moment même, il fallait bien laisser quelques brillantes espérances à la maison de Savoie, pour lui rendre moins pénible la consommation d'un sacrifice que seize années de préparation n'empêchaient pas d'être douloureux. A Cherasco la France avait obtenu Pignerol, mais dans des conditions peu compatibles avec la dignité d'une grande puissance. A Munster elle venait de transformer cette occupation provisoire en une propriété définitive et de briser les derniers liens qui rattachaient encore cette importante forteresse au Piémont et à l'empire. La place réservée à un état de troisième ordre dans le congrès qui réglait alors les plus grandes affaires de l'Europe, ne pouvait pas être bien en vue. Les représentants de Marie-Christine semblaient même devoir être éclipsés par leurs compatriotes italiens, le nonce Chigi et l'ambassadeur vénitien Contarini. Cependant leur activité, leurs efforts pour assurer l'indépendance de leur pays ont fourni à M. C. la matière d'un chapitre des plus curieux. Les instructions de Madame Royale au marquis de S. Maurizio lui recommandaient de ne fournir à la France aucun prétexte de mécontentement, mais « de laisser faire le jeu à l'Espagne et à l'Empire » pour arriver au recouvrement de Pignerol. La vivacité et la candeur peu diplomatiques du sénateur Bellezia, qui accompagnait l'ambassadeur en qualité de jurisconsulte, firent échouer ce plan audacieux et donnèrent naissance à un conflit qui mit aux prises Madame Royale et Mazarin, mais qui laisse une impression favorable de la dignité de l'une et de la fermeté de l'autre. Ayant dû renoncer à tout espoir du côté de Pignerol, de la Bresse ou de Genève, la cour de Turin, qui avait déjà obtenu pour son représentant à Munster les honneurs réservés aux ambassadeurs royaux, parvint à faire admettre le comte Lorenzo Nomis à la diète impériale d'Osnabruck en qualité d'envoyé d'un prince d'Empire, titre que Charles III, Philibert-Emmanuel et Charles-Emmanuel Ier avaient déjà revendiqué et fait reconnaître. Mais là ne s'arrêtaient pas les vues ambitieuses de la maison de Savoie. « Si l'on propose, comme on l'a fait plusieurs fois, en vue de réconcilier le duc de Bavière et le comte palatin, d'accroître le nombre des électeurs et de conférer également cette dignité à ces deux princes de la maison de Bavière, il deviendra alors nécessaire, pour conserver l'imparité du nombre et avoir neuf électeurs au lieu de sept, d'en créer un autre de plus, et il

n'est personne qui pourrait plus décemment être admis parmi eux que S. A. R., qui est non-seulement grand prince d'Empire, mais descendant d'une maison électorale. Ainsi il y aurait deux électeurs de la maison de Saxe et deux de la maison palatine, ce qui, sans doute, atténuerait les compétitions des princes allemands et maintiendrait la majorité des voix catholiques, à la satisfaction du Pape, des électeurs, des princes ecclésiastiques de l'Empire et de tous les catholiques qui, autrement, ne peuvent que perdre au changement. Il n'y a pas en Allemagne de prince à la hauteur de cette dignité, si ce n'est dans les familles protestantes, abstraction faite des Autrichiens déjà trop puissants. Ainsi, pour se conformer au désir de la France et de la majorité des ordres de l'Empire, on ne pourrait leur trouver de contre-poids dans un prince plus indépendant que le duc de Savoie [1]. » Ces aspirations électorales ne furent point satisfaites, mais l'activité dépensée à Munster ne demeura pas stérile : indépendamment de l'acquisition définitive d'une partie du Montferrat, la conclusion du mariage de la princesse Adélaïde, sœur de Charles-Emmanuel II, avec le prince héréditaire de Bavière, et les témoignages de sympathie obtenus de la majorité des princes de l'Empire montrèrent qu'en dehors de la France et de l'Espagne, la maison de Savoie s'était ouvert un monde nouveau, où les successeurs de Marie-Christine sauront se ménager d'utiles ressources et de puissantes alliances.

L'ouvrage de M. Carutti est écrit avec une clarté souvent lumineuse, avec une sobriété de bon goût et avec l'aisance d'un homme du monde doublé d'un homme d'État. On y sent à la fois l'enthousiasme de l'Italie régénérée et le robuste patriotisme du vieux Piémont : de là cette chaleur contenue qui n'est pas dépourvue de charme, même pour un lecteur étranger. L'auteur puise une partie de sa force et de sa clairvoyance dans le respect de la tradition et dans cette fidélité héréditaire que la maison de Savoie a su inspirer à ses sujets. C'est à cela, sans doute, autant qu'à sa rectitude personnelle et à la pratique des affaires, que M. C. est redevable de sa modération relative. Bien peu d'historiens contemporains savent se défendre contre les entrainements des idées et des passions du jour. L'influence anti-scientifique des préoccupations unitaires n'est pas moins sensible en Italie depuis trente ans que celle des préoccupations révolutionnaires ou réactionnaires ne l'est chez nous depuis soixante. L'unité italienne les obsède avant l'heure et les rend injustes pour la politique des gouvernements passés; en même temps elle les empêche de comprendre le véritable caractère des situations et des individus, elle surexcite leur patriotisme au détriment de leur impartialité, elle donne à leurs appréciations une vivacité intempestive, à leur style une allure de combat. M. C. lui-même n'a pas échappé entièrement à cette fatalité de notre époque qui tend à faire de l'histoire un engin de guerre entre les mains des partis et des nations

1. Instructions de Madame Royale au marquis de San-Maurizio.

Nous avons indiqué plus haut, à propos de l'*Introduction*, et nous pourrions suivre, dans tout l'ouvrage, les traces de l'obsession unitaire et nationale. Mais il y faudrait un nouvel article. Qu'il nous suffise de signaler les appréciations relatives à l'acquisition du marquisat de Saluces et à la perte de la Bresse et la sévérité excessive à l'égard de Marie-Christine. Dans le premier cas, M. C. approuve une agression qui était une monstrueuse violation du droit des gens et qui devait nuire à son auteur ; il regarde comme un succès l'échange désastreux qui fut imposé à Charles-Emmanuel par le traité de Lyon. Dans le second, il méconnaît les services de Marie-Christine qui sauva le Piémont de la guerre civile et maintint son indépendance et sa dignité vis-à-vis d'un protecteur aussi exigeant que Richelieu, servi par la brutalité d'un Emeri. Il juge le Piémont, alors engagé dans une guerre avec l'Espagne et contraint de s'appuyer sur la France, comme si, pour résister à l'ascendant d'un redoutable allié, le petit état subalpin avait eu déjà l'assistance ouverte ou secrète de quelque autre grande puissance. Il oublie que, par sa condescendance, mêlée de fermeté, la noble fille d'Henri IV a sauvé sa nouvelle patrie d'une destruction certaine. Il semble avoir quelque peine à pardonner à cette princesse son origine française; et cependant n'est-ce pas cette naissance, royale autant que française, qui fit bénéficier les ducs de Savoie des honneurs rendus par l'Europe à la personne de *Madame Royale* et les rapprocha du rang suprême dont Marie-Christine leur avait apporté l'éclatant reflet? Dans d'autres chapitres, M. C. trouve étrange que la France défende ses intérêts ou prenne ses précautions à l'égard d'un voisin remuant et belliqueux. Cette susceptibilité du sentiment national italien se comprenait dans les temps d'épreuves et d'infortunes, mais aujourd'hui l'Italie est assez forte pour être juste.

J. Armingaud.

La Terreur blanche. Épisodes et souvenirs de la réaction dans le Midi en 1815, d'après des souvenirs contemporains et des documents inédits, par Ernest Daudet. Paris, Quantin, 1878. 403 p. in-8°.

Au moment où M. Maxime Du Camp nous présente un tableau aussi exact qu'effrayant des crimes dont une partie de la population parisienne s'est rendue coupable en 1871 au nom des idées révolutionnaires, il n'était pas inopportun qu'on vînt rappeler les crimes non moins odieux commis à une autre époque au nom des idées conservatrices, et montrer que tous les fanatismes peuvent entrainer aux mêmes excès. Ceux qui en douteraient encore n'ont qu'à lire le livre que M. E. Daudet vient de consacrer aux violences qui, en 1815, ont accompagné dans le midi de la France la restauration de la monarchie légitime. Les crimes de la Terreur blanche ont même quelque chose de plus répugnant

encore que ceux de la Commune en ce qu'ils ont été commis non dans l'effervescence d'une lutte gigantesque et après une période de surexcitation morale inouïe, mais par un parti vainqueur, alors que toute lutte était impossible, et qu'ils ont été tolérés, protégés et souvent même absous par les représentants de l'autorité et de la justice. Leurs conséquences étaient, il est vrai, moins graves que celles des excès de la Commune, en ce qu'ils accompagnaient l'établissement d'un état de choses régulier et pacifique, tandis que ceux-ci étaient le symptôme d'une complète dissolution sociale.

Le livre de M. Daudet comprend un brillant récit de la capitulation de Bordeaux quand la courageuse duchesse d'Angoulême dut rendre la ville au général Clauzel en avril 1815, l'exposé des troubles qui accompagnèrent les Cent Jours et la réaction dans le Gard, un intéressant et curieux article sur l'histoire des troubles de Marseille en juin 1815, et enfin le récit détaillé des deux plus fameux assassinats commis à cette époque, celui du maréchal Brune à Avignon et celui du général Ramel à Toulouse. La fureur aveugle des factions royalistes du midi ne pouvait plus mal choisir ses victimes. Brune avait montré à Toulon le patriotisme le plus ferme et le plus modéré, étranger aux passions des partis politiques, et ne songeant qu'à protéger sa ville contre une occupation autrichienne. Quant à Ramel, il était lui-même royaliste, mais il ne voulait pas se faire l'instrument des fanatiques du parti. Ce qui fut grave du reste dans ces deux attentats, c'est moins les crimes en eux-mêmes, qui furent exécutés par des bandits obscurs, que la demi-protection dont ils furent couverts par l'administration et la magistrature.

M. Daudet aurait pu montrer et flétrir, avec plus de vigueur encore qu'il ne l'a fait, cette faiblesse allant parfois jusqu'à la connivence des autorités et des membres les plus cultivés du parti royaliste. Mû sans doute par un légitime désir de ne pas réveiller des rancunes et des passions encore mal éteintes et aussi de ne pas aggraver les responsabilités d'un régime politique pour lequel il paraît avoir des sympathies, il a cherché dans son exposé sur les Cent Jours et la réaction dans le Gard à voiler le côté religieux et politique des attentats qui furent commis, à y faire voir surtout des violences individuelles commises par quelques bandits. Il a atténué les crimes des royalistes et accepté au contraire trop aisément les accusations lancées plus tard contre les bonapartistes ou les républicains pour excuser ces crimes.

Par exemple, pour l'affaire d'Arpaillargues, où après la convention de La Palud des volontaires royaux furent assassinés par des paysans protestants, M. Daudet semble n'avoir consulté que le réquisitoire du procureur général Bernard, œuvre de polémique violente, répandue à profusion dans le midi dans un intérêt facile à comprendre; de là des inexactitudes qui demandent à être rectifiées.

L'article 1er de la convention de La Palud portait que les volontaires royaux rentreraient dans leurs foyers après avoir déposé leurs armes,

mais sur l'ordre du général de Vogué ils les gardèrent. C'est ainsi que soixante-quatre volontaires armés, n'étant conduits par aucun officier, se présentèrent le 11 avril 1815 devant le village d'Arpaillargues. Ce que M. Daudet aurait dû dire, et il le pouvait[1], c'est qu'un nommé Bertrand, catholique exalté, cocher de M. de Raffin, avait parcouru avant leur arrivée les rues du village en annonçant que les miquelets avaient pillé les maisons, violé les femmes et les avaient jetées par la fenêtre; ce qu'il aurait pu ajouter, c'est que de toutes les personnes impliquées dans cette déplorable affaire, une seule fut acquittée, et que c'était justement le seul catholique traduit devant la justice. Le fait méritait la peine d'être rapporté, car il atténue singulièrement le crime, alors que l'on pense que ce fut par la faute de Bertrand que les habitants d'Arpaillargues attaquèrent les miquelets, et qu'ils furent cruellement punis, puisque huit d'entre eux furent condamnés à la peine de mort.

Les volontaires royaux avaient passé à Moutaren sans être inquiétés, car le cocher Bertrand n'avait point soulevé les habitants de ce village; mais à Arpaillargues ils furent arrêtés par les gens du pays qui ne voulurent point laisser cette troupe armée pénétrer dans leur bourg; une confusion s'en suivit et deux miquelets furent tués.

Il est vrai de dire que M. Daudet prétend que sept d'entre eux périrent, mais ce chiffre pourrait être discuté. M. d'Aunaut, conseiller à la cour de Nîmes, répondant à M. de Beauchamp qui évaluait à près de trois cents le nombre des royalistes massacrés dans le Gard, écrivait le 11 septembre 1817 au rédacteur du *Journal de Paris :* « M. de Beauchamp apprendra sans doute avec plaisir que les recherches faites avec la plus scrupuleuse exactitude au sujet de ces prétendus assassinats, ont donné la preuve que *deux volontaires royaux seulement* ont péri dans ce département en traversant le village d'Arpaillargues[2]. »

Lorsque la seconde Restauration amena des royalistes au pouvoir, l'affaire fut instruite avec une passion dont la lecture du réquisitoire du procureur Bernard peut donner une idée. Les paysans d'Arpaillargues furent frappés avec la plus implacable sévérité, pendant que les assassins de Brune et de Ramel étaient impunis.

M. Daudet semble n'avoir point connu l'important ouvrage de Lauze de Peret sur les événements de 1815, si riche en documents historiques,

1. *Exposé des crimes et attentats commis par les assassins de la commune d'Arpaillargues* (p. 14). Il est étonnant que M. Daudet qui cite ce document n'ait pas relevé le fait de ce Bertrand « mettant, dit le procureur Bernard, les armes aux mains des habitants d'Arpaillargues » et qui cependant n'est l'objet d'aucune poursuite. Il y a là plus que de la négligence.

2. *Éclaircissements historiques en réponse aux calomnies dont les Protestants du Gard sont l'objet*, par Lauze de Peret, 1re liv., p. 87. La déclaration de M. A. d'Aunaut est d'autant plus importante que son dévouement à la cause royale était plus connu.

car souvent les faits qu'il affirme sont en contradiction manifeste avec les déclarations de l'auteur que nous venons de nommer.

Au Pont-Saint-Esprit, dit M. Daudet, on disputa aux volontaires royaux le passage du pont du Rhône, les uns furent massacrés, les autres précipités dans le fleuve. Lauze de Peret raconte, d'après un mémoire autographe du général Gilly, les événements du Pont-Saint-Esprit; cette déclaration est trop importante pour être passée sous silence : « Il a été dit et peut-être imprimé, écrit le général, que plusieurs volontaires royaux furent précipités dans le Rhône, c'est une calomnie affreuse dénuée de tout fondement. Il y avait des postes d'infanterie aux deux avancées du pont. La maison dans laquelle j'étais logé est située à la tête même du pont du côté de la ville; j'avais une garde qui voyait tout ce qui se passait sur ce pont... M. le baron de Damas lui-même (il était un des commissaires royaux), qui fit trois fois, dans la journée du 8, le trajet de La Palud au Saint-Esprit, et qui par conséquent traversa six fois le pont, n'aurait pas ignoré cet événement s'il avait eu lieu, et certainement il m'en aurait parlé dans la journée du 9[1]. »

L. de Peret n'hésite pas à dire, en niant les noyades du Pont-Saint-Esprit : « Si M. le baron de Damas affirme que quelqu'un a été tué ou jeté dans le Rhône, après la capitulation, au Pont-Saint-Esprit, je ne réclame plus en rien pour mes propres assertions la confiance du public[2]. »

M. Daudet condamne avec une inflexible sévérité les assassins vulgaires, Trestaillons, Servent, Truphemy et leurs infâmes acolytes, mais il y a lieu de s'étonner du rôle effacé que joue dans son récit l'administration du comte de Bernis et du préfet d'Arbaud-Jouques. Nous relèverons ici une appréciation de l'auteur qui nous semble hasardée; parlant de M. d'Arbaud-Jouques, il dit : Le préfet partit « après avoir fait afficher une proclamation rappelant énergiquement tous les citoyens au respect des lois et dans laquelle malheureusement *il semblait reconnaître* non la légitimité des crimes commis au nom de la cause royale, mais la légitimité des colères qui les avaient fait commettre » (p. 605).

Voici la citation du passage de la proclamation où le préfet semblait reconnaître la légitimité des colères :

« Dans les premiers moments qui ont suivi la chute du tyran et vos nobles efforts pour le rétablissement de l'autorité de ce roi aussi vivement regretté qu'il avait été longtemps désiré, *une indignation trop naturelle, trop universelle, trop irréfléchie pour n'être pas excusable,* éclata parmi vous contre ceux que l'opinion générale signalait comme les plus fougueux ennemis du meilleur des rois et du bonheur de son peuple. Quelques lieux publics où ils tenaient leurs funestes conseils, quelques maisons particulières furent par vous attaquées et détruites,

1. *Causes et Précis des troubles du Gard,* 4e liv., p. 74.
2. *Causes et Précis,* etc., p. 69.

mais tout *illégale* que fut cette vengeance, au moins ne fut-elle pas souillée de la honte du pillage, et l'indignation populaire ne fut point avilie par l'esprit de brigandage.

« Eh bien, habitants du Gard, voyez cependant quelles ont été les suites d'une simple erreur[1]. »

Si l'on veut connaître les suites de la simple erreur dont parle M. d'Arbaud-Jouques, il suffit de lire les lignes suivantes adressées par un des hommes les plus respectés de Nîmes, Olivier Desmont, président du Consistoire, à son ami Manoël de Saumane, à la date du 30 décembre 1815 : « Plus de 2,000 personnes ont été rançonnées, plus de 200 ont été tuées, plus de 90 campagnes ont été dévastées et brûlées, plus de 150 maisons l'ont été aussi[2]. »

L'indulgence de M. Daudet est grande, car malgré la proclamation que l'on vient de lire, il parlera plus tard de la fermeté de l'administration de M. d'Arbaud-Jouques, et quand il s'agira des massacres d'Uzès, il taira même le nom du sous-préfet de cette ville, Vallabrix, dont Vaulabelle a dit que de tous les fonctionnaires aucun n'eut une attitude aussi criminelle que la sienne[3]. Il faut cependant reconnaître que M. Daudet parle dans une autre circonstance du manque d'énergie de ce même d'Arbaud-Jouques (p. 617). Contradiction singulière à quelques pages de distance, mais qui par cela même révèle l'incapacité et la faiblesse, pour ne pas dire plus, de cet administrateur.

On peut reprocher à M. Daudet d'avoir cru qu'il était possible en quelques pages de donner un tableau exact des malheureux événements du Gard, car en agissant ainsi, il n'a pas même signalé des faits qui aident à l'intelligence de l'histoire de cette triste période.

La bagarre de Nîmes en 1790 se lie d'une manière intime à la Terreur blanche de 1815 et l'explique; comment dans ce travail n'est-il fait aucune allusion à Froment, qui disait que le zèle religieux pouvait seul étouffer le délire républicain, et à Vidal, son ami et son complice, que l'on retrouve commissaire général de police dans l'administration du Gard de 1815 ?

M. Daudet parle des protestants de ces contrées comme ayant surtout souffert, mais pourquoi n'avoir point signalé leur conduite politique ? Il assure avoir eu entre les mains de nombreux documents, mais ne devait-il pas tenir compte de « La lettre pastorale et consistoriale aux fidèles de l'Église réformée de Nîmes, » où éclatent les sentiments les plus royalistes et qui fut donnée le 11 mai 1814; du sermon d'actions

1. *Époque de* 1815. La proclamation est du 7 septembre 1815, p. 464. A la lecture des proclamations de l'administration il faut joindre celle du *Journal officiel du Gard* de cette époque pour connaître la complicité morale des autorités.

2. Archives du Consistoire de Nîmes.

3. Vaulabelle, *Hist. des deux Rest.*, IV, 23.

de grâces sur le retour des Bourbons prononcé par le pasteur Juillerat[1]?

Il paraît n'avoir point connu les délibérations du Consistoire de Nîmes qui trahissent l'inquiétude, la terreur qui s'étaient emparées de toute la population protestante. Du reste une foule de faits d'une sérieuse importance sont omis ou du moins presque passés sous silence. Est-ce parler en historien que de se contenter de dire : « M. Voyer d'Argenson dénonçait à la Chambre introuvable ce qu'il appelait le massacre des protestants du Midi, » alors que la parole courageuse de l'orateur fut frappée par un rappel à l'ordre prononcé dans des circonstances vraiment émouvantes? D'un autre côté, que d'oublis; la proclamation du roi sur les troubles du Gard n'est pas même citée; l'incroyable demande de Trinquelague, député du Gard, tendant à obtenir l'amnistie pour les crimes commis contre les particuliers à la suite des derniers événements, c'est-à-dire la mise en liberté des plus odieux assassins, n'est pas même l'objet d'une observation[2].

Pas un seul mot sur la noble conduite des protestants qui ne voulurent jamais accepter l'intervention des étrangers contre leurs assassins. M. Daudet semble avoir ignoré les débats qui se produisirent à la Chambre des communes le 23 mai 1816, à l'occasion d'une motion de sir Samuel Romilly, et l'attitude prise dans cette discussion par lord Castlereagh.

En tentant de réduire le rôle de la politique et de la religion dans ces événements, M. Daudet a-t-il mis en lumière la vérité dégagée de tout esprit de parti? Nous ne le croyons pas.

Relevons encore quelques erreurs de détail qui sont loin d'être sans importance. M. Daudet, reproduisant les termes de la lettre envoyée par les députés du Gard, à l'occasion de l'assassinat du général La Garde, dit « que plusieurs des femmes protestantes portaient des feuilles de laurier, » ce qui aurait pu paraître une provocation. Lors du jugement de Boissin, le lieutenant Lallemand, dont le royalisme ne pouvait être contesté, déclara que s'étant introduit dans le temple il ne vit à aucune femme, ni à aucun homme ces branches de laurier qu'on les accusait d'avoir mises à leurs bonnets et à leurs chapeaux. Cette déposition fut entendue par plus de 2,000 personnes et fut rappelée dans le plaidoyer du procureur Bernard[3].

L'observation suivante est plus sérieuse encore : « Il nous a été impossible, dit M. Daudet, de découvrir dans les documents du temps une seule trace des sévices qu'auraient eu à subir des dames protes-

1. Ces documents sont imprimés. Comment de même expliquer le silence de M. Daudet sur les actes de l'administration municipale lors de la première restauration? Les lacunes de ce travail sont si nombreuses qu'il faut renoncer à les signaler.

2. *Moniteur*, 7 janvier 1816.

3. *Époque de* 1815, p. 471.

tantes qu'on a représentées comme fustigées à coup de battoirs armés de clous dessinant des fleurs de lys. Nous croyons qu'il faut ranger ce trait parmi les légendes » (p. 603).

Voici ce qu'on lit dans la pétition de M. Madier de Montjau : « Hommes impitoyables! je parlerai aussi de cet autre fonctionnaire plus relevé, qu'un pasteur s'efforçait d'émouvoir par le récit déchirant du supplice de plusieurs femmes fouettées par le peuple avec des battoirs garnis de pointes aiguës et qui répondit en souriant : « Allez, « Monsieur, les magistrats de Paris auraient trop à faire s'ils avaient à « s'occuper des querelles de la place Maubert[1]. » Si nous n'avions sur ce fait que ce témoignage déclamatoire, nous pourrions conserver des doutes; mais si M. Daudet veut connaître les noms des victimes de cette odieuse barbarie, nous le renvoyons à l'ouvrage de Mark Wilks : *History of the persecutions endured by the Protestants of the South of France and more especially of the department of the Gard, during the years* 1814, 1815, 1816; les noms sont à la page 250 du premier volume, et on y trouve en même temps la déclaration suivante de l'avocat catholique Durand : « J'ai vu les assassins dans le faubourg Bourgade, armés de battoirs avec des clous formant le dessin d'une fleur de lys. » Et il ajoute : « Ma plume se refuse à décrire l'infamie du supplice subi par les victimes. »

Voici ce qu'on lit enfin dans une lettre du président du Consistoire de Nîmes, Olivier Desmont, et membre du Conseil municipal de cette ville : « Plus de trente ou quarante femmes ont été mises nues, fouettées jusqu'au sang et blessées si grièvement que huit ou neuf en sont mortes chez elles ou à l'hôpital[2]. »

Faut-il ranger ce trait parmi les légendes? Nous le voudrions, mais nous ne le pouvons pas.

Sans vouloir multiplier de semblables remarques, nous devons dire que nous connaissons des relations manuscrites de l'affaire de Ners qui contredisent complètement les données de M. Daudet[3].

Ces observations montrent que malgré l'intérêt du livre de M. Daudet, malgré les documents importants qu'il a trouvés aux Archives de la guerre ou aux Archives nationales, il ne donne pourtant pas un tableau complet et tout à fait exact des malheureux événements du Midi, et surtout que les conclusions de son récit ont été dictées plus par un désir d'apaisement et d'atténuation que par une critique bien rigoureuse.

1. *Époque de* 1815 *ou choix de propositions, lois, rapports discutés à la Chambre des députés*, p. 477.

2. *Lettre de Olivier Desmont à Manoël de Saumane*, 30 décembre 1815. Archives du Consistoire de Nîmes.

3. Archives du Consistoire de Nîmes, *Mémoire adressé au préfet du Gard par le pasteur Bruguières*, dont la tête fut mise à prix.

Histoire du deuxième régiment de cuirassiers, ancien Royal de cavalerie, 1635-1876, par le baron ROTHWILLER. Paris, Plon, 1877. In-8°, 684 p.

Les monographies qui ont pour objet l'histoire d'un régiment ont à lutter contre deux ordres de difficultés. Comme elles exigent un très-grand nombre de recherches, elles portent à la connaissance de l'auteur une infinité de renseignements qui côtoient le sujet traité par lui, mais qui n'en font point régulièrement partie. La tentation est grande de les tirer à soi et de leur faire une place. Quelque pénible que soit le sacrifice, il faut pourtant laisser de côté les fruits d'un long labeur, et renoncer même à certaines découvertes, si on veut se maintenir dans les bornes marquées par le plan. Autrement conçue, chaque monographie ramènerait dans son cadre l'exposition des faits communs à l'*arme* entière. C'est ainsi que l'organisation de la *cavalerie* se répéterait 70 ou 75 fois par exemple, et celle de l'infanterie plus de 100 fois. Pareille méthode est inadmissible pour le grand public, elle l'est même pour le public restreint, auquel s'adresse particulièrement la monographie. Pour être véritablement utile, voire intéressante, l'*histoire d'un régiment* doit rejeter, comme présumé connu, tout ce qui concerne l'ensemble de l'*arme*.

Il doit rejeter encore pour la même raison, et c'est la seconde difficulté, les faits généraux d'une guerre et d'une campagne. Le principe est tellement évident qu'il n'a pas besoin d'éclaircissements. L'application n'en est pas toujours aisée. Sous l'ancienne monarchie où les armées, celles de Turenne par exemple, dépassaient rarement l'effectif d'un de nos *corps* de troupes, où les maîtres de camp avaient une sorte d'indépendance et une existence individuelle, pour ainsi parler, à cause de leur naissance ou de leur situation à la cour, où les régiments n'étaient pas régulièrement embrigadés et marchaient souvent à part, la tâche de démêler les traits propres à chacun de ces régiments n'est point insurmontable.

Les capitaines *d'avenir*, comme nous disons aujourd'hui, et que poussaient leurs familles, avaient des correspondants qui faisaient parler d'eux dans les *gazettes*. Les troupes placées sous leurs ordres avaient nécessairement leur part dans les louanges. Depuis le premier Empire il n'en va plus de même. Non-seulement les régiments sont toujours embrigadés, ils sont aussi *endivisionnés*. Et les armées présentent de telles masses qu'il n'est plus même question dans les *bulletins* des divisions de *cavalerie*, par exemple; elles disparaissent dans des *corps* formés de plusieurs milliers de chevaux. Comment discerner dans les *gestes* d'un *corps* ceux qu'il serait permis d'attribuer à tel ou tel régiment? Évidemment la distinction est impossible, et il faut pour cette période se borner à de vagues indications d'ensemble.

Il paraît bien que M. Rothwiller a eu la claire intelligence de cet écueil et de cet obstacle (voir notamment p. 453). Mais s'il a presque

triomphé de l'un, on ne saurait dire qu'il ait surmonté l'autre. Dans la première partie de son livre, celle qui traite de *Cardinal,* puis de *Royal-Cavalerie,* il n'a point résisté à la tentation de mettre en œuvre les documents qui lui passaient entre les mains, et de mêler l'histoire de l'*arme* à celle du régiment. Les ordonnances, les règlements, surtout au XVIIIe siècle, remplissent les deux tiers des pages. Une réflexion bien simple devait cependant l'arrêter. Au point de vue de la monographie, tous ces renseignements d'ensemble sont hors de cadre. Au point de vue de l'*histoire de l'arme*, ils sont insuffisants, n'étant point complets. Peut-être l'auteur a-t-il cédé aussi à un désir d'uniformité ou d'équilibre, étant parvenu, grâce à ce procédé, à donner aux deux parties de son travail des proportions sensiblement égales. Mais ce serait là une vue fausse; quand la partie moderne aurait reçu un développement plus considérable, que l'ancienne aurait été allégée de moitié, la valeur du travail n'en aurait nullement été amoindrie.

Quant à la difficulté d'isoler l'existence du régiment sujet de la monographie, M. R. s'est attaché à la vaincre; il a serré au plus près les faits qui appartiennent en propre au 2e cuirassiers. Cet effort est surtout visible dans les récits d'histoire contemporaine, dans ceux notamment qui ont pour objet la campagne de 1870-1871, et à propos desquels l'entraînement était à craindre. Toutefois, l'auteur s'est parfois laissé aller à des digressions, et le choix de ses autorités n'a pas toujours été heureux. C'est ainsi que racontant la retraite de Russie et la campagne de 1814, il a suivi Langeron et Marmont. Certainement il pouvait ailleurs trouver mieux. Ce sont là des exceptions. En général et pour tous les renseignements précis, M. B. a puisé aux meilleures sources, aux Archives mêmes de la guerre. Les notes qu'il s'y est procurées ont été simplement réunies par lui dans leur ordre chronologique. Il n'a pas eu la prétention de faire œuvre littéraire. Bien composé, sagement conçu, son ouvrage est écrit d'un style facile, clair, éloigné de toute affectation, sobre, et vraiment militaire.

Pour lui montrer avec quelle attention je l'ai lu, je lui signalerai seulement une erreur de détail et lui soumettrai un doute.

Ce n'est pas le 5e cuirassiers (p. 544) qui eut « une affaire très-brillante » à Stakow, mais le 7e. Et la qualification de *brillante* ne convient guère à une charge tout à fait extraordinaire qui stupéfia les Russes et assura le passage de la Bérézina.

M. B. argue de *fausseté* l'incendie du Palatinat par Turenne en 1674 (p. 100) et il donne pour principale raison de ses conclusions la lettre d'excuses qu'écrivit ce maréchal à l'Électeur. Il faut, je crois, distinguer dans cette affaire une question d'ordres. Si on se reporte à l'*Histoire de Louvois* par M. Rousset, on voit que cet écrivain nie également (t. II, p. 79, 81) et le fait et l'ordre. Mais il avoue qu'en vertu d'un droit de guerre alors, dit-il, universellement accepté, Louvois recommanda aux intendants ou commissaires d'Alsace d'imposer des contributions dans tout le Palatinat et de *brûler* les villes ou villages qui refuseraient de payer. En fait les soldats de Turenne brûlèrent plu-

sieurs villages, sous le prétexte que quelques-uns des leurs y avaient été tués, et le gouverneur de Philipsbourg annonce dans une lettre à Louvois avoir brûlé, conformément à ses instructions, trois bourgs qui n'avaient point acquitté leurs contributions. S'il n'y eut point d'incendies systématiques, il y eut donc de graves désordres et des violences regrettables.

L'histoire du 2e régiment de cuirassiers peut se résumer en quatre mots : il décida les victoires de Rocroy et de Marengo et eut une part glorieuse dans les défaites de Waterloo et de Reichshoffen.

H. Lot.

Neunundzwanzig Jahre am Preussischen Hofe, aus der Erinnerungen der Oberhofmeisterin S. M. Græfin van Voss. Leipzig, 1876. 8°, 440. Duncker et Humblot.

La comtesse de Voss, née le 11 mars 1729 et morte le 31 décembre 1814, grande maîtresse de la cour de la reine Louise de Prusse, puis grande gouvernante des princes et princesses de Prusse, et *dame du portrait* du roi et de la reine, a laissé des souvenirs intéressants sur sa vie. Ce sont ces souvenirs encadrés dans une biographie, écrite avec sympathie, que l'on présente au public. Ils contiennent des détails sur la vie de cour au temps de Frédéric le Grand et forment un complément aux correspondances intimes du roi avec ses parents, surtout à la correspondance de la margrave de Bayreuth. La partie la plus curieuse pour nous commence (p. 111) avec l'histoire des amours de Frédéric-Guillaume II et de la comtesse Julie de Voss, nièce de la grande maîtresse. Cette aventure qui occupa toute la diplomatie du temps et qui tient naturellement une grande place dans la correspondance écrite par Mirabeau, présente les traits les plus caractéristiques pour l'histoire des mœurs berlinoises de cette époque. C'est le plus singulier mélange de libertinage et de religiosité de la part du roi, de passion et de calcul de la part de Julie de Voss. Toutes les péripéties de cette bizarre intrigue jusqu'au mariage secret et à la catastrophe qui y mit fin en mars 1789 sont notées par Mme de Voss; on la voit lutter entre son respect de la royauté et son respect pour la dignité de sa famille, son affection pour sa nièce, et ses scrupules de conscience et l'intérêt dont elle ne peut se défendre pour le côté sentimental, assez effacé pourtant, de l'aventure. Cela nous conduit à la page 132 où l'on voit commencer le règne de la comtesse Dœnhoff. En 1793 Mme de Voss perdit son mari. Les pages qui suivent (p. 132 à 207) retracent les événements de cour jusqu'à la mort de Frédéric-Guillaume II en novembre 1797. La dernière partie du volume et en particulier celle qui se rapporte aux événements de 1806 et aux années d'épreuve jusqu'en 1813 sont remplies d'intérêt. La mort de la reine y forme un épisode tragique. Le journal s'arrête au 28 décembre 1814. Toute cette seconde partie est à lire : l'histoire politique y trouve des notes précieuses sur le caractère et les sentiments intimes de ceux qui dirigeaient alors la Prusse.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. — **Cabinet historique.** Mars-avril. — CHABOUILLET. Notice sur le titulus de bronze de l'ossuaire de Morat, conservé à la Bibliothèque nationale, et sur l'ossuaire lui-même. — A. DE BARTHÉLEMY. Le journal de René-Fleuriot, gentilhomme breton, 1593-1624.—THOMAS. Les États généraux sous Charles VII; étude chronologique d'après des documents inédits. — U. ROBERT. Catalogue des armoiries des villes, bourgs, etc., contenus dans l'armorial général de d'Hozier. — ID. Le Fonds Saint-Esprit, 14e art. — ID. Catalogue des titres originaux relatifs aux ducs d'Orléans, 3e art.

II. — **Revue historique nobiliaire.** Mars-avril. — SORBIER. Les fiefs d'Auvergne et du Velay (fin). — SANDRET. Le chartrier de Thouars (fin). — DU CHESNE. Histoire de la maison des bouteillers de Senlis. — Nobiliaire historique, règne de Philippe-Auguste (suite).

III. — **Revue critique,** n° 12. — *Barbier de Meynard.* Les Prairies d'Or, t. IX et dernier (excellente publication). — *Dubois-Guchan.* La Germanie de Tacite, trad. et commentaire (très-insuffisant). — *Jireček.* La chronique rimée dite de Dalimil (va du commencement du monde à l'an 1310; l'auteur est inconnu; il appartenait à une famille noble du nord de la Bohême; il est germanophobe au plus haut point; texte publié avec soin). — Lettres inédites de Benjamin Priolo, p. p. *T. de Larroque* (curieux). — *L. Havet.* Un passage de Liudprand (*Mandrogerontes,* dans le récit de l'ambassade de L. à Constantinople, signifie diseurs de bonne aventure, d'un mot emprunté à la comédie latine). = N° 13. *Viel-Castel.* Histoire de la Restauration, t. XVIII et XIX (excellent).—*Jurien de la Gravière.* La station du Levant (récit agréable; indispensable pour l'histoire de la question d'Orient). — *Thureau-Dangin.* Le parti libéral sous la Restauration (livre remarquable, incomplet sur plusieurs points). — *Creux.* La libération du territoire en 1818 (recommandable, mais inégal). = N° 14. *Lichtenberger.* Encyclopédie des sciences religieuses (inégal et incomplet; plusieurs articles excellents). — N° 15. Notice nécrologique sur M. C. de la Berge. — *Livet.* La muse historique de Loret (bonne publication). = N° 16. *Mœllendorf.* Manual of chinese bibliography (utile, malgré de graves lacunes). — *Domenget.* Fouquier-Tinville et le tribunal révolutionnaire (inutile et médiocre). = N° 17. *Vian.* Histoire de Montesquieu (ouvrage rempli de précieuses découvertes; le critique y fait de nombreuses rectifications et additions). — N° 19. *Paparrigopoulo.* Histoire de la civilisation hellénique (intéressant, contestable sur plusieurs points). — *Valfrey.* Hugues de Lionne, ses ambassades en Italie, 1642-1656 (insuffisant, quoique

fait sur des documents inédits conservés au ministère des affaires étrangères). — N° 18. *Werner*. Bonifacius der Apostel der Deutschen und die Romanisierung von Mitteleuropa (médiocre). — *Rambaud*. Histoire de la Russie, depuis les origines jusqu'à l'année 1877 (excellent résumé). — *Rocquain*. L'esprit révolutionnaire avant la Révolution (bon). — *Mège*. Le Puy-de-Dôme en 1793 et le proconsulat de Couthon (exact et neuf). — *O. Lorenz*. Drei Bücher Geschichte und Politik (intéressant). = N° 21. *Zwiedineck-Südenhorst*. Dorfleben im XVIII Jahrh. (utile pour l'histoire de la contre-réformation dans les provinces héréditaires de l'Autriche). — *Hillebrand*. Geschichte Frankreichs von der Thronbesteigung Louis-Philipp's bis zum Falle Napoleon's III. I, 1830-1837 (ouvrage de grande valeur; des injustices dans l'appréciation de certains personnages). = N° 22. *Bühler*. Three new edicts of Açoka. Eleven land-grants of the Chaulukyas of Anhilvâd (excellentes publications qui permettent de fixer d'une manière très-probable la date où fut accomplie la révolution bouddhique). — *Rousset*. Histoire de la guerre de Crimée (original et excellent pour toute la partie militaire française).

IV. — **Nouvelle Revue historique de droit**. Nov.-déc. 1877. — J. Havet. L'affranchissement *per hantradam* (procès fictif où le maître obtient une sentence déclarant que l'esclave a toujours été libre). — Sclopis. Notice sur C. Baudi de Vesme. = Janv.-fév. 1878. Boutmy. Les sources de la constitution anglaise (exposé remarquable des éléments si complexes de cette constitution). — Finot. Les franchises municipales du bourg de Faverney (près Vesoul, 1260-1654, bonne monographie). = Mars-avril. A. Prost. L'Ordonnance des Majours (très-intéressant chapitre de l'histoire municipale et judiciaire de Metz).

V. — **Journal des savants**. Avril. — Miller. Nouvelles études sur la littérature grecque moderne (à propos du livre de M. Gidel portant ce titre. M. M. fait observer avec raison que M. Gidel a exagéré la connaissance du grec aux VIIIe et IXe siècles). = Mai. Miller. *Exuviae sacrae Constantinopolitanae* (à propos du livre de M. Riant, M. M. donne le texte fort curieux d'un *libellus* du XIIIe siècle, signalé par Geoffroi de Beaulieu, qui raconte la translation en trois voyages, 1235, 1241 et ap. 1241, des reliques de Constantinople à Paris. M. M. a négligé de dire où se trouve le ms. qu'il publie).

VI. — **Chroniques du Languedoc**. 20 avril. — Un drame à l'hôtel du Luxembourg à Nimes le 18 mars 1652. — Falgairolles. Histoire du pèlerinage de N.-D. de Vauvert. — Mémoire de D. Vaissete relatif à un supplément de l'Histoire générale du Languedoc. = 5 Mai. Les évêques du Languedoc (Cahors, Lombez, Pamiers, Perpignan, Rodez, Vabres). — Le siége de Montauban en 1629 (relation contemporaine). — Formule d'abjuration à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. = 20 Mai. Lettre des consuls de Marseille au duc de Montmorency en 1591. — Documents sur la secte des *Couflaires* (fin du règne de Louis XV).

= 5 Juin. Notes sur un projet d'établissement de tontines en Languedoc (inventées sous Mazarin par Tonti qui paya de sa liberté, en 1675, ses vues financières trop hardies). — Notes curieuses sur un fugitif de l'inquisition espagnole en 1781. — Documents sur le diocèse d'Albi à l'époque de la Révolution (Inventaire des Cordeliers, Dominicains et Capucins). = Les *Pièces fugitives* donnent la suite du *Mémoire du duc d'Angoulême sous Henri IV.*

VII. — **Revue de Gascogne.** Mars. — Gabarra. Les guerres de la Fronde à Pontoux-sur-l'Adour et dans les Landes (chapitre d'une histoire de *Pontoux-sur-l'Adour et le prieuré de Saint-Caprais;* fin dans le n° d'avril). — L'abbé J. Cazauran. Conciles et synodes du diocèse d'Auch. — T. de Larroque. Quelques pièces sur Condom et le Comdomois. = Avril. L. Couture. L'*Historia monasterii S. Severi* de D. Dubuisson (fin dans le n° de mai). = Mai. A. Lavergne. Note sur les ordres religieux et militaires de la Gascogne. — J. de Carsalade. Note sur trois bénéfices de Lazies. — L'abbé J. Gaubin. Monographie de la Devèze; période révolutionnaire (fin).

VIII. — **Revue du Dauphiné.** Mars. — J. Roman. Documents inédits sur le baron des Adrets (fin dans le n° d'Avril). — Charvet. La maison forte de Monbaly, dite du Soliers, à Vaulx et Milieux (Isère) (fin dans le n° d'Avril).

IX. — **Revue du Lyonnais.** Mars 1878. — Deloncle. Le globe de la Bibliothèque de Lyon (suite; sur les voyages du Portugais Lopez à la fin du xvie siècle). — Vingtrinier. La bataille de Nézib (fin). — Lettres intéressant le Lyonnais (1562-1571), tirées de la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg (adressées à Catherine de Médicis, par Soubise, Tavanes, etc.; quelques autres au roi, au duc d'Anjou, etc.) = Avril. L'abbé J. Vanel. Histoire de l'ancien couvent des Minimes (suite en mai). — Lafaveur. Prise de Villafranca et capture de Prosper Colonna par le maréchal de la Palice.

X. — **Revue d'Anjou.** 1878, Janvier. — L. de Lens. La faculté des droits de l'ancienne Université d'Angers depuis les dernières années du xive siècle (suite, continué en mars et avril; les docteurs, régents, succession et notices). — E. Pavie. L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme, 1re partie : les pèlerinages en Terre-Sainte et les croisades (suite, cont. en févr.; le clergé angevin pendant les croisades). — H. Sauvage. Armorial des corporations de l'Anjou (fin). — C. Port. Les artistes angevins d'après les archives angevines (suite, cont. en fév., mars et avril). = Avril. L'abbé P. Bourdais. La Bible et les études orientales. = Mai. L'abbé T. Pletteau. Annales ecclésiastiques d'Anjou (suite) : Jean Balue, cardinal-prêtre du titre de sainte Suzanne, évêque d'Angers, 1467-1491. — La *Revue d'Anjou,* qui a terminé récemment la publication en supplément de l'Histoire de l'Université d'Angers de Rangeard, commence la publication de la *Notre-Dame angevine* de Grandet.

XI. — **Revue historique et archéologique du Maine.** T. II, 1877, 6e liv. — L. DE LA SICOTIÈRE. La mort de Jean Chouan et sa prétendue postérité (prouve par des actes authentiques que Jean Cottereau, dit Jean Chouan, n'a pas laissé de descendants). — R. KERVILER. Le Maine à l'Académie française : Abel Servien, marquis de Sablé (1593-1659 (suite et fin dans les 1re et 2e liv. de 1878). — L'abbé A. LEDRU. Urbain de Laval-Bois-Dauphin, marquis de Sablé, maréchal de France, 1557-1629 (cont. dans la 1re et 2e liv. de 1878). = 1878, 2e liv. R. TRIGER. Un coup de main d'Ambroise de Loré en Basse-Normandie, en 1431 (avec carte donnant l'itinéraire présumé d'A. de L., de Saint-Cénery à Caen).

XII. — **Revue des Deux-Mondes.** 1er Avril 1878. — Prince NAPOLÉON. Les alliances de l'Empire en 1869 et 1870 (prétend que par deux fois en 1869 et 1870, une triple alliance entre l'Autriche et l'Italie a été empêchée par le refus obstiné de Napoléon III, poussé par l'impératrice, de laisser occuper Rome). — BOISSIER. Les cimetières chrétiens de Rome. = 15 Mai. DU CAMP. La Banque de Paris pendant la Commune (art. très-intéressant, suite le 1er et le 15 juin; donne les détails les plus précis sur le courage et l'habileté avec laquelle les gouverneurs et régents de la Banque surent la protéger contre le pillage, et sur les essais de résistance dans Paris. Le rôle prêté à M. Thiers paraît seul assez invraisemblable. Portrait curieux de Ch. Beslay; style trop fantaisiste; p. 529, l. 20, au lieu de *Rougeat*, lire *Bougeard*).

XIII. — **Revue de France.** 15 Avril. — MEMOR. Les alliances de l'Empire (réponse au prince Napoléon par M. de Grammont qui reconnaît l'exactitude de la première partie de l'article du prince Napoléon; les démentis qu'il lui donne sur les négociations de 1870 ont tous été démentis à leur tour par les documents les plus positifs). = 1er Mai. Xz. Les illusions monarchiques, 1870-1878 (art. de J.-J. Weiss, très-curieux; montre à quel point un esprit très-fin qui comprend aujourd'hui l'inutilité des efforts des monarchistes, a partagé dans le passé leurs illusions).— BUSCH. Souvenirs de la guerre avec la France (fin le 15; ces souvenirs d'un secrétaire de M. Bismarck peignent son chef sous un jour peu flatteur). = 1er Juin. MEMOR. La vie de Victor-Emmanuel par G. Massari (l'intérêt de cet art., par M. de Grammont, est tout entier dans un récit des négociations qui ont précédé l'envoi des troupes piémontaises en Crimée. On voit que Victor-Emmanuel a eu la plus grande part dans cette hardie initiative).—MASSERAS. Un essai d'empire au Mexique. — TISSERAND. Les trois ponts de l'Hôtel-Dieu.

XIV. — **Revue politique et littéraire.** 13 Avril 1877. — VUITRY. Histoire des prix et concours de l'Académie des sciences morales et politiques. — LENIENT. Les poètes de la Révolution. = 4 Mai. REINACH. De l'influence intellectuelle de l'Allemagne sur la France (brillant, confus et superficiel). — NOUVION. La section historique au Congrès des Sociétés savantes. = 25 Mai. Léon ROUSSET. Relations de l'Europe avec la Chine.

XV. — **Revue chrétienne.** Avril. — RICHEMOND. Marguerite d'Orléans, sœur de François Ier, Henry d'Albret, roi de Navarre, et leur chapelain Gérard Roussel à La Rochelle. — ID. Mlle de la Fite, lectrice de la reine Charlotte et gouvernante des princesses d'Angleterre (1737-1797).

XVI. — **Le Correspondant.** 25 Mars. — LARCY. La Restauration, II. Charles X, 3e art. (fin le 10 avril). — DANTIER. Les correspondantes de Bossuet (fin le 10 avril). — FALLOIS. Marie-Adélaïde de Bourgogne (fin). = 21 Avril. LACOMBE. Le comte de Serres (5e art.). — CHAMPAGNY. Les causes de la Révolution (art. curieux comme symptôme de l'état d'esprit de certaines parties de la société cultivée en France). = 10 Mai. GOBINEAU. Le royaume des Hellènes. = 25 Mai. LANGLOIS. Lord Melbourne et l'ancien parti whig (fin le 10 juin).—Captivité et mort de Mgr Darboy (par l'év. de Nancy? fin le 10 juin; détails curieux, ne dit rien du récit de M. du Camp qui contenait déjà l'essentiel et qui pour les derniers moments paraît plus exact, ce qui est un procédé plus commode que délicat).

XVII.—**Académie des inscriptions et belles-lettres.** Le 26 janv. et le 9 février M. de Mas Latrie lit un mémoire sur Guillaume de Machaut, poète et musicien célèbre du XIVe siècle. — Le 2 février, M. Viollet expose les résultats de ses recherches concernant les *Établissements de saint Louis.* — Séances des 2 et 16 mars, M. V. Duruy achève la lecture, commencée en 1876, de son mémoire sur Septime Sévère, que la *Revue historique* publie dans le présent numéro. — Le 28 mars, M. Foucart commence la lecture d'un mémoire sur les colonies athéniennes au Ve et IVe siècle avant notre ère. = Communications. DE SAULCY. Sur l'âge des grands monuments d'Héliopolis (Baalbek). — MAS LATRIE. Guillaume de Machaut et la prise d'Alexandrie. — Ch. NISARD. Notice sur le P. Paciaudi, théatin italien et archéologue, correspondant du comte de Caylus. — Dr BRIAU. L'archiatrie romaine ou la médecine officielle dans l'empire romain. — E. DESJARDINS. Les Ambrons, Ombres et Phéniciens dans le midi de notre pays avant l'arrivée des Gaulois. — P. VIOLLET. Les sources des Établissements de saint Louis.

XVIII. — **Académie des sciences morales et politiques.** *Comptes-rendus.* Avril. — BERSOT. Lettres intimes de Henri IV, publiées par M. Dussieux. — H. REYNALD. Guerre de la succession d'Espagne; suite : suites de la bataille de Ramilies; le gouvernement de la Belgique. — *Séances.* Dans la séance des 16 et 23 fév., M. J. Zeller lit un mémoire sur une élection pontificale et un schisme dans l'Église au XIIe siècle (lutte de l'anti-pape Anaclet contre Innocent II; efforts de saint Bernard pour mettre fin au schisme). — Le 9 fév. et le 16 mars, M. Baudrillart lit un rapport sur la condition morale, intellectuelle et matérielle des populations agricoles de la Normandie. — Les 16, 23 et 30 mars, M. Rosseeuw Saint-Hilaire continue la lecture du fragment

inédit de son histoire d'Espagne, relatif à l'invasion française dans la Péninsule.

XIX. — **Bulletin de la Société d'Histoire de Paris.** — Mai-Juin 1877. — Bourson. De l'église où fut baptisé Charles V (Saint-Pierre-de-lez-le-Bois-de-Vincennes; M. de Guilhermy a maintenu, mais à tort, dans le n° de janv.-fév. 1878, l'opinion d'après laquelle le baptême eut lieu à Médan, près Poissy). — Document relatif à la rixe qui eut lieu le 18 juin 1649 au jardin des Tuileries. — Dépenses du Corps législatif pendant l'an IX. = Juill.-sept. Longnon. La *Civitas Parisiorum* au vi^e siècle. — Tisserand. Les îles du fief de Saint-Germain-des-Prés et la question des cimetières au xvie siècle (intéressante étude de topographie parisienne). — Depoin. Les seigneurs de Banthelu de la maison de Montmorency (M. D. signale avec raison l'intérêt qu'offrirait une série d'études de détail sur les fiefs et localités de l'Ile-de-France). — L'approvisionnement de Paris sous Louis XII (1501-1503). — Mareuse. Critique de l'ouvrage de M. Viel-Lamare intitulé : *Souvenirs historiques du VIIIe arrondissement.* = Nov.-déc. — Mareuse. Note sur les plans de Paris.

XX. — **Bulletin de la Société pour l'histoire du Protestantisme français.** 15 Avril. — N. Peyrat. Le Mas d'Azil depuis le siége de 1625, jusqu'à la Révocation. — La fin heureuse de Jeanne Faisses, réfugiée en Suisse et morte à Chavornay le 14 juin 1688. — Journal de Paul Rabaut. — Une ambassade à Paris en 1663 (extraits d'une relation écrite par Hansz Caspar Dolfusz, représentant de la ville de Mulhouse, qui prit part à l'ambassade suisse envoyée en 1663 à Louis XIV pour renouveler la paix perpétuelle). — 15 Mai. Gaufrès. Les colléges protestants : Nimes (2e part.) — Pièces relatives aux Tuffan (1558-1573). — Procès-verbaux de la propagation de la foi à Montpellier (1679-1681).

XXI. — **Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.** 1877. — Ducrocq. Un ancien maire de Poitiers soumis à la torture sous Louis XII (Hilaire Boislève, accusé en 1506 d'avoir falsifié des monnaies). — Fouchier. La baronnie de Mirebeau (petit pays près Poitiers qui joua un rôle important dans l'histoire, appartint aux deux maisons d'Anjou, et dont le dernier baron fut Richelieu. Étude d'histoire féodale minutieuse, faite sur les documents d'archives et suivie de pièces justificatives).

XXII. — **Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques.** 1877. — R. Dareste. Les entreprises de travaux publics chez les Grecs. — Maspero. Fragment de commentaire sur le liv. II d'Hérodote (II, 29 sur le culte d'Ammon à Napata; II, 121*a* et 121*b* sur l'histoire de Rhampsinit; II, 159 sur le nom de Psamitik-Psamménit). — Le Blant. Étude archéologique sur les actes de sainte Thècle (retrouve dans l'écrit conservé des traces d'un écrit plus ancien signalé par Tertullien).—Rochas. Balistique et fortification dans l'antiquité. =

Nous recommandons à ceux qui étudient l'antiquité grecque l'excellente bibliographie méthodique qui termine l'Annuaire. — Le prix Zographos a été décerné en 1877 à MM. Bayet et Duchesne pour leur mission au Mont Athos.

XXIII. — **Bulletin de correspondance hellénique.** Janv. 1878. — Homolle et Neroutsos. La forteresse d'Antioche en Isaurie et le praeses Bassidius Lauricius (inscription qui éclaire Amm. Marcell., XIX, 13. La prise de ce château eut lieu entre 359-361. *Comes* et *praeses* sont deux fonctions différentes). — Egger. Note sur une inscription commémorat. de la bataille de Leuctres. = Fév.-mars. Sakkelion. Décret d'Alexis Commène déposant Léon, métropolitain de Chalcédoine. — Riemann. Collation de deux mss. des Helléniques. — Neroutsos. Notice sur les deux obélisques placés devant le Cesareum à Alexandrie (Cléopâtre est étrangère aux obélisques qui portent son nom. Ils ont été élevés sous Auguste. Le *Cesareum* n'est autre que le Σεβάστιον ou temple d'Auguste). = Avril. Lambros. Monodie inédite de Romain II sur la mort de sa femme Berthe.—Rapport de M. Dumont sur les découvertes archéologiques récentes.

XXIV. — **Messager des sciences historiques de Belgique.** 1878. 1re liv. — A. de Vlaminck. Études sur la Flandre impériale; fin (réfute les historiens qui attribuent à une partie de la Flandre la qualité d'allodiale). — C. van der Elst. Louvain et ses premiers comtes. — Inscription à la mémoire de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, dans l'église de Saint-Georges à Nancy. — Passeport donné par l'empereur Charles-Quint pour transporter au royaume de Naples des pièces d'artillerie achetées à Malines.

XXV. — **The Academy.** 5 avril 1878. — *Ranke.* Zwei Biographien: Friedrich der Grosse; Friedrich-Wilhelm IV (intéressant). = 13 avril. *Beesly.* Catiline, Clodius and Tiberius (tentative souvent heureuse de réhabiliter ces trois personnages). = 20 avril. *Butcher.* The ecclesiastical calendar; its theory and construction (explication très-soignée du calendrier de l'Église anglicane). = 27 avril. Records of the english Catholics under the penal laws (excellente publication; quelques lacunes. Contient entre autres le Journal des colléges de Douai et de Reims depuis 1568). = 4 mai. *Wriothesley.* A chronicle of England during the reings of the Tudors 1485-1559; ed. by W. *Hamilton*, vol. II (la chronique est assez maigre, le travail de l'éditeur insuffisant). — *Welzhofer.* Thukydides und sein Geschichtswerk (médiocre). = 11 mai. *Green.* History of the english people, vol. II (reproche à l'auteur d'avoir trop affecté d'écrire l'histoire du peuple anglais en dehors de celle des rois; les divisions de son livre sont contestables; certaines parties, celles par exemple qui se rapportent au divorce de Catherine d'Aragon, à l'appréciation du rôle de Th. Cromwell, etc., erronées. L'ouvrage

n'est pas en progrès sur la *Short history* du même auteur). = 18 mai. *Bayne*. The chief actors in the puritan Revolution (œuvre inégale, fautive souvent, d'un historien de valeur). = 25 mai. *Fagniez*. Étude sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIVe s. (publication importante). — *Wordsworth*. Scholae academicae ; some account of the studies at the english universities in the XVIII cent. (ouvrage bien ordonné ; les détails qu'il fournit sont moins défavorables aux universités anglaises du XVIIIe s. qu'on ne pourrait s'y attendre). — *Osborn*. Islam under the khalifs of Bagdad (superficiel, incomplet et partial). — *Gairdner*. History of the life and reign of Richard III (prend habilement la défense de la tradition qui accuse Richard III des plus grands crimes, contre H. Walpole qui, au siècle dernier, essaya de prouver que les textes n'établissent pas la culpabilité du roi).

XXVI. — **The Athenaeum**. 4 mai 1878. — Despatches, correspondance etc. of the duke of Wellington, vol. VII (avril 1830-oct. 1831). = 18 mai. A treatise on the pretended divorce between Henry the VIIIth and Catherine of Aragon by Nic. Harpsfield, ed. par N. Pocock. = 25 mai. *Barke*. The general armory of England, Scotland, Ireland and Wales (très-mauvais).

XXVII. — **The fortnightly Review**. Mai. — Myers. Mazzini. — Morley. Diderot à Saint-Pétersbourg (chapitre d'un livre dont l'auteur annonce la publication prochaine). = Juin. G. Duff. E. Castelar.

XXVIII. — **The Nineteenth Century**. Juin. — Midhat Pacha. Le passé, le présent et l'avenir de la Turquie. — Mrs. Clarke. Voltaire et Mme du Châtelet à Cirey. — Fitz-Gerald. M. Froude et les propriétaires fonciers en Irlande.

XXIX. — **Historische Zeitschrift**. Nouv. série, 4e vol., 1er fasc. — Tupetz. La campagne des Turcs de 1739 et la paix de Belgrade. — Alf. Stern. Olivier Cromwell et les cantons évangéliques de la Suisse (récit détaillé, et neuf, des négociations poursuivies pendant toute la durée du Protectorat pour former une étroite alliance entre l'Angleterre puritaine et les cantons protestants de la Suisse. Les nécessités de la politique, qui poussèrent Cromwell à s'allier avec la France, empêchèrent le succès de cette tentative, et la mort du Protecteur la rendit tout à fait irréalisable). — Meyer von Knonau. L'histoire suisse à l'époque de la Réformation et de la contre-Réformation, 1525-1529. — Comptes-rendus critiques : *Vischer*. Kleine schriften (bon. Cf. plus haut, *Bulletin allemand*). *Prutz*. Die Bezitzungen des deutschen Ordens im heiligen Lande (est loin d'épuiser la matière d'un sujet particulièrement difficile). Denkwürdigkeiten aus dem Leben des Generals der Infanterie v. Hüser (intéressant). Publikationen der Geschichtsvereine am Niederrhein und in Westfalen in den Iahren 1875 u. 1876. *N. Bianchi*. Storia della monarchia piemontese dal 1773 al 1861, vol. I (excellent). *Sars*. Udsigt over den norske historie I u. II (important ; la cri-

tique des sources parfois insuffisante). *K. Maurer*. Norwegens Schenkung an den heiligen Olaf. (Maurer n'a pas réussi, malgré toutes ses peines, à éclaircir la grosse difficulté de la lutte entre l'Eglise et l'Etat en Norwège après le couronnement du roi Magnus en 1164 par Eystein, archevêque de Trondjem). — Réplique de Hartung aux critiques de Bresslau contre ses « Origines de Conrad II » (*Hist. Zeitsch.*, nouv. série, III, 135 sq.), et duplique de H. Bresslau.

XXX. — **Forschungen zur deutschen Geschichte.** XVIII, 2tes Heft. — Goerz. 5 diplômes inédits d'empereurs, du IXe au XIIe s. — Weiland. 7 diplômes impériaux, 1218-1304. — Wyss. Diplômes inédits de l'empereur Charles IV et du roi Wenceslas ; extraits. — Bresslau. Analyse des actes de Sigismond relatifs aux villes de Bellune et de Feltre, qu'il posséda de 1411 à 1420. — Stutzer. Etude critique sur les négociations de l'an 1119 relatives à la querelle des Investitures. — Haag. Etude critique sur les sources des biographies de l'évêque Otton Ier de Bamberg. — Liebermann. Henri de Huntingdon (étude très-minutieuse ; diminue plus encore qu'on ne l'avait fait jusqu'ici la valeur originale de l'œuvre historique de Huntingdon). — Simonsfeld. Etudes sur la chronique de Henri de Diessenhoven et sur l'histoire ecclésiastique de Ptolémée de Lucques. — Meyer. En quel mois de l'an 9 ap. J.-C. tomba la bataille de Teutobourg ? (très-vraisemblablement fin juillet, ou dans les premiers jours d'août). — Nagel. Contribution à la critique de l'histoire ancienne de Bavière. (Le duc de Bavière, Théodo II, est mort en 702, comme le disent les *Breves notitiae* de Salzbourg ; son voyage, qu'on plaçait vers 719 ou 724, eut lieu cette même année 702, etc.) — Waitz à Wattenbach sur Eginhard et les *Annales Fuldenses*. — Harttung. Sur Regino de Prüm. — Krause. Les fondateurs de Rastede et leur parenté avec Ida d'Elsthorpe et la maison comtale d'Oldenbourg. — Winter. Eiko de Repgow et le *Sachsenspiegel*. — Bresslau. 3 rapports adressés par le chargé d'affaires de Bellune, Michele Miari, à la cour de Sigismond, à Constance (ces documents ont été publiés déjà par M. Pellegrini, mais à l'occasion d'un mariage, et par suite à un nombre très-restreint d'exemplaires). — Heidemann. Etude critique sur le *Microchronologicon* de Peter Hafftiz, chroniqueur brandebourgeois du XVIe s. († 1602). — A.-V. Gonzenbach. Sur les écrits de J.-L. d'Erlach de Castelen, général-major à Weimar, lieutenant-général en France, et gouverneur de Brisach, retrouvés dans le château de Spiez (ce sont 100 vol., qui contiennent un grand nombre de renseignements nouveaux sur la guerre de 30 ans).

XXXI. — **Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde.** IV, 3e fasc. — P. Ewald. Etudes sur une édition critique du registre de Grégoire I (travail fort considérable qui occupe presque tout le numéro). — Winkelmann. Rapport d'une mission en Sicile, à Naples, Amalfi, Mont Cassin et Rome, à la recherche de documents relatifs à l'empereur Frédéric II (l'auteur annonce qu'il ne tardera pas à publier les importants résultats de ses recherches).

XXXII. — **Ienaer Literaturzeitung.** — N° 14. *Ficker*. Beitræge zur Urkundenlehre (ouvre des vues toutes nouvelles sur la diplomatique). — Codex diplomaticus majoris Poloniae. T. I 984-1287 (la plupart. des doc. sont du XIIIe s.). = N° 15. *Weber*. Preussen vor. 500 J. (bon au point de vue historique, faible au point de vue philologique). = N° 17. *Thomsen*. The Relations between ancient Russia and Scandinavia and the origin of the Russian state (excellent exposé des preuves qui démontrent l'origine scandinave des anciens Russes). — *Schubert*. Die Quellen Plutarchs in den Lebensbeschreibungen des Eumenes, Demetrius und Pyrrhus (résultats très-contestables). = N° 18. *Garrucius*. Sylloge inscriptionum latinarum aevi romanae reipublicae usque ad C. Julium Caesarem plenissima. Fasc. II (recueil utile et très-soigné). = N° 20. *Elliot*. The history of India : the Muhammadan Period. T. VIII (de 1695-1847, excellent index de 8 vol.). — *Knothe*. Urkunliche Grundlagen zu einer Rechtsgeschichte der Oberlausits von æltester Zeit bis Mitte des 16 Jahrh. = N° 21. Briefe u. Acten zur Gesch. des 30 jæhrig. Krieges in den Zeiten des vorwaltenden Einflusses der Wittelsbacher. 3e vol. Der Julicher Erbfolgekrieg, bearb. v. *M. Ritter* (choix excellent, travail de premier ordre).

XXXIII. — **Gœttingische gelehrte Anzeigen.**—N° 12. KOPPMANN. Hanserecesse 1256-1430 ; 4e vol. 1391-1400 (bonne publication ; introduction excellente, donne de curieux détails sur les *Vitalienbrüder*, association de pirates redoutables). — *Burckhardt*. Die cultur der Renaissance in Italien ; 3e éd. revue par L. *Geiger* (GEIGER : ajoute un certain nombre de remarques qui n'ont pu prendre place dans le livre). = N° 13. *G. Schmidt*. Urkundenbuch der Stadt Halberstadt. I (textes importants, édités avec beaucoup de soin). = N° 14. *Janauschek*. Originum Cisterciensium tomus I (publication de premier ordre) = N° 17. *Barclay*. The inner life of the religions Societies of the Commonwealth (ouvrage très-important, en particulier sur les quakers ; la mort prématurée de l'auteur a laissé le livre inachevé). = N° 18. Scriptores rerum langobardicarum et italicarum (analyse détaillée du 1er vol. de cette série qu'entreprend la nouvelle direction des *Monum. germ. hist.*). = N° 20. *Stubbs*. The Constitutional history of England, III (dernier volume d'un ouvrage aussi remarquable pour l'étendue des recherches que pour la profondeur et la rectitude des idées). — *Baumann*. Acten zur Geschichte des deutschen Bauernkrieges aus Oberschwaben. — Le même. Ueber die stædtische Chronik von Kempten (deux bonnes publications qui se complètent l'une l'autre). = N° 21. *H. de l'Epinois*. Les pièces du procès de Galilée. — *K. v. Gebler*. Die Acten des Galilei's Processes (bonnes publications qui ne résolvent pourtant pas toutes les difficultés. Le ms. du Vatican contient certainement des falsifications ; il faut en reprendre à nouveau l'examen le plus minutieux). = N° 22. *Brüggen* Polens Auflœsung (intéressant et bien écrit, mais mal ordonné et souvent inexact).

XXXIV. — **Deutsche Rundschau.** Mai. — HUEBNER. Une annexion

romaine (annexion de la Grande-Bretagne ; administration du pays de Néron jusqu'à Adrien ; le mur d'Adrien).

XXXV. — **Magazin für die Literatur des Auslandes.** — N° 17. General Heinrich von Brandt und baron Ernouf (reproche au baron E. d'avoir mal compris le caractère du général v. Brandt, dont l'écrivain français a traduit en partie les mémoires dans ses *Souvenirs d'un officier polonais ;* le général était allemand de nom et de cœur, et n'eut jamais la moindre inclination pour la France, bien qu'il ait servi dans la légion Weichsel). — N°s 19 et 20. *Villari.* Macchiavelli (excellent et neuf sur plusieurs points). = N°s 21, 22 et 23. Voltaire et ses rapports avec l'Allemagne.

XXXVI. — **Archivio storico italiano.** 1878, I, 2e fasc. — C. Minieri-Riccio. Le règne de Charles d'Anjou (suite : avril, mai, juin 1878, voy. à la date du 1er mai un texte curieux où se trouve exposé en grands détails le mode de construction des navires appelés *teridae*). — Carutti. Le comte Humbert I, aux blanches mains ; 2e part : les chroniques et les historiens. — Zambelli. Filippo Ugoni (supplément à l'étude de M. Cantù sur le *Conciliatore* et le libéralisme lombard. F. Ugoni est le frère de Camillo Ugoni dont M. Cantù avait parlé; il est mort le 12 mars 1877, à l'âge de 83 ans). — Comptes-rendus : *Heyd*, Beitræge zur Geschichte des Levanthandels im XIV Jahrh. (important). *Mas-Latrie.* La prise d'Alexandrie par Guillaume de Machaut (notes sur la *Société de l'Orient latin*). *Volpicella.* Studi di litteratura, storia ed arti. *Benrath.* Bernardino Ochino. *N. Bianchi.* Storia della monarchia piemontese dal 1773 sino al 1861 (remarquable). *Rinaudo.* Leggi dei Visigoti (insuffisant). *De Castro.* I popoli dell' antico Oriente (manuel excellent). *Checcucci.* Lettere scientifiche e familiari di F. Puccinotti. — Giampierro. La correspondance originale de François I Sforza aux archives d'Etat à Milan (notice très-intéressante). — Aar. Les études historiques dans le pays d'Otranto.

XXXVII. — **Archivio della società romana di storia patria.** 1re année, 4e fasc. — Ciampi. Une époque de la civilisation à Rome au XVIIe s. ; fin (ce mémoire fait partie d'un volume que M. C. vient de faire paraitre : *Innocenzo X Pamfili e la sua Corte ; storia di Roma dal* 1644 *al* 1655). — E. Monaci. Fragment d'un poème latin sur Barberousse (publie 252 vers de ce poème ; voy. *Rev. hist.* VI, 501; VII, 230). — Corvisieri. Fêtes célébrées à Rome en juin 1473 en l'honneur de la princesse napolitaine, Eléonore d'Aragon, à propos de son mariage avec Hercule d'Este, duc de Ferrare.—Le rapport du secrétaire apprend que la Société n'est pas encore assez riche pour donner suite à son projet de publier les régestes de l'abbaye de Farfa.

XXXVIII.—**Archivio storico per le provincie Napoletane.** III, 1er fasc. — Del Giudice. La famille du roi Manfred (étude sur la seconde

femme de ce prince, Hélène des Anges, fille du seigneur d'Arta et d'Epire, et sur les quatre enfants qu'elle lui donna). — VOLPICELLA. Les affaires du changement de la monnaie à Naples en 1622 (extrait d'un ms. de la bibl. de Naples intitulé *Discorsi varii sopra la stampa e la publicazione della moneta nell' anno* 1689). — CARIGNANI. Correspondance entre Tanucci, ministre des affaires étrangères du roi de Naples, et le prince Albertini, ambassadeur de Naples à Londres, 1756-62 (important pour l'histoire de la diplomatie européenne au début de la guerre de Sept-Ans. Tanucci refusa toujours de s'allier avec l'Angleterre et la Sardaigne contre l'Autriche). — MINIERI-RICCIO. Notice sur les académies instituées dans les provinces de Naples.

XXXIX. — **Nuove effemeridi siciliane**. Janv.-fév. 1878. — POLLACI-NUCCIO. Notes historiques relatives au sénat de Palerme, de 1568 à 1606 (extrait du *Ceremoniale antico* du sénat de Palerme).

XL. — **Archivio storico lombardo**. Sept. 1877. — DE CASTRO. L'histoire dans la poésie populaire à Milan. — LAMBERTENGHI. Lettre de Gabrio Serbelloni, du 11 octobre 1574, sur le siège de la Goulette. — PORTIOLI. Monuments relatifs à Virgile à Mantoue (curieux détails entre autres sur le sort des monuments élevés par les Français pendant la Révolution à Pietole, lieu d'origine supposé de Virgile). — Convention avec Ambroise de Milan, fabricant et marchand d'étoffes de soie, 8 oct. 1519. — Le couronnement de Marie de Médicis et l'assassinat de Henri IV; relation écrite par Sébastien Galigai, abbé de Marmoutiers et frère de la maréchale d'Ancre (peu important). — GHIRON. De la vie et des entreprises militaires de Facino Cane; suite. — Le sac de Rome en 1527 (lettre adressée « magnifico et generoso domino Hieronymo de Gavardo, Brixiae » par « Voster nepos et servus, Arivabenus Gavardus ». Récit intéressant d'un témoin oculaire; il est tiré des *Memoriae Bresciane* de P. Nassino, ms. de la Biblioteca Quiriniana). — Notices nécrologiques sur L. Passerini, I. Cantù, le comte G. C. Conestabile. — Note sur la *Società per la conservazione dei monumenti dell'arte cristiana in Pavia*, fondée en 1876. — Les portes de Pavie restituées par les habitants de Ravenne (1438). — Bibliographie : *Terraneo*. Dei primi conti di Savoja e della loro signoria nella valle d'Aosta. *Rusconi*. Memorie storiche del casato Rusca o Rusconi. *Villari*. Niccolò Machiavelli. *Masi*. I Burlamacchi e di alcuni documenti intorno a Renata d'Este. *Bertolotti*. Francesco Cenci e la sua famiglia. *Cecchi*. Torquato Tasso e la vita italiana nel secolo XVI. *Ghiron*. Ferdinando di Savoia, duca di Genova, etc. — Bulletin de la *Consulta archeologica*.

XLI. — **Nuova Antologia**. 15 avril. — LA LUMIA. Teofilo Folengo en Italie (détails relatifs au séjour en Italie du bénédictin T. F., plus connu sous le pseudonyme de Merlin Coccai ; examen de son poème *la Palermitana* et du drame sacré tiré de ce poème et représenté pour la première fois à Palerme en 1561).

XLII. — **R. Deputazione di storia patria** (Bologne). Séance du 10 fév. — Comte N. Malvezzi. Sur la compagnie d'armes existant à Bologne et dite *Compagnia dei Lombardi;* l'auteur parle des listes matricules de la compagnie : celle de 1269, qui est perdue, celles de 1334-1347 qui sont communes à d'autres compagnies semblables, celle de 1334-1524, spéciale à la compagnie lombarde. = 24 février et 10 mars. Comte G. Gozzadini. Mémoire sur le comte G. Pepoli, condamné par Sixte-Quint; suite et fin.

XLIII. — **R. deputazione di storia patria** (Turin) 10 avril. — Ricotti. Notice nécrologique sur F. Sclopis, et le chanoine G. Finazzi.

XLIV. — **Historisk Tidsskrift** (Revue historique, publiée par la Société historique en Norvége), nouvelle série, tome Ier. — Y. Nielsen. La politique de Gustave III à l'égard de la Norvége. — J. C. Krogh. Les conceptions du droit antique. — G. Storm. Ragnar Lodbrok et les fils de Lodbrok. — H. I. Huitfeldt. Note sur les œuvres de Bernt Anker.

XLV. — **Forhandlinger i Videnskabs-selskabet i Christiania** (Bulletin de l'académie des sciences à Ch.) 1876-77. — O. Rygh. Des monnaies anglo-saxonnes et franques du IXe siècle trouvées en Norvége. — Y. Nielsen. Un mémoire allemand du XVe siècle sur les différends des marchands allemands et des Norvégiens. — Id. Notes sur l'histoire politique de la Suède en 1812 et 13. — Id. Contributions à l'histoire politique des pays scandinaves en 1813 et 14. — G. Storm. Notes sur les œuvres de Peder Clausson.

XLVI.—**Nyt norsk Tidsskrift** (Nouvelle revue norvégienne, publ. par J.-E. Sars et J. Lieblein). — I. J. C. Kragh. Les théories historiques de Comte.—G. Storm. Les Normanns.—J. C. Kragh. Les études celtiques. — O. Skavlan. Sur Henrik Wergeland. = II. E. Wullum. La science historique. — J. C. Kragh. L'ethnographie de l'Europe préhistorique. — J. C. Kragh. Sur l'organisation de l'élément hiérarchique dans l'Europe païenne.

XLVII. — **Revista de archivos, bibliotecas y museos.** 20 nov. 1877. — Documents relatifs à la bibliothèque de l'université de Grenade. — Bibliothèque de l'église de Tolède. Inventaire de 1455 (suite). = 5 décembre. Nemesio Ruizdealday. Archives générales de Galice. — Bibliothèque de l'église de Tolède. Inventaire de 1455 (suite). = 20 décembre. Archives générales de Galice (suite et fin). = 5 janvier 1878. Extraits du rapport sur la Bibliothèque nationale de Madrid en 1875 et 1876, présenté par son directeur D. Cayetano Rosell. — Renseignements envoyés de Londres vers 1572 sur l'armement d'une flotte française à destination des Indes occidentales. = 20 janvier. Moyens de remédier aux vices de la cour, etc. Discours de Bartolomé Leonardo de Argensola. Commencement du XVIIe siècle. = 20 février. Lettres de D.

Gerónimo Dalmao y Casanate aux députés du royaume d'Aragon sur ce qui se passe à la cour, 1616; suite les 5 et 20 mars et le 20 avril. = 5 mars. Lettre de Francisco Perez Bayer à D. Ricardo Wall sur la rédaction de catalogues des mss. latins et hébreux de l'Escurial, 1761. — Extrait de l'inventaire des livres et mss. du collége des Jésuites à Antequera. = 20 mars. — Extrait de l'inventaire du collége d'Antequera (suite). = 5 avril. Annonce d'une *Bibliothèque du Bascophile. Essai d'un catalogue général systématique et critique des ouvrages relatifs aux provinces de Viscaye, Guipuzcoa, Alava et Navarre*, par D. Angel Allende Salazar. Ce travail a été couronné au concours de la Bibliothèque nationale de Madrid l'an dernier. Puisse-t-il être imprimé et ne pas partager le sort de tant d'autres travaux analogues que la commission laisse dormir dans ses cartons! = 20 avril. — Extrait de l'inventaire du collége d'Antequera (suite). = 5 mai. Suites des travaux du numéro précédent.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — La *Réunion des sociétés savantes des départements* s'est tenue à la Sorbonne en avril dernier. Le 25 avril ont été lus les mémoires suivants : *La vérité sur la mort de Richard Cœur de Lion,* par M. l'abbé Arbellot; voici les conclusions de ce travail : 1° ce n'est pas Bertrand de Gourdon qui a blessé Richard, mais un chevalier nommé Pierre Basile; 2° la revendication du trésor de Chalus n'est pas la véritable cause du siége de Chalus; cette cause, c'est que le vicomte de Limoges avait trahi Richard, son suzerain, en faisant un traité d'alliance avec Philippe-Auguste; 3° les entrailles du roi n'ont pas été ensevelies à Charroux, ni à Poitiers, mais à Chalus; 4° Richard fut assisté à ses derniers moments par Milon, abbé de l'abbaye du Pin, près de Poitiers, et chapelain de Richard, qui l'avait accompagné à la croisade. — *La législation des petites écoles*, par M. Maggiolo, étude sur le droit public et sur la nature, le caractère, les transformations successives de la législation des petites écoles depuis Charlemagne jusqu'à la Révolution. — *La mort de François Ier et l'avénement de Henri II, d'après les dépêches secrètes de Jean de Saint-Mauris,* par M. Castan. Ces dépêches, de la même époque que celles qu'a publiées ici M. Ch. Paillard, proviennent de la bibliothèque de Besançon; elles se confirment les unes par les autres; celles que M. Castan analyse cette fois donnent des détails nouveaux sur la mort même de François Ier. — *Le guet et la milice bourgeoise* à Troyes, par A. Babeau. — *L'Espagne a-t-elle exercé une influence artistique dans les Pays-Bas?* par l'abbé Dehaisnes; l'auteur se prononce pour la négative. — *Le commerce de la boulangerie à Amiens au XVe s.*, par le baron de Calonne. — *La guerre de Cent-Ans et le comte de Richemont*, par M. Guyot-Jomard. — *Le chevalier de Méré, seigneur de Plassac en Saintonge*, par M. Jouan. — *Lieu de naissance de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier,* par M. Pellisson. = 26 avril. Gasté. Deux lettres inédites de la princesse palatine, mère du régent, provenant de la bibliothèque de Vire, où se trouvent une soixantaine de lettres adressées à Huet, évêque d'Avranches. — Fédié. Notes biographiques sur le vicomte Guillaume de Joyeuse, lieutenant au gouvernement de Languedoc; Joyeuse avait conçu le projet de créer une sorte de cité-asile dans le bourg de Couza; ce projet fut abandonné à la mort du vicomte, après avoir cependant reçu un commencement d'exécution. — Reynald. *Le Bouclier d'État et de Justice*, du baron de Lisola. — De Berluc-Perrussis. Le capitaine de la ville et les abbés de jeunesse dans les communes de la Haute-Provence. — Macé de Lépinoy. Hugues de Lionne,

d'après les publications récentes. — COMBES. Lettres inédites de Victor Amédée II, duc de Savoie, et de la duchesse de Bourgogne sa fille; ces lettres tendent à prouver qu'il faut rendre Louvois, non Victor Amédée, responsable de la rupture avec la Savoie en 1690, et à disculper la duchesse de Bourgogne accusée d'avoir trahi la France lors de la guerre de la succession d'Espagne. = 27 avril. BLANCARD. Le polyptique de Vuadalde (814). — BOUCHER DE MOLANDON. L'armée anglaise au siége d'Orléans en 1429; d'après des documents relatifs : 1° à l'organisation de l'armée assiégeante; 2° à la coopération obligée des habitants de la Normandie aux opérations du siége; 3° aux mesures financières du roi d'Angleterre pour subvenir aux dépenses. — THELLIER DE PONCHEVILLE. Du droit d'emmortgagement ou vente à titre de mortgage, usité autrefois dans le pays de Saint-Amand, en Flandre.

— La *Société de l'Orient latin* a tenu le 22 mai sa quatrième séance générale sous la présidence de M. E. de Rozière. Après avoir entendu le rapport annuel de M. le comte Riant, elle a décidé que cette année seraient distribués les volumes suivants : *Itinera latina I, II; V Belli sacri scriptores minores, I;* et que quatre nouveaux volumes seraient mis sous presse dans le courant de l'année : *Itinera latina, III,* éd. M. le Dr Thomas; *Itinéraires français, I,* 1187-1291, éd. M. Michelant; *V Belli sacri scriptores minores, II;* éd. le Dr R. Rœhricht; *Récit versifié de la 1re Croisade d'après Baudry de Dol,* éd. M. Paul Meyer.

— L'Académie française a décerné le 1er prix Gobert à M. R. Chantelauze pour son ouvrage intitulé : *le Cardinal de Retz et l'affaire du chapeau*, et le second prix à M. Pingaud pour ses publications sur *les Saulx-Tavannes*. — M. Forneron a reçu la moitié du prix Thérouanne pour son livre sur *les Ducs de Guise*, et l'autre moitié a été partagée entre M. Luchaire, pour son *Alain le Grand*, et M. Debidour, pour *la Fronde angevine*. M. Rambaud a reçu un prix de 2,000 fr. pour son *Histoire de Russie*.

— L'Académie des Inscriptions a décerné le premier prix Gobert à M. Longnon pour sa *Géographie* de la Gaule au VIe s., et le second à M. Giry, pour son *Histoire de S.-Omer ;* ces deux ouvrages sont des thèses de l'École des Hautes-Études; le prix Bordin a été décerné à M. Élie Berger pour son mémoire sur la *Formation des Grandes Chroniques de Saint-Denys*.

— La *Société nationale havraise d'études diverses* vient de mettre au concours pour 1879 les sujets d'histoire suivants : Faire l'histoire de la justice civile et criminelle au Havre et dans les environs, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du siècle dernier. — Décrire les progrès matériels et moraux des habitants du Havre et des campagnes environnantes. — Retracer l'histoire de la conquête et de la domination romaine dans le pays appelé depuis Normandie. — Les travaux devront être remis avant le 1er avril 1879.

— La *Société des Études historiques* (ancien *Institut historique*) a mis

au concours pour 1878 l'Histoire des principautés danubiennes; un prix de 1,000 fr. sera décerné au meilleur travail sur ce sujet.

— Le Ministère de l'intérieur va publier, sous le titre de *Musée des Archives départementales*, un recueil de fac-simile des documents les plus intéressants antérieurs à 1790, choisis dans les dépôts de préfecture, des mairies et des hospices. Cet ouvrage comprendra un album in-f° d'environ 50 planches exécutées d'après les procédés de l'héliogravure, et un volume petit in-f° de texte imprimé sur papier vergé à l'Imprimerie nationale, contenant un rapport au ministre sur l'ensemble du service des Archives et la transcription des spécimens reproduits. — En souscrivant (chez A. Picard) avant le 15 juin 1878, on recevra l'ouvrage complet moyennant 125 fr. payables après réception; le tirage sera proportionné au nombre des souscripteurs.

— Le 30 janvier, à Auzon (Aube), on a trouvé 600 pièces romaines de l'an 237 à l'an 270.

— Notre collaborateur, M. Ch. Bémont, vient de terminer une histoire de Simon de Montfort, comte de Leicester, d'après de nombreux documents inédits.

— M. Célestin Port, archiviste de Maine-et-Loire, vient de publier une élégante plaquette (Angers, imp. Lachèse et Dolbeau), contenant, annotés avec soin, les statuts des quatre Facultés de l'Université d'Angers (1464, 1484, 1494), droit, théologie, médecine et arts. Les sceaux du recteur et de l'Université (xv° et xvii° s.), celui de la Faculté de théologie (xiv° s.), et celui de la Faculté de médecine (xvii° s.), sont reproduits. Puisse ce premier essai de *Variétés angevines* avoir bientôt des successeurs.

— M. E. Fleury a publié le second vol. de ses *Antiquités et monuments de l'Aisne* (Paris, Menu).

— M. Carnaudet a fait paraître des lettres curieuses du *P. Barbe* sur l'époque révolutionnaire, 1786-1792.

— L'*Histoire des comtes de Soissons*, par M. E. de Barthélemy, a paru chez Menu. Cet ouvrage a reçu une médaille d'or de l'Académie de Saint-Quentin.

Alsace. — M. R. Reuss vient de faire paraître une nouvelle publication alsatique des plus intéressantes : *Die Beschreibung des bischoflichen Krieges anno* 1592 (Strasbourg, Treuttel et Würtz). C'est le récit contemporain de la guerre qui éclata en 1592 entre le cardinal Charles de Lorraine et Jean George de Brandebourg, au sujet du siége épiscopal de Strasbourg, devenu vacant par la mort de Jean de Manderscheydt. Ce récit se trouve dans un recueil de documents manuscrits du xvi° s. conservé dans les Archives du Chapitre de Saint-Thomas, et ajoute de nombreux détails aux récits des mêmes événements publiés dans l'*Alsatia* de Stœber (1858-1861), et dans les œuvres posthumes de Grandidier. En appendice M. Reuss a ajouté plusieurs documents curieux,

entre autres le procès-verbal des violences commises par les troupes de Charles de Lorraine sur diverses personnes, et une bibliographie de toutes les publications relatives à la *Guerre épiscopale*.

Angleterre. — M. H. T. Riley est mort le 14 avril dernier à Croydon. Il avait publié un certain nombre de chroniques relatives à l'histoire anglaise du moyen-âge; celles entre autres de Walsingham et de Rishanger (Rolls series); le *Liber albus* de Londres. Il connaissait surtout à fond les archives de la Cité et en publia des extraits intéressants pour l'histoire politique et sociale de Londres aux XIIIe, XIVe et XVe s.

— Le comte John Russell, qui vient de mourir (28 mai), a publié divers ouvrages d'histoire : *The Life of lord William Russell; Essays on the english government and Constitution,* réimprimé en 1873, et traduit en français (1865) et en allemand (1872); les *Memoirs of the affairs of Europe from the peace of Utrecht*, dont deux seuls volumes (au lieu de 4) ont paru, de 1824 à 1829; un essai sur les causes de la Révolution française; la correspondance du 4e duc de Bedford; 4 vol. de *Memorials and Correspondance of C. J. Fox;* ses propres *Mémoires* (1876), trad. en franç. (1877), etc.

— Parmi les acquisitions récentes du département des manuscrits au Musée Britannique, on remarque des comptes relatifs à la Normandie en 1341-42; le journal de l'ambassade française sous le comte d'Avaux à son retour des pays du Nord, en 1636; des comptes de l'Échiquier pour les années 1543-1717; des copies des dépêches de sir Ralph Sadler, ambassadeur en Écosse (1539, 1543); des lettres adressées de Berlin au secrétaire d'État Blathwayt par l'agent politique Plantamour (1701-1702), l'*Inquisitio post mortem* des terres d'Anne, veuve de John Holland, duc d'Exeter (1458), etc.

— La librairie Rivington, de Londres, va publier prochainement une Histoire des Romains jusqu'à l'établissement de l'Empire par M. Reid, professeur à Cambridge.

— Le catalogue des livres imprimés de la bibliothèque Bodléienne est aujourd'hui complètement achevé. Il comprend 719 volumes, non compris celui des Bibles, qui remplira 2 volumes.

— M. E. A. Freeman a publié dans le n° de mai du *Bulletino di archeologia e storia Dalmata* un essai sur les empereurs illyriens et leur patrie.

— M. Bellows, de Gloucester, a découvert dans les archives de cette ville les comptes des dépenses faites pour brûler l'évêque Hooper en février 1555. Ces pièces prouvent l'exactitude de Foxe dans sor *Book of Martyrs.*

— M. Rassam vient de faire des découvertes importantes au Mont Balawal, près Nimroud, à Nimroud et à Kouyunjik.

— La *Camden Society* a décidé de publier prochainement un index de première série de ses publications. Cet index sera dressé par M. Gough.

— M. le cap. TROTTER prépare une vie de Warren Hastings, où il le défend contre les accusations de J. Mill et de Macaulay.

Allemagne. — Le prof. H. LEO est mort au mois de mai dernier, à l'âge de 79 ans; il était né à Rudolstadt en 1799. En 1827, il publia un livre important sur la constitution des cités lombardes; vers la fin de sa vie, ses *Vorlesungen über die Geschichte des deutschen Volkes und Reiches* (1854-1866). Il était membre de la Chambre basse du Landtag prussien.

— La direction centrale des *Monumenta Germaniae* a tenu son assemblée générale les 15-17 avril derniers. Dans le courant de l'année dernière, elle a publié : 1° l'édition de Salvien, par M. HALM, et la *Vita Severini* d'Eugippius, par M. SAUPPE (t. I des *Auctores antiquissimi)*; 2° les *Scriptores rerum Langobardicarum et italicarum saec. VI-IX,* contenant l'*Historia Langobardorum* de Paul Diacre, ses continuateurs et abréviateurs, entre autres André et Erchempert, les œuvres d'Agnellus sur les archevêques de Ravenne, du diacre Jean et autres sur les évêques de Naples, les chroniques de Grado, du mont Cassin, des ducs de Bénévent et comtes de Capoue, les biographies de Barbatus de Naples, Anselme de Nonantula, etc. Agnellus a été publié par M. HOLDER-EGGER; le reste du volume par G. WAITZ; 3° des éditions in-8° de Paul Diacre, des quatre livres des *Historiae* de Richer (cette dernière par WAITZ) et des *Annales Hildesheimenses,* publiés pour la première fois d'après le ms. original de Paris. — Les éditions d'Eutrope, des continuateurs de Paul Diacre, de Victor Vitensis et d'Avitus (dans les *Auctores antiquissimi)* paraîtront dans le courant de l'année; les vol. 24 et 25 des *Scriptores* sont sous presse; le vol. XIII est en préparation; de même l'édition des lois salique et ripuaire, confiée au professeur Sohm. Dans la série des *Diplomata,* les diplômes de Conrad Ier et de Henri Ier sont prêts à paraître. L'impression des lettres de Grégoire le Grand (vol. Ier des *Epistolae)* est commencée; la préface, par M. EWALD, vient d'être publiée dans le 3° fasc. du *Neues Archiv.*

— M. J. von DŒLLINGER a lu, dans la séance solennelle de l'Académie des sciences de Bavière (28 mars), une notice nécrologique sur Alexandre HERCULANO DE CARVALHO, l'historien national du Portugal, mort le 13 sept. dernier.

— M. A. VON DRUFFEL vient de publier dans les Mémoires de l'Académie de Munich, d'après les mss. originaux de Naples, la correspondance du moine augustin Hoffmeister, un des principaux polémistes et prédicateurs catholiques au XVIe siècle, provincial de son ordre en Alsace, depuis 1542, avec le général des Augustins Seripando. Une intéressante notice sur la vie et les œuvres de Hoffmeister précède ses lettres qui sont précieuses pour la connaissance de l'état de l'Église catholique au XVIe siècle et pour le rôle de Seripando au concile de Trente. Une bibliographie des œuvres de Hoffmeister complète cette publication.

[illegible]

[illegible] a mis au concours le sujet su[illegible] [illegible] au temps de la République par [illegible] aux [illegible] de l'Italie et aux questions mo[illegible] [illegible] administrative, sujet [illegible] Les mémoires [illegible] Le prix est de 2,000 fr.

[illegible] d'archéologie à Rome a publié dans la [illegible] la liste des objets d'art antiques découverts [illegible] au Campidoglio.

Le [illegible] dernier, l'Institut archéologique allemand de Rome a [illegible] de la fondation de Rome, qui est aussi l'anniver-

saire de la fondation de l'Institut archéologique. Divers mémoires ont été lus à cette occasion : de MM. Lumbroso, sur le tombeau de Pompée à Alexandrie; Mommsen, sur les *Augustales* et les *Sexviri;* Lanciani, sur le piédestal de la statue de Cornélie, mère de Graccus, Helbig, sur le degré de civilisation où étaient arrivés les Latins avant l'époque classique.

— M. D. Berti annonce dans le n° 121 de l'*Opinione* qu'un ms. inédit de Giordano Bruno se trouve à Saint-Pétersbourg dans la bibliothèque de M. Noroff, ancien ministre de l'Instruction publique. Les premières feuilles de ce ms. contiennent des fragments d'un ouvrage intitulé *De vinculis spirituum;* puis viennent un mémoire sur la magie; un autre intitulé *De rerum principiis et elementis et causis,* du 16 mars 1530; un autre, *Tractatus triginta statuarum,* de l'année 1591, etc. Le titre du ms. est ainsi conçu : « Jordani Bruni Nolani opera inedita, manu propria scripta ». Le ms. a été acheté en 1866 à Paris, du libraire Tross, qui l'avait acquis en Allemagne. — On sait que le gouvernement italien a entrepris une édition complète des œuvres latines de G. Bruno, confiée aux soins de M. Fiorentino, professeur de philosophie à l'Université de Pise. Cette édition doit être prête pour l'inauguration (1879) du monument qu'on élève à Rome au célèbre philosophe de Nole.

— M. Cesare Correnti a ouvert une souscription pour décerner un prix à la meilleure histoire critique de la Révolution lombarde de 1848-49.

— La *R. deputazione per gli studi di storia patria per le provincie di Toscana, Marche e Umbria* a chargé MM. Guasti et Morelli de publier le *Statuto dello studio Fiorentino de* 1321, et MM. P. Villari et A. Gelli de publier les lettres de Laurent le Magnifique; elle a approuvé la publication par M. C. Paoli des *Caleffi Senesi.*

— Par suite de la mort du comte Sclopis, le comité de direction de la *R. deputazione di storia patria* (Turin) a été réorganisé comme suit : président, M. Ricotti; vice-présidents : pour Turin, M. C. Buoncompagni; pour Gênes, M. de Simoni; directeur du comité de publication de la *Miscellanea di storia patria,* M. Nicomede Bianchi.

— Le baron A. Manno va publier des documents sur la Révolution piémontaise de 1821, émanant de Charles-Albert, de C. Balbo et du général de Gifflenza.

Suisse. — Le rédacteur principal de l'*Indicateur d'histoire suisse,* M. le chapelain T. Probst, est mort le 18 avril, à Soleure, avant d'avoir achevé sa 36e année.

Né dans cette ville le 5 février 1843, M. Probst y avait fait, sous la direction d'un excellent maitre, de fortes études de philologie classique. Il avait suivi à Bonn les leçons d'histoire du regretté F.-W. Kampschulte, comme plus tard à Gœttingen celles de M. G. Waitz, et il venait de recevoir un appel officieux à l'École cantonale de Saint-

un livre classique. M. Roulez était correspondant de l'Institut de France.

— M. Théodore Juste, qui a publié tant de travaux sur la révolution belge de 1830, a consacré un livre intéressant à la biographie de deux hommes éminents qui ont joué un rôle important dans les discussions d'où sortit la Constitution belge de 1831 : *Eugène Defacqz et Joseph Forgeur, membres du congrès national.* 1 vol. in-8°.

— *La maison Plantin à Anvers* (2e édition, in-8°), par M. L. De George, fournit une foule de détails historiques et autres sur le curieux musée Plantin-Moretus d'Anvers.

— *Charlemagne et le pays de Liége* (in-8°) est le titre d'un livre nouveau, dû à la collaboration de feu A. Van Hasselt et de M. Louis Jéhotte. M. Van Hasselt était un poète distingué et un érudit; M. Jéhotte est statuaire et a beaucoup étudié l'époque de Charlemagne; il a fait la statue équestre qui a été érigée à Liége, lieu de naissance présumé du grand empereur.

— *Ancien droit belgique. Histoire du droit criminel et pénal dans le comté de Flandre,* par P. de Croos (in-8°), sera fort utilement consulté par tous ceux qui étudient l'histoire de la Flandre.

— M. Charles Paillard vient d'être chargé par le gouvernement français d'une importante mission à Bruxelles. Cette mission a pour objet de rechercher, de copier et d'annoter les documents des archives de l'État se rapportant à l'histoire de France pendant le xvie et le xviie siècle.

— Le comte de Limminghe a publié une curieuse *Chronicque contenant l'estat ancien et moderne du pays et conté de Namur, la vie et gestes des seigneurs, contes et marquis d'icelluy,* par Paul de Croonendael, mort en 1621 (Bruxelles, Olivier, petit in-fol., xvi et 361 pages).

— Le premier volume de l'important ouvrage de M. P. Willems, professeur à l'Université de Louvain, sur le *Sénat de la République romaine,* vient de paraître. Il contient des parties absolument neuves, entre autres touchant la *lectio senatus.*

— M. Alph. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, prépare le t. VII de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique.* Ce tome ira jusqu'à l'année 1300. Le même auteur vient de publier une étude des plus remarquables, intitulée *Les libertés communales.* Essai sur leur origine et leurs premiers développements en Belgique, dans le nord de la France et sur les bords du Rhin (Bruxelles, Lebègue, en deux parties; in-8°, viii et 773 pages).

— M. le comte Goblet d'Alviella prépare une brochure qui contiendra toutes les pièces relatives au procès qui s'est déroulé en 1877 devant le tribunal de Bruxelles à propos de l'ouvrage du général Eenens, *Les Conspirations militaires en* 1831.

— Feu M. F. V. Goethals a légué à l'État belge sa bibliothèque

évaluée par des experts à 202.000 francs. Les manuscrits comptent 2.335 numéros dans le catalogue qui en a été dressé par M. A. Pinchart. Cette collection célèbre, sans rivale en Belgique, a été formée par le donataire au point de vue de l'histoire des familles et de l'heraldique.

— M. N. J. Leclercq vient de publier un *Supplément aux coutumes du pays et duché de Luxembourg et du comté de Chiny* (Bruxelles, Gobbaerts, in-8°).

— Le P. Goffinet, S. J., qui a publié l'année dernière le Cartulaire de l'abbaye de Clairefontaine, prépare une édition du Cartulaire du monastère d'Orval, qui se trouve aux Archives d'Arlon.

— Le P. Desmet a trouvé dans la bibliothèque du séminaire de Namur un ms. de la *Vita Huberti* qui reproduit textuellement un autre ms. (Valenciennes, 469) publié par Arndt dans ses *Kleinere Denkmäler aus Merovingischer Zeit* (p. 48 et suiv.).

— Notre collaborateur M. P. Frédéricq a lu à la dernière assemblée de la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques* une très-intéressante notice sur l'Université calviniste de Gand (1578-1584) qui n'eut qu'une courte et orageuse carrière. Cette notice a été publiée dans la *Revue de l'Instruction publique de Belgique*.

Pays-Bas. — Divers orientalistes préparent, sous la direction de M. de Goeje, professeur à Leyde, une édition d'un chroniqueur arabe du xe siècle, Abou Chafar Mohammed ibn Cherir at Tabari; la chronique de Tabari s'étend de la création à l'an 916; elle est la source où Ibn al Athîr et Aboulféda ont puisé pour l'histoire primitive de l'islamisme. Elle a été fort répandue, car on en connaît 32 mss. L'édition comprendra environ 20 gros volumes in-8° : elle est confiée à MM. Barth, de Berlin (histoire primitive), Nœldeke (les Sassanides), Loth, de Leipzig (Vie de Mahomet), Prym, de Bonn (les 4 premiers califes), Thorbecke, d'Heidelberg, Guidi, de Rome, Müller, de Berlin (les Oméiades), Houstma, de Leyde, Stan. Guyard, de Paris, et M. de Goeje (les Abassides).

Danemark. — Cet été paraîtra le vol. IX des *Scriptores Rerum Danicarum*, contenant l'index des 8 précédents volumes. Ce volume s'est fait longtemps attendre; le vol. VIII avait paru en 1834.

Russie.—Une nouvelle revue historique mensuelle vient de paraître en Russie sous le titre *Istorischeskaya Bibliotéka* ou Bibliothèque historique.

— Le 10 avril a eu lieu l'assemblée annuelle de la *Société impériale historique russe*. Trois volumes ont paru dans la dernière année : t. XX, Correspondance de Catherine II et Frédéric II; t. XXI, Rapport du prince Kuragin et du colonel Tchernitchef sur les préparatifs de Napoléon Ier contre la Russie; t. XXII, Correspondance diplomatique de l'ambassadeur prussien pendant les premières années de Catherine II.

La Société prépare la publication des lettres de Catherine II à Grimm, un vol. de rapports des ambassadeurs français en Russie sous Pierre le Grand, et le dernier vol. de la correspondance de Catherine II. M. Bestujef Rjumine est chargé de continuer le recueil de documents diplomatiques commencé par Georges Tolstoï.

États-Unis. — La *Société historique du Massachussett* va publier le journal du chief-justice Sewall qui commence en 1673 et peint la vie intime de la Nouvelle-Angleterre.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Challe. Histoire de l'Auxerrois; son territoire, son diocèse, ses institutions. Durand et Pedone Lauriel. — Denis. Jean Huss et les Hussites. Leroux.—Mœrikofer. Histoire des réfugiés de la Réforme en Suisse; traduit de l'allemand et illustré par G. Roux. Neufchâtel, Sandoz. — Wauters. Les libertés communales; essai sur leur origine et leurs premiers développements en Belgique, dans le Nord de la France et sur les bords du Rhin. Bruxelles, Lebègue. Paris, Ghio. — Willems. Le sénat de la République romaine. T. I. Louvain, Peeters. Paris, Durand et Pedone Lauriel.

Bœttger. Wohnsitze der Deutschen in dem von Tacitus in seiner Germania beschriebenen Lande. Stuttgart, Grüninger. — Brueggen. Polens Auflœsung; culturgeschichtliche Skizze aus der letzteren Iahren der pœlnischen Selbstständigkeit. Leipzig, Veit et Cie. — Burckhardt. Die Cultur der Renaissance in Italien. 3e Aufl. von Lud. Geiger, vol. I et II. Leipzig, Seemann. — Erdmansdœrffer. Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Fried-Wilhelm von Brandenburg. VIII, politische Verhandlungen; 4e partie. Berlin, Reimer. — Genz. Das patricische Rom. Berlin, Grote. — Hoffmann. Geschichte der Inquisition I. Bonn, Næusser. — Klatt. Forschungen zur Geschichte des Achæischen Bundes. I. Quellen and Chronologie des Kleomenischen Krieges. Berlin, Haack. — Kleinschmidt. Die Eltern und Geschwister Napoleon's I. Berlin, Schleiermacher. — Ad. Patera et F. Tadra. Das Buch der Prager Malerzeche 1348-1527. vollstændiger Text mit einen krit. comm. Prague, Otto. — Schmolke. Philipp's II Abschied von der Niederlanden. Berlin, Heymann. — Rezek. Geschichte der Regierung Ferdinand's I in Bœhmen. Prague, Otto. — Tollin. Melanchton und Servet, einen Quellen-Studie. Berlin, Mecklenburg, 1876. Dr M. Luther und Dr M. Servet; eine Quellen-Studie, ibid. 1875.

Calvi. Curiosità storiche e diplomatiche del secolo xviii (conclave del 1730. Un nuncio apostolico alla corte di Luigi XIV re di Francia. — La società romana dal 1766 al 1780. — Lettere di Giuseppe II, imperatore). Milan, Vallardi. — Fornelli. Storia del medio evo, specialmente d'Italia. Turin, Paravia. — Triantafillis. Nuovi studii su Nicolo Machiavelli « Il Principe ». Venise, tipog. del Tempo.

Gairdner. History of the life and reign of Richard III, to which is added the

story of Perkin Warbeck. Londres, Longmans. — SMITH. (Bosworth). Carthage and the Carthaginians. Ibid.

HILDEBRAND. Svenskt diplomatarium ; sjette Bandet, fœrsta Hæftet. Stockholm, Norstedt et fils. — SILFVERSTOLPE. Svenskt diplomatarium. 1re partie, 3e fasc. Ibid.

STORM (Dr Gust.). Kritiske Bidrag til Vikingetidens historie, I, Ragnar Lodbrok og Gange-Rolv. Kristiania, den Noske Forlags forening.

ΛΑΜΠΡΟΣ. Αἱ Ἀθῆναι περὶ τὰ τέλη τοῦ δωδεκάτου αἰῶνος (διατρίβη). Ἀθηνῆσι. Ἐκ τυποφραφείου τῆς Φιλοκαλλίας.

ERRATUM DU PRÉCÉDENT NUMÉRO.

P, 8, l. 24, *effacer* « passe la Loire ».
— 9, l. 35, *au lieu de* 753, *lire* 735.
— 179, *dern. ligne, au lieu de* Gerson, *lisez* Pierre d'Ailly.
— 189, 4 fois — Zarabella — Zabarella.
— 181, l. 3, — L. XIV — LXIV
— l. 25, *corriger* « des Gotha-Erfurter Kreises ».
P. 226, l. 27, *au lieu de* T. XII, *lisez* T. XXII.
— 231, — Tacca, — Fava.
— — mosaïstes, *lisez* musiciens.
P. 236 — Arcolanese — Ercolanese.

ERRATUM DU PRÉSENT NUMÉRO.

P. 273, l. 5, *au lieu de* le nom de Septimiens, *lisez* le nom de Septimius.
— note 6, ligne 2, 202, — 212.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

V. Duruy. Septime Sévère (193-211) 241
E. Mercier. La bataille de Poitiers (722) et les vraies causes du recul de l'invasion arabe 1
A. Sorel. La paix de Bâle (suite et fin) 14, 316

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

S. Luce. Les Juifs sous Charles V le Sage 362
Bulle d'excommunication de Paul IV contre les Colonna, p. p. G. Duruy 121
Le siége de Rouen par Henri IV, d'après des documents tchèques p. p. L. Leger 66
Traditions populaires russes sur l'insurrection de Poutgatchef, p. p. A. Rambaud. 371
J. Destrem. Documents sur les déportations du Consulat . . 78

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne. — *Travaux sur l'histoire grecque* (A. Schaefer). 388
Danemark. — (J. Steenstrup) 396
France. — (G. Fagniez et G. Monod). 129, 380
Pologne. — (A. Pawinski) 141

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Ademollo. Giacinto Gigli ed i suoi diarii (Salitni) 184
Borde. Histoire de la Trinidad (Gaffarel) 194
Brosch. Papst Julius II u. die Gründung des Kirchenstaates (Vaucher) 181
Calvi. Il Patriziato Milanese. 186
Carutti. Storia della diplomazia della corte di Savoia (Armingaud). 459
Casteras. La Révolution dans l'Ariége et le pays de Foix (Lot). 206
Chamard. Les églises du monde romain (Aubé). 152
M. Creighton. Life of Simon of Montfort (Bémont) 448
L. Creighton. Life of Edward the Black Prince (Bémont) . . 448
Daudet. La Terreur blanche 469
Demimuid. Pierre le Vénérable (B. P.). 168
Desjardins. Géographie de la Gaule romaine (Guiraud) . . . 443
Gardiner. The Personal Government of Charles Ier (Fagniez) . 190
Imbert. Cartulaire de l'abbaye de Chambon (H. L.) 171
Koskinen. Nuijasota, sen syyt ja tapaukset (Beauvois) . . . 452

Pages
LEGRAND. Poèmes historiques en grec vulgaire (GIDEL) . . . 196
LORENZ. Deutschlands Geschichtsquellen seit der Mitte des XIIIten J. (LENZ) 174
MÜLLER. Die Reichstadt Nordlingen (Kaufmann) 184
ROGET. Étrennes genevoises 212
ROTHWILLER. Histoire du 2e régiment de cuirassiers (LOT) . . 476
RUBLE. Le mariage de Jeanne d'Albret (PINGAUD) 182
SCHIRREN. Beitræge zur Kritik Holsteinischer Geschichtsquellen (STEENSTRUP) 165
SCHWEBEL. Bilder aus der alten Mark Brandenburg (LAVISSE) . 172
VERDIÈRE. La monarchie de Saint Louis (A. MOLINIER) . . . 449
VIOLLET. Sources des Établissements de saint Louis (PAULIAT). 450
VIVIE. Histoire de la Terreur à Bordeaux (J.-J.-G.) 208
VOSS. Neunundzwanzig Jahre am Preussischen Hofe. . . . 478

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 483
2. Académie des Sciences morales et politiques. . . . 216, 483
3. Analecta juris pontificii 218
4. Annuaire de l'Association pour les Études grecques . 484
5. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis . . 216
6. Bibliothèque de l'École des chartes 213, 396
7. Bulletin de Correspondance hellénique 485
8. Bulletin de la Réunion des officiers 218
9. Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris 484
10. Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme. . 217, 484
11. Le Cabinet historique. 213, 479
12. Les Chroniques du Languedoc. 216, 480
13. Le Correspondant 218, 483
14. Journal des Savants. 214, 480
15. Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest . . 484
16. Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris. . . . 215
17. Nouvelle Revue historique de droit 480
18. Revue d'Alsace 219
19. Revue de l'Anjou 481
20. Revue archéologique 214
21. Revue chrétienne 483
22. Revue critique 214, 479
23. Revue du Dauphiné 216, 481
24. Revue des Deux-Mondes. 215, 482
25. Revue de France 218, 482
26. Revue de Gascogne 216, 481
27. Revue générale de droit 218
28. Revue historique nobiliaire. 214, 479
29. Revue du Lyonnais 216, 481

Pages
30. Revue du Maine 482
31. Revue politique et littéraire. 217, 482
32. Revue des Questions historiques 213
33. Le Spectateur militaire 218

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

1. Anzeiger fur Kunde der deutschen Vorzeit 224
2. Archæolog. epigr. Mittheilungen aus Œsterreich . . 225
3. Archiv des hist. Vereins von Unterfranken 224
4. Archiv fur sæchsische Geschichte 223
5. Bayerische Akademie der Wissenschaften. 222
6. Deutsche Rundschau 224, 488
7. Forschungen zur deutschen Geschichte. 487
8. Geschichtliche Blætter für Magdeburg 223
9. Gœttingische gelehrte Anzeigen 220, 488
10. Hermes 221
11. Historische Zeitschrift 219, 486
12. Ienaer Literaturzeitung 220, 488
13. Jahrbücher für classische Philologie. 221
14. Jahrbücher für national Œkonomie. 221
15. Literarische Berichte aus Ungarn. 225
16. Magazin für die Literatur des Auslandes. 224, 489
17. Mittheilungen des Vereins für Gesch. der deutschen in Bœhmen 225
18. Nachrichten v. d. Kœnigl. Gesellsch. d. Wissensch. zur Gœttingen 220
19. Neues Archiv für der Ges. für ælt. d. Geschichtskunde. 487
20. Preussische Akademie der Wissenschaften 222
21. Preussische Jahrbücher 221
22. Russische Revue 225
23. Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins 224
24. Zeitschrift für preussische Geschichte 221

ANGLETERRE.

1. The Academy 226, 485
2. The Athenaeum 227, 486
3. Contemporary Review 227
4. Fortnightly Review 486
5. Mac Millan's Magazine 227
6. Nineteenth Century 227, 486

BELGIQUE.

1. Messager des sciences historiques. 485

ESPAGNE.

1. Rivista de archivos, bibliotecas y museos 491

ITALIE.

1. Accademia dei Lincei 230
2. Accademia delle scienze (Turin) 230

Pages
3. Accademia di scienze e lettere (Lucques) 231
4. Archeografo triestino 228
5. Archivio giuridico 229
6. Archivio della Soc. rom. di Storia patria 489
7. Archivio storico italiano. 228, 489
8. Archivio storico lombardo. 490
9. Archivio storico napoletano 228, 489
10. Archivio storico veneto 228
11. Commissione di storia patria (La Mirandole) 231
12. Deputazione di storia patria (Bologne) 231, 491
13. Deputazione di Storia patria (Turin). 491
14. Deputazione di storia patria (Modène) 231
15. Istituto lombardo di scienze e lettere 230
16. Istituto veneto di scienze e lettere 230
17. Nuova Antologia 229, 490
18. Nuove Effemeridi siciliane 228, 490
19. Rivista Europea. 229

NORWÉGE.

1. Historisk Tidsskrift. 491
2. Forhandlinger i Videnskabs-selskabet i Christiania. . 491
3. Nyt norsk Tidsskrift 491

SUISSE.

1. Bulletin de l'Institut national genevois 226
2. Indicateur d'histoire suisse 226
3. Jahrbuch für Schweizer Geschichte. 225
4. Mittheilungen der antiquarischen Gesellsch. in Zurich. 226

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France 232, 493
Allemagne. 233, 497
Alsace 495
Angleterre 235, 490
Autriche 498
Belgique. 239, 500
Danemark 502
Etats-Unis. 503
Italie. 235, 498
Pays-Bas 502
Russie 502
Suisse 235, 499
Liste des Ouvrages déposés au bureau de la Revue . . . 239, 503
Erratum. 504

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

Stanford University Libraries
3 6105 013 098 848
ATING

NON-CIRCULATING

Stanford University Library
Stanford, California

In order that others may use this book, please return it as soon as possible, but not later than the date due.